

ASSEMBLY
OF
WESTERN EUROPEAN UNION

ASSEMBLÉE
DE
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

PROCEEDINGS ACTES OFFICIELS

SIXTEENTH ORDINARY SESSION

SEIZIÈME SESSION ORDINAIRE

First Part

Première Partie

June 1970

Juin 1970

I

I

Assembly Documents

Documents de Séance

W. E. U.

U. E. O.

PARIS

The *Proceedings* of the First Part of the Sixteenth Ordinary Session of the Assembly of WEU comprise two volumes :

Volume I : Assembly Documents.

Volume II : Orders of the Day and Minutes of Proceedings, Official Report of Debates, General Index.

Les *Actes officiels* de la première partie de la Seizième session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. comportent deux tomes :

Tome I : Documents de séance.

Tome II : Ordres du jour et procès-verbaux, Compte rendu officiel des débats, Index général.

TABLE OF CONTENTS

	Page
List of Representatives and Substitutes	8
Documents :	
503. Agenda of the First Part of the Sixteenth Ordinary Session, 2nd and 3rd June 1970	10
504. Order of Business of the First Part of the Sixteenth Ordinary Session, 2nd and 3rd June 1970	11
505. Fifteenth Annual Report of the Council to the Assembly on the Council's activities for the period 1st January to 31st December 1969	14
506. Relations with Parliaments — Report submitted on behalf of the Committee for Relations with Parliaments by Mr. Radius and Dame Joan Vickers, Rapporteurs	47
507. Prospects of scientific and technical co-operation — Report submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions by Mr. Chapman, Rapporteur	68
1 Amendment	84
508. European co-operation in the field of oceanography — Report submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions by Mr. Schloesing, Rapporteur	85
509. The political consequences of relaunching Europe — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Leynen, Rapporteur	119
510. Harmonisation of the policies of WEU countries towards Eastern Europe — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Schulz, Rapporteur	134
511. Military security and parliamentary information — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Goedhart, Rapporteur	155
512. Reply of the Council to Recommendations 187 to 195	168
513. European security — Arms trade and arms control — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. van der Stoel, Rapporteur.....	189
1 Amendment	233

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Liste des Représentants et des Suppléants.....	8
Documents :	
503. Ordre du jour de la première partie de la Seizième session ordinaire, 2 et 3 juin 1970	10
504. Calendrier de la première partie de la Seizième session ordinaire, 2 et 3 juin 1970	11
505. Quinzième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée sur les activités du Conseil du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1969	14
506. Relations avec les parlements — Rapport présenté au nom de la Com- mission pour les Relations avec les Parlements par M. Radius et Dame Joan Vickers, rapporteurs	47
507. Perspectives d'une coopération scientifique et technique — Rapport présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aéro- spatiale par M. Chapman, rapporteur	68
1 amendement	84
508. La coopération européenne dans le domaine de l'océanographie — Rap- port présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale par M. Schloesing, rapporteur	85
509. Les conséquences politiques de la relance européenne — Rapport pré- senté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Leynen, rapporteur	119
510. Harmonisation des politiques des pays de l'U.E.O. à l'égard de l'Europe orientale — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Schulz, rapporteur.....	134
511. Le secret militaire et l'information des parlements — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Goedhart, rapporteur	155
512. Réponses du Conseil aux Recommandations nos 187 à 195	168
513. La sécurité européenne — Le commerce et le contrôle des armements — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. van der Stoel, rapporteur	189
1 amendement	233

TABLE OF CONTENTS

	Page
514. The situation in the Middle East — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Nessler, Rapporteur.....	234
2 Amendments	242
515. Reply to the Fifteenth Annual Report of the Council (political activities) — Reply submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Blumenfeld, Chairman and Rapporteur	244
516. Application of the Brussels Treaty — Reply of the Assembly to Chapters I, II, III and IV of the Fifteenth Annual Report of the Council — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Vedovato, Rapporteur	247

**

*

Appendices to Document 511

	Page
514. La situation au Moyen-Orient — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Nessler, rapporteur	234
2 amendements	242
515. Réponse au Quinzième rapport annuel du Conseil (Activités politiques) — Réponse présentée au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Blumenfeld, président et rapporteur	244
516. Application du Traité de Bruxelles — Réponse de l'Assemblée aux chapitres I, II, III et IV du Quinzième rapport annuel du Conseil — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Vedovato, rapporteur	247

**
*

Annexes au Document 511

LIST OF REPRESENTATIVES BY COUNTRIES

LISTE DES REPRÉSENTANTS PAR PAYS

BELGIUM BELGIQUE

Representatives — Représentants

MM.	De GRAUW Joseph-Edmond	P.L.P.	
	DELFORGE Paul	P.L.P.	
	DEQUAE André	Soc. chr.	
	HOUSLAUX Georges	Socialiste	
	Président de l'Assemblée		
	LEYNEN Hubert	Soc. chr.	
	MEYERS Paul	Soc. chr.	
	VAN LENT Aimé	Socialiste	

Substitutes — Suppléants

MM.	BEGHIN Georges	P.L.P.	
	CISELET Jean-Claude	P.L.P.	
	De KEULENEIR Amédée	Socialiste	
	HERBIET Paul	Soc. chr.	
	NOTHOMB Charles	Soc. chr.	
	de STEXHE Paul	Soc. chr.	
	VAN HOEYLANDT D. Bern.	Socialiste	

FRANCE

Representatives — Représentants

MM.	BEAUGUITTE André	Républ. indép.	
	CAILLAVET Henri	Gauche démoc.	
	FLORNOY Bertrand	U.D.R.	
	JUNG Louis	U.C.D.P.	
	KRIEG Pierre-Charles	U.D.R.	
	LABBÉ Claude	U.D.R.	
	LEGARET Jean	Indépendant	
	de MONTESQUIOU Pierre	P.D.M.	
	NESSLER Edmond	U.D.R.	
	PÉRIDIER Jean	Socialiste	
	PÉRONNET Gabriel	Radical	
	PETIT Camille	U.D.R.	
	de PRÉAUMONT Jean	U.D.R.	
	PRÉLOT Marcel	non inscrit	
	RADIUS René	U.D.R.	
	RIVIÈRE Paul	U.D.R.	
	SCHLEITER François	Républ. indép.	
	VITTER Pierre	Républ. indép.	

Substitutes — Suppléants

MM.	ABELIN Pierre	P.D.M.	
	BIZET Emile	U.D.R.	
	BOURGEOIS Georges	U.D.R.	
	CAPELLE Jean-Joseph	App. U.D.R.	
	de CHEVIGNY Pierre	Indépendant	
	DARDEL Georges	Socialiste	
	DESTREMAU Bernard	Républ. indép.	
	GRUSSENMEYER François	U.D.R.	
	HAURET Robert	U.D.R.	
	LAURENT-THOUVEREY C.	Gauche démoc.	

MM.	LEMAIRE Marcel	Centre républ.	
	MOULIN Arthur	U.D.R.	
	Mme PLOUX Suzanne	U.D.R.	
	MM. SCHLOESING Edouard	Radical	
	SCHMITT Robert	App. U.D.R.	
	VALLÉIX Jean	U.D.R.	
	WEBER Pierre	Républ. indép.	
	YVON Joseph	U.C.D.P.-P.D.M.	

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Representatives — Représentants

MM.	ALBER Siegbert	C.D.U.	
	AMREHN Franz	C.D.U.	
	BAUER Hannsheinz	S.P.D.	
	DRAEGER Heinrich	C.D.U.	
	FURLER Hans	C.D.U.	
	Mme HERKLOTZ Luise	S.P.D.	
	M. HÖSL Alex	C.D.U.	
	Mme KLEE Marie-Elisabeth	C.D.U.	
	MM. LEMMRICH Karl Heinz	C.D.U.	
	LENZE Franz	C.D.U.	
	PÖHLER Heinz	S.P.D.	
	RICHTER Klaus	S.P.D.	
	RINDERSPACHER Fritz	S.P.D.	
	RUTSCHKE Wolfgang	F.D.P.	
	SCHMID Carlo	S.P.D.	
	SCHMIDT Herrmann	S.P.D.	
	SCHMÜCKER Kurt	C.D.U.	
	SCHULZ Klaus-Peter	S.P.D.	

Substitutes — Suppléants

MM.	AHRENS Karl	S.P.D.	
	BALS Johann Baptist	S.P.D.	
	BARZEL Rainer	C.D.U.	
	BLUMENFELD Erik Bernhard	C.D.U.	
	Mme DIEMER-NICOLAUS Emmy	F.D.P.	
	MM. FRITSCH Walter	S.P.D.	
	HAASE Detlef-Hinrich	S.P.D.	
	HERMESDORF Herbert	C.D.U.	
	KEMPFLER Fritz	C.D.U.	
	KIESINGER Kurt Georg	C.D.U.	
	KLEPSCH Egon	C.D.U.	
	KLIESING Georg	C.D.U.	
	MÜLLER Günther	S.P.D.	
	ROSER Hans Leonhard	C.D.U.	
	SIEGLERSCHMIDT Hellmut	S.P.D.	
	Mme WALZ Hanna	C.D.U.	
	MM. WIENAND Karl	S.P.D.	
	ZOGLMANN Siegfried	F.D.P.	

ITALY
ITALIE

Representatives — Représentants

MM. BADINI CONFALONIERI V.	Libéral
BEMPORAD Alberto	Socialiste
BERTHET Aimé	Dém. chr.
BETTIOL Giuseppe	Dém. chr.
CAVEZZALI Paolo	Socialiste
CORTI Bruno	Socialiste
DINDO Dino	Socialiste
FOSCHINI Nicola	Dém. chr.
FOSSA Francesco	Socialiste
GONELLA Guido	Dém. chr.
LA LOGGIA Giuseppe	Dém. chr.
MAMMI Oscar	Républicain
PECORARO Antonio	Dém. chr.
PICA Domenico	Dém. chr.
SALARI Giuseppe	Dém. chr.
TREU Renato	Dém. chr.
VEDOVATO Giuseppe	Dém. chr.
N...	

Substitutes — Suppléants

MM. AVERARDI Giuseppe	Socialiste
BALDANI GUERRA Alfredo	Socialiste
CATELLANI Edoardo	Socialiste
Mme DAL CANTON Maria Pia	Dém. chr.
MM. FANELLI Augusto Cesare	Dém. chr.
FORTUNA Loris	Socialiste
GENCO Giacinto	Dém. chr.
LAFORGIA Antonio	Dém. chr.
Mme MIOTTI CARLI Amalia	Dém. chr.
MM. PELIZZO Guglielmo	Dém. chr.
PREARO Roberto	Dém. chr.
PREMOLI Augusto	Libéral
SPADOLA Enrico	Dém. chr.
SPIGAROLI Alberto	Dém. chr.
TANGA Alfonso	Dém. chr.
TANSINI Angelo	Socialiste
ZAMBERLETTI Giuseppe	Dém. chr.
N...	

LUXEMBOURG

Representatives — Représentants

MM. CRAVATTE Henry	Parti ouv. social.
MARGUE Georges	Parti chrét. social
MART René	Parti démocrat.

Substitutes — Suppléants

MM. ABENS Victor	Parti ouv. social.
ELVINGER Paul	Parti démocrat.
SPAUTZ Jean	Parti chrét. social

NETHERLANDS
PAYS-BAS

Representatives — Représentants

MM. BERGHUIS W. P.	Antirévolution.
LETSCHERT H. B. P. A.	Pop. cath.
van der MEI D. F.	Chr. hist.
MOMMERSTEEG J. A.	Pop. cath.
PORTHEINE F.	Libéral
van der STOEL M.	Travailleiste
N...	

Substitutes — Suppléants

MM. CORNELISSEN P.A.M.	Pop. cath.
ENGELS P. J.	Pop. cath.
GELKERKEN N. G.	Antirévolution.
van HALL G.	Travailleiste
PIKET F. H.	Chr. hist.
van RIEL H.	Libéral
VOOGD J. J.	Travailleiste

UNITED KINGDOM
ROYAUME-UNI

Representatives — Représentants

Mr. Donald CHAPMAN	Labour
Mr. Denis COE	Labour
Mr. George DARLING	Labour
Mr. Simon Wingfield DIGBY	Conservative
Sir Geoffrey de FREITAS	Labour
Sir Myer GALPERN	Labour
Lord GLADWYN	Liberal
Mr. Walter HARRISON	Labour
Mr. William HOWIE	Labour
Mr. Peter KIRK	Conservative
Earl of LISTOWEL	Labour
Mr. W. John PEEL	Conservative
Mr. Geoffrey RHODES	Labour
Mr. Geoffrey RIPPON	Conservative
Lord St. HELENS	Conservative
Mr. Duncan SANDYS	Conservative
Dame Joan VICKERS	Conservative
Mr. Alan WILLIAMS	Labour

Substitutes — Suppléants

Mr. James BOYDEN	Labour
Mr. Donald COLEMAN	Labour
Mr. Ernest FERNYHOUGH	Labour
Mr. W. Percy GRIEVE	Conservative
Mr. Eldon GRIFFITHS	Conservative
Mrs. Lena JEGGER	Labour
Mr. Frank JUDD	Labour
Mr. Ian LLOYD	Conservative
Mr. Robert MACLENNAN	Labour
Mr. David MARQUAND	Labour
Dr. Maurice MILLER	Labour
Mr. William MOLLOY	Labour
Lord O'NEILL of The Maine	Conservative
Sir John RODGERS	Conservative
Mr. Norman St. JOHN-STEVAS	Conservative
Mr. James SCOTT-HOPKINS	Conservative
Lord WADE	Liberal
Mr. William WHITLOCK	Labour

AGENDA
of the First Part of the Sixteenth Ordinary Session
Paris, 1st-5th June 1970

I. Report of the Council

Fifteenth Annual Report of the Council to the Assembly

II. Political Questions

- | | |
|---|---|
| 1. Political activities of the Council of Ministers — Reply to the Fifteenth Annual Report of the Council | <i>Report tabled by Mr. Blumenfeld on behalf of the General Affairs Committee</i> |
| 2. The political consequences of relaunching Europe | <i>Report tabled by Mr. Leynen on behalf of the General Affairs Committee</i> |
| 3. Harmonisation of the policies of WEU countries towards Eastern Europe | <i>Report tabled by Mr. Schulz on behalf of the General Affairs Committee</i> |
| 4. The situation in the Middle East | <i>Report tabled by Mr. Nessler on behalf of the General Affairs Committee</i> |

III. Defence Questions

- | | |
|---|---|
| 1. Application of the Brussels Treaty — Reply to the Fifteenth Annual Report of the Council | <i>Report tabled by Mr. Vedovato on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |
| 2. European security — Arms trade and arms control | <i>Report tabled by Mr. van der Stoep on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |
| 3. Military security and parliamentary information | <i>Report tabled by Mr. Goedhart on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |

IV. Technical and Scientific Questions

- | | |
|---|--|
| 1. Prospects of scientific and technical co-operation — Reply to the Fifteenth Annual Report of the Council | <i>Report tabled by Mr. Chapman on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions</i> |
| 2. European co-operation in the field of oceanography | <i>Report tabled by Mr. Schloesing on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions</i> |

V. Relations with Parliaments

Relations with Parliaments

Report tabled by Mr. Radius and Dame Joan Vickers on behalf of the Committee for Relations with Parliaments

ORDRE DU JOUR

de la première partie de la Seizième session ordinaire
Paris, 1^{er}-5 juin 1970

I. Rapport du Conseil

Quinzième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée

II. Questions politiques

- | | |
|---|--|
| 1. Activités politiques du Conseil des Ministres — Réponse au Quinzième rapport annuel du Conseil | <i>Rapport présenté par M. Blumenfeld au nom de la Commission des Affaires Générales</i> |
| 2. Les conséquences politiques de la relance européenne | <i>Rapport présenté par M. Leynen au nom de la Commission des Affaires Générales</i> |
| 3. Harmonisation des politiques des pays de l'U.E.O. à l'égard de l'Europe orientale | <i>Rapport présenté par M. Schulz au nom de la Commission des Affaires Générales</i> |
| 4. La situation au Moyen-Orient | <i>Rapport présenté par M. Nessler au nom de la Commission des Affaires Générales</i> |

III. Questions de défense

- | | |
|--|--|
| 1. Application du Traité de Bruxelles — Réponse au Quinzième rapport annuel du Conseil | <i>Rapport présenté par M. Vedovato au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements</i> |
| 2. La sécurité européenne — Le commerce et le contrôle des armements | <i>Rapport présenté par M. van der Stoep au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements</i> |
| 3. Le secret militaire et l'information des parlements | <i>Rapport présenté par M. Goedhart au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements</i> |

IV. Questions scientifiques et techniques

- | | |
|--|---|
| 1. Perspectives d'une coopération scientifique et technique — Réponse au Quinzième rapport annuel du Conseil | <i>Rapport présenté par M. Chapman au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale</i> |
| 2. La coopération européenne dans le domaine de l'océanographie | <i>Rapport présenté par M. Schloesing au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale</i> |

V. Relations avec les parlements

Relations avec les parlements	<i>Rapport présenté par M. Radius et Dame Joan Vickers au nom de la Commission pour les Relations avec les Parlements</i>
-------------------------------	---

DRAFT ORDER OF BUSINESS
of the First Part of the Sixteenth Ordinary Session
Paris, 2nd and 3rd June 1970

MONDAY, 1st JUNE

Afternoon 3 p.m.

Political Groups.

TUESDAY, 2nd JUNE

Morning 10 a.m.

Opening of the First Part of the Sixteenth Ordinary of the Session Assembly.

Speech by the Provisional President of the Assembly.

Examination of credentials.

Election of the President of the Assembly.

Election of the Vice-Presidents of the Assembly.

Speech by the President of the Assembly.

Presentation of the Annual Report of the Council by Mr. Scheel, Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany and Chairman-in-Office of the Council of Ministers.

Application of the Brussels Treaty — Reply to the Fifteenth Annual Report of the Council :
presentation of the report tabled by Mr. Vedovato on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

Political activities of the Council — Reply to the Fifteenth Annual Report of the Council :
presentation of the report tabled by Mr. Blumenfeld on behalf of the General Affairs Committee.

Prospects of scientific and technical co-operation — Reply to the Fifteenth Annual Report of the Council :

presentation of the report tabled by Mr. Chapman on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

Votes on the draft replies to the Annual Report of the Council.

1 p.m.

Meetings of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions and the Committee for Relations with Parliaments for the election of their Bureaux.

Afternoon 3 p.m.

The political consequences of relaunching Europe :

presentation of the report tabled by Mr. Leynen on behalf of the General Affairs Committee.

General Debate.

Votes on the draft Recommendation.

PROJET DE CALENDRIER
de la première partie de la Seizième session ordinaire
Paris, 2 et 3 juin 1970

LUNDI 1^{er} JUIN

Après-midi 15 heures :

Groupes politiques.

MARDI 2 JUIN

Matin 10 heures :

Ouverture de la première partie de la Seizième session ordinaire de l'Assemblée.

Discours du Doyen d'âge.

Vérification des pouvoirs.

Election du Président de l'Assemblée.

Election des Vice-Présidents de l'Assemblée.

Discours du Président de l'Assemblée.

Présentation du rapport annuel du Conseil par M. Scheel, Président en exercice du Conseil et Ministre des affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne.

Application du Traité de Bruxelles — Réponse au Quinzième rapport annuel du Conseil :

présentation du rapport déposé par M. Vedovato au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Activités politiques du Conseil — Réponse au Quinzième rapport annuel du Conseil :

présentation du rapport déposé par M. Blumenfeld au nom de la Commission des Affaires Générales.

Perspectives d'une coopération scientifique et technique — Réponse au Quinzième rapport annuel du Conseil :

présentation du rapport déposé par M. Chapman au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale.

Votes des projets de réponse au rapport annuel du Conseil.

13 heures :

Réunions de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale et de la Commission pour les Relations avec les Parlements pour l'élection de leurs Bureaux.

Après-midi 15 heures :

Les conséquences politiques de la relance européenne :

présentation du rapport déposé par M. Leynen au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

European co-operation in the field of oceanography :

presentation of the report tabled by Mr. Schloesing on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

General Debate.

Vote on the draft Recommendation.

Relations with Parliaments :

presentation of the report tabled by Mr. Radius and Dame Joan Vickers on behalf of the Committee for Relations with Parliaments.

Vote on the draft Resolution.

WEDNESDAY, 3rd JUNE

Morning 8.30 a.m.

Meetings of the Committee on Defence Questions and Armaments and the General Affairs Committee for the election of their Bureaux.

9 a.m.

European security — Arms trade and arms control :

presentation of the report tabled by Mr. van der Stoel on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General Debate.

Vote on the draft Recommendation.

Military security and parliamentary information :

presentation by Mr. van der Stoel of the report tabled by Mr. Goedhart on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General Debate.

Vote on the draft Recommendation.

11 a.m.

Speech by Lord Winterbottom, United Kingdom Under-Secretary of State for Defence for the Royal Air Force.

The situation in the Middle-East :

presentation of the report tabled by Mr. Nessler on behalf of the General Affairs Committee.

General Debate.

Vote on the draft Recommendation.

Harmonisation of the policies of WEU countries towards Eastern Europe :

presentation of the report tabled by Mr. Schulz on behalf of the General Affairs Committee.

General Debate.

Vote on the draft Recommendation.

La coopération européenne dans le domaine de l'océanographie :

présentation du rapport déposé par M. Schloesing au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale.

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

Les relations avec les parlements :

présentation du rapport déposé par M. Radius et Dame Joan Vickers au nom de la Commission pour les Relations avec les Parlements.

Vote du projet de résolution.

MERCREDI 3 JUIN

Matin 8 h. 30 :

Réunions de la Commission des Questions de Défense et des Armements et de la Commission des Affaires Générales pour l'élection de leurs Bureaux.

9 heures :

La sécurité européenne — Le commerce et le contrôle des armements :

présentation du rapport déposé par M. van der Stoel au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

Le secret militaire et l'information des parlements :

présentation par M. van der Stoel du rapport déposé par M. Goedhart au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

11 heures :

Discours de Lord Winterbottom, Sous-secrétaire d'État britannique à la défense (Royal Air Force).

La situation au Moyen-Orient :

présentation du rapport déposé par M. Nessler au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

Harmonisation des politiques des pays de l'U.E.O. à l'égard de l'Europe orientale :

présentation du rapport déposé par M. Schulz au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

12.30 p.m.

Meetings of the Committee on Budgetary Affairs and Administration and the Committee on Rules of Procedure and Privileges for the election of their Bureaux.

Afternoon 3 p.m.

Continuation of the Orders of the Day of the morning sitting.

CLOSE OF THE FIRST PART OF THE SIXTEENTH ORDINARY SESSION

12 h. 30 :

Réunions de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration et de la Commission du Règlement et des Immunités pour l'élection de leurs Bureaux.

Après-midi 15 heures :

Reprise de l'ordre du jour de la séance du matin.

CLOTURE DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA SEIZIÈME SESSION ORDINAIRE

*Fifteenth Annual Report of the Council to the Assembly
of Western European Union on the Council's activities for the period
1st January to 31st December 1969*

INTRODUCTION

1. The Council of Western European Union transmit to the Assembly the Fifteenth Annual Report on their activities, covering the period 1st January to 31st December 1969.

2. The main questions considered by the Council are dealt with in the following chapters :

I. Relations between the Council and the Assembly ¹	15
II. The Council and European co-operation ²	17
III. Armaments Control ²	27
IV. European co-operation in the production of armaments ²	35
V. Public Administration and the European Civil Service ¹	39
VI. Budgetary and administrative questions ³	41

1. Annex to the letter dated 20th February 1970. These Chapters were agreed to by all the members of the Council present.

2. Annex to the letter dated 5th May 1970. These Chapters were agreed to by all the members of the Council present.

3. Annex to the letter dated 23rd March 1970. This Chapter was agreed to by all the members of the Council present.

**Quinzième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée
de l'Union de l'Europe Occidentale sur les activités du Conseil
du 1^{er} janvier au 31 décembre 1969**

INTRODUCTION

1. Le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale a l'honneur de transmettre à l'Assemblée son quinzième rapport annuel d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1969.
2. Les principales questions examinées par le Conseil sont traitées sous les rubriques suivantes :

I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée ¹	15
II. Le Conseil et la coopération européenne ²	17
III. Contrôle des armements ²	27
IV. Coopération européenne en matière de production d'armements ²	35
V. Administration publique et Fonction publique européenne ³	39
VI. Questions budgétaires et administratives ³	41

1. Annexe à la lettre en date du 20 février 1970. Ces textes ont reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents.

2. Annexe à la lettre en date du 5 mai 1970. Ces textes ont reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents.

3. Annexe à la lettre en date du 23 mars 1970. Ce texte a reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents.

I. RELATIONS BETWEEN THE COUNCIL AND THE ASSEMBLY

A. Progress of relations between the Council and the Assembly

1. The improvement in relations between the Council and the Assembly, which was continued in 1969 in a spirit of mutual understanding, has further strengthened the close links already existing between the two bodies.

2. In June 1969, when introducing the report on the Council's activities in 1968, Mr. Luns, Netherlands Foreign Minister and Chairman-in-Office, recalled the Council's efforts to give the fullest possible account of their activities, particularly in the political sphere and to improve the form of the report as recommended by the Assembly Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

The Council were pleased to note that the Assembly appreciated these improvements and have given full consideration to its comments and suggestions on various occasions. Although they were not able, for the practical reasons indicated in their reply to Recommendation 183, to undertake to forward all the chapters of their annual report by the date requested by the Assembly, they have nevertheless done their best to speed up the procedure for preparing this document.

The speeches made by several Ministers of WEU member governments at Assembly sessions during 1969, and their replies to questions, again demonstrated the Council's interest in the work and suggestions of the Assembly.

3. The various contacts designed to ensure maximum freedom for the dialogue between the two bodies of the organisation were also pursued to great advantage.

Thus, after the first meeting between the Council of Ministers and the Presidential Committee held in Rome on 22nd October 1968, the President of the Assembly expressed his colleagues' satisfaction and their hope that the dialogue might continue in the form instituted on that occasion. As stated in their annual report for the year 1968, the Council also appreciated the value of this first experiment in annual meetings. They therefore gladly agreed to the

Presidential Committee's request to meet the WEU Ministers during the last quarter of 1969. The meeting was held in Brussels at the close of the regular Ministerial Council for the fourth quarter, which for practical reasons took place on 9th and 10th January 1970. It provided an occasion for informal conversations in accordance with the formula agreed in 1968, to allow spontaneous exchanges of view. As in Rome, this meeting appears to have been of great benefit to all taking part.

As already stated, the Council will maintain the fullest interest in contacts of this type with the Assembly and will try to make them as effective as possible.

The now traditional conversations, held at other ministerial sessions, between the Chairman-in-Office of the Council and the Chairman of the General Affairs Committee, also enabled members of the Committees concerned to be adequately informed of the Council's deliberations on current political problems.

4. Finally, the Council have made a special effort to answer the Assembly's recommendations as quickly and fully as possible. Without waiting for the annual report, they have thus been able to supply information concerning their discussions and views on the main problems of common interest raised by the Assembly.

The Council's replies were studied beforehand with government experts in each capital whenever this could help in providing the Assembly with the maximum of information on scientific, technical and space co-operation, or defence co-operation.

B. Summary of contacts between the Council and the Assembly

(a) Speeches by Ministers of member governments to the Assembly

— Fourteenth Ordinary Session (Second Part)

I. RELATIONS ENTRE LE CONSEIL ET L'ASSEMBLÉE

A. Evolution des relations entre le Conseil et l'Assemblée

1. L'amélioration des relations entre le Conseil et l'Assemblée, poursuivie en 1969 dans un esprit de compréhension mutuelle, a permis de renforcer encore les liens étroits existant entre les deux organes.

2. Lors de la présentation, en juin 1969, du rapport sur les activités du Conseil en 1968, M. Luns, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas et Président en exercice, a rappelé les efforts du Conseil pour faire de son rapport le compte rendu le plus complet possible de ses activités, notamment politiques, ainsi que pour en perfectionner le plan suivant les vœux exprimés par la commission de l'Assemblée compétente en matière de questions scientifiques, techniques et aérospatiales.

Le Conseil a noté avec satisfaction que l'Assemblée appréciait les améliorations réalisées. Il a accordé toute son attention aux commentaires et suggestions qu'elle a d'autre part formulés à différentes occasions. S'il n'a pu pour les raisons pratiques indiquées dans sa réponse à la Recommandation n° 183, s'engager à transmettre tous les chapitres de son rapport annuel dans les délais souhaités par l'Assemblée, il a cependant fait de son mieux pour accélérer la procédure d'élaboration du présent document.

Les interventions faites par plusieurs ministres de gouvernements membres de l'U.E.O. au cours des différentes sessions de l'année 1969, ainsi que leurs réponses aux questions posées, ont attesté une fois de plus l'intérêt du Conseil pour les travaux et suggestions de l'Assemblée.

3. Les différents contacts visant à ménager le maximum de liberté au dialogue entre les deux organes de l'organisation ont été, d'autre part, très utilement poursuivis.

Ainsi, à la suite de la rencontre organisée pour la première fois, le 22 octobre 1968 à Rome, entre le Conseil des Ministres et le Comité des présidents, le Président de l'Assemblée avait exprimé la satisfaction de ses collègues ainsi que leur désir de continuer le dialogue sous la forme instaurée à cette occasion. Le Conseil, pour sa part, avait également, comme indiqué dans son rapport annuel pour l'année 1968, apprécié l'intérêt de cette première expérience de rencontre

annuelle. Aussi a-t-il accédé avec plaisir à la demande du Comité des présidents de rencontrer les ministres de l'U.E.O. pendant le dernier trimestre de l'année 1969. La réunion a été organisée, à Bruxelles, à l'issue du Conseil ministériel régulier du quatrième trimestre, tenu pour des raisons pratiques les 9 et 10 janvier 1970. Elle a été l'occasion d'entretiens à caractère officieux, suivant la formule convenue en 1968 pour faciliter la spontanéité des échanges de vues. Comme celle de Rome, elle s'est avérée très fructueuse, semble-t-il, pour tous les participants.

Ainsi qu'il l'a déjà indiqué, le Conseil continuera à porter le plus grand intérêt à ce genre de contacts avec l'Assemblée et à s'efforcer de les rendre aussi efficaces que possible.

Les conversations désormais traditionnelles entre le Président en exercice du Conseil et le président de la Commission des Affaires Générales, maintenues pour les autres sessions trimestrielles au niveau ministériel, ont par ailleurs permis que les membres de la commission intéressée soient adéquatement tenus informés des délibérations du Conseil sur les problèmes d'actualité politique traités par lui en ces occasions.

4. Enfin, le Conseil a fait un effort particulier pour répondre aussi rapidement et aussi complètement que possible aux recommandations dont il a été saisi par l'Assemblée et qui lui ont permis, sans attendre le rapport annuel, de renseigner celle-ci sur ses délibérations et positions concernant les grands sujets d'intérêt commun soulevés par l'Assemblée.

Chaque fois que cela s'est avéré utile pour fournir à l'Assemblée le maximum de précisions, en matière de coopération scientifique, technique et spatiale ou de défense notamment, les réponses du Conseil ont été préalablement étudiées dans chaque capitale avec le concours d'experts des gouvernements membres.

B. Etat récapitulatif des diverses formes de relations entre le Conseil et l'Assemblée

(a) Interventions de ministres des gouvernements membres devant l'Assemblée

— Quatorzième session ordinaire (deuxième partie)

Mr. Thorn, Minister for Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg and Chairman-in-Office of the Council.

— Fifteenth Ordinary Session (First Part)

Mr. Luns, Minister for Foreign Affairs of the Netherlands and Chairman-in-Office of the Council.

Lord Chalfont, United Kingdom Minister of State for Foreign Affairs.

— Fifteenth Ordinary Session (Second Part)

Mr. Harmel, Belgian Minister for Foreign Affairs and Chairman-in-Office of the Council.

Mr. Schmidt, German Minister of Defence.

(b) Recommendations transmitted to the Council

— The Council gave replies to twenty-one Recommendations numbered 166 to 186.

— The Council received nine Recommendations adopted by the Assembly in December 1969, numbered 187 to 195.

(c) Written questions

The Council gave replies to written question 109 and began consideration of written questions 110, 111 and 112 from members of the Assembly.

(d) Meetings between the Council and Assembly Committees

— Meeting between the Ministerial Council and the Presidential Committee held in Brussels after the ministerial meeting for the fourth quarter of 1969, on 10th January 1970.

(e) Personal contacts

— The usual meeting between Mr. Thorn, Chairman-in-Office of the Council, and the Chairman of the General Affairs Committee of the Assembly, following the meeting of the Council held at ministerial level on 6th and 7th February in Luxembourg.

— The usual meeting between Mr. Luns, Chairman-in-Office of the Council and the Chairman of the General Affairs Committee of the Assembly, following the meeting of the Council held at ministerial level in The Hague on 5th and 6th June.

M. Thorn, Ministre des affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg et Président en exercice du Conseil.

— Quinzième session ordinaire (première partie)

M. Luns, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas et Président en exercice du Conseil.

Lord Chalfont, Ministre d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni.

— Quinzième session ordinaire (deuxième partie)

M. Harmel, Ministre belge des affaires étrangères et Président en exercice du Conseil.

M. Schmidt, Ministre allemand de la défense.

(b) Recommandations transmises au Conseil

— Le Conseil a répondu à vingt et une recommandations. Il s'agit des Recommandations n^{os} 166 à 186.

— Le Conseil a été saisi de neuf recommandations, adoptées par l'Assemblée en décembre 1969. Il s'agit des Recommandations n^{os} 187 à 195.

(c) Questions écrites

Le Conseil a répondu à la question écrite n^o 109 et a entrepris l'examen des questions écrites n^{os} 110, 111 et 112, posées par des membres de l'Assemblée.

(d) Réunions entre le Conseil et des organes de l'Assemblée

— Réunion entre le Conseil des Ministres et le Comité des présidents tenue à Bruxelles, à l'issue de la réunion ministérielle du quatrième trimestre 1969, le 10 janvier 1970.

(e) Contacts personnels

— Entretien d'usage entre M. Thorn, Président en exercice du Conseil, et le président de la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée, à la suite de la réunion tenue par le Conseil au niveau ministériel, les 6 et 7 février à Luxembourg.

— Entretien d'usage entre M. Luns, Président en exercice du Conseil, et le président de la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée, à la suite de la réunion tenue par le Conseil au niveau ministériel à La Haye les 5 et 6 juin.

II. THE COUNCIL AND EUROPEAN CO-OPERATION

Meetings of the Council at ministerial level were held in Luxembourg on 6th and 7th February, under the Chairmanship of Mr. Thorn, Minister for Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg, and at The Hague on 5th and 6th June, under the Chairmanship of Mr. Luns, Netherlands Minister for Foreign Affairs; because of the full calendar of international meetings and the intervening summer holiday, it was decided not to hold a ministerial session during the third quarter; lastly, the meeting for the fourth quarter was carried over until the beginning of 1970 and was held in Brussels on 9th and 10th January, under the Chairmanship of Mr. Harmel, the Belgian Minister for Foreign Affairs.

The permanent representatives also held twenty-five meetings at which they devoted part of their time to considering Assembly recommendations and questions, after the usual preparation by the working group.

*
**

The Council continued their efforts to improve political discussions in WEU with a view to strengthening co-operation. Proposals to this end were put forward in the Council. At their meeting in Luxembourg in February 1969, the Council of Ministers, to whom the British Delegation had submitted a number of proposals at Rome in October 1968, considered an Italian paper containing a number of proposals for intensifying political co-operation between member States, particularly as regards prior consultation on certain problems of international policy. In conclusion, it was noted that the seven delegations had expressed their resolve to improve consultations in the matter of foreign policy within WEU. They had been unanimously of the opinion that a procedure should be devised enabling a meeting of member States to be convened more rapidly in an emergency. They had decided unanimously that in certain cases the Council could meet in more restricted session to ensure greater efficacy for their discussions. It was further noted that the Benelux Governments had decided in the Council that, before taking any decision on a list of foreign policy questions, they would consult with their WEU partners at the level of either the Council of Ministers or of the permanent representatives to further the

adoption of positions agreed and harmonised to the fullest possible extent. The United Kingdom, Italian and German delegations had associated themselves with this proposal. The French delegation had taken note and had reserved their position on all matters of substance and procedure in the Benelux proposal, adding that they would make their position known by the next ministerial meeting at the latest.

The Council have since held very thorough consultations on developments in international policy of concern for world peace and for the countries of Western Europe. Their efforts have been directed to trying to take concerted action, whenever appropriate, and have produced constructive results.

At the ministerial sessions held in The Hague and Brussels, all governments represented expressed their regret that France had felt unable to participate in the work of the Council since February 1969 and their earnest desire that France would resume her seat on the Council as soon as possible. Meanwhile, they have been concerned not to prejudice its position or interests. During his normal term of office as Chairman, the Belgian Foreign Minister took various steps to facilitate the resumption of seven power co-operation within WEU; at the request of the ministers participating in the session at Brussels, he also agreed that his Chairmanship should be extended until 31st March 1970.

*
**

Section A of the present Chapter will deal with the Council's economic and political activities.

The views expressed by the Council on scientific, technical and space questions are set out in Section B.

Section C describes the Council's position on defence questions.

Finally, Section D is devoted to WEU's work in connection with the activities of the United Nations and FAO.

II. LE CONSEIL ET LA COOPÉRATION EUROPÉENNE

Le Conseil s'est réuni au niveau ministériel à Luxembourg les 6 et 7 février, sous la présidence de M. Thorn, Ministre des affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, puis à La Haye les 5 et 6 juin, sous la présidence de M. Luns, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas ; compte tenu notamment du calendrier des rencontres internationales et des vacances d'été, il a convenu de ne pas tenir de session ministérielle au troisième trimestre ; enfin, la réunion du quatrième trimestre, reportée aux premiers jours de 1970, a eu lieu à Bruxelles, sous la présidence de M. Harmel, Ministre des affaires étrangères de la Belgique, les 9 et 10 janvier.

Il s'est d'autre part réuni vingt-cinq fois au niveau des représentants permanents ; ces derniers ont consacré une part de leurs travaux à l'examen, préparé comme d'habitude par le groupe de travail, des recommandations et questions de l'Assemblée.

**

Le Conseil a poursuivi ses efforts tendant à améliorer les discussions politiques au sein de l'U.E.O. afin de parvenir à une meilleure coopération. Des propositions ont été avancées en Conseil à ce sujet. A sa réunion tenue à Luxembourg en février 1969, le Conseil des Ministres, qui avait été saisi de propositions présentées par la délégation belge lors de la session de Rome en octobre 1968, a examiné une note italienne soumettant une série de propositions pour intensifier la coopération politique entre les Etats membres, particulièrement dans le domaine de la consultation préalable sur certains problèmes de la politique internationale. En conclusion, il fut noté que les sept délégations avaient manifesté leur volonté d'améliorer les consultations en matière de politique étrangère dans le cadre de l'U.E.O. Les délégations avaient été unanimes pour dire qu'il fallait trouver une procédure permettant de réunir dans un plus bref délai les Etats membres en cas d'urgence. Elles étaient unanimes pour décider que, dans certains cas, le Conseil pourrait se réunir dans un cadre plus restreint pour garantir une plus grande efficacité des délibérations. Par ailleurs, il fut noté que les gouvernements du Benelux avaient décidé que, préalablement à toute décision relative à une liste de questions de politique étrangère, ils con-

sulteraient leurs partenaires de l'U.E.O. au niveau soit du Conseil ministériel, soit des représentants permanents, en vue de favoriser l'adoption de positions prises d'un commun accord et harmonisées autant que possible. Les délégations britannique, italienne et allemande s'étaient associées à cette proposition. La délégation française en avait pris acte et avait réservé sa position sur tous les aspects de fond et de procédure de la proposition Benelux, ajoutant qu'elle ferait connaître sa position au plus tard au cours de la réunion ministérielle suivante.

Depuis cette réunion, le Conseil a entretenu des consultations approfondies au sujet des développements de la politique internationale qui présentaient un intérêt pour la paix dans le monde et pour les pays de l'Europe occidentale. Ses efforts ont eu pour objet la recherche de lignes de conduite harmonisées chaque fois que cela a paru approprié, et ont produit des résultats constructifs.

Lors des réunions ministérielles de La Haye et de Bruxelles, tous les gouvernements représentés ont exprimé le regret que la France ne se soit pas vue en mesure de prendre part aux travaux du Conseil depuis février 1969 et leur vif souhait qu'elle reprenne le plus rapidement possible sa place au Conseil. Entre-temps, ils ont eu le souci de ne porter préjudice ni à sa position, ni à ses intérêts. Pour sa part, le ministre belge des affaires étrangères a, pendant son temps normal de présidence du Conseil, entrepris des efforts visant à faciliter la reprise d'une coopération à sept au sein de l'U.E.O. ; par ailleurs, sur la demande des participants à la réunion ministérielle de Bruxelles, il a accepté que sa présidence soit prorogée jusqu'au 31 mars 1970.

**

Le présent chapitre relate dans sa partie A les discussions et positions du Conseil dans les domaines politique et économique.

Les vues exprimées par le Conseil sur les questions scientifiques, techniques et aérospatiales font l'objet de la partie B.

La partie C fait état des positions du Conseil en matière de défense.

Enfin, les travaux poursuivis au sein de l'U.E.O. en relation avec ceux de l'O.N.U. et de l'O.A.A. sont traités dans la partie D.

A. Political and economic activities of the Council

At both the ministerial and permanent representative level, the Council have studied foreign policy subjects of common interest in the light of the Luxembourg meeting. Thus, they again devoted a large part of their discussions to developments in East-West relations. They also continued to study the problems connected with the Israeli-Arab conflict of June 1967 and the situation in Nigeria. Other political questions arising from developments in countries both within and outside Europe were also considered as matters of immediate interest.

The principal political and economic subjects examined in 1969 may be grouped as follows :

1. East-West relations ;
2. disarmament and the non-proliferation of nuclear weapons ;
3. the Greek question ;
4. the situation in countries in the Middle East, Africa, South America and Asia ;
5. various aspects of European construction affecting the seven member countries.

1. East-West relations

A large part of the Council's discussions was again regularly devoted to this important theme ; as in the past, they proved to be most valuable.

In their Fourteenth Annual Report, the Council expressed the view that, although the armed intervention in Czechoslovakia had been a serious setback to hopes of a détente between East and West, member governments nevertheless intended to pursue their efforts to seek all possible means of making progress in relations with the East European countries. However, they also stated their conviction that there could be no genuine improvement, without endangering security in Europe, unless the Soviet Union and its allies fully respected the independence and territorial integrity of States, refrained from interfering in their domestic affairs, recognised the right of every nation to shape its own future and abandoned the threat or use of force.

This view was repeated in the Council's replies to Assembly Recommendations 169, 170, 171 and 184.

In these circumstances, member governments continued to attach importance to the improvement of political relations and the development of commercial, technical and cultural relations with the East European States and the Soviet Union. They have taken steps to keep each other informed. For example, accounts were given at the ministerial meetings of WEU in The Hague and Brussels of the visits paid to Brussels by the Czechoslovak Foreign Minister and the Rumanian Deputy Foreign Minister, to Brussels and The Hague by the Polish Deputy Foreign Minister and to Moscow by Mr. Harmel and Mr. Thorn.

Believing that the Economic Commission for Europe is an appropriate forum for co-operation with the East on economic and technical problems and for developing relations which can help to create an atmosphere of trust, the Council proceeded to several exchanges of information ; these related to the contacts which certain governments had had with the Soviet, Czechoslovak and Rumanian delegations, who approached them on the matter, prior to the 24th Session of the ECE. General consultations were also held on the main items on the agenda for the session. After the meeting of the Economic Commission for Europe, the Council noted with satisfaction that discussions had been concentrated on technical subjects and had been effective in the main. They agreed to continue their own consultations on matters within the Commission's province whenever necessary.

Furthermore, the representatives of WEU member governments, meeting with those of their fellow members of the Atlantic Alliance at the ministerial session held in Washington in April 1969, supported the decision then taken that the western allies, while remaining in close consultation, should explore which concrete issues best lent themselves to fruitful negotiation with the Warsaw Pact countries. They subsequently participated, in the Alliance, in drawing up a list of questions and in studying how a useful process of negotiation with the eastern countries might best be started in due course.

A. Le Conseil et les questions politiques et économiques

Tant à l'échelon des ministres qu'à l'échelon des représentants permanents, le Conseil a étudié les questions de politique étrangère d'intérêt commun à la lumière de la réunion de Luxembourg. Ainsi, il a continué de consacrer une large part de ses échanges de vues à l'évolution des relations entre l'Est et l'Ouest. Il a également poursuivi l'examen des problèmes nés du conflit israélo-arabe de juin 1967, ainsi que celui de la situation au Nigeria. L'actualité l'a enfin appelé à se pencher sur d'autres questions politiques résultant des développements intervenus dans certains pays situés en Europe ou hors d'Europe.

Les principaux sujets d'ordre politique et économique examinés au cours de l'année 1969 sont regroupés comme suit :

1. Les relations entre l'Est et l'Ouest ;
2. Le désarmement et la question de la non-prolifération des armes nucléaires ;
3. La question de la Grèce ;
4. La situation dans certains pays du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Amérique du sud et d'Asie ;
5. Différents aspects de la construction européenne intéressant les sept Etats membres.

1. Les relations entre l'Est et l'Ouest

Une large part des délibérations du Conseil a continué d'être régulièrement consacrée à cet important sujet ; celles-ci se sont avérées, comme par le passé, très utiles.

Dans son quatorzième rapport annuel, le Conseil avait indiqué à l'Assemblée que, bien que l'intervention armée en Tchécoslovaquie ait sérieusement contrarié les espoirs mis dans une détente entre l'Est et l'Ouest, les gouvernements membres entendaient néanmoins poursuivre leurs efforts et chercher les moyens de réaliser tous progrès possibles dans les rapports avec les pays de l'est. Cependant, il avait également affirmé leur conviction qu'une amélioration effective, ne mettant pas en péril la sécurité en Europe, supposait le plein respect par l'Union Soviétique et ses alliés de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le droit pour chaque peuple de modeler son propre avenir et l'abstention du recours à la menace ou à l'usage de la force.

Cette position a été confirmée notamment dans les réponses du Conseil aux Recommandations n^{os} 169, 170, 171 et 184 de l'Assemblée.

Cela étant, les gouvernements membres ont continué d'attacher de l'importance à l'amélioration des relations politiques et au développement des relations commerciales, techniques et culturelles avec les pays de l'Europe orientale et l'Union Soviétique. Ils n'ont pas manqué de s'en tenir mutuellement informés. C'est ainsi, par exemple, qu'ont été évoquées, notamment lors des réunions ministérielles de l'U.E.O. à La Haye et à Bruxelles : les visites à Bruxelles du ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie et du vice-ministre des affaires étrangères de Roumanie, à Bruxelles et à La Haye du vice-ministre des affaires étrangères de Pologne ; les visites de M. Harmel et de M. Thorn à Moscou.

Considérant que la Commission économique pour l'Europe constitue un cadre approprié pour la coopération avec l'Est sur les problèmes économiques et techniques, où l'intensification des relations peut permettre d'aider à la création d'un climat de confiance, le Conseil a eu tout d'abord plusieurs échanges d'informations ; ceux-ci ont porté sur les contacts préliminaires à la vingt-quatrième session de cet organisme que certains gouvernements ont eus avec les délégations soviétique, tchécoslovaque et roumaine notamment, qui les avaient approchés à ce sujet. Il a également procédé à des consultations d'ordre général sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour de cette session. A l'issue des travaux de la Commission économique pour l'Europe, le Conseil a constaté avec satisfaction que les discussions, concentrées sur des sujets techniques, s'étaient avérées largement efficaces. Il a convenu de poursuivre ses propres délibérations, chaque fois que nécessaire, sur les sujets relevant de la compétence de cet organisme.

D'autre part, les représentants des gouvernements membres de l'U.E.O., réunis avec ceux de leurs partenaires de l'Alliance atlantique lors de la session ministérielle de Washington en avril 1969, ont appuyé la décision prise à cette occasion que les alliés occidentaux, sur la base d'une étroite consultation mutuelle, recherchent quelles questions concrètes pourraient le mieux se prêter à des négociations fructueuses avec les pays du Pacte de Varsovie. A la suite de quoi, ils ont participé aux travaux entrepris au sein de l'Alliance en vue de dresser une liste de ces questions et d'étudier comment pourrait s'engager, le moment venu et dans les meilleures conditions, un processus utile de négociations avec l'Est.

The most recent statement of the views which they expressed in concert with the other members of the Alliance is set out in the communiqué and declaration adopted at the end of the ministerial meeting of the North Atlantic Council held in December.

One of the subjects mentioned in the declaration issued by the North Atlantic Council is the question of a possible European Security Conference. At the ministerial meeting of WEU held in Brussels in January 1970, all delegations again emphasised the following points: the United States and Canada must participate in such a conference from the outset; it must be well prepared and there must be seen to be some prospects of it succeeding; moreover, progress with bilateral and multilateral negotiations would help to ensure its success.

At the same meeting of the Council of WEU at ministerial level, the German Foreign Minister reported on the most recent developments in his country's relations with certain Eastern States and commented on his Government's efforts to open a dialogue between the two parts of Germany. He said that the German Government were determined to act only in complete agreement with their western partners; his colleagues gave a renewed assurance of their governments' full support.

2. Disarmament¹ and the non-proliferation of nuclear weapons

In their Fourteenth Annual Report, the Council recorded the views expressed by the Ministers of member countries at Bonn in July 1968 on the question of the non-proliferation of nuclear weapons. Further exchanges of views have been held on this subject arising from the statements made on the non-proliferation treaty in February 1969, by the Chairman of the Atomic Energy Commission to the United States Senate. Without engaging in technical discussions on matters within the province of other international organisations, the Council gave general consideration to the political aspect of the important problems of safeguards and controls. As the Assembly is aware, the NPT has so far been ratified by the United Kingdom and signed

1. The various aspects of this question are dealt with in Parts C and D of this Chapter.

by the Benelux countries, Italy and the Federal Republic of Germany; the latter stated that they would defer ratification until an agreement on control procedures had been concluded between Euratom, of which they are members, and the IAEA.

3. The Greek question

As the Council observed in their reply to Recommendation 186, member governments have already made clear the importance they attach to a return to democratic government in Greece.

In the hope that the attitude of the European countries might perhaps help to further this desired return to democracy, they agreed with the Assembly that it was important for them to harmonise their policies on this issue.

Influenced particularly by the repercussions of the Greek problem on the situation in the Council of Europe, the Council of WEU regularly exchanged information and views in the course of 1969. As a result, following Greece's decision to withdraw from the Council of Europe, announced by its Foreign Minister to the Committee of Ministers of that organisation on 12th December, the representatives of the WEU countries on the Committee supported the resolution adopted. It may be recalled that this document expresses "the hope of an early return in Greece of conditions which will enable her to resume full membership of the Council of Europe".

Finally, the legal and political aspects of certain problems arising for the members of the Council of Europe as a result of Greece's withdrawal, were discussed at the ministerial meeting of WEU in Brussels in January 1970.

These consultations as a whole provided a valuable contribution leading to the harmonisation of policies.

4. The situation in certain countries outside Europe (Middle East, Africa and Asia)

Whenever it has been felt that consultations between WEU members on the situation in countries outside Europe would be helpful, the Council, as reported to the Assembly on several occasions, have devoted some time to appropriate

Le dernier état des positions qu'ils ont exprimées de concert avec les autres membres de l'Alliance a été développé dans le communiqué ainsi que dans la déclaration adoptée à l'issue de la réunion tenue par le Conseil ministériel atlantique à Bruxelles en décembre.

Au nombre des thèmes évoqués dans la déclaration précitée du Conseil de l'Atlantique nord, figure la question d'une éventuelle conférence sur la sécurité européenne. Lors de la session ministérielle de l'U.E.O. à Bruxelles en janvier 1970, toutes les délégations ont à nouveau souligné les points suivants : les Etats-Unis et le Canada devraient prendre part à cette conférence dès le début ; celle-ci devrait être préparée soigneusement ; elle devrait laisser entrevoir des chances de succès ; l'accomplissement de progrès dans les discussions et négociations d'ordre bilatéral et multilatéral aiderait à assurer ce succès.

A l'occasion de la même réunion du Conseil de l'U.E.O. au niveau ministériel, le ministre allemand des affaires étrangères a fait le point des derniers développements intervenus dans les rapports de la République fédérale avec certains pays de l'est, et a commenté les efforts entrepris par son gouvernement pour permettre l'ouverture d'un dialogue entre les deux parties de l'Allemagne. Il a dit le souci des dirigeants allemands de n'agir qu'en accord total avec leurs partenaires occidentaux ; ses collègues lui ont renouvelé l'assurance du plein appui de leurs gouvernements respectifs.

2. Le désarmement¹ et la question de la non-prolifération des armes nucléaires

Quant à la question de la non-prolifération des armes nucléaires, le Conseil avait, dans son quatorzième rapport annuel, fait état des positions exprimées par les ministres des pays membres de l'U.E.O. lors de leur réunion de Bonn en juillet 1968. Le Conseil a eu de nouveaux échanges de vues à ce sujet suite aux déclarations sur le traité de non-prolifération faites, en février 1969, par le Président de la Commission de l'énergie atomique au Sénat américain. Sans vouloir entamer des discussions techniques relevant d'autres organisations internationales, il a procédé à des délibérations d'ordre général sur les aspects politiques de l'importante question des garanties et du contrôle notamment. Comme l'Assemblée le sait, le T.N.P. a été, jusqu'à ce

1. Les différents aspects de la question sont traités dans les parties C et D du présent chapitre.

jour, ratifié par le Royaume-Uni et signé par le Luxembourg, les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie et la République Fédérale d'Allemagne ; ces derniers ont précisé qu'ils en réservaient la ratification jusqu'à la conclusion d'un accord sur les modalités du contrôle entre l'EURATOM, dont ils sont membres, et l'A.I.E.A.

3. La question de la Grèce

Comme observé par le Conseil dans sa réponse à la Recommandation n° 186, les gouvernements membres avaient déjà affirmé le prix qu'ils attachent au rétablissement d'un régime démocratique en Grèce.

Espérant que l'attitude des pays européens pourrait peut-être contribuer à favoriser l'évolution démocratique souhaitée, ils ont d'autre part convenu avec l'Assemblée de l'importance pour eux d'harmoniser leurs politiques sur cette question.

Considérant notamment les incidences du problème grec sur la situation au sein du Conseil de l'Europe, le Conseil de l'U.E.O. a eu régulièrement des échanges d'informations et de vues au cours de l'année 1969. C'est ainsi qu'à la suite de la décision de la Grèce de se retirer du Conseil de l'Europe, annoncée le 12 décembre par son ministre des affaires étrangères au Comité ministériel de cette organisation, les représentants des pays membres de l'U.E.O. auprès de ce Comité ont appuyé la résolution qu'il a prise. Il convient de rappeler que le document en question exprime notamment « l'espoir que se rétabliront prochainement en Grèce des conditions permettant à ce pays de redevenir membre à part entière du Conseil de l'Europe ».

Enfin, les aspects juridiques et politiques de certaines questions, qui se posent aux membres du Conseil de l'Europe du fait du retrait de la Grèce, ont été évoqués lors de la réunion ministérielle de l'U.E.O. à Bruxelles en janvier 1970.

L'ensemble de ces consultations a utilement contribué à l'harmonisation des politiques.

4. La situation dans certains pays non européens (Moyen-Orient, Afrique et Asie)

Chaque fois qu'il est apparu utile de procéder à des consultations entre membres de l'U.E.O. sur la situation dans des pays non européens, le Conseil, comme indiqué à l'Assemblée en plusieurs occasions, a consacré une part de ses déli-

exchanges of information and views, in an effort to arrive at a better understanding of each other's points of view and to align them as far as possible.

During 1969, as in the previous year, particular attention was given to the problems arising from the Israeli-Arab conflict and the situation in Nigeria. Political developments in other Middle-Eastern and African countries such as Libya, the Sudan and Rhodesia were also discussed.

(a) As regards the Israeli-Arab conflict, the Council took the opportunity in their reply to Recommendation 185 to inform the Assembly of their discussions and views. They recall that member governments still hold the view that the United Nations, and more particularly the Security Council, constitute a suitable framework for seeking means of reaching a settlement and that the resolution adopted on 22nd November 1967 provides a valid basis for a just and lasting solution. In this spirit they have supported the mission of Dr. Jarring from the first, and later, the move by France, the United Kingdom, the United States and the Soviet Union to try and reach a concerted position. While conversations between these four powers were in progress, the Council held frequent exchanges of information and views. They discussed the various aspects of the problem which, in their opinion, should be covered by a general settlement, freely acceptable to the parties. They had to recognise, however, that the attitude of the parties continues to jeopardise the chances of a settlement and that the growing activity of resistance movements during the year had even aggravated tension in the area. Consequently, following the announcement made on 20th September, by the four Foreign Ministers and the Secretary-General of the United Nations, and the issue of a communiqué by the four powers on 2nd December, the Council expressed the earnest hope that continuation of the existing conversations and contacts would bring the positions close enough to facilitate the resumption of the Jarring mission as soon as possible. For their part, the member governments of WEU will continue to support, to the best of their ability, efforts to hasten the prospect of restoring a lasting peace.

Among other developments in the Middle East during 1969, the Council gave some attention to the seizure of power by new leaders in the Sudan. Views were exchanged on the question of recognising the government so formed. The Council agreed to keep a close watch on developments in the latter's foreign policy.

Representatives of member governments also exchanged information and views following the coup d'état in Libya, in September. They noted the new Libyan leaders' declaration that they intended to respect their international obligations. The Council said that their countries hoped to be able to maintain good relations with Libya without, however, losing sight of the interests of other friendly States in the area. Following a demand for the opening of negotiations for the withdrawal of her troops stationed in Libya under the Anglo-Libyan Treaty of 1953, the United Kingdom agreed to start conversations aimed at establishing a new relationship with Libya; the negotiations started on 8th December, and on 13th of the same month, agreement was reached that all British forces should be withdrawn by 31st March 1970.

Developments in the Yemen were also discussed by the Council.

(b) In Africa, the Council were principally concerned with the situation in Nigeria which they again discussed in the spirit outlined in the Annual Report to the Assembly for 1968. All governments continued to be concerned over the humanitarian problems arising from the prolongation of the civil war throughout 1969. Early in the year, they agreed not only to maintain existing aid, but also to increase their efforts to provide effective help on a broad basis for the starving peoples of the area. Member countries' delegates to the Council exchanged information on allocations for this purpose. They, of course, devoted special attention to the problem of delivering aid when international Red Cross flights were suspended in June, in circumstances known to the Assembly. In this specific connection, statements were made on contacts between certain member governments and, among others, representatives of the two sides. The last exchange of views before the fighting stopped, held at the ministerial session in Brussels in January 1970, again showed that member

bérations aux échanges d'informations et de vues appropriés, dans le but de parvenir à une meilleure compréhension des positions respectives et de rapprocher celles-ci dans toute la mesure du possible.

Durant l'année 1969, son attention a, comme en 1968, été particulièrement retenue par les problèmes résultant du conflit israélo-arabe ainsi que par la situation au Nigeria. Il a également délibéré au sujet des développements politiques intervenus dans d'autres pays du Moyen-Orient et de l'Afrique, tels que la Libye, le Soudan et la Rhodésie.

(a) Concernant le conflit israélo-arabe, le Conseil a déjà saisi l'occasion de sa réponse à la Recommandation n° 185 pour informer l'Assemblée de ses délibérations et vues. Il rappelle que les gouvernements membres sont toujours de l'avis que les Nations Unies, et plus spécialement le Conseil de sécurité, constituent un cadre approprié pour la recherche des moyens d'aboutir à un règlement, et que la résolution adoptée le 22 novembre 1967 établit une base valable pour une solution politique juste et durable. Dans cet esprit, ils ont soutenu, dès le début, la mission Jarring puis les efforts de concertation entrepris en 1969, au sein de l'O.N.U., par la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Alors que les conversations des Quatre se déroulaient, le Conseil a eu de fréquents échanges d'informations et de vues. Il a délibéré des différents aspects du problème qui, de son point de vue, relèvent d'un règlement global soumis à l'acceptation libre des parties. Mais il a dû par ailleurs constater que l'attitude de celles-ci compromet encore les chances d'un règlement, et que l'intensification des activités des mouvements de résistance au cours de l'année a même entraîné une aggravation de la tension dans la région. Aussi, suite à l'annonce faite le 20 septembre par les quatre ministres des affaires étrangères et le Secrétaire général des Nations Unies, puis au communiqué des Quatre en date du 2 décembre, le Conseil a émis le vif souhait que la poursuite des conversations et contacts déjà établis permette de rapprocher suffisamment les positions et de faciliter la reprise, dans un délai aussi rapproché que possible, de la mission Jarring. Pour leur part, les gouvernements membres de l'U.E.O. entendent continuer de soutenir, dans toute la mesure de leurs moyens, les efforts menés pour hâter les perspectives d'établissement d'une paix durable.

Entre autres développements intervenus au Moyen-Orient durant l'année 1969, la prise du pouvoir au Soudan par une nouvelle équipe dirigeante a retenu l'attention du Conseil. Ses membres ont échangé leurs vues sur la question de la reconnaissance du gouvernement ainsi constitué. Ils sont d'autre part convenus de suivre avec attention les développements de sa politique extérieure.

Les représentants des gouvernements membres ont également procédé à des échanges d'informations et de vues suite au coup d'Etat intervenu en Libye au mois de septembre. Ils ont noté l'intention déclarée à l'époque par les nouveaux dirigeants libyens de respecter leurs engagements internationaux. Ils ont marqué le désir de leurs pays de pouvoir poursuivre de bons rapports avec la Libye, sans perdre cependant de vue les intérêts d'autres Etats amis de la région. Suite à la demande qui lui a été notifiée pour l'ouverture de négociations visant le retrait de ses troupes stationnées en vertu du traité anglo-libyen de 1953, le Royaume-Uni a accepté d'engager des conversations en vue d'établir avec la Libye une nouvelle forme de relations ; les négociations, entamées le 8 décembre, ont permis la conclusion, le 13 décembre, d'un premier accord sur l'évacuation des forces britanniques d'ici le 31 mars 1970.

D'autre part, les développements de la situation au Yémen ont aussi été évoqués en Conseil.

(b) Concernant l'Afrique, le Conseil a fait porter l'essentiel de ses échanges de vues sur la situation au Nigeria, qu'il a continué d'examiner dans l'esprit défini à l'occasion de son rapport annuel à l'Assemblée pour 1968. Le problème humain posé par la prolongation, durant toute l'année 1969, de la guerre civile est demeuré l'objet de la préoccupation unanime des gouvernements membres. En début d'année, ces derniers sont convenus non seulement de continuer l'œuvre de secours déjà entreprise, mais aussi d'intensifier leurs efforts pour aider efficacement, sur une large base, les populations affamées de la région. Les délégués des pays membres au Conseil sont tenus mutuellement informés des contributions consenties par chacun à cette fin. Ils ont bien entendu porté une attention particulière au problème de l'acheminement des secours, suite à la suspension des vols de la Croix-Rouge internationale intervenue en juin dans les circonstances que l'Assemblée connaît. A ce propos notamment, des communications ont été présentées sur les contacts que certains gouvernements

countries' prime concern was to contribute adequately to the relief of human suffering.

Furthermore, in reply to comments made by the United Kingdom to the Council on the referendum held in Southern Rhodesia in June, the other countries confirmed their support for the resolutions adopted by the United Nations Security Council on the Rhodesian question.

Delegations also consulted each other in October before their governments recognised the new authorities in the Somali Republic.

Lastly, the Council discussed the situation in the Indian Ocean.

(c) Attention was also given to Soviet policy in Asia. Information and views were exchanged on the suggestions made by Mr. Brezhnev and Mr. Kosygin concerning a collective security system and regional economic co-operation and concerning the reactions of the Asian countries to those suggestions.

It was agreed to keep a watch on all developments relating to this question.

(d) Lastly, consultations took place in the Council in October before member governments recognised the new authorities in Bolivia.

5. Various aspects of European construction affecting the seven member States

(a) The Council held further exchanges of views on the European economic situation when this subject was debated at ministerial sessions.

On these occasions, discussions which included a most valuable contribution from the representatives of the Commission of the European Communities were concerned as usual with the following three points: the economic situation and developments within the EEC, the economic situation and developments in the United Kingdom and in EFTA, and relations between the United Kingdom, the other members of EFTA and Ireland, on the one hand, and the European Communities on the other.

The member of the Commission in charge of external relations informed the Council of economic developments within the EEC. His final assessment for 1969 was satisfactory.

In turn, the United Kingdom Delegation which, at the start of the year, gave the Council details of the measures taken by their government to restore the balance of payments more quickly, was later able to report a welcome reversal of the trend without any marked slowing down of economic growth. In addition, the British Delegation made the usual statement on the work of EFTA.

When the Ministers met in Luxembourg, it was noted first that the British Government maintained their application for membership of the European Communities, secondly, that the other member countries regarded the extension of the Communities as desirable, and, finally, that the question was still before the Council of the EEC. All participants at the ministerial session in Brussels welcomed the terms of the agreement reached by the Heads of State and Government, meeting at The Hague in December 1969, for the opening of negotiations between the Community and the applicant countries. The United Kingdom representative also confirmed that his Government were ready for these negotiations and that, as had been stated when the British application for membership was made in 1967, they would accept whatever responsibilities the evolving Community might decide to assume.

(b) As regards the political aspect of European construction referred to in paragraph 15 of the communiqué issued at The Hague, the United Kingdom Secretary of State said he took it that it would not be intended to take decisions without full British participation, because the United Kingdom very much wanted to be full partners with her continental allies in this enterprise.

B. The Council and scientific, technical and space questions

1. Scientific and technical questions

The Council, who reviewed, certain general prospects for European collaboration in this field

ont pu avoir avec, entre autres, les représentants des parties. Les derniers échanges de vues intervenus avant la cessation des combats, lors de la réunion ministérielle de Bruxelles le 9 janvier 1970, ont une fois de plus dégagé le souci prioritaire des Etats membres de contribuer adéquatement au soulagement des souffrances humaines.

D'autre part, en réponse aux commentaires présentés en Conseil par le Royaume-Uni sur le référendum de juin en Rhodésie du sud, ses partenaires ont confirmé leur appui aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies au sujet de la question rhodésienne.

Par ailleurs, les délégations se sont consultées, en octobre, avant que leurs gouvernements reconnaissent les nouvelles autorités de la Somalie.

Enfin, le Conseil s'est entretenu de la situation dans l'Océan Indien.

(c) Il a également porté son attention sur la politique soviétique en Asie. Ses membres ont échangé leurs informations et vues sur les suggestions avancées par M. Brejnev et M. Kossyguine concernant respectivement un système de sécurité collective et la coopération économique régionale, ainsi que sur les réactions des pays asiatiques.

Il a été convenu de suivre l'évolution de la question dans son ensemble.

(d) Il est enfin à signaler que des consultations ont eu lieu en octobre entre membres du Conseil, avant que leurs gouvernements reconnaissent la nouvelle équipe dirigeante de la Bolivie.

5. Différents aspects de la construction européenne intéressant les sept Etats membres

(a) Le Conseil a poursuivi ses échanges de vues sur la situation économique européenne, dans le cadre des délibérations ministérielles qu'il a consacrées à ce sujet.

En ces occasions, il a examiné, avec la contribution très utile des représentants de la Commission des Communautés européennes, les trois points traditionnels suivants : situation et évolution économiques au sein de la C.E.E. ; situation et évolution économiques au Royaume-Uni et au sein de l'A.E.L.E. ; relations entre le Royaume-Uni, les autres pays membres de l'A.E.L.E. et l'Irlande d'une part, et les Communautés européennes d'autre part.

Le membre de la Commission chargé des relations extérieures a tenu le Conseil des Ministres au courant des développements économiques intervenus au sein de la C.E.E. Il est à noter que le bilan qu'il a eu l'occasion de dresser pour l'année 1969 a dégagé des résultats satisfaisants.

Pour sa part, la délégation du Royaume-Uni, qui avait en début d'année informé le Conseil des mesures prises par son gouvernement pour accélérer le retour à l'équilibre de la balance des paiements britannique, lui a ensuite fait part du renversement heureux de tendance obtenu sans ralentissement notable de la croissance économique. Par ailleurs, elle a, comme d'habitude, fait régulièrement le point des activités de l'A.E.L.E.

Lors de la réunion ministérielle de Luxembourg, il avait été constaté : d'une part, que le gouvernement britannique maintenait sa demande d'adhésion aux Communautés européennes, d'autre part, que ses partenaires considéraient l'élargissement de celles-ci comme souhaitable, enfin, que la question restait inscrite à l'ordre du jour du Conseil de la C.E.E. Tous les participants à la session ministérielle de Bruxelles ont noté avec satisfaction les termes de l'accord, marqué par les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à La Haye en décembre 1969, pour l'ouverture d'une négociation entre la Communauté et les pays candidats. Le représentant du Royaume-Uni a d'autre part confirmé que son gouvernement était prêt pour ces négociations et que, comme déclaré lors de la présentation de la demande d'adhésion britannique en 1967, il accepterait toutes les responsabilités dont la Communauté déciderait de se charger au cours de son évolution.

(b) En ce qui concerne l'aspect politique de la construction européenne évoqué au paragraphe 15 du communiqué de La Haye, le secrétaire d'Etat britannique a indiqué qu'il supposait qu'il n'était pas envisagé de prendre de décisions sans la pleine participation du Royaume-Uni, celui-ci tenant à être associé pleinement à ses alliés continentaux dans cette entreprise.

B. Le Conseil et les questions scientifiques, techniques et aérospatiales

1. Questions scientifiques et techniques

Le Conseil, qui a évoqué certaines perspectives générales de la collaboration européenne

at their ministerial meeting in Luxembourg in February, also gave detailed replies to Assembly Recommendations 174, 181 and 182 and to written question 109.

Aware of the importance of European co-operation of as wide and consistent a nature as possible, they have, like the Assembly, continued to consider that the member States must co-ordinate and pool their creative energies in order to make effective progress.

In this context, member governments welcomed the conclusions arrived at by the EEC. Ministers on 9th and 10th December 1968, when a procedure was agreed for resuming work on scientific and technical co-operation, and for extending such co-operation to all interested European countries. In their replies to Recommendations 174 and 181, the Council informed the Assembly of the subsequent stages of this procedure ; they later noted that the report prepared by the Aigrain Group stressed the potentialities and value for European countries of co-operation in the seven fields listed in the Resolution of 31st October 1967 and expressed their conviction of the need to take positive action on this report as far as possible.

One of the proposals in this document relates to the development of a large computer, the principle of which fulfils a need long felt by European countries. As stated in the reply to Recommendation 182, the member States of WEU have shown interest in this suggestion and believe that it could usefully be studied in conjunction with other countries not belonging to the EEC, as soon as the Aigrain report has been submitted to them. The Council's position on certain financial and legal problems, which would have to be solved to allow effective European co-operation in the field of civil and military computers, was defined in the same reply.

Since then, in accordance with the decision taken by the Council of the EEC on 28th October, a letter has been sent to nine non-member European countries, including the four candidates for membership, informing them of the results of the Aigrain Group's work. This note invited the governments concerned to give their views on the

proposals in the Aigrain report, together with any comments or suggestions they might wish to make. Finally, it stated that the member States of the EEC would not enter into any commitment on the proposed measures until the content, cost and means of implementing the various operations referred to above had been studied in detail, in conjunction with the other interested countries. Among the countries which gave a positive reply, the United Kingdom announced, on 18th November, that after considering the proposals, she accepted the invitation to take part in a detailed study at a level and on a date to be mutually agreed.

Lastly, in the communiqué issued after the summit conference held at The Hague on 1st and 2nd December, the governments participating reaffirmed the importance of intensifying co-operation in the fields of research and technology.

The Council also took the opportunity, in their reply to written question 109, to comment on certain projects undertaken trilaterally (enrichment of uranium by means of the gas-ultra-centrifuge process) or bilaterally (Airbus project) by members of WEU. With particular reference to the work done by the United Kingdom, Germany and the Netherlands on the enrichment of uranium, they noted the declaration by these countries that they stand ready to collaborate with European or other countries, and have already begun exchanges of views with the Governments of Italy and Belgium to this end. The Council also gave information on other specific matters raised by the Assembly such as the studies in progress for the setting up of an international institute of science and technology.

Finally, the Council wish to confirm the interest of member governments in the earliest possible establishment of a European patents system ; these governments participated in the work of the first session of the Intergovernmental Conference which began in Brussels in May 1969 ; four of them (Germany, France, the Netherlands, United Kingdom) were appointed to take part in the technical studies of the working party set up by the Conference with instructions to report to the second session of the Conference, in January 1970.

dans ce domaine à l'occasion de sa réunion ministérielle de Luxembourg en février, a d'autre part donné des réponses détaillées aux Recommandations n^{os} 174, 181 et 182 de l'Assemblée, ainsi qu'à la question écrite n^o 109.

Conscient de l'importance que revêt une coopération européenne aussi large et cohérente que possible, il a continué de considérer, comme l'Assemblée, que la coordination et la mise en commun par les Etats membres de leurs énergies créatrices sont indispensables pour progresser efficacement.

Dans ce contexte, les gouvernements membres ont accueilli avec satisfaction les conclusions de la réunion tenue les 9 et 10 décembre 1968 par les ministres de la C.E.E., qui ont convenu d'une procédure pour la reprise des travaux sur la coopération scientifique et technique et pour l'élargissement de celle-ci à tous les pays européens intéressés. Dans ses réponses aux Recommandations n^{os} 174 et 181, le Conseil a tenu l'Assemblée informée du déroulement de la procédure précitée ; notant ensuite que le rapport rédigé par le groupe Aigrain a mis en lumière les possibilités et l'intérêt pour les pays européens de collaborer dans les sept secteurs retenus par la résolution du 31 octobre 1967, il a exprimé sa conviction quant à la nécessité de donner, aussitôt et dans une mesure aussi large que possible, une suite concrète à ce rapport.

Au nombre des propositions formulées dans ce document, figure la réalisation d'un grand ordinateur, dont le principe répond à une exigence ressentie depuis longtemps par les pays européens. Comme indiqué dans la réponse à la Recommandation n^o 182, les Etats membres de l'U.E.O. ont montré de l'intérêt pour cette initiative et estimé qu'elle pourrait être mise concrètement à l'étude, en collaboration avec des pays n'appartenant pas à la C.E.E., dès que le rapport Aigrain aurait été soumis à ces derniers. Quant à la position du Conseil sur certains problèmes financiers et juridiques à résoudre pour permettre une coopération européenne efficace dans le domaine des ordinateurs civils et militaires, elle a été également définie dans la réponse précitée.

Depuis lors, conformément à la décision prise par le Conseil de la C.E.E. lors de sa réunion du 28 octobre, une lettre a été adressée à neuf pays européens tiers, dont les quatre pays candidats à l'adhésion, pour leur communiquer les résultats des travaux effectués par le groupe Aigrain. Cette note a invité les gouvernements

concernés à faire connaître leur point de vue sur les propositions contenues dans le rapport Aigrain, ainsi que toutes observations ou suggestions qu'ils estimeraient utile de formuler. Elle a enfin précisé qu'un engagement des Etats membres de la C.E.E. vis-à-vis des actions envisagées n'interviendrait éventuellement qu'après étude détaillée, en collaboration avec les pays tiers intéressés, du contenu, du coût et des modalités d'exécution des diverses opérations précitées. Entre autres pays qui ont répondu positivement, le Royaume-Uni a fait savoir le 18 novembre, qu'après étude des propositions en question, il accepterait l'invitation de participer à leur examen détaillé, à un échelon et à une date qui seraient mutuellement convenus.

Il est à noter enfin que, dans le communiqué de la Conférence au sommet tenue à La Haye les 1^{er} et 2 décembre, les gouvernements participants ont réaffirmé l'importance d'une intensification de la coopération dans les domaines de la recherche et de la technologie.

Le Conseil a par ailleurs saisi l'occasion de sa réponse à la question écrite n^o 109 pour commenter certaines entreprises menées, dans un cadre trilatéral (enrichissement de l'uranium par la méthode de l'ultracentrifugation au gaz) ou bilatéral (projet Airbus), par des membres de l'U.E.O. Au sujet notamment des efforts poursuivis en matière d'enrichissement de l'uranium par le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas, il a noté la déclaration faite par ces pays qu'ils sont prêts à collaborer avec des pays européens ou autres, et ont déjà entamé des échanges de vues avec les gouvernements de la Belgique et de l'Italie à cette fin. Le Conseil a également fourni des renseignements sur d'autres questions particulières soulevées par l'Assemblée, telles que par exemple les études en cours pour la création d'un institut international de science et de technologie.

Le Conseil voudrait enfin confirmer l'intérêt des gouvernements membres pour la mise au point la plus rapide possible d'un système européen de délivrance des brevets : ces gouvernements ont participé aux travaux de la première session de la Conférence intergouvernementale ouverte à Bruxelles en mai 1969 ; quatre d'entre eux (Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni) ont été désignés pour prendre part aux études techniques entreprises au sein du groupe de travail mis en place par la conférence et chargé de lui soumettre un rapport lors de sa deuxième session, prévue pour janvier 1970.

2. Space questions

In this field, member States have continued to seek greater co-operation between European countries and simplification of the relevant machinery.

In their annual report for 1968, the Council referred to the resolutions adopted by the European Space Conference, meeting in Bad Godesberg on 13th and 14th November 1968.

As the Assembly is aware, one of these resolutions provided for the establishment of a "minimum programme" of work for the future unified European organisation, for which a Committee of Senior Officials was instructed to lay the foundations; the Council of WEU took the opportunity, in their reply to Recommendation 181, to express their conviction of the need to follow up positively, as far as possible, the recommendations of this committee; they also agreed with the Assembly that it was important to co-ordinate the space activities proposed by the Aigrain Group of the EEC with the work of the Senior Officials of the ESC.

As regards action to implement the resolution approving the recommendations made by CETS for negotiations on the final INTELSAT arrangements, the Council have kept the Assembly informed of the work done by the Intergovernmental Conference in Washington and its preparatory committee during the year 1969. They expressed the desire that the member countries of CETS should continue their close consultations in order to harmonise their views as far as possible before the INTELSAT Conference to be held at the beginning of 1970.

Finally, the Council have given some attention to certain specific prospects for European co-operation in satellite telecommunications. Thus, in their reply to written question 109, they noted that the Franco-German "Symphonie" project was a contribution to the efforts within CETS. They also commented on the discussions of the European Space Conference on the project for a television satellite, known as CETS "C", specifically adapted to the requirements of the European Broadcasting Union; since then, industrial studies for the development of the project have shown the need for further consideration. The meeting of the European Space Conference, originally proposed for 18th and 19th November 1969, at which it

was intended to take a final decision, has therefore been postponed. The working party set up on 10th November by the Committee of Senior Officials of the ESC has been instructed to prepare a first report for the beginning of 1970.

*
**

The Council were greatly interested by the various reports and speeches concerned with oceanography and INTELSAT at the Fifteenth Session of the Assembly. They are at present studying the recommendations forwarded to them with a view to commenting as fully and usefully as possible on the problems raised. Similarly, they are considering written questions 110, 111 and 112, which refer respectively to the Soviet orbital bombardment system, the production of enriched uranium and the Airbus project.

C. The Council and defence questions

1. Level of forces of member States

(a) Forces under NATO command

The maximum levels of ground, air and naval forces which member States of WEU place under NATO command are fixed in Articles I and II of Protocol No. II on WEU forces. Article III of the Protocol provides for a special procedure, if necessary, to enable these levels to be increased above the limits specified in Articles I and II.

In order to make this check, which constitutes one of their duties under the Paris Agreements, the Council receive information every year concerning the levels in question, in accordance with Article IV of Protocol No. II. This information is obtained in the course of inspections carried out by the Supreme Allied Commander Europe, and has been transmitted to the Council by a high-ranking officer designated by him for that purpose. No information on French forces was included in SACEUR's submission valid at the end of 1968, as no French forces were then under NATO command.

(b) Forces under national command

The strengths and armaments of forces of member States on the mainland of Europe

2. Questions spatiales

Dans ce domaine, les Etats membres ont continué d'avoir pour objectif une plus grande coopération entre pays européens et une simplification de ses mécanismes.

Dans son rapport annuel pour 1968, le Conseil avait fait état des résolutions adoptées par la Conférence Spatiale Européenne lors de sa réunion des 13 et 14 novembre 1968 à Bad Godesberg.

Comme l'Assemblée le sait, l'une de ces résolutions a prévu l'établissement d'un « programme minimum » de travail pour la future organisation européenne unifiée, dont un Comité de hauts fonctionnaires a été d'autre part chargé de jeter les bases ; le Conseil de l'U.E.O. a saisi l'occasion de sa réponse à la Recommandation n° 181 pour exprimer sa conviction qu'il serait nécessaire de donner, au plus tôt et dans une mesure aussi large que possible, une suite concrète aux recommandations de ce comité ; il a également convenu avec l'Assemblée qu'il conviendrait de veiller à coordonner les actions spatiales envisagées par le groupe Aigrain de la C.E.E. avec les travaux des hauts fonctionnaires de la C.S.E.

Quant aux suites de la résolution approuvant les recommandations de la C.E.T.S. en vue des négociations sur les arrangements définitifs de l'INTELSAT, le Conseil a tenu l'Assemblée informée des travaux menés par la Conférence intergouvernementale de Washington et par son Comité préparatoire au cours de l'année 1969. Il a exprimé son souci que les Etats membres de la C.E.T.S. poursuivent leurs consultations étroites, afin d'harmoniser autant que possible leurs vues avant la réunion de la Conférence de l'INTELSAT prévue pour le début de 1970.

Il est à signaler, enfin, que certaines perspectives spécifiques de la coopération européenne en matière de télécommunications par satellites ont retenu l'attention du Conseil. Ainsi, dans sa réponse à la question écrite n° 109, il a noté que le projet franco-allemand « Symphonie » constitue une contribution aux efforts menés dans le cadre de la C.E.T.S. Il a d'autre part fait état des délibérations de la Conférence Spatiale Européenne concernant un projet de satellite de télévision spécifiquement adapté aux besoins de l'Union européenne de radiodiffusion, appelé C.E.T.S. « C » ; depuis lors, les études industrielles pour la mise au point du projet ayant fait apparaître la nécessité d'un examen supplémentaire, la réunion de la Conférence Spatiale Euro-

péenne, envisagée pour les 18 et 19 novembre 1969 en vue d'une décision définitive, a été ajournée. Un groupe de travail, mis en place le 10 novembre par le Comité des hauts fonctionnaires de la C.S.E., a été chargé de préparer un premier rapport pour le début de l'année 1970.

*

**

Le Conseil a pris grand intérêt aux rapports et aux interventions présentés, lors de la deuxième partie de la quinzième session de l'Assemblée, au sujet de l'océanographie et de l'INTELSAT. Il a commencé d'examiner les recommandations qui lui ont été transmises, avec le souci de commenter les problèmes soulevés avec le maximum d'indications utiles. C'est dans le même esprit qu'il s'est penché d'autre part sur les questions écrites n°s 110, 111 et 112 concernant respectivement le système de bombardement orbital soviétique, l'accord sur la production d'uranium enrichi et le projet Airbus.

C. Le Conseil et les questions de défense

1. Niveau des forces des Etats membres

(a) Forces sous commandement O.T.A.N.

Les niveaux maximums des forces armées terrestres, aériennes et navales que les Etats membres de l'U.E.O. placent sous le commandement de l'O.T.A.N. sont fixés par les articles I et II du Protocole N° II relatif aux forces de l'U.E.O. L'article III de ce protocole prévoit une procédure spéciale pour le cas où il y aurait lieu de porter ces niveaux au-delà des limites spécifiées dans les articles I et II.

Afin d'effectuer cette vérification, qui constitue l'une des tâches que lui assignent les Accords de Paris, le Conseil reçoit chaque année des renseignements sur le niveau des forces conformément à l'article IV du Protocole N° II. Ces informations, recueillies lors d'inspections effectuées par le Commandant suprême des forces alliées en Europe, ont été transmises au Conseil par un officier de haut rang désigné à cet effet par le SACEUR. Aucun renseignement sur les forces françaises ne figurait dans l'état, à jour à la fin 1968, fourni par le SACEUR, car aucun élément des forces françaises ne se trouvait à l'époque sous commandement O.T.A.N.

(b) Forces sous commandement national

Les niveaux des effectifs et des armements des forces des Etats membres stationnées sur le

remaining under national command are fixed in accordance with the procedure laid down in the Agreement signed in Paris on 14th December 1957, implementing Article V of Protocol No. II of the modified Brussels Treaty. The Agreement came into force at the end of 1961.

By means of the methods set out in paragraphs (a) and (b) above, the Council are fulfilling their obligations concerning levels of forces.

2. United Kingdom forces stationed in Germany

The situation described in the last Annual Report remained unaltered in 1969 and, as was then stressed, the United Kingdom Government intends to maintain an effective and appropriate contribution to western defence.

In connection with the situation in Northern Ireland, the United Kingdom Government indicated to the Council that some NATO-assigned British troops might have to be sent there temporarily. Troops so redeployed from BAOR of course remain in the NATO area and are available for return to Germany in a NATO emergency. The NATO military authorities have been kept fully informed through NATO channels.

*
**

The Council have given careful consideration to the Assembly's views on European defence problems as expressed in certain recommendations submitted after the First and Second Parts of the Assembly's Fourteenth Session and the First Part of the Fifteenth Session.

As stated in their reply to Recommendation 166 on the application of the Brussels Treaty, the Council always endeavour to provide the fullest possible replies to the Assembly's recommendations on defence matters. However, in some instances they are not in a position to transmit certain information of a confidential nature.

Where appropriate, the Council continued their practice of sending copies of their replies to recommendations to NATO, for the latter's information.

On the question of European security generally, the Council recalled, in particular in their replies to Recommendations 171 and 178, that the NATO allies proposed to explore with the Soviet Union and the other countries of Eastern Europe which concrete issues best lend themselves to fruitful negotiation and an early resolution. NATO Ministers were unanimous in considering that the value of the twofold task of the Alliance — namely, to safeguard the security of member States while endeavouring to improve East-West relations, and to work towards a lasting peace in Europe — remained unchanged.

In their replies to Recommendations 178 and 186, member governments recalled that the member States of the Alliance would pursue their efforts and studies in the field of disarmament and practical arms control, including balanced force reductions. In answer to the Assembly's suggestion in Recommendation 178 that the Council should recommend direct discussions between the authorities of the Atlantic Alliance and the Warsaw Pact on balanced mutual force reductions, member governments felt that in present circumstances it was too early to pronounce on the form any eventual negotiation might take.

Subsequently, as stated in the NATO communiqué of 5th December 1969, Ministers meeting as the Defence Planning Committee concluded that, until agreement can be reached on East-West mutual force reductions, balanced in scope and timing so as to maintain the present degree of security, NATO will continue to ensure that there is no reduction in its overall military capability. Furthermore, as indicated in the Declaration of the North Atlantic Council following the ministerial meeting of 4th and 5th December 1969, the permanent representatives were requested to submit a report on the preparation of models for mutual and balanced force reductions as soon as possible. Meanwhile, Ministers of NATO countries taking part in the integrated defence programme directed that further studies should be given to measures which could accompany or follow agreement on such force reductions.

Those member governments which participated in the Conference of the Committee on

continent européen qui restent placées sous commandement national sont fixés suivant une procédure établie par l'accord signé à Paris le 14 décembre 1957, en exécution de l'article V du Protocole N° II du Traité de Bruxelles révisé, accord qui est entré en vigueur à la fin de 1961.

Grâce aux procédures précisées aux paragraphes (a) et (b), le Conseil s'acquitte des obligations que lui impose le Protocole N° II du Traité de Bruxelles révisé dans le domaine des niveaux des forces.

2. Forces britanniques stationnées en Allemagne

La situation décrite dans le dernier rapport annuel est restée inchangée en 1969 ; comme il a été souligné alors, le gouvernement britannique a l'intention de continuer à contribuer d'une façon efficace et appropriée à la défense occidentale.

Compte tenu de la situation en Irlande du nord, le gouvernement du Royaume-Uni a informé le Conseil qu'il pourrait être obligé d'envoyer temporairement en Irlande du nord des troupes britanniques affectées à l'O.T.A.N. Toute unité de l'Armée britannique du Rhin ainsi redéployée resterait naturellement dans la zone O.T.A.N. et pourrait être renvoyée en Allemagne si l'O.T.A.N. en avait besoin. Les autorités militaires de l'O.T.A.N. ont été dûment informées de cette éventualité par les voies de l'O.T.A.N.

**

Le Conseil a examiné soigneusement les vues de l'Assemblée sur les problèmes de la défense européenne, telles qu'elles figurent dans certaines recommandations qui lui ont été soumises à la suite des première et deuxième parties de la quatorzième session de l'Assemblée, et de la première partie de la quinzième session.

Comme il l'a indiqué dans sa réponse à la Recommandation n° 166 sur l'application du Traité de Bruxelles, le Conseil s'efforce toujours de répondre aussi complètement que possible aux recommandations de l'Assemblée sur les questions de défense. Il arrive cependant qu'il ne soit pas en mesure de transmettre certains renseignements de nature confidentielle.

Comme par le passé, le Conseil a envoyé le cas échéant à l'O.T.A.N. des copies de ses réponses, pour information.

En ce qui concerne la question générale de la sécurité européenne, le Conseil a rappelé, notamment dans ses réponses aux Recommandations n°s 171 et 178, que les pays membres de l'O.T.A.N. ont proposé de rechercher avec l'Union Soviétique et les autres pays d'Europe orientale quels problèmes concrets se prêteraient le mieux à des négociations fructueuses et à un règlement rapide. Les ministres de l'O.T.A.N. ont été unanimes à reconnaître la même valeur que par le passé à la double tâche de l'Alliance, qui est de sauvegarder la sécurité des pays membres tout en s'employant à améliorer les relations Est-Ouest, et de travailler à l'établissement d'une paix durable en Europe.

Dans leurs réponses aux Recommandations n°s 178 et 186, les gouvernements membres de l'U.E.O. ont rappelé que les alliés poursuivront leurs efforts et leurs études dans le domaine du désarmement et du contrôle pratique des armements, y compris les réductions équilibrées des forces. En réponse à la suggestion de l'Assemblée, contenue dans la Recommandation n° 178, selon laquelle le Conseil devrait recommander des discussions directes entre les autorités de l'Alliance atlantique et celles du Pacte de Varsovie sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces, les gouvernements membres ont estimé que, dans les circonstances présentes, il est trop tôt pour se prononcer sur la forme que pourrait revêtir une négociation éventuelle.

Par la suite, comme indiqué dans le communiqué de l'O.T.A.N. du 5 décembre 1969, les ministres réunis en Comité des plans de défense ont estimé que, tant qu'un accord n'aura pas été conclu sur des réductions mutuelles de forces à l'Est et à l'Ouest, équilibrées en importance et dans le temps de façon à maintenir la sécurité à son niveau actuel, l'O.T.A.N. veillera à ce que son potentiel militaire global ne se trouve pas amoindri. De plus, comme il en est fait état dans la déclaration du Conseil de l'Atlantique nord publié à l'issue de la réunion ministérielle des 4 et 5 décembre 1969, les représentants permanents ont été invités à présenter dès que possible un rapport sur la préparation des modèles de réduction de forces mutuelles et équilibrées. Dans l'intervalle, les ministres des pays qui participent aux programmes de défense intégrée de l'O.T.A.N. ont demandé que soit poursuivie l'étude des mesures qui pourraient accompagner ou suivre un accord sur de telles réductions.

Les gouvernements membres qui ont pris part à la Conférence du Comité du désarmement

Disarmament in Geneva kept their other WEU partners informed on certain aspects of their conversations.

On security in the Mediterranean, the Council in their reply to Recommendation 177, recalled that at its ministerial meeting in Brussels in January 1969, the NATO Defence Planning Committee approved the concept of an "on-call" allied naval force for the Mediterranean. Regarding the specific suggestions contained in the Recommendation, the Council pointed out that some were covered by a policy that had already been implemented; others called for detailed study by the appropriate military and political agencies, particularly NATO, which were keeping a close watch on developments in the area.

With regard to the possibility of negotiating multilateral offset arrangements within the Alliance, involving members of WEU, the Council recalled, in their reply to Recommendation 178, the NATO communiqué of 16th November 1968, in which Ministers "acknowledged that the solidarity of the Alliance can be strengthened by co-operation between members to alleviate burdens arising from balance of payments deficits resulting specifically from military expenditures for the collective defence".

Finally, the Council were seized of the Recommendations adopted by the Assembly during the Second Part of its Fifteenth Session.

D. European co-operation in connection with the work of the United Nations

The Council continue to attach high importance to the preparatory work undertaken in WEU by government experts of member countries relating to the activities of the United Nations.

They were gratified to learn of the Assembly's interest in these regular consultations on many important issues which are subsequently debated in the United Nations framework. The Council noted in particular the emphasis put by Mr. Edelman, when introducing, on behalf of the General Affairs Committee, his report on "Political activities of the Council of Ministers" during the First Part of the Fifteenth Ordinary Session of the Assembly, on the importance of having a consensus among member governments

in their discussions on the various United Nations agendas in order to affirm Europe's presence at the United Nations. It is with such an aim in mind, and also with a view to obtaining the greatest possible degree of efficiency and economy of effort in their preparations for these United Nations meetings, that member governments seek to harmonise their positions in WEU beforehand.

Detailed exchanges of view were held between delegations during 1969. As in previous years, experts came from the various capitals to discuss and elaborate on the agendas of the Spring (46th) and Summer (47th) Sessions of the Economic and Social Council and that of the XXIVth Session of the United Nations General Assembly. Also, government experts in the field of food and agriculture met as usual towards the end of the year prior to the 15th Session of the biennial FAO Conference.

*
**

1. Preliminary meetings of ECOSOC experts reviewed a number of important issues.

These included a general discussion of international economic and social policy, the Second United Nations Development Decade and economic planning and projections. Representatives discussed development targets for the Decade and stressed generally that, by using in particular a country-by-country approach, a distinction should be made between various categories of developing countries. Co-ordination of aid at national and international levels was very important. They also examined arrangements for the transfer of operative technology to developing countries, concluding that those member governments represented at ECOSOC should ask for a thorough study of the whole problem. Problems of the human environment were also carefully considered at the meeting prior to ECOSOC's 47th Session and these discussions, which underlined the need for the United Nations Conference on the human environment, due to take place in 1972 in Stockholm, to be concerned more with the necessary administrative action than with scientific solutions for environmental problems, paved the way for the subsequent exchanges on this subject at the preliminary meeting of United Nations experts held in September. Delegations agreed to work for increased international co-

de Genève ont tenu leurs partenaires de l'U.E.O. informés de certains aspects de leurs conversations.

En ce qui concerne la sécurité en Méditerranée, le Conseil, dans sa réponse à la Recommandation n° 177, a rappelé qu'à la réunion ministérielle de Bruxelles de janvier 1969, le Comité des plans de défense a approuvé le principe d'une force navale alliée « sur appel » pour la Méditerranée. Quant aux suggestions que contient la recommandation, le Conseil a fait remarquer que certaines d'entre elles font l'objet d'une politique déjà mise en œuvre et que d'autres exigent un examen détaillé de la part des organismes militaires et politiques compétents, notamment l'O.T.A.N., qui suivent de près les développements dans la région.

En ce qui concerne la possibilité de négocier des arrangements multilatéraux de compensation au sein de l'Alliance, englobant des Etats membres de l'U.E.O., le Conseil a rappelé, dans sa réponse à la Recommandation n° 178, les termes du communiqué de l'O.T.A.N. du 16 novembre 1968 suivant lesquels les ministres « ont reconnu que la solidarité de l'Alliance pouvait être renforcée par la coopération de ses membres, pour alléger les charges qui découlent des déficits de balance des paiements provoqués par les dépenses militaires engagées pour la défense collective ».

Enfin, le Conseil a été saisi des recommandations adoptées par l'Assemblée au cours de la deuxième partie de sa quinzième session.

D. Coopération européenne en relation avec les travaux de l'O.N.U.

Le Conseil continue d'attacher une grande importance au travail de préparation accompli au sein de l'U.E.O. par les experts des gouvernements des pays membres en relation avec les activités de l'O.N.U.

Il se félicite de l'intérêt que l'Assemblée porte à ces consultations périodiques sur de nombreux problèmes importants qui sont ensuite examinés dans le cadre de l'O.N.U. Le Conseil a noté en particulier qu'en présentant, au nom de la Commission des Affaires Générales, son rapport sur « les activités politiques du Conseil des Ministres », au cours de la première partie de la quinzième session ordinaire de l'Assemblée, M. Edelman a souligné l'intérêt qu'il y a à ce que les gouvernements membres adoptent un point de

vue commun sur les questions figurant aux divers ordres du jour de l'O.N.U., afin d'affirmer la présence de l'Europe au sein des Nations Unies. C'est avec un tel objectif en vue, et afin d'arriver à la plus grande économie d'effort et à la plus grande efficacité possibles dans la préparation de ces réunions de l'O.N.U., que les gouvernements membres s'efforcent d'harmoniser au préalable leurs positions au sein de l'U.E.O.

Des échanges de vues approfondis ont eu lieu entre les délégations en 1969. Comme les années précédentes, des experts sont venus des diverses capitales pour examiner minutieusement les ordres du jour des sessions de printemps et d'été (quarante-sixième et quarante-septième) du Conseil économique et social, ainsi que celui de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Des experts gouvernementaux en matière d'alimentation et d'agriculture se sont également réunis, comme de coutume, vers la fin de l'année, à la veille de la quinzième session de la Conférence biennale de l'O.A.A.

*
**

1. Lors des réunions préparatoires de l'ECOSOC, les experts ont passé en revue un certain nombre de questions importantes.

Ils ont examiné notamment la politique économique et sociale internationale, la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement, ainsi que la planification et les projections économiques. Au sujet des objectifs de développement pour la décennie, ils ont estimé généralement qu'il conviendrait, en examinant le cas de chaque pays individuellement, de faire une distinction entre les diverses catégories de pays en voie de développement. La coordination de l'aide aux échelons national et international est très importante. Les délégués ont évoqué également les modalités du transfert des techniques d'exploitation aux pays en voie de développement, concluant que les pays de l'U.E.O. représentés à l'ECOSOC demanderaient un examen approfondi de l'ensemble du problème. Les problèmes du milieu humain ont aussi été examinés avec soin lors de la réunion précédant la quarante-septième session de l'ECOSOC, et ce débat, qui a souligné que la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain qui doit avoir lieu à Stockholm en 1972 devrait prendre en considération davantage les mesures administratives à prendre que les solutions techniques des problèmes du milieu humain, a ouvert la voie à l'échange de vues qui a eu lieu sur ce sujet à la

operation and co-ordination of tourism, if possible in the framework of existing bodies, so as to avoid unnecessary duplication in this increasingly important field.

In addition, representatives examined, prior to the 46th Session, the report of the Commission for Social Development — and in this connection welcomed in particular the attention paid to social problems in the framework of the Second Development Decade — and also many aspects of the report of the Commission on Human Rights, on which member governments' delegations to ECOSOC would work in especially close touch.

2. The meeting prior to the XXIVth Session of the General Assembly debated a considerable number of items selected from the Session's agenda.

For example, among the political subjects, delegates examined in detail the question of the reservation exclusively for peaceful purposes of the seabed and ocean floor, and in particular its political, economic and legal aspects, namely, a ban on weapons of mass destruction and use of the seabed for peaceful purposes, exploitation of the resources of the seabed and the legal aspects of the seabed and ocean floor beyond the limits of national jurisdiction. They also discussed the question of Namibia, including the United Nations Council for Namibia and the appointment of the United Nations Commissioner for Namibia, and stressed the need to seek realistic solutions to the problems posed. Member governments' plans for celebrating the twenty-fifth anniversary of the United Nations in 1970 were also reviewed.

Among the economic and social subjects, representatives discussed the Second United Nations Development Decade and underlined the importance of an international development strategy for the 1970s; the elimination of all

forms of racial discrimination and the state of member government's ratification of the international convention thereon; and the question of the violation of human rights and fundamental freedoms, including policies of racial discrimination and segregation and of apartheid, in all countries. Delegations pursued their exchange of views on problems of the human environment, following adoption by the 47th Session of ECOSOC of the resolution on the preparation of the 1972 Stockholm Conference. With regard to the composition of the preparatory committee which was proposed in the resolution, delegations were of the opinion that this committee should consist of government representatives, rather than of experts.

Delegates also exchanged views on a number of budgetary items appearing on the United Nations agenda.

3. The meeting of experts prior to the 15th Session of the biennial FAO Conference also examined a selection of items from the Session's agenda.

These included the Indicative World Plan for agricultural development, which was discussed in the context of the United Nations Second Development Decade; FAO's contribution to the Decade; the Organisation's Programme of Work and Budget for 1970-71, and proposals for medium-term activities and programmes.

Delegations also exchanged views on important election items appearing on the agendas of the General Assembly, the Spring Session of ECOSOC and the Session of the FAO Conference.

**

Member governments have every intention of continuing these valuable discussions so that their joint contribution to the work of the United Nations might be as effective as possible.

réunion préparatoire des experts de l'O.N.U. tenue en septembre. Les délégations sont venues d'œuvrer au développement de la coopération et de la coordination internationales en matière de tourisme, dans le cadre des organes existants, si possible, de manière à éviter tout double emploi inutile dans ce domaine d'importance croissante.

Avant la quarante-sixième session, les représentants ont aussi examiné le rapport de la Commission du développement social, se félicitant notamment de l'attention donnée aux problèmes sociaux dans le cadre de la deuxième décennie pour le développement, ainsi que les multiples aspects du rapport de la Commission des droits de l'homme, sur lesquels les pays de l'U.E.O. représentés à l'ECOSOC travailleront en coopération très étroite.

2. Lors de la réunion précédant la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, les délégations ont débattu de nombreux points choisis dans l'ordre du jour de la session.

Parmi les sujets politiques, elles ont notamment examiné en détail la question de l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du lit des mers et des océans, et en particulier ses aspects politiques, économiques et juridiques, à savoir l'interdiction des armes de destruction massive et l'utilisation du lit des mers à des fins pacifiques, l'exploitation des ressources des fonds marins, et les aspects juridiques de l'utilisation du lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale. Ils ont débattu également la question de la Namibie, y compris le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et la nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, et souligné la nécessité de rechercher des solutions réalistes aux problèmes posés. Les plans des gouvernements membres pour la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'O.N.U., qui tombe en 1970, ont aussi été passés en revue.

Parmi les sujets économiques et sociaux, les représentants ont examiné la question de la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement, et souligné qu'il importe d'adopter une stratégie internationale du déve-

loppement pour les années 1970 : ils ont étudié la question de l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et l'état d'avancement des ratifications par les gouvernements membres de la convention internationale portant sur ce sujet ; la question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales (notamment les politiques de discrimination raciale, de ségrégation et d'apartheid) dans tous les pays. Les délégations ont poursuivi leur échange de vues sur les problèmes de l'environnement humain, après l'adoption, à la quarante-septième session de l'ECOSOC, de la résolution relative à la préparation de la Conférence de Stockholm de 1972. En ce qui concerne la composition du Comité préparatoire, dont la création est proposée dans cette résolution, les délégations ont estimé que ce comité devrait être composé de représentants des gouvernements plutôt que d'experts.

Un échange de vues a également eu lieu sur certaines questions budgétaires inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies.

3. Lors de la réunion précédant la quinzième session de la Conférence biennale de l'O.A.A., les experts ont examiné également des points choisis dans l'ordre du jour de la session.

Ceux-ci comprenaient entre autres le plan indicatif mondial pour le développement agricole, évoqué dans le cadre de la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement, la participation de l'O.A.A. à la deuxième décennie, le programme de travail et le budget de l'organisation pour 1970-71, ainsi que des propositions concernant les activités et programmes à moyen terme.

Les délégations ont procédé également à un échange de vues sur la question importante des élections, qui figurait à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, de la session de printemps de l'ECOSOC et de la Conférence de l'O.A.A.

**

Les gouvernements membres sont résolus à poursuivre ces utiles consultations pour que leur contribution commune à l'œuvre des Nations Unies puisse être aussi efficace que possible.

III. ARMAMENTS CONTROL

I. General situation

The results obtained by the Agency in 1969 — the fourteenth year of control — in the spheres of action to which it had access¹ are accepted as fulfilling the tasks assigned to it in the revised Brussels Treaty and the Protocols signed in Paris on 23rd October 1954.

The Agency has endeavoured to discharge its duties in the best possible conditions.

The programme of work, prepared as usual earlier in the year, has been almost entirely completed.

It should be noted at once, however, that, as regards the Convention for due process of law, signed on 14th December 1957, there has been no change since its ratification by a sixth member State in 1966. Control operations carried out by the Agency in private establishments have therefore continued to be applied in accordance with the "agreed control" procedure.

II. Controls from documentary sources

Aim and general characteristics

The Agency has a twofold mission: under the terms of Article VII of Protocol No. IV, it is required:

- to control the levels of the stocks of armaments of the member nations on the mainland of Europe, this control to extend also to production and imports to the extent required to render the control of stocks effective; and
- to satisfy itself that the undertakings of the Federal Republic of Germany not to manufacture certain types of armaments within its territory are being observed.

Within these general terms of reference, the main purpose of the scrutiny of information is

1. In this connection, see reservations arising from information given under items III, C, 2 and IV, G of this chapter.

to verify overall levels of armaments. It also serves for the planning of field control measures in respect of stock levels, armament production and non-production of certain armaments.

It comprises a range of activities designed to make use, for the abovementioned ends, of all relevant documents together with the results of field control operations.

A. Information processed by the Agency

1. Agency questionnaire and replies from member States

Member States' replies to the Agency questionnaire were, as in past years, most carefully prepared; in this connection, it should be noted that the progress achieved year by year in the preparation of replies concerning guided and other self-propelled missiles continued in 1969. There were very few requests for additional information.

2. Special requests for information concerning the non-production of certain types of armaments

In 1969, as in 1968, these requests related solely to guided and self-propelled missiles, chemical weapons and biological weapons.

The procedure was applied in the usual manner in 1969 and calls for no particular comment.

3. Co-operation with NATO

The relationship between the Agency and NATO was as co-operative as in previous years.

A conference, continuing the valuable co-operation between the Agency and NATO, was held in Paris on 5th December 1969.

4. Co-operation with the United States and Canada (under the terms of Article XXIII of Protocol No. IV)

The Agency received, through the Council, information supplied by the Governments of the United States and Canada concerning their programmes of external aid to member States.

III. CONTROLE DES ARMEMENTS

I. Situation générale

Pendant l'année 1969, quatorzième année de contrôle, l'Agence a obtenu, dans les domaines ouverts à son activité¹, des résultats qui permettent de considérer comme remplies les tâches que lui confient le Traité de Bruxelles amendé et les protocoles signés à Paris le 23 octobre 1954.

L'Agence s'est efforcée d'exécuter sa tâche dans les meilleures conditions possibles.

Le programme d'activité qui avait été préparé au début de l'année, comme de coutume, a été presque intégralement mené à son terme.

Dès à présent, cependant, il convient de noter qu'en ce qui concerne la Convention d'ordre juridictionnel signée le 14 décembre 1957, aucun changement n'est intervenu depuis sa ratification par un sixième Etat membre en 1966. Les mesures de contrôle effectuées par l'Agence dans les établissements privés ont, par conséquent, continué à être appliquées dans la forme de « vérifications consenties ».

II. Contrôle sur pièces

But et caractère général

La mission de l'Agence revêt un double aspect. Elle doit, en effet, aux termes de l'article VII du Protocole N° IV :

- d'une part, contrôler les niveaux des stocks d'armements des pays membres sur le continent européen, ce contrôle s'appliquant également à la production et aux importations dans la mesure nécessaire pour rendre effectif le contrôle des stocks ;
- d'autre part, s'assurer que sont respectés les engagements pris par la République Fédérale d'Allemagne de ne pas fabriquer certains types d'armements sur son territoire.

Dans le cadre de cette mission générale, le contrôle sur pièces répond principalement à la

1. Voir, à ce sujet, les réserves qui découlent des précisions apportées par les points III. C. 2 et IV. G du présent chapitre.

vérification de l'ensemble des niveaux d'armements. Il sert également à la préparation des mesures de contrôle sur place, en ce qui concerne tant les niveaux des stocks et la production d'armements, que la non-fabrication de certains armements.

Il est constitué par l'ensemble des activités visant à exploiter aux fins précitées tous les documents utiles, ainsi que les résultats des opérations de contrôle sur place.

A. Renseignements exploités par l'Agence

1. Questionnaire annuel de l'Agence et réponses des Etats membres

Comme les années précédentes, les réponses des pays membres ont été établies avec le plus grand soin ; il convient de noter à ce propos que les progrès réalisés d'année en année dans la rédaction des réponses concernant les engins guidés et autres engins autopropulsés se sont confirmés en 1969. Les demandes de renseignements complémentaires ont été peu nombreuses.

2. Demandes particulières concernant la non-fabrication de certains types d'armements

Comme en 1968, il n'a été adressé, en 1969, de demandes particulières qu'en ce qui concerne les engins guidés et autopropulsés, les armes chimiques et les armes biologiques.

Le déroulement de la procédure, effectué en 1969 de la manière habituelle, n'appelle aucune observation particulière.

3. Coopération avec l'O.T.A.N.

Comme les années précédentes, une fructueuse coopération a caractérisé les rapports entre l'Agence et l'O.T.A.N.

Une conférence, visant au maintien du bon rendement de la coopération entre l'Agence et l'O.T.A.N., s'est tenue à Paris en décembre 1969.

4. Coopération avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada (au sens de l'article XXIII du Protocole N° IV)

L'Agence a reçu, par l'intermédiaire du Conseil, des informations communiquées par les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Canada concernant la situation de leurs pro-

5. *Scrutiny of budgetary information*

In 1969, budgetary studies followed the usual procedures which the Agency, on the basis of past experience, endeavours to improve from year to year.

The conclusions drawn from these budgetary studies in the year under review are in agreement with those arising from "the scrutiny of statistical and budgetary documents" called for by Article VII, paragraph 2 (a) of Protocol No. IV.

B. *Verification of appropriate levels of armaments*

1. *Appropriate levels of armaments for forces placed under NATO command*

The consultations with NATO military authorities, provided for by Article XIV of Protocol No. IV, followed the usual procedure agreed between NATO and the Agency.

Studies carried out showed that the total quantities of armaments declared to the Agency by member States for forces placed under NATO command and stationed on the European mainland can be considered as appropriate levels for the control year 1969, within the meaning of Article XIX of Protocol No. IV, in respect of those categories of armaments over which the agency has so far been enabled to exercise its mandate¹ to control levels.

2. *Appropriate levels of armaments for forces maintained under national command*

The results of the control exercised by the Agency in 1969 showed that the quantities of armaments submitted by it to the Council as a suitable basis for compiling the tables of levels for the control year 1969 in respect of forces under national authority and of the categories of armaments over which the Agency has so far been enabled to exercise its mandate¹, had in no case been exceeded.

1. In this connection, see reservations arising from information given under items III, C, 2 and IV, G.

III. *Field controls*

A. *Principles governing the application of field control measures*

The aim of field control measures, which complement the scrutiny of documents, is to verify the accuracy of the information given in the statistical documents.

It is the Agency's responsibility to make the best possible use of them in order to obtain adequate confirmation. This calls for a very careful selection of the establishments at which control measures are to be carried out.

B. *Type and extent of field control measures*

The control measures effected during the year fall broadly into four categories :

- (a) inspections¹ at depots ;
- (b) inspections at units of forces under national command ;
- (c) inspections at production plants (agreed quantitative control measures) ;
- (d) inspections at production plants (agreed non-production control measures).

1. *General methods of application*

There was no change in the methods applied.

As the Convention for the due process of law has not yet been implemented, control measures at private concerns are still subject to the prior agreement of the firms, which must be obtained through the national authorities. Thus, for control measures in private industry in particular, considerable advance notice must be given by the Agency. In 1969, apart from certain difficulties which did not in fact hinder the work of control, the Agency was able, on the whole, to carry out its programme.

1. The term "inspections" as used here should be understood to mean all types of field control measures referred to in sub-paragraph 2 (b) of Article VII of Protocol No. IV, that is to say, test checks, visits and inspections.

grammes d'aide extérieure en matériel aux Etats membres.

5. Examen des renseignements budgétaires

Les études budgétaires ont été faites en 1969 suivant les méthodes habituelles, que l'Agence s'efforce d'améliorer au cours des années en tirant parti de son expérience.

Les conclusions de ces études budgétaires pour l'année sous revue concordent avec celles que l'on peut tirer des autres études basées sur « l'examen des documents statistiques et budgétaires » prévu par l'article VII, paragraphe 2 (a) du Protocole N° IV.

B. Vérification des niveaux appropriés d'armements

1. Niveaux appropriés d'armements des forces placées sous commandement O.T.A.N.

La consultation des autorités militaires de l'O.T.A.N., prévue à l'article XIV du Protocole N° IV, s'est déroulée selon la procédure habituelle convenue entre l'O.T.A.N. et l'Agence.

Il résulte de l'examen effectué que les quantités totales d'armements déclarées à l'Agence par les pays membres, au titre des forces placées sous commandement O.T.A.N. et stationnées sur le continent européen, peuvent être considérées comme niveaux appropriés pour l'année de contrôle 1969, au sens de l'article XIX du Protocole N° IV, en ce qui concerne les catégories d'armements pour lesquelles l'Agence a — jusqu'à ce jour — été mise à même d'exercer son mandat¹ de contrôle des niveaux.

2. Niveaux appropriés d'armements des forces maintenues sous commandement national

Les résultats du contrôle que l'Agence a exercé en 1969 n'ont révélé aucun dépassement des quantités d'armements présentées au Conseil par ses soins comme éléments appropriés pour l'établissement des tableaux des niveaux pour l'année de contrôle 1969, en ce qui concerne les forces sous commandement national et les catégories d'armements pour lesquelles l'Agence a jusqu'à ce jour été mise à même d'exercer son mandat¹.

1. Voir, à ce sujet, les réserves qui découlent des précisions apportées par les points III. C. 2 et IV. G.

III. Le contrôle sur place

A. Principe régissant l'application des mesures de contrôle sur place

Les mesures de contrôle sur place, complémentaires du contrôle sur pièces, ont pour but de vérifier l'exactitude des renseignements fournis par les documents statistiques.

Il incombe à l'Agence d'en tirer le meilleur parti possible pour obtenir suffisamment d'éléments de confirmation. Cela implique un choix très judicieux des entités où les mesures de contrôle doivent être effectuées.

B. Nature et importance des mesures de contrôle sur place

L'Agence a effectué un certain nombre d'inspections qui se classent, grosso modo, en quatre catégories :

- (a) inspections¹ dans des dépôts ;
- (b) inspections dans des unités des forces sous commandement national ;
- (c) inspections dans des usines (vérifications quantitatives consenties) ;
- (d) inspections dans des usines (vérifications consenties de non-fabrication).

1. Méthodes générales d'exécution

Les méthodes appliquées sont restées les mêmes que par le passé.

La Convention établissant la garantie d'ordre juridictionnel n'ayant pas encore été mise en vigueur, les mesures de contrôle qui portent sur des entreprises privées restent assujetties à un accord préalable, à rechercher auprès de ces entreprises par l'intermédiaire des autorités nationales. Il en résulte notamment que l'Agence doit observer un délai de préavis assez long avant toute mesure de contrôle dans l'industrie privée. En 1969, et mises à part certaines difficultés qui d'ailleurs n'ont pas été un obstacle à la tâche de l'Agence, le programme de celle-ci a néanmoins pu, dans l'ensemble, être réalisé.

1. Le terme « inspections » est ici employé pour désigner tous les types de mesures de contrôle sur place mentionnés au paragraphe 2 (b) de l'article VII du Protocole N° IV, à savoir les sondages, les visites et les inspections.

2. *Inspections at depots*

Inspections were carried out by the Agency at many depots and central accounting offices.

The method of joint Agency/SHAPE inspections was again applied at depots that cannot clearly be defined as being under NATO authority or national command.

3. *Inspections of units of forces under national command*

A large number of units were inspected as in previous years.

4. *Inspections at production plants*

(a) *Agreed quantitative control measures*

— The Agency carried out quantitative control measures at a number of plants (shipyards, plants manufacturing ammunition and/or missiles, plant manufacturing armoured vehicles).

— At one of these plants, stocks of material under repair were also inspected.

— At two of these plants, non-production control measures were carried out at the same time.

(b) *Agreed non-production control measures*

— Non-production control measures were undertaken at several plants (shipyard, factory manufacturing missiles, factory manufacturing propellants, chemical factories).

— At two of these plants, quantitative control measures were also carried out.

5. *Results of field control measures*

— The quantitative control measures carried out at depots, plants and units under national command confirmed the data obtained from the scrutiny of documents.

— The non-production control measures revealed no unauthorised production.

C. *General remarks*

1. In the fields over which it is at present permitted to exercise its mandate, the Agency

was able to perform effectively its duty of conducting test checks, visits and inspections. Such problems as arose from the very complex nature of the inspections were dealt with satisfactorily through good relations with the national authorities.

2. For the time being, the Agency does not operate in the sphere of atomic weapons, nor does it receive information on what one member State calls "strategic forces". As regards biological weapons, the Agency is still studying the problem and has not yet reached the stage of applying field controls. With these exceptions, the control measures actually carried out covered all the armaments listed in Annex IV to Protocol No. III.

IV. *Control in certain specific fields*

A. *Evolution of control methods*

The degree of perfection attained by the control methods employed still varies greatly according to the type of armaments.

In the case of armaments which have been in constant use for a long time, there has been a considerable improvement in the control of artillery ammunition as a result of the technical agreement concluded between the Agency and manufacturing countries on the continent of Europe. Little further major progress is to be expected as methods are generally very efficient.

In the field of guided and self-propelled missiles, much progress has been made over the years and developments in 1969 were satisfactory.

As regards chemical weapons, the position has remained virtually unchanged by comparison with 1968.

There is no progress to report in the field of biological weapons, in which nevertheless the Agency has made a great effort over the years, as stated in the Fourteenth Annual Report.

There has also been no change as regards atomic weapons, even from the point of view of acquiring the basic knowledge necessary for possible future action.

This is also true as regards armaments which are still only potential, but the development of which the Agency must follow, if it is

2. Inspections dans les dépôts

Des inspections ont été effectuées dans de nombreux dépôts et bureaux centraux de comptabilité.

La méthode consistant à procéder à des inspections combinées Agence - S.H.A.P.E. dans les dépôts qu'il était impossible de définir nettement comme étant placés sous l'autorité de l'O.T.A.N. ou sous commandement national, a continué d'être appliquée.

3. Inspections dans des unités des forces sous commandement national

Des inspections ont continué d'être effectuées dans de nombreuses unités.

4. Inspections dans des usines

(a) Vérifications quantitatives consenties

— L'Agence a effectué des vérifications quantitatives dans diverses usines (chantiers navals, usine fabriquant des munitions et/ou des engins, usine fabriquant des véhicules blindés).

— Dans l'une de ces usines, les stocks de matériels en réparation ont également été inspectés.

— Deux de ces usines ont simultanément fait l'objet de mesures de contrôle de non-fabrication.

(b) Vérifications consenties de non-fabrication

— L'Agence a procédé à des vérifications de non-fabrication dans plusieurs usines (chantier naval, fabrique d'engins, fabrique de propergol, fabriques de produits chimiques).

— Deux de ces usines ont simultanément fait l'objet de mesures de contrôle quantitatif.

5. Résultats des mesures de contrôle sur place

— Les vérifications de niveaux d'armements faites dans les dépôts, les usines et les unités sous commandement national ont confirmé les données du contrôle sur pièces.

— Les vérifications de non-fabrication n'ont révélé aucune production non autorisée.

C. Remarques générales

1. Dans les domaines où elle a été mise à même d'exercer son mandat, l'Agence a pu s'acquitter

efficacement de ses fonctions en matière de sondages, visites et inspections. Compte tenu du caractère très complexe des inspections, les rapports avec les autorités nationales ont permis de résoudre de façon satisfaisante les problèmes qui se sont présentés.

2. Les activités de l'Agence ne visent pas pour le moment le domaine nucléaire, ainsi que, dans l'un des Etats membres, les forces que cet Etat qualifie de « stratégiques ». Dans le domaine biologique, l'Agence continue à étudier le problème et n'est pas encore passée à l'exécution des mesures de contrôle sur place. A ces exceptions près, les mesures de contrôle exécutées ont porté sur la série des armements énumérés à l'annexe IV du Protocole N° III.

IV. Le contrôle dans certains domaines particuliers

A. Evolution des méthodes de contrôle

Le degré de perfectionnement atteint par les méthodes de contrôle continue à être variable suivant les types d'armements.

Pour les armements qui sont en usage constant depuis longtemps, une amélioration substantielle pour le contrôle des munitions d'artillerie est intervenue, grâce à l'accord technique conclu entre l'Agence et les pays producteurs du continent européen. Peu d'autres progrès notables sont à envisager, car les méthodes sont au point dans l'ensemble.

Pour les engins guidés et autopropulsés, des progrès importants ont été réalisés au cours des années, et l'évolution s'est poursuivie favorablement en 1969.

Pour les armes chimiques, la situation est restée à peu près la même qu'en 1968.

Aucune évolution n'est à signaler dans le domaine des armes biologiques, où l'Agence a pourtant beaucoup travaillé au cours des années, comme indiqué dans le quatorzième rapport annuel.

Aucun changement n'est intervenu non plus en ce qui concerne l'arme atomique, même dans le domaine de l'acquisition des connaissances de base nécessaires pour une action éventuelle.

Il en est de même pour les armements qui restent potentiels, et dont l'Agence se doit de suivre les progrès, dans le but de pouvoir, le cas

to be in a position, when the time comes, to carry out the provisions of the Treaty, and in particular the first paragraph of Article V of Protocol No. III.

B. Guided and self-propelled missiles

1. State of production and stocks

During 1969, as in previous years, the number of guided or self-propelled missiles on the mainland of Europe continued to increase, but at a slower rate, because the initial equipment of most units has been completed and reserve stocks are close to their planned levels.

The quantity of complete missiles purchased from States which are not members of WEU remains low.

Production within the member States themselves remains well below the levels attained a few years ago, but there are signs that it may increase in the near future. Some member States, which previously only produced anti-tank missiles, are now developing production of surface-to-surface and air-to-surface missiles. The substantial exports of missiles manufactured in member States to countries outside WEU, which were a feature of the years prior to 1968, have been greatly reduced.

Finally, all stocks of missiles with a nuclear capacity are of United States origin ; the nuclear warheads themselves remain under the control of the United States forces on the continent of Europe.

2. Control of levels in 1969

Control measures were carried out at several depots containing guided and other self-propelled missiles, at a number of other units under national command equipped with these weapons and at manufacturing plants.

A group equipped with Pershing missiles was again selected this year for a field control measure. On this occasion, it was possible to confirm the efficiency of the procedures used in 1968, when another group equipped with these large missiles was inspected.

Similarly, inspections at two depots belonging to different States provided an opportunity for checking the suitability of the control methods when applied to other missiles with nuclear capacity, namely, Nike Hercules. As

always in such cases, the nuclear warheads were not inspected since these are not held by the member States in peacetime.

Replies to the Agency's questionnaire were much more complete than any received in preceding years. Where doubts remain, the Agency is trying to eliminate them as far as possible, in conjunction with the countries whose own difficulties it is always ready to examine.

3. Verification of non-production undertakings

As in previous years, the Agency sent the Government of the Federal Republic of Germany "a request for annual information in order to facilitate the Agency's non-production control of guided and long-range missiles".

In the light of the reply received, and after a detailed study of the documentation assembled over the years on the industry in question in the Federal Republic of Germany, the Agency decided to carry out only two agreed non-production controls in 1969.

No production contrary to the undertakings given was observed in the Federal Republic of Germany.

4. Documentary studies and technical information visits

The Agency is pursuing its efforts to keep abreast of developments in the most recent weapon techniques and continues to assemble all relevant information on missiles likely to be produced in Europe during the coming years.

For this purpose, Agency experts have made technical information visits, on invitation, as in previous years. In particular they visited the United Kingdom several times.

The Agency considers that, having regard to the means at its disposal, it again fulfilled its tasks in the field of missiles in 1969, with the assistance of member countries whose co-operation is greatly appreciated.

échéant, faire face aux éventualités prévues par le traité, notamment dans le premier alinéa de l'article V du Protocole N° III.

B. Engins guidés et autopropulsés

1. Etat de la production et des stocks

En 1969, comme les années précédentes, le nombre des engins guidés ou autopropulsés sur le continent européen a continué d'augmenter, mais de façon plus lente, car la dotation initiale de la plupart des unités est maintenant complète et les stocks de réserve approchent des niveaux projetés.

Les quantités d'engins complets achetés dans des Etats qui ne sont pas membres de l'U.E.O. restent faibles.

A l'intérieur des Etats membres eux-mêmes, la production reste bien au-dessous des niveaux atteints il y a quelques années, mais certains signes laissent présager son accroissement dans un proche avenir. Certains Etats membres, qui produisaient jusqu'à présent seulement des engins antichars, commencent à développer la production d'engins manufacturés dans les Etats membres vers les pays extérieurs à l'U.E.O., qui avaient été un trait caractéristique des années antérieures à 1968, ont été grandement réduites.

Enfin, tous les stocks d'engins à capacité nucléaire proviennent des Etats-Unis d'Amérique, et les têtes nucléaires elles-mêmes restent sous le contrôle des forces des Etats-Unis sur le continent européen.

2. Contrôle des niveaux en 1969

Des mesures de contrôle ont été effectuées dans de nombreux dépôts contenant des engins guidés et autres engins autopropulsés, ainsi que dans plusieurs unités sous commandement national équipées de ces armes, et usines productrices.

Un groupe d'engins Pershing a été choisi, cette année encore, pour faire l'objet d'une mesure de contrôle sur place. A cette occasion, le bon rendement des procédés mis en œuvre en 1968 pour un autre groupe armé de ces gros engins a pu être vérifié.

Dans le même ordre d'idées, les inspections effectuées dans deux dépôts appartenant à des Etats différents ont permis de mettre à l'épreuve les procédés de contrôle dans leur application à d'autres engins à capacité nucléaire, les Nike

Hercules. Comme toujours en pareils cas, les têtes nucléaires n'ont pas été contrôlées, puisqu'elles ne sont pas à la disposition des pays membres en temps de paix.

Les réponses au questionnaire de l'Agence ont été beaucoup plus complètes que toutes celles reçues par l'Agence les années précédentes. Dans les cas où des incertitudes subsistent, l'Agence s'efforce de les réduire dans toute la mesure du possible avec le concours des pays, dont elle est toujours prête à examiner les difficultés éventuelles.

3. Vérification des engagements de non-fabrication

Comme les années précédentes, l'Agence a envoyé au gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne une « demande de renseignements annuels visant à faciliter à l'Agence l'exécution du contrôle de non-fabrication d'engins guidés et d'engins à longue portée ».

Sur le vu de la réponse reçue, et après étude détaillée de la documentation recueillie au cours des années sur l'industrie intéressée de la République Fédérale d'Allemagne, l'Agence a décidé de n'effectuer que deux vérifications consenties de non-fabrication en 1969.

Aucune fabrication contraire aux engagements pris par la République Fédérale d'Allemagne n'a été constatée.

4. Etudes documentaires et visites d'information technique

L'Agence poursuit ses efforts pour maintenir à jour ses connaissances de l'évolution des techniques dans le domaine des armes les plus récentes et continue de rassembler à cette fin toutes les informations se rapportant aux missiles susceptibles d'être produits en Europe au cours des années prochaines.

C'est dans cet esprit que, sur invitation — comme les années précédentes —, des experts de l'Agence ont fait des visites d'information technique. Ils se sont rendus notamment plusieurs fois au Royaume-Uni.

L'Agence estime que, compte tenu des moyens dont elle dispose, elle s'est maintenue en 1969 à la hauteur de sa tâche dans le domaine des engins, et ce, grâce à l'aide toujours très appréciée des pays membres.

C. Warships

In 1969, there was not a great deal of warship construction in the member countries on the mainland of Europe and, during the year, the Agency carried out only three field control measures at shipyards, at one of which there was also a non-production control measure.

A technical information visit was made to the plants of the British Hovercraft Corporation Ltd. and Hovermarine Ltd. at Southampton (United Kingdom), both of which build hovercraft.

D. Military aircraft

1. Production

There was no major activity in 1969 in the field of aircraft construction. In the WEU countries as a whole, the main feature was the launching of a number of production or assembly programmes which will be in full operation in 1970. In particular, work was begun on the following orders: production of F-104S and G-91Y in Italy, of F-104G in the Federal Republic of Germany, of Mirage FV in France for Belgium, with Belgian participation, and assembly of Northrop F5 in the Netherlands.

2. Control activity in 1969

In these circumstances, the Agency thought it better to wait until 1970 before taking any action and thus carried out no field control measures in the aeronautical industry in 1969.

3. Future prospects

In 1969, the MRCA-75 project for a combat aircraft to equip the air forces of the countries concerned for 1975 and beyond, was drawn up, with Germany, Italy and the United Kingdom as the participating countries.

The Agency is following this project with interest in view of the size of the order at present expected and because of the highly sophisticated technical characteristics of this aircraft.

4. Technical information visits

The Agency's experts made a technical information visit to the British Aircraft Corporation at Filton.

They also participated in the Symposium on new aerospace materials organised by the British Interplanetary Society.

E. Chemical weapons

1. Control activities in 1969

In response to the request sent to them by the Director of the Agency, in accordance with the established procedure, all member governments agreed to renew, for 1969, the list of controllable chemical weapons in force in 1968.

The replies received from member countries which have not renounced the right to use chemical weapons show that no effective production has yet been undertaken on the mainland of Europe.

As in previous years, the Agency sent the Government of the Federal Republic of Germany "a request for annual information to assist the Agency in the non-production control of chemical weapons".

Having regard to the German reply and to the agreed control measures carried out in previous years, the Agency applied "agreed measures" at three plants belonging to three different firms. No indication of unauthorised production was revealed.

2. Technical information visits — Documentation

Two technical information visits were made during 1969, in Italy and the Federal Republic of Germany respectively.

They enabled the Agency's officials to add to their technical knowledge in this field.

Furthermore, in an effort to keep abreast of increasingly rapid developments in the chemical industry, the experts regularly visited the library of the "Société de Chimie industrielle"

C. Navires de guerre

L'activité étant restée faible en 1969 dans le domaine de la construction de nouveaux bâtiments de guerre dans les pays membres sur le continent européen, l'Agence n'a exécuté cette année que trois mesures de contrôle sur place dans des chantiers navals, dont l'une comportait en même temps une vérification de non-fabrication.

Il est à signaler qu'une visite d'information technique a été effectuée aux usines de la British Hovercraft Corporation Ltd et de la Hovermarine Ltd à Southampton (Royaume-Uni), qui fabriquent des naviplanes.

D. Armes militaires

1. Fabrication

L'année 1969 n'a pas été marquée par une forte activité dans le domaine de la construction aéronautique. Dans l'ensemble des pays de l'U.E.O., il s'est agi essentiellement du démarrage d'un certain nombre de fabrications — ou montages — qui atteindront leur plein développement en 1970. Sont à signaler notamment la mise en route des commandes suivantes : fabrication de F104-S et de G91-Y en Italie, de F104-G en République Fédérale d'Allemagne, fabrication de Mirage F V en France pour la Belgique, avec participation belge, montage de Northrop F 5 aux Pays-Bas.

2. Activité de contrôle en 1969

Dans ces conditions, l'Agence a préféré se réserver pour l'année 1970, et n'a exécuté en 1969 aucune mesure de contrôle sur place dans l'industrie aéronautique.

3. Perspectives d'avenir

En 1969, le projet MRCA-75, auquel participent la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni, a été mis au point afin de donner aux forces aériennes des pays intéressés un avion de combat pour les années 1975.

L'Agence suit avec intérêt le développement de ce projet, étant donné, d'une part, l'importance de la commande actuellement prévue, et, d'autre part, les caractéristiques techniques très poussées de cet appareil.

4. Visite d'information technique

Les experts de l'Agence ont effectué une visite d'information aux usines British Aircraft Corporation à Filton.

Ils ont également participé au Symposium sur les nouveaux matériaux intéressant le domaine aérospatial, organisé par la British Interplanetary Society.

E. Armes chimiques

1. Activités de contrôle en 1969

En réponse à la demande qui leur avait été adressée, conformément à la procédure établie, par le Directeur de l'Agence, les gouvernements des pays membres ont tous marqué leur accord pour reconduire en 1969 la liste des armes chimiques contrôlables qui était en vigueur en 1968.

Des réponses fournies par les pays membres qui n'ont pas renoncé au droit de fabriquer des armes chimiques, il ressort qu'aucune production effective de telles armes n'est entreprise jusqu'à présent sur le continent européen.

Comme les années précédentes, l'Agence a adressé aux autorités compétentes de la République Fédérale d'Allemagne une « demande de renseignements annuels visant à faciliter à l'Agence l'exécution du contrôle de non-fabrication des armes chimiques ».

Compte tenu de la réponse fournie par les autorités fédérales à cette demande et des vérifications consenties effectuées au cours des années passées, l'Agence a procédé à une « vérification consentie » dans trois usines, appartenant à trois firmes différentes. Ce contrôle n'a révélé aucun indice de fabrication interdite.

2. Visites d'information technique — Activité de documentation

Deux visites d'information technique ont été effectuées en 1969, en Italie et en République Fédérale d'Allemagne.

Ces deux visites d'information technique ont permis aux fonctionnaires de l'Agence de perfectionner leurs connaissances techniques dans ce domaine.

D'autre part, dans le but de se tenir au courant des développements et transformations qui, de plus en plus, se manifestent dans le domaine des productions chimiques, les experts ont fré-

(Maison de la Chimie) at the Faculté des Sciences d'Orsay.

Technical information was also obtained during contacts with the NATO Production, Logistic and Equipment Division at Evère (Belgium).

By these means, the Agency's classified technical files have been brought up to date.

F. Biological weapons

1. List of biological weapons

In response to the request made by the Agency, in accordance with the established procedure, all WEU member countries agreed to carry forward, for 1969, the list of controllable biological weapons in force in 1968.

2. Technical information visits (TIV) — Documentation

The Agency's experts have to work unremittingly to keep abreast of the rapid advance of biological knowledge. In the absence of regular control activity, which is still not possible, they achieve their purpose :

- by constant study of the most recent documentation, and in particular, by regular visits to the Documentation Service of the Pasteur Institute in Paris ;
- by technical information visits at the invitation of member countries. In May 1969, a very valuable visit was made to one of the largest and most modern biological establishments in Italy.

G. Atomic weapons

The situation remained unchanged as compared with previous years ; the Agency therefore engages in no control activities, or even preparatory studies, in respect of atomic weapons.

H. Electronic (radiation) weapons

Laser applications continue to multiply with the discovery of new materials allowing greater power outputs.

Wishing to keep up with these developments, experts from the Agency attended a number of meetings and exhibitions, concerning the laser and other potential radiation weapons, during 1969. Special mention may be made of the International Symposium on radio and microwave radiation, applications and potential hazards, at the University of Southampton in the United Kingdom and the presentation of lasers at Satory and Paris, in France.

On these occasions, the experts acquired a mass of information on the effects of radiation on living organisms, including the effect of radio-electronic waves, and on electrically-detonated explosive systems.

V. Other activities of the Agency

A. Research and studies designed to increase the experts' knowledge and develop methods

1. Increasing the experts' knowledge

It is the constant concern of the Director and his experts to add to their specialised knowledge and keep it up to date. For this purpose, they continue to use the methods described in the Council's Fourteenth Annual Report to the Assembly.

Technical information visits are particularly useful for the preparation of control methods. A number were made during 1969, enabling the Agency experts to establish valuable contacts with scientists and other qualified personnel.

B. Miscellaneous

As in the past, the Director and the Agency's officials took every opportunity in the course of their missions for establishing contact with the competent authorities in member countries at government level or in the departments of state.

These interviews generally made it possible to smooth over any difficulties that had arisen.

quenté régulièrement la Bibliothèque de la Société de Chimie industrielle (Maison de la Chimie), établie à la Faculté des sciences d'Orsay.

Des informations techniques ont été également recueillies lors de contacts avec la Division Production, Logistique et Equipements du Secrétariat international de l'O.T.A.N. à Evère (Belgique).

Le fichier technique classifié tenu par l'Agence a été complété en conséquence.

F. Armes biologiques

1. Liste des armes biologiques

En réponse à la demande faite par l'Agence, conformément à la procédure établie, tous les pays membres de l'U.E.O. ont marqué leur accord pour la reconduction en 1969 de la liste des armes biologiques contrôlables qui était en vigueur en 1968.

2. Visites d'information technique (V.I.T.) — Activité de documentation

L'évolution rapide des connaissances en matière de biologie exige une mise à jour continue des connaissances des experts. En l'absence d'une activité professionnelle de contrôle qui n'a pu encore commencer, les fonctionnaires qualifiés de l'Agence y pourvoient :

- par l'étude constante de la documentation la plus moderne, et en particulier par la fréquentation régulière du Service de documentation de l'Institut Pasteur de Paris ;
- par la pratique des visites d'information technique auxquelles les pays membres les invitent à procéder. En mai 1969, une très fructueuse visite a pu être effectuée, en Italie, dans un établissement biologique comptant parmi les plus importants et les plus modernes.

G. Armes atomiques

La situation étant, en ce qui les concerne, restée inchangée par rapport aux années antérieures, l'Agence n'assume aucune activité de contrôle, ni même d'étude préparatoire, dans le domaine atomique.

H. Armes électroniques (à radiation)

Les applications du laser continuent de se développer, suite à la découverte de nouveaux matériaux qui permettent un accroissement de la puissance émise.

L'Agence ayant le souci de se tenir au courant de ces développements, ses experts ont assisté en 1969 à plusieurs rencontres et expositions concernant le laser et autres armes potentielles à radiation. Au nombre de ces manifestations techniques, on peut citer : The International Symposium on radio and microwave radiation, applications and potential hazards, à l'Université de Southampton, au Royaume-Uni ; la présentation de lasers, à Satory et à Paris, en France.

Les experts y ont recueilli un bon nombre d'informations précises au sujet des effets des radiations sur les organismes vivants — y compris les effets des ondes radio-électroniques — et sur les dispositifs explosifs actionnés électriquement.

V. Autres activités de l'Agence

A. Information et études, en vue du perfectionnement des experts et de la mise au point des méthodes

1. Perfectionnement des experts

Le perfectionnement des experts et le maintien à jour de leurs connaissances spécialisées sont le souci constant du directeur et des intéressés eux-mêmes. Ils continuent de reposer sur les moyens exposés dans le quatorzième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée.

Les visites d'information technique sont particulièrement utiles pour la préparation au contrôle. Un certain nombre de ces visites ont eu lieu en 1969 et ont permis d'établir des contacts utiles entre les experts de l'Agence et des savants et personnalités compétentes.

B. Contacts divers

Comme les années précédentes, l'Agence a saisi toutes les occasions d'entrer en contact avec les autorités compétentes des pays membres au niveau gouvernemental et des administrations centrales, soit par l'intermédiaire de son directeur, soit par celui des autres fonctionnaires en mission dans les pays intéressés.

Ces entrevues ont généralement permis d'aplanir les difficultés éventuelles.

The contacts initiated in 1968 between the Agency and the NATO Disarmament and Arms Control Section (NATO/DACS), were continued.

On the occasion of a visit to Paris, the head of this Section asked for a briefing on the general lines of the Agency's work and on certain specific aspects of its control technology with particular reference to biological and chemical weapons; a meeting was held for this purpose. A return visit was paid by the head of the Information and Study Division on the occasion of a mission to the International Military Staff of the NATO Military Committee.

The Agency remains in contact with the DACS with a view to making any changes which may help its experts to add still further to their knowledge.

In addition to its regular contacts with NATO General Staffs (IMS and SHAPE), the Agency, in 1969, arranged an information meeting between its logistics experts and representatives of these Staffs, to examine and clarify the procedure for implementing Articles XIV and XIX of Protocol No. IV, as regards relations between the Agency and the competent NATO authorities. This meeting proved to be most valuable.

Lastly, following the attendance of Agency officials as observers at Exercise First-Look in 1968, the directing staff of the exercise confirmed the interest then expressed in the Agency's control methods, when the British Director visited the Agency in 1969 to show a film of the exercise.

C. Documentation and technical information

The Council's Fourteenth Annual Report to the Assembly contained a fairly detailed description of the work of the Agency's documentation office.

These activities, which are limited to unclassified material, were pursued in 1969 with most satisfactory results. Three of the essential qualities of the service rendered by this section were, as always :

- continuity in research and initial selection of documentation, which is the

more appreciated by the experts as they themselves are fully occupied by their multiple activities ;

- methodical filing of the information selected thus saving the experts a great deal of time ;
- centralisation of information, which costs less than if each expert had to order the documents he requires.

VI. General conclusions

In the light of the information scrutinised in 1969, the Agency was able to report to the Council, under the terms of Article XIX of Protocol No. IV, that the figures obtained :

- for armaments¹ of forces under NATO command, under the terms of Article XIV of Protocol No. IV,
- and for armaments¹ of forces maintained under national command under the terms of Articles XV, XVI and XVII of Protocol No. IV and of the agreement of 14th December 1957, concluded in execution of Article V of Protocol No. II,

may be considered as representing, for the control year 1969, and for each of the member States, appropriate levels of armaments subject to control for those categories of armaments over which the Agency has so far been enabled to exercise its mandate¹, subject, however, for forces maintained under national command, to their approval or acceptance by the Council under the terms of Article 6 of the abovementioned agreement of 14th December 1957².

As required by Article XX of Protocol No. IV, the Agency confirmed that, in the course of field control measures at force units and military depots, and during agreed control

1. In this connection, see reservations arising from information given under items III, C, 2 and IV, G of this chapter.

2. On this point see Chapter II, C, 1 (b) of the present report.

Les contacts entre l'Agence et le Bureau Contrôle des Armements et Désarmement de l'O.T.A.N. (B.C.A.D./O.T.A.N.), entamés en 1968, ont été poursuivis.

A l'occasion d'un de ses voyages à Paris, le Chef de ce Bureau a demandé à l'Agence de lui exposer les grandes lignes de son fonctionnement et certains aspects particuliers de sa technologie du contrôle, notamment en matière d'armes biologiques et chimiques ; une séance a été consacrée à ce sujet. Le Chef de la Division informations et études lui a, à son tour, rendu visite, à l'occasion d'une visite auprès de l'état-major militaire international du Comité militaire de l'O.T.A.N.

L'Agence reste en contact avec le B.C.A.D. en vue d'aménagements éventuels susceptibles de permettre à ses experts de perfectionner encore leurs connaissances.

D'autre part, outre ses contacts habituels et obligatoires avec les états-majors de l'O.T.A.N. (E.M.M.I. et S.H.A.P.E.), l'Agence a organisé en 1969 une réunion d'information groupant les représentants de ces états-majors avec ses experts logistiques, dans le but d'examiner et de mettre en lumière la procédure mise en œuvre pour l'exécution des articles XIV et XIX du Protocole N° IV, en ce qui concerne les rapports de l'Agence et des autorités militaires compétentes de l'O.T.A.N. Cette réunion s'est révélée très fructueuse.

Enfin, suite à la participation, comme observateurs, de fonctionnaires de l'Agence à l'exercice First look en 1968, la Direction de l'exercice a confirmé l'intérêt qu'elle avait marqué alors pour les méthodes de contrôle de l'Agence, lorsque son directeur britannique est venu présenter un rapport et un film sur l'exercice en question.

C. Documentation et informations techniques

Dans le quatorzième rapport annuel du Conseil, une description assez détaillée a été faite à l'Assemblée du travail effectué par le Bureau de documentation de l'Agence.

Ce travail, qui ne traite que de documentation non classifiée, s'est poursuivi en 1969 avec des résultats très satisfaisants. Trois des qualités essentielles du service rendu par ce bureau ont été comme d'habitude :

- la continuité dans la recherche et la sélection initiale de la documentation, d'au-

tant plus appréciée par les experts qu'ils sont eux-mêmes partagés entre des activités multiples ;

- la conservation méthodique des informations sélectionnées, qui fait gagner beaucoup de temps aux experts ;
- la centralisation des renseignements, qui permet des économies d'ordre financier en comparaison des dépenses qui seraient nécessaires si chaque expert devait faire acquérir les documents qui l'intéressent.

VI. Conclusions générales

En référence à l'article XIX du Protocole N° IV, les contrôles sur pièces effectués par l'Agence en 1969 ont permis de rapporter au Conseil que les chiffres recueillis :

- en vertu de l'article XIV du Protocole N° IV, en ce qui concerne les armements¹ des forces sous commandement O.T.A.N.,
- et en vertu des articles XV, XVI et XVII du Protocole N° IV, et de l'Accord du 14 décembre 1957 conclu en exécution de l'article V du Protocole N° II, en ce qui concerne les armements¹ des forces maintenues sous commandement national,

peuvent représenter, pour l'année de contrôle 1969 et en ce qui concerne les catégories d'armements pour lesquelles l'Agence a, jusqu'à ce jour, été mise à même d'exercer son mandat de contrôle¹, les niveaux appropriés de ces armements pour chacun des Etats membres, étant entendu qu'en ce qui regarde les forces maintenues sous commandement national, le Conseil aura à les approuver ou à les accepter dans les conditions prévues à l'article 6 de l'Accord du 14 décembre 1957 précité¹.

Au cours des contrôles sur place effectués auprès des forces et dans les dépôts militaires, et des vérifications consenties effectuées dans les usines, l'Agence n'a constaté, au titre des disposi-

1. Voir, à ce sujet, les réserves qui découlent des précisions apportées par les points III. C. 2 et IV. G du présent chapitre.

2. Voir, à ce sujet, le chapitre II. C. 1 (b) du présent rapport.

measures at plants, it did not detect, for the category of armaments which it controls,

- either the manufacture in these establishments, on the territory of the Federal Republic of Germany, of a category of armaments that the governments of this member State has undertaken not to manufacture ;
- or the existence, on the mainland of Europe, of stocks of armaments¹ in excess of the appropriate level

(Article XIX of Protocol No. IV) or not justified by export requirements (Article XXII of Protocol No. IV).

*
**

Once again, the task of the Agency was greatly facilitated by the spirit of co-operation encountered by the Agency in all its contacts with the national authorities of member countries, at the establishments, depots or units inspected, or with the authorities of NATO and SHAPE.

1. In this connection, see reservations arising from information given under items III, C, 2 and IV, G of this chapter.

tions de l'article XX du Protocole N° IV, et pour ce qui est des armements relatifs aux secteurs contrôlés,

- ni la fabrication dans ces établissements, sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne, d'une catégorie d'armements que le gouvernement de cet Etat membre s'est engagé à ne pas produire ;
- ni l'existence, sur le continent européen, de stocks d'armements¹ qui excéderaient les quantités correspondant aux niveaux

appropriés (article XIX du Protocole N° IV) ou qui ne seraient pas justifiés par les besoins de l'exportation (article XXII du Protocole N° IV).

**

La tâche de l'Agence a été, une fois encore, grandement facilitée par l'esprit de coopération qu'elle a rencontré auprès de tous ses interlocuteurs, que ce soit à l'échelon des autorités nationales des pays membres, dans les établissements, dépôts et unités inspectés, ou que ce soit auprès des autorités de l'O.T.A.N. et du S.H.A.P.E.

1. Voir, à ce sujet, les réserves qui découlent des précisions apportées par les points III. C. 2 et IV. G du présent chapitre.

IV. EUROPEAN CO-OPERATION IN THE PRODUCTION OF ARMAMENTS

I. Introduction

Although no armaments or equipment projects actually materialised during the year under review, this in no way diminishes the importance of the studies and work which are developing in a satisfactory manner, especially in the Ad Hoc sub-groups.

In the course of 1969, the Standing Committee met four times, the Ad Hoc Group once and its sub-groups ten times. Some hundred and fifty documents were produced and are already under consideration. Representatives of the member countries recognised the great interest of the subjects covered, some of which will very probably be substantially developed in the near future.

II. Standing Armaments Committee

All member countries acknowledge the value of the machinery set up by the Decision of 7th May 1955.

It must be noted, however, that for a variety of reasons, no positive conclusions could be reached when the problem of rationalisation mentioned in the Fourteenth Annual Report was considered.

In 1969, study was begun of a document, containing a number of ideas aimed at improving the effectiveness of the work undertaken.

Discussions on this subject revealed that all delegates were willing to make better use of the potentialities of the Standing Armaments Committee.

These discussions enabled delegations to identify the major obstacles, which are of varying kinds and call for careful consideration. The exchanges of ideas already held have indicated ways in which some of these obstacles might be overcome.

Further thought will be necessary before study of the basic document can be completed.

The Standing Armaments Committee, as usual, followed with interest the work of the Ad Hoc Group — particularly as regards relations

between the United Kingdom and FINABEL — and of its sub-groups.

Finally, the Standing Armaments Committee continued to receive lists of bi-, tri- or multi-lateral projects agreed between member countries of WEU or in course of execution.

III. Work of the Ad Hoc Group

At its annual meeting, the Ad Hoc Group, which consists of representatives of the Army Chiefs of Staff of the WEU member countries, as usual reviewed the work of its sub-groups in 1969 and agreed their programmes for 1970. In addition, the Ad Hoc Group considered two important questions, namely :

- relations between the United Kingdom and FINABEL ;
- the possibility of determining a tactical concept for 1980-90.

1. Relations between the United Kingdom and FINABEL

The Standing Armaments Committee are kept regularly informed of the work of the FINABEL Committee, which forwards lists of draft agreements and ratified FINABEL agreements. The competent British authorities study these carefully and, on subjects likely to be of interest to them, request the International Secretariat to forward the texts of the relevant agreements.

Thus, a number of FINABEL agreements have been communicated to the United Kingdom, which has already adopted two.

In accordance with the procedure agreed by the Ad Hoc Group in 1969, under which any FINABEL agreement can be adopted by WEU provided that the United Kingdom adheres to it and that the FINABEL Committee gives its approval, these two agreements have been registered by WEU, thereby bringing the number of WEU agreements in force from ten to twelve.

IV. COOPÉRATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'ARMEMENTS

I. Introduction

Si l'année sous revue n'a pas vu se concrétiser de projets d'armement ou de matériel dans le cadre du Comité Permanent des Armements, ce fait ne diminue nullement l'importance des études ou travaux, surtout des sous-groupes ad hoc, qui se développent de façon satisfaisante.

Au cours de 1969, le Comité permanent s'est réuni quatre fois, le Groupe ad hoc une et ses sous-groupes dix fois. Environ cent cinquante documents ont été produits et déjà mis sur le chantier. Les problèmes traités ont été reconnus comme très intéressants par les représentants des pays membres et certains d'entre eux feront très vraisemblablement l'objet, dans un proche avenir, de développements appréciables.

II. Comité Permanent des Armements

Tous les pays membres reconnaissent l'utilité du mécanisme créé par la décision du 7 mai 1955.

Sans doute doit-on constater que l'examen du problème de rationalisation évoqué dans le quatorzième rapport annuel n'a pu, pour diverses raisons, aboutir à des conclusions positives.

En 1969, un document a été mis à l'étude, qui contient un certain nombre d'idées visant à favoriser une efficacité plus grande des travaux.

Les débats tenus à ce sujet ont dégagé la volonté de tous les délégués d'arriver à une meilleure utilisation des possibilités offertes par le Comité Permanent des Armements.

Ils ont amené les délégations à identifier les obstacles les plus importants, qui sont de nature diverse et requièrent un examen approfondi. L'échange d'idées déjà intervenu a permis d'esquisser des possibilités de solution pour certains d'entre eux.

Une réflexion complémentaire sera nécessaire pour épuiser l'étude du document de base précité.

Par ailleurs, le Comité Permanent des Armements a, comme d'habitude, suivi avec intérêt les travaux du Groupe ad hoc — tout particulière-

ment sur la question des relations entre le Royaume-Uni et FINABEL — et de ses sous-groupes.

Le Comité Permanent des Armements a enfin continué de recevoir communication de listes de projets bi-, tri- ou multilatéraux conclus entre pays membres de l'U.E.O. ou en cours de réalisation.

III. Activités du Groupe ad hoc

Au cours de sa réunion annuelle, le Groupe ad hoc, composé de représentants des chefs d'état-major des armées de terre des pays membres de l'U.E.O., a passé en revue, comme d'habitude, les travaux de ses sous-groupes en 1969 et fixé leurs programmes de travail pour 1970. En outre, le Groupe ad hoc s'est penché sur deux questions importantes, à savoir :

- les relations entre le Royaume-Uni et FINABEL,
- la possibilité d'établir un concept tactique pour 1980 - 1990.

1. Relations Royaume-Uni-FINABEL

Le Comité Permanent des Armements est régulièrement informé des travaux du Comité FINABEL qui lui fait parvenir les listes des projets d'accords et des accords FINABEL ratifiés. Ces listes sont étudiées attentivement par les autorités compétentes britanniques qui, pour les sujets pouvant les intéresser, demandent au Secrétariat international de leur communiquer les textes des accords s'y rapportant.

C'est ainsi qu'un certain nombre d'accords FINABEL ont été transmis au Royaume-Uni, qui en a dès maintenant adopté deux.

Suivant la procédure convenue en 1969 par le Groupe ad hoc, d'après laquelle tout accord FINABEL peut être adopté par l'U.E.O. pour autant que le Royaume-Uni y souscrive et que le Comité FINABEL donne son accord à cette adhésion, ces deux accords ont été enregistrés par l'U.E.O., ce qui porte de dix à douze le nombre d'accords U.E.O. valables.

The procedure in question also provides that any requests from the United Kingdom to amend certain terms of the Agreement will be studied by the FINABEL Committee, who will state their position through the International Secretariat to the Standing Armaments Committee.

Nevertheless, in discussions on this subject, the question was raised whether, since in the long run such a procedure might turn out to be unsatisfactory because of the loss of time involved, the United Kingdom authorities could be informed of subjects under discussion as soon as possible. This would be to enable the United Kingdom authorities to take a decision as quickly as possible thus facilitating the final adoption of the Agreement.

This problem, which calls for thought, will be reconsidered at the next meeting of the Ad Hoc Group, after being studied by FINABEL.

2. Tactical concept for the 1980-90 period

The question of the tactical concept for the period 1980-90 was raised. In view of the time required for the study, development and production of weapons systems of a certain complexity, it would appear necessary to have some idea of the possible character of post-1980 warfare.

Delegations consider it essential to undertake such a study as soon as possible in order to ensure the greatest likelihood of reaching a joint development of weapons systems for the 1980-90 period. After study by all delegations, the problem will again be placed on the agenda for the next meeting of the Ad Hoc Group.

IV. Work of the ad hoc sub-groups

1. Sub-group No. 3 (anti-tank weapons)

In 1969, the sub-group met twice in Brussels, immediately before the meetings of the corresponding NATO group. These meetings are increasingly helpful. Not only do they allow of an extensive exchange of information, covering both trials of anti-tank weapons already in use and new weapons which are in process of evaluation, but they also enable the delegates of the WEU member countries to agree, where necessary, a common position for NATO meetings.

In addition, this sub-group is beginning a preliminary exchange of views on third generation anti-tank weapons, from which they will move on to the determination of operational characteristics.

The sub-group, whose terms of reference have been extended by the Ad Hoc Group, will continue their work in 1970 as in the past.

2. Sub-group No. 5 (Airborne forces' equipment)

The sub-group held two meetings, in the course of which it came considerably nearer to completing the work assigned to it under its terms of reference. It has therefore been decided in principle that in future only one meeting will be held each year, for the purpose of exchanging information, especially regarding any new techniques or equipment. With this in mind, the sub-group has been invited to attend a display of steerable and flexible wing parachutes in the United Kingdom.

This new generation of parachutes offers fresh and very interesting possibilities. By enabling men and equipment to be dropped outside the fighting area, they will considerably reduce the danger of enemy attack while airborne troops are being brought into action.

The sub-group intends to study the effect of these innovations on the future development of airborne operations.

One of the sub-group's major achievements — which include definition of the military characteristics of various categories of vehicles for airborne troops and the drafting of an agreement on aids for rallying after landing — has been the compilation of a "comparative table of the weights of individual and collective equipment for a parachute platoon".

This document is the outcome of a detailed study of the equipment used in each of the countries concerned.

The attention of General Staffs in the WEU countries is thereby drawn to the lightest equipment in use in those countries and the common adoption of at least some items is suggested. However, while it is most important that equipment for airborne troops should be light, it must also be effective and economical. The weight/effectiveness ratio has not yet been

La procédure sus-mentionnée prévoit aussi que, dans le cas où le Royaume-Uni désirerait modifier certains termes de l'accord, ses propositions seraient examinées au sein du Comité FINABEL qui ferait connaître sa position par la voie du Secrétariat international au Comité Permanent des Armements.

Toutefois, au cours des discussions sur ce sujet, la question a été soulevée de savoir si, cette procédure risquant de s'avérer à la longue peu satisfaisante du fait de la perte de temps entraînée, il ne serait pas possible d'informer les autorités britanniques des sujets à l'étude le plus tôt possible. Cette formule permettrait aux autorités du Royaume-Uni de se prononcer également au plus tôt et faciliterait l'adoption définitive de l'accord.

Ce problème, qui demande réflexion, sera repris, après étude par FINABEL, à la prochaine réunion du Group ad hoc.

2. Concept tactique pour la période 1980-1990

Le problème du concept tactique pour les années 1980 - 90 a été soulevé. Vu le délai nécessaire pour l'étude, le développement et la production de systèmes d'armes d'une certaine importance, il paraît nécessaire de se faire une idée du champ de bataille possible après 1980.

Les délégations estiment indispensable d'entreprendre une telle étude aussitôt que possible pour ménager les possibilités d'arriver à un développement commun de systèmes d'armes pour la période 1980 - 90. Après examen par chacune des délégations, ce problème sera à nouveau inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Groupe ad hoc.

IV. Activités des sous-groupes ad hoc

1. Sous-groupe n° 3 (Armes antichars)

En 1969, le sous-groupe s'est réuni deux fois à Bruxelles, à la veille des réunions du groupe analogue de l'O.T.A.N. Ces réunions s'avèrent de plus en plus utiles. Elles permettent non seulement un large échange d'informations couvrant aussi bien les essais d'armes antichars déjà en utilisation que les armes nouvelles en voie d'évaluation, mais elles donnent également aux délégués des pays membres de l'U.E.O. l'occasion de dégager éventuellement une position commune en vue des réunions de l'O.T.A.N.

De plus, ce sous-groupe procède à des échanges de vues préliminaires sur la troisième génération d'armes antichars, échanges de vues qui permettront d'entamer plus tard l'établissement de caractéristiques opérationnelles.

En 1970, le sous-groupe, dont le mandat a été prorogé par le Groupe ad hoc, continuera ses travaux comme par le passé.

2. Sous-groupe n° 5 (Matériel des troupes aéroportées)

Le sous-groupe a tenu deux réunions, au cours desquelles il s'est sensiblement rapproché du terme des travaux découlant de son mandat. En principe, il a donc été décidé de ne prévoir pour l'avenir qu'une réunion annuelle pour procéder à des échanges d'informations, surtout sur d'éventuelles nouvelles techniques et nouveaux matériels. Dans cette perspective, le sous-groupe a été invité à assister au Royaume-Uni à une présentation des parachutes « à aile dirigeable » et « à aile souple ».

Cette nouvelle génération de parachutes ouvre des possibilités nouvelles fort intéressantes. En permettant le « largage » de personnel et de matériels hors de la zone de combat, ils réduiront de façon appréciable les dangers d'intervention ennemie liés à la phase de mise en œuvre des troupes aéroportées.

Le sous-groupe entend étudier ces développements quant à leur influence sur l'évolution future des opérations aéroportées.

Parmi les travaux les plus importants qu'il a effectués depuis sa création — élaboration des caractéristiques militaires des différentes catégories de véhicules pour les T.A.P., établissement d'un accord sur les moyens de regroupement après l'atterrissage — le sous-groupe a réalisé un « tableau comparatif pondéral des équipements individuels et collectifs de la Section parachutiste (Peloton) ».

Ce document est le fruit d'une étude précise des matériels propres à chacune des nations concernées.

Il permet d'attirer l'attention des divers états-majors des pays membres de l'U.E.O. sur les matériels les plus légers en service dans ces pays, et de suggérer au moins une adoption partielle commune. Toutefois, si le facteur « légèreté » est une qualité très importante requise pour les équipements des T.A.P., il est cependant nécessaire qu'il soit pondéré par le degré d'efficacité et de

studied and does not therefore appear in the document mentioned.

The sub-group therefore asked the Ad Hoc Group for authority to undertake such a study, which would be useful for other light and air-mobile units, as well as for airborne troops. This proposal is still under consideration and the Ad Hoc Group will reach a conclusion, favourable or otherwise, at its next meeting at the end of 1970.

3. *Sub-group No. 6 (Wheeled vehicles)*

As in previous years, the sub-group held three meetings during 1969. It completed the final draft of the agreement on the military characteristics of container bodies for the vehicles defined in the agreement ratified on 25th April 1966.

Its meetings were, however, mainly devoted to drafting the agreements on the WEU programme for the qualification of wheeled vehicles. This important and very bulky agreement will comprise three parts and four annexes.

The first part (vehicle identification programme) has been completed and the second (trials programme) will be distributed in 1970; a working document has been prepared for part three (evaluation criteria), for consideration at future meetings of the sub-group.

The four annexes will comprise :

- a summary of agreements on the military characteristics of wheeled vehicles ;
- a glossary of definitions ;
- methods and techniques for measurements, experiments and trials ;
- a guide for the execution and compilation of recommended forms for data handling.

The third annex, which is the most important, is the outcome of long and exacting work, moving increasingly away from the purely military aspects to technical specialisation. It may, therefore, be divided into two parts, the first of which, on "methods and techniques" would be unanimously approved and would carry a WEU reference, while the second would set out "recommended methods".

Since the problem of a single programme for the qualification of vehicles has never previously been approached on a multilateral basis, everything has to be started from scratch and not only the national habits of the seven countries, but also the views of the armed forces and technicians have to be reconciled. The task in hand is therefore very complex and is unlikely to be completed before the end of 1971.

Once it has been completed however, the major document produced will be a genuine common code for the seven countries and might possibly be extended to others.

4. *Sub-group No. 7 (Obstacles and barriers)*

At its annual meeting, the sub-group held its usual wide exchange of information on current research and trials in various branches of science.

The function of this sub-group is essentially exploratory ; it investigates the potentialities of techniques from the various branches, to determine those which may have military applications in forming "obstacles and barriers" to enemy movement. It is understandable, therefore, that from one meeting to the next some subjects disappear and are replaced by others, or are taken up under a new aspect some time later.

At the moment, the sub-group is primarily concerned with combustion inhibitors, now known as inhibitors of engines, instruments and equipment, and with aqueous foams. The members of the sub-group were invited to attend a demonstration of foams in Germany, early in 1970.

As in the past, the sub-group will continue to hold one meeting each year in normal circumstances, with additional restricted meetings on specific subjects as and when necessary.

5. *Operational research sub-group*

In 1969, this sub-group, set up by the Ad Hoc Group in 1968, held two meetings which were essentially of a preparatory character. It approved a standard data sheet, divided into information regarded as essential and information considered to be highly desirable. It also agreed procedures for transmitting data sheets and final reports together with a scheme for numbering documents. The International

rentabilité de ces matériels. Le rapport poids/efficacité en question n'a pas été étudié jusqu'à présent et n'apparaît donc pas encore dans le document précité.

C'est pourquoi le sous-groupe a proposé au Groupe ad hoc de l'autoriser à entreprendre une telle étude, qui serait très utile non seulement pour les troupes aéroportées mais aussi pour d'autres unités légères et/ou aéromobiles. Cette proposition est encore à l'étude et trouvera sa conclusion, favorable ou non, au cours de la réunion annuelle du Groupe ad hoc en fin 1970.

3. *Sous-groupe n° 6 (Véhicules à roues)*

Comme les années précédentes, le sous-groupe a tenu trois réunions dans le courant de l'année 1969. Il a pu terminer la rédaction définitive de l'accord sur les caractéristiques militaires des cadres destinés aux véhicules définis dans l'accord ratifié le 25 avril 1966.

Il a cependant consacré la plus grande partie de ses réunions à l'établissement de l'accord sur le programme U.E.O. de qualification des véhicules à roues. Cet important et volumineux accord comprendra trois parties et quatre annexes.

La première partie (schéma d'identification) est terminée et la seconde (programme des essais) sera diffusée en 1970 ; en ce qui concerne la troisième partie (critères d'évaluation), un document de travail a été établi et servira de base aux futurs travaux du sous-groupe.

Les quatre annexes comporteront :

- un résumé de l'accord sur les caractéristiques militaires des véhicules à roues,
- un glossaire fixant les définitions,
- les méthodes et techniques pour les mesures, les expérimentations et les essais,
- un guide pour l'exécution et la compilation de formes recommandées pour le traitement des données.

La troisième annexe est la plus importante ; elle représente un travail très long et ardu, glissant de plus en plus du plan purement « militaire » à celui de la spécialisation technique. Il se pourrait donc qu'elle soit scindée en deux parties, la première comprenant les « méthodes et techniques » qui, ayant reçu un accord unanime, porterait le label U.E.O., et la seconde exposant les « méthodes recommandées ».

Le problème d'un programme unique de qualification des véhicules n'ayant jamais été traité dans une enceinte multilatérale, il faut tout innover et, surtout, concilier non seulement les habitudes nationales des sept pays, mais aussi les points de vue des militaires et des techniciens. La tâche en cours est donc très complexe. Dès lors, on peut prévoir qu'elle ne sera pas menée à terme avant la fin 1971.

Mais, une fois achevé, l'important document qui en résultera constituera un véritable code commun aux sept pays et pourrait éventuellement être étendu à d'autres.

4. *Sous-groupe n° 7 (Obstacles et barrières)*

Comme d'habitude, lors de sa réunion annuelle, le sous-groupe a procédé à un large échange d'informations sur les recherches et essais en cours dans différents domaines scientifiques.

En effet, ce sous-groupe a fondamentalement une vocation exploratoire : il recherche les possibilités offertes par les techniques des différents domaines scientifiques pour déterminer celles qui peuvent faire l'objet d'utilisations militaires pour faire « obstacles ou barrières » aux mouvements de l'ennemi. Il est donc compréhensible que, de réunion en réunion, des thèmes disparaissent pour être remplacés par d'autres ou pour être repris sous un nouvel aspect un peu plus tard.

Actuellement, le sous-groupe s'intéresse en premier lieu aux inhibiteurs de combustion, appelés maintenant inhibiteurs de moteurs, d'instruments et d'équipements, ainsi qu'aux mousses aqueuses. Ses membres ont été invités à assister à la présentation de mousses, en Allemagne, pour le début de 1970.

Le sous-groupe continuera son travail comme par le passé avec, en principe, une réunion annuelle et, en cas de nécessité, des réunions restreintes limitées à un sujet déterminé.

5. *Sous-groupe Recherche opérationnelle*

En 1969, le sous-groupe, institué par le Groupe ad hoc lors de sa réunion de 1968, a tenu deux réunions destinées essentiellement à la mise en marche de ses travaux. Il a établi un modèle de fiches de renseignements comprenant, d'une part, des éléments jugés indispensables, et, d'autre part, des informations considérées comme hautement désirables. De plus, il a convenu des procédures de transmission des fiches de renseigne-

Secretariat will centralise all documents and will be informed of any direct contacts between member countries.

On this basis a first exchange of information was held : it aroused great interest and revealed the need to continue and widen such exchanges. Out of forty-three data sheets sent in, one or more countries showed interest in forty-one.

In view of the amount of work involved, it was decided that the sub-group would meet twice a year. Moreover, because of the great interest shown by delegations, the sub-group was invited to attend a work session at an operational research centre in a member country.

V. Activities of the International Secretariat and outside contacts

Close co-operation continues between the NATO Assistant Secretary-General for Defence Support and the Secretariat of the WEU Standing Armaments Committee, as is borne out by the presence of a NATO observer at meetings of the Standing Armaments Committee and by the regular attendance of a WEU observer at NATO naval group meetings.

Furthermore, the Assistant Secretary-General, Vice Chairman of the Standing Armaments Committee, was invited to attend, as observer, the meetings of NATO Armaments Directors held on 26th and 27th February and from 4th to 6th November 1969. On both occasions, he found the proceedings to be of the greatest interest.

Lastly, in the course of visits to FIAT in Turin (FIAT is a member of one of the two groups building prototypes of the German/Italian/French transport vehicles based on WEU Agreement 1.FT6 of the Ad Hoc Group), to OTO-Melara at La Spezia and to the SMI at Fornaci di Barga and Campo Tizzoro, the Assistant Secretary-General was once again convinced that the industrialists concerned are adequately prepared for international co-operation.

*
**

To conclude, while 1969 produced no spectacular results, it was a fairly satisfactory year on the whole. Work in hand is progressing normally and new activities, such as the exchange of information on operational research, are showing promise.

ments et des rapports finaux, ainsi que d'un schéma de numérotage. Le Secrétariat international centralisera cette documentation et sera tenu au courant d'éventuels contacts directs entre différents pays membres.

Sur cette base, un premier échange de renseignements a eu lieu ; il a suscité un vif intérêt et démontré la nécessité de continuer et d'approfondir ce type de délibérations. En effet, sur les quarante-trois fiches de renseignements transmises, quarante et une ont été l'objet de déclarations mutuelles d'intérêt d'un ou de plusieurs pays.

En raison de l'importance de ces travaux, il a été prévu que le sous-groupe se réunirait deux fois par an. De plus, étant donné le grand intérêt manifesté par les délégations, le sous-groupe a été invité à assister au déroulement d'une étude dans un établissement de recherche opérationnelle d'un pays membre.

V. Activités du Secrétariat international et relations extérieures

L'esprit de collaboration entre le Secrétaire général adjoint pour la logistique et le soutien de défense de l'O.T.A.N. et le Secrétariat du Comité Permanent des Armements de l'U.E.O. a continué de se manifester par la présence, à chaque réunion du Comité Permanent des Armements, d'un observateur de l'O.T.A.N., ainsi que par la présence régulière d'un observateur de

l'U.E.O. aux réunions du Groupe naval de l'O.T.A.N.

D'autre part, le Secrétaire général adjoint, vice-président du Comité Permanent des Armements, a été invité, en qualité d'observateur, aux réunions des directeurs nationaux d'armement qui se sont tenues à l'O.T.A.N. les 26 et 27 février et du 4 au 6 novembre 1969. Il a suivi ces réunions avec le plus vif intérêt.

Enfin, à l'occasion de visites aux Etablissements Fiat à Turin (ceux-ci font partie d'un des deux consortia internationaux qui concourent à la construction des prototypes du véhicule de servitude germano-italo-français issu de l'Accord 1. FT6 U.E.O. du Groupe ad hoc), aux Etablissements O.T.O. - Melara à La Spezia et aux Etablissements de la S.M.I. à Fornaci de Barga et Campo Tizzoro, le Secrétaire général adjoint a pu se convaincre, une fois encore, que les industriels intéressés sont adéquatement préparés à la collaboration internationale.

**

En conclusion, si l'année 1969 n'a pas apporté de résultats spectaculaires, elle a été néanmoins, dans son ensemble, assez satisfaisante. Les travaux en cours avancent normalement et les nouvelles activités — telles que les échanges d'informations sur la recherche opérationnelle — se développent de façon prometteuse.

V. PUBLIC ADMINISTRATION

The Public Administration Committee normally meets once every six months. The two meetings for the year 1969 were held in Luxembourg on 28th and 29th May and at Cardiff from 11th to 13th November. France was not represented at these meetings and took no part in the Committee's work during the year under review.

The exchanges of views between members of the Committee on administrative developments in member countries, briefly referred to in the Council's Fourteenth Report, have become increasingly important at the Committee's most recent meetings and now constitute one of the most valuable items on the agenda. Delegates have an opportunity to describe the most significant reforms and new developments taking place in their administrations and to point out the problems they raise and, where applicable, the obstacles they encounter. Since these matters concern all member countries in varying degree as new techniques of government are gradually introduced (planning - programming - budgeting systems, computerisation, etc.), such exchanges of view are very useful for comparing national experiments all aimed at equipping government departments and their staffs to cope better with the realities of modern society. These discussions in the Committee find their natural extension in the subsequent organisation of study visits which enable officials from member countries to acquaint themselves with new or particularly successful experiments in another country, by direct contact. In this way, the programme of study visits organised under the auspices of the Committee is to some extent directed towards the fields which are of particular interest at a given moment in a particular country.

The Public Administration Committee are particularly anxious that study visits for government officials sponsored by them should continue regularly and should if possible be extended. Indeed, these visits represent a "made-to-measure" formula which enables an individual official to learn what a foreign administration has to offer on his own particular subject in the shortest possible time. As already stated, discussions within the Committee often reveal

sectors in which study visits can be of value. Among the subjects studied during visits in 1969 were: regulations governing the building industry in the Federal Republic of Germany; social and economic housing policy in Belgium; administration of the merchant navy in the Netherlands; methods used in compiling the Netherlands national register of the population; the civil nuclear programme in the Federal Republic of Germany; the study of public buildings (educational establishments, prisons), in the United Kingdom, etc. A report is prepared on each of these study visits.

The 19th multilateral course for government officials sponsored by the Committee took place in Germany from 29th September to 11th October. The theme was "the Government's rôle in the co-ordination of different means of transport (road, rail, water and air)". The course consisted of a series of lectures delivered at the Federal Ministry of Transport in Bonn and in a number of main centres in the Federal Republic. The participants, sixteen in number, also had the opportunity to visit certain establishments of interest and to observe, during their journeys to Cologne, Frankfurt, Munich, Hamburg and Berlin, the organisation of the various German transport services. After studying the constitutional basis of the Federal Republic's administration and then the organisation and methods of work of the transport authorities, participants considered more particularly the administration of the various branches of transport; the rôle of the transport authorities in the extension and upkeep of the road network as well as in furthering co-operation between the various transport systems; the state of city traffic and the transport situation in Berlin. One of the merits of the course was that participants were able to acquaint themselves with the structure of the public authorities in the Federal Republic and to see the need for very close collaboration, in the field under consideration, between the Federation, the Länder and the local authorities. At the conclusion of their work, participants adopted a substantial report containing their comments and discussions.

V. ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le Comité de l'administration publique se réunit, traditionnellement, une fois par semestre. Les deux réunions de l'année 1969 ont eu lieu à Luxembourg les 28 et 29 mai, et à Cardiff du 11 au 13 novembre. La France n'a pas été représentée à ces réunions et n'a pas participé aux activités du comité durant l'année sous revue.

Les échanges de vues entre les membres du comité sur l'évolution administrative dans les pays membres — question qui avait été mentionnée brièvement dans le quatorzième rapport du Conseil — ont pris une importance grandissante au cours des dernières réunions du comité, et constituent désormais une des parties les plus fructueuses de ses ordres du jour. Les délégués y trouvent en effet l'occasion d'évoquer les réformes ou les innovations les plus marquantes qui se font jour dans leur administration, en signalant les problèmes qu'elles soulèvent et, le cas échéant, les obstacles auxquels elles se heurtent. Dans la mesure où il s'agit de questions qui intéressent, à des degrés divers, l'ensemble des pays membres, du fait même de l'introduction progressive de nouvelles techniques dans l'administration (*planning - programming - budgeting - systems*, informatique, etc.), de tels échanges de vues permettent une très utile confrontation des expériences en cours dans l'un ou l'autre pays et qui ont toutes pour objectif une meilleure adaptation des administrations et de leurs personnels aux réalités de la société moderne. Ces échanges de vues au sein du comité trouvent une prolongation toute naturelle dans l'organisation ultérieure de visites d'étude donnant à des fonctionnaires des pays membres l'occasion de se familiariser, par un contact direct, avec des expériences nouvelles, ou particulièrement réussies, dans un autre pays. Le programme des visites d'étude organisées sous les auspices du comité se trouve ainsi, dans une certaine mesure, orienté vers les secteurs qui présentent, à un moment donné dans tel pays, un intérêt particulier.

Le Comité de l'administration publique attache une importance particulière à ce que les visites d'étude de fonctionnaires organisées sous son égide se maintiennent à un rythme régulier et même, si possible, aillent en se développant. Elles représentent en effet la formule « sur mesure » qui permet à un fonctionnaire individuel de recueillir, en un minimum de temps, dans le domaine même de sa compétence, les renseignements que peut offrir une administration étran-

gère. Comme indiqué ci-dessus, les échanges de vues au sein du comité permettent souvent de dégager des secteurs pouvant donner lieu à des visites d'étude fructueuses. Parmi les sujets étudiés au cours de visites ayant eu lieu en 1969, on citera : la réglementation de l'industrie du bâtiment, en République Fédérale d'Allemagne ; politique sociale et économique du logement en Belgique ; l'administration de la marine marchande aux Pays-Bas ; méthodes utilisées pour dresser le registre national de la population aux Pays-Bas ; le programme nucléaire civil en République Fédérale d'Allemagne ; étude des bâtiments publics (établissements d'enseignement, prisons, etc.) au Royaume-Uni, etc. Chacune de ces visites d'étude donne lieu à la rédaction d'un rapport.

La dix-neuvième rencontre multilatérale de fonctionnaires organisée sous les auspices du comité s'est déroulée en Allemagne du 29 septembre au 11 octobre. La rencontre avait pour thème « le rôle de l'administration dans la coordination des différents moyens de transports (route, rail, eau et air) ». L'étude a consisté en une série de conférences faites au ministère fédéral des transports, à Bonn, et dans plusieurs grands centres de la République fédérale. Les participants, au nombre de seize, ont eu également l'occasion de visiter un certain nombre d'installations dignes d'intérêt et d'observer, au cours de déplacements qui les ont menés notamment à Cologne, Francfort, Munich, Hambourg et Berlin, l'organisation des divers services de transports allemands. Après avoir étudié la base constitutionnelle de l'administration de la République fédérale puis l'organisation et les méthodes de travail de l'administration des transports, les participants ont plus particulièrement examiné l'administration des diverses branches des transports ; le rôle de l'administration des transports dans l'extension et l'entretien du réseau routier, ainsi que son rôle dans la coopération entre les différents systèmes de transports ; l'état de la circulation urbaine ; la situation des transports à Berlin. Un des mérites de la rencontre a été de familiariser les participants avec les structures des pouvoirs publics dans la République fédérale et de leur montrer la nécessité d'une collaboration très étroite, dans le domaine considéré, entre la Fédération, les *Länder* et les collectivités locales. Au terme de leurs travaux, les participants ont adopté un rapport substantiel consignait leurs observations et leurs discussions.

By pursuing their traditional activities, the Public Administration Committee believe that they are faithful to their objectives as originally defined, which are to "promote closer relations between government officials and other members of the public service of the member countries and to ensure a better understanding and reciprocal appreciation of the administrative principles and methods of the governments concerned". They are, however, also anxious — and this was particularly the case during the 1969 meetings — to see to what extent adaptations or new activities would enable them to fulfil these purposes better, because circumstances have changed considerably since the Committee was

set up. They will continue to take account of this aspect at future meetings.

In conclusion, special reference should be made to the great spirit of co-operation shown by governments and to the excellent manner in which national authorities have welcomed the activities of the Public Administration Committee, both during its meetings in Luxembourg and the United Kingdom and during the multilateral course for government officials, held in the Federal Republic of Germany.

Avec la poursuite de ses activités traditionnelles, le Comité de l'administration publique pense rester fidèle à ses objectifs tels qu'ils avaient été définis à l'origine, à savoir « cultiver des relations plus étroites entre les fonctionnaires et autres agents des administrations publiques des gouvernements membres et encourager parmi eux une connaissance plus approfondie et une appréciation réciproque des principes administratifs et des méthodes en usage chez les gouvernements intéressés ». Il se préoccupe cependant — et ce fut notamment le cas au cours de ses réunions de 1969 — d'examiner dans quelle mesure certaines adaptations ou certaines activités nouvelles lui permettraient de mieux satisfaire aux buts ainsi

définis, alors que les circonstances ont sensiblement évolué depuis l'époque où le comité fut créé. Ce souci continuera d'inspirer ses délibérations lors de ses prochaines réunions.

Il convient de souligner, en conclusion, le grand esprit de collaboration dont ont fait preuve les gouvernements et l'excellent accueil réservé par les diverses autorités nationales aux activités du Comité de l'administration publique, tant à l'occasion de ses réunions au Luxembourg et au Royaume-Uni qu'à l'occasion de la rencontre multilatérale de fonctionnaires en République Fédérale d'Allemagne.

VI. BUDGETARY AND ADMINISTRATIVE QUESTIONS

1. Budget

Summaries of the main and supplementary budget estimates for 1969 and the main budget estimates for 1970 are contained in the annex to this report.

A supplementary budget was introduced in 1969 for the primary purpose of seeking additional funds required to put into effect the recommendations of the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts for a General Review of the emoluments of graded staff from 1st January 1969.

In the course of December, the French Government informed the Secretariat-General that it could approve only those sections of the supplementary budget which related to the Standing Armaments Committee, Armaments Control Agency and the Assembly, excluding thereby approval of the supplementary budget of the Secretariat-General. Furthermore, the French Government was unable to extend its approval to an adjustment of the salaries of the organisation's unclassified officials.

The Council noted that the payment of contributions by member governments to the WEU budget normally falls due on 1st January, 1st April and 1st September in each year. However, following payment of the first instalment due from France on 1st January 1969, no further contributions to the Secretariat-General have been received from the French Government.

In order to ensure the continuing work of WEU, the resulting shortfall in income for 1969 has been covered by advanced payment of contributions.

2. Co-ordination of administrative and budgetary policies among European organisations

As in previous years, Western European Union has continued its full and active rôle in the work of the various bodies set up to promote co-ordination at administrative levels between the Council of Europe, OECD, NATO (including SHAPE), ELDO, ESRO and WEU.

It will be recalled that in 1967 a revised set of staff rules was introduced. The advantages of aligning more closely the WEU staff rules with those in use in other co-ordinated organisations have been evident during the last eighteen months and efforts are continuing to achieve an even greater degree of uniformity. Not only is this need for such co-ordination apparent in aligning the staff rules but also in their application. A common procedure, for example, is being worked out for applying the somewhat complex provisions of the recently introduced education allowance. It is hoped that the rules for implementation of the WEU Financial Regulations will be approved in the course of 1970, thus enabling WEU to act in parallel with other co-ordinated organisations.

(i) WEU Administration panel

Meetings were held at frequent intervals between the Heads of Administration of the Secretariat-General, the Armaments Control Agency, Standing Armaments Committee and the Assembly in order to :

- (a) co-ordinate internal administrative policies towards both finance and personnel ;
- (b) agree on a common interpretation and application of the Staff Rules ;
- (c) adopt a common WEU policy towards matters discussed within the Heads of Administration Committee of the Co-ordinated Organisations ;
- (d) adopt a common policy in advising the WEU representative on the Standing Committee of Secretaries-General.

(ii) Participation in the Standing Committee of Secretaries-General

WEU has been represented and has actively participated in meetings both of the Standing Committee of Secretaries-General and of the Committee of Heads of Administration, which has, in the course of 1969, furnished the Standing Committee of Secretaries-General with a number

VI. QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

1. Budget

Le présent rapport contient en annexe les tableaux récapitulatifs des budgets principal et supplémentaire de l'U.E.O. pour 1969 et du budget principal pour 1970.

Un budget supplémentaire a été présenté au cours de l'année 1969, couvrant essentiellement la révision générale des émoluments du personnel gradé entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1969, suivant les recommandations du Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements.

Au mois de décembre, le gouvernement français a fait savoir au Secrétariat général qu'il ne pouvait approuver de ce budget que les sections relatives au Comité Permanent des Armements, à l'Agence pour le Contrôle des Armements et à l'Assemblée, excluant ainsi le budget supplémentaire du Secrétariat général. D'autre part, le gouvernement français ne s'est pas vu en mesure d'accepter l'ajustement des émoluments des agents hors grade de l'organisation.

Le Conseil a noté que le paiement des contributions des pays membres au budget de l'U.E.O. vient normalement à échéance les 1^{er} janvier, 1^{er} avril et 1^{er} septembre de chaque année. Cependant, depuis le paiement par la France de la première tranche, échue le 1^{er} janvier 1969, aucune nouvelle contribution au budget du Secrétariat général n'a été reçue du gouvernement français.

Pour que soit assurée la continuité des travaux de l'U.E.O., l'insuffisance des rentrées budgétaires en 1969 a été compensée par le versement anticipé des contributions.

2. Coordination de la politique administrative et budgétaire des organisations européennes

Comme les années précédentes, l'Union de l'Europe Occidentale a continué de participer activement aux travaux des divers organismes créés pour développer la coordination administrative entre le Conseil de l'Europe, l'O.C.D.E., l'O.T.A.N. (y compris le S.H.A.P.E.), le C.E.C.L.E.S., le C.E.R.S. et l'U.E.O.

On se rappelle qu'une révision du règlement du personnel a eu lieu en 1967. Les avantages d'une harmonisation plus étroite du Règlement du personnel de l'U.E.O. avec ceux qui sont actuellement en vigueur dans les autres organisations coordonnées ont été mis en évidence au cours des derniers dix-huit mois, et de nouveaux efforts sont faits pour parvenir à une uniformité encore plus grande. Ce besoin de coordination est manifeste, non seulement pour l'harmonisation des règlements du personnel, mais aussi dans leur application. C'est ainsi qu'une procédure commune est à l'étude pour la mise en œuvre des dispositions assez complexes relatives à l'indemnité d'éducation récemment instituée. Les modalités d'application du règlement financier de l'U.E.O. pourraient être approuvées dans le courant de 1970, ce qui permettra à l'U.E.O. de suivre une procédure parallèle à celle des autres organisations coordonnées.

(i) Réunion des chefs d'administration de l'U.E.O.

Les chefs d'administration du Secrétariat général, de l'Agence pour le Contrôle des Armements, du Comité Permanent des Armements et de l'Assemblée se sont réunis fréquemment pour :

- (a) coordonner les procédures administratives intérieures relatives aux finances et au personnel ;
- (b) se mettre d'accord sur une interprétation et une procédure d'application communes du Règlement du personnel ;
- (c) arrêter une position commune au sujet des questions qu'examine le Comité des chefs d'administration des organisations coordonnées ;
- (d) arrêter les conseils techniques à donner au représentant de l'U.E.O. au Comité permanent des secrétaires généraux.

(ii) Participation au Comité permanent des secrétaires généraux

L'U.E.O. a été représentée et a participé activement aux réunions du Comité permanent des secrétaires généraux et à celles du Comité des chefs d'administration, qui a soumis en 1969 au Comité permanent des secrétaires généraux un certain nombre de rapports et de propositions

of reports and proposals aimed at facilitating co-ordination and improving conditions for staff.

Several of these meetings, in the early part of 1969, were concerned primarily with the final stages of the General Review. In the latter part of the year, however, particular attention has been paid to matters raised in the Assembly's Recommendation 173, relating specifically to the indemnity for loss of job and the Provident Fund. The Standing Committee of Secretaries-General has, in fact, been seized of the Assembly's proposals and has thus been further encouraged to tackle these important problems which are highly relevant not only to WEU, but to the other Co-ordinated Organisations as well.

— *Indemnity for loss of job*

Examination of this complex question has been entrusted to an independent expert to analyse the situation as it exists in other international organisations, particularly the EEC; his findings will be studied by the Secretaries-General in the course of 1970 and will form the basis of proposals to the Co-ordinating Committee for a more equitable solution to this problem.

— *Provident Fund*

The divergent circumstances under which the six Co-ordinated Organisations operate have impeded to some extent agreement on a common formula for providing staff with improved benefits from their Provident Funds. The Secretaries-General, however, have charged the Heads of Administration to produce proposals in the early part of 1970. It is hoped that an acceptable solution may be found which gives staff retirement benefits more commensurate with their length of service and, at the same time, removes the wide disparity which at present exists between the Provident Fund contributions of staff serving in different countries.

In the context of the Provident Fund, it may be mentioned here that, in the course of 1969, the Secretary-General negotiated a new contract for the placing of the WEU Provident Fund which will afford improved benefits to WEU staff; this, however, is no more than a palliative and does not solve the overall Provident Fund problem.

— *Reform of structures*

The Heads of Administration have also been charged by the Standing Committee of Secre-

taries-General with drawing up proposals for a reform of structures which will take account of such problems as job classification, twin-grading, the status of officials transferring from one Co-ordinated Organisation to another, standardising conditions of employment etc. This, it should be noted, is in conformity with the Assembly's Recommendation 188 and certain features, such as twin-grading and transfers from one organisation to another are recognised as matters of particular concern to WEU.

— *Compensation to non-resident staff as a result of changes in parity*

Among other major problems with which the Standing Committee of Secretaries-General and the Committee of Heads of Administration have had to deal is the question of compensation to non-resident staff serving in France as a result of devaluation of the French franc in August 1969, followed in October 1969 by the revaluation of the D-mark which has adversely affected, in varying degrees, the status of German nationals serving outside Germany. Non-French nationals serving in France and German nationals serving outside Germany are now obliged, as a result of the changes in parity, to expend greater sums than hitherto on transfers of money to meet commitments in their own countries. The Secretaries-General have suggested a number of possible solutions to this problem to the Co-ordinating Committee but none, so far, has been accepted. The Secretaries-General intend to submit further proposals to the Co-ordinating Committee early in 1970.

In drafting and negotiating their proposals for a more equitable indemnity for loss of job, for improved benefits from the Provident Fund system, for structural reforms and compensation for currency losses, it is foreseen that the Standing Committee of Secretaries-General and the Committee of Heads of Administration will be heavily occupied during 1970.

All these problems, together with anomalies affecting the education allowance, have been evoked during 1969 by the Staff Associations of the Co-ordinated Organisations with whose representatives the Standing Committee of Secretaries-General has continued the constructive practice, adopted in 1968, of holding joint meetings.

Despite the wide divergence in the staff structures and objectives of the Co-ordinated

destinés à faciliter la coordination et à améliorer les conditions de travail du personnel.

Plusieurs de ces réunions au début de 1969 ont été consacrées notamment à la dernière mise au point de la révision générale. Dans la deuxième partie de l'année, le comité a surtout porté son attention sur les questions visées dans la Recommandation n° 173 de l'Assemblée, en particulier l'indemnité pour perte d'emploi et le Fonds de prévoyance. Le Comité permanent des secrétaires généraux a d'ailleurs été saisi des propositions de l'Assemblée, ce qui l'a encouragé à s'attaquer à ces problèmes importants, qui intéressent non seulement l'U.E.O., mais aussi les autres organisations coordonnées.

— Indemnité de perte d'emploi

L'étude de cette question complexe a été confiée à un expert indépendant qui examinera les dispositions en vigueur dans d'autres organisations internationales, et notamment la C.E.E. ; ses conclusions seront soumises aux secrétaires généraux dans le courant de 1970 et formeront la base des propositions du Comité de coordination en vue d'une solution plus juste de ce problème.

— Fonds de prévoyance

Les conditions différentes dans lesquelles fonctionnent les six organisations coordonnées ont dans une certaine mesure fait obstacle à l'adoption d'une formule commune permettant au personnel de tirer un meilleur parti du Fonds de prévoyance. Néanmoins, les secrétaires généraux ont chargé les chefs d'administration de formuler des propositions dans les premiers mois de 1970. Ils espèrent pouvoir trouver une solution acceptable offrant au personnel les avantages de retraite mieux proportionnés à la durée de leur service, et qui éliminent la forte disparité existant actuellement entre les contributions des agents suivant le pays où ils servent.

Au sujet du Fonds de prévoyance, il est à noter qu'en 1969 le Secrétaire général a conclu un nouveau contrat pour le placement des fonds, dont le personnel de l'U.E.O. retirera de meilleurs avantages : ce n'est cependant là qu'un palliatif qui ne résoud pas le problème du Fonds de prévoyance.

— Réforme des structures

Le Comité permanent des secrétaires généraux a également chargé les chefs d'administra-

tion de formuler des propositions de réforme portant sur des problèmes tels que la classification des emplois, les grades jumelés, la situation des agents transférés d'une organisation coordonnée à une autre, l'unification des conditions d'emploi, etc. On notera que cette initiative répond à la Recommandation n° 188 de l'Assemblée et certains points, tels le jumelage des grades et les transferts, sont de ceux auxquels l'U.E.O. attache un intérêt particulier.

— Indemnité de perte au change pour le personnel expatrié

Parmi les autres questions examinées par le Comité permanent des secrétaires généraux et le Comité des chefs d'administration figure l'indemnisation du personnel expatrié servant en France, après la dévaluation du franc français en août 1969, suivie de la réévaluation du mark, qui a porté préjudice, à divers degrés, aux ressortissants allemands en fonctions à l'étranger. Les agents non français servant en France et les agents allemands hors d'Allemagne ont vu augmenter, après les ajustements monétaires, le coût des transferts de devises qu'ils doivent effectuer pour s'acquitter de leurs engagements dans leur pays d'origine. Les secrétaires généraux ont soumis au Comité de coordination plusieurs formules possibles, dont aucune n'a encore été retenue. Ils ont l'intention de soumettre de nouvelles propositions au Comité de coordination au début de 1970.

Avec l'élaboration et la négociation de leurs propositions relatives à une plus juste indemnité de perte d'emploi, à l'amélioration des prestations du Fonds de prévoyance, aux réformes de structure, et à l'indemnisation des pertes au change, le Comité permanent des secrétaires généraux et le Comité des chefs d'administration ont un programme de travail chargé pour 1970.

Tous ces problèmes, ainsi que les anomalies de l'indemnité d'éducation, ont été évoqués en 1969 par les associations du personnel des organisations coordonnées, avec les représentants desquelles le Comité permanent des secrétaires généraux a continué de tenir des réunions communes, suivant l'usage constructif qui s'est institué en 1968.

Le Conseil apprécie les efforts et les progrès que le Comité permanent des secrétaires généraux

Organisations, the Council are impressed by the endeavours and the progress made by the Standing Committee of Secretaries-General to achieve greater uniformity in administrative matters. They recognise the difficulties entailed for the organisations and that there are still a number of problems that need to be resolved.

(iii) *Co-ordinating Committee of Government Budget Experts*

The Co-ordinating Committee of Government Budget Experts has met on several occasions during 1969 to consider proposals placed before it by the Standing Committee of Secretaries-General. Six reports (53rd to 58th) have been submitted to and approved by the Councils of the Co-ordinated Organisations. Of these reports, four dealt with the 1968 General Review of remuneration for staff of the Co-ordinated Organisations, one with the 1969 Annual Review of remuneration and another took as its subject the 1969 Annual Review of daily subsistence allowance rates for staff on mission in member countries.

A cost-of-living award of 6 ½ % effective from 1st January 1969 was made to certain staff serving in France and the United Kingdom as an interim measure, pending the introduction of the new salary scales resulting from the General Review.

The 1968 General Review of staff remuneration was based on proposals submitted to the Co-ordinated Committee of Government Budget Experts in September 1968 and took into account, *inter alia*, the following considerations :

- (a) the trend of the standard of living in the member countries during the four years preceding the review ;
- (b) exigencies of recruitment ;
- (c) the trend of civil service remuneration in various countries, notably the host country.

The examination by the Co-ordinating Committee of the proposals of the Secretaries-General was made between November 1968 and March 1969 and was conducted in accordance with the procedures agreed by the Co-ordinating Committee in October 1968. Among the proposals agreed by the Co-ordinating Committee was one for the introduction of an education allowance for all staff in receipt of expatriation allowance whose children are either receiving education away from the duty station or in the place of the duty station, but at establishments not forming a part of the national education system of the host country. This, however, falls some way short of the Secretaries-General's proposals to extend the education allowance to resident staff, as is the practice in the EEC. The main results of the General Review of remuneration may be broadly summed up establishing :

- (a) new scales of remuneration broadly conforming to the proposals of the Secretaries-General ;
- (b) an education allowance as previously referred to ;
- (c) certain improvements to the procedures for examining cases for future Annual Reviews of remuneration, whereby governments will award cost-of-living allowances equal to the whole of the variation in the index, instead of 70 % of the index variation, as hitherto.

a accomplis, en dépit de la large divergence des structures du personnel et des objectifs des organisations coordonnées, afin d'uniformiser les procédures administratives. Il est conscient des difficultés rencontrées par les organisations et reconnaît qu'il reste encore plusieurs problèmes à résoudre.

(iii) *Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements*

Le Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année afin d'examiner les propositions dont il avait été saisi par le Comité permanent des secrétaires généraux. Il a soumis six rapports (n^{os} 53 à 58) aux Conseils des organisations coordonnées, qui les ont approuvés. Quatre d'entre eux concernaient la révision générale des rémunérations du personnel des organisations coordonnées pour 1968, un traitait de la révision annuelle des rémunérations pour 1969, et le dernier avait pour objet la révision annuelle pour 1969 du barème de l'indemnité journalière accordée au personnel en mission dans les pays membres.

Une indemnité de cherté de vie de 6 ½ % a été accordée à compter du 1^{er} janvier 1969 à certains agents servant en France et au Royaume-Uni, à titre de mesure temporaire, en attendant la mise en application des nouveaux barèmes de rémunérations résultant de la révision générale.

La révision générale des rémunérations du personnel de 1968 s'appuyait sur les propositions soumises au Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements en septembre 1968 et tenait compte notamment des facteurs suivants :

- (a) l'évolution du niveau de vie dans les pays membres au cours des quatre années précédant la révision générale ;
- (b) les exigences de recrutement ;
- (c) l'évolution des traitements des fonctionnaires dans divers pays, notamment dans le pays hôte.

Les propositions des secrétaires généraux ont été examinées par le Comité de coordination entre novembre 1968 et mars 1969, conformément aux procédures approuvées par le comité en octobre 1968. Parmi les dispositions adoptées figure la création d'une indemnité d'éducation pour tous les agents bénéficiant de l'indemnité d'expatriation dont les enfants sont éduqués soit hors du pays où ils sont en fonctions, soit dans ce pays, mais, dans un établissement ne relevant pas du système d'éducation nationale du pays hôte. Cependant, cette mesure ne répond pas entièrement aux propositions des secrétaires généraux, qui avaient demandé que l'indemnité d'éducation soit également accordée au personnel non expatrié, comme il est d'usage au sein de la C.E.E. Les principaux résultats de la révision générale des rémunérations peuvent se résumer comme suit :

- (a) fixation de nouveaux barèmes de traitements correspondant dans l'ensemble aux propositions des secrétaires généraux ;
- (b) création de l'indemnité d'éducation dont on a parlé ci-dessus ;
- (c) amélioration des procédures à suivre pour l'examen des futures révisions annuelles des traitements, aux termes desquelles les gouvernements accorderont, à moins de circonstances spéciales, des indemnités de cherté de vie équivalant à la totalité, et non plus à 70 % de la variation de l'indice, comme c'était le cas jusqu'à présent.

APPENDIX

WEU Budget Estimates for 1969**Proposed expenditure and income**

	A *	B *	C *	Total
	£	Frs.	Frs.	Frs.
1. Salaries and allowances	164,380	1,879,374	4,231,795	6,111,169
2. Travel	11,320	30,940	106,090	137,030
3. Communications	1,925	30,900	55,100	86,000
4. Other operating costs	33,910	106,250	156,125	262,375
5. Purchase of furniture, etc.	1,100	4,500	9,400	13,900
6. Buildings	—	—	—	—
TOTAL EXPENDITURE	212,635	2,051,964	4,558,510	6,610,474
WEU tax	39,335	507,999	1,202,723	1,710,722
Other receipts	3,445	6,450	10,150	16,600
TOTAL INCOME	42,780	514,449	1,212,873	1,727,322
NET TOTAL	169,855	1,537,515	3,345,637	4,883,152

National contributions called for under the WEU budget estimates for 1969

	600ths	£	s.	d.	F. frs.
	Belgium	59	16,702	8	2
France	120	33,971	0	0	976,630.40
Germany	120	33,971	0	0	976,630.40
Italy	120	33,971	0	0	976,630.40
Luxembourg	2	566	3	8	16,277.18
Netherlands	59	16,702	8	2	480,176.61
United Kingdom	120	33,971	0	0	976,630.40
TOTAL	600	169,855	0	0	4,883,152.00

* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Armaments Control Agency.

ANNEXE

Budget de l'U.E.O. pour 1969
Prévisions de dépenses et de recettes

	A *	B *	C *	Total
	£	F	F	F
1. Traitements et indemnités	164.380	1.879.374	4.231.795	6.111.169
2. Frais de voyage	11.320	30.940	106.090	137.030
3. Transmissions	1.925	30.900	55.100	86.000
4. Autres dépenses de fonctionnement .	33.910	106.250	156.125	262.375
5. Achat de mobilier, etc.	1.100	4.500	9.400	13.900
6. Immeubles	—	—	—	—
TOTAL DES DÉPENSES	212.635	2.051.964	4.558.510	6.610.474
Impôt de l'U.E.O.	39.335	507.999	1.202.723	1.710.722
Autres recettes	3.445	6.450	10.150	16.600
TOTAL DES RECETTES	42.780	514.449	1.212.873	1.727.322
TOTAL NET	169.855	1.537.515	3.345.637	4.883.152

Contributions nationales appelées au titre du budget de l'U.E.O. pour 1969

	600èmes	£	s.	d.	F français
Belgique	59	16.702	8	2	480.176,61
France	120	33.971	0	0	976.630,40
Italie	120	33.971	0	0	976.630,40
Luxembourg	2	566	3	8	16.277,18
Pays-Bas	59	16.702	8	2	480.176,61
République Fédérale d'Allemagne	120	33.971	0	0	976.630,40
Royaume-Uni	120	33.971	0	0	976.630,40
TOTAL	600	169.855	0	0	4.883.152,00

* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

WEU Supplementary Budget for 1969**Summary of additional credits required**

	A *	B *	C *	Total
	£	Frs.	Frs.	Frs.
1. Salaries and allowances	+ 30,877	+ 232,626	+ 542,205	+ 774,831
2. Travel	— 500	— 940	— 12,090	— 13,030
3. Communications	+ 200	+ 1,100	+ 2,900	+ 4,000
4. Other operating costs	+ 1,773	+ 250	+ 3,875	+ 4,125
5. Purchase of furniture, etc.	—	—	—	—
6. Buildings	—	—	—	—
TOTAL EXPENDITURE	+ 32,350	+ 233,036	+ 536,890	+ 769,926
WEU tax	+ 9,908	+ 84,801	+ 211,277	+ 296,078
Other receipts	+ 812	+ 1,700	+ 2,300	+ 4,000
TOTAL INCOME	+ 10,720	+ 86,501	+ 213,577	+ 300,078
NET TOTAL	+ 21,630	+ 146,535	+ 323,313	+ 469,848

National contributions called for under the WEU supplementary budget for 1969

	600ths	£	s.	d.	F. frs.
Belgium	59	2,126	19	0	46,201.72
France	120	4,326	0	0	93,969.60
Germany	120	4,326	0	0	93,969.60
Italy	120	4,326	0	0	93,969.60
Luxembourg	2	72	2	0	1,566.16
Netherlands	59	2,126	19	0	46,201.72
United Kingdom	120	4,326	0	0	93,969.60
TOTAL	600	21,630	0	0	469,848.00

* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Armaments Control Agency.

Budget supplémentaire de l'U.E.O. pour 1969
Tableau récapitulatif des crédits additionnels demandés

	A *	B *	C *	Total
	£	F	F	F
1. Traitements et indemnités	+ 30.877	+ 232.626	+ 542.205	+ 774.831
2. Frais de voyage	— 500	— 940	— 12.090	— 13.030
3. Transmissions	+ 200	+ 1.100	+ 2.900	+ 4.000
4. Autres dépenses de fonctionnement .	+ 1.773	+ 250	+ 3.875	+ 4.125
5. Achat de mobilier, etc.	—	—	—	—
6. Immeubles	—	—	—	—
TOTAL DES DÉPENSES	+ 32.350	+ 233.036	+ 536.890	+ 769.926
Impôt de l'U.E.O.	+ 9.908	+ 84.801	+ 211.277	+ 296.078
Autres recettes	+ 812	+ 1.700	+ 2.300	+ 4.000
TOTAL DES RECETTES	+ 10.720	+ 86.501	+ 213.577	+ 300.078
TOTAL NET	+ 21.630	+ 146.535	+ 323.313	+ 469.848

Contributions nationales appelées au titre du budget supplémentaire de l'U.E.O. pour 1969

	600èmes	£	s.	d.	F français
Belgique	59	2.126	19	0	46.201,72
France	120	4.326	0	0	93.969,60
Italie.	120	4.326	0	0	93.969,60
Luxembourg	2	72	2	0	1.566,16
Pays-Bas	59	2.126	19	0	46.201,72
République Fédérale d'Allemagne	120	4.326	0	0	93.969,60
Royaume-Uni	120	4.326	0	0	93.969,60
TOTAL	600	21.630	0	0	469.848,00

* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

WEU Budget Estimates for 1970
Proposed expenditure and income

	A *	B *	C *	Total B + C
	£	Frs.	Frs.	Frs.
1. Salaries and allowances	199,817	2,163,115	4,770,428	6,933,543
2. Travel	14,215	52,740	104,500	157,240
3. Communications	2,275	35,400	62,100	97,500
4. Other operating costs	34,175	110,080	166,965	277,045
5. Purchase of furniture, etc.	1,395	4,940	8,600	13,540
6. Buildings	—	—	—	—
TOTAL EXPENDITURE	251,877	2,366,275	5,112,593	7,478,868
WEU tax.	50,617	609,028	1,400,309	2,009,337
Other receipts	4,565	6,950	10,150	17,100
TOTAL INCOME	55,182	615,978	1,410,459	2,026,437
NET TOTAL	196,695	1,750,297	3,702,134	5,452,431

National contributions called for under the WEU budget estimates for 1970

	600ths	£	s.	d.	F. frs.
Belgium	59	19,341	13	6	536,155.72
France	120	39,339	0	0	1,090,486.20
Germany	120	39,339	0	0	1,090,486.20
Italy	120	39,339	0	0	1,090,486.20
Luxembourg	2	655	13	0	18,174.76
Netherlands	59	19,341	13	6	536,155.72
United Kingdom	120	39,339	0	0	1,090,486.20
TOTAL	600	196,695	0	0	5,452,431.00

* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Armaments Control Agency.

Budget de l'U.E.O. pour 1970
Prévisions de dépenses et de recettes

	A *	B *	C *	Total B + C
	£	F	F	F
1. Traitements et indemnités	199.817	2.163.115	4.770.428	6.933.543
2. Frais de voyage	14.215	52.740	104.500	157.240
3. Transmissions	2.275	35.400	62.100	97.500
4. Autres dépenses de fonctionnement .	34.175	110.080	166.965	277.045
5. Achat de mobilier, etc.	1.395	4.940	8.600	13.540
6. Immeubles	—	—	—	—
TOTAL DES DÉPENSES	251.877	2.366.275	5.112.593	7.478.868
Impôt de l'U.E.O.	50.617	609.028	1.400.309	2.009.337
Autres recettes	4.565	6.950	10.150	17.100
TOTAL DES RECETTES	55.182	615.978	1.410.459	2.026.437
TOTAL NET	196.695	1.750.297	3.702.134	5.452.431

Contributions nationales à verser au titre du budget de l'U.E.O. pour 1970

	600èmes	£	s.	d.	F français
Belgique	59	19.341	13	6	536.155,72
France	120	39.339	0	0	1.090.486,20
Italie	120	39.339	0	0	1.090.486,20
Luxembourg	2	655	13	0	18.174,76
Pays-Bas	59	19.341	13	6	536.155,72
République Fédérale d'Allemagne	120	39.339	0	0	1.090.486,20
Royaume-Uni	120	39.339	0	0	1.090.486,20
TOTAL	600	196.695	0	0	5.452.431,00

* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

Relations with Parliaments

REPORT

***submitted on behalf of the Committee for Relations with Parliaments
by Mr. Radius and Dame Joan Vickers, Rapporteurs***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RESOLUTION

on relations with parliaments

DRAFT ORDER

on relations with parliaments

EXPLANATORY MEMORANDUM

- I. Improvement of European activities in the parliaments of the member States
submitted by Mr. Radius, Rapporteur
- II. Parliamentary action on WEU Assembly texts
submitted by Dame Joan Vickers, Rapporteur
- III. Account of the visit by Mr. Schulz, Chairman of the Committee, to the Italian, Luxembourg, Belgian and French Parliaments from 13th to 19th March 1970

APPENDICES

- I. Table of action in the parliaments of member countries
- II. Table of interventions (debates, questions, replies, etc.) on texts adopted since February 1969
- III. Programme of the visits by Mr. Schulz
- IV. Letter to the Presidents of the parliaments of the member States

Relations avec les parlements

RAPPORT

*présenté au nom de la Commission pour les Relations avec les Parlements
par M. Radius et Dame Joan Vickers, rapporteurs*

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RÉSOLUTION

sur les relations avec les parlements

PROJET DE DIRECTIVE

sur les relations avec les parlements

EXPOSÉ DES MOTIFS

- I. Amélioration des activités européennes des parlements des Etats membres
présenté par M. Radius, rapporteur
- II. Suite donnée dans les parlements aux textes de l'Assemblée de l'U.E.O.
présenté par Dame Joan Vickers, rapporteur
- III. Compte rendu de la visite de M. Schulz, président de la commission, aux
parlements de l'Italie, du Luxembourg, de la Belgique et de la France du
13 au 19 mars 1970

ANNEXES

- I. Tableau concernant les interventions dans les parlements des Etats membres
- II. Tableau concernant les interventions (débat, questions, réponses, etc.)
relatives aux textes adoptés depuis février 1969
- III. Programme de la visite de M. Schulz
- IV. Lettre adressée aux présidents des différents parlements des Etats membres

Draft Resolution¹
on relations with parliaments

The Assembly,

Considering that work in national parliaments relating to European questions should be followed more closely by the European assemblies ;

Expressing the wish that there be an increase in contacts and exchanges between the WEU Assembly and the national parliaments so that each side will be better informed,

INSTRUCTS its Committee for Relations with Parliaments, and its Chairman in particular, to consider how such relations might be developed.

1. Adopted unanimously by the Committee.

Members of the Committee: Mr. Schulz (Chairman); MM. Radius, Meyers (Vice-Chairmen); MM. Abens, Geelkerken, van Hall, Harrison, Hauret, Hermesdorf,

Mammi, Premoli, Spautz, Van Hoeylandt, Dame Joan Vickers (Substitute: Rhodes).

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Projet de résolution ¹
sur les relations avec les parlements

L'Assemblée,

Estimant que les travaux des parlements nationaux se rapportant aux questions européennes devraient être davantage suivis par les assemblées européennes ;

Souhaitant, dans un souci d'information réciproque, que des contacts et des échanges plus nombreux s'établissent entre l'Assemblée de l'U.E.O. et les parlements nationaux,

CHARGE sa Commission pour les Relations avec les Parlements, et en particulier son président, d'examiner les conditions dans lesquelles ces relations seraient susceptibles d'être développées.

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

Membres de la commission : M. Schulz (président) ; MM. Radius, Meyers (vice-présidents) ; MM. Abens, Geelkerken, van Hall, Harrison, Hauret, Hermesdorf,

Mammi, Premoli, Spautz, Van Hoeylandt, Dame Joan Vickers (suppléant : Rhodes).

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Order¹
on relations with parliaments

The Assembly,

Considering the importance of improving public knowledge of its work in the member countries of Western European Union ;

Recognising the value of the activities of the Committee for Relations with Parliaments and noting in particular the interest aroused by its recent joint meetings with the Foreign Affairs Committees of national parliaments,

INSTRUCTS the Committee for Relations with Parliaments to continue and develop these contacts and consider the possibilities of extending them to other interested bodies.

1. Adopted unanimously by the Committee.

Members of the Committee: Mr. Schulz (Chairman); MM. Radius, Meyers (Vice-Chairmen); MM. Abens, Geelkerken, van Hall, Harrison, Hauret, Hermesdorf,

Mammi, Premoli, Spautz, Van Hoeylandt, Dame Joan Vickers (Substitute: Rhodes).

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Projet de directive ¹
sur les relations avec les parlements

L'Assemblée,

Considérant qu'il importe d'accroître l'audience de ses travaux dans l'opinion publique des pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale ;

Reconnaissant la valeur de l'action menée par sa Commission pour les Relations avec les Parlements et notant, en particulier, l'intérêt suscité par les récentes réunions communes tenues par la commission et les commissions des affaires étrangères des parlements nationaux,

CHARGE sa Commission pour les Relations avec les Parlements de poursuivre et d'intensifier ces relations et d'examiner les possibilités de les étendre à d'autres institutions intéressées.

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

Membres de la commission : M. Schulz (président) ; MM. Radius, Meyers (vice-présidents) ; MM. Abens, Geelkerken, van Hall, Harrison, Hauret, Hermesdorf,

Mammi, Premoli, Spautz, Van Hoeylandt, Dame Joan Vickers (suppléant : Rhodes).

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

I. Improvement of European activities in the parliaments of the member States

(submitted by Mr. Radius, Rapporteur)

I. Introduction

1. After studying European activities in the parliaments of WEU member countries in 1967 and 1968 and the methods used in the various parliaments to make the work of the WEU Assembly known, the Committee for Relations with Parliaments has considered the question of improving European activities in parliaments by a method of work likely to draw the attention of each of them to the work of the European assemblies.

2. Since its creation fifteen years ago, the WEU Assembly has studied an imposing number of subjects. More than 500 documents have been published and about 250 texts adopted testifying to the decisions and wishes of the parliamentarians who are members of the Assembly. However, in this fifteen-year period, the Assembly's texts have met with little response from the national parliaments.

3. Admittedly, some members, of the Assembly have put questions to ministers, and this will be continued, but the replies have often been disappointing. So often ministers or secretaries of State are content to say that the matter in question is being studied by the WEU Council, or has been considered by the WEU Council, and refer us to the Council's reply.

4. For fifteen years, the national parliaments and the WEU Assembly have worked in parallel without being really closely acquainted. Agreed, the national parliaments have heard of WEU; they send their representatives and the joint meetings with the chairmen of the various national defence and foreign affairs committees have helped to improve relations, but the parliaments and the Assembly have never really worked in concert.

5. Your Rapporteur wonders whether this is not partly due to the relatively meagre results of our efforts: the work of the European assemblies and that of the national parliaments do not go hand in hand and the reports of the European assemblies do not give sufficient attention to what is happening in the parliaments.

6. To overcome this obstacle, your Rapporteur advocates more contacts and the exchange of information on work done and aims pursued. On this basis, we should work together on the same problems and at the same pace in so far as procedure in the national parliaments allows this.

II. Contacts

7. Since 1963, the Committee has endeavoured to improve liaison with the parliaments. Its visits to the various parliaments of member States, originally intended to inform the Committee, led two years later to closer contacts: in December 1965, the Committee members attended a meeting of the Belgian European Affairs Committee.

8. In October 1969, the Committee took part in a real political discussion with national parliamentarians: the Foreign Affairs Committee of the French National Assembly invited the members of the Committee to an exchange of views. This meeting enabled members of our Committee and members of the General Affairs Committee also present on that occasion to hold a discussion with the members of the Foreign Affairs Committee.

9. In April 1970, there were further such meetings when questions were put by members of the Committee for Relations with Parliaments and by members of the Bundestag Foreign Affairs Committee.

10. In the course of visits to the various parliaments (cf. list in the Committee's second half-yearly report) the Committee endeavoured to make contacts:

- (i) outside parliament through meetings with ministers responsible for relations with parliaments, national or supra-national organisations in the capitals of the member countries, municipalities and the press;

I. Amélioration des activités européennes des parlements des Etats membres

(présenté par M. Radius, rapporteur)

I. Introduction

1. Après avoir étudié les activités européennes des parlements des pays membres de l'U.E.O. au cours des années 1967 et 1968, et les méthodes en usage dans nos divers parlements pour faire connaître les travaux de l'Assemblée de l'U.E.O., la Commission pour les Relations avec les Parlements s'est penchée sur la question de l'amélioration des activités européennes des parlements par une méthode de travail susceptible d'attirer l'attention de chacun d'eux sur les travaux des assemblées européennes.

2. Depuis sa création, il y a quinze ans, l'Assemblée de l'U.E.O. a étudié une quantité importante de problèmes. Sur plus de 500 documents publiés, environ 250 textes ont été adoptés attestant des décisions et des souhaits des parlementaires membres de l'Assemblée. Toutefois, au cours des quinze années, les textes de l'Assemblée n'ont trouvé que peu d'échos dans nos parlements nationaux.

3. Certes, certains de nos membres ont posé des questions aux ministres et nous allons continuer de le faire, mais les réponses reçues étaient souvent décevantes. Combien de fois les ministres et souvent les secrétaires d'Etat ne se bornaient-ils pas à indiquer que le problème en question « était étudié par le Conseil de l'U.E.O. », ou bien était traité et examiné par ce même Conseil et ils nous renvoyaient à la réponse du Conseil.

4. Depuis quinze ans, les parlements nationaux et l'Assemblée de l'U.E.O. ont travaillé parallèlement sans se connaître d'une manière approfondie. Certes, les parlements nationaux connaissent l'U.E.O. de réputation, ils y envoient leurs délégués et les réunions communes avec les présidents des différentes commissions nationales de défense et des affaires étrangères ont permis d'améliorer les relations, mais jamais les parlements et l'Assemblée n'ont vraiment travaillé de concert.

5. Votre rapporteur se demande si ceci n'est pas en partie la cause des résultats relativement faibles de nos efforts : les travaux effectués par les assemblées européennes et les travaux des parlements nationaux ne vont pas de pair, et l'on ne tient pas assez compte de ce qui se passe dans les parlements lors de la préparation des rapports des assemblées européennes.

6. Pour surmonter cet obstacle, votre rapporteur préconise de multiplier les contacts, de s'informer mutuellement des travaux effectués et des buts poursuivis et, sur cette base, de travailler ensemble sur les mêmes problèmes et au même rythme, dans la mesure où les possibilités réglementaires des parlements nationaux le permettent.

II. Les contacts

7. Depuis 1963, votre commission a tenté d'améliorer la liaison avec les parlements. Ses visites aux différents parlements des Etats membres, primitivement prévues comme visites d'information de la commission, ont abouti, deux ans plus tard, à un premier contact plus étroit : les membres de la commission ont pu assister, en décembre 1965, à une réunion de la commission belge pour les affaires européennes.

8. Enfin, au mois d'octobre 1969, la commission a participé à une véritable discussion politique avec les parlementaires nationaux : la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale française a invité les membres de la commission à un échange de vues. Cette rencontre a permis aux membres de notre commission, ainsi qu'aux membres de la Commission des Affaires Générales présents à cette occasion, d'engager le dialogue avec les membres de la commission des affaires étrangères.

9. Au mois d'avril 1970, cette formule de rencontre a été développée : à cette occasion, les questions ont été posées non seulement par les membres de la Commission pour les Relations avec les Parlements, mais également par les parlementaires du Bundestag, membres de la commission des affaires étrangères.

10. Au cours des visites aux différents parlements (cf. liste dans le deuxième rapport semestriel de votre commission), votre commission s'est efforcée de prendre des contacts :

- (i) Extra-parlementaires : rencontre avec des ministres chargés des relations avec les parlements, avec des organismes nationaux ou supranationaux existant dans les capitales des pays membres, avec des municipalités, avec la presse ;

- (ii) informally, for instance through meetings with members of the Interparliamentary Union in the country visited. The Committee considers that this course must be followed further and that relations with parliamentary or para-parliamentary bodies in the regions, provinces or German *Länder* may be fruitful.

III. The exchange of information

11. There are several possible courses for the exchange of information :

12. (a) By affording more assistance to the secretariats of national delegations. Before debates in national parliaments on a specific subject concerning Europe, the Office of the Clerk could send them, at their request, all the relevant Assembly reports, recommendations, resolutions and debates. The secretariats could then make this documentation available not only to members of the WEU Assembly wishing to take part in the debate but also to the rapporteurs of the committees concerned and to any other member of parliament asking for documentation or wishing to take part in the debate.

13. This obviously calls for preliminary work by the secretaries of national delegations in determining when each debate will be held, obtaining the names of members of parliament who are interested, the names of speakers, etc.

14. (b) The Assembly or its President could take advantage of the procedure which, in certain parliaments, allows a WEU Assembly rapporteur or committee chairman to speak in the debate in the national parliament.

15. If the Assembly agrees when it adopts this report, the Committee proposes to make the necessary contacts in the national parliaments with a view to preparing the way for such hearings. The first step was already taken during the visits by the Chairman of the Committee.

16. (c) The Chairman of the Committee will make regular visits at least once a year to the parliaments of the member States. During these visits, small working meetings can be organised between the members of the Committee for

Relations with Parliaments in the country visited and the chairmen and rapporteurs of the foreign affairs and defence committees of both houses of parliament.

17. The purpose of these visits is to exchange information on the work being done in the WEU Assembly and in the national parliament, to learn the views and wishes of the country concerned so as to be able to communicate them to the WEU Assembly and finally to prepare speeches on the work of WEU for the national debates.

18. The first series of visits was held from 13th to 19th March 1970. An account of these visits is to be found in Part III of this report.

19. (d) For almost six years, information from the various parliaments has been assembled by the secretariat of the Committee ; the product of this lengthy task, which involves reading all the debates and documents of our parliaments, is communicated to you at the beginning of each month in the "Monthly information bulletin on European parliamentary activity in the seven member States of WEU", the 70th issue of which will have reached you just before this session.

20. For several months, the Committee has tried to make this publication more interesting by adding brief summaries of the most important debates and documents listed. The pages are so numbered as to be easily classified by country.

21. Finally, the distribution of this bulletin has been increased so that the work of WEU will reach a wider audience.

22. (e) Apart from this bulletin, which provides "passive" information, the Committee feels a need for "active" information : just as the Assembly sends several of the texts it adopts to the national parliaments, it would be desirable for the presidents of the national parliaments and the chairmen of the committees concerned to send the Assembly their ideas, proposals for the Europe of the future and requests for opinions and studies on specific problems.

23. Your Rapporteur considers that this "active" information could give impetus to the work of the Assembly. To work with our parliaments and the certainty that work done and

- (ii) Non officiels : par exemple, rencontres avec les membres de l'Union interparlementaire du pays visité. Votre commission est d'avis qu'il ne faut pas s'arrêter sur cette voie, que les relations avec les organes parlementaires ou para-parlementaires des régions, provinces, *Länder* allemands, peuvent se montrer fructueuses.

III. Information mutuelle

11. Pour parvenir à une information mutuelle, plusieurs possibilités peuvent être retenues :

12. (a) Une aide accrue des divers secrétariats de délégation nationale. Avant les débats dans les parlements nationaux sur un sujet déterminé concernant l'Europe, le Greffe pourra adresser, à leur demande, aux secrétariats des dossiers contenant : les rapports de l'Assemblée, les recommandations et résolutions adoptées, les débats sur le sujet en question. Les secrétariats pourront alors fournir cette documentation non seulement aux membres de l'Assemblée de l'U.E.O. qui voudraient prendre part à ce débat national, mais également aux rapporteurs des commissions intéressées et à tout autre parlementaire qui voudrait se documenter ou prendre part au débat.

13. Ceci entraîne évidemment un travail préliminaire des secrétaires des délégations nationales : savoir à quelle date approximative tel débat aura lieu, obtenir les noms des parlementaires qui y sont intéressés, les noms des orateurs, etc.

14. (b) L'Assemblée, ou son Président, pourrait utiliser la possibilité qui est offerte dans plusieurs parlements, de faire entendre un rapporteur ou un président de commission de l'Assemblée de l'U.E.O. si le sujet débattu par elle fait l'objet d'un débat national.

15. Si l'Assemblée exprime son accord sur ce point, en adoptant ce rapport, la commission se propose de contacter les différents responsables dans les parlements nationaux, afin de préparer la voie à des auditions de ce genre. Un premier jalon a été déjà posé lors des visites du président de la commission.

16. (c) Le président de la commission visitera régulièrement, au moins une fois par an, les parlements des Etats membres. Au cours de ces visites, de petites réunions de travail sont organisées avec les membres nationaux de la Com-

mission pour les Relations avec les Parlements, ainsi qu'avec les présidents et rapporteurs des commissions nationales des affaires étrangères et de la défense des deux chambres.

17. Ces visites auront pour but de s'informer mutuellement des travaux en cours tant à l'Assemblée de l'U.E.O. qu'au sein du parlement national, de connaître les idées et les vœux nationaux afin d'en pouvoir faire part à l'Assemblée de l'U.E.O., enfin de préparer des interventions concernant les travaux de l'U.E.O. dans les débats nationaux.

18. Une première série de visites a eu lieu du 13 au 19 mars 1970. Le compte rendu forme la troisième partie du rapport semestriel.

19. (d) Les informations en provenance des différents parlements sont déjà rassemblées, depuis bientôt six ans, par le secrétariat de votre commission ; le résultat de ce travail très long, consistant en la lecture de tous les débats et de tous les documents de nos parlements, est porté à votre connaissance au début de chaque mois dans le « Bulletin d'information sur l'activité parlementaire européenne des sept Etats membres » dont le numéro 70 est parvenu sur votre table de travail juste avant cette session.

20. Votre commission s'est efforcée depuis quelques mois d'accroître l'intérêt que cette publication pourrait avoir pour vous en ajoutant à l'énumération des débats et documents de petites analyses des débats et documents les plus importants. De plus, une numérotation spéciale vous permet de classer facilement les pages par pays.

21. Enfin, une plus large diffusion de ce bulletin a permis d'accroître l'audience des travaux de l'U.E.O.

22. (e) Outre ce bulletin, information « passive », votre commission sent le besoin d'obtenir une information « active » : tout comme l'Assemblée envoie plusieurs de ses textes adoptés aux parlements nationaux, il serait souhaitable que les présidents des parlements nationaux, ainsi que les présidents des commissions intéressées, envoient à l'Assemblée leurs idées, leurs propositions pour l'avènement d'une Europe unie, leurs désirs de nous voir entreprendre l'étude de tel ou tel problème, leurs demandes d'un avis sur une question.

23. Votre rapporteur est d'avis que cette information « active » pourrait donner une impulsion aux travaux de l'Assemblée. Le fait de travailler avec nos parlements, la certitude qu'un travail

opinions given will be taken into consideration in the parliaments concerned will most certainly give new life to both the preparatory work and the debates during sessions.

IV. *Joint work*

24. Not being a political committee, the Committee for Relations with Parliaments can only help to prepare the joint work undertaken by national foreign affairs committees and the General Affairs Committee of our Assembly.

25. There is nevertheless one field where useful and effective work could be undertaken. At the joint meeting with the Committee, Mr. de Broglie, Chairman of the Foreign Affairs Committee of the French National Assembly, asked that the European institutions ensure the unification in member countries of laws concerning European questions and problems.

26. In his report on the possibilities of progress in the building of Europe, Mr. de Broglie proposed that the European Parliament be given the power to co-ordinate legislation. Laws would be shuttled between national parliaments and the European Parliament.

27. At present, the parliamentary assembly of the Common Market, the European Parliament, deals with economic, agricultural and industrial matters and cannot yet play a rôle in the foreign policy and defence fields.

28. Conversely, until such time as the membership and scope of the European Parliament are enlarged and it can take over, the WEU Assembly, which has always dealt with these matters, could perhaps be adapted to fill the rôle indicated in Mr. de Broglie's report with regard to foreign and defence policy. It could be "the point where discussions on conventional defence in Europe converge", as the Chairman of the French Foreign Affairs Committee said.

29. The Committee has therefore instructed its secretariat to prepare tables and texts for the information of the parliaments of member countries. The Committee Rapporteur will henceforth devote a special chapter of the half-yearly report to this question.

30. An index of parliamentary work since 1965 is being prepared together with a comparative table for the period since 1st January 1970. This table will be issued regularly and brought up to date each quarter.

entrepris, un avis émis sera pris en considération par le parlement demandeur animera sans aucun doute et les travaux de préparation et les débats lors des sessions.

IV. Travail en commun

24. La Commission pour les Relations avec les Parlements n'étant pas une commission politique, elle ne peut que participer à la préparation des travaux en commun, par exemple entre les commissions nationales des affaires étrangères et la Commission des Affaires Générales de notre Assemblée.

25. Il existe néanmoins un domaine où elle pourrait effectuer un travail utile et efficace. M. de Broglie, Président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale française, a demandé, au cours de la réunion commune avec cette commission, que les institutions européennes veillent à l'unification, dans les pays membres, des lois relatives aux questions et problèmes européens.

26. Dans son rapport sur les possibilités de progression de la construction européenne, M. de Broglie a proposé que le Parlement européen se voie attribués des pouvoirs de coordination législative. Il y aurait une navette des textes législatifs entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

27. Pour le moment, le Parlement européen, l'assemblée parlementaire du Marché commun, traite des questions économiques, agricoles et industrielles, et ne peut donc jouer un rôle dans les domaines de la politique étrangère et de la défense.

28. Par contre, et en attendant que le Parlement européen s'élargisse — tant en pays membres qu'en compétences — et que celui-ci puisse prendre la relève, l'Assemblée de l'U.E.O. s'occupe, depuis son origine, de ces politiques et pourrait peut-être s'adapter au rôle indiqué dans le rapport de M. de Broglie en ce qui concerne la politique étrangère et la défense. Elle pourrait être « le point de convergence des discussions sur la défense conventionnelle de l'Europe », comme le préconise le président de la commission française des affaires étrangères.

29. Votre commission a dès lors chargé son secrétariat de préparer des tableaux et des textes destinés à l'information des parlements des pays membres. Le rapporteur de la commission consacrerait dorénavant un chapitre spécial à cette question dans le rapport semestriel.

30. Un index sur les travaux parlementaires depuis 1965 est en cours de préparation, ainsi qu'un tableau comparatif depuis le 1^{er} janvier 1970. Ce dernier paraîtra périodiquement et sera mis à jour chaque trimestre.

II. Parliamentary action on WEU Assembly texts

(submitted by Dame Joan Vickers, Rapporteur)

I. Introduction

1. At the end of the December 1969 session of the WEU Assembly, its President, Mr. Housiaux, stated that he was very pleased that, in the last item on its agenda, the Assembly had sought means of making its work better known in the member countries, that the second half-yearly report of the Committee for Relations with Parliaments contained several excellent suggestions and that the measures proposed would be of assistance to members not only in speaking in their parliaments but also in informing public opinion.

2. It is your Rapporteur's task to show how much attention members paid to these words and to what extent they have tried to put them into practice.

3. Apart from reporting on the activities of the Committee and on the implementation of Resolution 39 — as promised in the last report — your Rapporteur has tried to outline some ways in which contacts between the WEU Assembly and the member countries could still further be improved.

II. Meetings of the Committee

4. The Committee has met on several occasions since the last Assembly. An interesting innovation has been that of holding joint meetings with Foreign Affairs Committees of national parliaments. This began with a meeting on 27th and 28th October 1969, with a meeting at the French National Assembly, Paris, between the Committee for Relations with Parliaments and members of the Foreign Affairs Committee of the National Assembly, at which Mr. de Broglie, Chairman of the National Assembly's Foreign Affairs Committee and a former Minister of State for Foreign Affairs, took the Chair. During a very frank discussion, the following subjects were discussed: France's participation in WEU bodies, the summit conference of EEC Ministers then in progress at The Hague, European foreign policies, defence and disarmament, direct elections to European assemblies,

and the possibility of further machinery to harmonise legislation in Europe.

5. On 5th November, the Foreign Affairs Committee discussed the conclusions to be drawn from its meeting with the WEU Committee and an information report on possible progress in co-operation between the countries of Europe, was prepared by Mr. de Broglie.¹

6. There was fairly wide press coverage of this meeting: *The Guardian* and *The Daily Telegraph* in Britain, *Le Monde*, *La Nation* and *La Correspondance Européenne* in France, in particular, contained extensive reports. In Belgium and Luxembourg, the international agency, Europe, included a report of the meeting.

7. These results encouraged the Committee for Relations with Parliaments to repeat the experiment and to arrange a further joint meeting at the Bundestag on 14th - 15th April 1970.

8. On this occasion, preparatory contacts were made with members of the Foreign Affairs Committee under the Chairmanship of Mr. Schroeder, former Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany, and with members of the Defence Committee. Mr. Berkhan, Parliamentary Secretary of State for Defence, attended the latter meeting. The visit ended with a press conference attended by journalists from *Agence France-Presse*, *Deutsche Presse Agentur* and several German newspapers.

9. For some time, meetings in the parliaments of member countries have proved to be a successful means of contacting members of parliament and senior parliamentary officials who might otherwise have little knowledge of how the WEU Assembly works and what its aims are. The meetings have thus been of considerable assistance in publicising WEU activities in the country where the meeting was held. Joint meetings with

1. See Bulletin No. 66, pages FD 69/10 and FNA/C 69/3.

II. Suite donnée dans les parlements aux textes de l'Assemblée de l'U.E.O.

(présenté par Dame Joan Vickers, rapporteur)

I. Introduction

1. A l'issue de la session de décembre 1969, le Président de l'Assemblée de l'U.E.O., M. Housiaux, a déclaré qu'il avait beaucoup apprécié que l'Assemblée, au dernier point de son ordre du jour, ait cherché les moyens de mieux faire connaître ses travaux dans les pays membres, que le second rapport semestriel de la Commission pour les Relations avec les Parlements contenait plusieurs suggestions excellentes et que les travaux que la commission se proposait d'effectuer pouvaient aider considérablement les différents membres dans leurs interventions, non seulement dans leurs parlements nationaux, mais également devant l'opinion publique.

2. Il incombe à votre rapporteur de montrer quelle attention les membres de l'Assemblée ont porté à ces propos et dans quelle mesure ils ont tenté d'en faire une réalité.

3. Tout en traitant des activités de la commission et de la mise en œuvre de la Résolution n° 39 — comme il l'avait promis dans le dernier rapport — votre rapporteur a tenté de dégager les méthodes permettant d'améliorer encore les relations entre l'Assemblée de l'U.E.O. et les pays membres.

II. Réunions de la commission

4. Depuis la dernière session de l'Assemblée, la commission s'est réunie à plusieurs reprises. Une innovation intéressante a été l'organisation de réunions communes avec les commissions des affaires étrangères des parlements nationaux. La première s'est tenue les 27 et 28 octobre 1969 à l'Assemblée nationale française, à Paris, entre la Commission pour les Relations avec les Parlements et les membres de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, sous la présidence de M. de Broglie, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et ancien Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Au cours d'une discussion très ouverte, les sujets suivants ont été abordés : la présence de la France dans les organes de l'U.E.O. ; la conférence au sommet des ministres de la C.E.E. qui se déroulait alors à La Haye ; la politique européenne sur certains problèmes de

politique étrangère, de défense et de désarmement ; les élections au suffrage universel direct aux assemblées européennes et la création éventuelle d'un organisme en vue d'unifier la législation en Europe.

5. Le 5 novembre, la commission des affaires étrangères a examiné les conclusions à tirer de sa rencontre avec la commission de l'U.E.O. et M. de Broglie a établi un rapport d'information sur les possibilités de progression de la construction européenne¹.

6. Cette rencontre a retenu l'attention d'une certaine partie de la presse : le *Guardian* et le *Daily Telegraph*, en Grande-Bretagne ; le *Monde*, la *Nation* et la *Correspondance Européenne*, en France, notamment en ont donné d'abondants comptes rendus. En Belgique et au Luxembourg, l'agence internationale « Europe » l'a relatée également.

7. Ces résultats ont encouragé la Commission pour les Relations avec les Parlements à répéter l'expérience et à organiser une nouvelle réunion commune au Bundestag, les 14 et 15 avril 1970.

8. Pendant ces deux journées, des contacts préparatoires ont été établis avec des membres de la commission des affaires étrangères sous la présidence de M. Schroeder, président de cette commission et ancien Ministre des affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, et avec des membres de la commission de défense. A cette dernière réunion participait M. Berkhan, Secrétaire d'Etat parlementaire à la défense. Cette visite s'est terminée par une conférence de presse à laquelle assistaient des correspondants de l'Agence France-Presse, de la Deutsche Presse-Agentur et de plusieurs journaux allemands.

9. Depuis quelque temps, les réunions dans les parlements des pays membres se sont révélées utiles pour établir le contact avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires parlementaires qui, autrement, ne seraient guère au fait du fonctionnement de l'U.E.O. et de ses objectifs. Les réunions ont donc été d'une aide considérable dans la publicité apportée aux activités de l'U.E.O. dans le pays hôte. Les réunions com-

1. Voir Bulletin n° 66, pages FD 69/10 et FAN/C 69/3.

national Foreign Affairs Committees are a useful development of these contacts since their members are often among the most influential in the matters covered by WEU.

10. Some interesting comments on these meetings are to be found in the report by Mr. Radius on progress in the field of European activities in national parliaments. The work of the Committee for Relations with Parliaments has, in your Rapporteur's view, made a useful contribution to this progress. With the object of publicising the work of the Assembly still more, a further step might be taken by the Committee in holding meetings in regional parliaments, where appropriate, or in universities, schools or other places of learning.

11. At the end of the December session, the Committee considered the texts adopted on the usual basis of their topical interest and the possibilities of bringing them to the attention of national parliaments and selected the following recommendations for transmission to the parliaments:

- 190 — The state of European space activities — INTELSAT ;
- 192 — Co-operation between Europe and the United States ;
- 193 — WEU and the political union of Europe ;
- 194 — The international trade in armaments.

12. The table in the Appendix gives details of parliamentary interventions on texts adopted since February 1969.

13. In the last report, your Rapporteur stated that the German Delegation had arranged to have the texts sent to national parliaments printed as an official Bundestag document, together with its own report on the session. It should now be noted that the Netherlands Delegation has also adopted this procedure, which is particularly fortunate since the orange booklet containing the texts adopted by the Assembly which is sent to all members of our parliaments in their own language, instead of being issued a few weeks after the session as is the normal practice did not appear on this occasion until several months later. Your Rapporteur has asked that this situation be remedied and in view of the topical nature of most of the contents that the

booklet appear, in future, at the *latest* six weeks after the session.

14. This orange booklet constitutes one of the Assembly's principal opportunities of making itself known in the national parliaments. It is widely read and requests for more information arising from its circulation are received both by secretaries of national delegations and by the Office of the Clerk of the WEU Assembly. This method of influencing parliamentarians should therefore be given some priority in the printing and circulation of Assembly documents.

III. *Parliamentary interventions on WEU Assembly texts*

(a) *Implementation of Resolution 39 on the WEU crisis*

15. Since the last report, there have been more interventions in national parliaments on this subject. In *Belgium*, for instance, Mr. Radoux¹ asked the Minister for Foreign Affairs, Mr. Harmel, on 13th November 1969 whether he agreed with his proposal that the WEU member countries should declare that none of them has ever intended to change normal procedure in the WEU Council without the unanimous agreement of all the members of the Council. Mr. Harmel replied that this suggestion should be considered.

16. On 18th December, Mr. Radoux² asked the Minister whether, following the summit meeting in The Hague, the time was not ripe for all the Ministers for Foreign Affairs to meet at the Council table of WEU. Mr. Harmel assured him that the Belgian Government would continue to do all in its power to this end.

17. In *France*, Mr. Péronnet tabled an oral question on this subject for debate on 13th November³ and two others on 8th December 1969⁴ and 9th January 1970⁵. A reply was given on 28th February by Mr. Schumann, Minister for Foreign Affairs, that the French Government, in consultation with other WEU member governments, was considering the

1. See Collected Texts 14, page 1.

2. See Collected Texts 14, page 2.

3. See Collected Texts 14, page 4.

4. See Collected Texts 14, page 4.

5. See Collected Texts 14, page 8.

munes avec les commissions nationales des affaires étrangères constituent un prolongement utile de ces contacts puisque leurs membres sont souvent parmi les plus influents dans les domaines qui sont de la compétence de l'U.E.O.

10. On trouvera des commentaires intéressants sur ces réunions dans le rapport de M. Radius sur l'amélioration des activités européennes dans les parlements des Etats membres. Les travaux de la Commission pour les Relations avec les Parlements ont, selon votre rapporteur, contribué utilement à cette amélioration. Afin de faire encore mieux connaître les travaux de l'Assemblée, la commission pourrait également envisager de tenir des réunions dans les parlements régionaux, le cas échéant, ou dans les universités, les écoles et les autres institutions culturelles.

11. A la fin de la session de décembre, la commission a examiné les textes adoptés et, en se fondant comme d'habitude sur leur caractère d'actualité et la possibilité de les porter à l'attention des parlements nationaux, a retenu les recommandations suivantes pour transmission à ces parlements :

- n° 190 — L'état des activités européennes en matière spatiale — L'INTELSAT ;
- n° 192 — La coopération de l'Europe et des Etats-Unis ;
- n° 193 — L'U.E.O. et l'union politique de l'Europe ;
- n° 194 — Le commerce international des armements.

12. Le tableau figurant en annexe donne le détail des interventions parlementaires relatives aux textes adoptés depuis février 1969.

13. Dans le dernier rapport, votre rapporteur déclarait que la délégation allemande avait réussi à faire publier ces textes avec son propre rapport sur la session en tant que document officiel du Bundestag. Il convient également de noter que la délégation néerlandaise a maintenant adopté la même procédure, ce qui est d'autant plus heureux que la brochure orange contenant les textes adoptés par l'Assemblée, et qui est envoyée à tous les membres de nos parlements dans leur propre langue, au lieu de paraître comme d'habitude quelques semaines après la session, n'a été disponible que plusieurs mois plus tard. Votre rapporteur a demandé qu'il soit remédié à cet état de choses et que, compte tenu du caractère d'actualité de la majeure partie de

son contenu, cette brochure paraisse, à l'avenir, six semaines *au plus tard* après la session.

14. La brochure orange est l'un des principaux moyens dont l'Assemblée dispose pour se faire connaître dans les parlements nationaux. Elle connaît une large audience et sa diffusion a suscité des demandes d'information supplémentaires adressées aux secrétaires de délégations nationales aussi bien qu'au Greffe de l'Assemblée de l'U.E.O. Il convient donc que ce moyen d'action sur les parlementaires reçoive une certaine priorité lorsqu'il s'agit d'imprimer et de diffuser les documents de l'Assemblée.

III. Interventions dans les parlements sur les textes de l'Assemblée de l'U.E.O.

(a) Mise en œuvre de la Résolution n° 39 sur la crise de l'U.E.O.

15. Depuis le dernier rapport, les interventions se sont multipliées dans les parlements nationaux sur cette question. En *Belgique*, par exemple, M. Radoux¹ a demandé au ministre des affaires étrangères, M. Harmel, le 13 novembre 1969, s'il n'estimait pas, comme lui, que les pays membres de l'U.E.O. devaient déclarer qu'il n'avait jamais été dans l'intention d'aucun d'eux de modifier les procédures en usage au Conseil de l'U.E.O. sans l'accord unanime de tous les membres du Conseil. M. Harmel a répondu que cette suggestion demandait un examen.

16. Le 18 décembre, M. Radoux² a demandé au ministre si, après la réunion au sommet de La Haye, il n'était pas opportun pour tous les ministres des affaires étrangères de se retrouver à la table du Conseil de l'U.E.O. M. Harmel l'a assuré que le gouvernement belge continuerait à déployer tous ses efforts pour y parvenir.

17. En *France*, M. Péronnet a déposé une question orale avec débat à ce sujet le 13 novembre³ et deux autres le 8 décembre 1969⁴ et le 9 janvier 1970⁵. M. Schumann, Ministre des affaires étrangères, a répondu, le 28 février 1970, que le gouvernement français examinait, en liaison avec d'autres gouvernements membres de l'U.E.O., les conditions qui permettraient au Conseil de cette

1. Voir Recueil de textes n° 14, page 1.

2. Voir Recueil de textes n° 14, page 2.

3. Voir Recueil de textes n° 14, page 4.

4. Voir Recueil de textes n° 14, page 4.

5. Voir Recueil de textes n° 14, page 8.

conditions in which the WEU Council could resume its work on a normal basis. It was hoped that these exchanges of views would lead to an agreement.

18. On 27th November 1969, the *Luxembourg* Minister for Foreign Affairs, Mr. Thorn¹, informed the Chamber of Deputies of his efforts to reconcile the WEU member States. He said that Luxembourg had never agreed to WEU being a court of appeal for the EEC, that it recognised the importance of WEU and had done — and would continue to do — its best to ensure that attempts at reconciliation succeed.

19. In *Great Britain*, Mr. Wingfield Digby², among others, put an oral question to the Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs on 17th November 1969. In reply, Mr. Thomson, Chancellor of the Duchy of Lancaster, said that the British Secretary of State had met Mr. Schumann, the French Foreign Minister, in New York, and that the WEU crisis was one of the subjects discussed. He added that Britain would very much like to see France playing its proper part in the work of the WEU Council.

(b) Recommendation 193 on WEU and the political union of Europe

20. This recommendation also concerned the future rôle of WEU, and questions have been asked about it in the German, Dutch and British Parliaments.

21. Replying to a question put by Dame Joan Vickers, Mr. Luard, Parliamentary Under-Secretary of State for Foreign Affairs, stated that it was the British Government's policy that the WEU Council should intensify its work of consultation³; and the reply to Mr. Premoli's question by Mr. Pedini, Under-Secretary of State for Foreign Affairs in Italy, also endorsed the aim of using WEU for serious political consultations⁴.

1. See Collected Texts 14, page 20.

2. See Collected Texts 14, page 22.

3. See Collected Texts 14, page 23.

4. See Collected Texts 14, page 18.

(c) Recommendation 192 on co-operation between Europe and the United States

22. A question on this recommendation by Dame Joan Vickers was answered by the Parliamentary Under-Secretary of State on 20th January who stated that the British Government was prepared to take part in the discussion of international monetary policy in WEU as well as in other forums¹. A question on similar lines by Mr. Premoli in the Italian Senate² has not yet received a reply.

(d) Recommendation 194 on the international trade in armaments

23. Two questions on this recommendation tabled by Mr. Lenze in the Bundestag were answered by the Parliamentary Secretary of State for Foreign Affairs, Mr. Dahrendorf³ who, however, expressed pessimism about the possibility of exercising the rigorous control over the international trade in arms called for in the recommendation.

(e) Recommendation 190 on the state of European space activities — INTELSAT

24. An oral question on this recommendation was asked by Mr. Richter in the Bundestag and a written one by Mr. Treu in the Italian Senate. The reply to Mr. Richter on 18th February indicated, *inter alia*, the desire of the German Government that the negotiations then in progress should result in Europe having a say in future developments in this field.

25. The above summary may well not be a complete record of parliamentary interventions on the recommendations which the Committee decided should be submitted for action in national parliaments — interventions on other texts have also taken place — but they do indicate that members have made an effort to follow up recommendations passed by the Assembly at their last session. How effective this effort has been, or could be, is discussed briefly in the next and final section of the report.

1. See Collected Texts 14, page 23.

2. See Collected Texts 14, page 18.

3. See Collected Texts 14, page 17.

organisation de reprendre le cours normal de ses activités. Il y avait lieu d'espérer que ces échanges de vues aboutiraient à un accord.

18. Le 27 novembre 1969, le ministre des affaires étrangères du *Luxembourg*, M. Thorn¹, a informé la Chambre des députés de ses tentatives pour réconcilier les Etats membres de l'U.E.O. Le Luxembourg, a-t-il déclaré, n'a jamais admis que l'U.E.O. se constitue en juridiction d'appel par rapport à la C.E.E. ; il reconnaît l'importance de l'U.E.O. et a fait, et continuera de faire de son mieux, pour que des initiatives de conciliation aboutissent.

19. En *Grande-Bretagne*, M. Wingfield Digby², notamment, a posé une question orale au secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et au Commonwealth, le 17 novembre 1969. En réponse, M. Thomson, Chancelier du Duché de Lancastre, a déclaré que le secrétaire d'Etat britannique avait rencontré M. Schumann, Ministre français des affaires étrangères, à New York et que la crise de l'U.E.O. avait fait partie des questions examinées. Il a ajouté que la Grande-Bretagne espérait que la France reviendrait jouer son rôle légitime dans les délibérations du Conseil de l'U.E.O.

(b) Recommandation n° 193 sur l'U.E.O. et l'union politique de l'Europe

20. Cette recommandation concernait également le rôle futur de l'U.E.O. et des questions ont été posées à son sujet dans les parlements allemand, néerlandais et britannique.

21. Répondant à une question posée par Dame Joan Vickers, M. Luard, Sous-secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires étrangères et au Commonwealth, a déclaré que le gouvernement britannique considérait toujours que le Conseil de l'U.E.O. devrait intensifier ses consultations³. M. Pedini, Sous-secrétaire d'Etat italien aux affaires étrangères, répondant à une question de M. Premoli a déclaré que l'Italie souscrivait également à l'intention manifestée par les pays participants de continuer à utiliser le mécanisme de l'U.E.O. pour les consultations politiques approfondies⁴.

1. Voir Recueil de textes n° 14, page 20.

2. Voir Recueil de textes n° 14, page 22.

3. Voir Recueil de textes n° 14, page 23.

4. Voir Recueil de textes n° 14, pages 18-19.

(c) Recommandation n° 192 sur la coopération de l'Europe et des Etats-Unis

22. Répondant à une question de Dame Joan Vickers sur cette recommandation, le sous-secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires étrangères et au Commonwealth a déclaré, le 20 janvier, que le gouvernement britannique était disposé à participer à des entretiens sur la politique monétaire internationale aussi bien à l'Union de l'Europe Occidentale que dans d'autres enceintes¹. Une question similaire posée par M. Premoli au Sénat italien² n'a pas encore reçu de réponse.

(d) Recommandation n° 194 sur le commerce international des armements

23. Répondant à deux questions sur cette recommandation posées au Bundestag par M. Lenze, le secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires étrangères, M. Dahrendorf³, s'est montré pessimiste quant à la possibilité d'exercer sur le commerce international des armements le contrôle rigoureux que réclame la recommandation.

(e) Recommandation n° 190 sur l'état des activités européennes en matière spatiale — L'INTELSAT

24. Une question orale concernant cette recommandation a été posée par M. Richter au Bundestag et une question écrite par M. Treu au Sénat italien. La réponse faite à M. Richter le 18 février indiquait, entre autres, le désir du gouvernement allemand de voir les négociations qui se déroulaient alors permettre finalement à l'Europe d'intervenir dans les futures réalisations dans ce domaine.

25. Ce résumé ne reprend sans doute pas toutes les interventions parlementaires qui ont été faites sur les recommandations que la commission a estimé devoir soumettre aux parlements nationaux — d'autres textes ont également suscité des interventions — mais il montre clairement que les parlementaires ont fait un effort pour donner suite aux recommandations adoptées par l'Assemblée lors de sa dernière session. Le chapitre suivant, qui terminera le rapport, se propose d'examiner brièvement l'efficacité de cet effort ou celle qu'il pourrait avoir.

1. Voir Recueil de textes n° 14, page 23.

2. Voir Recueil de textes n° 14, page 18.

3. Voir Recueil de textes n° 14, page 17.

IV. The WEU Assembly and the member countries

26. Your Rapporteur, in introducing the last report of the Committee, said :

“ We are all concerned to make the Assembly as effective and as influential a body as possible. Action in our parliaments is an essential contribution to this end. ”

27. Your Rapporteur wishes to comment further on these two points: the effectiveness and influence of the Assembly, and action in national parliaments.

28. On the effectiveness of the Assembly, the Committee for Relations with Parliaments has frequently indicated that WEU will produce results only if public opinion in the member countries is aware of its existence.

29. Up to now the Committee has tried to contact the people through the intermediary of the national parliaments, through the normal channels of debates, questions to ministers, meetings of political groups in parliament, etc. The Committee feels that it should also use a more direct method by more contacts between members of the WEU Assembly and the people of the member countries, by writing about the work of WEU in local newspapers, addressing meetings, and, in short, attempting to interest the electorate.

30. This is all the more necessary as the contacts with ministers — the main parliamentary channel — have not proved to be very effective.

31. Mr. Pitterman referred to this in the Consultative Assembly of the Council of Europe on 29th September 1969 :

“

I sometimes have the impression that certain members of the Committee of Ministers are quite happy here, in between their own parliaments, with the gravitational pull of full ministerial responsibility, and this Consultative Assembly, with its weightless condition in the Committee of Ministers.

It does not befit our function in the national parliaments to accept this situation without attempting to change it.

.....

It often happens in the national parliaments that when we ask a responsible Minister who voted against a particular measure in the Committee of Ministers in Strasbourg, we receive the answer: ‘That is confidential, the Committee of Ministers is an inter-governmental body and we can give no information to a national parliament’.

Let us lift this veil of anonymity that shrouds the decisions of the Committee of Ministers where intergovernmental work is concerned! In democratic systems present and former members of governments must be prepared to answer the questions of members of parliament, they cannot evade responsibility by hiding behind a screen of convention.

We in this Assembly demand clear and frank answers, for we, as members of our national parliaments, are obliged to give our electors clear and frank answers not only about what is happening in the Council of Europe, but also about what is not happening there.”

32. Mr. Rhodes spoke on similar lines about parliamentary questions during the last session of the WEU Assembly in December :

“

Furthermore, I ask myself a question : Just what use are these interventions anyway ? If members of parliament do not hunt in packs — that is, a whole series of questions are put down by about 20 or 30 members on the same thing — but the interventions are those of one member only, they are not very effective and are not taken very seriously by ministers.

Sometimes the answers one receives, especially to written questions, are fairly useless. If one asks a minister for his or her opinion on a matter which has been resolved in this Assembly, one will receive the evasive answer that the WEU Council ‘has decided’ or ‘will discuss’ or ‘might discuss’.

IV. L'Assemblée de l'U.E.O. et les pays membres

26. Votre rapporteur, en présentant le dernier rapport de la commission, a déclaré :

« Il dépend de nous tous que l'Assemblée ait autant de renom et d'influence que possible. L'un des moyens essentiels de les lui donner est d'agir dans nos parlements. »

27. Votre rapporteur voudrait s'étendre davantage sur ces deux points: l'efficacité et l'influence de l'Assemblée et l'action dans les parlements nationaux.

28. S'agissant de l'efficacité de l'Assemblée, la Commission pour les Relations avec les Parlements a fréquemment indiqué que l'U.E.O. n'obtiendrait des résultats que si l'opinion publique dans les pays membres était consciente de son existence.

29. Jusqu'à présent, la commission a tenté d'établir le contact avec le public par l'intermédiaire des parlements nationaux, par la voie normale des débats, des questions posées aux ministres, des réunions des groupes politiques dans les parlements, etc. Elle estime qu'elle devrait utiliser également une méthode plus directe et établir de nouveaux contacts entre les membres de l'Assemblée de l'U.E.O. et le public dans les pays membres en faisant paraître des articles sur l'activité de l'U.E.O. dans les journaux locaux, en organisant des réunions, bref, en tentant d'intéresser les électeurs.

30. Ceci est d'autant plus nécessaire que les contacts avec les ministres — qui sont le principal moyen dont dispose le parlement — ne se sont pas révélés très efficaces.

31. M. Pitterman y a fait allusion à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, le 29 septembre 1969 :

«

J'ai parfois l'impression que certains membres du Comité des Ministres se sentent tout à fait à l'aise dans cet espace intermédiaire entre leurs parlements nationaux, avec le fardeau de la pleine responsabilité des ministres qui pèse sur eux et l'état de non-responsabilité du Comité des Ministres devant notre Assemblée consultative.

Accepter cet état de choses sans essayer de le changer n'est pas compatible avec nos fonctions dans les parlements nationaux.

«

Il est arrivé dans nos parlements nationaux que, lorsqu'on leur demandait quel membre du Comité des Ministres de Strasbourg avait voté contre une motion, les ministres compétents ont répondu : 'Il s'agit là d'une question confidentielle, notre organisme étant un organisme intergouvernemental, nous ne pouvons rien révéler au parlement national.'

Levons ce voile d'anonymat que recouvre les décisions du Comité des Ministres en ce qui concerne le travail intergouvernemental. Quiconque a été ou est membre d'un gouvernement dans un système démocratique doit accepter de répondre aux questions qui lui sont posées par les membres du parlement ; il ne peut fuir ses responsabilités en se cachant derrière l'écran des habitudes !

Nous demandons des réponses franches et claires parce que, en tant que délégués de nos parlements nationaux, nous sommes nous aussi obligés de donner des réponses franches et claires à nos mandants au sujet de ce qui est fait au Conseil de l'Europe et aussi au sujet de ce qui n'est pas fait. »

32. M. Rhodes a tenu des propos similaires sur les interventions parlementaires au cours de la dernière session de l'Assemblée de l'U.E.O. de décembre :

«

Au surplus, je demanderai à quoi servent ces interventions. Lorsque les parlementaires n'interviennent pas en groupe, c'est-à-dire ne se mettent pas à vingt ou trente pour poser en même temps toute une série de questions, mais laissent le soin d'intervenir à un seul orateur, leur intervention n'est guère efficace, ni prise en considération par les ministres.

Parfois les réponses, surtout aux questions écrites, sont pratiquement inutilisables. Lorsqu'on demande à un ministre son avis sur une question sur laquelle l'Assemblée a déjà statué, on reçoit généralement une réponse évasive indiquant que le Conseil de l'U.E.O. 'a décidé' ou 'examinera' ou

It is the same with the Council of Europe. I asked a minister of my own government the other day what action he proposed to take on a very important decision made in the Consultative Assembly of the Council of Europe. The answer I received was that the Committee of Ministers had decided something. In other words, he passed the buck, he let somebody else answer the question for him."

33. Members will have to fight this inertia, this easy way out and will have to try and obtain full and complete answers to their questions. These questions are intended to ascertain the position of the national government on a specific point of interest and a clear answer concerning implementation of WEU recommendations and resolutions in the country concerned, and not merely an answer indicating that the Council is studying the problem or that the Council gave such or such an answer. The Council's answers can easily be ascertained, what is not known is how each government intends to include the matter in its own legislation or other actions.

34. Another problem which must be raised in connection with the effectiveness and influence

of the WEU Assembly is as follows : the Assembly — like the other European parliamentary organisations — devotes more and more of its time and energy to producing reports which are certainly interesting, but at the same time it tends increasingly to forget that the elector in relation to WEU is primarily interested in his personal security and that of his country.

35. Since its creation, the aim of WEU has been to construct a new and united Europe ; but it should not be forgotten that while the Assembly consists of 178 members and substitutes it also represents more than 250 million of their fellow-countrymen.

36. Your Rapporteur therefore concludes by stressing the need to make better known amongst the peoples the Assembly's views on the need for co-ordination of policies and organisation both in defence matters at all levels and also in the associated fields of technology with particular emphasis on oceanography. It will be the continuing aim of the Committee to further these objectives by all the means at its disposal.

‘ pourrait examiner ’. Il en est de même au Conseil de l'Europe. J'ai demandé l'autre jour à un ministre de mon gouvernement quelle mesure il se proposait de prendre à propos d'une décision très importante de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. J'ai reçu comme réponse que le Comité des Ministres avait décidé quelque chose. En d'autres termes, il passait la main ; il laissait quelqu'un d'autre répondre à sa place. »

33. Les membres de la commission devront combattre cette inertie, cette désinvolture, et tenter d'obtenir des réponses complètes et détaillées à leurs questions. Celles-ci sont destinées à définir la position d'un gouvernement donné sur un point particulier et à obtenir une réponse précise sur la mise en œuvre des recommandations et des résolutions de l'U.E.O. dans le pays intéressé, et pas simplement une réponse indiquant que le Conseil étudie le problème ou a donné telle ou telle réponse. Les réponses du Conseil peuvent être connues aisément ; ce qu'on ne sait pas, c'est comment chaque gouvernement se propose de les inclure dans sa propre législation ou d'en tenir compte dans d'autres initiatives.

34. Un autre problème qu'il convient d'évoquer en liaison avec l'efficacité et l'influence de l'As-

semblée de l'U.E.O. est le suivant : l'Assemblée — à l'instar des autres organisations parlementaires européennes — consacre de plus en plus de temps et d'énergie à faire paraître des rapports, certes fort intéressants, mais en même temps, elle tend de plus en plus à oublier que l'électeur s'intéresse essentiellement, pour ce qui est de l'U.E.O., à sa sécurité personnelle et à celle de son pays.

35. Depuis sa création, l'U.E.O. a eu pour but de construire une Europe nouvelle et unie, mais il ne faut pas oublier que si l'Assemblée comprend 174 représentants et suppléants, elle représente aussi plus de 250 millions de leurs concitoyens.

36. Votre rapporteur soulignera donc, en conclusion, qu'il importe de faire mieux connaître à l'opinion publique les vues de l'Assemblée en ce qui concerne la nécessité d'une coordination des politiques et de l'organisation dans le domaine de la défense à tous les niveaux, aussi bien que dans les domaines connexes de la technologie, en mettant particulièrement l'accent sur l'océanographie. La commission aura pour vocation permanente de poursuivre ces objectifs avec tous les moyens dont elle dispose.

III. Account of the visit by Mr. Schulz, Chairman of the Committee, to the Italian, Luxembourg, Belgian and French Parliaments from 13th to 19th March 1970

Introduction

1. So that contacts with the parliaments of member countries might be improved and made more direct and active, the Chairman of the Committee for Relations with Parliaments has visited the Italian, Luxembourg, Belgian and French Parliaments. He will visit the German, Netherlands and British Parliaments next autumn after the parliamentary recess.

2. These visits were made between 13th and 19th March 1970 and appointments were arranged with the Presidents of the various Chambers and Chairmen of the Foreign Affairs, Defence and European Affairs Committees, i.e. about 20 persons in all. It was also possible to arrange meetings with national delegations or members of their bureaux. A complete list of these talks, at which the secretaries-general and other officials concerned were also present, is given at Appendix III.

3. Each meeting began with a wide-ranging review of the rôle and future of international parliaments, ways of improving their work and the rôle they could play in promoting European integration and, finally, the contribution which each national parliament could make to this task.

A. The rôle and future of the WEU Assembly

4. With regard to the future of WEU, when ten-power Europe is instituted, and its usefulness alongside the other two assemblies — the European Parliament (which would then have ten members) and the Consultative Assembly of the Council of Europe — the Italians favour either a bicameral system or a system of two parliaments with different memberships and powers, or a merger of the European Parliament and the WEU Assembly. In the last two cases, the European Parliament would deal with economic and social matters and the WEU Assembly with joint foreign policy and defence.

5. Mr. Giuseppe Pella, former Minister for Foreign Affairs of Italy, wished a constituent assembly to be set up able to act on its own initiative and have authority over the Council of Ministers. There could be one or two plenary meetings of the two parliamentary assemblies each year to approve the work of each assembly.

6. It was also generally felt that, following the application by Britain, Norway, Denmark and Ireland to join the European Communities, it would be logical for the last three to be invited to apply for membership of WEU.

7. Mr. Grégoire, President of the Chamber of Deputies of the Grand Duchy of Luxembourg and former Minister for Foreign Affairs, stressed that WEU still had a part to play and the possibility of merging it with the European Parliament was to be considered only in the long term. He thought the Assembly should further improve the high standard of its debates and reports. However, members of parliament wishing to work for the European cause often had to give priority to the heavy burden of national duties.

8. Mr. Grégoire considered there were two solutions to this problem: first, at national level members of parliament should have the backing of greater and more effective publicity for the work of the Assembly in the press and on radio and television, in order to demonstrate to the electorate the importance of their work in this field; second, the system of appointing national delegations should be improved, if possible by holding direct elections. Delegations would then contain younger elements and representatives would be aware of the importance of being on these delegations, not only when they attend meetings of the Assembly but above all from the point of view of the weight they would carry in their own countries.

9. In Belgium, it was felt that in the long term the WEU Assembly would be merged with the European Parliament, and it was considered desirable to strengthen the WEU Assembly. A ten-power Europe would be viable only if there

III. *Compte rendu de la visite de M. Schulz, président de la commission, aux parlements de l'Italie, du Luxembourg, de la Belgique et de la France du 13 au 19 mars 1970*

Introduction

1. Afin d'améliorer et de rendre plus directs et plus vivants les contacts avec les parlements des pays membres, le président de votre Commission pour les Relations avec les Parlements a effectué une première série de visites aux parlements italien, luxembourgeois, belge et français. Une deuxième série de visites aux parlements allemand, néerlandais et anglais aura lieu en automne prochain après les vacances parlementaires.

2. Pour cette première série de visites, qui a eu lieu du 13 au 19 mars 1970, des entretiens ont été demandés aux présidents des différentes chambres et aux présidents des commissions des affaires étrangères, de la défense et des affaires européennes, soit au total une vingtaine de personnalités. De plus, des réunions avec les délégations nationales ou leurs bureaux ont pu être organisées. La liste complète des entretiens, auxquels ont toujours assisté les secrétaires généraux et d'autres fonctionnaires intéressés, figure à l'annexe III.

3. Chaque rencontre a commencé par un large tour d'horizon sur le rôle et sur l'avenir des parlements internationaux, sur les façons d'améliorer leur travail et sur le rôle que ces parlements pourraient jouer en vue de promouvoir l'intégration européenne et, enfin, sur la contribution que chaque parlement national pouvait apporter à cette œuvre.

A. *Le rôle et l'avenir de l'Assemblée de l'U.E.O.*

4. Interrogés sur l'avenir de l'U.E.O. après la réalisation d'une Europe à Dix et sur son utilité à côté des deux autres assemblées, le Parlement européen (qui aurait alors dix pays membres) et l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, les différents présidents italiens prévoient soit un système bi-caméral, soit un système de deux parlements comprenant des représentants différents, et dotés de compétences bien distinctes, soit encore une fusion du Parlement européen et de l'Assemblée de l'U.E.O. Dans les deux derniers cas, les compétences seraient d'ordre économique et social pour le Parlement européen et comprendraient la politique étrangère et la défense communes pour l'Assemblée de l'U.E.O.

5. L'ancien ministre des affaires étrangères d'Italie, M. Giuseppe Pella, voudrait voir créer à cette occasion une assemblée constituante qui pourrait prendre des initiatives et même exercer une autorité sur le Conseil des Ministres. Les réunions plénières des deux assemblées parlementaires pourraient avoir lieu une ou deux fois par an pour approuver les travaux effectués par l'une et par l'autre.

6. Tous considèrent également comme une conséquence logique pour l'U.E.O., qu'après les candidatures de la Grande-Bretagne, de la Norvège, du Danemark et de l'Irlande aux Communautés européennes, ces trois derniers pays soient invités à poser leur candidature à l'U.E.O.

7. M. Grégoire, Président de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg, lui aussi ancien ministre des affaires étrangères, souligne, pour sa part, que le rôle de l'U.E.O. est loin d'être terminé et qu'une fusion avec le Parlement européen ne devrait être envisagée qu'à long terme. L'Assemblée devrait, selon lui, faire en sorte que la qualité déjà grande de ses débats et de ses rapports s'améliore encore. Néanmoins, les parlementaires qui veulent se consacrer pleinement à la création de l'Europe, se voient souvent contraints d'abandonner cette tâche, trop absorbés qu'ils sont par leurs seules tâches nationales.

8. Il voit deux solutions à ce problème : premièrement, que ces parlementaires soient secondés sur le plan national par une publicité plus large et plus efficace des travaux de l'Assemblée dans la presse et à la radiotélévision, ceci afin de démontrer à leurs électeurs l'importance de ce qu'ils y accomplissent, et ensuite, que la désignation des délégations nationales soit améliorée, si possible en recourant à des élections directes. Les délégations auraient alors des éléments plus jeunes et, en même temps, les représentants seraient conscients de l'importance qu'il y aurait pour eux à appartenir à ces délégations, non seulement à l'occasion de leurs séjours à l'Assemblée, mais également et surtout, du point de vue de leur autorité dans leur propre pays.

9. En Belgique, on envisage à long terme une fusion de l'Assemblée de l'U.E.O. avec le Parlement européen et l'on souhaite un renforcement de l'Assemblée de l'U.E.O. Une Europe des Dix ne serait viable qu'avec une politique étrangère et

were joint foreign policy and defence, particularly if the United States was to withdraw its forces from Europe one day. It would be normal for the two bodies which for years had done so much and had thus acquired considerable experience in their own fields to merge to form the new ten-power parliament.

10. The Council of Europe, which also had other members — countries which were neutral by choice or by obligation, and countries which, for geographical or other reasons, could not or did not wish to join the enlarged Community — could then become a forum for discussions with third countries, thus playing a rôle of information and liaison vis-à-vis these countries while retaining its present powers.

11. Finally, the two French Presidents again stressed the usefulness of the WEU Assembly in the foreign policy and defence fields. Although a merger with the European Parliament would have to be envisaged, they considered that WEU should continue to work within the limits of its own competence for the building of Europe.

B. Direct election of members of international assemblies

12. The question of the direct election of representatives to the European assemblies, and particularly the European Parliament, was raised at all the meetings.

13. Italy was impatient at the lack of action by the Council of Ministers in this field, since, for the last ten years, it had considered this matter as of the highest importance for the future of the international institutions. A bill had been tabled on this subject and would be debated as soon as the present government crisis was over.

14. The idea of direct elections for representatives to the international assemblies was not only foremost in the minds of members of parliament but also among the people; Mr. Saragat, President of the Italian Republic, was believed to be in favour of this idea as well.

15. In Belgium, a bill was discussed by the European Affairs Committee of the Chamber of Representatives on 17th March 1970. The bill provides for direct elections to the European

Parliament at the same time as the next local elections in October 1970.

16. The Luxembourg Chamber intends to hold such elections for the WEU Assembly and the Consultative Assembly of the Council of Europe as well as for the European Parliament.

17. Finally, France. The President of the Senate considers that direct elections would be an advantage for European parliamentary government because directly-elected members of parliament would naturally have real legislative power. An assembly elected in this way could take over legislative tasks from the parliaments of the member countries because they would know that the principle of democracy was guaranteed.

C. Contacts between the WEU Assembly and the parliaments of member countries

1. Transmission of texts adopted by the national parliaments to the WEU Assembly

18. In the Italian Senate and Chamber, the Luxembourg Chamber, the Belgian Senate and Chamber and the French Senate, the Chairman of the Committee was told that henceforth texts likely to be of interest to WEU would be sent officially by their respective Presidents to the President of the WEU Assembly so that the committees concerned could take note of them.

19. The committee chairmen in the abovementioned parliaments would inform their Presidents of the texts they wished to have transmitted.

2. Requests by national parliaments to the WEU Assembly for opinions

20. Certain Presidents wished to go still further and would consider the possibility of asking the WEU Assembly for a written opinion on specific questions discussed in committee. The Rules of Procedure Committee of the Italian Chamber for instance is to consider how such a proposal could be put into practice.

3. Possible hearings of members of the WEU Assembly by committees in national parliaments

21. All those consulted were in favour of establishing such a procedure. The President of the Assembly, committee chairmen and rapporteurs

une défense communes, surtout si les Etats-Unis devaient un jour retirer leurs forces du continent européen. Quoi de plus naturel que de voir les deux organismes qui ont, depuis des années, fourni tant d'efforts, et de ce fait, ont acquis une très grande expérience dans les domaines qui sont les leurs, fusionner pour former le nouveau parlement des Dix.

10. Le Conseil de l'Europe, qui groupe aussi d'autres pays — des pays neutres par volonté ou par obligation, des pays aussi qui, de par leur situation géographique ou pour d'autres raisons ne peuvent, ou ne veulent, pas adhérer à cette Communauté élargie — pourrait alors se transformer en un aréopage qui discuterait avec les pays tiers, jouant ainsi un rôle d'information et de liaison avec ces pays, tout en gardant ses compétences actuelles.

11. Enfin, les deux présidents français ont souligné encore une fois l'utilité de l'Assemblée de l'U.E.O. tant sur le plan de la politique étrangère que sur celui de la défense. Bien qu'une fusion avec le Parlement européen soit à prévoir, il faut, selon eux, que l'U.E.O. continue à œuvrer dans la limite de ses propres compétences pour la construction de l'Europe.

B. L'élection de députés internationaux au suffrage direct

12. Le problème de l'élection au suffrage direct des représentants aux assemblées européennes, surtout au Parlement européen, a été soulevé par tous les interlocuteurs.

13. L'Italie désireuse, depuis dix ans, de réaliser ce qu'elle considère comme une nécessité pour l'avenir des institutions internationales, s'impatiente du peu d'activité qu'a manifesté le Conseil des Ministres dans ce domaine. Un projet de loi établissant un tel mode d'élection sur le plan national a été déposé et fera l'objet d'un débat dès la fin de l'actuelle crise gouvernementale.

14. L'idée de faire élire directement les représentants aux assemblées internationales domine non seulement dans l'esprit des parlementaires, mais aussi dans celui des populations ; le Président de la République italienne, M. Saragat, serait également acquis à cette idée.

15. En Belgique, un projet de loi a été discuté à la commission des affaires européennes de la Chambre des Représentants, le 17 mars dernier. Ce projet prévoit que des élections directes pour

le Parlement européen auraient lieu en même temps que les prochaines élections communales, en octobre 1970.

16. La Chambre luxembourgeoise prévoit d'établir de telles élections non seulement pour le Parlement européen, mais aussi pour l'Assemblée de l'U.E.O. et l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

17. En France enfin, le président du Sénat considère que des élections directes constitueraient un avantage pour le parlementarisme européen du fait que, tout naturellement, des parlementaires élus au suffrage direct auraient un pouvoir législatif réel. Une assemblée élue de telle façon pourrait assumer des tâches législatives que les parlements des pays membres pourraient leur céder parce qu'ils sauraient que le principe démocratique serait ainsi sauvegardé.

C. Les contacts entre l'Assemblée de l'U.E.O. et les parlements des pays membres

1. Envoi des textes adoptés par les parlements nationaux à l'Assemblée de l'U.E.O.

18. Les parlements italien (Sénat et Chambre), luxembourgeois, belge (Sénat et Chambre) et français (Sénat) ont indiqué à votre président que dorénavant des textes pouvant intéresser l'U.E.O. seront envoyés officiellement par leurs présidents respectifs au Président de l'Assemblée de l'U.E.O. afin que les commissions intéressées puissent en prendre connaissance.

19. Les présidents des commissions de ces assemblées indiqueront au président de leur assemblée quels textes ils voudraient voir transmis.

2. Demande par les parlements nationaux d'avis à l'Assemblée de l'U.E.O.

20. Certains présidents voudraient même aller plus loin et envisageraient la possibilité de demander à l'Assemblée de l'U.E.O. un avis écrit sur tel ou tel problème qui serait discuté en commission. La commission du règlement de la Chambre italienne, par exemple, sera saisie de cette question pour examiner comment réaliser un tel projet.

3. Eventuelles auditions de membres de l'Assemblée de l'U.E.O. par des commissions de parlements nationaux (« hearings »)

21. Toutes les personnalités consultées ont été unanimes à souhaiter l'établissement de telles pratiques. Le Président de l'Assemblée, les pré-

could be heard on specific subjects — already debated in the WEU Assembly — as “experts”. Prior contact between the chairman of the national committee and the “expert” or the Assembly (exchange of letters, for instance) would be desirable.

4. Transmission by the WEU Assembly of documentation for the preparation of debates in national parliaments

22. The Chairman suggested that if a committee of a national parliament — or even perhaps the parliament — was preparing to discuss a subject already debated in the WEU Assembly, the committee could make known the subject of the discussion several weeks in advance. The secretariat of the Committee for Relations with Parliaments could then send the required number of copies of reports, debates and texts adopted on this subject.

23. This suggestion was immediately agreed to by all the Presidents consulted.

5. Harmonisation of legislation in the WEU member countries

24. It was also suggested that in the event of a parliament having adopted or being about to adopt a bill on a subject which was to be discussed and form the subject of a bill in other member countries, the relevant text could be sent to the WEU Assembly so that the other parliaments could avoid superfluous preparatory work before adopting similar measures. So as not to overlap with the European Parliament, it was suggested that the texts of laws within the competence of the European Parliament be sent to that body while texts concerning foreign policy and defence could be sent to the WEU Assembly as long as the competence of the European Parliament remained as at present and the two assemblies were not merged.

25. This suggestion was agreed to by all. The Chairman of the Foreign Affairs Committee of the Italian Senate, Mr. Pella, stated that the parliaments could decide which laws might or might not be of assistance to other countries. Initially, however, a prior opinion should perhaps

be requested from one of the two international assemblies.

D. Use of committee publications

1. The booklet containing texts transmitted to national parliaments

26. This booklet, which is distributed to all members of parliament in their own language, has received a warm welcome everywhere. Although readable, the text could be improved and the time which elapses between the end of a session and the publication of the booklet is far too long.

2. The monthly bulletin

27. This bulletin should be sent to the secretaries-general of parliaments, the secretaries of foreign affairs and defence committees and any members of parliament who ask for it. The Italian Parliament asked that a questionnaire be circulated to members of parliament. The Italian Chamber wishes to receive 100 copies of the bulletin each month. All those with whom the matter was discussed considered the bulletin useful, particularly for their secretariats.

E. Other questions raised

1. Creation or enlargement of European affairs committees

28. The Italian Senate, which has a consultative committee for community affairs under the aegis of the Foreign Affairs Committee, wishes to extend the competence of the consultative committee to include the work of the European assemblies. A first step has already been taken in this sense since its last report included the texts adopted by the WEU Assembly.

29. The Italian Chamber is preparing a new rule for inclusion in its Rules of Procedure to allow a special committee composed of two members of parliament for each permanent committee and of the Italian Delegation to the European Parliament to be set up. *Inter alia*, this Committee could ask the government to review Community questions for the following year. Here too the possibility will be studied of including the work of WEU in the competence of the special committee.

sidents des commissions, les rapporteurs pourront être entendus sur une question précise — et déjà débattue à l'Assemblée de l'U.E.O. — à titre d'« experts ». Un contact préalable entre le président de la commission nationale et l'« expert » ou l'Assemblée (échange de lettres, par exemple) serait souhaitable.

4. Envoi par l'Assemblée de l'U.E.O. de dossiers d'information pour la préparation de débats dans les parlements nationaux

22. Votre président a suggéré que si une commission d'un parlement national — et même, éventuellement, une assemblée — prépare une discussion sur un sujet déjà débattu à l'Assemblée de l'U.E.O., cette commission pourrait faire connaître quelques semaines à l'avance, le sujet de cette discussion. Le secrétariat de la Commission pour les Relations avec les Parlements enverrait alors un dossier (en autant d'exemplaires que la commission intéressée demandera) contenant les rapports, les débats, les textes adoptés concernant ce sujet.

23. Cette suggestion a été acceptée immédiatement par tous les présidents interrogés.

5. Harmonisation dans les pays membres de l'U.E.O. des textes législatifs

24. On a également suggéré que, dans le cas où un parlement aurait adopté ou adopterait une loi dont le contenu serait destiné à faire l'objet d'une discussion et d'un projet de loi dans les autres pays membres, le texte de cette loi soit envoyé à l'Assemblée de l'U.E.O. afin que les autres parlements puissent éviter un travail préparatoire superflu avant d'adopter de leur côté une loi dans le même sens. Afin de ne pas empiéter sur les compétences du Parlement européen, il a été suggéré que les textes des lois tombant dans le domaine du Parlement européen seraient envoyés à ce parlement, tandis que les textes des lois concernant la politique étrangère et la défense pourraient être envoyés à l'Assemblée de l'U.E.O., tant que les compétences du Parlement européen demeureront ce qu'elles sont et qu'une éventuelle fusion entre les deux assemblées n'aura pas eu lieu.

25. Cette suggestion a été approuvée par tous. Le président de la commission des affaires étrangères du Sénat italien, M. Pella, a indiqué que les parlements pourraient faire la distinction entre des lois pouvant gêner d'autres pays et des lois pouvant aider les autres pays. Dans le pre-

mier cas, il faudrait peut-être demander un avis préalable à l'une des deux assemblées internationales.

D. Utilisation des publications de la commission

1. La brochure contenant les textes transmis aux parlements nationaux

26. Partout, cette brochure, qui est distribuée à tous les parlementaires dans leur propre langue, a été bien accueillie. Le texte, bien que lisible pourrait être amélioré et le délai entre la fin d'une session et la parution de la brochure est nettement trop long.

2. Le bulletin mensuel

27. Ce bulletin devrait être envoyé aux secrétaires généraux des parlements, aux secrétaires des commissions des affaires étrangères et de la défense, ainsi qu'aux parlementaires qui en feraient la demande. Le parlement italien demande qu'un simple questionnaire soit distribué aux parlementaires. La Chambre italienne voudrait recevoir 100 exemplaires tous les mois. L'utilité de ce bulletin est reconnue par tous les interlocuteurs, surtout pour les secrétariats.

E. Autres questions soulevées

1. Création ou élargissement de commissions des affaires européennes

28. Le Sénat italien qui possède une commission consultative pour les affaires communautaires auprès de la commission des affaires étrangères, voudrait élargir les compétences de cette commission consultative afin d'y inclure les travaux des assemblées européennes. Un premier pas a été déjà fait en ce sens puisqu'elle a fait figurer dans son dernier rapport les textes adoptés par l'Assemblée de l'U.E.O.

29. De son côté, la Chambre italienne prépare un nouvel article pour son règlement permettant de former une commission spéciale composée de deux députés pour chaque commission permanente et de la délégation italienne au Parlement européen. Cette commission pourra, entre autres, demander au gouvernement la présentation d'une relation prévisionnelle sur les problèmes communautaires se rapportant à l'année suivante. Ici, aussi, l'on étudiera la possibilité d'inclure les travaux de l'U.E.O. dans la compétence de cette commission spéciale.

30. In Luxembourg, the members of the delegations to the European assemblies who are not members of the Foreign Affairs Committee take part in the work of that Committee when European questions are being discussed.

2. European councils of ministers and assemblies

31. The Italian Senate will ask the government to submit a report not only on the activities of the EEC — which it already does — but also on those of WEU.

32. The councils of ministers of the European organisations are often considered to be a brake to the development of Europe rather than a driving force. The assemblies should remedy this.

3. Joint meetings between the Committee for Relations with Parliaments and national committees

33. The series of meetings which began in Paris in October 1969 and was continued in Bonn in April 1970 has been generally considered fruitful. The way therefore seems to be open for joint meetings between the General Affairs Committee of the WEU Assembly and the foreign affairs committees of national parliaments (the same is true for the Defence Committee).

34. The Belgian Chamber and the French Senate asked that further such meetings be organised this year ; Italy and Luxembourg asked that they be held as soon as possible and at least once a year.

4. Use of the computer belonging to the Italian Chamber

35. The Italian Chamber of Deputies now has an IBM 360 computer to deal with all legislation and debates in the Common Market countries, Britain and the United States.

36. The WEU Assembly has been invited to make use of this computer for its own work.

F. A European debate in all parliaments

37. The President of the Chamber of Deputies of the Grand Duchy of Luxembourg suggested organising an annual European debate in all the

parliaments of the WEU member States on about 9th May — the anniversary of the Schuman plan.

38. The Presidents of all the other parliaments consulted during your Chairman's visit found the idea very interesting and considered it afforded many possibilities. In this way, Europe would be made more attractive to public opinion in the various countries and the activities of the European assemblies and national delegations would find a response in the national and local press.

39. Appendix IV gives the text of the letter sent to the Presidents of the various parliaments asking them to place this matter before their bureaux.

G. Conclusions

40. The reactions of all those met definitely showed that these visits were highly appreciated ; apart from the fact that the government crisis in Italy prevented a meeting with the President of the Italian Senate, all the presidents and chairmen very willingly gave up several hours of their time for these talks.

41. Mr. Fanfani, who had been asked to form a government the day before your Chairman arrived, was represented by the President of the Senate and asked him to report on the talks. Mr. Giraud, Chairman of the European Affairs Committee of the Italian Senate, talked with the Chairman until almost 8 o'clock one Saturday evening. The President of the Luxembourg Chamber, who was ill, nevertheless wished the talks to take place and left his sick-bed specially to receive the Chairman.

42. These examples show how anxious parliaments are to avail themselves of the possibility of more direct and personal contacts whenever possible.

43. For the first time, the presidents of all the parliaments visited were able to give their views on the WEU Assembly, say what they expected of it and how the Assembly could help them in their European work.

44. They all expressed the wish that these contacts become an annual event in order to discuss topical European questions and obtain the opinion of the WEU Assembly.

30. Au Luxembourg, les membres de la délégation auprès des assemblées européennes qui ne feraient pas partie de la commission des affaires étrangères, participent aux travaux de cette commission chaque fois qu'un problème européen y est discuté.

2. Les conseils des ministres et les assemblées européennes

31. Le Sénat italien demandera au gouvernement un rapport non seulement sur les activités de la C.E.E. — ce qui se fait déjà — mais aussi sur celles de l'U.E.O.

32. Souvent, les conseils des ministres des organisations européennes sont considérés comme un frein au développement de l'Europe et non comme un moteur. C'est aux assemblées d'y porter remède.

3. Réunions communes entre la Commission pour les Relations avec les Parlements et des commissions nationales

33. La série de réunions et de rencontres, commencée en octobre 1969 à Paris, et poursuivie à Bonn en avril 1970, a été partout considérée comme très opportune. Ainsi, la voie serait ouverte pour des réunions communes entre la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée de l'U.E.O. et les commissions des affaires étrangères des parlements nationaux (de même pour la Commission de défense).

34. La Belgique (Chambre) et la France (Sénat) ont demandé que de telles réunions soient organisées cette année encore ; l'Italie et le Luxembourg demandent qu'elles aient lieu dès que possible et qu'elle se renouvellent au moins une fois par an.

4. Utilisation de l'ordinateur de la Chambre italienne

35. La Chambre des députés de l'Italie possède maintenant un ordinateur I.B.M. 360 qui recevra toute la législation et les débats des pays du Marché commun, de la Grande-Bretagne et des États-Unis.

36. L'Assemblée de l'U.E.O. est invitée à utiliser cet ordinateur pour ses propres travaux.

F. Un débat européen dans tous les parlements

37. Le président de la Chambre des députés du Grand-Duché du Luxembourg a suggéré l'organisation d'un débat européen une fois par an

dans tous les parlements des États membres de l'U.E.O. aux environs du 9 mai, date anniversaire du Plan Schuman.

38. Les présidents de tous les autres parlements pressentis lors de la visite de votre président déclarèrent l'idée très intéressante et estimèrent qu'elle ouvrait beaucoup de possibilités. De cette manière, l'Europe s'imposerait d'une manière plus saisissante à l'opinion des différents pays et les activités des assemblées européennes et des délégations nationales trouveraient un écho dans la presse nationale et locale.

39. L'annexe IV comporte le texte des lettres envoyées aux présidents des différents parlements afin qu'ils puissent en saisir leurs bureaux.

G. Conclusions

40. La réaction des personnalités rencontrées a démontré de la façon la plus nette que ces visites étaient très prisées ; tous les présidents ont pour autant qu'ils l'ont pu — la crise gouvernementale en Italie a empêché le président du Sénat italien de venir en personne — consacré librement et avec la plus grande bienveillance plusieurs heures de leur temps à ces entretiens.

41. M. Fanfani, chargé, la veille de l'arrivée de votre président, d'une mission d'information en vue de la constitution d'un gouvernement, s'est fait remplacer par le président en exercice du Sénat et lui a demandé de lui faire rapport de l'entretien. M. Giraudo, président de la commission des affaires européennes au même Sénat, a reçu votre président un samedi soir presque jusqu'à 20 heures. Le président de la Chambre luxembourgeoise, malade, a quand même voulu avoir cet entretien et s'est levé de son lit spécialement pour recevoir votre président.

42. Ces exemples suffisent à montrer combien les parlements tiennent à user de la possibilité de contacts plus directs et plus personnels dès qu'elle leur est offerte.

43. Pour la première fois, tous les présidents des parlements visités ont eu la possibilité de dire ce qu'ils pensaient de l'Assemblée de l'U.E.O., ce qu'ils en espéraient et de quelle manière cette assemblée pourrait les aider dans leurs travaux européens.

44. Tous ont émis le vœu que ces contacts deviennent une institution annuelle afin de pouvoir discuter les questions européennes d'actualité et de connaître l'opinion de l'Assemblée de l'U.E.O.

45. Finally, everyone stated that the WEU Assembly was a valid forum for the discussion of foreign policy and defence (and in the latter case even the only valid forum). They hope the Assembly will be able to continue its work, deal with problems arising in the parliaments and become the turn-table for the harmonisation of legislation stemming from the parliaments of member countries.

46. Your Chairman concludes from this first visit to the four countries that the proposed debate in the various capitals of the WEU member countries is the most far-reaching and best result of his talks. Such debates in all the parliaments at the same time could animate or reanimate the work of the parliamentary assemblies.

47. In any event, the visits proved that the Committee for Relations with Parliaments must not only fulfil its duties in theory but in practice as well and this without delay. Your Chairman's talks with his eminent colleagues in the various parliaments revealed that, at least in this respect, there is an unexpected degree of goodwill and interest towards Europe. Your Chairman and each member of the Committee are ambassadors of the Assembly and therefore of European policy. In any event, it seems essential to institutionalise these visits to the various WEU capitals and arrange twice-yearly joint meetings between our Committee and the competent committees of the various parliaments.

45. Tous enfin ont indiqué que l'Assemblée de l'U.E.O. était un interlocuteur valable sur les plans de la politique étrangère et de la défense (et, sur ce dernier plan, même le seul interlocuteur valable). Ils espèrent que cette assemblée pourra continuer ses travaux, qu'elle pourra s'occuper des problèmes nés dans leurs parlements, qu'elle deviendra la plaque tournante pour l'harmonisation des textes législatifs issus des parlements des pays membres.

46. En conclusion de cette première visite à ces quatre pays, il apparaît à votre président que la proposition d'organiser un débat dans les différentes capitales des pays membres de l'U.E.O. constitue le résultat le plus inespéré et le plus beau de ses entretiens. Ces discussions, dans tous les parlements en même temps, pourront donner ou rendre vie aux travaux des assemblées parlementaires.

47. En tout cas, ce premier voyage a donné la preuve qu'une commission pour les relations avec les parlements, si elle veut accomplir sa mission, ne doit pas le faire seulement d'une manière théorique, mais plus encore qu'auparavant, d'une manière pratique et immédiate. Ce sont les entretiens que votre président a eus avec ses éminents collègues dans les différents parlements qui ont révélé qu'il y a, au moins de ce côté, une bienveillance et un engagement européen inattendus, il est vrai, à un tel degré d'intensité. Non seulement votre président, mais chaque membre de notre commission, est une sorte d'ambassadeur de notre assemblée et, par cela, ambassadeur d'une politique européenne commune. En tout cas, il semble indispensable d'institutionnaliser ces voyages dans les différentes capitales de l'U.E.O. et d'arranger, deux fois par an, des réunions communes de notre commission et des commissions intéressées des différents parlements.

APPENDIX I — ANNEXE I

Table of action in the parliaments of member countries
(Totals by country for each part-session from 1964 to 1970)

Tableau concernant les interventions dans les parlements des pays membres
(Totaux par pays par partie de session de 1964 à 1970)

Recommendations adopted in Recommandations adoptées en	Member countries — Pays membres							Total Totaux	
	Belgium Belgique	France	Italy Italie	Luxembourg	Netherlands Pays-Bas	Fed. Rep. of Germany Rép. Féd. d'Allemagne	United Kingdom Royaume-Uni		
1964	I	3	0	3	0	4	6	2	18
	II	1	14	8	1	1	3	0	28
1965	I	0	7	12	0	0	5	10	34
	II	0	4	12	0	5	7	18	46
1966	I	2	11	12	1	3	8	16	53
	II	0	1	37	0	1	4	2	45
1967	I	9	5	18	2	4	8	9	55
	II	5	4	11	0	2	14	7	43
1968	I	2	3	19	0	9	12	21	66
	II	4	10	3	1	7	8	26	59
1969	I	4	2	0	0	0	4	18	28
	II	7	9	6	0	4	11	18	55
1970		0	1	0	1	1	0	0	3

APPENDIX II — ANNEXE II

Table of interventions (debates, questions, replies, etc.) on texts adopted since February 1969

Tableau concernant les interventions (débats, questions, réponses, etc.) relatives aux textes adoptés depuis février 1969

Session	Recommendation Rec. n°	Transmitted to parliaments Transmis aux parlements	Belgium Belgique	France	Italy Italie	Luxembourg	Netherlands Pays-Bas	Fed. Rep. of Germany Rép. Féd. d'Allemagne	United Kingdom Royaume-Uni	Total Totaux	Total for each part-session Totaux par partie de session
Feb. Fév. 1969	177				2			2	8	12	59
	178								—	—	
	179	x			1			2	3	3	
	Rés. 39	x	4	10		1	7	6	16	44	
	Rés. 40								—	—	
June Juin 1969	180							2		2	28
	181	x	4	2					9	15	
	182								—	—	
	183								—	—	
	184	x							5	5	
	185							2	2	4	
	186								2	2	
Rés. 41									—	—	
	Rés. 42	x							—	—	
Dec. 1969	187									—	55
	188									—	
	189			1						1	
	190	x			1			2	2	5	
	191			1				2		3	
	192	x		1	1				2	4	
	193	x			2			2	2	6	
	194	x			2	1		4	2	9	
	195									—	
	Rés. 44		4	3					7		
Other action in 1969 Interventions diverses en 1969			3	1	1		4	1	10	20	
Other action in 1970 Interventions diverses en 1970				1		1	1			3	3

APPENDIX III

Programme of the visits by Mr. Schulz**Italy***Friday, 13th March 1970*

- 10.30 a.m. — 12.00 noon Talks with
 — Mr. Spataro, Acting President of the Senate
 — Mr. Bezzi, Secretary-General of the Senate
 — Mr. Granata, Secretary of the national delegation
- 12.00 noon — 1.30 p.m. Talks with
 — Mr. Cariglia, Chairman of the Foreign Affairs Committee of the Chamber
 — Mr. Di Stefano, Parliamentary Secretary
- 4.00 p.m. — 5.30 p.m. Talks with
 — Mr. Pella, Chairman of the Foreign Affairs Committee of the Senate
 — Mrs. Bracci, Parliamentary Secretary
- 5.30 p.m. — 7.30 p.m. Talks with
 — Mr. Mattarella, Chairman of the Defence Committee of the Chamber

Saturday, 14th March 1970

- 10.30 a.m. — 12.00 noon Talks with
 — Mr. Ariosto, Vice-President of the Chamber
 — Mr. Cosentino, Secretary-General of the Chamber
 — Mr. Messina
- 5.00 p.m. — 7.45 p.m. Talks with
 — Mr. Giraud, Chairman of the Consultative Committee on European Affairs
 — Mr. Chiti-Batelli, Secretary of the Committee

Luxembourg*Monday, 16th March 1970*

- 10.30 a.m. — 11.45 a.m. Talks with
 — Mr. Grégoire, President of the Chamber of Deputies
 — Mr. Linden, Clerk of the Chamber of Deputies
- 12.00 noon — 4.00 p.m. Meeting with the national delegation of the WEU Assembly and the Chairmen of the Foreign Affairs and Defence Committees

ANNEXE III

Programme de la visite de M. Schulz**Italie***Vendredi 13 mars 1970*

- 10 h. 30 — 12 heures Entretien avec
 — M. Spataro, Président en exercice du Sénat
 — M. Bezzi, Secrétaire général
 — M. Granata, Secrétaire de la délégation nationale
- 12 heures — 13 h. 30 Entretien avec
 — M. Cariglia, Président de la Commission des affaires étrangères de la Chambre
 — M. Di Stefano, Secrétaire parlementaire
- 16 heures — 17 h. 30 Entretien avec
 — M. Pella, Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat
 — Mme Bracci, Secrétaire parlementaire
- 17 h. 30 — 19 h. 30 Entretien avec
 — M. Mattarella, Président de la Commission de la défense de la Chambre

Samedi 14 mars 1970

- 10 h. 30 — 12 heures Entretien avec
 — M. Ariosto, Vice-Président de la Chambre
 — M. Cosentino, Secrétaire général de la Chambre
 — M. Messina
- 17 heures — 19 h. 45 Entretien avec
 — M. Giraud, Président de la Commission consultative des affaires européennes
 — M. Chiti-Batelli, Secrétaire de la commission

Luxembourg*Lundi 16 mars 1970*

- 10 h. 30 — 11 h. 45 Entretien avec
 — M. Grégoire, Président de la Chambre des députés
 — M. Linden, Greffier de la Chambre des députés
- 12 heures — 16 heures Réunion de la délégation nationale auprès de l'Assemblée de l'U.E.O. et des présidents des commissions des affaires étrangères et de la défense

Belgium*Tuesday, 17th March 1970*

- 10.30 a.m. — 12.00 noon Talks with
— Mr. van Acker, President of the Chamber of Representatives
— Mr. van Elslande, Chairman of the European Affairs Committee of the Chamber
— Mr. Bruyneel, Clerk of the Chamber
- 3.00 p.m. — 4.00 p.m. Talks with
— Mr. Cudell, Chairman of the Defence Committee of the Chamber
- 4.00 p.m. — 5.00 p.m. Meeting with the national delegation
- 5.00 p.m. — 6.00 p.m. Talks with
— Mr. Struye, President of the Senate
— Mr. Humblet, Clerk of the Senate

France*Wednesday, 18th March 1970*

- 5.00 p.m. — 6.00 p.m. Talks with
— Mr. Poher, President of the Senate
— Mr. Tardant, Director of the Private Office

Thursday, 19th March 1970

- 11.00 a.m. — 11.30 a.m. Talks with
— Mr. Péretti, President of the National Assembly
- 3.00 p.m. — 4.00 p.m. Talks with
— Mr. Monteil, Chairman of the Foreign Affairs and Defence Committee of the Senate
— Mr. Cottrel, Secretary of the Committee
- 8.00 p.m. — 8.30 p.m. Meeting with the national delegation

Belgique*Mardi 17 mars 1970*

- 10 h. 30 — 12 heures Entretien avec
— M. van Acker, Président de la Chambre des représentants
— M. van Elslande, Président de la Commission des affaires européennes de la Chambre
— M. Bruyneel, Greffier de la Chambre
- 15 heures — 16 heures Entretien avec
— M. Cudell, Président de la Commission de la défense de la Chambre
- 16 heures — 17 heures Réunion de la délégation nationale
- 17 heures — 18 heures Entretien avec
— M. Struye, Président du Sénat
— M. Humblet, Greffier du Sénat

France*Mercredi 18 mars 1970*

- 17 heures — 18 heures Entretien avec
— M. Poher, Président du Sénat
— M. Tardant, Directeur du Cabinet

Jeudi 19 mars 1970

- 11 heures — 11 h. 30 Entretien avec
— M. Peretti, Président de l'Assemblée nationale
- 15 heures — 16 heures Entretien avec
— M. Monteil, Président de la Commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat
— M. Cottrel, Secrétaire de la commission
- 20 heures — 20 h. 30 Réunion de la délégation nationale

APPENDIX IV

Letter to the Presidents of the parliaments of the member States

Sir,

Further to the interview which you so kindly granted me and the problems which we discussed, I am writing to inform you officially of a proposal made to me in Luxembourg by Mr. Grégoire, President of the Chamber of Deputies.

In order to enlighten parliamentary and public opinion regarding the European cause and to facilitate parliamentary work for the building of a united Europe, I wish to endorse Mr. Grégoire's views and propose that in the various parliaments of the WEU member countries debates be held in plenary sitting on a theme which I suggest could be entitled "Twenty years of European integration".

This debate, which would be separate from the normal debates on your country's foreign policy as a whole and on the budget, would enable a closer and more detailed study to be made of major European problems, such as progress since Mr. Robert Schuman's European plan, the future

after the conference in The Hague and the democratisation and unification of the European assemblies and organisations.

In order to give greater weight to the work done by all the parliaments, these debates might be held on or about 9th May 1970, the twentieth anniversary of the Schuman plan, or during the week before or after that date.

This proposal will be discussed shortly by the bureau of the Luxembourg Parliament, the Senate and National Assembly of the French Republic and the Chamber of Representatives and Senate of the Kingdom of Belgium. The matter will also be raised in the German Bundestag.

I should be most grateful if you would give favourable consideration to this proposal and inform me of your decision.

.....

I have the honour to be,
Sir,
Your obedient Servant,

(Signed) K.-P. SCHULZ

ANNEXE IV

Lettre adressée aux présidents des différents parlements des Etats membres

Monsieur le Président,

L'entretien que vous m'avez si aimablement accordé et les problèmes dont nous avons discuté m'incitent à vous saisir officiellement de la proposition que m'a faite, à Luxembourg, le Président de la Chambre des députés, M. Grégoire.

Afin d'éclairer tant les parlementaires que l'opinion publique sur la cause européenne, afin de faciliter les travaux effectués sur le plan parlementaire pour la construction d'une Europe unie, je voudrais faire miennes les idées de M. Grégoire et vous proposer que, dans les différents parlements des pays membres de l'U.E.O., se tiennent des débats en séance plénière sur un thème qui pourrait s'intituler « Le bilan de vingt années d'intégration européenne ».

Cette discussion, qui se tiendrait en dehors des débats habituels sur l'ensemble de la politique étrangère de votre pays et en dehors des discussions sur le budget, serrerait de plus près et avec plus de précision les grands problèmes européens, tels le chemin parcouru depuis la création euro-

péenne de M. Robert Schuman, l'avenir après la Conférence de La Haye, la démocratisation et l'unification des assemblées et organismes européens.

Afin de donner plus de poids aux travaux parlementaires de tous les parlements, ces débats pourraient se tenir vers le 9 mai 1970, vingtième anniversaire du Plan Schuman, ou encore la semaine précédant ou suivant cette date.

Je peux d'ores et déjà vous indiquer que cette proposition sera discutée incessamment par les Bureaux du Parlement luxembourgeois, du Sénat et de l'Assemblée nationale de la République française, de la Chambre des représentants et du Sénat du Royaume de Belgique et que le Bundestag allemand sera saisi de cette proposition.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir étudier cette proposition avec toute votre bienveillance et m'informer de votre décision.

.....

Signé : K.-P. SCHULZ

Prospects of scientific and technical co-operation

REPORT ¹

**submitted on behalf of the
Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions ²
by Mr. Chapman, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on prospects of scientific and technical co-operation

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Chapman, Rapporteur

Chapter I : INTELSAT and its possible influence on European science co-operation

Chapter II : The new American space policy

Chapter III : Comsat and American domestic policy

Chapter IV : The European Airbus project

Chapter V : Computers

APPENDIX

Summary of the report by President Nixon's Science Advisory Committee

1. Adopted in Committee by 12 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee* : Mr. Bourgoïn (Substitute: Bizet) (Chairman); MM. La Loggia, Chapman (Vice-Chairmen); MM. Capelle, de Chevigny (Substitute: Schloesing), Corti, De Grauw, Elvinger, Sir Myer Galpern,

MM. Howie, Klepsch, Lloyd, van der Mei, Meyers, de Montesquiou (Substitute: Valleix), Pecoraro, Porthéine, Richter, Rinderspacher, Treu, Mrs. Walz.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Perspectives d'une coopération scientifique et technique

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la
Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale ²
par M. Chapman, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur les perspectives d'une coopération scientifique et technique

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Chapman, rapporteur

Chapitre I : L'INTELSAT et son incidence éventuelle sur la coopération scientifique européenne

Chapitre II : La nouvelle politique spatiale américaine

Chapitre III : La COMSAT et la politique intérieure des Etats-Unis

Chapitre IV : Le projet d'Airbus européen

Chapitre V : Les ordinateurs

ANNEXE

Analyse du rapport présenté par le Comité consultatif scientifique du Président Nixon

1. Adopté par la commission par 12 voix contre 0 et 1 abstention.

2. Membres de la commission : M. Bourgoïn (suppléant : Bizet) (président) ; MM. La Loggia, Chapman (vice-présidents) ; MM. Capelle, de Chevigny (suppléant : Schloesing), Corti, De Grauw, Elvinger, Sir Myer Galpern, MM. Howie,

Klepsch, Lloyd, van der Mei, Meyers, de Montesquiou (suppléant : Valleix), Pecoraro, Portheine, Richter, Rinderspacher, Treu, Mme Walz.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on prospects of scientific and technical co-operation

The Assembly,

Considering the prospects of European scientific and technical co-operation in space matters, in regard to the Airbus and the possibility of establishing a viable European computer industry;

Considering the present state of the INTELSAT negotiations and the continuing need to present a common European front at the discussions and the arrangements concerning INTELSAT;

Aware of the new American space policy and their proposals on international participation made to the different European countries and space organisations in respect of the post-Apollo programme;

Aware also of the new possibilities of establishing a regional European communications satellite system, consistent with the new commitments to INTELSAT involving the possible use of American launchers;

Expressing regret at what is feared might be the outcome of talks on the Airbus project;

Considering also the lack of progress in establishing a European computer industry capable of competing with the American computer industry,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Invite member countries :

1. To adopt, at the next European Space Conference at the end of June and the beginning of July 1970, a series of harmonised programmes dealing with launchers and spacecraft and, at the next meeting of the ministers of science and technology, programmes on aircraft, computers and other essential aspects of modern science and technology in the light of the overall principle that Europe has to ensure its autonomy in these fields;
2. To agree on proposals for the development of the Europa III launcher, the building of a space shuttle in conjunction with the Americans, a regional European telecommunications network, an air traffic control satellite system and an earth resources research satellite system, both of the latter systems to be developed in collaboration with the Americans;
3. To make a last effort to reach agreement on a European Airbus and in any case to draw the appropriate lessons from the history of the Airbus with regard to the future of the European civil aviation industry;
4. To agree on a long-term computer policy;
5. To develop further the emerging agreement on how to ensure "fair return" to countries engaging in co-operative European projects.

Projet de recommandation
sur les perspectives d'une coopération scientifique et technique

L'Assemblée,

Considérant les perspectives d'une coopération scientifique et technique européenne en matière spatiale pour ce qui concerne l'Airbus et les possibilités de créer une industrie de l'informatique viable en Europe ;

Considérant l'état actuel des négociations sur l'INTELSAT et la nécessité de maintenir un front européen uni lors des discussions et des accords concernant l'INTELSAT ;

Instruite de la nouvelle politique spatiale américaine et des propositions en matière de participation internationale adressées par les États-Unis aux différents pays et organismes spatiaux européens, concernant le programme « post-Apollo » ;

Consciente des possibilités de créer un système régional européen de télécommunications par satellites, compatible avec les nouveaux engagements vis-à-vis de l'INTELSAT, impliquant l'emploi éventuel de lanceurs américains ;

Regrettant la tournure dangereuse que pourraient prendre les conversations sur le projet d'Airbus ;

Considérant également l'absence de progrès vers la création d'une industrie européenne de l'informatique capable de concurrencer l'industrie de l'informatique américaine,

RECOMMANDE AU CONSEIL

D'inviter les pays membres :

1. A adopter, lors de la Conférence Spatiale Européenne qui doit se tenir à la fin de juin et au début de juillet 1970, une série de programmes harmonisés portant sur les lanceurs et les véhicules spatiaux et, lors de la prochaine réunion des ministres de la recherche scientifique et de la technologie, des programmes portant sur les avions, les ordinateurs et les autres éléments de la science et de la technologie modernes, compte tenu du principe général selon lequel l'Europe doit assurer son autonomie dans ces domaines ;
2. A adopter les propositions concernant le développement du lanceur Europa III, la construction d'une navette spatiale en liaison avec les Américains, la mise en place d'un réseau régional de télécommunications européen, d'un système de contrôle de la navigation aérienne par satellites, d'un système de prospection des ressources terrestres par satellites, ces deux derniers systèmes devant être mis au point en collaboration avec les Américains ;
3. A tenter un ultime effort pour parvenir à un accord sur un Airbus européen et, en tout cas, à tirer de l'histoire de l'Airbus les leçons qui s'imposent pour l'avenir de l'industrie aéronautique civile en Europe ;
4. A adopter une politique à long terme en matière d'informatique ;
5. A élargir l'accord qui se dessine sur les moyens d'assurer un « juste retour » aux pays qui s'engagent dans des programmes européens réalisés en coopération.

Explanatory Memorandum
(submitted by Mr. Chapman, Rapporteur)

CHAPTER I

**INTELSAT and its possible influence
on European science co-operation**

1. It was only in the early 1960s that it became clear that space satellites could be used for communications. 1964 saw the Interim INTELSAT Agreement, signed by 11 countries in Washington, and creating a system largely dominated by the United States, which was providing the knowledge, the money and hence the direction. "Early Bird" (INTELSAT I) in 1965 was followed by INTELSAT II in 1967 and by INTELSAT III in 1968, each with more and more telecommunication circuits. The huge INTELSAT IV satellites (American-produced spacecraft, with associated European firms participating in production and assembly) will be launched in 1971, over all three main oceans of the world, and each providing 6,000 telephone channels and several for colour television transmission.

2. The 11 countries have become 74. Earth stations, owned individually by the national telecommunication authorities for receiving from the satellites, now total about 50 and will reach about 70 by the end of 1971. Although broadcasting direct from satellites to individual homes may still be fifteen or more years away — it is mainly a problem of power in the satellite — the world is certainly near to high-powered community receivers which will be used, particularly in developing countries and continents, for mass education. Satellite communication has thus become a world concern, although as yet, the USSR has not actually joined the INTELSAT system. The negotiations to put INTELSAT on to a permanent basis have thus become essentially a struggle to get a better share for the rest of the world in controlling and directing the system (involving probable phasing out of the commercial control exerted by the American company, Comsat), and to leave room for regional satellites outside the actual INTELSAT system. Moreover, American willingness to supply launchers for regional and other satellites of a commercial nature — a crucial issue in the tangle of recent European space policy negotiations — is involved in the negotiations.

3. On 20th March 1970, the second session of the INTELSAT negotiations ended in Washington, the 74 members having been unable to reach any definite agreement on the future permanent agreement on INTELSAT. However, the session, which lasted for about four weeks, produced something of a compromise which might lead to a definite agreement in October or November 1970. The compromise involves a four-tiered organisation under which Comsat will remain as manager of the system for several years, but will execute its duties during a transitional period. A secretary-general will be appointed and will have special powers in the field of administration and finance only. After the transitional period, the secretary-general will be replaced by a director-general, and Comsat, as manager of INTELSAT, will be replaced by a directorate-general. This compromise was reached just before the end of the second session and in the autumn the conference will draft the new agreement after finalising the negotiations.

4. On the question of regional systems, a settlement might also be reached by which the Americans will be willing to provide launchers for orbiting satellites for regional systems. This is part of the package deal on INTELSAT, it being understood that the regional systems will not be competitive with INTELSAT.

5. In a letter sent on 28th January 1970, Mr. Sydney Mellen, Director of the European Office of Comsat, commented on Mr. Flämig's report on the state of European space activities — INTELSAT¹ as follows:

"

The issue of legal personality was one of the first on which agreement was reached. The

1. Document 495.

Exposé des motifs

(présenté par M. Chapman, rapporteur)

CHAPITRE I

L'INTELSAT et son incidence éventuelle sur la coopération scientifique européenne

1. C'est seulement dans les années 1960 qu'il est apparu clairement que les satellites pouvaient être utilisés pour les télécommunications. En 1964, l'accord provisoire sur l'INTELSAT, signé par 11 pays à Washington, créait un système largement dominé par les Etats-Unis qui apportaient les connaissances et l'argent et assumaient, de ce fait, la direction. « Early Bird » (INTELSAT I), lancé en 1965, a été suivi d'INTELSAT II en 1967 et d'INTELSAT III en 1968, chacun de ces satellites disposant d'un nombre de plus en plus grand de circuits. Les énormes INTELSAT IV (de construction américaine, des firmes européennes participant à la production et au montage) seront lancés en 1971 et mis en place au-dessus des trois grands océans du globe et fourniront chacun 6.000 circuits téléphoniques et plusieurs canaux pour la transmission de la télévision en couleur.

2. L'INTELSAT comprend maintenant 74 membres. Le nombre des stations terrestres de réception, qui sont la propriété des organismes nationaux de télécommunications, est actuellement de 50 environ et atteindra 70 à la fin de 1971. Bien que la transmission en direct de satellite à récepteur individuel n'interviendra pas avant une quinzaine d'années ou peut-être davantage — il s'agit essentiellement d'un problème de puissance d'émission du satellite — nous verrons certainement bientôt apparaître des récepteurs communautaires à grande puissance qui seront utilisés, notamment dans les pays en voie de développement, pour l'éducation des masses. Les télécommunications par satellites intéressent donc le monde entier, bien que l'U.R.S.S. n'ait pas encore adhéré au système INTELSAT. Les négociations visant à donner à l'INTELSAT une assise permanente sont ainsi devenues essentiellement une lutte pour réserver au reste du monde une part plus équitable en matière de contrôle et de direction (ce qui impliquera probablement la disparition progressive du contrôle commercial exercé par la compagnie américaine, la COMSAT), et réserver également la possibilité de créer des systèmes régionaux en dehors de l'INTELSAT. Elles posent également la question de savoir si

les Américains seront disposés à fournir les lanceurs nécessaires à la mise en place des satellites régionaux et autres satellites de type commercial, problème crucial dans les nombreuses négociations qui ont porté récemment sur la politique spatiale européenne.

3. Le 20 mars 1970, la seconde session des négociations sur l'INTELSAT s'est terminée à Washington sans que les soixante-quatorze membres soient parvenus à s'entendre sur le futur accord permanent destiné à régir l'organisation. Les quatre semaines de travaux ont néanmoins permis d'aboutir à un compromis qui pourrait déboucher, en octobre ou novembre, sur un accord définitif. Ce compromis comporte la création d'une organisation à quatre niveaux au sein de laquelle la COMSAT continuera à gérer le système pendant plusieurs années, mais remplira sa tâche pendant une période transitoire. Un secrétaire général sera désigné, qui disposera de pouvoirs spéciaux uniquement en matière d'administration et de finances. Au terme de cette période transitoire, le secrétaire général sera remplacé par un directeur général et la COMSAT, en tant qu'organe directeur de l'INTELSAT, par une direction générale. On est parvenu à ce compromis juste avant la clôture de la seconde session et, l'automne prochain, la conférence rédigera le nouvel accord après en avoir terminé avec les négociations.

4. S'agissant des systèmes régionaux, on pourrait également aboutir à un accord en vertu duquel les Américains consentiraient à fournir des lanceurs pour mettre les satellites nécessaires sur orbite. Cet accord fait partie du « marchandage d'ensemble », étant entendu que les systèmes régionaux ne concurrenceront pas l'INTELSAT.

5. Dans une lettre en date du 28 janvier 1970, M. Sydney Mellen, Directeur du Bureau pour l'Europe de la COMSAT, a commenté comme suit le rapport de M. Flämig sur l'« Etat des activités européennes en matière spatiale — L'INTELSAT »¹ :

« »

La question du statut juridique a été l'une des premières sur lesquelles on soit parvenu

1. Document 495.

United States changed its position at the June meeting of the Preparatory Committee, and adopted the view that INTELSAT could be given legal personality. This question in any case was mainly related to certain tax considerations and not to the degree of US influence in the organisation.

In regard to other specific issues, it has been generally agreed that, with a four-tier structure, voting in the Assembly would be on the basis of one-member-one-vote. Ever since the summer of 1969, the US has accepted a 45 % limit on the size of any member's vote in the Board of Governors, and has indicated readiness to give up the right of veto which it now technically holds.

.....

With respect to Comsat share ownership, the latest figures show that the distribution of Comsat stock is as follows : 38.05 % held by US communications carriers, and 61.95 % held by the general public, including 5.53 % in non-US hands."

A satisfactory outcome of the INTELSAT negotiations will be significant for Europe in several ways. First of all, it is encouraging that there has been increasing European unity in the negotiations themselves. The United Kingdom, which has seemed to be mainly interested in a satisfactory world system, has apparently come round to seeing the importance for Europe of possible regional commercial satellites and to understanding, for example, the French attachment to projects which might link by satellite France and French-speaking countries in Africa. This unity has helped towards progress on a satisfactory solution in the Washington negotiations.

6. Secondly, the outcome will have a direct influence on European acceptance of the proposal made by the NASA Administrator, Dr. Thomas O. Paine, for American-European collaboration in the "post-Apollo" space programme of the United States. Once the United States finally agrees to change policy and to provide launchers for commercial activity outside the INTELSAT system, Europe will feel free to co-operate more fully in the space shuttle and other developments involving United States launchers, and to con-

centrate rather less energy and argument on the problem of independent launcher development in Europe.

7. Thirdly, the possible decision on launchers, together with the discussions on the post-Apollo programme will, in turn, greatly influence the European space programme (now being discussed by the Committee of Senior Officials of the European Space Conference) and the speed of progress towards a unified European space organisation, with, at last, something like a European equivalent of NASA. In June 1970, ministers of science and technology will attend the fourth European Space Conference in Brussels, but it is possibly too early a date for definitive decisions to be reached, particularly as the INTELSAT negotiations will not be finalised until the autumn.

8. However, before changing organisations, the ministers of the European Space Conference have to take decisions on the long-term programme. After seven years of ELDO, ESRO and CETS and three European Space Conferences, the Committee of Senior Officials returned to the ideas of the Causse Committee which, in 1967, drew up a complete and balanced programme. Your Rapporteur does not say that nothing has been accomplished ; an important step was taken on 27th and 28th April 1970 with the proposal to build the Europa III launcher. It is to have two, completely new, stages and is to place a satellite of 7-9,000 kilos in geostationary orbit. The launcher should be operational in eight years' time. Another important step was the ELDO Council decision for the ELDO secretariat to study the possibilities of European participation in the post-Apollo programme in regard to the space-shuttle vehicle. Many members of the European Space Conference were interested in such a study.

9. Dr. von Dohnanyi, State Secretary at the Science and Education Ministry in Bonn, has given the Americans four conditions regarding co-operation in this project :

- Europe must be allowed a clearly identifiable part in any project. He suggested that Europeans might build the "tug" which will move between a manned space laboratory and objects in space.

à un accord. Les Etats-Unis ont modifié leur attitude lors de la réunion de juin du Comité préparatoire et ils se sont rangés au point de vue selon lequel l'INTELSAT pouvait être doté d'un statut juridique. En tout cas, il s'agissait essentiellement, en l'occurrence, de certaines considérations fiscales et non pas du degré d'influence des Etats-Unis dans l'organisation.

S'agissant d'autres problèmes particuliers, il a été généralement convenu qu'avec une structure à quatre niveaux, chaque pays disposerait d'une voix à l'Assemblée. Depuis l'été 1969, les Etats-Unis ont accepté que soit limité à 45 % le nombre de voix dont dispose un membre quelconque au Conseil des gouverneurs et ils ont indiqué qu'ils étaient disposés à abandonner le droit de veto qu'ils détiennent actuellement sur le plan technique.

.....

En ce qui concerne la propriété des actions de la COMSAT, les dernières statistiques indiquent la répartition suivante : 38,05 % sont détenus par des organismes de télécommunications américains et 61,95 % par le public, dont 5,53 % par des étrangers. »

Le succès des négociations sur l'INTELSAT sera important pour l'Europe pour plusieurs raisons. Premièrement, il est encourageant de constater que les Européens ont présenté un front de plus en plus uni au cours des négociations proprement dites. Le Royaume-Uni, qui semblait surtout s'intéresser à la création d'un système mondial satisfaisant, semble avoir compris l'importance pour l'Europe de satellites régionaux de type commercial, et l'intérêt que la France attache, par exemple, au projet de liaison avec les pays francophones d'Afrique. Cette unité a permis d'aboutir à une solution satisfaisante au cours des négociations de Washington.

6. Deuxièmement, l'issue des négociations aura une influence directe sur l'acceptation par les Européens de la proposition de l'administrateur de la N.A.S.A., le Dr. Thomas O. Paine, visant une collaboration de l'Amérique et de l'Europe dans le programme spatial américain « post-Apollo ». Une fois que les Etats-Unis auront accepté de modifier leur politique et de fournir les lanceurs nécessaires à des activités commerciales extérieures à l'INTELSAT, l'Europe se sentira mieux disposée à coopérer pleinement au projet

de navette spatiale et aux autres projets utilisant les lanceurs américains, et à consacrer moins d'énergie et de paroles aux problèmes de la mise au point indépendante d'un lanceur européen.

7. Troisièmement, la décision éventuelle concernant les lanceurs, ainsi que les débats sur le programme post-Apollo, influenceront considérablement, à leur tour, le programme spatial européen (actuellement à l'étude du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence Spatiale Européenne) et le rythme des progrès vers la création d'une organisation spatiale européenne unique, qui pourrait être — enfin — l'équivalent de la N.A.S.A. en Europe. En juin 1970, les ministres de la recherche scientifique et de la technologie participeront à la quatrième Conférence Spatiale Européenne qui se réunira à Bruxelles, mais il sera peut-être trop tôt pour qu'ils puissent prendre une décision définitive, étant donné que les négociations de l'INTELSAT ne prendront pas fin avant l'automne.

8. Cependant, avant de modifier les organisations, les ministres de la Conférence Spatiale Européenne doivent prendre des décisions sur le programme à long terme. Sept ans après la création du C.E.C.L.E.S., du C.E.R.S. et de la C.E.T.S. et après trois Conférences Spatiales Européennes, le Comité des hauts fonctionnaires en est revenu aux idées de la Commission Cause qui a été établie, en 1967, un programme complet et équilibré. Votre rapporteur ne dit pas que rien n'a été accompli ; une importante mesure a été prise les 27 et 28 avril 1970 avec la proposition de construire le lanceur Europa III. Celui-ci aura deux étages complètement nouveaux et placera sur orbite géostationnaire un satellite de 7 à 9 tonnes. Il devrait être opérationnel dans huit ans. Une autre mesure importante a été la décision du Conseil du C.E.C.L.E.S. qui a chargé le secrétariat de cette organisation d'étudier les possibilités d'une participation européenne au programme post-Apollo, en ce qui concerne la navette spatiale. Nombreux ont été les membres de la Conférence Spatiale Européenne à s'intéresser à cette étude.

9. Le Dr. von Dohnanyi, Secrétaire d'Etat au ministère de la recherche scientifique et de l'éducation, à Bonn, a posé aux Américains quatre conditions pour la coopération à ce programme :

— L'Europe doit recevoir dans tout projet une part nettement définie. Il suggère que les Européens construisent le « remorqueur » qui opérera entre le laboratoire spatial habité et les objets gravitant dans l'espace.

- At the same time, Europeans must be allowed access to the whole system.
- Any parts made by the Europeans must be produced for Europe.
- The Americans must allow Europe boosters for commercial purposes.

10. During his visit to the United States at the end of April, the British Minister for Science and Technology, Mr. Wedgwood Benn, also discussed this project. Rolls Royce is already participating in the preliminary studies on an engine for the space shuttle.

11. If, however, an overall detailed programme is to be worked out, other aspects will have to be discussed at the European Space Conference in Brussels in June 1970 and by the Ministers responsible for science, technology and industry at their next meetings.

12. If the ministers at the next European Space Conference in Brussels and at the next meetings of the ministers of science, technology and industry in the framework of the Communities discuss only vague outlines, the work of the European space organisations will stagnate for another year or more. Other consequences will be that a speedy decision on a so-called "European NASA" will not be possible as it will have to be postponed for another two years; a draft convention on merging the space organisations might be even further delayed.

13. Any decision on launch vehicles, whether the Europa III launcher or the space shuttle, will have to be accompanied by decisions on the types of satellites or other freight to be transported by these vehicles. They could possibly place in orbit a communications satellite, an air traffic control satellite, a meteorological satellite system and, in combination thereof, an earth resources satellite system. Although, in the field of communications, Europe cannot be fully dependent on collaboration with the Americans, as far as the other types of satellites are concerned this would certainly be advantageous.

14. In the meantime, at least two satisfactory features of European co-operation can be mentioned. Firstly, the research side of ESRO is going well and the ESRO treaty system of budgeting has given a flexible and dispute-free working programme comprising a mixture of projects which broadly satisfies all the participating countries. Secondly, Europe seems to be making progress towards satisfactory resolution of the disputes about "fair return" for individual countries from the projects in which they participate. The solution lies increasingly in the use of consortia of companies to carry out the project. For example, in NADGE, costing more than £100 million and involving a radar system from Norway to Turkey, the contracts have been placed with a consortium and the competing consortia had first to show how they would give "fair return" up to 98 % for the participating countries. Similarly, the NATO defence satellite ground station project will be carried out by a consortium led by a United States firm, with "fair return" for the countries up to 70 % of contribution, both financially and technologically (where capable in the latter respect).

15. Your Rapporteur would suggest that these examples indicate a way forward on this difficult problem — with "fair return" assessed in the total European programme, with firms mixed in varying consortia, and with some system of cash adjustment between countries if necessary after a period.

16. For the moment, however, the greatest hope for progress lies in settlement of the INTELSAT problem, involving possible new United States willingness to sell launchers to Europe, and all the effects these two matters will then have on the pattern of co-operation in European space activity.

CHAPTER II

The new American space policy

17. Soon after his inauguration, President Nixon appointed a Space Task Group to study the scope and pace of the space programme for

- En même temps, les Européens doivent avoir accès à l'ensemble du système.
- Tous les éléments construits par les Européens doivent être fabriqués en Europe.
- Les Américains doivent autoriser l'Europe à posséder des lanceurs à des fins commerciales.

10. Pendant sa visite aux Etats-Unis à la fin du mois d'avril, le ministre britannique de la recherche scientifique et de la technologie, M. Wedgwood Benn, s'est également entretenu de ce programme. Rolls Royce participe déjà aux études préliminaires du moteur destiné à la navette spatiale.

11. S'il faut, néanmoins, élaborer un programme d'ensemble détaillé, d'autres aspects devront être examinés à la Conférence Spatiale Européenne qui se tiendra à Bruxelles en juin 1970 et par les ministres chargés de la recherche scientifique, de la technologie et de l'industrie lors de leurs prochaines réunions.

12. Si les ministres, lors de la prochaine Conférence Spatiale Européenne à Bruxelles et lors des prochaines réunions des ministres de la recherche scientifique, de la technologie et de l'industrie organisées dans le cadre des Communautés, n'examinent que de vagues projets, l'activité des organisations spatiales européennes stagnera encore une année ou davantage. Autres conséquences : il sera impossible de prendre rapidement une décision sur une « N.A.S.A. européenne » et il faudra attendre encore deux ans ; il est même possible que le projet de convention sur la fusion des organisations spatiales soit encore reporté.

13. Toute décision concernant les lanceurs, que ce soit le lanceur Europa III ou la navette spatiale, devra s'accompagner de décisions concernant les types de satellites ou autres charges qu'ils devront transporter. Ces lanceurs pourront vraisemblablement mettre sur orbite un satellite de télécommunications, un satellite de contrôle de la navigation aérienne, un système de satellites météorologiques et, en combinaison avec ce dernier, un système de satellites pour la prospection des ressources terrestres. Si, dans le domaine des télécommunications, l'Europe ne peut être totalement tributaire de la collaboration avec les Américains, en ce qui concerne les autres types de satellites, la formule serait certainement avantageuse.

14. En attendant, on peut citer au moins deux aspects réconfortants de la coopération européenne. Premièrement, les recherches menées par le C.E.R.S. progressent favorablement et le système de financement prévu par le traité du C.E.R.S. a permis d'aboutir à un programme souple, qui ne peut faire l'objet d'aucune controverse et qui comprend des projets assez divers pour satisfaire grosso modo tous les pays participants. Deuxièmement, l'Europe paraît progresser vers une solution satisfaisante des différends portant sur « le juste retour », en ce qui concerne les pays participant aux projets communs. Cette solution paraît devoir s'orienter vers la création de consortiums groupant les firmes chargées de l'exécution. Par exemple, pour le programme NADGE qui a coûté plus de 100 millions de livres et qui portait sur l'installation d'un système de radar allant de la Norvège septentrionale à la Turquie, les contrats ont été signés avec un consortium, et les consortiums concurrents ont dû préciser d'abord qu'ils accorderaient, au titre du « juste retour », jusqu'à 98 % des sommes engagées par les pays participants. De même, le projet de station terrestre de défense par satellite de l'O.T.A.N. sera exécuté par un consortium dirigé par une firme américaine, le « juste retour » s'élevant à 70 % de la contribution des pays participants, sur le plan financier et sur le plan technologique le cas échéant.

15. Votre rapporteur considère que ces exemples donnent une idée du sens dans lequel on pourrait résoudre ce problème difficile — le « juste retour » portant sur la totalité du programme européen, les firmes intéressées participant à divers consortiums et un système d'ajustement financier étant établi entre pays participants si cela se révélait nécessaire au bout d'un certain temps.

16. Pour l'instant, toutefois, le plus grand espoir de progrès réside dans le règlement du problème que pose à l'INTELSAT l'acceptation éventuelle par les Etats-Unis de vendre des lanceurs à l'Europe et dans l'incidence de ces deux facteurs sur la coopération européenne en matière spatiale.

CHAPITRE II

La nouvelle politique spatiale américaine

17. Peu de temps après son arrivée au pouvoir, le Président Nixon a créé un groupe d'experts spatiaux chargé d'étudier l'ampleur et le rythme

the 1970s. The Group submitted its report in September 1969, together with supporting documentation from NASA, the Department of Defence and the President's Science Advisory Committee¹.

18. On 7th March 1970, the President made a statement on the United States space programme in which he enumerated three general purposes by which the space programme should be guided :

- exploration — a great nation should always be an exploring nation if it wished to remain great ;
- the need of scientific knowledge ; and
- practical application.

The President called the space effort a "continuing process".

19. With these general considerations in mind, the President was also of the opinion that the space programme should have six specific objectives :

- (i) the exploration of the moon ;
- (ii) the exploration of the planets and the universe ;
- (iii) a substantial reduction in the cost of space operations ;
- (iv) the experimental space station to test man's ability to live and work in space ;
- (v) an expansion of the practical applications of space technology ;
- (vi) the encouragement of greater international co-operation in space.

20. A substantial part of the space programme will be carried forward into the 1980s.

21. The budget for the programme will be around \$3.5 to \$4 billion a year over a 10-year period and it may sometimes even amount to \$5 billion a year.

22. The cost of this programme does not include military expenditure. The military aspects are dealt with in the report of the President's

1. See Appendix for the Committee's summary report.

Science Advisory Committee¹. The military will carry out its own programme and where the two programmes coincide, as will be the case in the development of the space-shuttle rocket plane, the military requirements will be calculated from the very beginning.

23. The reduction of the cost of space activities might result from the development of a space-shuttle rocket plane. This is a two-stage vertical take-off rocket plane. At an altitude of about 60 km and a speed of 40,000 km per hour, the upper stage will ignite and carry man, equipment and supplies (a payload of about 25 tons) into earth orbit. The first stage will then return to earth, landing like a jet airliner. The second stage, after performing its mission in space, which may last for one or two weeks, will re-enter the atmosphere, also landing horizontally, and will be ready for re-use. NASA hopes that once the shuttle system has been established the cost of taking a pound of material from the earth's surface out to the lunar surface and back will be reduced from \$100,000 to something like \$200.

24. The estimated cost of the first and second stages of the space shuttle is \$6 billion. This figure is inclusive of the operating costs for the first year.

25. The cost of the space station will be between \$1 and \$2 billion. It will be of the modular type so that extra modules can be added if more people have to remain on the station. Each module will hold between 6 and 12 people and by adding more modules, the capacity of the station can be increased at will. Additional experimental modules are being planned to house special purpose laboratories in conjunction with the space stations.

26. The programme to explore the planets in the solar system will really start when the space shuttle and space station have been developed and the new space transportation system can be used.

27. In the President's programme great emphasis is placed on the practical applications of space techniques: communications satellites, weather satellites, and especially earth resources satellites. The information thus gathered will be of direct economic benefit on earth, and it will be possible to survey agricultural production as well as mineral resources.

1. See Appendix.

de réalisation du programme spatial pour les années 1970. En septembre 1969, ce groupe a présenté un rapport assorti d'une documentation provenant de la N.A.S.A., du Département de la défense et du Comité consultatif scientifique du Président ¹.

18. Le 7 mars 1970, le Président a fait une déclaration sur le programme spatial américain dans laquelle il a énuméré les trois grandes considérations qui devaient guider ce programme spatial :

- l'exploration — un grand pays doit toujours se livrer à l'exploration s'il veut garder son rang,
- la nécessité des connaissances scientifiques,
- l'application pratique,

et il a qualifié l'effort spatial de « processus continu ».

19. Compte tenu de ces trois considérations générales, le Président a estimé également que le programme spatial devait avoir six objectifs particuliers :

- (i) l'exploration de la lune ;
- (ii) l'exploration des planètes et de l'univers ;
- (iii) une réduction substantielle du coût des opérations spatiales ;
- (iv) la réalisation d'une station spatiale expérimentale destinée à tester l'aptitude de l'homme à vivre et travailler dans l'espace ;
- (v) le développement des applications pratiques de la technologie spatiale ;
- (vi) l'encouragement de la coopération internationale dans le domaine spatial.

20. Une partie substantielle du programme spatial sera exécutée après 1980.

21. Il sera doté d'un budget de 3,5 à 4 milliards de dollars par an, pendant dix ans, et quelquefois même de 5 milliards.

22. Le coût de ce programme ne comprend pas les dépenses afférentes aux aspects militaires qui sont traités dans le rapport du Comité consultatif

scientifique du Président ¹. Les militaires exécuteront leur propre programme et lorsque les deux programmes coïncideront, comme ce sera le cas pour la mise au point de la navette spatiale, les besoins des militaires seront évalués dès le début.

23. La mise au point de cette navette entraînera peut-être une réduction du coût des activités spatiales. Il s'agira d'un avion-fusée à deux étages et à décollage vertical. A une soixantaine de kilomètres d'altitude et à une vitesse de 40.000 km/h, l'étage supérieur s'allumera et placera sur orbite terrestre équipage, matériel et approvisionnements (soit une charge utile de 25 tonnes), tandis que le premier étage reviendra sur terre et atterrira comme un avion à réaction. Le second étage, après avoir rempli sa mission dans l'espace, qui pourra durer d'une à deux semaines, fera sa rentrée dans l'atmosphère, atterrira également à l'horizontale et sera prêt à être réutilisé. La N.A.S.A. espère qu'une fois ce système établi, le coût du transport d'une livre de matériel de la terre à la lune et retour tombera de 100.000 dollars à 200 dollars environ.

24. Le coût du premier et du deuxième étages de la navette est évalué à 6 milliards de dollars. Ce chiffre comprend les frais de fonctionnement pour la première année.

25. Le coût de la station spatiale se situera entre 1 et 2 milliards de dollars. Cette station sera du type modulaire, si bien que des modules supplémentaires pourront être ajoutés si le personnel de la station s'accroît. Chaque module abritera de six à douze personnes et le système d'addition de modules permettra d'accroître à volonté le volume de la station. D'autres modules expérimentaux sont envisagés actuellement pour abriter des laboratoires spéciaux reliés aux stations spatiales.

26. Le programme d'exploration des planètes du système solaire commencera réellement quand la navette et la station spatiales auront été mises au point et que le nouveau système de transport spatial pourra être utilisé.

27. Le programme du Président insiste tout particulièrement sur les applications pratiques des techniques spatiales : satellites de télécommunications, satellites météorologiques et notamment satellites de prospection des ressources terrestres. Les informations ainsi recueillies seront immédiatement rentables sur terre et il sera possible d'étudier non seulement les ressources minérales, mais aussi la production agricole.

1. Voir, en annexe, l'analyse de ce rapport.

1. Voir annexe.

28. Other new areas include direct radio and television broadcasts and possible plans for the first North Atlantic air traffic control satellite which will be of substantial economic benefit to all concerned.

29. At a press conference on 20th March 1970, Dr. Paine, the Administrator of NASA, described the highlights of the American space programme from 1970 onwards :

"In 1971 and 1972, we will be sending two additional Apollo missions to the moon each time. Starting with Apollo 16 we will carry, for the first time, a lunar Rover vehicle that will allow two astronauts to ride out some 20 to 25 miles and cover a great deal of additional area of scientific interest and bring back much better samples of the surface.

We will also be launching in 1972 the first of our Explorer spacecraft out to Jupiter.

At the end of 1972, we will suspend Apollo operations to the moon for a year while we put into orbit our project Skylab which is an experimental space station contained within a third-stage Saturn rocket module. It will contain a major solar telescope experiment to be operated by the astronauts, and will be visited during the last quarter of 1972 and the first half of 1973 on three separate occasions by three-man astronaut crews.

We are going to attempt to keep astronauts in orbit in this space station for a period as long as 56 days, exploring the long-term effect of weightlessness on man and establishing man's ability to work for prolonged periods in space.

In 1973, we will launch a Mariner class spacecraft which will swing past the planet Venus, head on in toward the sun, and give us our first close-up view of the planet Mercury.

As we move on out into '75, '76, we will be having, in '76, if our progress remains on schedule, our first look at the surface of the planet Mars. We will be putting two orbiters around Mars in 1971. These will give us a map of 70 % of the surface of Mars and we hope will give us the first look at the changing colouration of Mars as the spring

goes up the planet, as the icecap disappears under the influence of the sunshine and as a wave of darkening goes over the surface.

We do not know what this wave of darkening is due to, and in 1971 we hope to get some clues.

In 1976, we will actually land two spacecraft on the planet Mars, carrying life detection equipment in areas that were selected from the maps that were prepared in the 1971 encounter.

In 1976, we also hope to have the first flights of our reusable space-shuttle rocket plane, and shortly thereafter perhaps the first launch of our original space station module.

The space station will then be built up, year by year, with additional launchings which will be added to the original module so that over about a decade a long life, permanent base station will grow in earth orbit as module after module is added.

We hope very much that other nations will wish to join with us, both in the operation of the reusable space-shuttle rocket plane back and forth from the surface of earth to the space station, and also in the operation of the space station which will have many different capabilities. It will be an extremely useful research station for men in space.

In 1977, we hope to launch the first of the "Grand Tour" activities to the outer planets; in 1979, the second "Grand Tour" mission.

In the period of about 1978 we hope to have the first launch of our nuclear propulsion rocket, which has been under test, ground test, at our Nevada test station now for several years, which is now ready to move toward a flight weight engine to prove this technology out in actual space flights.

That is some kind of an outline of major events for the future."

CHAPTER III

Comsat and American domestic policy

30. In the chapter under this heading in Document 495, Mr. Flämig described several American domestic options which were considered in

28. Parmi les autres secteurs nouveaux figurent les émissions de radio et de télévision en direct et la mise en place éventuelle du premier satellite de contrôle de la navigation aérienne au-dessus de l'Atlantique nord, qui apportera des avantages économiques substantiels à tous les intéressés.

29. Lors d'une conférence de presse, le 20 mars 1970, le Dr. Paine, Administrateur de la N.A.S.A., a indiqué quels étaient les points les plus marquants du programme spatial américain après 1970 :

« En 1971 et 1972, nous enverrons vers la lune deux autres missions Apollo. Apollo 16 emportera, pour la première fois, un véhicule lunaire qui permettra à deux astronautes de parcourir de 30 à 40 kilomètres, de couvrir la majeure partie d'une autre zone intéressante du point de vue scientifique et de rapporter beaucoup plus d'échantillons de la surface.

Nous lancerons également, en 1972, le premier de nos engins Explorer vers Jupiter.

A la fin de 1972, nous suspendrons pendant un an les vols Apollo vers la lune, tandis que nous mettrons sur orbite notre « Skylab », station spatiale expérimentale contenue dans le troisième étage d'une fusée Saturne. Elle contiendra un grand télescope solaire et recevra à trois reprises, au cours du dernier trimestre de 1972 et du premier semestre de 1973, la visite d'équipages de trois astronautes.

Nous allons tenter de maintenir des astronautes sur orbite dans cette station spatiale pendant cinquante-six jours, pour étudier les effets à long terme de l'apesanteur sur l'homme et déterminer si l'homme peut travailler dans l'espace pendant de longues périodes.

En 1973, nous lancerons un engin du type Mariner qui, après avoir contourné Vénus, se dirigera vers le soleil et nous donnera, pour la première fois, une vue rapprochée de Mercure.

Par la suite, nous aurons, en 1976, si nous progressons au rythme prévu, notre premier aperçu de la surface de la planète Mars. Nous mettrons, en 1971, deux engins sur orbite autour de Mars, qui nous permettront de dresser la carte de 70 % de la surface de la planète et, nous l'espérons, d'observer pour la première fois le changement de coloration

qui s'opère au moment du printemps, lorsque la calotte glaciaire disparaît sous l'influence du soleil et que la surface s'assombrit progressivement.

Nous ne savons pas à quoi est dû cet assombrissement, mais nous espérons avoir quelques indices en 1971.

En 1976, nous déposerons sur Mars, dans des régions qui auront été choisies d'après les cartes établies en 1971, deux engins spatiaux munis d'appareils capables de détecter la vie.

Nous espérons aussi qu'en 1976, notre navette spatiale réutilisable effectuera ses premiers vols et que nous pourrons procéder, peu après, au lancement du premier module de notre station spatiale.

Cette station sera complétée, chaque année, par le lancement de modules supplémentaires qui viendront s'ajouter au module initial, si bien qu'en une dizaine d'années, une base permanente de longue durée s'édifiera progressivement sur orbite terrestre.

Nous espérons vivement que d'autres pays voudront se joindre à nous, qu'il s'agisse de l'avion-fusée réutilisable assurant la navette entre la terre et la station spatiale, ou de la station spatiale aux utilisations multiples. Ce sera une station de recherche extrêmement utile pour l'homme dans l'espace.

En 1977, nous espérons lancer la première mission du « Grand Tour » des planètes extérieures du système solaire, et la seconde en 1979.

Vers 1978, nous espérons effectuer le premier lancement de notre fusée à propulsion nucléaire qui, depuis plusieurs années déjà, subit des essais au sol dans le Nevada et qui est prête actuellement à recevoir son propulseur pour essayer cette technologie en vol réel.

Voilà, en quelques mots, les grandes entreprises qui nous attendent. »

CHAPITRE III

La COMSAT et la politique intérieure des Etats-Unis

30. Dans le chapitre du Document 495 qui porte ce titre, M. Flämig a décrit les options qui s'offrent à l'Amérique sur le plan intérieur en ce qui

connection with Comsat. The Comsat Act of 1962 authorised Comsat to own and manage a commercial communications satellite system and own and operate satellite terminal stations. It is quite clear that if Comsat's rôle of manager of INTELSAT were reduced or disappeared, another function would have to be found for Comsat. If this were impossible, it would be necessary to change or abolish the Act of 1962, which would be practically impossible as Comsat is an organisation with private shareholders and in any case it is unlikely that Congress would abolish a corporation which it had established only a relatively short time ago.

31. The United States Government had long delayed establishing and defining federal policy on domestic satellite communications. On 23rd January 1970, the President stated his policy in a memorandum for the Chairman of the Federal Communications Commission. He estimated that technical considerations placed no serious constraints on policies governing the management or ownership of domestic satellite communications facilities. Ten to twelve satellites would be sufficient for United States domestic use and it would still be possible to orbit other satellites for use by other nations in the western hemisphere. The most immediate potential for United States satellite communications would lie in long-distance specialised transmission services such as one-way distribution of radio and television programmes, or two-way exchanges of high-speed data or other communications between users living in sparsely populated areas.

32. As is customary in the United States, monopoly in communications is not considered a good thing and competition in satellite services is considered to offer greater benefits to the economy and the public. A domestic satellite system would not therefore be established as a matter of public policy, but the development of a commercial domestic satellite communication system would be left to private enterprise. The government would only lay down guidelines on the type of facilities, interconnection services, anti-competitive practices, harmful interference with other types of communications, the rates to be charged, etc.

33. This policy should be followed for three to five years to permit the exploration and deve-

lopment of satellite service possibilities. The FCC should monitor the industrial structure, service tenders and rates to determine whether natural monopoly conditions would develop, or whether real competition would be maintained. The policy should be completely reviewed at the end of the interim period.

34. The establishment and operation of domestic satellite communication facilities would have to be consistent with obligations to INTELSAT and the International Telecommunications Union. With respect to INTELSAT, the domestic system should not threaten the operational integrity or economic viability of the global services provided through that system. Comsat would be permitted to compete for domestic satellite services on an equal footing with other American carriers.

35. The conclusion to be drawn from this policy statement is that the American Government will do its utmost to ensure that regional systems such as the United States domestic system do not threaten the viability of INTELSAT.

36. This new approach differs considerably from President Johnson's policy. It was suggested then that Comsat be authorised to establish a pilot domestic satellite system and be allowed to manage an experimental multi-purpose satellite. The new policy is one of open competition.

37. On 24th March 1970, the submission of applications was declared open to any body wishing to set up a domestic communications satellite system. The number of initial applicants was 34. It will probably be two years before the system can be operational. A question of great importance is that of whether one or more multi-purpose systems, specialised systems, or a combination of both will be installed. An answer has not yet been found.

CHAPTER IV

The European Airbus project

38. The unhappy history of negotiations about the construction of a European Airbus should provide some salutary lessons for future co-ope-

concerne la COMSAT. Le COMSAT Act de 1962 autorisait la COMSAT à posséder et gérer un système commercial de télécommunications par satellites et à posséder et faire fonctionner des stations terminales. Il est donc évident que si l'on réduit ou supprime le rôle de gérant de l'INTELSAT, qui est celui de la COMSAT, il faudra lui trouver une autre fonction. En cas d'impossibilité, il conviendra de modifier ou d'abroger la loi de 1962, ce qui sera pratiquement impossible étant donné que les actions émises par la COMSAT sont détenues par des particuliers et, qu'en tout cas, le Congrès ne voudra probablement pas supprimer un organisme de création aussi récente.

31. Le gouvernement américain a longtemps repoussé la définition et l'application d'une politique fédérale en matière de télécommunications intérieures par satellites. Le 23 janvier 1970, le Président a défini sa politique dans un mémorandum adressé au président de la Commission fédérale des télécommunications (F.C.C.). Selon lui, les considérations techniques n'exercent aucune contrainte sérieuse sur les politiques régissant la gestion ou la propriété des installations de télécommunications intérieures par satellites. Dix à douze satellites suffiraient aux besoins intérieurs américains et l'on pourrait encore mettre sur orbite des satellites supplémentaires pour les autres pays du monde occidental. Dans l'immédiat, les télécommunications intérieures américaines par satellites assureraient des services spécialisés de transmission à longue distance tels que la diffusion en sens unique de programmes de radio et de télévision, l'échange dans les deux sens de données à grande vitesse ou d'autres communications entre utilisateurs vivant dans des zones à population clairsemée.

32. Comme d'ordinaire aux Etats-Unis, on considère que le monopole des télécommunications n'est pas une bonne chose et que la concurrence entre services par satellites offre de plus grands avantages pour l'économie et le public. La création d'un système intérieur de satellites ne serait donc pas une affaire de gouvernement et on laisserait au secteur privé le soin d'établir un système intérieur commercial, le gouvernement formulant simplement des directives sur le type d'installations, les services intermédiaires, les pratiques anti-concurrentielles, les interférences dangereuses avec d'autres types de communications, le taux des prestations, etc.

33. Cette politique serait suivie pendant trois à cinq ans pour permettre l'étude et l'exploitation

des possibilités d'un service par satellites. La F.C.C. contrôlerait la structure industrielle, les offres de service et les tarifs de façon à déterminer si des conditions naturelles de monopole se créeraient ou si une véritable concurrence serait maintenue. Cette politique serait complètement revue à la fin de la période intérimaire.

34. L'établissement et le fonctionnement des installations du système intérieur de télécommunications par satellites devraient être compatibles avec les obligations imposées par l'INTELSAT et l'Union Internationale des Télécommunications. Par ailleurs, le système intérieur ne devrait pas menacer l'intégrité opérationnelle ou la viabilité économique des services mondiaux fournis par l'INTELSAT. Enfin, la COMSAT serait autorisée à concurrencer sur un pied d'égalité les autres organismes américains de télécommunications en ce qui concerne les services intérieurs par satellites.

35. On peut conclure de cette déclaration que le gouvernement américain fera tout son possible pour veiller à ce que les systèmes régionaux tels que le système intérieur américain ne menacent pas la viabilité de l'INTELSAT.

36. Cette nouvelle orientation diffère considérablement de la politique du Président Johnson. On avait proposé, à l'époque, que la COMSAT soit autorisée à établir un système intérieur pilote de télécommunications par satellites et à gérer un satellite polyvalent expérimental. La nouvelle politique, par contre, est une politique de libre concurrence.

37. Le 24 mars 1970, il a été annoncé que le dépôt des candidatures était ouvert à tout organisme désireux de créer un système intérieur de télécommunications par satellites. Trente-quatre demandes ont été déposées. Il faudra probablement deux ans pour que le système atteigne le stade opérationnel. La question importante qui se pose et qui n'a pas encore trouvé de réponse jusqu'ici est la suivante : installera-t-on un ou plusieurs systèmes polyvalents, ou bien des systèmes spécialisés, ou bien une combinaison des deux solutions ?

CHAPITRE IV

Le projet d'Airbus européen

38. La malheureuse histoire des négociations relatives à la construction de l'Airbus européen devrait servir de leçon pour l'avenir de la coopé-

ration in science and technology. In the event, it seems possible that there will be two European Airbuses — the Franco-German A-300B, and the British Aircraft Corporation BAC-311 — facing the United States competitors ; and if either fails, there will undoubtedly be recriminations. All seem to be agreed that there is a market, from the mid-1970s onwards, for a 250-seater short-haul plane, mainly for sale in the United States ; but in the absence of a unified European industrial policy and of really intimate and continuous trusted collaboration between ministers, there has been no agreement on one model for European production.

The history

39. Since 1965 the British, French and German Governments have been seeking a basis for a European Airbus project. The consortium of firms which has been carrying out the design studies and preliminary development work under the leadership of Sud-Aviation submitted proposals to governments in June 1968. These were rejected by the three governments and the consortium was asked to do four months further work and, in particular, to improve the commercial and financial terms of the proposal — and to seek airline orders. At the end of this period, in December 1968, the consortium withdrew the A-300 proposal altogether and substituted a scheme for a smaller aircraft (A-300B) with the Rolls Royce RB.211 as the preferred engine. Details of the new aircraft were not in fact available until January 1969.

40. The reason for this change of plan was that the response of world airlines to the A-300 proposals had not been encouraging, and the prospects of an economic return, both to the firms and to governments, were not sufficiently good. Governments had agreed at an earlier stage that only a project which could be shown to be commercially viable would warrant their support.

41. The United Kingdom took the view that a new situation had been created (for example, there was no longer a commitment to a Rolls Royce engine). The A-300B seemed to be of very similar capacity to a design which the British Aircraft Corporation had been working on for some time. They therefore proposed immediately — on 8th January 1969 — that the two aircraft should be evaluated in parallel in their technical and financial aspects. The German Government studied the BAC-311 proposals, but

the French gave them only informal recognition. Both governments decided to proceed with the A-300B in spring 1969.

42. The new French Minister of Transport, Mr. Raymond Mondon, informed your Rapporteur that when he became Minister the question of the Airbus had already been decided. The former government had taken this decision as it considered an early start necessary in order to remain ahead of the American competitors : the three-jet aircraft — the McDonnell Douglas DC. 10 and the Lockheed L-1011. Moreover, technologically speaking, it considered the BAC-311 project less advanced than the A-300B project and this would certainly have implied a later arrival on the market.

43. On 29th May 1969, the French and German Governments signed an agreement on the development and construction of the A-300B. Each government will finance half of the development which will be carried out by the German and French aircraft industries ; the British Aircraft Corporation, Hawker-Siddeley, and the Dutch aircraft industry, Fokker, will be participating. With regard to the engine, a choice can be made between the Rolls Royce RB.211, the American engines of Pratt and Whitney JT9D, and General Electric CF.6. The door is being left open for the British Government to join the project if it so wishes.

44. On 2nd October 1969, the German Airbus company and the French Sud-Aviation began production of the aircraft. No prototype will be built, but from 1972 onwards four of these aircraft will be flown in tests.

The criteria

45. The United Kingdom Government made its position clear on 10th April 1969 at a ministerial meeting of the three countries. The Minister of Technology then said that the United Kingdom was not satisfied with all aspects of the A-300B.

46. They apparently feel that it was not too late to evaluate the BAC-311, given the expectation that air traffic will not grow quite so rapidly as originally envisaged, and that there are problems on the following points :

47. (i) *Technical evaluation of the aircraft design*, and of its performance in relation to the

ration dans le domaine de la science et de la technologie. Il semble maintenant possible qu'il y ait deux Airbus européens — le A-300B franco-allemand et le BAC-311 de la British Aircraft Corporation — face aux concurrents américains, et l'échec de l'un ou de l'autre suscitera sans aucun doute des récriminations. Tout le monde semble convenir qu'à partir de 1975, il existera un marché pour un court-courrier de 250 places, surtout aux Etats-Unis ; mais en l'absence d'une politique industrielle européenne unifiée et d'une collaboration étroite, confiante et continue entre les ministres, il n'a pas été possible de s'entendre sur le choix d'un modèle unique susceptible d'être construit en Europe.

Historique

39. Depuis 1965, les gouvernements britannique, français et allemand recherchent la base d'un programme d'Airbus européen. Le consortium qui a exécuté les études et procédé aux premières mises au point sous la direction de Sud-Aviation, leur a présenté, en juin 1968, des propositions qu'ils ont rejetées en demandant que les études soient prolongées de quatre mois de façon à améliorer, notamment, les dispositions commerciales et financières et à obtenir des commandes des compagnies aériennes. En décembre 1968, le consortium a retiré son projet de A-300 en proposant de lui substituer un appareil plus petit (le A-300B) équipé, de préférence, du moteur Rolls Royce RB.211. En fait, les caractéristiques de ce nouvel appareil n'ont été connues qu'en janvier 1969.

40. Cette modification des plans a été motivée par le fait que la réponse des compagnies aériennes n'avait pas été encourageante et que les perspectives de rentabilité, tant pour les firmes que pour les gouvernements, n'étaient pas suffisantes. Les gouvernements avaient, en effet, convenu, antérieurement, que seul un projet viable sur le plan commercial obtiendrait leur appui.

41. Le gouvernement britannique a estimé qu'une nouvelle situation se trouvait ainsi créée (il n'y avait plus, par exemple, d'engagement formel concernant le choix d'un moteur Rolls Royce). Le A-300B paraissait très similaire, sur le plan de la capacité, à un projet sur lequel la British Aircraft Corporation travaillait depuis quelque temps. Il a proposé, en conséquence — le 8 janvier 1969 — de procéder immédiatement à une évaluation comparative des aspects techniques et financiers des deux projets. Le

gouvernement allemand a étudié le projet de BAC-311, mais les Français ne s'y sont intéressés qu'officieusement. Les deux gouvernements ont décidé de poursuivre leur projet de A-300B au printemps 1969.

42. Le nouveau ministre français des transports, M. Mondon, a déclaré à votre rapporteur qu'à son entrée en fonctions, la question de l'Airbus était déjà tranchée. Le gouvernement précédent avait pris cette décision, estimant qu'il était nécessaire de commencer le plus rapidement possible pour garder l'avance existante sur les concurrents américains : le triréacteur McDonnell Douglas DC.10 et le Lockheed L-1011, et qu'en outre, le projet de BAC-311 était d'une technologie moins avancée que le A-300B, ce qui aurait certainement entraîné une arrivée plus tardive sur le marché.

43. Le 29 mai 1969, les gouvernements français et allemand ont signé un accord portant sur le développement et la construction du A-300B. Chaque gouvernement financera 50 % de la mise au point qui sera exécutée par les industries aéronautiques allemandes et françaises, avec la participation de la British Aircraft Corporation, de Hawker-Siddeley, et de la firme aéronautique néerlandaise Fokker. S'agissant du moteur, on pourra choisir entre le Rolls Royce RB.211, et les moteurs américains Pratt et Whitney JT9D et General Electric CF.6. Le gouvernement britannique pourra, s'il le souhaite, participer au projet.

44. Le 2 octobre 1969, la société allemande et Sud-Aviation, du côté français, ont commencé la construction de l'appareil. Il n'y aura pas de prototype, mais à partir de 1972, on procèdera aux essais en vol de quatre de ces appareils.

Critères

45. Le gouvernement britannique a défini clairement sa position lors d'une conférence des trois ministres le 10 avril 1969. Le ministre de la technologie a déclaré que certains aspects du projet A-300B ne recueillaient pas l'approbation de son gouvernement.

46. Celui-ci estime, semble-t-il, qu'il n'est pas trop tard pour évaluer le BAC-311, étant donné qu'on ne s'attend pas à ce que le trafic aérien s'accroisse aussi rapidement que prévu à l'origine, et que des problèmes se posent en ce qui concerne les points suivants :

47. (i) *L'évaluation technique du projet d'appareil et de ses performances, compte tenu des*

likely needs of airlines. This work is still going on. Most European airlines have not reached a decision, particularly taking account of likely United States competitors or near-substitutes, although BEA is now reported to have said that they prefer the BAC-311 as its first technical choice.

48. (ii) *Assessment of likely sales.* The Airbus is not a new product, technologically speaking: it is basically a stretched version of existing aircraft. Sales prospects, therefore, should be capable of assessment.

49. All are agreed that there is a market for something over 1,000 planes stretching into the 1980s. The pattern of air travel, however, is such that a huge proportion of sales must inevitably be in the United States. Equivalent United States planes will eventually emerge and perhaps take half the total market, though both BAC and the A-300B consortium are seeking links with the great United States firms in an effort both to increase sales and to neutralise competition.

50. Although there are no United States orders or options so far, both BAC and the A-300B consortium have made their assessment of sales and are satisfied that they can sell their product. Your Rapporteur understands that, for example, three major United States airlines may need a total of as many as 250 two-engined Airbuses, so there is clearly market potential.

51. BAC undoubtedly has some advantage because its BAC-111 has sold well in America. More than one-third of BAC's current production has been going there. The A-300B consortium doubtless feels it can build its sales organisation and profit well from being first in the field with its Airbus and well ahead of all competitors. Recent mergers within the French aircraft industry will also help sales outlets.

52. (iii) *The financial contribution which the industry is prepared to make towards the development costs of the aircraft, and the prospects for return on government investment.* There have been differing views about the proposals from the A-300B consortium on these points, and the

United Kingdom Government apparently feels that its proposals could have been improved, offering better terms to the participating governments. The sums required were thought to be excessive in relation to the recoveries offered. The firms seemed likely to get profits, even on limited production, out of proportion to return for governments on the launching aid.

53. To some extent — and this is important for future projects — the gap between the thinking of the governments is not just a matter of commercial judgment. It is clear to your Rapporteur that national considerations — the building up of the French and German aircraft construction industries, and the safeguarding of the British industry — have played a significant part in the failure, so far, to reach agreement on one model.

The present situation and the lessons

54. Decision has now become even more complicated for the British Government. Rolls Royce has already received about £50m. for development of the RB-211 engine, but further expenditure will be necessary to meet the requirements of the A-300B or the BAC-311. The government will therefore be faced with a request for further engine finance in addition to the £75m. sought as launching aid for the BAC-311 (or the similar sum to participate in the A-300B). The problem is complicated by the consideration of Lockheed's need for the RB-211 engine for their L-1011/8, a prime customer.

55. On 16th April 1970, the British Minister of State for Technology, Lord Delacourt-Smith, stated in the House of Lords that although the long-term future of the British aircraft industry appeared to be in collaboration with other nations, it had to be emphasised that such a policy was not automatic and that purely British projects were not being ruled out. The government would support the aircraft industry, but it was essential that the industry carry out its own long-term planning, assess the commercial market and design its projects to meet that market. The government could not accept all demands to maintain the industry at any particular level as a matter of policy.

besoins probables des compagnies aériennes. Les études dans ce domaine ne sont pas terminées. La plupart des compagnies européennes n'ont encore pris aucune décision, compte tenu notamment des concurrents ou des équivalents américains probables, bien que la B.E.A. aurait maintenant indiqué qu'elle a placé le BAC-311 au premier rang sur le plan technique.

48. (ii) *L'évaluation des ventes probables.* L'Airbus n'est pas une innovation sur le plan technologique, mais essentiellement la version agrandie d'un appareil existant. On devrait donc pouvoir en évaluer les perspectives commerciales.

49. Tout le monde s'accorde à penser qu'il existe un marché de plus de 1.000 avions pour une période s'étendant au-delà de 1980. Le développement des voyages aériens fait cependant qu'une énorme proportion des ventes se fera inévitablement aux États-Unis. Des appareils américains équivalents feront éventuellement leur apparition et absorberont peut-être la moitié du marché, bien que la B.A.C. et le consortium du A-300B recherchent des liens avec les grandes firmes américaines, afin non seulement d'accroître les ventes mais aussi de neutraliser la concurrence.

50. Bien qu'ils n'aient reçu jusqu'à présent aucune commande ni aucune option des États-Unis, la B.A.C. et le consortium du A-300B ont fait leur propre évaluation des ventes et ils sont sûrs qu'ils pourront vendre leur produit. Votre rapporteur croit savoir, par exemple, que trois grandes compagnies aériennes américaines pourraient avoir besoin, au total, de 250 Airbus bimoteurs ; on voit donc qu'il existe effectivement un marché potentiel.

51. La B.A.C. possède indubitablement un certain avantage, étant donné que son BAC-111 s'est bien vendu en Amérique. Elle y a écoulé plus du tiers de sa production actuelle. Le consortium du A-300B estime sans doute qu'il peut installer son propre réseau de ventes et tirer avantage du fait qu'il sera le premier dans ce secteur avec son Airbus et disposera d'une large avance sur tous ses concurrents. Les récentes fusions dans l'industrie aéronautique française contribueront aussi à ouvrir des débouchés.

52. (iii) *La contribution financière que l'industrie est disposée à apporter aux frais de développement de l'appareil et les perspectives de rendement des investissements de l'Etat.* Les avis diffèrent concernant les propositions du consortium du A-300B sur ces points et le gouverne-

ment britannique estime apparemment qu'il aurait pu améliorer ses propres propositions en offrant de meilleures conditions aux gouvernements participants. Les sommes demandées ont paru excessives en comparaison des bénéfices escomptés. Même sur une production limitée, les firmes auraient vraisemblablement fait des profits hors de proportion avec les fonds de lancement accordés par les gouvernements.

53. Dans une certaine mesure — et ceci est important pour les projets futurs — les vues des gouvernements ne divergent pas seulement sur l'appréciation des critères commerciaux. Pour votre rapporteur, il est évident que les considérations nationales — le renforcement des industries aéronautiques française et allemande et la sauvegarde de l'industrie britannique — ont été l'une des causes principales de l'incapacité de se mettre d'accord, jusqu'à présent, sur un modèle unique.

La situation actuelle et les leçons qu'il convient d'en tirer

54. La situation se complique encore pour le gouvernement britannique du fait que la firme Rolls Royce a déjà reçu une cinquantaine de millions de livres pour la mise au point du moteur RB.211, mais d'autres dépenses seront nécessaires pour satisfaire aux exigences du A-300B ou du BAC-311. Le gouvernement sera donc saisi d'une demande de crédits pour la poursuite de la mise au point de ce moteur, outre l'aide de 75 millions de livres déjà sollicitée pour le lancement du BAC-311 (ou pour une participation à la construction du A-300B). Le problème se complique également du fait que Lockheed a besoin du moteur RB.211 pour son L1011/8 et sera un gros client.

55. Le 16 avril 1970, le ministre d'Etat britannique à la technologie, Lord Delacourt-Smith, a déclaré à la Chambre des lords que si l'avenir à long terme de l'industrie aéronautique britannique semblait résider dans une collaboration avec d'autres pays, il convenait de souligner que cette politique n'était pas automatique et que les projets purement britanniques ne devaient pas être éliminés. Le gouvernement soutiendrait l'industrie aéronautique, mais il était indispensable que celle-ci établisse son propre planning à long terme, fasse une étude du marché et conçoive des programmes répondant à ce marché. Le gouvernement ne saurait accepter toutes les demandes faisant du maintien de l'industrie à un niveau donné une question de politique.

56. This statement by the Minister is directly related to the decisions which have to be taken on the development of an Airbus. These are: Which Airbus development should the British Government support? Should it participate in the agreement on the Franco-German Airbus, A-300B, or should it give a loan to the British Aircraft Corporation for the further development of the BAC-311?

57. Your Rapporteur and his Committee feel that the first lesson that emerges from this study is that one last effort should surely be made to reach agreement between the three governments. Given a real will to co-operate, it should be possible to judge impartially the commercial prospects and the financial terms. A joint sales organisation in the United States would surely guarantee success for one plane.

58. If two Airbuses do finally emerge, the lessons from the unhappy history will be fairly clear:

(i) Market assessment must come first in any project of this kind. The civil aviation industry, for major aircraft, is so highly competitive and projects can fail so easily when dependent on the highly sophisticated United States market, that they should not be undertaken without accurate market assessment, carried out to the satisfaction of all governments.

(ii) In future co-operation plans, it will be important to distinguish those where there can be straightforward commercial co-operation, and those where there are competing desires to foster or build up national firms or industries. Unless there is frankness on this point, difficulties and recriminations will arise.

(iii) In the medium and long-term, there may not be room for national firms in the large civil aircraft market, because of the huge size of the United States competitors. A European industrial policy may need to take account of this and, at the very least, to develop the consortia approach as an absolute necessity. Sud-Aviation and BAC together would form a formidable unit: their days of being able to operate independently in the market for large civil aircraft may be numbered. It is not too early to begin close study of such a possible merger.

(iv) Intergovernmental co-operation in matters of such great complexity and expenditure cannot be handled satisfactorily by the present pattern of occasional meetings of the ministers concerned. The meeting of minds, the commercial frankness and the mutual trust of judgment cannot emerge from meetings where ministers read out prepared statements and then leave to catch the next plane. Business of this scale and importance can only be done by frequent, informal and possibly lengthy contact, leading to mutual confidence and to agreements based on a European approach where that proves desirable. Once again we see the disadvantages which flow from the lack of will and the slow progress towards real political and economic unity in Europe.

CHAPTER V

Computers

59. In its reply to Recommendation 182 on European co-operation in the field of military and civil computers, the Council stated that here was a need which had been felt for some time by all the European countries.

60. The members of the EEC had responded to this need by studying, in the Aigrain Group, possibilities for co-operation in several branches of science and technology, not only at Community level, but on a wider geographical basis, with the participation of other interested European countries. The British Government had repeatedly emphasised its wish to encourage integration at industrial level as a means of enabling European companies in various advanced industries, including computers, to plan and operate on the scale necessary to meet competition from the United States. One proposal by the Aigrain Group related to co-operation in the development of a large computer.

61. The size of the firms concerned was a determining factor in the production of highly-

56. Cette déclaration est en rapport direct avec les décisions qui doivent être prises sur le développement d'un Airbus. Quel projet le gouvernement britannique devrait-il appuyer ? Devrait-il participer au projet d'Airbus franco-allemand A-300B ou accorder un prêt à la British Aircraft Corporation pour qu'elle poursuive le développement du BAC-311 ?

57. Votre rapporteur et sa commission estiment que la première leçon à tirer de cette étude est qu'il convient assurément de faire un dernier effort pour parvenir à un accord entre les trois gouvernements. S'il existe vraiment une volonté de coopérer, il devrait être possible de juger impartialement des perspectives commerciales et des conditions financières. Une organisation de vente commune aux Etats-Unis garantirait certainement le succès d'un de ces appareils.

58. Si deux Airbus différents devaient être finalement construits, les leçons à tirer de ce malheureux épisode seraient clairement les suivantes :

(i) Dans tout projet de ce genre, l'évaluation du marché doit avoir la priorité. Dans l'industrie de l'aviation civile, la concurrence est si forte en ce qui concerne les gros appareils et les projets peuvent si aisément être des échecs lorsqu'ils dépendent d'un marché aussi complexe que le marché américain, qu'ils ne doivent pas être poursuivis sans qu'il ait été procédé à une évaluation précise du marché, satisfaisante pour tous les gouvernements.

(ii) Dans les projets de coopération futurs, il importerait d'établir une distinction entre ceux qui peuvent faire, sans difficulté, l'objet d'une coopération commerciale et ceux auxquels s'oppose le désir des participants éventuels de favoriser ou de créer des firmes ou des industries nationales. Aussi longtemps que ce point n'aura pas été franchement abordé, il suscitera des difficultés et des récriminations.

(iii) A moyen terme et à long terme, il se peut que les firmes nationales ne trouvent plus leur place sur le marché des gros avions civils, en raison des dimensions énormes de leurs concurrentes américaines. Une politique industrielle européenne devra peut-être tenir compte de ce facteur et considérer au moins la formation de consortiums comme une nécessité absolue. Sud-Aviation et la B.A.C. formeraient à elles deux un groupe impressionnant : elles ne pourront peut-être plus opérer très longtemps séparément sur le marché des gros avions civils. Il n'est pas

prématuré d'étudier attentivement l'éventualité d'une telle fusion.

(iv) La coopération intergouvernementale dans des domaines aussi complexes et aussi onéreux ne peut être réglée d'une manière satisfaisante par la procédure actuellement en vigueur de réunions intermittentes entre ministres intéressés. La compréhension, la franchise commerciale et la confiance mutuelle en matière de jugement ne peuvent se dégager de réunions au cours desquelles les ministres lisent des déclarations préparées à l'avance avant de rentrer dans leurs capitales respectives. Des questions d'une telle ampleur et d'une telle importance ne peuvent être réglées que par des contacts fréquents, officiels et peut-être prolongés, pour créer une confiance mutuelle et parvenir à des accords procédant d'un point de vue européen chaque fois que la chose se révèle souhaitable. Nous voyons, une fois de plus, les inconvénients qui découlent d'une absence de volonté et de la lenteur des progrès sur la voie d'une véritable union politique et économique de l'Europe.

CHAPITRE V

Les ordinateurs

59. Dans sa réponse à la Recommandation n° 182 sur la coopération européenne dans le domaine des ordinateurs militaires et civils, le Conseil a déclaré que c'était un domaine qui répondait à une exigence ressentie depuis longtemps par tous les pays européens.

60. Les pays membres de la C.E.E. ont interprété cette exigence en mettant à l'examen — à travers le Groupe Aigrain — les possibilités de coopération dans plusieurs secteurs de la science et de la technologie, non seulement au sein de la Communauté, mais aussi dans un cadre géographique plus vaste, avec la participation d'autres pays européens intéressés. Le gouvernement britannique a, à maintes reprises, souligné son désir d'encourager l'intégration industrielle afin de permettre aux entreprises européennes de diverses industries de pointe, celle des ordinateurs notamment, d'agir en matière de programmes et de gestion à une échelle telle qu'elles puissent soutenir la concurrence américaine. Parmi les actions proposées par le Groupe Aigrain figure la coopération en vue de réaliser un grand ordinateur.

61. La dimension des entreprises nationales est un facteur déterminant dans la production de

advanced technological equipment because of the ever rising demands of scientific research, which were particularly apparent in the very difficult sector of electronic computers; every effort should therefore be made, including action in the legal field, to promote mergers and the formation of "European" companies. The Community had been engaged for some time in working out legislation to this end.

62. The primary aim was therefore to establish co-operation in the European computer industry, but in order to do this several difficulties had first to be resolved. For instance, the British firm International Computers Limited (ICL) is by far the biggest European computer producer; and other European firms are therefore wary of co-operation and participation with ICL in its dominant position.

63. Several European firms, such as Siemens, are not very interested in European co-operation (Siemens have strong ties with the Radio Corporation of America). Olivetti produces mainly peripheral accessories for the computer industry and is traditionally strong in data transmission fields. It wants to go on to produce parts of IBM machines. Philips has specialised in small computers and produces computer items which have a worldwide sale to computer industries. As your Rapporteur explained in Chapter IV of his previous report on computers¹, the Philips concern is worldwide and produces all types of electronic products. AEG-Telefunken (now merged with Siemens in computer production) tends to concentrate on scientific computers. In France, the *Compagnie Internationale d'Informatique* (CII) is still developing its independent existence and is working in close collaboration with Scientific Data Systems (SDS).

64. One should therefore not be surprised that collaboration in this field is progressing rather slowly.

65. In Brussels, the authorities are well aware of these difficulties and know that time is press-

ing as computer sales in Europe mount annually by about 30%. The Aigrain Group therefore proposed that a large computer be built to be ready in 1975. The difficulty here however is that ICL is also planning a computer of that size which will be ready at about that time. This machine, the 1908-R, is worth about £2 to £3 million. The first of these computers may be on sale from 1972 onwards — several years before the computer proposed by the Aigrain Group.

66. On the long term, the Group proposed the building of an even larger computer to be operational in 1980. ICL might be more interested in this long-term project. A first step has been taken by asking the European firms to make a preliminary study of the economic and technical aspects of the project, and further progress should be made in June 1970.

67. The main problem remains that of IBM world domination which can be countered only by a unified European market.

68. When the Committee visited the head office of International Computers Limited in London, it was pointed out that two or three European groupings might emerge, bidding for European business on a consortium basis. There might be a German group and a Franco-British grouping in which Olivetti and Philips might take part for certain products. As the governments are the most important customers and have already invested huge sums in their national computer industries — the United Kingdom £17m., France £34m. and Germany £40m. — there is a political problem of collaboration and standardisation of which type of computers they want to buy in the short-, medium- and long-term future. In 1980, 20% of the European market would mean £700m. One might even consider it not to be excessive if 40% of the European market could be conquered in 1980 by European firms.

The ESRO computer

69. There was an opportunity of starting a real co-operative effort when ESRO needed to re-equip its space research centres. Here was a real chance of establishing a competitive Euro-

1. Document 474.

matériels à haut contenu technologique, en raison des exigences toujours plus élevées de la recherche scientifique ; ces exigences se manifestent d'une façon encore plus claire dans le secteur si délicat des ordinateurs électroniques ; il est donc nécessaire de ne pas épargner les efforts — y compris dans le domaine juridique — pour faciliter la fusion d'entreprises et la création de sociétés « européennes ». Au sein de la Communauté, on est depuis longtemps en train de définir une législation en ce sens.

62. L'objectif primordial a donc été de promouvoir la coopération au sein des industries européennes de l'informatique, mais il a fallu d'abord surmonter plusieurs obstacles. Par exemple, la firme britannique International Computers Limited (I.C.L.) est de loin le plus grand constructeur européen d'ordinateurs et les autres entreprises européennes se méfient par conséquent de toute coopération et participation avec I.C.L. étant donné la position prédominante qu'elle occupe.

63. Plusieurs firmes européennes, Siemens par exemple, ne s'intéressent pas beaucoup à la coopération européenne (Siemens a des liens étroits avec la Radio Corporation of America). Olivetti fabrique surtout des accessoires périphériques pour l'informatique et occupe traditionnellement une place prédominante dans les secteurs de la transmission des données. Elle veut continuer à fabriquer des composants de machines I.B.M.. La firme Philips s'est spécialisée dans les petits ordinateurs et fabrique des composants qu'elle vend dans le monde entier aux industries de l'informatique. Comme votre rapporteur l'a expliqué au chapitre IV de son précédent rapport sur les ordinateurs¹, le groupe Philips est d'importance mondiale et fabrique tous les types de produits électroniques. A.E.G.-Telefunken (qui a fusionné avec Siemens pour la construction d'ordinateurs) tend à se spécialiser dans les ordinateurs scientifiques. En France, la Compagnie Internationale pour l'Informatique (C.I.I.), qui n'a pas encore atteint le stade de l'indépendance, travaille en collaboration étroite avec Scientific Data Systems (S.D.S.).

64. On ne sera donc pas surpris que la collaboration dans ce domaine progresse assez lentement.

65. Les instances de Bruxelles sont parfaitement conscientes de ces difficultés et elles savent

que le temps presse étant donné que les ventes d'ordinateurs en Europe augmentent chaque année d'environ 30 %. Le Groupe Aigrain a donc proposé la construction d'un grand ordinateur qui serait prêt en 1975. Toutefois, la difficulté en la matière est qu'I.C.L. envisage également un ordinateur de puissance identique qui sera prêt vers la même époque. Cette machine, le 1908-R, vaut 2 à 3 millions de dollars. Le premier de ces ordinateurs pourra être disponible à partir de 1972, plusieurs années avant l'ordinateur envisagé par le Groupe Aigrain.

66. A long terme, le Groupe propose la construction d'un ordinateur encore plus puissant qui serait opérationnel en 1980. I.C.L. pourrait être davantage intéressé par ce projet à long terme. Un premier pas a été fait, qui a consisté à demander aux firmes européennes d'effectuer une étude préliminaire des aspects économiques et techniques du projet. Les progrès devraient se poursuivre en juin 1970.

67. Le problème principal reste qu'I.B.M. exerce dans le monde une hégémonie contre laquelle on ne peut lutter que grâce à un marché européen unifié.

68. Lorsque la commission a visité le siège de l'International Computers Limited, à Londres, on lui a fait remarquer que deux ou trois regroupements pourraient s'opérer en Europe, qui se présenteraient sur le marché européen sous la forme de consortiums. Il pourrait y avoir un groupe allemand et un regroupement franco-britannique auquel Olivetti et Philips pourraient participer pour certains produits. Comme les gouvernements sont les clients les plus importants et qu'ils ont déjà investi d'énormes sommes dans leurs industries nationales de l'informatique — le Royaume-Uni 17 millions de livres, la France 34 millions de livres et l'Allemagne 40 millions de livres — il existe, au niveau de la collaboration et de la normalisation, un problème politique en ce qui concerne le type d'ordinateur qu'ils désirent acquérir à court, moyen et long terme. En 1980, 20 % du marché européen représenteront 700 millions de livres. On peut même estimer qu'il ne serait pas excessif que les firmes européennes aient conquis 40 % du marché européen en 1980.

L'ordinateur du C.E.R.S.

69. La possibilité de s'engager dans un véritable effort de coopération s'est offerte quand le C.E.R.S. a eu besoin de rééquiper ses centres de recherche spatiale, ce qui aurait permis de met-

1. Document 474.

pean computer industry. ESRO needed a new computer system as it was dealing with increasingly powerful satellites. Proposals were therefore made to a European consortium, Eurodata, composed of ICL, CII, Olivetti and AEG-Telefunken. The proposal submitted by this consortium did not however win the approval of the ESRO Council as the cost involved was too high for the ESRO budget. The proposition of a supplementary budget to cover the Eurodata proposal was rejected as it could not win the seven vote majority. It was opposed mainly by Germany and Sweden. The Eurodata proposal was more expensive than that by IBM as it involved a new type of software.

70. The main reason why, after long negotiations and a change of specification to meet the problem of cost and software compatibility with IBM, the Eurodata consortium failed to get the contract and to make this breakthrough towards European co-operation, was political. The government representatives failed, it seems, to realise the political importance of reaching agreement on a European order ; and the firms in the consortium failed to organise the political support needed for their proposal. A further point was that in the European market, in the public sector, international or national, there was no reasonable uniform demand for computers of the size and nature ESRO required. There should be broader agreement on standards, technical performance and procurement policy in general. One aspect of European policy should be that the money spent should help to promote the development of European industry in the field of computers.

71. The reasons for failure in this instance should be seriously considered by governments and industries if they do not want to be dominated by the American industry.

72. In his memorandum of 20th March 1970, submitted to the Council of Ministers of the EEC, the French Foreign Minister stated that during the summit conference in The Hague two lines of action were drawn up : one, the creation of a European economic and monetary union and, the other, the development of a European policy in the field of industry and science. He further stated :

“The creation of a large data-processing and storage system in co-operation with other European countries seems justified for three types of reason :

- at commercial level, there will be a large market in Europe in the coming years for high-power data-processing systems. National markets alone will be inadequate to justify the planning of original systems, and without close co-operation between the European industries the market for large systems will inevitably fall to industrial interests outside the Community ;
- at technological level, by making real innovations as compared with present systems, such a project should help to strengthen Europe's independent capability and close the gap which is particularly noticeable in the field of computers ;
- at industrial level, it will be difficult to form European structures in the field of computers without a major project to demonstrate the determination of the States of the Community to encourage the development of this industry.

At the present stage, it seems desirable for the governments to show their desire to promote European technology and industry and give the necessary impetus to this aim as soon as the results of the studies decided on by the Council on 28th October 1969 are known.

This impetus could be given by a long-term commitment by States and industries concerned, including a preferential procurement policy by the administrations which will constitute a substantial part of the market for these large systems.

The undertaking should be placed on an industrial footing from the outset so that it would not be merely a matter of co-operation between States. Nor must the project be reduced to a mere sharing of public money between various European firms. One solution might be to entrust supervision of the project to a new company formed from the European industries concerned round a

tre sur pied une industrie de l'informatique européenne véritablement compétitive. Le C.E.R.S. avait besoin d'un nouveau type d'ordinateur, étant donné la puissance croissante de ses satellites. Des propositions ont donc été faites au groupe européen Eurodata, formé par I.C.L., C.I.I., Olivetti et A.E.G.-Telefunken. Le devis présenté par ce consortium n'a cependant pas recueilli l'approbation du Conseil du C.E.R.S., son montant étant trop élevé pour le budget de l'organisation. Le projet de budget supplémentaire destiné à couvrir ce devis a été rejeté faute d'avoir pu obtenir la majorité de sept voix nécessaire, l'opposition venant surtout de l'Allemagne et de la Suède. Le devis d'Eurodata était plus élevé que celui d'I.B.M. car il impliquait un nouveau type de software.

70. La raison pour laquelle, après de longues négociations et une modification des spécifications destinées à résoudre le problème du coût et de la compatibilité du software avec I.B.M., le consortium Eurodata n'a pu enlever le marché et progresser ainsi vers la coopération européenne, est essentiellement d'ordre politique. Les représentants des gouvernements n'ont pas, semble-il, compris l'importance politique d'un accord portant sur une commande européenne, et les firmes formant le consortium n'ont pas su organiser l'appui politique nécessaire pour soutenir leur proposition. En outre, il n'existait pas sur le marché européen, dans le secteur public, international ou national, de demande uniforme et suffisante pour des ordinateurs de la puissance et du type demandés par le C.E.R.S. Un accord plus large devrait être conclu sur le plan des normes, des performances techniques et de la politique d'achat en général. Il faudrait, en particulier, que les fonds dépensés contribuent à favoriser l'expansion de l'industrie européenne dans le secteur de l'informatique.

71. Il importe que les gouvernements et les industries examinent soigneusement les raisons de cet échec s'ils ne veulent pas être dominés par l'industrie américaine.

72. Dans le mémorandum qu'il a présenté le 20 mars 1970 au Conseil des Ministres de la C.E.E., le ministre français des affaires étrangères a déclaré que pendant la conférence au sommet de La Haye, deux lignes d'action avaient été tracées : d'une part, la création d'une union économique et monétaire européenne et, d'autre part, la définition d'une politique européenne dans le domaine industriel et scientifique. Il a ajouté :

« La réalisation, en coopération avec d'autres pays européens, d'un grand système de traitement de l'information et de stockage des données paraît justifiée par trois types de considérations :

- sur le plan commercial, il existera en Europe, dans les prochaines années, un marché important pour les systèmes de grande puissance de traitement de l'information. Les seuls marchés nationaux seront insuffisants pour justifier la conception de systèmes originaux, et sans une coopération étroite entre les industries européennes, le marché des grands systèmes sera inévitablement acquis à des intérêts industriels situés hors de la Communauté ;
- sur le plan technologique, en apportant une réelle innovation par rapport aux systèmes actuellement connus, un tel projet devrait permettre le renforcement d'un potentiel autonome en Europe et réduire l'écart actuel, particulièrement sensible dans le domaine de l'informatique ;
- sur le plan industriel, des structures européennes se créeront très difficilement dans le domaine de l'informatique en l'absence d'un grand projet susceptible de manifester la volonté des Etats de la Communauté de favoriser le développement de cette industrie.

Au stade actuel, il paraît souhaitable que les gouvernements marquent leur désir de promouvoir une technologie et une industrie européennes et donnent, dès que seront connus les résultats de l'étude décidée par le Conseil le 28 octobre 1969, l'impulsion nécessaire à cette réalisation.

Cette impulsion pourrait se traduire par un engagement à long terme des Etats et des industriels intéressés, assorti de la définition d'une politique préférentielle d'achat par les administrations qui constitueront une partie importante du marché de ces grands systèmes.

Il conviendrait de donner à l'entreprise, dès le début, un caractère industriel et donc d'éviter la création d'un organisme où coopéreraient uniquement les Etats. Il conviendrait également d'éviter que le projet fût réduit à une simple répartition de fonds publics entre diverses sociétés européennes. Une solution pourrait être de confier la maîtrise d'œuvre du projet à une société nou-

small team of very high-level experts with wide decision-making powers vis-à-vis the parent firms to which would be sub-contracted most of the studies which would be financed largely by the States.”

73. This memorandum, submitted by Mr. Schumann, is immensely far-sighted and should be

closely studied by all our governments. It indicates that the French Government realises the profound need for European co-operation in the computer industry. It is to be hoped that the coming months will see progress towards perhaps two or three major groupings of firms in Europe and that the next co-operative effort will not be allowed to fail in the way that the Eurodata bid failed to win the ESRO contract.

velle constituée par les industries européennes intéressées, autour d'une petite équipe de spécialistes de très haut niveau, dotée d'une large autonomie de décision vis-à-vis des sociétés mères auxquelles serait soustraité l'essentiel des études dont le financement serait assuré en majeure partie par les Etats. »

73. Ce mémorandum, présenté par M. Schumann, est extrêmement clairvoyant et devrait

être soigneusement étudié par tous nos gouvernements. Il indique que le gouvernement français a conscience de la profonde nécessité d'une coopération européenne dans l'industrie de l'informatique. Il faut espérer que les prochains mois verront se réaliser des progrès vers la constitution de deux ou trois grands groupements de firmes en Europe et qu'on ne permettra pas que le prochain effort de coopération échoue comme a échoué Eurodata pour enlever le contrat du C.E.R.S.

APPENDIX

Summary of the report by President Nixon's Science Advisory Committee**The next decade in space****Goals and recommended programmes**

The national programme for the next decade in space should focus on utilising space capabilities for the welfare, security, and enlightenment of all people.

We recommend the following programme goals for the coming decade :

— Contribute to the economic strength and security of the nation and provide beneficial services through an expanded programme of earth-oriented research and applications of space science and technology.

— Explore the solar system, with emphasis on a phased programme of lunar exploration, the search for extra-terrestrial life and a diversified programme of planetary exploration.

— Use the unique features of space platforms outside the earth to expand our knowledge of the universe and basic physical laws through space astronomy and space physics research.

— Develop new technology with three main objectives :

— Expand capability for automated equipment controlled by man in a remote location for use both in space exploration and in potential civilian applications.

— Reduce the cost of access to and operations in space, initially through cost reduction programmes for expendable launch vehicles. Pursue savings in payload development costs, including those that could result from a new capability of providing for recovery, repair and reuse of satellites and a more benign launch environment.

— Study, with a view to early development, a reusable space transportation system with an early goal of replacing all existing launch vehicles larger than Scout with a system permitting satellite recovery and orbital assembly and ultimately radical reduction in unit cost of space transportation.

— Strengthen the biomedical basis for possible long duration manned space flights of the future with a largely ground-based programme of research leading to the conduct of a biomedical flight programme in a Saturn V-launched Apollo applications programme space station.

— Encourage international co-operative programmes both in unmanned science and applications and in manned activities.

The programme we recommend will keep open the option of manned planetary exploration in the 1980s, but without immediate commitment to this goal.

In the selection of the means for achieving a goal — whether with manned spacecraft, remotely controlled systems, or a combination of the two — maximum effectiveness within the given resources should determine the choice. Pending a radical reduction in cost of manned space operations, we conclude this criterion will almost always indicate use of automated systems for programmes whose goal is primarily scientific knowledge or useful applications, as contrasted with the adventure of manned exploration.

After availability of the space transportation system, occasional manned attendance to remotely controlled systems such as orbiting telescopes will be much more attractive, as will satellite recovery.

ANNEXE

Analyse du rapport présenté par le Comité consultatif scientifique du Président Nixon**La prochaine décennie spatiale****Objectifs et programmes recommandés**

Le programme national pour la prochaine décennie spatiale devrait porter essentiellement sur l'utilisation des possibilités offertes par l'espace au bénéfice du bien-être, de la sécurité et de l'augmentation des connaissances de l'ensemble de la collectivité.

Pour la prochaine décennie, nous recommandons les objectifs suivants :

— Contribuer à la puissance économique et à la sécurité du pays et fournir des services avantageux grâce à un programme intensif de recherches et d'applications de la science et de la technologie spatiales orientées vers la terre.

— Explorer le système solaire en mettant l'accent sur un programme d'exploration lunaire en plusieurs phases, la recherche de la vie extra-terrestre et un programme diversifié d'exploration planétaire.

— Utiliser les caractéristiques uniques des plates-formes spatiales hors du champ terrestre pour étendre notre connaissance des lois universelles et fondamentales de la physique par l'intermédiaire de l'astronomie spatiale et de la recherche en physique spatiale.

— Mettre au point une nouvelle technologie en visant trois objectifs principaux :

— Étendre la possibilité d'utiliser un matériel automatique contrôlé par l'homme en des lieux éloignés tant pour l'exploration spatiale que pour d'éventuelles applications dans le domaine civil.

— Réduire le coût de l'accès à l'espace et des opérations spatiales, d'abord par le biais de programmes de réduction des coûts pour les lanceurs non-réutilisables. Poursuivre les économies réalisées sur les coûts de mise au point des charges utiles, notamment celles qui peuvent résulter de nouvelles possibilités de récupération, de réparation et de réutilisation des satellites et de conditions de lancement plus favorables.

— Étudier, en vue d'une mise au point rapide, un système de transport spatial réutilisable ayant pour premier objectif de remplacer tous les lanceurs existants plus puissants que les fusées Scout par un système permettant la récupération des satellites et l'assemblage sur orbite ; et enfin une réduction radicale du coût unitaire du transport spatial.

— Accroître les connaissances biomédicales de base en vue de vols spatiaux habités de longue durée grâce à un programme de recherche essentiellement terrestre aboutissant à la réalisation d'un programme de vols biomédicaux en station spatiale dans le cadre du programme d'applications d'Apollo utilisant la fusée Saturne V.

— Encourager les programmes menés en coopération internationale intéressant aussi bien les sciences et les applications n'utilisant pas l'homme que les activités intéressant les vols habités.

Le programme que nous recommandons laissera la possibilité d'une exploration des planètes par l'homme dans les années 1980, mais sans que soit pris aucun engagement immédiat.

Dans le choix des moyens utilisés pour atteindre un but — qu'il s'agisse de véhicules spatiaux habités, de systèmes télécommandés ou d'une combinaison des deux — c'est le maximum d'efficacité obtenu, compte tenu des ressources disponibles, qui doit déterminer le choix. En attendant une diminution radicale du coût des vols spatiaux habités, nous estimons, par conséquent, que ce critère amènera presque toujours à choisir des systèmes automatiques pour les programmes qui visent essentiellement à recueillir des connaissances scientifiques ou des applications utiles par contraste avec l'aventure que constitue l'exploration à l'aide de véhicules habités.

Lorsqu'un système de transport spatial sera disponible, la participation occasionnelle de l'homme aux systèmes télécommandés, tels les télescopes placés sur orbite, présentera beaucoup plus d'intérêt, de même que la récupération des satellites.

Lunar exploration, as a fulfilment of the promise and the technology of Apollo, should be carried out in a sequence of carefully planned programmes utilising mixed manned and unmanned techniques.

Other recommended manned space flight activities in fulfilment of the above goals would be :

- A basic biomedical research programme supplemented by a 12-18 month Apollo applications flight programme conducted when the preparations for the biomedical work are satisfactory. This programme can provide much of the human factors information for which a more ambitious space station has been proposed. We recommend that if a second generation space station is required it be designed

to utilise the space transportation system.

- Earth-orbital manned space flight activity with systems using the space transportation system.

These goals and programmes to carry them out are discussed in detail in the President's Science Advisory Committee report.

The recommended programmes can be conducted with a budget which is approximately comparable in overall size to the rate of spending during the past few years. It permits changes in the scale of effort in response to changes in scientific, economic, and political circumstances.

L'exploration lunaire, en tant qu'accomplissement des promesses et de la technologie des vols Apollo, devrait se faire par une succession de programmes soigneusement étudiés combinant les techniques utilisant ou non l'homme.

Parmi les autres activités spatiales menées par l'homme qui sont recommandées pour atteindre ces objectifs figureraient :

- un programme de recherche biomédicale fondamentale, complété par un programme d'applications d'Apollo, d'une durée de douze à dix-huit mois qui serait exécuté lorsque la préparation des activités biomédicales aurait atteint un stade satisfaisant. Ce programme peut apporter une grande partie des informations concernant les facteurs humains pour l'obtention desquelles une station orbi-

tale plus ambitieuse a été proposée. S'il faut une seconde génération de stations spatiales, nous recommandons qu'elle soit conçue de façon à utiliser le système de transport spatial.

- des vols habités sur orbite terrestre avec des systèmes utilisant le système de transport spatial.

Ces objectifs et les programmes devant permettre de les atteindre sont examinés en détail dans le rapport du Comité consultatif scientifique du Président.

Les programmes recommandés peuvent être exécutés avec un budget à peu près comparable, dans l'ensemble, au niveau des dépenses effectuées au cours des dernières années. Il permet d'adapter l'intensité de l'effort spatial aux conditions scientifiques, économiques et politiques.

Prospects of scientific and technical co-operation

AMENDMENT No. 1¹
tabled by Mr. Chapman

In paragraph 1, line 5, of the operative text of the draft Recommendation, after "these" insert "latter".

Signed: Chapman

1. See 2nd Sitting, 2nd June 1970 (Amendment adopted).

Perspectives d'une coopération scientifique et technique

AMENDEMENT n° 1¹
déposé par M. Chapman

A la fin du paragraphe 1 du dispositif du projet de recommandation, insérer le mot « derniers » entre les mots « ces » et « domaines ».

Signé : Chapman

1. Voir 2^e séance, 2 juin 1970 (Adoption de l'amendement).

European co-operation in the field of oceanography

REPORT ¹

**submitted on behalf of the
Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions ²
by Mr. Schloesing, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on European co-operation in the field of oceanography

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Schloesing, Rapporteur

Introduction

Chapter I : The resources of the sea

Chapter II : Developments in the United States

Chapter III : Oceanology in France

Chapter IV : Developments in the Federal Republic of Germany

Chapter V : Oceanography and satellites

Chapter VI : Defence aspects

Chapter VII : Pollution management

Chapter VIII : Legal problems

Conclusions

APPENDICES

I. Total Federal programme by department and independent agency

II. Total Federal programme by function

III. Potential users of ocean environment survey data

IV. Agreement on co-operation between the French National Centre for the Exploitation of the Oceans and the United States National Council on Marine Resources and Engineering Development

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Bourgoin (Substitute : Bizet) (Chairman); MM. La Loggia, Chapman (Vice-Chairmen); MM. Capelle (Substitute : Schloesing), de Chevigny, Corti (Substitute : Spadola), De Grauw, Elvinger, Sir Myer Galpern, MM. Howie, Klepsch, Lloyd, van der

Mei, Meyers, de Montesquiou (Substitute : Valleix), Pecoraro, Portheine, Richter, Rinderspacher, Treu, Mrs. Walz.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

La coopération européenne dans le domaine de l'océanographie

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la
Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale ²
par M. Schloesing, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur la coopération européenne dans le domaine de l'océanographie

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Schloesing, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Les ressources de la mer

Chapitre II : La situation aux Etats-Unis

Chapitre III : L'océanologie en France

Chapitre IV : Evolution de la situation en République Fédérale d'Allemagne

Chapitre V : L'océanographie et les satellites

Chapitre VI : Aspects intéressant la défense

Chapitre VII : La lutte contre la pollution

Chapitre VIII : Problèmes juridiques

Conclusions

ANNEXES

- I. Ensemble du programme fédéral ventilé par départements et agences autonomes
- II. Ensemble du programme fédéral ventilé selon la nature de la défense
- III. Résultat de l'étude sur les utilisateurs potentiels de l'environnement océanique
- IV. Accord de coopération entre le Centre National pour l'Exploitation des Océans (France) et le National Council on Marine Resources and Engineering (Washington)

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Bourgoïn (suppléant : Bizet) (président) ; MM. La Loggia, Chapman (vice-présidents) ; MM. Capelle (suppléant : Schloesing), de Chevigny, Corti (suppléant : Spadola), De Grauw, Elvinger, Sir Myer Galpern, MM. Howie, Klepsch, Lloyd, van der Mei, Meyers,

de Montesquiou (suppléant : Valleix), Pecoraro, Portheine, Richter, Rinderspacher, Treu, Mme Walz.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on European co-operation in the field of oceanography

The Assembly,

Considering the rapid progress made in the United States and the Soviet Union in the fields of oceanography, meteorology and associated technology, including applications satellites ;

Believing that the implementation of a European programme in these fields would allow Europe to play its part in the International Decade of Ocean Exploration, help the achievement of the European space programme and lead to serious progress in the fields of telecommunications and computers now being studied by the Aigrain group ;

Fearing that the over-modest and too slow programme worked out by the Aigrain group may not lead to effective European co-operation in oceanography and other technological fields ;

Aware of the vast possibilities afforded by marine resources, new techniques for exploiting oil and other minerals and new methods of fish-breeding ;

Noting the German and British plans for organising a network of meteorological satellites at national level,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Ensure that the Aigrain group is set a time-limit for drawing up an action plan for developing oceanographic technology and fighting pollution and that the governments adopt a detailed timetable for the achievement of these aims ;
2. Promote the co-ordination of European activities in the framework of the International Decade;
3. Invite the British and German Governments to include in the abovementioned European programme their national plans for organising a network of meteorological satellites ;
4. In the framework of this programme, plan a network of satellites for exploring marine and land resources and call on the European space organisations to set up this network ;
5. Remind European governments that only by closely combining their efforts will it be possible to give full effect to their scientific potential and thus give Europe better access to the resources of the sea ;
6. Promote the harmonisation of national legislation with a view to joint European legislation against pollution of sea water and water in general.

Projet de recommandation
sur la coopération européenne dans le domaine de l'océanographie

L'Assemblée,

Considérant la rapidité des progrès réalisés tant aux Etats-Unis qu'en U.R.S.S. dans les domaines de l'océanographie, de la météorologie et des techniques auxiliaires, notamment dans celle des satellites d'applications ;

Estimant que l'établissement d'un programme européen dans ces domaines permettrait seul à l'Europe de tenir sa place dans la Décennie internationale de l'exploration océanographique, qu'il favoriserait la réalisation du programme spatial européen et conduirait à des progrès sérieux à propos des télécommunications et des ordinateurs, domaines actuellement à l'étude dans le groupe Aigrain ;

Craignant que le programme trop modeste et trop lent élaboré par le groupe Aigrain ne permette pas la réalisation d'une coopération européenne efficace en océanographie comme dans d'autres domaines techniques ;

Consciente de l'importance des possibilités offertes par les richesses marines, par les nouvelles techniques d'exploitation du pétrole et d'autres minerais et par les nouvelles méthodes de pisciculture ;

Ayant pris note des projets allemand et britannique d'organiser sur le plan national un système de satellites météorologiques,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De veiller à ce qu'une date limite soit imposée au groupe Aigrain pour l'établissement d'un plan d'action pour le développement de la technologie océanographique et pour la lutte contre la pollution et à ce que les gouvernements adoptent un calendrier précis pour les réalisations de ces objectifs ;
2. De promouvoir la coordination des activités européennes dans le cadre de la Décennie internationale ;
3. D'inviter les gouvernements britannique et allemand à inclure dans le projet européen susmentionné leur plan national pour l'organisation d'un système de satellites météorologiques ;
4. De préparer, dans le cadre de ce projet, la création d'un réseau de satellites pour l'exploration des richesses marines et terrestres et de faire appel aux organisations spatiales européennes pour la réalisation de ce réseau ;
5. De rappeler aux gouvernements européens que seule l'étroite conjugaison de leurs efforts permettra de donner sa pleine efficacité à leur potentiel scientifique et ainsi ouvrira à l'Europe un accès plus aisé aux ressources de la mer ;
6. De promouvoir l'harmonisation des législations nationales en vue d'une législation européenne commune contre la pollution de l'eau de mer et des eaux en général.

Explanatory Memorandum**(submitted by Mr. Schloesing, Rapporteur)****Introduction**

1. The Assembly of Western European Union is studying ways and means of developing European technological co-operation and, *inter alia*, is following the progress made in this field by the working group set up by decision of the Council of Ministers of Technology of the Community under the chairmanship of Mr. Aigrain.

2. This report follows on the first report on co-operation in the field of oceanography submitted to the Assembly in December 1969.

3. The Assembly has been able to see that co-operation between our countries in oceanography is more a matter of chance than design. In Europe, laboratories, institutes and universities still go their separate ways, each one being largely oblivious of what the others are doing. The overall total of national research efforts, however, is by no means negligible. If overlapping is avoided and the financial effort increased, Europe might play an important rôle commensurate with its history, population and intellectual potential. Europe can and must stay in the race. The aim of this report is to show what is at stake.

4. In the last twenty years, the sea has assumed far greater importance than before. Two driving forces encouraged and guided research : defence and oil prospection.

5. Technological developments (a nuclear reactor ensuring almost unlimited underwater autonomy, a more accurate navigation system, better communications, computers, sonars allowing better knowledge of the environment, nuclear ballistic missiles) have led to a new concept of the strategy of deterrence and underwater operations.

6. Because the sea helps to conceal submarines and thus increases their invulnerability, the nuclear nations have adopted this element for a large proportion of their strike force and the

means of their ultimate response. The following table illustrates this trend :

United States and Soviet operational missiles

	1965	1970
<i>Intercontinental ballistic missiles</i>		
United States	934	1,054
Soviet Union	224	1,290
<i>Submarine-launched ballistic missiles</i>		
United States	464	656
Soviet Union	107	300

7. A new concept of undersea operations was made possible by this revolutionary advance in technology and all other forms of maritime power became secondary. In a very short time the United States built no fewer than 90 nuclear-powered submarines, including 41 armed with ballistic missiles. The Soviet navy has 65 nuclear-powered submarines and will launch several more in the years to come.

8. The main characteristic of the new generation of submarines is that they are effectively dispensed from surfacing for the full extent of their mission. Moreover, two additional technological capabilities are being developed in order to produce systems which have no need to surface at all. These are the submarine-to-submarine transfer of personnel and cargo and the transfer of personnel and cargo from submarine to submerged offshore terminals. In order to carry out these tasks, the navy must continue to improve its knowledge of the sea and learn to dive to ever greater depths.

9. Seen in the light of this development, it is not surprising that military interest has been a prime mover in the field of oceanography. Measurements of currents, salt density, temperatures and changes in the topography of the

Exposé des motifs

(présenté par M. Schloesing, rapporteur)

Introduction

1. L'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale a entrepris une étude des mesures susceptibles de développer la coopération technologique européenne et suit notamment les progrès dans cette voie du groupe de travail présidé par M. Aigrain et créé par décision du Conseil communautaire des ministres de la technologie.

2. Un premier rapport sur la coopération dans le domaine de l'océanographie a été présenté à l'Assemblée en décembre 1969, auquel celui-ci fait suite.

3. L'Assemblée avait pu constater qu'en matière d'océanographie, la coopération entre nos pays était peu développée et accidentelle. En Europe, nos laboratoires, nos instituts, nos universités travaillent encore en ordre dispersé et en s'ignorant bien souvent les uns les autres. Pourtant, les efforts nationaux de recherche additionnés ne sont pas négligeables ; si les doubles emplois étaient réduits et moyennant un accroissement de son effort financier, l'Europe pourrait remplir un rôle considérable justifié par le passé et correspondant à l'importance de sa population et de son potentiel intellectuel. L'Europe peut et doit rester présente dans la course. L'objet de ce rapport est de permettre une prise de conscience de l'enjeu.

4. Au cours des vingt dernières années, la mer a pris une importance qu'elle n'avait pas jusqu'alors. Deux moteurs ont entraîné et aiguillonné la recherche : la défense et la prospection pétrolière.

5. Les nouvelles possibilités technologiques (réacteur nucléaire assurant une autonomie de plongée quasi-illimitée, système plus précis de navigation, meilleures communications, ordinateurs, sonars permettant d'étendre la connaissance de l'environnement, engins balistiques nucléaires) ont donné naissance à une nouvelle conception de la stratégie de dissuasion et des opérations sous-marines.

6. Parce que la mer permet de cacher les sous-marins et d'accroître, de ce fait, leur invulnérabilité, les nations atomiques lui ont confié une partie considérable de leur force de frappe, les

moyens de leur ultime riposte. Les chiffres suivants illustrent cette tendance :

Missiles opérationnels des Etats-Unis et de l'Union Soviétique

	1965	1970
<i>Missiles balistiques intercontinentaux</i>		
Etats-Unis	934	1 054
Union Soviétique	224	1 290
<i>Missiles balistiques lancés à partir de sous-marins</i>		
Etats-Unis	464	656
Union Soviétique	107	300

7. Ce progrès technologique révolutionnaire a donné naissance à une nouvelle conception des opérations sous-marines et toutes les autres formes de puissance maritime sont devenues secondaires. En un très court laps de temps, les Etats-Unis ont construit environ 90 sous-marins à propulsion nucléaire dont 41 armés d'engins balistiques. La marine soviétique dispose de 65 sous-marins du même type et va en lancer plusieurs autres au cours des prochaines années.

8. Les sous-marins de la nouvelle génération ont pour principale caractéristique d'être pratiquement dispensés de faire surface pendant toute la durée de leur mission. De plus, on met au point deux innovations technologiques supplémentaires qui les en dispenseront totalement : le transfert de l'équipage et de la cargaison d'un sous-marin à un autre, d'une part, d'un sous-marin à des stations terminales immergées au large des côtes, d'autre part. Pour accomplir ses missions, la marine a besoin de connaître toujours mieux la mer et de pouvoir plonger toujours plus profondément.

9. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que l'intérêt militaire ait été l'élément majeur en matière d'océanographie. La mesure des courants, la salinité, la température, les modifications de la topographie des fonds marins sont

seabed are all of great importance in anti-submarine detection.

10. In San Diego, for instance, the United States navy is studying the behaviour of dolphins which can dive to a depth of 500 m. The organism of these animals and their behaviour are being studied for military purposes; the results of such a study might be of importance for anti-submarine as well as amphibious warfare.

11. The importance of naval technology came very much to the fore when, on 10th April 1968, the American nuclear submarine "Thresher", with 129 men on board, sank off Cape Cod at a depth of 2,600 m. This tragedy demonstrated how insufficiently prepared for rescue work is the world's most modern navy. This was again proved on 28th May 1968 when the United States nuclear submarine "Scorpion" sank in the Atlantic with 99 men on board.

12. The answer came a year later: more than \$300 million were allocated for the development of a deep submergence rescue vehicle (DSRV).

13. The marine science technology thus developed is of course of primary importance in extracting minerals from the seabed and particularly offshore oil production. At present, some 10 to 15 % of the total oil production of the western countries comes from offshore drilling. Already more than \$10,000 million have been invested in offshore drilling and this figure may be increased to \$15,000 million within the next decade.

14. The United States' interest in the ocean, stimulated by the Department of Defence and the leading oil firms, has resulted in close and fruitful co-operation with oceanographic institutes, universities and laboratories of all kinds, whose financial resources and contracts have multiplied.

15. As the sea is gradually revealing itself, it is becoming clear that due care must be exercised in exploiting the resources of the oceans in view of the rapid increase in the requirements of the world's population in foodstuffs and raw materials.

*
**

16. Unlike the United States and the Soviet Union, whose ultra-modern ships now span the full expanse of the oceans, public opinion and authorities in Europe do not yet realise that a new world is being revealed to man and that its conquest will be one of the major tasks of the coming years.

*
**

17. During the Committee's visit and his stay in Washington in March 1970, your Rapporteur had the opportunity of gathering important material for the preparation of his report. He had already visited German and French installations and discussed these problems with the competent authorities.

18. Rather than make a separate report on these visits, he decided to quote freely the views of the authorities he met and wishes to take this opportunity of thanking them for their valuable assistance.

CHAPTER I

The resources of the sea

19. It is useful to start this report with a reference to the diversity and importance of the wealth contained in the sea. On 10th February 1970, the Committee was addressed by Mr. Yves La Prairie, Director-General of the French National Centre for the Exploitation of the Ocean (CNEXO), who stated that:

"in 20 to 30 years' time humanity will require twice as much food and water as today. In the next 20 years we shall burn as much fuel as in the past century; in 15 years' time industry will need twice as much raw material as now; in 30 years' time it will process three times more.

Whatever the balanced level of the human mass should be (10,000 million, 20,000 million, 100,000 million?) it is clear that — from our 28 % of dry land — we must lose no time in uncovering all the secrets of the ocean's fabulous resources."

autant de facteurs importants pour la détection anti-sous-marine.

10. A San Diego, par exemple, la marine américaine étudie le comportement des dauphins qui peuvent plonger à des profondeurs de 500 mètres. L'organisme et le comportement de ces animaux sont étudiés à des fins militaires et les résultats de cette étude pourraient être intéressants pour la guerre anti-sous-marine comme pour la guerre amphibie.

11. L'importance de la technologie navale a été mise en évidence lorsque, le 10 avril 1968, le sous-marin nucléaire américain « Thresher » a sombré avec 129 hommes à bord au large du Cap Cod par 2.600 mètres de fond. Cette tragédie a montré à quel point la marine la plus moderne du monde était peu préparée aux opérations de sauvetage. L'expérience en a encore été faite le 26 mai 1968 quand le sous-marin nucléaire américain « Scorpion » a coulé dans l'Atlantique avec ses 99 hommes d'équipage.

12. Un an plus tard, la réponse est venue : plus de 300 millions de dollars ont été affectés à la mise au point d'un véhicule de sauvetage en eau profonde, le *Deep Submergence Rescue Vehicle* (D.S.R.V.).

13. Ce progrès des techniques des sciences de la mer revêt évidemment une importance primordiale pour l'exploitation des minéraux des fonds marins et tout spécialement pour la production de pétrole au large des côtes. Actuellement, les forages effectués au large des côtes fournissent 10 à 15 % de la production pétrolière des pays occidentaux. Plus de 10 milliards de dollars ont déjà été investis dans ce genre d'entreprise et le chiffre pourrait passer à 15 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie.

14. L'intérêt porté aux océans par les Etats-Unis, stimulé par le département de la défense et les grandes compagnies pétrolières a suscité une coopération étroite et fructueuse avec les instituts océanographiques, les universités, les laboratoires les plus divers qui ont vu se multiplier leurs ressources financières et les contrats.

15. Au fur et à mesure que la mer nous révèle ses mystères, nous prenons conscience que nous ne pouvons exploiter les océans « à l'aveuglette », alors que les besoins de la population mondiale augmentent rapidement tant en produits alimentaires qu'en matières premières.

**

16. A la différence des Etats-Unis et de l'Union Soviétique, dont les navires ultramodernes quadrillent désormais eux aussi tous les océans, l'opinion et les pouvoirs publics en Europe ne sont pas encore conscients qu'un monde nouveau s'ouvre à l'exploitation ingénieuse de l'homme et que sa conquête va être l'une des grandes tâches des prochaines années.

**

17. Pendant la visite de la commission et son séjour à Washington, en mars 1970, votre rapporteur a pu réunir une documentation importante pour la préparation de son rapport. Il avait déjà visité les installations allemandes et françaises et s'était entretenu de ces problèmes avec les autorités compétentes.

18. Plutôt que de faire un compte rendu distinct pour chacune de ces visites, il a préféré citer abondamment les témoignages des autorités rencontrées qu'il tient à remercier ici de leur précieuse collaboration.

CHAPITRE I

Les ressources de la mer

19. Au début de ce rapport, il n'est sans doute pas inutile de rappeler la diversité et l'importance des richesses que contiennent les océans. Votre commission, le 10 février 1970, a entendu M. Yves La Prairie, Directeur général du Centre National pour l'Exploitation des Océans (C.N.E.X.O.) qui lui déclarait :

« Dans 20 à 30 ans, nous aurons à répondre à des besoins en nourriture et en eau pour l'humanité doubles de ce qu'ils sont aujourd'hui. En vingt ans, nous aurons à brûler autant de combustibles que depuis un siècle ; dans quinze ans, nos industries auront besoin de deux fois plus de matières premières qu'il ne leur en faut aujourd'hui ; dans trente ans, elles en transformeront trois fois plus.

Où que doive se situer le niveau d'équilibre de notre masse humaine (10 milliards, 20 milliards, 100 milliards ?), il est clair que le temps nous est compté pour forcer — depuis nos 28 % de terres fermes — tous les secrets des fabuleuses ressources de l'océan. »

(a) Fishing

20. According to Professor Ryther of the Woods Hole Oceanographic Institution, at present some 60 million tons (almost \$8,000 million worth) of fish are caught each year and this figure increases annually by 6 to 8 %, which means that it is doubled every 10 to 12 years. In the best fishing grounds off Newfoundland or in the North Sea, some 50 kg. of fish can be caught per hectare, per year. If fish farming techniques are further developed, the yield of fish for canning, for instance, could be 5 tons per hectare, per year.

21. In Japan, oyster farms produce 50 tons per hectare, per year. Mussel farming in the Bay of Vigo in Spain yields a production of 500 tons per hectare, per year. In the United States, the production of oysters by scientific methods in a fish farm in Connecticut might be as much as half-a-million oysters a year. 1,000 oysters would cost about \$1.

22. The potential of fish from the sea is not certain, but it is probably double the present catch. More than 1,500,000 different species live in the sea, which is the scene of widespread massacre: fish eat each other, and probably only 1 in every 20,000 dies a natural death. Plankton is not ideal for man but it is the grass or basic foodstuff of small shellfish and herbivorous fish: the beginning of an often complex food chain. Yields are very poor: 200 kg. of plankton to make 1 kg. of carnivorous fish. But the figures are such (1,300 million cu.km.) that it is thought that there must nevertheless be at least 200,000 million tons of living creatures in the sea. All countries are developing aquaculture. Thus, in the United States private firms like United States Steel and United Fruit finance programmes for research in this field.

(b) Water

23. All our fresh water comes from the sea which, with the sun, forms a wonderful thermal machine for desalinating sea water, and this permanent cycle sustains life. But wherever nature is not sufficiently generous with its rainfall, wherever urbanisation and industrialisation are coming or will come to the end of available local resources, artificial desalination

will obviously have to be developed (several techniques exist, using oil or uranium as the source of heat). One of the first significant steps in an evolution which will mark the next thirty years is the Alsthom desalination complex in Kuwait producing 112,000 cu.m. per day.

24. Mr. La Prairie added the following two points:

"In the longer term, interaction between the sea and the atmosphere will be better understood — an intricate problem which the network of satellites and automatic buoys which will cover space and ocean (economic prospects for equipment industries) will help meteorologists and oceanologists to solve — in other words, there will be greater understanding of evaporation, the key to all climatic phenomena; such phenomena (depressions, typhoons and therefore economic consequences) will be forecast, and there is no reason why one day we should not be able to influence them. We shall manufacture the weather.

Until such time as we can control the rain, that is, as long as we have to desalinate sea water, mention should be made of the importance of the by-products of this operation: salt, of course, but also the minerals contained in the water, concentrated into this brine. Chemists are beginning to take an interest in them."

25. Twenty per cent of the salt, 70 % of the bromine and 60 % of the magnesium produced in the world come from the sea. That makes 2,000 million francs.

(c) Energy

26. This point will be considered the most briefly.

27. It is certainly tempting to make use of this vast amount of wasted energy: permanent currents moving whole rivers of hundreds of millions of cubic metres at speeds of 1 to 2 knots; tidal currents, moving in alternate directions and often much quicker; energy from the sea's swell; energy resulting from thermic differences at different depths (Georges Claude process).

28. The tide-driven power station on the Rance, which is a technical success, supplies 500 million kWh, but there are few economically

(a) La pêche

20. D'après le Professeur Ryther du Woods Hole Oceanographic Institution, on pêche actuellement chaque année pour près de 8 milliards de dollars correspondant à quelque 60 millions de tonnes de poissons, chiffre qui progresse tous les ans de 6 à 8 %, ce qui veut dire qu'il double tous les 10 à 12 ans. Dans les meilleures zones de pêche de Terre-Neuve ou de la Mer du nord, on peut prendre annuellement une cinquantaine de kilos de poissons à l'hectare. Si l'on poursuit le développement des techniques de pisciculture, la production de poisson pour la conserve, par exemple, pourrait atteindre 5 tonnes à l'hectare par an.

21. Au Japon, la production annuelle d'huîtres est de 50 tonnes à l'hectare. En Espagne, dans la baie de Vigo, la production annuelle de moules atteint 500 tonnes à l'hectare. Aux Etats-Unis, la production d'un parc à huîtres du Connecticut à l'aide de méthodes scientifiques pourrait atteindre 500.000 huîtres par an. Le millier d'huîtres coûterait 1 dollar environ.

22. Le potentiel productif de poissons de la mer est en controverse ; il est sans doute le double des prises réalisées. Plus de 1.500.000 espèces différentes vivent dans les eaux — qui sont le théâtre de gigantesques carnages — les poissons se mangeant les uns les autres ; 1 sur 20.000 meurt sans doute de mort naturelle. Le plancton n'est pas fameux pour l'homme ; il est avec l'herbe, la nourriture de base des petits crustacés et des poissons herbivores, le début d'une chaîne alimentaire souvent complexe. Les rendements sont très mauvais : 200 kg de plancton pour faire 1 kg de poisson carnassier. Mais les chiffres sont tels (1.300 millions de km³) qu'il y a tout de même au moins, pense-t-on, 200 milliards de tonnes d'animaux vivants dans la mer. Tous les pays se préoccupent de développer l'aquiculture. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, des sociétés privées comme l'U.S. Steel ou l'United Fruit financent des programmes de recherche dans ce domaine.

(b) L'eau

23. Toute notre eau douce vient de cet océan qui constitue, avec le soleil, cette géniale machine thermique à dessaler l'eau de mer, et ce recyclage permanent entretient la vie. Mais là où la nature n'est pas assez généreuse dans ses précipitations, là où l'urbanisation et l'industrialisation viennent ou viendront à bout des ressources locales disponibles, le dessalement artificiel (plu-

sieurs techniques sont au point, que la source de chaleur soit pétrole ou uranium) est appelé à un développement évident : la construction au Koweït par Alstom d'un complexe de dessalement de 112.000 m³/jour est l'un des tout premiers pas, significatifs, d'une évolution qui va marquer les trente années à venir.

24. M. La Prairie ajoutait deux considérations:

« A plus long terme, on comprendra mieux les interactions océan-atmosphère — problème ardu que les satellites et les bouées automatiques qui vont quadriller l'espace et l'océan (perspectives économiques pour industries d'équipement) vont aider les météorologues et les océanologues à résoudre — autrement dit, on comprendra complètement l'évaporation, clé de tous les phénomènes climatiques, on prévoira ces phénomènes (dépressions, typhons, donc conséquences économiques) et il n'est pas exclu de penser qu'un jour on influera sur eux. On fabriquera du temps.

En attendant 'd'orienter les pluies' tant que l'on aura à dessaler l'eau de mer, il faut insister sur l'importance des sous-produits de cette opération : le sel, bien entendu, mais aussi les minéraux contenus dans l'eau, concentrés par ces 'saumures'. Les chimistes commencent à s'y intéresser. »

25. 20 % du sel, 70 % du brome, 60 % du magnésium produits dans le monde viennent de la mer. Cela fait 2 milliards de francs.

(c) L'énergie

26. Ce sera là le point le plus brièvement traité.

27. Certes, il est tentant de profiter de ces formidables énergies perdues : grands courants permanents charriant à des vitesses de 1 ou 2 nœuds de véritables fleuves de milliards de mètres cubes ; courants de marée, alternatifs, souvent beaucoup plus rapides ; énergie de la houle ; énergie résultant des différences thermiques aux différentes profondeurs (procédé Georges Claude).

28. L'usine marémotrice de la Rance, réussite technique, fournit son demi-milliard de kWh, mais peu d'emplacements, économiquement favo-

suitable sites in the world and most of the other projects we know about are in the Soviet Union.

(d) Oil

29. Although no complete estimates of potential world sub-sea petroleum resources have been made, enough is known to be certain that they are large, perhaps even larger than those of the continents. World sub-sea proved recoverable reserves are 90 billion barrels, and it is estimated that world "offshore petroleum resources" (including proved reserves) beneath a water depth of as much as 1,000 feet (300 m.) amount to 700 billion barrels of petroleum liquids, plus 350 billion barrels recoverable by secondary methods, and the equivalent of 350 billion barrels in natural gas.

30. Sub-sea petroleum (oil and gas), produced off the shores of 25 countries, presently contributes 17 % of the world's output and makes up nearly 90 % of the total value of current sub-sea mineral production. Through the remainder of the present century and probably longer, petroleum will continue to be the principal mineral produced from the seabed. Offshore sources might come to supply 30-35 % of the world's petroleum production by 1980, and the annual value of sub-sea petroleum production will probably soon exceed that of all other marine resources combined, including sea water chemicals and fish.

31. Areas favourable for the local occurrence of sub-sea petroleum resources are adjacent to nearly every coastal nation and, in fact, geologic or geophysical exploration is already under way off the coast of more than 75 countries and drilling is in progress in 42 of them. Wide shelves, where petroleum in large accumulations, if they are present, can be recovered economically now, occur off the coasts of Greenland, Norway, the United Kingdom, Canada, Mexico, Trinidad-Tobago, Venezuela, Guyana, Surinam, French Guiana, Brazil, Uruguay, Argentina, Australia, New Zealand, China, Korea, Taiwan and the Soviet Union, as well as along the Atlantic, Gulf of Mexico, and Alaskan coasts of the United States. The continental rise is especially wide in the Arabian Sea, the Bay of Bengal, off Eastern Africa, off most of Western Africa, and off much of the eastern coasts of North America and South America.

32. Japan, a country poor in land resources, is therefore making a big effort in the field of oceanography. In the oceans, it is hoped to find both food and mineral resources. Hopes of finding oil are now high. If Japanese research and development in this field succeed, it will not only change the economic map of the Far East but all political relations between Japan and other Asian countries.

33. Current offshore petroleum production comes from water depths of less than 100 metres and from areas within 120 km. of the coast. The technologic limit of offshore petroleum production, however, might be extended to water depths of almost 2,000 metres by 1980, although at much higher costs.

34. The fact that undersea oilfields have been discovered lessens the political importance of the Middle East.

35. None of these discoveries has been made without effort and the magnitude of the research carried out should be underlined, both with regard to prospecting processes and the development of heavy drilling equipment. In many respects, technology in Europe seems to be as advanced as in the United States (Pentagon 81 drilling platform, experiments in on-site oil storage under water, flexo-drilling, deep-sea diving by divers or light submarines). But here again, great care is required. A single eruption of oil or gas would pollute vast areas of ocean, have repercussions on neighbouring countries, upset the ecological balance and jeopardise traditional maritime activities: hence the need for legislation. Of the 7,642 wells drilled by 1969 off the continental shelf of the United States, only 23 caused eruptions, one of which recently caused serious damage to the environment in the Santa Barbara straits.

(e) Minerals

36. Until now, mining of the ocean floor has not yielded big profits except in the field of

rables, existent dans le monde et nous ne connaissons guère que des projets soviétiques en la matière.

(d) Le pétrole

29. Si l'on n'a pas encore complètement évalué le potentiel des ressources mondiales de pétrole se trouvant sous la mer, on dispose de suffisamment de données pour être certain qu'elles sont importantes, voire plus importantes que celles des continents. Les réserves connues et exploitables que renferme la surface immergée du globe s'élèvent à 90 milliards de barils et l'on estime que les ressources mondiales de pétrole « off-shore » (y compris les réserves connues) se situent à des profondeurs de 300 mètres, comprennent 700 milliards de barils de pétrole liquide, plus 350 milliards de barils récupérables par des procédés secondaires et l'équivalent de 350 milliards de barils de gaz naturel.

30. Le pétrole d'origine sous-marine (pétrole liquide et gaz) extrait off-shore par 25 pays constitue aujourd'hui 17 % de la production mondiale et représente près de 90 % de la valeur totale de la production actuelle de minéraux sous-marins. D'ici à la fin du siècle, et probablement au-delà, le pétrole continuera d'être le principal minéral extrait des fonds marins. Les gisements off-shore fourniront peut-être de 30 à 35 % de la production mondiale de pétrole d'ici à 1980 et la valeur annuelle de la production de pétrole sous-marin surpassera probablement bientôt celle de toutes les autres ressources de la mer, y compris les produits chimiques et la pêche.

31. Les zones où l'on peut trouver localement du pétrole sous-marin s'étendent au large de presque toutes les côtes et l'exploration géologique et géophysique couvre déjà les zones côtières de plus de 75 pays et, pour 42 d'entre eux, on procède à des forages. On peut désormais exploiter de façon rentable les gisements de pétrole importants qui se trouvent souvent sur les vastes plates-formes continentales situées au large du Groënland, de la Norvège, du Royaume-Uni, du Canada, du Mexique, de Trinidad et Tobago, du Venezuela, de la Guyane, de Surinam, de la Guyane française, du Brésil, de l'Uruguay, de l'Argentine, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Chine, de la Corée, de Formose et de l'Union Soviétique, de même qu'au long des côtes de l'Atlantique, du Golfe du Mexique et des côtes de l'Alaska aux Etats-Unis. Le talus continental est particulièrement large dans la Mer d'Oman, le Golfe du Bengale, au large de l'Afrique orientale, de la majeure partie de

l'Afrique occidentale et d'une grande partie des côtes orientales d'Amérique du nord et d'Amérique du sud.

32. Le Japon, pays pauvre en ressources terrestres, a fait un grand effort dans le domaine de l'océanographie. Dans les océans, il espérait trouver à la fois denrées alimentaires et ressources minérales. Mais, maintenant, des espérances de pétrole se précisent. Si l'étude et la recherche japonaises en ce domaine sont couronnées de succès, elles modifieront non seulement la carte économique de l'Extrême-Orient, mais tous les rapports politiques entre le Japon et les autres pays asiatiques.

33. La production actuelle de pétrole off-shore est extraite à des profondeurs inférieures à 100 mètres et dans des zones qui ne sont pas éloignées de plus de 120 km de la côte. La limite technologique de la production de pétrole off-shore pourrait néanmoins être repoussée jusqu'à des profondeurs de près de 2.000 mètres d'ici à 1980, mais le prix de revient en serait beaucoup plus élevé.

34. Le fait que des champs pétrolifères ont été découverts sous la mer diminue l'importance politique du Moyen-Orient.

35. Toutes ces découvertes n'ont pas été faites sans effort et il y a lieu de souligner l'ampleur des recherches effectuées tant en ce qui concerne les procédés de prospection qu'en ce qui a trait à la mise au point d'un équipement lourd pour les forages. La technologie européenne paraît, sur bien des points, aussi avancée qu'aux Etats-Unis (plate-forme de forage Pentagone 81, essai de stockage sur place, sous l'eau, du pétrole, ancrage dynamique des plates-formes, flexoforage, plongée profonde par plongeurs ou sous-marins légers). Mais, dans ce domaine encore, il faut être vigilant. Une seule éruption de pétrole ou de gaz peut entraîner la pollution de vastes étendues océaniques, avoir des répercussions dans les pays voisins, bouleverser l'équilibre écologique, nuire aux activités maritimes traditionnelles : d'où nécessité d'une législation. Sur les 7.642 puits forés jusqu'en 1969 sur la partie extérieure du plateau continental des Etats-Unis, 23 seulement ont causé des éruptions, dont une seule récente dans le détroit de Santa Barbara a occasionné dans le milieu environnant des dommages sérieux dus aux puits de pétrole.

(e) Minéraux

36. Jusqu'à présent, l'exploitation minière du lit des océans n'a pas été d'un grand profit, si

offshore oil drilling. To mine gold or diamonds on the ocean floor would cost 50 % more than land mining. At present, the European countries are mostly interested in the deposits of sand and gravel for their building industries ; the British and Dutch are working such deposits. Important markets are opening up for foundations for motorways for which materials from the sea are suitable. Moreover, in many places quarries on dry land are exhausted ; the United Kingdom already obtains 10 % of its sand and gravel from the sea.

37. Having started with oil, sand and gravel, the shallow depths of the continental shelf will be exploited more intensively in the future. A start has been made in Indonesia where important finds have been made of tin (\$24 million production) and in the United States phosphates are being mined.

38. When new techniques have been developed, mining of polymetallic nodules will certainly start. On the floor of the Pacific alone there must be about 1.5 million tons. These nodules contain an average of 30 % manganese, 15 % iron and 2 to 4 % copper and nickel and are generally found on the seabed at the rate of 20 kg. per square metre.

39. The first of these nodules were found at a depth of more than 1,000 metres ; now they are also found at depths of 300 to 400 metres and can be picked up in large quantities. A study has been made to solve the metallurgical problems of separating the manganese, copper and nickel from the iron ore. It is still not profitable to recuperate manganese in this way but, if prices of nickel and copper remain as high as at present, mining of these minerals might well be profitable.

40. If production does take place, it will be a gathering operation with no permanent mining installation. Although the operation would sweep a large area compared to mining operations on land, the area involved would be only a tiny fraction of the ocean floor. One American firm, "Deepsea Ventures Inc.", is now actively pursuing both exploration and research on mining and plans to begin a pilot mining operation this year.

41. This pioneering exploitation will cost between \$5 and 10 million. It is not intended to be a commercial exploitation, but to develop the technological apparatus to be used in this type of mining. Thirty tons of nodules have been mined and the minerals are in the process of being extracted. Once exploitation starts on a commercial basis, a consortium of major American industries will invest some \$110 to 220 million to start production.

42. In 1969, the Soviet Academy of Sciences published a work on "sea mining", which concluded that it was necessary to speed up the exploitation of oceanic mineral deposits.

43. Since 1966, systematic reconnaissance campaigns have been carried out on the continental shelves of the Soviet Union. Ilmenite, rutile and zircon placers have been detected in the Black Sea, the Baltic and the Sea of Japan. Tin deposits have been recorded off the north coast of Central Siberia (Laptev Sea) and in the East Siberian Sea. Titanium-bearing sand has been found off the Kuril Islands. Iron deposits are to be found in the Black Sea and the Sea of Azov. Finally, gold placers were found in 1969 in the glacial deposits of sand and gravel on the bed of the Bering Straits and the Soviet continental shelf in the Sea of Japan and the Sea of Okhotsk.

44. Exploitation started in the Baltic in 1968. The effort was intensified in 1969 when very powerful Viborgsky-type dredgers came into service enabling sand containing rutile, ilmenite and zirconium to be brought to the surface and a preliminary concentration to be made on board.

45. Particular emphasis is now laid on titanium prospection and exploitation. Mr. Kostin, Deputy Minister for Non-Ferrous Metals, recently stated in *Izvestia* that the experimental extraction and concentration of titanium ore from the bed of the Baltic have shown that the cost of exploiting underwater deposits may be less than for underground deposits. The Ministry had therefore decided to launch a programme for exploiting titanium and zirconium ore deposits in the Baltic Sea. The Soviet Union wished underwater mining to start as soon as possible with the lowest possible investment. It was expected that it

ce n'est dans le domaine des forages pétroliers off-shore. Le coût de l'exploitation des mines d'or et de diamant des fonds marins excéderait de moitié celui de l'extraction terrestre. Actuellement, les pays européens s'intéressent surtout aux gisements de sable et de graviers pour leurs industries du bâtiment et les Britanniques et les Néerlandais les exploitent. D'importants marchés s'ouvrent actuellement pour l'infrastructure des autoroutes qui nécessite ce genre de matériaux. De plus, en de nombreux endroits les carrières traditionnelles sont épuisées. Le Royaume-Uni tire déjà 10 % de son sable et de ses graviers de la mer.

37. Commencée avec le pétrole, le sable et le gravier, l'exploitation des profondeurs du plateau continental s'intensifiera dans l'avenir. Le départ a été donné par l'Indonésie où l'on a découvert d'importants gisements d'étain (production de 24 millions de dollars) et par les Etats-Unis où l'on exploite les phosphates.

38. Lorsque de nouvelles techniques auront été mises au point, on procédera certainement à l'exploitation des nodules polymétalliques. Rien que sur le lit de l'Océan Pacifique, il doit s'en trouver environ 1,5 million de tonnes. Ces nodules contiennent en moyenne 30 % de manganèse, 15 % de fer et 2 à 4 % de cuivre ou de nickel et on les trouve généralement sur le fond dans une proportion de 20 kg au mètre carré.

39. Les premiers nodules ont été trouvés à plus de 1.000 mètres de profondeur ; on les trouve maintenant par des fonds de 300 à 400 mètres et ils peuvent être ramenés à la surface en grandes quantités. On a étudié comment résoudre les problèmes de métallurgie posés par l'extraction du manganèse, du cuivre et du nickel du minerai de fer. La récupération du manganèse de cette façon n'est pas encore rentable, mais si les prix du nickel et du cuivre restent aussi élevés qu'à l'heure actuelle, l'exploitation de ces minerais pourrait être intéressante.

40. Si l'extraction doit avoir lieu, elle se fera sous la forme de « cueillette », sans installations permanentes. L'opération couvrirait, certes, une large zone en comparaison des exploitations sur la terre ferme, mais cette zone ne représenterait qu'une toute petite partie des fonds marins. Une entreprise américaine, « Deepsea Ventures Inc. », se livre déjà activement tant à la prospection qu'à la recherche sur l'extraction et elle envisage de lancer une opération d'exploitation-pilote cette année.

41. Cette exploitation-pilote coûtera de 5 à 10 millions de dollars. Elle n'est pas destinée à devenir une opération commerciale mais à mettre au point l'équipement technologique qui sera utilisé dans ce genre d'extraction. On a déjà obtenu 30 tonnes de nodules et on procède actuellement à l'extraction des minéraux. Lorsque le stade commercial sera atteint, un consortium de grandes industries américaines investira de 110 à 220 millions de dollars pour faire démarrer la production.

42. L'Académie des Sciences de l'Union Soviétique a publié en 1969 un ouvrage sur les « mines de la mer », qui conclut à la nécessité d'un essor rapide de l'exploitation des gisements minéraux océaniques.

43. Depuis 1966, des campagnes systématiques de reconnaissance ont été poursuivies sur les plateaux continentaux de l'Union Soviétique. Des « placers » d'ilménite, de rutile et de zircon ont été décelés en Mer Noire, en Baltique et en Mer du Japon. Des gisements d'étain ont été inventoriés au large des côtes nord de la Sibérie centrale (Mer de Laptev) et en Mer de Sibérie orientale. Des sables titanifères ont été localisés au large des îles Kouriles. Des gisements de fer se trouvent en Mer Noire et en Mer d'Azov. Enfin des placers d'or ont été décelés en 1969 dans les dépôts glaciaires de sables et de graviers sur le fond de la Mer de Béring, ainsi que sur le plateau continental soviétique en Mer du Japon et en Mer d'Okhotsk.

44. Les premières opérations d'exploitation ont eu lieu en Baltique à partir de 1968. L'effort s'est accentué en 1969 avec la mise en service de navires-dragues très puissants du type « Viborgsky », qui permettent de remonter des sables contenant du rutile, de l'ilménite et du zirconium et d'en effectuer une première concentration à bord.

45. Un accent particulier est dorénavant mis sur la prospection et l'exploitation du titane. M. V. Kostin, Vice-ministre des métaux non ferreux, a déclaré récemment aux « Izvestia » : « L'extraction et la concentration expérimentales de minerais de titane provenant du fond de la Baltique ont montré que le coût d'une exploitation de gisements sous-marins peut être inférieur à celui d'une exploitation de gisements terrestres. Dans ces conditions, le ministère a décidé de lancer dès maintenant un programme d'exploitation de gisements de minerais de titane et de zirconium en Mer Baltique. Nous voulons

would be possible to exploit deposits at sea which were less rich than underground deposits.

(f) Other aspects

46. Other aspects of the exploitation of the sea are :

- changes in maritime transport (giant tankers, mineral carriers, container ships, hovercraft) and soon, perhaps, cargo submarines ;
- the holiday phenomenon — marine tourism, sailing, underwater sports and even underwater tourism. In France, there are 200,000 boats. By 1980 or 1985, there will be 1 million. It is difficult to estimate the turnover of these 800,000 boats still to be built. Will it be 5 or 15,000 million francs ? Will the boats be American if European builders are still dispersed and therefore expensive ? And to provide berths for all these boats, three or four times as many ports and 1,000 to 1,500 km. more coast-line will be needed ;
- “thalassotherapy” (health through the sea). In France, twenty centres have been set up in the space of a few years. Last year, they had 60,000 patients, which represented an increase of 20 % each year.

CHAPTER II

Developments in the United States

47. The authorities in the United States have realised what is at stake in the sea in terms of national defence, protection of the natural environment and exploitation of ocean resources. They are co-ordinating the action of the various federal departments or agencies which are more or less closely concerned with maritime matters (Defence, Interior, State Department, Transport, Commerce, Health, etc.).

48. For the last three years, the President of the United States has submitted a report to Congress on “Marine Science Affairs” which

reviews work accomplished in the past year and projects under way. Unfortunately, it is not possible to summarise this report here. It would, however, be desirable for a similar review to be made in Europe.

49. It is probable that in the near future a National Oceanic and Atmospheric Agency (NOAA) will be set up, modelled on and in line with NASA.

*
**

50. Several considerations justify this effort.

51. Forty-five per cent of the population of the United States now live in coastal areas and this concentration is increasing. A quarter of American industry and 25 million inhabitants are in the area of the Great Lakes.

52. This population is increasingly anxious to make use of the water environment which must consequently be protected. Apart from fishermen and bathers, 20 million boatmen — who spent almost \$3,000 million on boats in 1969 — are opposed to the claims of industry. Because of the advantages of coastal positions, industry is taking over more and more of the coastline.

53. This human concentration, coupled with industrialisation, is accelerating the degradation of water. Industrial pollution is increasing by 4.5 % per year. Rivers are becoming sewers. Scientists estimate that a million tons of oil, 10,000 tons of lead and two-thirds of the DDT produced end up in the water, cutting across all frontiers. The United States is believed to be responsible for a fifth of the world pollution.

54. Ocean waters have a profound influence on man and his environment. They play a major rôle in the shaping of meteorological conditions. Their phyto-plankton produce more than half the earth's oxygen.

55. More than three-quarters of the United States merchant navy consists of old ships, which should encourage the choice of new models and building methods.

démarrer l'exploitation minière sous-marine le plus rapidement possible avec le plus faible investissement possible. Nous serons capables d'exploiter en mer des gisements à plus faible teneur que les gisements terrestres. »

(f) Autres aspects

46. L'exploitation de l'océan, c'est encore bien d'autres choses :

- la mutation des transports maritimes (pétroliers géants, minéraliers, porte-containers, naviplanes), demain sous-marins transporteurs, sans doute ;
- le phénomène vacances, tourisme marin, plaisance, sports sous-marins, voire tourisme sous-marin. En France, il existe 200.000 bateaux. En 1980 ou 85, il y en aura 1 million. Le chiffre d'affaires de ces 800.000 bateaux à construire est difficile à évaluer. 5 à 15 milliards de francs ? Seront-ils américains, si en Europe nos constructeurs restent dispersés, donc chers ? Et, pour caser toute cette flotte, il nous faudra trois ou quatre fois plus de ports, 1.000 à 1.500 km de côtes en plus ;
- la thalassothérapie (la santé par la mer). En quelques années, en France, vingt centres ont été créés. L'an dernier, 60.000 curistes se sont soignés, soit une augmentation de 20 % par an.

CHAPITRE II

La situation aux Etats-Unis

47. Les pouvoirs publics aux Etats-Unis ont pris conscience de l'enjeu que représente les océans, tant en ce qui concerne la défense nationale que la protection du milieu naturel et l'exploitation des ressources de la mer. Ils s'emploient à coordonner l'action des différents ministères ou agences fédérales qui, de près ou de loin, ont à connaître des choses de la mer (défense, intérieur, affaires étrangères, transports, commerce, santé, etc.).

48. Depuis trois ans, le Président des Etats-Unis adresse un rapport au Congrès (« Marine Science Affairs ») qui fait le point des travaux

accomplis au cours de l'année écoulée et des projets en cours. Il n'est malheureusement pas possible de résumer ici ce rapport, mais il serait souhaitable qu'un semblable bilan soit établi pour l'Europe.

49. Prochainement sans doute, s'inspirant de l'expérience de la N.A.S.A. et lui faisant pendant, une Agence nationale pour les océans et l'atmosphère (N.O.A.A., « National Oceanic and Atmospheric Agency ») sera créée.

**

50. La justification de cet effort trouve sa source dans plusieurs constatations.

51. D'ores et déjà, 45 % de la population des Etats-Unis est concentrée dans les régions côtières et cette concentration va s'accroître. Le quart de l'industrie américaine, vingt-cinq millions d'habitants, vivent au bord des Grands Lacs.

52. De plus en plus, cette population veut profiter de l'action bienfaisante de l'eau. Son environnement doit être protégé. Sans parler des pêcheurs et des baigneurs, 20 millions de navigateurs de plaisance, qui ont dépensé en bateaux pour près de 3 milliards de dollars en 1969, s'opposent aux convoitises de l'industrie. Celle-ci, en raison des avantages inhérents aux situations côtières, s'installe toujours davantage sur les rives des océans.

53. Cette concentration humaine, jointe à l'industrialisation, accélère la dégradation de la qualité des eaux. La pollution industrielle s'accroît de 4,5 % par an. Les rivières deviennent des égouts. Les scientifiques estiment qu'un million de tonnes de pétrole, 10.000 tonnes de plomb, les deux tiers de la production de D.D.T., etc. dérivent dans les eaux et se dispersent sans se soucier des frontières. Les Etats-Unis seraient responsables du cinquième de la pollution mondiale.

54. Les eaux des océans exercent une profonde influence sur l'homme et son environnement. Elles jouent un rôle majeur dans la formation des conditions météorologiques. Leur phytoplancton produit plus de la moitié de l'oxygène de la planète.

55. La flotte marchande des Etats-Unis est, pour les trois quarts, constituée par des bateaux âgés, ce qui milite en faveur d'un renouveau et dans le choix des modèles et dans les méthodes de construction.

56. While the national volume of fishing is decreasing and meets only 40 % of requirements, other countries are advancing rapidly.

57. Because the United States consumes proportionally more oil and raw materials than any other nation, it is essential for it to ensure its supplies. Finally, the development of technology is rapidly opening up new ocean frontiers.

58. On 19th October 1969, the Vice-President of the United States, speaking as Chairman of the National Council on Marine Resources and Engineering Development, announced a five-point programme, the main lines of which are as follows :

— *Coastal zone management*

A new federal policy will promote the rational development of coastal areas and the Great Lakes, by means of a grant programme to aid States to plan and manage activities along the coast.

— *Establishment of coastal laboratories*

Coastal marine laboratories will be established to accelerate environmental research needed for effective management of coastal activities.

— *Lake restoration*

A pilot technological study of lake pollution will be initiated to guide restoration of the Great Lakes.

— *International Decade of Ocean Exploration*

The United States will propose a range of specific programmes as its initial contribution to the International Decade of Ocean Exploration during the 1970s.

— *Arctic environmental research*

Ocean-related research will be accelerated on the interaction of man with the Arctic environment.

59. Primary responsibility for development of each programme will be assigned to an appropriate federal agency while studies of the government's organisation of marine science activities continue.

60. The study was requested by President Nixon last February following submission of the report of the Commission on Marine Science, Engineering and Resources, "Our Nation and the Sea".

61. The President's Advisory Council on Executive Organisation is now evaluating the Commission's recommendation to create a new National Oceanic and Atmospheric Agency.

62. The United States will propose international emphasis on the following goals during the International Decade of Ocean Exploration in the 1970s :

— preserve the ocean environment by accelerating scientific observations of the natural state of the ocean and its interactions with the coastal margin to provide a basis for (a) assessing and predicting man-induced and natural modifications of the character of the oceans ; (b) identifying damaging or irreversible effects of waste disposal at sea ; and (c) comprehending the interaction of various levels of marine life to prevent depletion or extinction of valuable species as a result of man's activities ;

— improve environmental forecasting to reduce hazards to life and goods and permit more efficient use of marine resources by improving physical and mathematical models of the ocean and atmosphere which will provide the basis for increased accuracy, timeliness and geographic precision of environmental forecasts ;

— expand seabed assessment activities to permit better management — domestically and internationally — of ocean mineral exploration and exploitation by acquiring needed knowledge of seabed topography, structure, physical and dynamic properties, and resource potential ;

— develop an ocean monitoring system to facilitate forecasts of oceanographic and atmospheric conditions through

56. Alors que le volume national des pêches a tendance à décroître et ne couvre que 40 % des besoins, celui des pays étrangers progresse très rapidement.

57. Parce que les Etats-Unis consomment proportionnellement plus de pétrole et de matières premières que n'importe quelle autre nation, il est vital pour eux d'assurer leur approvisionnement. Enfin, l'évolution de la technologie ouvre rapidement de nouvelles frontières océaniques.

58. Le 19 octobre 1969, le Vice-Président des Etats-Unis a annoncé, en sa qualité de Président du « Conseil national pour le développement des ressources et des techniques de la mer », le lancement d'un programme en cinq points, dont voici les grandes lignes :

— *L'exploitation des zones côtières*

Le gouvernement fédéral favorisera la mise en valeur rationnelle des zones côtières et de la région des Grands Lacs grâce à un programme de subventions destinées à aider les Etats à prévoir et organiser les activités le long des côtes.

— *La fondation de laboratoires côtiers*

Des laboratoires marins seront installés sur les côtes : ils accéléreront les recherches sur le milieu qu'exige une organisation efficace des activités côtières.

— *La restauration de l'équilibre biologique des lacs*

Il sera procédé à une étude technologique pilote de la pollution des lacs qui servira de guide pour la restauration de l'équilibre biologique des Grands Lacs.

— *La Décennie internationale de l'exploration océanographique*

Les Etats-Unis proposeront une série de programmes qui constitueront leur première contribution à la Décennie internationale de l'exploration océanographique qui commence en 1970.

— *Les recherches sur le milieu arctique*

La recherche océanographique sur l'interaction de l'homme et du milieu arctique sera accélérée.

59. La mise au point de chacun de ces programmes incombera en premier lieu à une agence fédérale appropriée, tandis que se poursuivront les études de l'organisation gouvernementale sur les activités relatives aux sciences de la mer.

60. Le Président Nixon avait demandé une étude, en février dernier, à la suite du rapport « Notre pays et la mer » présenté par la Commission des sciences, des techniques et des ressources de la mer.

61. Son Conseil consultatif en matière d'exécution examine actuellement la recommandation de la commission tendant à créer une nouvelle Agence nationale de l'océan et de l'atmosphère.

62. Pendant la Décennie internationale de l'exploration océanographique qui a commencé en 1970, les Etats-Unis proposeront de faire porter l'attention internationale sur les objectifs suivants :

- la préservation du milieu océanique par l'intensification des observations scientifiques sur l'état naturel de l'océan et ses interactions avec la bande côtière, pour permettre (a) d'évaluer et de prévoir les modifications des océans, qu'elles soient naturelles ou causées par l'homme ; (b) de déterminer les dommages et les effets irréversibles provoqués par le rejet des déchets à la mer ; (c) de comprendre l'interaction des divers niveaux de la vie marine afin de prévenir la disparition progressive ou l'extinction d'espèces précieuses provoquées par les activités de l'homme ;
- l'amélioration des prévisions relatives au milieu en vue de diminuer les atteintes à la vie et aux biens et d'utiliser plus efficacement les ressources de la mer, en améliorant les modèles physiques et mathématiques de l'océan et de l'atmosphère, ce qui permettra d'établir, sur le milieu, des prévisions plus exactes, plus précises dans le temps et mieux localisées ;
- la multiplication des activités de recherche sur les fonds marins, ce qui permettra de mieux organiser — sur le plan national et international — la prospection et l'exploitation des minéraux que renferme l'océan en acquérant les connaissances nécessaires sur la topographie des fonds marins, leur structure, leurs propriétés physiques et dynamiques et le potentiel de leurs ressources ;
- la création d'un système de surveillance des océans destiné à faciliter la prévision des conditions océaniques et atmos-

design and deployment of oceanographic data buoys and other remote sensing platforms ;

— improve worldwide exchanges of information through modernising and standardising national and international marine data collection, processing and distribution ;

— accelerate Decade planning to increase opportunities for a fair sharing of responsibilities and expenditure at international level for ocean exploration, and to assure better use of limited exploration resources.

63. The Decade will accelerate needed understanding of the ocean, permitting nations individually to plan their investments and collectively to develop arrangements for preserving the ocean environment and managing common ocean resources.

64. The global character of the oceans and the scope of work to be done make international cost-sharing and data exchange especially attractive. International co-operation in marine affairs is expected to facilitate communication with developing nations, with the Soviet Union and with others.

65. The United States proposals are compatible with the framework of the expanded and long-term international programme of ocean exploration recently developed by UNESCO's Intergovernmental Oceanographic Commission. The extent and nature of the United States contribution will depend on the contribution of other nations participating in this programme.

66. To implement the five-point marine science programme, the President has obtained the necessary budgetary credits, totalling \$533.1 million, to support federal marine science, technology and related activities in the fiscal year 1971. According to the National Council, for the first time since the present scope of the marine sciences programme was defined in 1966, funds for the marine programmes of civilian agencies constitute over one-half (55 %) of the

total request. Since the fiscal year 1967, civilian programmes have grown from \$160 million to \$293 million in the new budget. Oceanographic research in the restricted sense amounts to \$108.2 million.

67. Increases in the fiscal year 1971 budget reflect in large measure the Administration's intention to implement the five-point marine sciences programme announced on 19th October 1969 by the Vice-President. Funds are requested for the International Decade of Ocean Exploration (\$15 million for 1971), an expanded programme of Arctic environmental research and a pilot lake restoration project. The other two initiatives, concerned with management and laboratory systems for the coastal zone, are being implemented by legislation and inter-agency planning respectively.

68. The National Science Foundation shows the largest increase in marine science obligations requested for the fiscal year 1971, over \$22 million to a total of \$63 million. This increase includes \$3.4 million for the Sea Grant Programme ; \$1.2 million for the marine component of the Arctic Research Programme ; \$1.5 million for the Ocean Sediment Coring Programme ; and \$15 million in support of the International Decade of Ocean Exploration, to be allocated among NSF and other federal agencies involved in the various Decade programmes.

69. Another significant increase is in the request for the Department of Transportation where an additional \$7.2 million is provided for the advanced development stage of the Coast Guard's National Data Buoy System. Two million of this amount represents funds for the environmental prediction element of the International Decade of Ocean Exploration. Although not in the marine sciences programme, \$59 million are included in the President's budget for construction of a new coast guard replacement ice-breaker which will have oceanographic research capabilities.

phériques, grâce à la conception et à la mise en place de bouées océanographiques et autres plates-formes de détection à distance ;

- l'amélioration des échanges d'informations à l'échelle mondiale, grâce à la modernisation et à la normalisation des systèmes nationaux et internationaux de collecte, de traitement et de diffusion des données relatives à la mer ;
- la mise en place accélérée des plans relatifs à la Décennie, afin d'augmenter les chances d'une équitable répartition, sur le plan international, des responsabilités et des dépenses entraînées par l'exploration des océans, et de mieux utiliser les ressources limitées consacrées à l'exploration.

63. La Décennie accroîtra la connaissance de l'océan, qui est nécessaire, et permettra aux divers pays de prévoir individuellement leurs investissements et d'établir collectivement les accords destinés à préserver le milieu océanique et à exploiter les richesses communes de l'océan.

64. Le caractère mondial des océans et l'étendue des travaux à réaliser rendent particulièrement intéressant le partage des frais et l'échange des données sur le plan international. On attend de la coopération internationale dans les affaires maritimes qu'elle facilite les échanges avec les pays en voie de développement, l'Union Soviétique et les autres pays.

65. Les propositions des Etats-Unis sont compatibles avec le programme international, élargi et à long terme, d'exploration des océans récemment mis au point par la Commission océanographique intergouvernementale de l'U.N.E.S.C.O. L'importance et la nature de la contribution américaine dépendra de celle des autres pays participant au programme.

66. Pour mettre en œuvre le programme en cinq points des sciences de la mer, le Président a obtenu les crédits nécessaires, soit 533,1 millions de dollars destinés aux activités fédérales relatives aux sciences et aux techniques de la mer et autres activités connexes, pour l'exercice financier 1971. Selon le Conseil national, c'est la première fois, depuis la définition en 1966 du programme actuel des sciences de la mer, que les crédits relatifs aux programmes maritimes des

agences civiles représentent plus de la moitié — 55 % — de la demande globale. Depuis l'exercice financier 1967, les programmes civils sont passés de 160 millions de dollars à 293 millions dans le nouveau budget. La recherche océanographique au sens restreint du terme représente 108,2 millions de dollars.

67. Les augmentations contenues dans le budget de 1971, reflètent dans une large mesure l'intention du gouvernement de mettre en œuvre le programme en cinq points des sciences de la mer annoncé le 19 octobre 1969 par le Vice-Président. Des crédits sont nécessaires pour la Décennie internationale de l'exploration océanographique (15 millions de dollars pour 1971), pour un programme étendu de recherches sur le milieu arctique et un programme-pilote de restauration de l'équilibre biologique d'un lac. Les deux autres initiatives — l'exploitation des zones côtières et la fondation de laboratoires côtiers — font actuellement l'objet d'une législation pour l'une et d'un projet entre agences pour l'autre.

68. C'est la Fondation nationale des sciences (N.S.F.) qui bénéficie de la plus grande augmentation de crédits demandés pour les sciences de la mer dans le budget de 1971, plus de 22 millions de dollars, pour un total de 63 millions de dollars. Cette augmentation comprend 3,4 millions de dollars pour le programme Sea Grant, 1,2 million pour la partie maritime du programme de recherche sur l'Arctique ; 1,5 million pour le programme d'étude sédimentaire de l'océan, et 15 millions pour la Décennie internationale de l'exploration océanographique, qui se répartiront entre la N.S.F. et les autres agences fédérales concernées par les divers projets de la Décennie.

69. On relève une autre augmentation importante dans la demande de crédits destinés au ministère des transports où 7,2 millions de dollars supplémentaires sont prévus pour la phase de mise au point avancée du système national de bouées des garde-côtes. Sur cette somme, deux millions représentent des crédits destinés au programme de prévisions de l'environnement compris dans la Décennie internationale de l'exploration océanographique. Bien qu'ils n'entrent pas dans le programme des sciences de la mer, 59 millions de dollars sont inclus dans le budget du Président pour la construction d'un nouveau brise-glace de remplacement, destiné aux garde-côtes et qui pourra faire également des recherches océanographiques.

70. Within the Department of Commerce, an increase of \$6.6 million above the fiscal year 1970 level of \$16.6 million is requested for the Maritime Administration to support the Administration's new merchant marine policy, primarily in the areas of basic maritime science and technology and shipping economics and requirements.

71. Obligations for the Department of the Interior include continued strong support for marine pollution research and development by the Federal Water Pollution Control Administration for which \$16.4 million have been requested.

72. Partially offsetting these increases is a decrease of \$19.3 million in the Department of Defence total. The largest reductions are in the navy's programme for development of the deep submergence search vehicle, support of problem-oriented surveys for defence systems, and for charting and mapping.

73. Two new agency programmes have been added to the scope of the overall marine sciences programme this year. The Advanced Surface Platforms Programme of the Advanced Research Project Agency, which includes exploratory investigations of a special vehicle for the Arctic, shows a budget request of \$12.3 million in the fiscal year 1971, an increase of \$6.3 million. In addition, support by the Office of Water Resources Research for research on coastal zone and estuarine problems is included for the first time; the fiscal year 1971 request for obligations in this area is \$1.1 million. Funding totals for these two programmes for the fiscal years 1969, 1970 and 1971 are identified in footnotes in the accompanying tables¹ so that direct comparisons can be made with analyses prepared in previous years.

1. See Appendices I and II.

CHAPTER III

Oceanology in France

74. At the end of 1966, the French Government and Parliament became aware of the need to co-ordinate hitherto scattered efforts with a view to drawing up a national overall programme covering both research and exploration, i.e. the technology of penetrating the ocean environment leading to the exploitation of the ocean's resources.

75. There were rather more than 100 laboratories, centres, departments, establishments, coastal stations, etc., in France working on oceanographic research.

76. It was quickly realised that without a concentration of effort results would be limited. Consequently, in 1961, the French Government organised concerted action in the framework of the *Délégation générale à la recherche scientifique et technique*, as has already been done for space studies, cancer research, energy conversion, electronics, etc. Under the direction of a Committee of Experts, COMEXO, three courses were followed:

- persons who had hitherto been working in isolation were brought into contact with each other and their work harmonised;
- major equipment of common interest was provided such as the oceanographic research ship "Jean Charcot" and the laboratory buoy;
- a training system for research workers was established.

77. The aim was to harmonise the work of the bodies mentioned hereafter.

Basic research

78. In many universities, the science faculties have oceanographic laboratories and associated coastal stations. Those with the largest staff and the most equipment are the six laboratories of the Paris Faculty of Science and their coastal branches in Banyuls, Villefranche-sur-Mer and

70. Dans le budget du département de commerce, une augmentation de 6,6 millions de dollars par rapport à l'exercice financier 1970 qui prévoyait 16,6 millions de dollars, a été demandée par l'administration maritime pour soutenir la nouvelle politique du gouvernement à l'égard de la marine marchande, notamment dans le domaine des sciences et des techniques de base de la mer, et de l'économie et des besoins de la navigation.

71. Les demandes de crédits du département de l'intérieur comprennent l'aide permanente et vigoureuse qu'il apporte à l'étude et à la recherche sur la pollution des mers qui sont effectuées par la Federal Water Pollution Control Administration pour laquelle 16,4 millions de dollars ont été demandés.

72. Ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution de 19,3 millions de dollars pour l'ensemble du département de la défense. Les réductions les plus importantes portent sur le programme de la marine pour la mise au point d'un submersible de recherche en eaux profondes (*Deep Submergence Search Vehicle*), sur l'aide fournie aux études spécifiques portant sur les systèmes de défense et sur la cartographie.

73. Deux nouveaux programmes d'agence ont été ajoutés au programme d'ensemble des sciences de la mer cette année. Le programme avancé des plates-formes de surface (*Advanced Surface Platforms Programme*) de l'Agence pour les projets de recherche de pointe, qui comprend des recherches exploratoires sur un véhicule spécial pour l'Arctique, correspond à une demande de crédits de 12,3 millions de dollars pour l'exercice financier 1971, soit une augmentation de 6,3 millions de dollars. De plus, l'aide apportée par l'Office of Water Resources Research à la recherche sur la zone côtière et les problèmes des estuaires est incluse pour la première fois. Les demandes de crédits pour l'exercice financier 1971 s'élèvent dans ce domaine à 1,1 million de dollars. L'ensemble des crédits destinés à ces deux programmes pour les exercices financiers 1969, 1970 et 1971 sont indiqués dans les notes de bas de page qui accompagnent les tableaux figurant en annexe¹, si bien que l'on peut faire directement une comparaison avec les analyses préparées les années précédentes.

1. Voir annexes I et II.

CHAPITRE III

L'océanologie en France

74. A la fin de l'année 1966, le gouvernement et le parlement français prirent conscience de la nécessité de coordonner des efforts jusqu'alors dispersés, en vue de réaliser un programme d'ensemble conçu au niveau national touchant à la fois à la recherche et à l'exploration — donc à la technologie des moyens de pénétration en milieu marin — qui prépare l'exploitation des ressources océaniques.

75. En effet, on comptait en France un peu plus de 100 laboratoires, centres, services, établissements, stations côtières, etc., dans lesquels étaient menées des recherches dans le domaine océanique.

76. On constata rapidement que, sans un effort de concentration des moyens, les résultats obtenus seraient limités. C'est la raison pour laquelle le gouvernement français organisa, en 1961, à l'intérieur de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique, une action concertée comme on l'avait fait auparavant pour les études spatiales, la recherche sur le cancer, la conversion des énergies, l'électronique, etc. Gérée par un comité d'experts, le C.O.M.E.X.O., cette action allait permettre essentiellement d'agir selon trois directions :

- faire se connaître et parfois travailler ensemble des gens qui jusqu'alors s'ignoraient ;
- réaliser des équipements lourds d'intérêt commun, tels que le navire de recherche océanique « Jean Charcot » et la bouée-laboratoire ;
- mettre en route un système de formation de chercheurs.

77. La coordination ainsi amorcée avait pour objet d'harmoniser les travaux des organismes mentionnés ci-après.

Recherche fondamentale

78. Dans de nombreuses universités, les facultés des sciences disposent de laboratoires d'océanographie et de stations côtières associées. En raison de l'importance de leur personnel et de leur équipement, les premiers d'entre eux sont les six laboratoires de la Faculté des sciences de

Roscoff and the Endoume Marine Station, which is a branch of the Aix/Marseille Faculty of Science. Under the aegis of the Ministry of National Education, various establishments and colleges also carry out oceanographic research, i.e. the *Muséum national d'histoire naturelle* in Paris and Dinard, the *Collège de France* in Concarneau, the *Centre national de la recherche scientifique* in Roscoff and the *Ecole pratique des hautes études* in Paris, Dinard and Concarneau.

Specialised or applied oceanographic research

79. A number of public bodies carry out oceanographic research closely related to their main field of activity.

80. Dependent on the Ministry of the Armed Forces, for instance, are the naval hydrographic service, the experimental tank, the underwater study and research group, various laboratories (le Bruse, Toulon, Grenoble) and study groups specialising mainly in problems connected with acoustics, detection and underwater diving, the bathyscaph group (whose programme of work was drawn up until January 1969 by the *Centre national de la recherche scientifique* and is now drawn up by CNEEXO) and the *Direction des recherches et moyens d'essais*.

81. In the framework of the Ministry of Transport, work is carried out by the *Institut scientifique et technique des pêches maritimes* and the national meteorological service.

82. The Ministry of Industry is responsible for several important departments with specialised oceanographic activities, such as the *Institut français du pétrole* and the *Bureau de recherches géologiques et minières*.

83. Under the aegis of the Secretariat of State for Co-operation (Ministry for Foreign Affairs), the *Office de la recherche scientifique et technique outre-mer* (ORSTOM) directs three important centres in Madagascar, the Ivory Coast and New Caledonia which specialise in physical and biological oceanography and overseas fisheries.

84. The Ministries of Agriculture, Social Affairs and Cultural Affairs have oceanographic activities in such varied fields as geophysics,

radio-ecology, hydrology, the underwater transport of natural gas and underwater archaeology.

85. Finally, private non-profit-making centres or institutes participate in various sectors of oceanological research and development, including the *Institut océanographique* set up by Prince Albert I of Monaco, which in addition to three laboratories in Paris owns the Oceanographic Museum in Monaco; the *Centre de recherches et d'études océanographiques*, which has laboratories in La Rochelle, and the *Centre d'études marines avancées* (CEMA), formerly the *Office français de recherches sous-marines*, under the chairmanship of Commander Jacques-Yves Cousteau who develops, in Marseilles, exploration vessels including diving devices and inhabited underwater laboratories and makes physiological studies of deep-sea diving.

86. Such a human, scientific and technical potential had to be turned to account because world conditions were ripe for the launching of an overall selective and coherent programme in the light of knowledge already acquired, the experts available, the priority of certain goals and finally the extraordinary rivalry now existing between the great nations.

87. The law of 3rd January 1967 instituting CNEEXO therefore gave the Centre, in liaison with the Ministries and public and private firms, the task of furthering knowledge of the sea and carrying out studies and research with a view to exploiting the resources contained on, in and under the sea. The French Government and Parliament considered that a major national effort should be made to develop the ocean on an equal footing with nuclear energy, space research and computer technology.

88. CNEEXO, which advises the government on all matters concerning oceanology and the resources of the sea, is required to give an opinion on the budgets and programmes of public bodies concerned with oceanological work.

89. It represents the State in international oceanological co-operation. It manages major equipment of general interest. It promotes the development of ocean exploitation and has its own funds for implementing the priority aspects

Paris, et leurs antennes côtières de Banyuls, Villefranche-sur-mer et Roscoff ainsi que la station marine d'Endoume qui dépend de la Faculté des sciences d'Aix-Marseille. Dans le cadre du ministère de l'éducation nationale, divers établissements et grandes écoles mènent également des recherches d'océanographie. Ce sont : le Muséum national d'histoire naturelle, à Paris et à Dinard ; le Collège de France à Concarneau ; le Centre national de la recherche scientifique à Roscoff ; l'École pratique des hautes études à Paris, Dinard et Concarneau.

Recherches océanographiques spécialisées ou appliquées

79. Un certain nombre d'organismes publics poursuivent des recherches océanographiques en relation étroite avec leur activité principale.

80. Du ministère des armées dépendent ainsi : le Service hydrographique de la marine nationale, le Bassin d'essai des carènes, le Groupe d'études et de recherches sous-marines, divers laboratoires (le Brusc, Toulon, Grenoble) et les groupes d'études spécialisés, notamment dans les problèmes d'acoustique, de détection et de plongée sous-marine, le groupe des bathyscaphes (dont le programme d'activité a été établi jusqu'en janvier 1969 par le Centre national de la recherche scientifique et l'est, depuis cette date, par le C.N.E.X.O.), la Direction des recherches et moyens d'essais.

81. Dans le cadre du ministère des transports, on relève les travaux de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes et de la météorologie nationale.

82. Le ministère de l'industrie est l'administration de tutelle de plusieurs importants services ayant des activités océaniques spécialisées, tels que l'Institut français du pétrole et le Bureau de recherches géologiques et minières.

83. Sous la tutelle du secrétariat d'Etat à la coopération (ministère des affaires étrangères), l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (O.R.S.T.O.M.) entretient trois centres importants à Madagascar, en Côte d'Ivoire et en Nouvelle-Calédonie, spécialisés dans l'océanographie physique et biologique et les pêches outre-mer.

84. Le ministère de l'agriculture, le ministère des affaires sociales, le ministère des affaires culturelles ont des activités océaniques dans des

domaines très divers tels que la géophysique, la radio-écologie, l'hydrologie, le transport sous-marin de gaz naturel et l'archéologie sous-marine.

85. Enfin, des centres ou institutions privés, sans but lucratif, participent dans différents domaines aux efforts de recherche et de développement océanologiques, en particulier : l'Institut océanographique fondé par le Prince Albert-1^{er} de Monaco, qui possède, outre trois laboratoires à Paris, le Musée océanographique de Monaco ; le Centre de recherches et d'études océanographiques qui dispose de laboratoires à La Rochelle et le Centre d'études marines avancées (C.E.M.A.), anciennement Office français de recherches sous-marines, sous la présidence du Commandant Jacques-Yves Cousteau qui, à Marseille, réalise des engins d'exploration tels que les soucoupes plongeantes, des laboratoires sous-marins tels que les maisons sous la mer, et poursuit l'étude physiologique de la plongée profonde.

86. Un tel potentiel humain, scientifique et technique devait être mis en valeur en raison d'une conjoncture mondiale favorable au démarrage d'un programme d'ensemble, tout à la fois sélectif et cohérent, qui tienne compte de l'état des connaissances acquises, des ressources en hommes compétents, de la priorité de certains objectifs et enfin de l'extraordinaire compétition que les grands pays engagent actuellement.

87. Aussi, la loi du 3 janvier 1967 créant le Centre national pour l'exploitation des océans, a-t-elle confié à cet organisme « la mission, en liaison avec les ministères, les entreprises publiques et privées, de développer la connaissance des océans et les études et recherches tendant à l'exploitation des ressources contenues à leur surface, dans leur masse, leur sol et leur sous-sol ». Le gouvernement et le parlement français ont estimé que l'océan devait devenir le champ de développement d'un grand effort national au même titre que l'énergie atomique, la recherche spatiale et les techniques de l'informatique.

88. Conseiller du gouvernement pour tout ce qui concerne l'océanologie et les ressources de la mer, le Centre national pour l'exploitation des océans, ou C.N.E.X.O., est appelé à donner son avis sur les budgets et les programmes des organismes publics ayant des activités océanologiques.

89. Il est l'agent de l'Etat en matière de coopération internationale océanologique. Il gère des équipements lourds d'intérêt général. Promoteur du développement de l'exploitation des océans, il dispose de moyens propres permettant de faire

of the national programme and for stimulating industry. It co-ordinates the country's general effort in the oceanic field and has authority to harmonise ideas, which is essential in view of the future economic stake represented by the exploitation of ocean resources.

Aims

90. Until CNEXO was set up, the sums earmarked for ocean research were shared among the various scientific branches. CNEXO had the task of stimulating, co-ordinating and unifying this work and its first achievement was to define the work to be done and the general course to be followed by the various other bodies and specialised laboratories. To this end, a national programme, "Océan", was drawn up in the light of scientific knowledge, French human and technical potential and the economic results to be expected of a rational exploitation of ocean resources. This programme sought to establish the most effective connection possible between university research and industrial technology with an eye to long-term economic objectives. In view of the financial possibilities and the complexity of the problems with which it was faced, CNEXO followed the government's advice and was selective. To this end, priorities had to be worked out so as not to have to tackle everything at once. The "Océan" programme was thus shaped around five main fields: exploitation of living matter; exploitation of ores and hydrocarbons; harnessing and reconnaissance of the continental shelf; fight against pollution; study of interaction between the ocean and the atmosphere. Work in each of these fields leads to a firm goal. The value of this method is that, since many projects cut across many branches, teams which had hitherto been isolated from each other now work together.

91. Most of the work carried out in France today respects the main priorities laid down in the "Océan" programme. With regard to the exploitation of living matter, work is being carried out on the production of fish proteins, the development of tunny fishing and preparations

for breeding fish and other sea creatures. As far as proteins are concerned, the value of products and by-products of fishing must be brought out by obtaining protein concentrates from fish which cannot be marketed. The aim is also to make the operation an economic proposition by producing expensive proteins which can be used in dietetics or therapeutics, consideration also being given to the possible addition of proteins to foodstuffs. Market research will precede the industrial development of processes.

92. With regard to fish-breeding, in which very important results have already been obtained in Japan, the Endoume Marine Station has launched a study programme for breeding mullet, John Dory and dace, while CNEXO has given backing to pilot tests on shrimp-breeding carried out by the *Compagnie générale transatlantique* and the breeding of John Dory carried out by the *Compagnie des salins du midi*. The exploitation of ores and hydrocarbons, the second theme in the "Océan" programme, is subordinated to the plotting and mapping of the French continental shelf. Accurate charting depends on markers for accurate positioning and ships to provide geophysical cover for sea projects. In the context of this programme, CNEXO co-ordinates the work of the various faculties of science, the *Institut océanographique* in Monaco and the *Bureau de recherches géologiques et minières*. As a short-term application, work was carried out in mid-Channel in 1969 to locate and exploit deposits of gravel and other building materials since land deposits in France are on the point of being exhausted.

93. A longer-term application is the exploitation of oilfields, and a campaign is to be started in the Western Mediterranean in 1970 to prepare for deep drillings in collaboration with the *Institut français du pétrole*.

94. French oil firms started looking for hydrocarbons in the sea in 1957. Results achieved led to two and a half million tons being produced in 1967 and by April 1968 the annual rate of production rose to 4.2 million tons. In view of recent discoveries, the marine production of French firms should show a marked improvement as from 1970. French firms had permits

exécuter les éléments prioritaires d'un programme national, et d'exercer une incitation industrielle. Coordonnateur de l'effort général du pays dans le domaine océanique, il dispose de l'autorité indispensable pour réaliser une unité de conception si nécessaire, en raison de l'enjeu économique futur que représente l'exploitation des ressources de la mer.

Les objectifs

90. Jusqu'à la création du C.N.E.X.O., les crédits affectés aux recherches océaniques avaient été répartis entre les différentes disciplines scientifiques. Le premier résultat de la mission d'impulsion, de cohérence et d'unification confiée au C.N.E.X.O. fut la définition d'une action à mener selon des thèmes orienteurs et des objectifs à la réalisation desquels concourent les autres organismes ou laboratoires spécialisés. A cette fin, un programme national d'orientation « Océan » a été établi en tenant compte, d'une part, de l'acquis scientifique et du potentiel français en moyens humains et techniques, d'autre part, des résultats économiques à escompter d'une exploitation rationnelle des ressources de l'océan. Ce programme cherche à établir les communications les plus efficaces entre la recherche universitaire et les techniques industrielles, afin d'atteindre des objectifs qui sont à plus ou moins long terme économiques. Compte tenu des possibilités financières et de la complexité des problèmes devant lesquels il s'est trouvé, le C.N.E.X.O. a appliqué la consigne de se montrer sélectif, qu'il avait reçue du gouvernement. Se montrer sélectif, c'est éviter de tout entreprendre simultanément et c'est déterminer la priorité de certains objectifs. Aussi, le programme Océan s'articule-t-il autour de cinq grands thèmes orienteurs : exploitation de la matière vivante, exploitation des minerais et des hydrocarbures, aménagement et reconnaissance du plateau continental, lutte contre la pollution, étude des interactions océan-atmosphère. Selon chacun de ces thèmes, les opérations engagées permettent d'avancer chaque fois vers la réalisation d'un objectif concret. L'intérêt présenté par cette méthode est le fait que, de nombreuses opérations étant interdisciplinaires, des équipes jusqu'ici isolées les unes des autres sont amenées à travailler ensemble.

91. L'essentiel des efforts entrepris aujourd'hui en France, s'exerce selon certaines grandes priorités établies par le programme Océan. Il s'agit d'abord, dans le cadre de l'exploitation de la matière vivante, de la production des protéines de poisson, du développement de la pêche au

thon et de la préparation de l'élevage des animaux marins ou aquiculture. En ce qui concerne les protéines, il s'agit de valoriser les produits et les sous-produits de la pêche en obtenant des concentrés protéiques à partir des poissons qui ne sont pas commercialisables. Il s'agit encore de rentabiliser l'opération par la production de protéines chères, utilisables en diététique ou en thérapeutique, tout en étudiant les applications possibles des protéines ajoutées aux aliments. Des études de marchés précéderont le développement industriel des procédés.

92. En matière d'aquiculture où d'ores et déjà des résultats très importants ont été obtenus au Japon, un programme d'études de l'élevage du muge, de la daurade et du loup a été lancé avec la station marine d'Endoume tandis que le C.N.E.X.O. apportait son soutien aux expériences-pilotes d'élevage de la crevette par la Compagnie générale transatlantique et de la daurade par la Compagnie des salins du midi. L'exploitation des minéraux et des hydrocarbures, thème n° 2, est subordonnée, dans le programme Océan, à la reconnaissance du plateau continental français et à l'établissement de la carte géologique de ce plateau. Une cartographie précise suppose la mise en place de moyens de localisation pour un positionnement précis, de navires pour réaliser les couvertures géophysiques par des opérations à la mer. Le C.N.E.X.O. coordonne, dans le cadre du programme, les travaux des diverses facultés des sciences, de l'Institut océanographique de Monaco et du Bureau de recherches géologiques et minières. Dans le domaine de l'application à court terme, une opération de localisation et d'exploitation de gisements de graviers et autres matériaux de construction, dont les gisements terrestres risquent en France d'être rapidement épuisés, a été effectuée en Manche centrale au cours de l'année 1969.

93. Dans une perspective d'exploitation à plus long terme visant cette fois les champs pétroliers, une campagne de préparation de forages profonds sera entreprise en 1970, en Méditerranée occidentale, en collaboration avec l'Institut français du pétrole.

94. La recherche à la mer des hydrocarbures a été entreprise en 1957 par les sociétés pétrolières françaises. Les résultats obtenus ont permis en 1967 une production de 2 millions et demi de tonnes ; en avril 1968, le rythme annuel de production s'élevait à 4,2 millions de tonnes. On peut penser, en tenant compte des découvertes récentes, que la production marine des sociétés

covering an area of 44,500 sq.km. off three countries in 1958 and 839,000 sq.km. off 24 countries in all the continents in 1967. The average annual rate of increase of marine research has been almost 100 %. On the French continental shelf, the first marine drillings were in the Gulf of Gascony between 16th March 1966 and 13th April 1968.

95. The technology of research on and exploitation of deposits of hydrocarbons at sea has been developed by the French oil firms, which co-ordinate their work in the *Comité d'études marines* and the *Institut français du pétrole*. The latter has developed a large number of methods and some original equipment.

96. The technical jump in the oil sector was from fixed installations such as drilling platforms resting on the seabed to semi-submersible mobile platforms, stabilised in position by processes such as dynamic anchorage. The semi-submersible platform "Pentagone 81", developed by the *Institut français du pétrole*, is particularly suitable for drilling in difficult waters such as the Gulf of Gascony or the North Sea. Finally, the problem of laying drilling equipment, feed cables and service tubes in the layer of water between the surface of the sea and the seabed has been solved by flexo-drilling, a process developed by the *Institut français du pétrole* which replaces rigid pipes, which are difficult to use at sea, by flexible links suitable for difficult ocean conditions.

97. The plotting and use of the continental shelf and the coast depend on solutions first being found to a large number of problems connected with radio-localisation and acoustic monitoring and precise topography of the seabed and independent sources of energy. A considerable effort has been made to further knowledge of human physiology under the sea, deep-sea diving techniques and the technology of underwater work.

98. Environmental conditions can be tackled in three ways by directly adapting man to the environment (diving) ; by protecting man from the environment and keeping him in his normal atmosphere (submarines, diving saucers, explor-

atory vessels) ; by generalising the use of remote-controlled apparatus (robots).

99. France has a pioneering rôle in these three fields. Credit is due to Commander Cousteau who, in 1935, formed the first underwater diving club and marked a decisive leap forward in this new discipline by developing the first autonomous diving suit in 1943. The *Centre d'études marines avancées* and the *Compagnie maritime d'expertise* have made considerable progress to date. In direct diving, a depth of almost 350 metres has been attained, and a depth of 1,000 metres is being considered. Experiments on living under the sea carried out by Commander Cousteau's team in autumn 1965 with "Précontinent 3" enabled prolonged tests to be made on life at "minus 90 metres" and work on underwater sites at "minus 110 metres". The next experiment in underwater living will be carried out from an underwater house installed inside the exploration and intervention submarine "Argyronète". The "Janus 2" experiment, carried out in 1970 by the *Compagnie maritime d'expertises* with the collaboration of CNEXO and the ERAP oil company, is to study saturation diving at "minus 250 metres".

100. With regard to the fight against pollution (the fourth theme) and since effective action must be taken against sea pollution, it has been recognised that a scientific and technological study of the various types of pollution and their spread must be made in collaboration with the universities. A systematic enquiry into sea pollution has been started. In the light of lessons learned from the "Torrey Canyon" accident off the Western European coasts in March 1967, the main effort is being directed at developing recovery and pumping apparatus for use on the layers of hydrocarbons, which would be integrated into the operational complex of methods of fighting pollution.

101. A study of the ocean's influence on meteorological and climatic conditions (the fifth theme) has been undertaken so that knowledge of these matters can be used to improve the accuracy of weather forecasting. National aims recognised by CNEXO are forecasts of the state of the sea and weather in the short and long term and, in the longer term, human action to

françaises devrait progresser notablement à partir de 1970. Intervenant en 1959 sur 44.500 km² dans trois pays, la superficie des permis marins à intérêt français atteignait, en 1967, 839.000 km² sur 24 pays appartenant à tous les continents. Le taux annuel moyen de croissance de la recherche en mer a été de près de 100 %. Sur le plateau continental français, la première campagne de forages marins a eu lieu dans le Golfe de Gascogne entre le 16 mars 1966 et le 13 avril 1968.

95. La technologie de la recherche et de l'exploitation de gisements d'hydrocarbures en mer a été maîtrisée par les sociétés pétrolières françaises coordonnant leurs efforts au sein d'un comité d'études marines et par l'Institut français du pétrole qui a développé un grand nombre de techniques et d'équipements originaux.

96. Le saut technologique en matière pétrolière consiste à passer d'installations fixes telles que les plates-formes de forage posées sur le fond à des plates-formes mobiles semi-submersibles, stabilisées en position au moyen de procédés comme l'ancrage dynamique. La plate-forme semi-submersible « Pentagone 81 », réalisée par l'Institut français du pétrole, est particulièrement adaptée aux conditions de forage dans des eaux difficiles comme celles du Golfe de Gascogne ou de la Mer du nord. Enfin, la traversée de la couche d'eau entre la surface de la mer et le sol marin par des engins de forage, leurs câbles d'alimentation, leurs tuyaux de service, a été résolue par la mise au point, par l'Institut français du pétrole, du flexoforage, procédé qui exclut les trains de tiges rigides d'emploi difficile à la mer en faisant appel à des liaisons qui se prêtent par leur élasticité aux dures conditions de l'océan.

97. La reconnaissance et l'aménagement du plateau continental et du littoral nécessitent la solution préalable d'un grand nombre de problèmes posés notamment par la radio-localisation et par le repérage acoustique, par la topographie précise des fonds sous-marins et par les sources autonomes d'énergie. Un effort important a été entrepris pour faire progresser les connaissances relatives à la physiologie de l'homme sous la mer ainsi que les techniques de la plongée profonde et du travail en milieu marin.

98. La pénétration du milieu marin se fait de trois façons : l'adaptation directe de l'homme au milieu (plongée) ; la protection de l'homme placé dans le milieu, mais dans son atmosphère habituelle (sous-marins, soucoupes plongeantes, en-

gins d'exploration) ; l'emploi généralisé d'appareils automatiques téléguidés (robots).

99. Dans ce domaine, et en fonction des trois formules citées précédemment, la France fait figure de pionnier. L'honneur en revient au Commandant Cousteau qui fondait, en 1935, le premier club de plongée sous-marine et imprimait un essor décisif à cette discipline nouvelle en réalisant, en 1943, le premier scaphandre autonome. Les résultats obtenus à ce jour par le Centre d'études marines avancées et la Compagnie maritime d'expertise sont considérables. En plongée directe, la profondeur de 350 mètres est pratiquement atteinte, celle de 1.000 mètres est envisagée. Les expériences de vie sous la mer menées par l'équipe Cousteau ont permis avec « Précontinent 3 », à l'automne 1965, d'expérimenter, pendant des périodes prolongées, la vie à « moins 90 mètres » et le travail sur des chantiers sous-marins à « moins 110 mètres ». La prochaine expérience de vie sous la mer sera faite à partir d'une maison sous la mer aménagée à l'intérieur du sous-marin d'exploration et d'intervention « Argyronète ». L'expérience « Janus 2 », réalisée en 1970, par la Compagnie maritime d'expertise avec la collaboration du C.N.E.X.O. et de la Société pétrolière E.R.A.P., permettra le travail en plongée à saturation à « moins 250 mètres ».

100. En ce qui concerne la lutte contre la pollution (thème n° 4), et dans la mesure où l'on veut aboutir à une action efficace contre la pollution de la mer, la nécessité a été reconnue d'entreprendre une étude scientifique et technologique sur les différents modes de pollution et sur les mécanismes de leur diffusion en collaboration avec l'université. Une enquête systématique en matière de pollution marine a été entreprise. Compte tenu des leçons de l'accident du « Torrey Canyon », au large des côtes de l'Europe occidentale, en mars 1967, l'effort principal porte sur la mise au point d'un dispositif de récupération et de pompage au large des nappes d'hydrocarbures, dispositif qui s'intégrera dans le complexe opérationnel de moyens de lutte.

101. L'étude des actions de l'océan sur les conditions météorologiques et climatiques (thème n° 5) est entreprise pour améliorer la connaissance de l'action de l'océan sur les conditions météorologiques et climatiques afin de faire progresser la précision météorologique. Le Centre national pour l'exploitation des océans a reconnu comme objectifs nationaux, d'une part, la

control and possibly modify meteorological phenomena.

102. Universities, the *Muséum national d'histoire naturelle*, the *Office de la recherche scientifique et technique outre-mer* and the national meteorological office are concerned in this research.

103. Action on these five themes calls for collaboration with universities, the *Centre national de la recherche scientifique*, specialised public or private establishments and industry. The success of the work undertaken depends on the backing obtained.

104. To this end CNEXO groups and develops French sea resources. It took over ships and equipment from the *Délégation générale à la recherche scientifique et technique*, including the large oceanographic ship "Jean Charcot". It is responsible for their management and operation. To achieve the greatest possible efficiency in the use of sea resources, programmes have been drawn up jointly for ships which belong to other bodies or which, although they may belong to CNEXO, are on loan to other bodies (*Institut scientifique et technique des pêches maritimes*, *Office de la recherche scientifique et technique outre-mer*). Ships now being built will either be directly operated by CNEXO, in the case of those intended for work on the continental shelf (NOROIS), or be assigned for fixed periods to public bodies for jointly decided research programmes (ship for studying North Atlantic fishing, oceanographic ship which also studies fishing in the tropical Atlantic).

105. With regard to equipment, CNEXO has a laboratory buoy anchored in the Mediterranean. It took over the development of the bathyscaph "Archimède" from the *Centre national de la recherche scientifique*; it is owned by the navy and can make the deepest dives (10,500 metres). It is developing a diving saucer capable of descending to 300 metres, tests on which began at the end of 1969.

106. Together with the *Institut français du pétrole*, CNEXO has also undertaken the construction of the "Argyronète", a sort of mobile and autonomous underwater house which can descend to and remain at depths of 600 metres and allow divers to work at depths of up to 300 metres at present. This advanced technique at present has no equivalent anywhere in the world.

107. Implementation of the national programme makes it absolutely necessary for men and their work to be co-ordinated, and effective meetings have to be held between experts in various branches. Work was therefore started in 1968 on building a polyvalent research centre for technical, scientific and logistic activities. The main task of the *Centre océanologique* near Brest in Brittany is to implement the national "Océan" programme. Apart from specific aims which are laid down, the *Centre océanologique* in Brittany must decide how many persons should be employed for optimum efficiency and start inter-branch exchanges on joint work and day-to-day collaboration. The centre will provide a logistic base for French oceanography by preparing missions at sea and the use of research ships. It will provide all participants with the necessary technological support: instruments, environmental penetration techniques, exploration vessels, high-pressure technology, deep-sea diving, studies on corrosion, etc.

108. It will also provide a headquarters for the *Bureau national des données océanographiques*, the volume of whose data is increasing although certain branches such as biology and sea fishing are only just beginning to avail themselves of the possibility of recording and calculating by computer.

109. The centre will employ 200 persons in 1972 and 400 in 1974. Its effectiveness will depend on bringing together under one roof teams and resources for carrying out one and the same programme.

110. French oceanology, as promoted by CNEXO, has never aimed at developing studies whose only purpose was to improve theoretical knowledge of the sea.

prévision de l'état de la mer et du temps à court et à long termes, et, d'autre part, mais à plus lointaine échéance, l'action de l'homme sur les phénomènes météorologiques pour les contrôler et, éventuellement, les modifier.

102. L'université, le Muséum national d'histoire naturelle, l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer et les services de la météorologie nationale sont intéressés au développement de ces recherches.

103. Les actions lancées dans le cadre de ces cinq thèmes orienteurs font appel à la collaboration de l'université, du Centre national de la recherche scientifique, des établissements spécialisés, publics ou privés et de l'industrie. Ils impliquent des actions de support dont l'efficacité conditionne la réussite des opérations entreprises.

104. A cette fin, le Centre national pour l'exploitation des océans regroupe et développe les moyens à la mer français. Il a hérité de l'action de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique d'un certain nombre de navires et d'engins, dont le grand navire océanographique « Jean Charcot ». Il en assure la gestion et règle leurs programmes d'utilisation. La recherche de la plus grande efficacité possible dans l'utilisation des moyens à la mer conduit à une définition commune des programmes des navires qui appartiennent à l'heure actuelle à certains organismes ou qui, appartenant au C.N.E.X.O., sont actuellement confiés pour emploi à d'autres organismes (Institut scientifique et technique des pêches maritimes, Office de la recherche scientifique et technique outre-mer). Les navires actuellement en construction seront, soit directement gérés par le C.N.E.X.O., en ce qui concerne les navires d'intervention sur le plateau continental (NOROIS), soit affectés pour des périodes déterminées à des organismes publics pour des programmes de recherche décidés en commun (navire d'étude des pêches pour l'Atlantique nord, navire océanographique et pour l'étude des pêches dans l'Atlantique tropical).

105. En ce qui concerne les engins, le C.N.E.X.O. dispose de la bouée-laboratoire, mouillée en Méditerranée. Il a relayé le Centre national de la recherche scientifique pour la mise en œuvre du bathyscaphe « Archimède », propriété de la marine nationale, qui peut effectuer les plongées les plus profondes (10.500 m). Il mettra en œuvre une soucoupe plongeante capable de descendre à 300 m dont les essais ont commencé à la fin de l'année 1969.

106. Par ailleurs, le Centre national pour l'exploitation des océans a entrepris, en collaboration avec l'Institut français du pétrole, la construction de l'« Argyronète », sorte de maison sous la mer, mobile et autonome, capable de séjourner et d'évoluer jusqu'à une profondeur de 600 m et de mettre en œuvre des plongeurs jusqu'à 300 m pour le moment, sous-marin d'une technique avancée et sans équivalent actuel dans le monde.

107. Enfin, la réalisation du programme national rend absolument nécessaire la coordination des hommes et de leurs efforts, ainsi que la rencontre fructueuse entre spécialistes de disciplines différentes. Aussi, la construction d'un centre polyvalent de recherches, véritable carrefour d'activités techniques, scientifiques, logistiques, a-t-elle été entreprise dès 1968. La mission principale du Centre océanologique de Bretagne, situé près de Brest, est d'être un instrument essentiel de la réalisation du programme national « Océan ». Au-delà des objectifs précis, fixés en termes d'opérations, le Centre océanologique de Bretagne doit atteindre la « masse critique » humaine génératrice d'une grande efficacité et doit fonder les échanges interdisciplinaires sur le travail en commun et la collaboration de chaque jour. Le centre servira de base logistique à l'océanographie française en assurant la préparation des missions à la mer et l'utilisation des navires de recherche. Il fournira à tous les participants le support technologique nécessaire : instrumentation, technique de pénétration dans le milieu marin, engins d'exploration, technologie des hautes pressions, plongée profonde, étude de corrosion, etc.

108. Le Centre de Bretagne abritera également le Bureau national des données océanographiques, données dont l'importance numérique ne fait que croître alors même que certaines disciplines, comme la biologie ou la pêche maritime, ne font que commencer à utiliser les possibilités d'enregistrement et de calcul par ordinateur.

109. Le Centre de Bretagne occupera 200 personnes en 1972 et 400 en 1974. Son efficacité sera directement fonction de la réunion en un même lieu d'équipes et de moyens attachés à la réalisation d'un même programme.

110. Le développement océanologique français, dont le C.N.E.X.O. est le promoteur, n'a pas voulu se fixer comme objectif de développer des études dont la seule fin aurait été de parvenir à une meilleure connaissance théorique des océans.

111. The aims of French oceanological development are therefore economic. As promoter, CNEXO's task is to launch studies and preliminary research for new ways of exploiting marine resources. Its task ends when industry can take over exploitation when the prospecting stage is concluded, technical obstacles have been overcome and staff trained. CNEXO's industrial policy is therefore to develop a French oceanic industry capable of competing on the world market.

112. This is all the more necessary in that the scope of this industry more than others is worldwide and not limited to the French continental shelf alone.

113. Finally, France develops its oceanological work in the framework of international co-operation. The ocean is truly international. The development of this vast area must not therefore be the privilege of any one nation ; it concerns all countries without exception. The habit of working together should allow working methods to be unified progressively and results to be presented with some degree of standardisation.

114. In co-ordinating French oceanological development, CNEXO has undertaken to harmonise, at national level, the international implications of the programmes for which it is responsible.

115. Finally, the French Government was co-author of the project adopted by the United Nations General Assembly on 21st December 1968 for organising an International Decade of Ocean Exploration, proposed by the United States.

CHAPTER IV

Developments in the Federal Republic of Germany

116. For some decades, Germany has been paying increasing attention to maritime questions, and the work of its many conventional maritime science institutes has achieved world fame.

117. In conjunction with the free cities of Bremen and Hamburg, the Länder of Lower Saxony and Schleswig-Holstein, the Federal Government drew up an overall oceanographic programme for the period 1969-73. After consideration, the programme was discussed by the German Oceanographic Committee (*Deutsche Kommission für Oceanographie*) set up under the auspices of the Federal Ministry for Scientific Research.

118. At its meeting on 10th March 1970, this Committee decided to pursue studies and research in the following fields :

- use of food resources in the sea ;
- use of mineral resources from sea water, the seabed and its subsoil ;
- prevention and control of sea pollution ;
- use of knowledge on the interaction between oceans and the air ;
- control and use of natural processes observed on the coast, in the territorial sea and the contiguous zone.

119. This is the framework of the oceanographic programme for the period 1970-73 with a budget of DM 425 million, DM 350 million of which will be provided by the Federal Government, DM 40 million by the coastal Länder and DM 35 million by the German Research Association.

120. To date, the economic exploitation of marine research has been concentrated on fishing, a third of the catch coming from the Baltic Sea. Thus, in Kiel, a close watch is kept on the geographical distribution of and seasonal variations in primary and secondary fish production. Various forms of fishing are also studied, as well as the action of environmental changes on reserves of fish, herbivores and small marine carnivores, the bacteriological composition of plankton and its importance for fish feeding. Migrations of fish are followed (herring, cod, salmon, etc.). Promising experiments are also being carried out in breeding fish, mussels, oysters and other shellfish.

121. Marine research carried out by the Federal Republic of Germany on mineral resources is to

111. La finalité du développement océanologique français est donc économique. Organisme de promotion, le C.N.E.X.O. a pour mission d'entreprendre des études et des recherches préliminaires à de nouvelles formes d'exploitation des ressources de l'océan. Cette mission prend fin lorsque les conditions permettant le passage à l'exploitation par l'industrie ont été réunies : achèvement de la prospection, préalables techniques levés, personnel d'encadrement formé. La politique industrielle conduit donc le C.N.E.X.O. à favoriser le développement d'une industrie océanique française capable d'être compétitive sur le marché mondial.

112. Cette dernière condition est d'autant plus nécessaire qu'une telle industrie, plus qu'aucune autre, présente la caractéristique d'avoir un domaine d'action aux dimensions du monde entier et non point limité au seul plateau continental français.

113. Le développement océanologique français se fait enfin dans le cadre de la coopération internationale. L'océan présente par excellence un caractère international. La mise en valeur de ce vaste domaine devrait donc n'être le privilège d'aucune nation, mais concerner tous les pays sans exception. L'habitude du travail en commun devrait permettre de réaliser progressivement l'unification des méthodes de travail et un minimum de standardisation dans la présentation des résultats.

114. Coordonnateur du développement océanologique français, le C.N.E.X.O. a entrepris l'harmonisation à l'échelon national des implications internationales des programmes placés sous sa responsabilité.

115. Enfin, le gouvernement français s'est porté co-auteur du projet adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 21 décembre 1968, pour l'organisation d'une décennie internationale d'exploration des océans, proposée par les Etats-Unis.

CHAPITRE IV

Evolution de la situation en République Fédérale d'Allemagne

116. Depuis quelques décennies, l'Allemagne s'oriente de plus en plus vers la mer et les travaux de ses nombreux instituts de science maritime classique sont mondialement connus.

117. Le gouvernement fédéral, de concert avec les villes libres de Brême et de Hambourg, les Länder de Basse-Saxe et du Schleswig-Holstein a établi un programme global d'océanographie couvrant les années 1969 à 1973. Après inventaire, ce programme a été discuté par la Commission allemande d'océanographie (*Deutsche Kommission für Oceanographie*) créée auprès du ministère fédéral de la recherche scientifique.

118. Cette commission, réunie le 10 mars 1970, a décidé de poursuivre ses études et recherches dans les domaines suivants :

- l'utilisation des ressources alimentaires de la mer ;
- l'utilisation des ressources minérales extraites de l'eau de mer, du fond des océans et de leur sous-sol ;
- la prévention et le contrôle de la pollution des mers ;
- l'utilisation des connaissances sur les interactions océan-atmosphère ;
- le contrôle et la maîtrise des processus naturels observés sur la côte, dans la mer territoriale et dans la zone contiguë.

119. Dans le cadre de cette programmation, un budget de 425 millions de D.M. alimenté pour 350 millions par le gouvernement fédéral, pour 40 millions par les Länder côtiers et pour 35 millions par l'Association allemande pour la recherche, financera le programme océanographique pour les années 1970-1973.

120. Jusqu'à présent, la mise en valeur économique des recherches marines était concentrée sur la pêche qui effectuait le tiers de ses prises en Mer Baltique. C'est pourquoi, à Kiel, la répartition géographique et les variations saisonnières de la production primaire et secondaire de poissons sont attentivement observées. De même, sont étudiées les différentes formes de pêche, l'action des modifications de l'environnement sur les réserves de poissons, d'herbivores et de petits carnivores marins, ainsi que la composition bactériologique du plancton et son importance dans la nourriture des poissons. Les migrations des poissons sont suivies (harengs, cabillauds, saumons, etc.). Il est procédé également à des essais prometteurs d'élevage de poissons, de moules, d'huîtres ou de crustacés.

121. La recherche marine exécutée par la République Fédérale d'Allemagne dans le domaine des

provide supplies of raw materials for German industry. It would be of great benefit to German industry if seabed deposits of manganese, phosphates, etc., could be found and exploited by German firms. This is the aim of research off the Arabian Peninsula in co-operation with the Americans. Oil drillings in the North Sea have so far proved rather discouraging; others are being carried out off Mozambique and in the Gulf of Aden.

122. The scientific activities of the oceanographic institutes in Hamburg and Kiel are mainly carried out in the North-East Atlantic and the Baltic Sea. One large-scale project involves the development and installation of a network for measuring numerous natural processes in these seas and in the atmosphere, e.g. internal waves, temperature and other measurements, all of which are computerised at the data centre in Hamburg. German oceanographic research has five ocean-going ships, and eleven ships mainly for deployment in the Baltic, at its disposal.

123. Particular attention is being paid to the provision of technical means for the manufacture of the necessary instruments for measuring temperature and the currents in the Baltic.

124. Near Heligoland, exploration techniques and deep-sea diving systems are being tested.

125. On 2nd January 1970, 35 industrial firms formed an association so that they would be better able to construct and deliver the necessary apparatus and measuring instruments. One of its first steps was to analyse the state of the German marine engineering industry (search for oil, meteorology, underwater vehicles) and to compare its activity with that of similar industries in other countries. Once this analysis has been completed, the association will suggest to the Federal Government how it can help this industry to become competitive.

126. Here it should be recalled that the "Otto Hahn" is used to develop various types of nuclear energy for boats.

127. In this context, special mention should be made of the great efforts which are now being made to establish a port north of Hamburg which could take ships of more than 300,000

tons, the cost of such a project being about DM 2,000 million. This open sea port would have to be constructed in such a way that it could be enlarged to take ships of more than 1 million tons.

128. In the North Sea, because the sea is very shallow, movements of sandbanks caused by currents or winds must be kept under close and continuous observation to ensure the security of shipping. Concern in this respect is shared by the bordering States — Britain, Belgium, the Netherlands and Germany — and has become extremely acute since the arrival of the super-tankers, which sometimes have only one metre of water under their keel. Because of wars, the southern coast of the North Sea has become a vast cemetery of wrecks where some ten thousand mines are buried. This shows the importance of bringing maps up to date frequently. Such a situation has led to exchanges of information between neighbours and constant dredging.

CHAPTER V

Oceanography and satellites

129. The sea, air and space — long considered separate elements — now prove to be indissociable fields within reach of mankind.

130. The use of satellites in space has revolutionised oceanology by the extraordinary development of communications allowing the oceans to be kept almost permanently under observation. All the sea sciences have benefited from the technological discoveries arising from the space venture.

**

131. With regard to communications, it is worth recalling that the first Early Bird communications satellite doubled, from one day to the next, the capacity of the four underwater cables across the tropical Atlantic and that Pacific 1 and Pacific 2 cover the Central Pacific.

**

132. Boats which can "interrogate" navigation satellites at any time can thus determine their

ressources minérales vise à assurer l'approvisionnement en matières premières de l'industrie allemande. Si des gisements pouvaient être détectés et exploités sur les fonds marins par des firmes allemandes, l'industrie allemande y trouverait un grand avantage (manganèse, phosphates, etc.). Les recherches effectuées au voisinage de la péninsule arabique en coopération avec les Américains vont dans ce sens. Les forages pétroliers effectués en Mer du nord se sont révélés jusqu'à présent peu encourageants ; d'autres sont en cours au large du Mozambique et dans le Golfe d'Aden.

122. Les travaux scientifiques des instituts océanographiques de Hambourg et de Kiel se déroulent surtout dans le nord-est de l'Atlantique et en Mer Baltique. Un programme de vaste envergure comprend la mise au point et l'installation d'un réseau de mesure des nombreux processus naturels océaniques et atmosphériques, tels que les turbulences internes, la température, etc., et toutes ces données sont mises sur ordinateur au centre de Hambourg. La recherche océanographique allemande dispose de cinq navires pour les recherches océaniques et de onze bâtiments destinés surtout à la Baltique.

123. Une attention particulière est donnée à l'acquisition des moyens techniques permettant de fabriquer les instruments nécessaires à la mesure des températures et des courants de la Baltique.

124. Près de Helgoland, des techniques de prospection et des systèmes de plongée en eau profonde sont expérimentés.

125. Le 2 janvier 1970, 35 firmes industrielles ont formé une association afin d'être mieux placées pour la construction et la fourniture du matériel et des instruments de mesure nécessaires. Leur premier soin a été d'analyser la situation de l'industrie allemande d'engineering marin (recherche pétrolière, météorologie, véhicules sous-marins) et de comparer son activité à celles des industries similaires à l'étranger. Cette analyse terminée, l'association suggérera au gouvernement fédéral les moyens d'aider cette industrie à devenir compétitive.

126. Il y a lieu de rappeler ici que le navire « Otto Hahn » est utilisé pour développer différents types d'énergie nucléaire pour les bateaux.

127. Dans ce contexte, il convient de mentionner tout particulièrement les grands efforts déployés à l'heure actuelle pour créer, au nord de Hambourg, un port qui puisse recevoir des navi-

res jaugeant plus de 300.000 tonnes ; ce projet reviendra à quelque 2 milliards de D.M. Ce port de haute mer devrait être construit de façon à pouvoir être agrandi pour recevoir des navires d'un tonnage dépassant le million de tonnes.

128. En Mer du nord, en raison de la très faible profondeur de la mer, les mouvements des bancs de sable provoqués par les courants ou les vents doivent être suivis en permanence et de très près pour assurer la sécurité de la navigation. Cette préoccupation est commune aux Etats riverains : Grande-Bretagne, Belgique, Hollande et Allemagne et prend une acuité redoutable avec l'arrivée des supertankers qui n'ont parfois qu'un mètre d'eau sous la quille. La côte sud de la Mer du nord, du fait des guerres, a été transformée en un vaste cimetière d'épaves où restent enterrés une dizaine de milliers de mines : c'est dire toute l'importance que revêt la fréquente mise à jour des cartes. Une telle situation entraîne des échanges d'informations entre voisins, des dragages constants.

CHAPITRE V

L'océanographie et les satellites

129. La mer, l'air et l'espace — longtemps considérés comme des éléments distincts — apparaissent, maintenant, comme des domaines indissociables ouverts à l'activité des hommes.

130. L'apparition de satellites dans l'espace a provoqué une véritable révolution en océanologie en permettant un développement extraordinaire des communications rendant possible une observation quasi permanente des océans et en faisant bénéficier indirectement toutes les sciences de la mer des découvertes technologiques suscitées par l'aventure spatiale.

*
**

131. En ce qui concerne les télécommunications, il n'est pas inutile de rappeler que le premier satellite de communications Early Bird a doublé, du jour au lendemain, la capacité des quatre câbles sous-marins traversant l'Atlantique tropical et que Pacific I et Pacific 2 couvrent le Pacifique central.

*
**

132. Pour des bateaux, qui peuvent, à tout moment, « interroger » les satellites de navigation,

position with considerable accuracy. Navigational control by satellite increases the security of sky and sea routes and allows substantial savings to be made. NASA has estimated that shipping would save almost \$150 million a year on manpower and fuel, and this saving will be the more marked if the estimated increase in air and sea traffic is attained (3 times more freight in 1975 than in 1968).

133. Satellites now form an ideal platform for observing our planet, whereas not long ago scientists were concentrating on observing the sky. Now they observe the earth, learning to know it, rediscovering its exact shape, drawing up new maps and pinpointing its riches. As stated in the "UNESCO Courier", satellites allow the earth's resources to be singled out and organised, which will help to overcome problems such as water and food supplies, ore and oil supplies, air and water pollution. Data collected by satellites are already helping hydrologists to find new water supplies, determine the pollution of lakes and rivers and regulate the use of water.

134. For the oceanographer, the location of fish in the warm waters of the Gulf Stream has been simplified thanks to surveys of the daily meandering of this immense marine current, which are effected by a satellite in a few seconds.

135. Most of the Gemini flights included photographic experiments, the aim of which was to obtain small colour photographs of selected land and ocean areas for geological, geographic and oceanographic research.

136. The potential of ESSA and Nimbus satellite data for mapping snow and ice fields was recognised soon after the first pictures were obtained, but until recently the techniques used have been basically those of simple photo-interpretation. Obscuration by clouds and poor illumination at high altitudes presented serious problems at times. Recent development of satellite picture digitisation and rectification procedures has resulted in computer production of picture mosaics, enhancement, compositing, and other picture data manipulation.

137. Man's ever-increasing use of the world's natural water supply demands optimal management of it. Improved measurements of hydrologic factors on an area basis are needed to improve forecasts of stream flow and water storage, for these in turn strongly affect power generation, irrigation, water quality, flood control and forecasting, shipping, manufacturing and recreation.

138. When the sensors of the satellites become more sensitive, the temperature of the sea surface for instance can be measured with greater accuracy and the oceanic processes better understood. The same is true in the case of other satellites with telemetric instruments which can make general weather forecasts over a certain period of time, say 10 days, and give indications on humidity, temperature, etc. This forecasting is extremely useful to farmers and the building industry, etc.

139. Difficulties were experienced with the equipment used for the Gemini photographs, mainly due to film degradation caused by radiation, loss of resolution and other technical faults. These problems will certainly be overcome, and the experiment at least demonstrated the geological value and feasibility of orbital photography.

140. The most promising geological uses of orbital photographs appear to be in regional geological mapping, sedimentation, planning of geological fieldwork and interpretation of regional geophysical surveys. Your Rapporteur saw such a photograph on which a large volcanic field was shown; this field had never been detected in ground surveys.

141. Meteorological satellites give a new dimension to the acquisition of meteorological information concerning the sea.

142. Knowledge of the sea-surface temperature distribution over large areas is important in the understanding of certain oceanic and atmospheric processes (including the heat balance of the earth-atmosphere system), in the detection and moni-

ces auxiliaires améliorent de multiples façons les moyens de déterminer avec précision leur position. Le système de contrôle par satellite de la navigation augmente la sécurité des routes du ciel et de la mer et permet des économies substantielles. La N.A.S.A. a estimé que la navigation maritime économiserait près de 150 millions de dollars par an sur la main-d'œuvre et le carburant des navires, et cette économie sera de plus en plus sensible si les prévisions d'accroissement du trafic aérien et maritime se réalisent (trois fois plus de fret en 1975 par rapport à 1968).

133. Les satellites constituent désormais une plate-forme d'observation idéale de notre planète, alors qu'il y a peu de temps, les savants s'évertuaient à observer le ciel. Maintenant, ils voient la terre, apprennent à la connaître, redécouvrent ses formes exactes, établissent de nouvelles cartes et localisent ses richesses. Ainsi que l'indique le « Courrier de l'UNESCO », les satellites permettent de répertorier et d'aménager les ressources de la planète, ce qui l'aidera à résoudre des problèmes moyens comme la fourniture d'eau et de nourriture, l'approvisionnement en minerais et en pétrole, la pollution de l'air et des eaux. Les données recueillies par les satellites aident déjà les hydrologues à repérer de nouvelles sources de fourniture d'eau, à déterminer la pollution des lacs et des rivières, à régler l'emploi de l'eau.

134. Pour l'océanographe, la localisation de poissons dans les eaux chaudes du Gulf Stream est simplifiée grâce aux relevés des méandres quotidiens de cet immense courant marin, ce qu'un satellite peut faire en quelques instants.

135. La plupart des vols Gemini comportaient des expériences photographiques ayant pour objet d'obtenir de petites photographies en couleur de zones déterminées de continents et d'océans qui servent à la recherche géologique, géographique et océanographique.

136. Dès les premières images, on a reconnu les perspectives offertes par les données des satellites ESSA et Nimbus pour l'établissement de la carte des champs de neige et de glace, mais, il n'y a pas longtemps, les techniques utilisées étaient encore au fond celles de la simple interprétation de photographies. Le voile formé par les nuages et la faible luminosité à haute altitude ont posé, à certains moments, de graves problèmes. La mise au point récente des méthodes de chiffage et de rectification des images données par les satellites ont permis aux ordinateurs de fournir une mosaïque d'images, de les contraster, de les assembler et d'effectuer d'autres manipu-

lations des données photographiques du même ordre.

137. L'homme faisant une consommation toujours accrue des ressources mondiales d'eau naturelle, il faut que celle-ci soit organisée au mieux. Une meilleure mesure des facteurs hydrologiques, à partir d'une zone donnée, est nécessaire pour améliorer les prévisions en matière d'écoulement et de stockage de l'eau, car elles affectent grandement à leur tour la production d'énergie, l'irrigation, la qualité de l'eau, le contrôle et la prévision des crues, la navigation, l'industrie et les loisirs.

138. Quand les capteurs des satellites deviendront plus sensibles, on pourra mesurer avec plus de précision les températures en surface par exemple, et mieux comprendre les phénomènes océaniques. Il en est de même pour les autres satellites dotés d'instruments télémétriques qui peuvent faire des prévisions météorologiques générales portant sur un certain laps de temps, dix jours par exemple, et donner des indications sur le degré hygrométrique de l'air, la température, etc. Ces prévisions sont extrêmement utiles dans l'agriculture, dans l'industrie du bâtiment, etc.

139. Des difficultés ont été rencontrées avec le matériel photographique utilisé au cours des vols Gemini ; elles étaient dues principalement à la dégradation des films provoquée par le rayonnement, la perte de finesse et autres défauts techniques. Ces problèmes seront certainement résolus et l'expérience a au moins démontré la possibilité de faire des photographies sur orbite et leur valeur pour la géologie.

140. Les utilisations les plus prometteuses pour la géologie des photographies orbitales semblent porter sur l'établissement de cartes géologiques régionales, la sédimentation, la préparation des travaux géologiques et l'interprétation des études géophysiques et régionales. Votre rapporteur a vu une photographie de ce genre qui montrait une large zone volcanique ; celle-ci n'avait jamais été détectée par des études sur le terrain.

141. Les satellites météorologiques, quant à eux, donnent une nouvelle dimension à l'acquisition d'informations météorologiques sur les océans.

142. La connaissance de la répartition des températures à la surface de la mer sur de vastes zones est importante pour comprendre certains processus océaniques et atmosphériques (y compris l'équilibre thermique du système terre-atmo-

toring of ocean currents, upwelling zones and other thermal or motion systems.

143. This information could be of considerable economic value to fisheries, naval operations and shipping interests generally because of the relationships between the ocean's thermal field and fish concentrations, oceanic circulation features, sea state and weather.

144. ESSA's National Environmental Satellite Centre in Washington, which your Rapporteur visited in March 1970, is working to develop methods for computer processing of satellite infra-red radiation data for purposes of sea-surface temperature mapping.

145. Knowledge of winds and the height of waves is of considerable importance to safe and expeditious commercial ship routing, to naval operations and to rescue and recovery at sea. Low-level wind conditions and the state of the sea are directly involved in air-sea interactions, especially the vertical fluxes of heat, moisture and momentum.

146. Knowledge of the distribution and condition of sea ice is vital to commercial and military shipping movements in the Arctic and Antarctic. Physical data encompassing both ice build-up and ice decay are needed to gain understanding of the processes and to develop forecasting techniques. Ice cover also plays an important rôle in the heat balance of polar regions, and this in turn influences the entire general circulation with the atmosphere and oceans.

147. Today, however, accuracy in predicting day-to-day weather has not changed much. Every time a satellite describes new phenomena it finds more new questions than answers to old questions.

148. On the other hand, the use of satellites in the field of forecasting can be beneficial as it is often possible to predict extraordinary developments such as hurricanes several days and sometimes weeks ahead. Such forecasting has already saved many lives and the hurricanes have caused much less damage as a result of timely warning.

149. The United States now has its own weather satellite systems and all data are made available to countries which request them.

150. The Soviet Union also has its own system and to a certain extent collaborates with the United States in this field.

151. Of the European countries, Germany and the United Kingdom want their own systems, while the French work with the Americans in this field and are especially interested in a synchronised system over the equator.

152. There are three world meteorological centres — Washington, Moscow and Melbourne — all related to the World Meteorological Organisation in Geneva. The Russian meteorological satellite is of different design and not in such a high orbit as the American satellite. However, the quality of information received is very good.

153. The United States operation, research and development costs total about \$100 million per year. The systems to be built by Germany and the United Kingdom will be completely independent and will comply with their own national interests.

154. During its visit to Washington, the Committee met Mr. George Miller, Chairman of the Science and Astronautics Committee of the House of Representatives, and Mr. Anders, the astronaut, who stressed the importance of technological spin-off from the Gemini and Apollo flights. The space programme (\$5,000 million in 1969) produced research work for 200 universities and 20,000 contracting firms and laboratories. The Saturn-Apollo space vessel, which consisted of more than five million parts, took operating reliability farther than any previous programme. Oceanology is now benefiting from this. Thanks to perfected computers, the creation of new products, metals or alloys, physiological studies on astronauts, etc., the building of new underwater vessels and deep-sea diving will become much easier.

155. Future environmental satellites may generate a data flux of such magnitude that serious problems will develop at the ground unless

sphère) pour la détection et le contrôle des courants océaniques, des zones de remontée des eaux profondes et des autres systèmes thermiques ou mécaniques.

143. Sur le plan économique, ces renseignements pourraient avoir une énorme valeur pour les pêcheries, les opérations navales et les intérêts des armateurs en général, étant donné les rapports entre les variations thermiques et les concentrations de poissons, les caractéristiques de la circulation maritime, l'état de la mer et le temps.

144. Le Centre national des satellites d'environnement de l'ESSA, que votre rapporteur a visité à Washington en mars 1970, travaille à la mise au point de méthodes permettant le traitement par ordinateur des données en rayonnement infra-rouge fournies par le satellite, afin d'établir la carte des températures à la surface de la mer.

145. La connaissance des vents et de la hauteur des vagues est d'une importance considérable pour choisir des routes sûres et rapides pour les navires de commerce, pour les opérations navales et pour les opérations de sauvetage et de récupération en mer. La force des vents à basse altitude et l'état de la mer interviennent directement dans les interactions mer-atmosphère, notamment en ce qui concerne les mouvements verticaux sur le plan thermique, hygrométrique et dynamique.

146. La connaissance de la répartition et de la nature du pack est capitale pour les mouvements des navires de commerce et des bâtiments de guerre dans l'Arctique et l'Antarctique. Les données physiques portant à la fois sur sa formation et sur sa désagrégation sont indispensables pour comprendre le processus et mettre au point les techniques de prévision. La banquise joue aussi un rôle important dans l'équilibre thermique des régions polaires qui, à son tour, influence tout le circuit atmosphère-océan.

147. Pour l'instant, toutefois, le degré de précision des prévisions météorologiques au jour le jour n'a guère évolué. Chaque fois qu'un satellite décrit de nouveaux phénomènes, il pose plus de questions nouvelles qu'il n'apporte de réponses aux anciennes questions.

148. En revanche, l'utilisation des satellites dans le domaine des prévisions peut être intéressante, car on peut souvent prédire des événements extraordinaires, tels que les cyclones, plusieurs jours et quelquefois plusieurs semaines à l'avance. Ces prévisions ont déjà sauvé de nombreuses vies humaines et les cyclones ont provoqué beaucoup

moins de désastres, l'alerte ayant été donnée à temps.

149. Les Etats-Unis disposent maintenant de leurs propres systèmes de satellites météorologiques et toutes les données en sont communiquées aux pays qui le désirent.

150. L'Union Soviétique a aussi son propre système et, dans une certaine mesure, elle collabore dans ce domaine avec les Etats-Unis.

151. Parmi les pays européens, l'Allemagne et le Royaume-Uni veulent créer leurs propres systèmes, tandis que les Français collaborent dans ce domaine avec les Américains et s'intéressent spécialement à un système synchronisé au-dessus de l'Equateur.

152. Il existe trois centres météorologiques mondiaux : Washington, Moscou et Melbourne, tous reliés à l'Organisation de la Veille Météorologique Mondiale à Genève. Le satellite météorologique russe est d'une conception différente et il ne gravite pas sur une orbite aussi élevée que les satellites américains. Néanmoins, les informations reçues sont de très bonne qualité.

153. Les frais de fonctionnement, de recherche et de mise au point s'élèvent en tout aux Etats-Unis à une centaine de millions de dollars par an. Les systèmes qui doivent être construits par l'Allemagne et le Royaume-Uni seront totalement indépendants et serviront leurs propres intérêts nationaux.

154. Au cours de la visite à Washington, notre commission a rencontré M. George Miller, Président de la Commission de la science et de l'astronautique, ainsi que le cosmonaute Anders qui ont souligné l'importance des retombées technologiques des vols Gemini et Apollo. Le programme spatial (5 milliards de dollars en 1969) a entraîné dans la recherche 200 universités, 20.000 entreprises ou laboratoires adjudicataires. Le véhicule spatial Saturne-Apollo, comprenant plus de 5 millions de pièces différentes, a poussé la fiabilité beaucoup plus loin que tout ce qui avait été réalisé auparavant. L'océanologie en a profité maintenant. Grâce aux perfectionnements de l'informatique, à la création de nouveaux produits, métaux ou alliages, aux études physiologiques faites sur les astronautes, etc., la construction de nouveaux sous-marins, la plongée à grande profondeur deviendront plus faciles.

155. Les futurs satellites d'environnement pourront même provoquer un tel afflux de données que la station au sol connaîtra de sérieux pro-

greatly improved computer software, data-handling equipment and display devices are developed.

156. The political questions which will arise from this development and will have to be answered in the next ten years are: "Who is to exploit the system? Who is to pay for it?" and answers will have to be found to many similar questions in the field of telecommunications too.

CHAPTER VI

Defence aspects

157. During its visit to the United States, the Committee had long talks with Dr. Robert Frosch, Assistant Secretary of the Navy for Research and Development, and Rear-Admiral Waters, Oceanographer of the United States Navy. The Committee was also received at the San Diego base by the department responsible for studies on deep-sea diving and developing the deep submergence rescue vehicle. These talks showed how defence requirements provide an incomparable stimulus for scientific research in all its forms: physics, chemistry, biology, geology, etc.¹.

158. The United States Navy finances about half (\$299 million in 1970) the civil oceanographic research programme. These credits are the subject of contracts with government agencies and very many scientific institutes or bodies. Most of the results have no need to be covered by military secrecy.

159. Dr. Frosch first stated that the greatest concern with regard to legal problems in the ocean was the problem of the width of the territorial sea and the associated problem of passage and overflights of international straits.

160. From a defence point of view, the maximum freedom of the seas was the best for the security of the United States and was in keeping with the long tradition of freedom of the seas

which, on the whole, had been consistent with peacekeeping efforts.

161. The navy's programme in relation to the seabed was essentially a technological programme which sought to determine how to use oceans anywhere, at any depth and at any time. It included basic technology for operations at great depth or on the ocean floor and, more specifically, technologies for detecting objects in the waters or on the bottom, localising and locating them, salvage capabilities, manned and unmanned operations, including diving at appropriate depths. One military reason for promoting the study of environmental characteristics and the identification of sounds was to improve the efficiency of sonar methods for hunting submarines. Knowledge of the habits of fish was important since fish could make noises which distort the interpretation of data by sonars and therefore jeopardise detection.

162. As usual with this kind of development, alongside its military applications it was connected with arms control verification and there was also a civilian technological spin-off effect. The difference between navigational charts drawn up by the navies and unclassified versions was only slight. Ninety per cent of the data amassed by the navies was unclassified.

163. Until now there had been very little duplication of scientific work in the field of oceanography; developments were quite well known and the oceanographic community rather small. In the meteorological centres in Moscow and Washington, which also doubled as world data centres, everybody had access to what had been detected. If, however, oceanographic development followed that of physics, it would be very difficult to assure protection against duplication.

164. Rear-Admiral Waters considered that one of the major goals of the navy's programme was the study of acoustics. The Admiral stated:

"Effective application of knowledge about the action of sound in the oceans provides our 'vision' for navigation and other activities in underwater operations.

1. See Appendix III.

blèmes, à moins qu'on ne mette au point un « software », un équipement de traitement des données et des dispositifs de diffusion grandement améliorés.

156. Voici les questions que cette évolution entraînera sur le plan politique et qui devront trouver une réponse au cours des dix prochaines années : « Qui va exploiter le système ? Qui paiera ? » et il faudra trouver des réponses à de nombreuses questions identiques dans le domaine des télécommunications.

CHAPITRE VI

Aspects intéressant la défense

157. Pendant sa visite aux Etats-Unis, la commission a eu de longs entretiens avec le Dr Robert Frosch, Sous-secrétaire d'Etat à la marine pour l'étude et la recherche, et le contre-amiral Waters, Océanographe de la marine américaine. Elle a été également reçue à la base de San Diego par le service chargé des études pour les plongées profondes et de la réalisation du sous-marin sauveteur en eau profonde (*Deep Submergence Rescue Vehicle*). Ces entretiens lui ont montré à quel point les exigences de la défense constituent un aiguillon incomparable pour la recherche scientifique sous toutes ses formes : physique, chimique, biologique, géologique, etc.¹

158. Les crédits de la marine américaine (299 millions de dollars en 1970) financent, en effet, environ la moitié du programme de recherche civil consacré à l'océanographie. Ces crédits font l'objet de contrats passés avec des agences gouvernementales et avec de très nombreux instituts ou organismes scientifiques. La majeure partie des résultats n'a pas besoin d'être couverte par le secret militaire.

159. Le Dr Robert Frosch a rappelé tout d'abord que le souci majeur, en ce qui concernait les problèmes de droit maritime, était celui de l'étendue de la mer territoriale et du problème subsidiaire du passage et du survol des détroits internationaux.

160. Du point de vue de la défense, la liberté maximum des mers constitue la meilleure garantie pour la sécurité des Etats-Unis et elle est conforme à la longue tradition de liberté des

mers qui, dans l'ensemble, a été compatible avec les efforts visant la sauvegarde de la paix.

161. Le programme de la marine sur les fonds marins est essentiellement un programme technologique qui cherche à déterminer comment utiliser les océans en tout endroit, par toute profondeur et à tout moment. Il comprend la technologie de base pour les opérations en eaux profondes ou sur le lit des océans et, plus spécialement, les technologies permettant de détecter les objets immergés ou reposant par le fond, à les repérer et à les localiser, les études de sauvetage, les opérations comportant des engins habités ou non, y compris les plongées aux profondeurs appropriées. Parmi les raisons d'ordre militaire qui ont poussé à l'étude des caractéristiques de l'environnement et à l'identification des sons, figure la nécessité d'améliorer l'efficacité des méthodes sonar pour la poursuite des sous-marins. La connaissance des mœurs des poissons est importante, car ceux-ci peuvent fausser, par les bruits qu'ils émettent, l'interprétation donnée par les sonars et, par conséquent, tromper la détection.

162. Comme d'habitude, ce genre de recherche est relié, outre les applications militaires, aux vérifications relatives au contrôle des armements et produit aussi des retombées technologiques dans le domaine civil. La différence entre les cartes nautiques dressées par les marines des différents pays et les cartes d'usage courant n'est que légère ; 90 % des données recueillies par les marines nationales ne sont pas confidentielles.

163. Jusqu'à présent, les travaux scientifiques dans le domaine de l'océanographie n'ont connu que très peu de doubles emplois ; les réalisations sont parfaitement connues et la communauté océanographique est assez restreinte. Dans les centres météorologiques de Moscou et de Washington, qui cumulent également les fonctions de centres de données mondiaux, tout le monde a accès aux découvertes. Si, toutefois, l'océanographie connaissait la même évolution que la physique, il serait très difficile de prévenir les doubles emplois.

164. Pour le contre-amiral Waters, l'un des principaux objectifs du programme de la marine est l'étude de l'acoustique. L'amiral a déclaré :

« L'application efficace des connaissances que nous possédons sur le comportement du son dans les océans nous donne la 'vision' nécessaire pour la navigation et les autres activités dans les opérations sous-marines.

1. Voir annexe III.

The most urgent requirement we have for *detecting and identifying sound in the ocean* is to support our nation's defence against potential enemy submarine operations.

We must be able to hear their movements at all times if we expect to anticipate a threat to our security.

We can locate and identify them only if we understand precisely how sound is propagated in the ocean.

Basic to that understanding is knowledge about changes that occur as sound waves encounter various obstacles in their pathway through the sea.

.....

We know that sound travels over long distances in the ocean through areas, or channels, that conduct sound better than adjacent areas.

.....

The navy wants to know where those areas are and why they conduct sound better than adjacent areas.

An experiment to investigate that phenomenon is being conducted in the Pacific Ocean, between Alaska and Hawaii.

We call the project 'Pacific acoustic range, Kaneohe-Alaska', or 'PARKA'.

In the PARKA experiment we station ships along a track between Alaska and Hawaii to measure ocean conditions and sound levels of explosions from charges dropped at specific intervals.

Our goal is to learn how sound is propagated along the track between the two terminals of the track.

In future experiments of this kind, we expect to use a new buoy system called "Sea Spider".

Sea Spider is being developed to provide a stable support platform for sensors placed in very deep water.

.....

Another major field programme, called 'North Pacific experiment', or 'NORPAX', is conducted to study temperature anomaly patterns across a great area of the surface of the North Pacific Ocean.

These temperature anomalies have a profound effect upon North Pacific weather and surface layer sonar conditions.

For this project we are using buoys with a diameter of 40 feet that have been designed as fixed ocean data stations.

.....

Geological and geophysical research studies the *structure of the ocean bottom*.

The sea floor and the layers of sediment and rock beneath the floor are important factors in the navy's anti-submarine warfare operations.

We need more information about the ocean bottom in order to plan future engineering installations.

We cannot plan underwater construction until we have knowledge of how much weight and the types of structures the sea floor can support.

The navy's geophysics research programme has developed most of the techniques and equipment we use in ocean bottom surveys.

For example, the precision depth recorder to trace a high resolution picture of the bottom contour.

The navy's work in bottom survey has assisted the construction of physiographic maps of large areas of the oceans.

In *marine biology*, we study the activities of various classes of marine life which degrade the underwater performance of men and equipment.

Research in biology ranges from the study of organisms that foul marine hulls and structures to investigations of predators, like sharks.

Ce qui nous pousse avant tout à *détecter et identifier les sons dans l'océan*, c'est le souci d'assurer la défense de notre pays contre les opérations sous-marines d'ennemis éventuels.

Nous devons être capables d'en percevoir les mouvements à tout moment si nous voulons prévenir une menace contre notre sécurité.

Or, nous ne pouvons les localiser et les identifier que si nous savons exactement comment le son se propage dans l'océan.

Pour cela, il faut que nous connaissions les modifications qui se produisent lorsque les ondes rencontrent des obstacles divers au cours de leur propagation en milieu liquide.

.....

Nous savons que le son se propage sur de longues distances dans l'océan à travers des zones ou des canaux qui sont meilleurs conducteurs que les zones adjacentes.

.....

La marine veut savoir où se trouvent ces zones et pourquoi elles sont meilleures conductrices que les zones adjacentes.

Une expérience est en cours dans l'Océan Pacifique, entre l'Alaska et Hawaï, pour étudier ce phénomène.

Nous appelons ce projet 'Pacific Acoustic Range, Kaneohe-Alaska' ou 'PARKA'.

Dans l'expérience PARKA, nous mouillons des navires le long d'une ligne allant de l'Alaska à Hawaï afin de mesurer l'état de l'océan et l'intensité des explosions provoquées par des charges que nous tirons à intervalles donnés.

Nous nous proposons ainsi de voir comment le son se propage entre les deux extrémités de cette ligne.

Dans les futures expériences de ce genre, nous espérons utiliser un nouveau système de bouées, le 'Sea Spider' (Araignée de mer).

Le Sea Spider est mis au point pour fournir une plate-forme d'appui stable aux capteurs placés en eau très profonde.

.....

Nous exécutons un autre grand programme d'application, le 'North Pacific Experiment' ou 'NORPAX' pour étudier les anomalies de température sur une grande surface du Pacifique nord.

Ces anomalies ont une profonde influence sur les conditions atmosphériques dans le Pacifique nord et le fonctionnement du sonar dans les couches superficielles.

Pour ce programme, nous utilisons des bouées de 12 mètres de diamètre conçues comme des stations fixes pour recueillir des données océaniques.

.....

La recherche géologique et géophysique s'attache à la *structure du lit des océans*.

Les fonds marins et leur infrastructure de couches sédimentaires et de roches sont des facteurs importants dans les opérations de lutte anti-sous-marine de la marine.

Il nous faut davantage de renseignements sur le lit des océans pour nous permettre de concevoir nos futures installations techniques.

Nous ne pouvons pas envisager de construire sous l'eau avant de connaître le poids et le genre de structure que les fonds marins peuvent supporter.

Le programme de recherche géophysique de la marine a mis au point la majorité des techniques et du matériel que nous utilisons dans les études sur le lit des océans.

Citons, par exemple, l'enregistreur de profondeur qui permet d'établir avec une grande précision le profil des fonds marins.

Les travaux de la marine sur l'étude des fonds ont contribué à l'établissement de cartes physiographiques pour de vastes zones océaniques.

En *biologie marine*, nous étudions les activités de diverses catégories d'organismes marins qui nuisent au rendement sous l'eau des hommes et du matériel.

La recherche en biologie va de l'étude des organismes qui attaquent les coques et les structures marines à celle des prédateurs tels que les requins.

We study the deep scattering layer, a mass of organisms which moves up and down in the ocean, apparently in response to an effort to avoid concentrations of sunlight.

In many regions of the oceans, deep scattering layers interfere with our attempts to apply underwater acoustic techniques because they reflect and refract sound waves.

At times, they provide false target echoes on our sonar receivers.

We need to know which elements in the deep scattering layer cause the interference and how we can eliminate false readings in sound prediction techniques.

The science programme studies *human physiology* to learn how man can live and work in the sea.

For example, one experiment that investigates underwater physiology is a project 'TEKTITE'.

Project 'TEKTITE' placed four marine scientists on the ocean floor, at 50 feet, for 60 days, near the southern coast of Saint John Island in the Caribbean.

TEKTITE uses saturation diving technology in a mission of collecting basic physiological data to determine the capabilities of scientists to operate under water effectively.

.....

The navy uses many kinds of *submersibles* also.

Some are developed by the navy and others by commercial owners.

One of our navy developments is 'Alvin', the United States' first 6,000 feet deep research vehicle with effective deep ocean manoeuvrability.

.....

Another objective in engineering is development of improved *rescue capabilities for personnel* aboard disabled submarines.

At this time, we rescue men with the McCann chamber to depths as great as 350 feet.

A new development, the deep submergence rescue vehicle system, is designed for quick response to rescue personnel from depths as great as hull-collapse depth of any submarines now in use.

The deep submergence rescue vehicle can be transported by plane to any location in the world aboard three C-141 aircraft or aboard one C-5A aircraft. [The DSRV is not yet operational and could therefore not be used in rescue operations for the French submarine 'Eurydice'. Thanks to the co-operation of the United States Navy, which sent the 'Mizar' to the Mediterranean, the wreck of the 'Eurydice' has been located.]

.....

Another recent underwater engineering development of the navy is the NR-1 *nuclear submarine*.

It has been developed primarily for research in the problems of using nuclear power in deep ocean projects.

The NR-1 has recently returned from its initial test cruise.

The navy has achieved another important development in completion of the *unmanned cable-controlled underwater research vehicle*, or 'CURV', for operation at depths of 2,500 feet.

We are now developing 'CURV III' for unmanned recovery capabilities at depths of 7,000 feet.

We are studying a proposed ocean salvage system to lift objects as great as 1,000 tons from ocean depths as great as 850 feet.

Our objective is to accomplish recovery of large objects like submarines or aircraft lost in the sea.

Nous étudions les couches diffusantes profondes, masses d'organismes qui se déplacent alternativement vers la surface et vers les profondeurs pour éviter, semble-t-il, de concentrer la lumière solaire.

En maintes régions de l'océan, ces couches diffusantes gênent nos essais d'application des techniques d'acoustique sous-marine parce qu'elles réfléchissent et réfractent les ondes sonores.

Parfois, elles provoquent de faux échos dans nos récepteurs sonar.

Il nous faut savoir quels sont les éléments qui, dans ces couches, causent l'interférence et comment nous pouvons éliminer les erreurs d'interprétation en matière d'identification des sons.

Le programme des sciences marines étudie la *physiologie humaine* pour savoir comment l'homme peut vivre et travailler dans la mer.

Par exemple, parmi les expériences qui étudient la physiologie sous-marine figure le projet 'TEKTITE'.

Ce projet a fait vivre pendant 60 jours, par 155 mètres de fond, quatre spécialistes des sciences de la mer à proximité de la côte méridionale de Saint John Island, dans les Antilles.

Ce projet utilise la technique de plongée à saturation au cours d'une mission destinée à réunir des données physiologiques de base permettant de déterminer l'aptitude des savants à travailler efficacement sous l'eau.

.....

La marine utilise également divers types de *submersibles*.

Les uns sont mis au point par ses propres services et les autres par des entreprises commerciales.

Parmi les réalisations de notre marine figure l'*'ALVIN'*, le premier sous-marin américain de recherche en eau profonde qui peut descendre à 1.800 mètres de profondeur et est extrêmement maniable.

.....

Un autre objectif, sur le plan technique, est la mise au point de meilleurs dispositifs pour le *sauvetage des équipages* de sous-marins en difficulté.

En ce moment, nous sauvons des hommes avec la chambre McCann jusqu'à des profondeurs de 160 mètres.

Une nouvelle réalisation, le Deep Submergence Rescue Vehicle System, est conçue pour procéder rapidement au sauvetage des équipages aux profondeurs auxquelles les coques des sous-marins actuellement en service ne résistent pas.

Le Deep Submergence Rescue Vehicle peut être transporté par avion en n'importe quel point du globe à bord de trois C-141 ou d'un C-5A. [Le D.S.R.V. n'est pas encore opérationnel et il n'a donc pu être utilisé dans les opérations de sauvetage du sous-marin français 'Eurydice'. Grâce à la coopération de la marine américaine, qui a envoyé le 'Mizar' en Méditerranée, l'épave de l'Eurydice a pu être localisée.]

.....

La marine a mis récemment au point un autre engin, le NR-1, qui est un *sous-marin nucléaire*.

Il est essentiellement destiné à la recherche sur les problèmes que pose l'utilisation de la puissance nucléaire en eau profonde.

Le NR-1 vient de revenir de sa première croisière d'essai.

La marine a également réalisé un véhicule de recherche *sous-marine non habité*, le 'C.U.R.V.', commandé par câble, qui peut opérer à 750 mètres de profondeur.

Nous mettons actuellement au point le 'C.U.R.V. III' qui permet d'effectuer, sans équipage, des opérations de récupération par des fonds de plus de 2.000 mètres.

Nous étudions un projet de système de sauvetage qui permettrait de ramener à la surface des objets pouvant peser jusqu'à 1.000 tonnes et reposant à 250 mètres de profondeur.

Notre objectif est de parvenir à récupérer des objets de grande dimension tels que des sous-marins ou des avions perdus en mer.

The navy's engineering and development programme includes development of capabilities for useful work by men on the continental shelf.

The navy 'Sealab' programmes provided a habitat and laboratory at several hundred feet depth in the sea to study *man's abilities to work in the underwater environment*.

.....

In a project we call 'deep ocean technology', or 'DOT', we concentrate our efforts in learning how to solve the problems of major underwater construction.

One of our projects related to the deep ocean effort is a joint project with private industry to design and build a human habitat for use at depths of 6,000 feet.

.....

Titanium shows great potential for deep submergence structures.

The navy is working to develop structural glass and other transparent *materials* for use in development of pressure hulls we can operate at depths as great as 20,000 feet.

.....

Our operations programme is conducted around the world to collect oceanographic data.

Thirteen ships and five aircraft operate under the regular technical direction of the oceanographer, and various ships leased from private sources are at work in navy oceanography programmes.

We maintain a worldwide distribution system for 90,000 published items, including 9,000 nautical, aeronautical and oceanographic charts and publications.

.....

We recognise an economy of effort to be achieved by sharing our progress with others.

For that reason, the United States Navy shares a great amount of oceanographic information with people and nations everywhere.

We have attempted to establish open lines of communication between our country and other countries for easy access to that information.

At the same time, we are eager to encourage the flow of information back to us from all other oceanography efforts in the world."

165. This account of an unprecedented scientific effort sheds light on and enables a better understanding of the concerns both of the United States Navy and of the navies of all the great powers.

CHAPTER VII

Pollution management

166. Man has suddenly become aware of the fact that his environment has a limited capacity for dispersing and disposing of the unwanted by-products of civilisation. Environmental pollution is currently one of the major concerns of society. As the problem grows, attention is turned more and more to the sea for disposal of these unwanted substances. However, just as rivers and urban air have succumbed to the ever increasing burden of pollutants, it will be found that the ocean has only a finite disposal capacity. In the case of the ocean, we should not wait until the crisis is upon us, but rather, while there is still time, prepare legislation banning the use of pollutants.

167. Because of its demographic density, Europe is particularly threatened: its rivers and estuaries are turning into sewers. The Rhine is becoming one of the dirtiest rivers in the world. An enclosed sea like the Baltic, whose water is replenished in a thirty-year cycle, runs the risk of becoming a biologically dead sea.

Le programme d'étude et de recherche de la marine comprend la mise au point d'appareils permettant à l'homme de travailler efficacement sur le plateau continental.

Les programmes 'SEALAB' de la marine offrent un habitat et un laboratoire situés à plusieurs centaines de pieds de profondeur et qui permettent d'étudier l'*aptitude de l'homme à travailler en milieu sous-marin*.

.....

Grâce au projet 'Deep Ocean Technology', ou 'DOT', nous nous efforçons surtout d'apprendre à résoudre les problèmes que pose la grosse construction sous-marine.

Parmi les projets qui ont trait à la recherche sur les eaux profondes en figure un réalisé en collaboration avec l'industrie privée : il porte sur la conception et la construction d'un habitat pouvant être utilisé par l'homme à 1.800 mètres de profondeur.

.....

Le titane permet de grands espoirs pour l'édification de structures immergées en eau profonde.

La marine travaille à la mise au point d'un verre spécial et d'autres *matériaux* transparents destinés à la mise au point de coques résistant à la pression, susceptibles d'être utilisées à des profondeurs de l'ordre de 6.000 mètres.

.....

Notre programme visant à recueillir des données océanographiques s'effectue dans le monde entier.

Treize navires et cinq avions travaillent sous la direction technique de l'océanographe et divers navires prêtés par des organismes privés collaborent aux programmes océanographiques de la marine.

Nous disposons d'un système mondial de distribution qui diffuse 90.000 publications dans le monde entier, notamment 9.000 cartes et publications nautiques, aéronautiques et océanographiques.

.....

Nous reconnaissons que nous pouvons épargner des efforts en partageant nos découvertes avec d'autres.

C'est pourquoi la marine américaine partage un grand nombre d'informations océanographiques avec tous les peuples et tous les pays.

Nous avons tenté d'établir la liberté des communications entre les autres pays et le nôtre afin que ces informations soient d'un accès facile.

En même temps, nous sommes soucieux d'encourager un afflux d'informations en sens inverse, c'est-à-dire portant sur tous les efforts accomplis ailleurs dans le monde en matière d'océanographie. »

165. Cet exposé très complet d'un effort scientifique sans précédent éclaire et permet de mieux comprendre les préoccupations de la marine américaine, certes, mais aussi celles des marines militaires de tous les grands pays.

CHAPITRE VII

La lutte contre la pollution

166. L'homme a soudain pris conscience de ce que le milieu ambiant ne pouvait disperser et évacuer les sous-produits indésirables de la civilisation que dans certaines limites. La pollution de l'environnement est actuellement l'un des principaux soucis de la société. Au fur et à mesure que s'accroît le problème, on se tourne davantage vers la mer pour se débarrasser de ces substances indésirables. Cependant, de même que nos rivières et l'air de nos cités ont succombé sous le fardeau toujours plus grand des polluants, on s'apercevra que l'océan n'est qu'un réceptacle à capacité limitée. En ce qui le concerne, nous ne devons pas attendre d'être au bord de la catastrophe mais plutôt chercher, pendant qu'il est encore temps, à mettre sur pied une législation proscrivant l'emploi des polluants.

167. L'Europe, en raison de sa concentration démographique, est spécialement menacée : ses fleuves, ses estuaires se transforment en égouts. Le Rhin devient un des fleuves les plus sales du monde. Une mer fermée comme la Baltique, que les eaux de l'océan ne renouvellent que sur un rythme trentenaire, risque de devenir une mer biologiquement morte.

168. All scientists agree that ever greater quantities of dirty water heated through industrial use, insecticides, pesticides, fertilisers, chemical industry waste, the remains of plastics and the drying out of marsh-land are altering the natural qualities of the water and threatening the coastal environment. The coastal waters provide half the total production of fish and almost the entire production of shellfish ; this should indicate the threat hanging over both our food and the desirable development of seaside leisure activities.

169. The main danger however comes from oil pollution. Each year, between 1 and 10 million tons of crude oil are discharged into the sea. The recent Gulf of Mexico oil fiasco, during which twelve offshore wells burned wildly for a month, has done irreparable damage to Louisiana's largest industry : shrimps and oysters. Scientific tests carried out in the first week of April 1970 at the Woods Hole Oceanographic Institution produced firm evidence that oil pollution totally disrupts the life cycles of all marine creatures.

170. All crude oils are poison for marine organisms and many crude oil distillates are even more poisonous because they contain higher proportions of immediately toxic compounds. Long-term toxicity may harm marine life that is not immediately killed by spills, and oil can be incorporated into the meat of marine animals, making it unfit for human consumption. Crude oil and oil products may cause cancer in marine organisms and in man ; even at very low concentrations oil may interfere with processes which are vital for the propagation of marine species.

171. The most immediately toxic fractions of oil are soluble in water ; therefore, recovery of oil slicks discharged by accident or negligence is often futile, except for aesthetic improvement. Remedial treatment with detergents, even non-toxic ones, is dangerous because it exposes marine organisms to higher concentrations of soluble and toxic hydrocarbons and because it disperses oil into droplets that can be ingested

and retained by many organisms in the food cycle.

172. There is no efficient method of removing pollution. Bacterial degradation of the polluting oil is minimal and gives no results in detoxification. The so-called remedies in this case are perhaps more dangerous than the ill itself. Scientists can already help legislators by fixing degrees of toxicity. Prevention is therefore the only course to be followed and consequently the work and proposals of the Aigrain group are extremely urgent.

CHAPTER VIII

Legal problems

173. During the Committee's visit to the United States, Senator Claiborne Pell, Chairman of the Sub-Committee on Ocean Space of the United States Senate Committee on Foreign Relations, drew the attention of the Committee to the threat of anarchy imminent in the field of scientific exploration and commercial exploitation of the deep sea and its resources.

174. On 4th February 1969, he submitted a resolution to the Senate which contained a draft treaty on principles governing the activities of States in the exploration and exploitation of the ocean space. Senator Pell was of the opinion that, unless a new international framework was devised which removed the legal uncertainties from the exploration and exploitation of mineral resources in every area of the seabed and subsoil, certain *de facto* situations would be established which would be difficult to resolve even if they had an adverse effect on the interests of the inter-national community. Senator Pell considered that a system of international control should be instituted allowing for :

- definition of the continental shelf ;
- the setting up of an authority to award research and exploitation contracts ;
- the creation of an international sea guard to ensure the observance of the principles of the treaty ;

168. Sur ce point, l'avis de tous les scientifiques concorde. Les quantités de plus en plus grandes d'eaux usées rendues chaudes par les usages industriels, d'insecticides, de pesticides, d'engrais, les déchets de l'industrie chimique, les résidus de plastiques et l'assèchement des marais altèrent les qualités naturelles de l'eau et menacent l'environnement côtier. Or, les eaux côtières fournissent la moitié de la production totale de poisson et presque toute la production de coquillages; c'est dire la menace qui pèse et sur notre alimentation et sur le développement souhaitable des activités de loisirs sur nos plages.

169. Le principal danger vient cependant de la pollution par les hydrocarbures. Chaque année de 1 à 10 millions de tonnes de pétrole brut sont répandues dans l'océan. La récente catastrophe pétrolière du Golfe du Mexique, où l'on a vu pendant un mois l'incendie faire rage dans douze puits de pétrole off-shore, a causé des dommages irréparables à la plus grande industrie de la Louisiane : l'élevage des crevettes et des huîtres. Les essais scientifiques menés dans la première semaine d'avril 1970 à la Woods Hole Oceanographic Institution ont nettement prouvé que la pollution par le pétrole désorganise complètement les cycles vitaux de toutes les créatures marines.

170. Tous les pétroles bruts sont des poisons pour les organismes marins et de nombreux distillats bruts le sont encore davantage parce qu'ils contiennent des proportions plus élevées de composants immédiatement toxiques. La toxicité à long terme peut être dangereuse pour les organismes marins qui ne sont pas immédiatement tués par les liquides, et le pétrole peut s'incorporer à la chair des animaux marins, la rendant impropre à la consommation par l'homme. Le brut et les sous-produits peuvent provoquer des cancers chez les organismes marins et chez l'homme; même à de très basses concentrations, le pétrole peut s'immiscer dans les processus essentiels pour la perpétuation des espèces marines.

171. Les composants les plus directement toxiques du pétrole sont solubles dans l'eau et, par conséquent, la récupération des nappes d'hydrocarbures répandues par accident ou négligence ne sert souvent à rien, sinon sur le plan esthétique. Le traitement curatif par les détergents, même ceux qui ne sont pas toxiques, est dangereux car il expose les organismes marins à de plus fortes concentrations d'hydrocarbures solu-

bles et toxiques et disperse le pétrole en gouttelettes qui peuvent être ingérées et retenues par de nombreux organismes de la chaîne alimentaire.

172. Aucune méthode de lutte contre la pollution n'est efficace. La dégradation bactériologique du pétrole polluant est minime et elle ne donne pas de résultats en ce qui concerne la détoxification. Les soi-disant remèdes, dans ce cas, sont peut-être plus redoutables que le mal que l'on essaie de combattre. Les observations des scientifiques permettent, semble-t-il, dès maintenant d'éclairer le législateur en fixant les degrés dans la toxicité. La prévention est donc la seule voie à suivre. Les travaux et propositions de la commission Aigrain revêtent, de ce fait, un caractère de très grande urgence.

CHAPITRE VIII

Problèmes juridiques

173. Lors de la visite de la commission aux Etats-Unis, le sénateur Claiborne Pell, Président de la sous-commission sur l'espace océanique de la commission des affaires étrangères du Sénat américain, a attiré l'attention sur l'anarchie imminente qui menace l'exploration scientifique et l'exploitation commerciale des grands fonds et de leurs ressources.

174. Le 4 février 1969, il a déposé au Sénat une résolution qui comprenait un projet de traité sur les principes gouvernant les activités des Etats dans l'exploration et l'exploitation de l'espace océanique. Pour le sénateur Pell, si l'on ne détermine pas un nouveau cadre international qui lève les incertitudes juridiques pesant sur la prospection et l'exploitation des ressources minérales dans toutes les zones du lit et du sous-sol des océans, certaines situations pourront se créer *de facto* qui rendront toute solution difficile, même si elles vont à l'encontre des intérêts de la communauté internationale. Il convient, d'après le sénateur, d'établir un système de contrôle international prévoyant :

- la définition du plateau continental ;
- l'établissement d'une autorité octroyant les permis de recherche et d'exploitation ;
- la création d'une garde maritime internationale qui assurerait le respect des principes posés par le traité ;

— the setting up of a judicial body to decide disputes.

175. The Senator was rather doubtful as to what the outcome of his action would be. He was afraid that time was running out and it would not be long before anarchy prevented any constructive action being taken. He hoped that the European countries would see the need for such a treaty and in particular urge their governments to take speedy action.

176. In his first report, your Rapporteur described the activities of the United Nations Committee on the Peaceful Uses of the Seabed up to December 1969. Since then, little progress has been made. On 27th March 1970, the committee ended its first session in 1970 after a four-week meeting.

177. The committee was divided into two sub-committees: the Legal Sub-Committee reported that it had been unable to arrive at any generally acceptable formulation of basic legal principles; the Technical Sub-Committee, having studied the technical and economic problems of a statute for the seabed, reported that it was not in a position to make concrete proposals.

178. In the United States your Rapporteur found that the authorities dealing with this problem were most disturbed by the inability of the committee and its sub-committees to advance in any significant way and to come to grips with the key issues of the peaceful uses of the seabed. Many national delegations had not really looked deeply enough into the issues in order to be able to evaluate the proposals made. Moreover, many were unwilling to recognise that compromises had to be accepted if one was to agree on a system that would take account of the interests of all nations equitably. An international régime for the seabed must of necessity be adopted by a large majority if it is to be respected in the future.

179. The activities of the Seabed Committee should not be confused with those of the Disarmament Conference in Geneva where discussion is taking place on a draft treaty, submitted jointly on 7th October 1969 by the United States and the Soviet Union, on the prohibition of the emplacement of nuclear weapons and other weapons of mass destruction on the seabed and the ocean floor and in the subsoil thereof. This

draft treaty was discussed in the Seabed Committee of the United Nations before it was discussed in the First (political) Committee of the United Nations. Several countries, such as Canada, had proposed alterations to this draft treaty¹. These proposals have been taken up by the United States and the USSR as co-chairmen of the Disarmament Conference. The amended draft treaty is now being discussed in NATO and will again be a topic of discussion when the Disarmament Conference resumes its work in June 1970². Effective supervision of the respect of any undertakings seems very dubious in the absence of appropriate control measures.

180. Apart from these two legal problems, the disarmament problem and the exploitation of the ocean floor beyond the continental shelf, there is still the difficult problem of the limit of national jurisdiction over coastal waters.

181. The United States Government's position on this problem was that the territorial sea went up to three miles, that between six and twelve miles no country had a legal claim but this zone was respected, and beyond twelve miles were the free oceans.

182. There were two complications to this: one was the Geneva Agreement of 1958 on the continental shelf which granted each country the exclusive right to exploit its coastal area of the continental shelf to a depth of 200 m or even deeper depending on its ability to work at greater depths. The second was the right of exclusive fishing off the adjacent State up to twelve miles.

183. The United States Government would be willing to accept the twelve-mile limit but only on two conditions: the first was that this should be part of an overall general agreement and, secondly, that the existing freedom of passage through international straits should be assured. This was now an area in which there was a trend towards encroachment by practice. This was a matter of considerable concern since such encroachment could change the entire pattern not only of overflights and passage for military vessels but also of the commercial use of the

1. See Document 496, Appendix III.

2. The report by Mr. van der Stoep deals with this new draft.

— l'instauration d'un organisme judiciaire chargé de trancher les litiges.

175. Le sénateur est plutôt sceptique quant aux résultats de son action. Il craint que la dernière heure approche et qu'avant longtemps l'anarchie interdise toute mesure constructive. Il espère que les pays européens comprendront la nécessité d'un tel traité et inviteront, notamment, de façon pressante, leurs gouvernements à prendre des décisions rapides.

176. Dans son premier rapport, votre rapporteur faisait état des activités de la Commission des Nations Unies sur l'utilisation pacifique du lit des océans jusqu'en décembre 1969. Depuis lors, peu de progrès ont été réalisés. Le 27 mars 1970, la commission a clos sa première session de 1970 après quatre semaines de travaux.

177. La commission s'est subdivisée en deux sous-commissions : la sous-commission juridique a déclaré qu'elle n'avait pu arriver à formuler des principes juridiques de base acceptables pour tous ; la sous-commission technique, après avoir étudié les problèmes techniques et économiques posés par l'établissement d'un statut des fonds marins, a déclaré qu'elle n'était pas à même de faire des propositions concrètes.

178. Aux Etats-Unis les autorités traitant de ce problème ont paru à votre rapporteur très désorientées par l'incapacité dans laquelle se trouvaient la commission et ses sous-commissions de faire des progrès notables et de parvenir à appréhender les problèmes-clés de l'utilisation pacifique des fonds marins. De nombreuses délégations nationales n'ont pas, en vérité, suffisamment étudié ces problèmes pour pouvoir évaluer les propositions qui ont été formulées. De plus, nombreuses ont été celles qui n'ont pas voulu reconnaître qu'il fallait accepter des compromis si l'on voulait se mettre d'accord sur un système qui tienne compte de façon équitable des intérêts de tous les pays. Il faut nécessairement qu'un régime international du lit des océans soit adopté à une large majorité si l'on veut qu'il soit respecté dans l'avenir.

179. Il ne faut pas confondre les activités de la Commission sur l'utilisation pacifique du lit des océans avec celles de la Conférence sur le désarmement de Genève où l'on discute actuellement un projet de traité, présenté conjointement le 7 octobre 1969 par les Etats-Unis et l'Union Soviétique, interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans

leur sous-sol. Ce projet de traité a été examiné par la Commission des Nations Unies sur l'utilisation pacifique du lit des océans avant de l'être par la Première commission (politique). Plusieurs pays, tels que le Canada, ont proposé des amendements à ce projet de traité¹, amendements qui ont été repris par les Etats-Unis et l'U.R.S.S. en leur qualité de coprésidents de la Conférence sur le désarmement. Le projet de traité amendé est actuellement à l'étude de l'O.T.A.N. et fera l'objet de nouvelles discussions lorsque la Conférence sur le désarmement reprendra ses travaux en juin 1970². Le contrôle efficace du respect des éventuels engagements paraît très aléatoire en l'absence de mesures de contrôle appropriées.

180. Outre les deux problèmes juridiques que constituent la question du désarmement et l'exploitation du lit des océans au-delà du plateau continental, il y a encore le sujet épineux de la limite de la juridiction nationale sur les eaux côtières.

181. La position du gouvernement américain à cet égard est que la mer territoriale ne va pas au-delà de trois milles, qu'entre six et douze milles aucun pays ne peut faire valoir aucun droit, mais que cette zone est respectée, et qu'au-delà de douze milles, c'est la haute mer.

182. Cette conception se heurte à deux obstacles : d'une part, les accords de Genève de 1958 sur le plateau continental qui ont accordé à chaque pays le droit exclusif d'exploiter sa bande côtière du plateau continental jusqu'à une profondeur de 200 mètres, voire davantage s'il peut travailler en eau plus profonde, et d'autre part, le droit de pêche exclusif de l'Etat riverain jusqu'à la limite des douze milles.

183. Le gouvernement américain serait disposé à accepter la limite des douze milles, mais à deux conditions seulement : que ceci s'intègre dans un accord général sur le plan mondial et que soit assuré comme aujourd'hui le libre passage par les détroits internationaux. C'est actuellement un domaine où des infractions tendent à être commises dans la pratique. C'est une question extrêmement importante, car ces atteintes pourraient modifier tout le système régissant non seulement le survol des détroits et leur franchissement par des bâtiments de guerre, mais

1. Voir Document 496, annexe III.

2. M. van der Stoep traite de ce nouveau projet dans son rapport.

seas. The United States would sign no agreement unless it included the free use of such straits. This should be clearly defined by international agreement or in accordance with historical precedents regarding freedom of passage.

184. It is not therefore surprising that the United States Government protested strongly to the Canadian Government when it introduced bills in parliament seeking to establish pollution-free zones in Arctic seas up to 100 nautical miles north of Canadian territory. In these zones Canada would exercise the right to control all shipping, to prescribe standards of vessel construction, navigation and operation and to prohibit, if Canada deemed necessary, the free passage of vessels in those waters. The United States Government was afraid that this Canadian action would be taken as a precedent in other parts of the world for other unilateral infringements of the freedom of the seas. It invited the Canadian Government to take part in an international conference designed to establish rules for the Arctic beyond national jurisdiction by international agreement.

185. Also, in April 1970, the Brazilian Government declared that its territorial waters extended 200 miles from the coast. The United States Government did not accept this unilateral extension either and proposed a new international treaty dealing with the limit of the territorial sea, freedom of transit through and over international straits, defining preferential fishing rights for coastal States on the high seas and establishing the right of a coastal State to take certain limited anti-pollution measures against vessels on the high seas, imposing strict liability upon the owners of vessels responsible for pollution.

186. It is highly desirable for the European governments to harmonise their points of view and adopt a joint position in negotiations.

Conclusions

187. When, on 23rd April 1970, the United States and the Soviet Union introduced a new draft treaty to prevent the deployment of nuclear weapons or other weapons of mass destruction on the world's seabeds, the Russian Ambassador told the Disarmament Conference in Geneva

that "tremendous" scientific and technological discoveries had made possible practical exploration of the seabed and ocean floor. At the same time he warned that there was a real danger of this environment being turned into the scene of another arms race.

188. These two considerations confirm the rapid progress made in the United States and the Soviet Union in the field of oceanography and associated technologies.

189. It was in 1968 that the American oceanographic ship "Glomar Challenger" began its exploratory voyage in the Gulf of Mexico and the Atlantic and Pacific Oceans. On 19th August 1968, at a depth of 3,572 metres, it found samples of natural gas and oil in the salt domes. The detection of hydrocarbons in these deep-sea sediments became a turning point in contemporary thinking about the formation and accumulation of oil and gas under oceanic conditions.

190. This deep-sea drilling project, carried out under the aegis of the Scripps Institution of Oceanography of the University of California in San Diego, was part of the National Science Foundation's National Ocean Sediment Coring Programme. The scientific finds of the cruises in the Atlantic and Pacific include :

- an indication of the presence of oil deposits associated with salt domes in the Gulf of Mexico ;
- support of the theory that the continents were once joined together and that since then a "continental drift" has taken place ;
- proof that minerals form in deep-sea sediments.

191. These initial glimpses have enabled the evolution of the earth to be verified. Some of the samples brought to the surface by the "Glomar Challenger" were Jurassic and more than 140 million years old.

192. In the Mediterranean, the French National Centre for the Exploitation of the Oceans (CNEXO), in collaboration with the *Institut français du pétrole* has also started deep-sea exploration near Toulon where the same type of salt domes have been detected.

également l'utilisation commerciale des océans. Les Etats-Unis ne signeront aucun accord qui ne comprendrait pas le libre passage par ces détroits. Ceci doit être nettement défini par un accord international ou conformément aux précédents historiques relatifs à la liberté de passage.

184. Il n'est donc pas surprenant que le gouvernement américain ait vigoureusement protesté auprès du gouvernement canadien quand celui-ci a déposé au parlement des projets de lois visant à prévenir la pollution de certaines zones des eaux arctiques canadiennes jusqu'à 100 milles nautiques des côtes septentrionales du pays. Dans ces zones, le Canada exercerait un droit de contrôle sur la navigation, établirait des normes pour la construction, la conduite et le fonctionnement des navires et refuserait, s'il l'estimait nécessaire, le passage dans ces eaux. Le gouvernement américain craignant que cette initiative ne serve de précédent et ne suscite d'autres violations unilatérales de la liberté des mers en d'autres points du globe, a invité le gouvernement canadien à participer à une conférence internationale qui définirait par un accord international les règles régissant l'Arctique au-delà des limites de la juridiction nationale.

185. En avril 1970, le gouvernement brésilien a, de son côté, porté à 200 milles la limite de ses eaux territoriales. Le gouvernement des Etats-Unis n'a pas accepté cette extension unilatérale et il a proposé un nouveau traité international qui porterait sur les limites de la mer territoriale, la liberté de transit maritime et aérien par les détroits internationaux, définirait les droits de pêche préférentiels pour les Etats côtiers en haute mer, et établirait le droit de l'Etat côtier à prendre certaines mesures limitées contre la pollution à l'égard des navires en haute mer, la responsabilité de la pollution incombant strictement aux armateurs des navires responsables.

186. Il est hautement souhaitable que les gouvernements européens harmonisent leurs points de vue et adoptent dans ces négociations une position commune.

Conclusions

187. Lorsque, le 23 avril 1970, les Etats-Unis et l'Union Soviétique ont présenté un nouveau projet de traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers, l'ambassadeur soviétique a déclaré à la Conférence sur le désarmement

de Genève que des découvertes scientifiques et technologiques « sensationnelles » avaient permis l'exploration concrète des fonds marins et du lit des océans. En même temps, il insistait sur le risque réel de voir ce milieu devenir le théâtre d'une nouvelle course aux armements.

188. Ces deux considérations confirment les progrès rapides réalisés par les Etats-Unis et l'Union Soviétique dans le domaine de l'océanographie et des technologies connexes.

189. C'est en 1968 que le navire océanographique américain « Glomar Challenger » a commencé son voyage d'exploration dans le golfe du Mexique, dans l'Atlantique et dans le Pacifique. Le 19 août 1968, il découvrait, par 3.572 mètres de fond, des échantillons de gaz naturel et de pétrole dans les dômes de sel. La détection d'hydrocarbures dans ces dépôts sédimentaires a marqué un tournant important dans les théories contemporaines sur la formation et l'accumulation de gaz et de pétrole en milieu océanique.

190. Ce programme de forage en eau profonde exécuté sous l'égide de l'Institut océanographique Scripps, de l'université de Californie à San Diego, entrainé dans le programme national d'exploration des sédiments océaniques de la National Science Foundation. Parmi les découvertes scientifiques de ces campagnes dans l'Atlantique et dans le Pacifique figurent :

- l'indication de la présence de pétrole associé aux dômes de sel dans le golfe du Mexique ;
- la confirmation de la théorie de la « dérive des continents » qui formaient autrefois un tout ;
- la preuve que des minéraux se forment dans les dépôts sédimentaires.

191. Ces premiers coups de projecteur permettent de vérifier l'évolution de notre planète ; certaines carottes remontées par le « Glomar Challenger », dans le jurassique, dataient de plus de 140 millions d'années.

192. En Méditerranée, le Centre national d'exploitation des océans (C.N.E.X.O.) a également commencé, en collaboration avec l'Institut français du pétrole, une exploration en eau profonde près de Toulon où des dômes de sel du même type ont été repérés.

193. The high costs involved in this type of exploration and the similarity of conditions around the Western European countries, demand close collaboration. This, however, has not so far been possible, mainly because, unlike France, not all the European countries have yet, internally, co-ordinated their national oceanographic research in such a way that they could indicate which part of an overall coherent European programme they could execute. The work of the Aigrain group in 1968 and 1969 did not progress significantly because of the inability of member countries to decide on an all-round European programme.

194. In Italy and the Netherlands co-ordination at national level has not even started.

195. The question of co-ordination should be raised in national parliaments with a view to obtaining ministerial backing. In Europe where there is a great shortage of primary and mineral resources and where the seas promise so much, an important effort is indicated.

196. The building of a modern unmanned meteorological oceanographic buoy network as proposed by the Aigrain group is all very well, as is the programme to fight sea pollution, but it cannot be considered an adequate aim. In the field of oceanographic technology another small step forward could be made if the governments decided to standardise the measuring systems and other materials used in marine technology. With more than 1,000 scientists working in European countries, there certainly could be a market for standardised equipment.

197. The Brussels Commission could do useful work in this field, but it is especially the Council of Ministers of Science and Technology which should set itself a time-limit in which a European programme on oceanography should be established. In this case there would not be a great danger of encroaching on national interests as the Germans are particularly concerned with the Baltic and North Seas, the Dutch, Belgians and British with the North Sea and the Atlantic Ocean, the French with the Atlantic and the Mediterranean, and the Italians mainly the Mediterranean around their peninsula. The northern countries tend to be more interested in exploration of shallow waters and the Mediterranean countries in deep-sea exploration.

198. As for the national meteorological stations, many have a long history of international collaboration and it is therefore the more surprising to hear of British and German plans for organising networks of meteorological satellites at national level.

199. In conclusion, the Committee hopes that in the field of oceanography the Aigrain group will, without delay, be able to make proposals worthy of the long tradition of European work in this field and that the governments will finally decide to draw up a detailed time-table for their joint work.

200. This condition seems imperative if Europe is to play its due part in exploiting the oceans.

193. Les frais élevés qu'entraîne ce genre d'activité et la similarité des conditions prévalant à la périphérie des pays d'Europe occidentale exigent une étroite collaboration. Celle-ci n'a cependant pas été encore possible, jusqu'à présent, pour la principale raison que les pays européens n'ont pas encore tous, à l'instar de la France, coordonné, sur le plan intérieur, leurs propres recherches océanographiques et ne peuvent indiquer la partie d'un programme européen global et cohérent qu'ils pourraient exécuter. Les travaux du groupe Aigrain, en 1968 et 1969, n'ont pas progressé de façon significative, les pays membres s'étant révélés incapables d'arrêter un programme d'ensemble européen.

194. En Italie et aux Pays-Bas, la coordination à l'échelon national n'a même pas commencé.

195. La question de la coordination devrait être soulevée dans les parlements nationaux afin d'obtenir un soutien ministériel. En Europe, où il existe une grande pénurie de matières premières et de ressources minérales et où les mers renferment tant de promesses, un effort important doit être accompli.

196. La mise en place d'un réseau de bouées automatiques modernes, océanographiques et météorologiques, proposée par le groupe Aigrain est une fort bonne chose, de même que le programme de lutte contre la pollution des mers, mais l'on ne saurait considérer ces objectifs comme suffisants. Dans le domaine de la technologie océanographique, on pourrait progresser encore un peu si les gouvernements décidaient de normaliser les systèmes de mesure et autres appareils utilisés en technologie marine. Étant donné que plus d'un millier de chercheurs travaillent dans les pays européens, il existe certainement un marché potentiel pour un matériel normalisé.

197. La Commission de Bruxelles pourrait faire un travail utile en ce domaine, mais c'est surtout au Conseil des Ministres de la recherche scientifique et de la technologie qu'il revient de fixer une date limite pour l'établissement d'un programme océanographique européen. Ainsi, on ne risquerait guère de porter atteinte aux intérêts nationaux, étant donné que les Allemands se préoccupent particulièrement de la Baltique et de la Mer du nord, les Néerlandais, les Belges et les Britanniques, de la Mer du nord et de l'Océan Atlantique, les Français de l'Atlantique et de la Méditerranée et les Italiens essentiellement du secteur de la Méditerranée qui entoure leur péninsule. Les pays septentrionaux tendent à s'intéresser davantage à l'exploration en eau peu profonde et les pays méditerranéens à l'exploration en eau profonde.

198. Quant aux stations météorologiques nationales, nombre d'entre elles ont, derrière elles, un long passé de collaboration internationale ; il est d'autant plus surprenant d'entendre parler de projets britannique et allemand tendant à créer des réseaux de satellites météorologiques à l'échelon national.

199. Pour conclure, votre commission espère qu'en matière d'océanographie, le groupe Aigrain sera à même de formuler, dans des délais relativement brefs, des propositions dignes de la longue tradition de l'océanographie européenne et que nos gouvernements se décideront enfin à fixer un calendrier précis pour leurs réalisations communes.

200. Cette condition paraît impérative si l'Europe veut participer, à la hauteur de ses capacités, à l'exploitation des océans.

APPENDIX I

Total Federal programme^a by department and independent agency

(In millions of dollars)

	Estimated FY 1969	Estimated FY 1970	Budget FY 1971
Department of Defence ^{b e}	259.7	263.6	239.7
Department of the Interior ^c	80.8	98.5	95.0
National Science Foundation	34.9	40.7	63.0
Department of Commerce	38.1	49.2	58.9
Department of Transportation	19.8	31.3	42.6 ^d
Atomic Energy Commission	10.6	10.0	9.7
Department of Health, Education and Welfare	7.3	7.0	9.0
Department of State	6.9	7.7	8.4
Agency for International Development	1.5	2.6	2.6
Smithsonian Institution	1.9	1.9	2.4
National Aeronautics and Space Administration	1.9	1.8	1.8
Total Agency programmes	463.4	514.3	533.1

^a. Many programmes of the Departments of Defence, Commerce, Interior and Transportation, and other agencies closely related to marine sciences are not included.

^b. Totals include for the first time ARPA's Advanced Surface Platforms Programme (\$1.9, \$6.0 and \$12.3 million for the respective years).

^c. Totals include for the first time marine research supported by the Office of Water Resources Research (\$0.5, \$0.9 and \$1.1 million for the respective years).

^d. Does *not* include new \$59 million replacement icebreaker which has oceanographic research capabilities.

^e. Excludes development of the navy's surface effects ships programme (\$3.3, \$7.9 and \$20 million in the respective years).

ANNEXE I

Ensemble du programme fédéral^a ventilé par départements et agences autonomes

(en millions de dollars)

	Exercice financier 1969 Prévisions	Exercice financier 1970 Prévisions	Budget Exercice financier 1971
Département de la défense ^{b e}	259,7	263,6	239,7
Département de l'intérieur ^c	80,8	98,5	95,0
Fondation nationale des sciences	34,9	40,7	63,0
Département du commerce	38,1	49,2	58,9
Département des transports	19,8	31,3	42,6 ^d
Commission de l'énergie atomique	10,6	10,0	9,7
Département de la santé, de l'éducation et de la prévoyance sociale	7,3	7,0	9,0
Département d'Etat	6,9	7,7	8,4
Agence de développement international	1,5	2,6	2,6
Smithsonian Institution	1,9	1,9	2,4
N.A.S.A.	1,9	1,8	1,8
Total des programmes des agences	463,4	514,3	533,1

^a. Ne sont pas inclus de nombreux programmes des départements de la défense, du commerce, de l'intérieur et des transports et d'autres agences dont les activités sont étroitement liées aux sciences de la mer.

^b. Ces totaux comprennent pour la première fois le programme avancé des plates-formes de surface de l'A.R.P.A. (1,9, 6 et 12,3 millions de dollars respectivement).

^c. Ces totaux comprennent pour la première fois les recherches marines bénéficiant de l'aide de l'Office of Water Resources Research (0,5, 0,9 et 1,1 million de dollars respectivement).

^d. Ce chiffre ne comprend pas le nouveau brise-glace de remplacement (59 millions de dollars) capable d'effectuer des recherches océanographiques.

^e. Ne tient pas compte de la mise au point du programme de la marine portant sur l'étude des navires à effets de surface (3,3, 7,9 et 20 millions de dollars respectivement).

APPENDIX II

Total Federal programme by function

(In millions of dollars)

	FY 1969	FY 1970	FY 1971
<i>Research and development</i>	265.8	299.3	337.5
(a) Research (basic and applied)	131.7	155.5	182.8
(Ship operating costs)	(22.1)	(21.7)	(21.9)
(b) Development of new equipment and technology	134.1	143.8	154.7
(Ship operating costs)	(7.3)	(7.8)	(8.3)
<i>Investment</i>	49.6	63.7	42.6
(a) Ships	2.0	—	7.3
(b) Major equipment	32.4	43.5	23.0
(c) Shore facilities	12.1	15.4	11.4
(d) Other	3.1	4.8	4.8
<i>Operations</i>	148.0	151.3	153.1
(a) Surveys	115.2	113.9	113.4
(Ship operating costs)	(41.3)	(37.7)	(39.3)
(b) Services	24.1	27.2	28.6
(Service ship operating costs)	(0.3)	(0.3)	(0.3)
(c) Other operations	8.7	10.2	11.1
Total	463.4	514.3	533.1

ANNEXE II

Ensemble du programme fédéral ventilé selon la nature de la défense

(en millions de dollars)

	Exercice financier 1969	Exercice financier 1970	Exercice financier 1971
<i>Recherche et mise au point</i>	265,8	299,3	337,5
(a) Recherche (fondamentale et appliquée) (Frais de fonctionnement des navires)	131,7 (22,1)	155,5 (21,7)	182,8 (21,9)
(b) Mise au point de nouveaux matériels et de techni- ques nouvelles (Frais de fonctionnement des navires)	134,1 (7,3)	143,8 (7,8)	154,7 (8,3)
<i>Investissements</i>	49,6	63,7	42,6
(a) Navires	2,0	—	7,3
(b) Gros matériel	32,4	43,5	23,0
(c) Installations à terre	12,1	15,4	11,4
(d) Divers	3,1	4,8	4,8
<i>Opérations</i>	148,0	151,3	153,1
(a) Etudes (Frais de fonctionnement des navires)	115,2 (41,3)	113,9 (37,7)	113,4 (39,3)
(b) Services (Frais de fonctionnement des navires de service)	24,1 (0,3)	27,2 (0,3)	28,6 (0,3)
(c) Autres opérations	8,7	10,2	11,1
Total	463,4	514,3	533,1

APPENDIX III

Potential users of ocean environment survey data

Survey observations	Potential users of survey data										
	Fisheries and aquaculture	Transportation	Seabed minerals	Seawater minerals	Pollution control	Recreation	Conservation	Coastal Development	Defence	Environmental forecasting	Basic research
Temperature	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Radiation	×	—	—	×	×	×	—	—	×	×	×
Tides	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Currents	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Turbulence	—	—	×	—	×	—	—	—	×	—	×
Waves	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Colour	—	—	×	×	×	×	×	—	×	—	×
Transparency	×	—	×	×	×	×	×	—	×	—	×
Ambient light	—	—	×	—	×	×	—	—	×	—	×
Ice	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Density	—	—	×	×	×	—	—	—	×	×	×
Sound velocity	×	—	×	—	—	—	—	—	×	×	×
Ambient noise	—	—	—	—	—	—	—	—	×	×	×
Volume reverberation	×	—	—	—	—	—	—	—	×	×	×
Bottom acoustic loss	—	—	—	—	—	—	—	—	×	×	×
Meteorology	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Depth	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Micro-relief	×	—	×	—	×	—	—	×	×	—	×
Sediment engineering	×	×	×	—	×	×	—	×	×	—	×
Surface sediments	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Deep sediments	—	—	×	—	—	—	—	×	×	×	×
Bottom photographs	×	×	×	×	×	×	×	×	×	—	×
Heat flow	—	—	—	—	—	—	—	—	×	—	×
Mineral resources	—	—	×	×	—	—	×	—	—	—	×
Geochemistry	—	—	×	×	×	—	—	×	×	—	×

ANNEXE III

Résultat de l'étude sur les utilisateurs potentiels de l'environnement océanique

Observations	Utilisateurs potentiels des résultats de l'étude										
	Pêcheries et aquiculture	Transports	Minéraux des fonds marins	Minéraux contenus dans l'eau de mer	Contrôle de la pollution	Activités de loisirs	Conservation	Mise en valeur des côtes	Défense	Prévisions sur l'environnement	Recherche fondamentale
Température	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Rayonnement	×	—	—	×	×	×	—	—	×	×	×
Marées	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Courants	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Turbulence	—	—	×	—	×	—	—	—	×	—	×
Vagues	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Couleur	—	—	×	×	×	×	×	—	×	—	×
Transparence	×	—	×	×	×	×	×	—	×	—	×
Lumière ambiante	—	—	×	—	×	×	—	—	×	—	×
Glace	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Densité	—	—	×	×	×	—	—	—	×	×	×
Vitesse du son	×	—	×	—	—	—	—	—	×	×	×
Bruit ambiant	—	—	—	—	—	—	—	—	×	×	×
Réverbération volumique	×	—	—	—	—	—	—	—	×	×	×
Perte acoustique sur le fond ..	—	—	—	—	—	—	—	—	×	×	×
Météorologie	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Profondeur	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Microrelief	×	—	×	—	×	—	—	×	×	—	×
Techniques des sédiments	×	×	×	—	×	×	—	×	×	—	×
Sédiments de surface	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Sédiments profonds	—	—	×	—	—	—	—	×	×	×	×
Photographies du fond	×	×	×	×	×	×	×	×	×	—	×
Flux thermique	—	—	—	—	—	—	—	—	×	—	×
Ressources minérales	—	—	×	×	—	—	×	—	—	—	×
Géochimie	—	—	×	×	×	—	—	×	×	—	×

Survey observations	Potential users of survey data										
	Fisheries and aquaculture	Transportation	Seabed minerals	Seawater minerals	Pollution control	Recreation	Conservation	Coastal Development	Defence	Environmental forecasting	Basic research
Sub-bottom reflections	—	—	×	—	—	—	—	×	×	×	×
Sub-bottom refractions	—	—	—	—	—	—	—	—	×	×	×
Magnetism	×	×	×	—	—	—	—	—	×	—	×
Gravity	—	—	×	—	—	—	—	—	×	—	×
Telluric currents	—	—	×	—	—	—	—	—	×	—	×
Salinity	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Nutrients	×	—	—	—	×	×	×	×	×	—	×
Dissolved gases	×	—	×	×	×	—	—	—	×	—	×
Radioactivity	×	—	×	×	×	—	×	—	×	—	×
Pollutants	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
General chemistry	×	×	×	×	×	—	×	×	×	×	×
Trace elements	×	—	—	×	×	—	—	—	—	—	×
Plankton sampling	×	—	—	—	×	×	×	×	×	×	×
Nekton sampling	×	—	—	—	×	×	×	×	×	×	×
Benthic dredging	×	—	×	—	×	×	×	×	×	×	×
Experimental fishing	×	—	—	—	×	×	×	—	×	×	×
Fouling	×	×	×	—	×	×	—	×	×	—	×
Animal sounds	×	—	—	—	—	—	×	—	×	×	×
Bioluminescence	×	—	—	×	—	×	×	—	×	—	×

Observations	Utilisateurs potentiels des résultats de l'étude										
	Pêcheries et aquiculture	Transports	Minéraux des fonds marins	Minéraux contenus dans l'eau de mer	Contrôle de la pollution	Activités de loisirs	Conservation	Mise en valeur des côtes	Défense	Prévisions sur l'environnement	Recherche fondamentale
Réflexions du sous-sol	—	—	×	—	—	—	—	×	×	×	×
Réfractions du sous-sol	—	—	—	—	—	—	—	—	×	×	×
Magnétisme	×	×	×	—	—	—	—	—	×	—	×
Gravité	—	—	×	—	—	—	—	—	×	—	×
Courants telluriques	—	—	×	—	—	—	—	—	×	—	×
Salinité	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Substances nutritives	×	—	—	—	×	×	×	×	×	—	×
Gaz dissous	×	—	×	×	×	—	—	—	×	—	×
Radioactivité	×	—	×	×	×	—	×	—	×	—	×
Polluants	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Chimie générale	×	×	×	×	×	—	×	×	×	×	×
Éléments traceurs	×	—	—	×	×	—	—	—	—	—	×
Echantillonnages de plancton .	×	—	—	—	×	×	×	×	×	×	×
Echantillonnages de necton ..	×	—	—	—	×	×	×	×	×	×	×
Dragage benthique	×	—	×	—	×	×	×	×	×	×	×
Pêche expérimentale	×	—	—	—	×	×	×	—	×	×	×
Salissure	×	×	×	—	×	×	—	×	×	—	×
Sons animaux	×	—	—	—	—	—	×	—	×	×	×
Bioluminescence	×	—	—	×	—	×	×	—	×	—	×

APPENDIX IV

**Agreement on co-operation between the French National
Centre for the Exploitation of the Oceans and the
United States National Council on Marine Resources
and Engineering Development**

On 24th March 1970, CNEXO signed a co-operation agreement with its United States counterpart (see below).

In view of the interest of such co-operation, it would be desirable for similar agreements to be signed between European nations and, in the near future, for the European countries as a whole to sign a global agreement with the United States.

Terms of reference for marine science co-operation between the National Centre for the Exploitation of the Oceans of France and the National Council on Marine Resources and Engineering Development of the United States of America :

Objectives of bilateral co-operation

1. To advance study and effective utilisation of the sea for the benefit of all men.
2. To strengthen and support multilateral oceanographic programmes under the aegis of the IOC and other international agencies.
3. To foster acceleration of national programmes in each country by building on the research and experience of the other.

General points to implement the programme

1. Encourage individual contacts on all marine science topics without undue administrative superstructure.
2. Identify a central point of co-ordination in each country for collection and mutual exchange of technical papers and governmental plans on selected themes, as well as for the exchange of researchers between the two countries.
3. Foster joint projects that would accelerate exchange of skills and experience on selected themes.

4. Encourage participation of observers on national projects as appropriate and provide for exchange of information on such projects.

5. Involve industry wherever possible for early application of research results in ways that would neither restrict individual private initiative nor encourage a proprietary monopoly that would stifle free competition.

6. Make scientific results available to the international community.

7. Co-operate in development of proposals for international standards regarding the specific projects as appropriate.

I. *Ocean pollution*

A. *Objective*

Provide a basis of discussion on such matters as preserving the ocean environment by considering international standards for quality, developing techniques for predicting potential harm, installing instruments for monitoring and providing effective standby measures for correcting massive spills.

B. *Programme*

1. Exchange scientific studies on ecological models of bays and estuaries, on identification of key ecological tracers, and on automatic instruments for detecting pollution.

2. Exchange reports and observers on large-scale tests of containment and clean-up techniques for massive spills, and on accidents themselves.

3. Begin consultation and discussions on concepts of common standards for marine environmental quality and on problems of international regulations concerned with the marine environment.

ANNEXE IV

**Accord de coopération entre le Centre National
pour l'Exploitation des Océans (France) et le
National Council on Marine Resources and
Engineering Development (Washington)**

Le 24 mars 1970, le C.N.E.X.O. a signé un protocole de coopération avec son homologue américain (voir ci-dessous).

Compte tenu de l'intérêt d'une telle coopération, il serait souhaitable que d'autres accords similaires voient le jour entre les nations européennes et que, dans un avenir rapproché, ce soit l'ensemble des pays européens qui souscrivent à un accord global avec les Etats-Unis d'Amérique.

Principaux objectifs de coopération océanographique entre le C.N.E.X.O. et le National Council on Marine Resources and Engineering Development :

Objectifs de coopération bilatérale

1. Faire progresser l'étude et l'utilisation effective de la mer, au bénéfice de l'humanité tout entière.
2. Encourager et soutenir les programmes océanographiques multilatéraux entrepris sous l'égide de la C.O.I. et d'autres organisations internationales intéressées.
3. Favoriser l'accélération des programmes nationaux des deux pays en se fondant sur les recherches et l'expérience de chaque participant.

Conditions de mise en œuvre du programme

1. Encourager les contacts individuels dans toutes les disciplines des sciences de la mer en évitant les lourdeurs administratives.
2. Créer un organisme central de coordination dans chaque pays pour rassembler et échanger mutuellement les documents techniques et les projets des gouvernements sur des thèmes choisis, ainsi que pour organiser des échanges de chercheurs.
3. Favoriser sur des thèmes choisis des projets communs de nature à accélérer l'échange de connaissances et d'expérience.

4. Encourager la participation d'observateurs aux projets nationaux et prévoir l'échange d'informations sur de tels projets.

5. Inciter, dans toute la mesure du possible, l'industrie à appliquer rapidement les résultats de la recherche, en prenant soin de ne pas apporter de restrictions à l'initiative privée ou d'encourager un monopole susceptible d'entraver la libre concurrence.

6. Mettre les résultats scientifiques à la disposition de la communauté internationale.

7. Coopérer au développement de propositions tendant à établir des normes internationales appropriées concernant les projets spécifiques.

I. Pollution des océans

A. Objectifs

Fournir une base de discussions sur des problèmes tels que la protection de l'environnement océanique en mettant au point des techniques de prévision des dommages éventuels, en installant des équipements de surveillance et en mettant en place des dispositifs efficaces de lutte contre des rejets massifs.

B. Programme

1. Echange d'études scientifiques sur des modèles écologiques de baies et d'estuaires, sur la détermination d'indicateurs écologiques et sur des appareillages automatiques de détection de la pollution.

2. Echange de rapports et d'observateurs sur des expériences à grande échelle de techniques de rétention et de nettoyages pour des rejets massifs, et sur les accidents eux-mêmes.

3. Entamer une consultation et des discussions sur des normes communes de qualité et sur les problèmes de réglementations internationales relatives à l'environnement marin.

II. Instrumentation standards

A. Objective

As first phase of International Decade of Ocean Exploration, develop compatibility of international measurements, increase confidence in accuracy, establish standards for filing data on multinational basis, reduce costs and increase reliability of field measurements.

B. Programme

1. Exchange instrument standards.
2. Seek common procedures for reporting.
3. Exchange data on sensor reliability.
4. Examine compatibility between automated data centres.

III. Data buoys

A. Objective

As first phase of establishing worldwide networks for the International Decade of Ocean Exploration and IGOSS, improve sensor reliability, develop inventory of data requirements and standards for data exchange.

B. Programme

1. Exchange information on national plans.
2. Exchange observers and instruments on unilateral experiments.
3. Exchange data on sensor durability.
4. Exchange information on data requirements.
5. Exchange results of system analysis considering mix of buoys, ships, etc.

IV. Man in the sea

A. Objective

To increase diver safety, consider international standards, and to accelerate technology for deeper operation.

B. Programme

1. Exchange data on human physiology under hyperbaric stress.
2. Exchange data on basic research of animals under hyperbaric stress.
3. Jointly encourage intensified scientific research on human diving, especially through transfer of biomedical research to this field.
4. Co-operate in establishing safety standards.
5. Exchange observers and participants in unilateral experiments (*inter alia* TEKTITE II, SATURATION I, HYDRA).
6. Exchange data on technological development in the field of life support systems, such as thermal protection, sensor reliability and computer programming.
7. Make unused facilities available for use by teams from the other country.

V. Joint expedition with deep submarine to explore mid-Atlantic ridge

A. Objective

Utilise existing research submarines in scientific projects of merit and mutual interest.

B. Programme

1. Exchange reports of experiences in use of submarines, technological developments and safety.
2. Prepare for expedition by exchange of observers on unilateral dives (*inter alia* ALUMINAUT, SOUCOUBE 3000, ARCHIMEDE).

II. *Standardisation des instruments*

A. *Objectif*

Comme première phase de la Décennie internationale d'exploration des océans, mettre au point des méthodes pour rendre comparables les mesures effectuées dans un cadre international, accroître la confiance dans la précision, établir des normes pour l'archivage des données sur une base multinationale, réduire les coûts et accroître la fiabilité des mesures *in situ*.

B. *Programme*

1. Echanger des normes instrumentales.
2. Rechercher des procédures communes d'observation.
3. Echanger les données sur la fiabilité des capteurs.
4. Etudier la comptabilité entre les centres de données automatisées.

III. *Bouées océanographiques*

A. *Objectifs*

En tant que première phase dans l'établissement de réseaux mondiaux pour la décennie internationale et le S.M.I.S.O., améliorer la fiabilité des capteurs, dresser un inventaire des besoins en données et mettre au point des normes pour l'échange de données.

B. *Programme*

1. Echange d'informations sur des programmes nationaux.
2. Echange d'observateurs et d'instruments pour des expériences effectuées dans un cadre national.
3. Echange de données sur la longévité des capteurs.
4. Echange d'informations sur les besoins en données.
5. Echange des résultats sur des systèmes d'analyse en prenant en considération les éléments fournis par les bouées, les navires et autres plates-formes.

IV. *Pénétration de l'homme sous la mer*

A. *Objectif*

Accroître la sécurité de la plongée, établir des normes internationales et stimuler la technologie d'opérations à plus grandes profondeurs.

B. *Programme*

1. Echange de données portant sur la physiologie humaine en environnement hyperbare.
2. Echange de données portant sur les expériences animales en environnement hyperbare.
3. Encourager un effort commun de recherche scientifique dans le domaine de la plongée humaine, notamment par l'intermédiaire de la recherche biomédicale.
4. Coopérer à l'établissement de normes de sécurité.
5. Echange réciproque d'observateurs et de participants aux expériences menées dans l'un ou l'autre pays (notamment TEKTIME II aux Etats-Unis, SATURATION I, HYDRA en France).
6. Echange de données technologiques dans le domaine des systèmes de support (notamment protection contre le froid, fiabilité des capteurs, programmation sur ordinateur).
7. Mise à la disposition d'équipes d'un pays, des installations expérimentales inutilisées par l'autre pays.

V. *Expéditions en commun avec des sous-marins de recherche pour explorer la dorsale médio-Atlantique*

A. *Objectif*

Utiliser les sous-marins de recherche existants pour des projets scientifiques d'importance et d'intérêt communs.

B. *Programme*

1. Echanger les observations d'expériences relatives à l'utilisation de sous-marins, aux développements technologiques et à la sécurité.
2. A titre de préalable à des expéditions futures, échanger des observateurs pour des plongées effectuées dans le cadre national (notamment, ALUMINAUT, DEEP QUEST, BEAVER IV, SOUCOUBE 3.000, ARCHIMEDE).

3. Plan a joint expedition to collect *in situ* data by use of small submarines provided by United States with surface support provided by France.

VI. *Fish protein concentrate (FPC)*

A. *Objective*

Accelerate availability of FPC and reduce market cost to meet worldwide protein needs.

B. *Programme*

1. Exchange information relating to standards on safety and nutritional content of FPC.
2. Exchange data on production processes.
3. Foster worldwide availability of data.

3. Projeter une expédition en commun pour recueillir des données *in situ*, en utilisant de petits sous-marins fournis par les Etats-Unis, avec un soutien de surface fourni par la France.

VI. *Concentré de protéines de poissons* (C.P.P.)

A. *Objectif*

Accélérer la production de C.P.P. et réduire le coût de commercialisation pour subvenir aux besoins mondiaux de protéines.

B. *Programme*

1. Echange d'informations relatives aux normes de sécurité et de valeur nutritive du C.P.P.
2. Echange de données sur les procédés de fabrication.
3. Favoriser l'accès des données sur le plan mondial.

The political consequences of relaunching Europe

REPORT ¹

***submitted on behalf of the General Affairs Committee ²
by Mr. Leynen, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the political consequences of relaunching Europe

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Leynen, Rapporteur

Introduction

Chapter I : Progress since the summit conference

Chapter II : Prospects of enlargement

Chapter III : Political unification

Chapter IV : The present and future rôle of WEU

Chapter V : External consequences

Chapter VI : The discussions in Committee

APPENDIX

Communiqué on WEU issued by Mr. Harmel, Belgian Minister for Foreign Affairs, Brussels — 22nd April 1970

1. Adopted in Committee by 12 votes to 3 with 0 abstentions.

2. *Members of the Committee*: Mr. *Blumentfeld* (Chairman); MM. *Peel*, *van der Stoep* (Vice-Chairmen); MM. *Amrehn*, *Bauer*, *Bemporad*, *Bettiol*, *Cravatte*, *Darling* (Substitute: *Kirk*), *De Grauw*, *Geelkerken* (Substitute:

van Hall), *Lord Gladwyn*, MM. *Gonella*, *Griffiths*, *Judd*, *Krieg*, *Lemaire* (Substitute: *Destremau*), *Leynen*, *Mammi*, *Nessler*, *Péronnet*, *Portheine*, *de Préaumont*, *Rutschke*, *Schulz*, *Van Hoeylandt*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Les conséquences politiques de la relance européenne

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales ²
par M. Leynen, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur les conséquences politiques de la relance européenne

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Leynen, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Progrès depuis le sommet

Chapitre II : Perspectives d'élargissement

Chapitre III : L'unification politique

Chapitre IV : Le rôle actuel et futur de l'U.E.O.

Chapitre V : Les conséquences externes

Chapitre VI : Les débats en commission

ANNEXE

Communiqué sur l'U.E.O. publié par M. Harmel, Ministre des affaires étrangères de Belgique, à Bruxelles — 22 avril 1970

1. Adopté par la commission par 12 voix contre 3, sans abstentions.

2. *Membres de la commission* : M. Blumenfeld (président); MM. Peel, van der Stoep (vice-présidents); MM. Amrhein, Bauer, Bemporad, Bettiol, Cravatte, Darling (suppléant: Kirk), De Grauw, Geelkerken (suppléant:

van Hall), Lord Gladwyn, MM. Gonella, Griffiths, Judd, Krieg, Lemaire (suppléant: Destremau), Leynen, Mammi, Nessler, Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, Schulz, Van Hoeylandt.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the political consequences of relaunching Europe

The Assembly,

I

Affirming that building an economic and monetary Europe implies building a political Europe ;

Noting with satisfaction that action taken by the six EEC member countries since the conference in The Hague to some extent meets this requirement, particularly the six-power meeting in Rome on the political union of Europe ;

Considering that in view of the forthcoming negotiations on the accession of the United Kingdom and other countries to the EEC, the applicant countries, and particularly the United Kingdom, should be closely associated as soon as possible with working out a system of political union in Europe ;

Advocating as an ultimate aim a true political community to crown economic unification, but aware of the need for a pragmatic and realistic approach to close political co-operation in Western Europe at the present stage ;

Stressing, however, that political union will necessarily imply organic co-ordination of the defence effort of the Western European countries ;

Anxious not to delay the enlargement of the Communities by political preconditions ;

II

Welcoming the fact that France is again taking part in the work of the Council ;

Recalling the tasks entrusted to WEU in Articles I, II, VIII and XI of the Brussels Treaty ;

Noting that WEU is the only truly European organisation competent both in the political field and to define the aims and means of the defence of Europe, and that it has a sufficiently flexible structure,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. As soon as the bodies responsible for applying paragraphs 4 and 15 of the communiqué of the conference in The Hague have completed their work, hold a conference to which would be invited the governments of all the WEU member countries and other countries which have applied for full membership of the EEC and wish to take part, in order to consider the possibility of certain non-member countries acceding to the modified Brussels Treaty ;

2. Prepare for a committee of experts to be appointed responsible for drawing up if necessary a draft additional Protocol to the modified Brussels Treaty, laying the foundations for joint action in the foreign policy field and defining the aims and means of defending Europe in the framework of an enlarged WEU ;

3. Keep as its constant aim the closest possible convergence between the European Economic Community and the political union of Western Europe.

Projet de recommandation
sur les conséquences politiques de la relance européenne

L'Assemblée,

I

Affirmant que la construction d'une Europe économique et monétaire implique celle d'une Europe politique ;

Constatant avec satisfaction que l'action entreprise par les six pays membres de la C.E.E. depuis la Conférence de La Haye répond en une certaine mesure à cette exigence, notamment par la réunion des Six à Rome sur l'union politique de l'Europe ;

Considérant que l'ouverture prochaine de négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni et d'autres pays à la C.E.E. exige que les pays candidats, et surtout le Royaume-Uni, soient le plus tôt possible étroitement associés à l'élaboration d'un mécanisme d'union politique de l'Europe ;

Préconisant comme objectif à terme une véritable communauté politique qui soit le couronnement de l'unification économique, mais consciente de la nécessité d'entreprendre, au stade actuel, l'organisation d'une étroite collaboration politique en Europe occidentale d'une manière pragmatique et réaliste ;

Soulignant, toutefois, que toute union politique impliquera nécessairement une coordination organique de l'effort de défense des pays de l'Europe occidentale ;

Soucieuse de ne pas voir retarder l'élargissement des Communautés par des préalables d'ordre politique ;

II

Se félicitant de ce que la France participe de nouveau aux travaux du Conseil ;

Rappelant la mission attribuée à l'U.E.O. par les articles I, II, VIII et XI du Traité de Bruxelles ;

Constatant que l'U.E.O. est la seule organisation proprement européenne, à la fois compétente en matière politique et pour définir les objectifs et les moyens de la défense de l'Europe et qu'elle est dotée d'une structure suffisamment souple,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De réunir, dès que les instances chargées de l'application des paragraphes 4 et 15 du communiqué de la Conférence de La Haye auront achevé leurs travaux, une conférence à laquelle seraient conviés les gouvernements de tous les pays membres de l'U.E.O., ainsi que les pays candidats à l'adhésion à part entière à la C.E.E. qui voudraient y participer, afin d'examiner les possibilités d'accession de certains pays non-membres au Traité de Bruxelles modifié ;

2. De préparer la désignation d'une commission d'experts chargés de préparer, le cas échéant, un projet de Protocole additionnel au Traité de Bruxelles modifié, jetant les bases d'une action commune en matière de politique extérieure et pour définir les objectifs et les moyens d'une défense de l'Europe dans le cadre d'une U.E.O. élargie ;

3. De se fixer constamment comme objectif la convergence la plus étroite entre la Communauté Economique Européenne et l'union politique de l'Europe occidentale.

Explanatory Memorandum
(submitted by Mr. Leynen, Rapporteur)

Introduction

1. This report, the drafting of which was completed in April, endeavours to make a brief and uncontroversial study of the most important questions arising after the relaunching of Europe.

2. Before analysing its consequences, your Rapporteur considers it necessary to outline the main features of this new start. This will therefore be the subject of Chapter I.

3. The consequences proper can be grouped in two sections: consequences within the geographical area of Western Europe in its widest sense, i.e. the future enlarged Common Market with its galaxy of associated States, and the external consequences, i.e. those which, beyond Western Europe, affect the rest of the world in varying degrees.

4. The first group is considered in Chapters II, III and IV, which deal successively with:

- enlargement and its consequences (II);
- political unification as an undertaking parallel to building, deepening and enlarging the Common Market, and destined to crown the whole task (III);
- finally, the possible rôle of WEU and the future of this organisation and, consequently, of its Assembly in the process leading to a more united Europe (IV).

5. Chapter V will briefly cover some of the external repercussions and effects of this undertaking.

6. Finally, in Chapter VI the Rapporteur will endeavour to set out briefly the main arguments advanced by members of the General Affairs Committee when a first outline of this report was submitted to their scrutiny.

7. This report does not claim to deal exhaustively with this vast subject. It is merely intended

to introduce a wider exchange of views in the plenary Assembly.

CHAPTER I

Progress since the summit conference

8. After a long period of hesitation and even stagnation in the Community, the summit conference has ended the deadlock in the process of economic integration by setting the Community machinery in motion again. Its success is to be found in the definition of concrete tasks that the Council of Ministers has endeavoured to implement at its meetings between December and February. The restoration of confidence and a new dynamic approach in the Community have produced encouraging progress, even though the political future of Europe is still somewhat obscure.

9. There is no need, in this report, to enter into the details of the decisions reached. However, the overall results are as follows:

10. (i) Agreement on a *financial arrangement for the common agricultural policy* was reached within the prescribed time-limit and in accordance with the conference's indications. The last problems concerning tobacco and wine were finally solved. As this settlement was a *sine qua non* of enlargement, a major obstacle to the accession of other countries has thus been removed.

11. A last effort will have to be made to obtain parliamentary approval and ratification of the financial arrangement for agriculture in the six countries by 1st January 1971, as this is an essential condition for the success of the negotiations for enlargement, which should start towards mid-1970.

12. With regard to the problem of agricultural over-production — sometimes called "control of agricultural markets" or "a new balance", implying a scale of prices — it was agreed that this problem would continue to be given priority. The many arduous meetings of the six Ministers of Agriculture show, however, that the problem of agricultural surpluses is a very hard nut to crack.

Exposé des motifs

(présenté par M. Leynen, rapporteur)

Introduction

1. Ce rapport, dont la rédaction a été achevée dès avril, s'attache à examiner brièvement, et sans esprit de polémique, les plus importantes des questions posées à la suite de la relance européenne.

2. Avant d'analyser les conséquences de cette relance, il semble nécessaire à votre rapporteur d'esquisser les traits essentiels de ce nouveau départ. C'est ce dont traite le premier chapitre.

3. Les conséquences proprement dites peuvent être groupées en deux sections : les conséquences dans l'aire géographique de l'Europe occidentale, au sens le plus large, c'est-à-dire le futur Marché commun élargi, avec sa galaxie d'Etats associés d'une part, et les conséquences externes, c'est-à-dire celles qui, par delà l'Europe de l'ouest, atteignent à divers degrés le reste du monde.

4. Le premier groupe est examiné dans les chapitres II, III et IV qui traitent successivement :

- de l'élargissement et de ses conséquences (II) ;
- de l'unification politique envisagée comme une entreprise parallèle à l'édification, à l'approfondissement et à l'élargissement du Marché commun, cette unification devant constituer le couronnement de l'œuvre entreprise (III) ;
- et enfin, du rôle possible de l'U.E.O. et du destin de cette organisation et, par conséquent, de son assemblée dans le processus conduisant à cette Europe plus unie (IV).

5. Un cinquième chapitre (V) examine succinctement quelques répercussions et effets externes de cette entreprise.

6. Finalement, dans le chapitre VI, le rapporteur essaie de présenter brièvement les principaux arguments défendus par les membres de la Commission des Affaires Générales quand une première ébauche de ce rapport a été soumise à leur critique.

7. Ce rapport n'a pas l'ambition d'avoir traité cet ample sujet d'une façon exhaustive. Il ne

désire qu'amorcer un échange de vues plus large en assemblée plénière.

CHAPITRE I

Progrès depuis le sommet

8. Après une longue période d'hésitations et même de stagnation de la Communauté, la Conférence au sommet a débloqué le processus d'intégration économique en remettant en marche les mécanismes communautaires. Le succès réside précisément dans la définition de tâches concrètes que le Conseil des Ministres s'est attaché à mettre en œuvre pendant ses réunions successives de décembre à février. La restauration de la confiance et un nouveau dynamisme communautaire ont conduit à des progrès encourageants, même si l'avenir politique de l'Europe reste encore bien nébuleux.

9. Il n'y a pas lieu de s'étendre ici sur le détail des décisions intervenues. Pour leurs grandes lignes, les résultats sont les suivants :

10.(i) L'accord sur le *financement de la politique agricole commune* dans la phase définitive est intervenu dans les délais prescrits et conformément aux indications de la Conférence. Les derniers litiges au sujet du tabac et du vin ont été finalement résolus. Ce règlement constituant une condition sine qua non de l'élargissement, un grand obstacle à l'adhésion d'autres pays est ainsi écarté.

11. Un dernier effort devra être fait pour obtenir l'approbation parlementaire et la ratification du règlement financier agricole dans les six pays avant le 1^{er} janvier 1971, condition essentielle pour la réussite des négociations en vue de l'élargissement, négociations qui doivent débiter vers le milieu de 1970.

12. Quant au problème des surproductions agricoles — que d'aucuns désignent par « la maîtrise des marchés agricoles » et d'autres par « un nouvel équilibre » impliquant une hiérarchie des prix — il a été convenu que ce problème restera prioritaire. Les nombreuses et pénibles réunions des ministres de l'agriculture des Six démontrent cependant que ce problème des surplus agricoles est une noix très dure à croquer.

13. (ii) An *independent Community budget* will be established progressively by means of a transitional procedure which will remain in force until 1st January 1975. As from that date, and apart from levies, the Community budget will no longer depend on national contributions but will have three independent sources of income: customs duties, levies for the agricultural fund and a share in receipts from the value added tax. The Community will thus become independent financially, which is undeniably a factor of supranationality.

14. (iii) Parallel with financial independence, the *supervisory powers of the European Parliament* should be strengthened. Here, a compromise has been reached based on the distinction between budgetary expenditure governed by the regulations decided on by the Council and administrative expenditure (about 3.5 %). For the first category of expenditure, the Parliament will merely be entitled to be consulted and give opinions, whereas for the second category it will have a power of decision as from 1975.

15. The concept of budgetary control probably varies from one country to another according to national practice.

16. There is no disputing that the EEC Treaty confers the Community's legislative power on the Council of Ministers, subject to its consulting the European Parliament, which may propose changes. It is therefore impossible — unless the treaty is changed — to give the European Parliament full political responsibility for the budget, even if it is elected by universal suffrage.

17. The real control of expenditure will still have to be exercised in the national parliaments, where each national Minister has to answer for his policy as legislator in the Community field.

18. Conversely, independent decisions by the Commission in the financial field will come wholly within the province of the European Parliament.

19. Fear of supranationality was certainly behind the cautious decision finally reached on the parliament's financial powers. If the circle of national sovereignties has been breached, the opening is a very narrow one.

20. (iv) The monetary tumult of the last two years had had the fortunate effect of the EEC Council being instructed to draw up during 1970, in close collaboration with the Commission,

“ a plan in stages ... with a view to the creation of an *economic and monetary union* ”. Some regarded this decision as the boldest act of the summit conference, particularly since the setting up of a monetary community, even more than the Economic Community, calls for a political authority, currency being both the basis and a symbol of sovereignty.

21. Going beyond the first Barre plan, which aimed at establishing consultations and organising mutual assistance to meet threats of monetary instability (to this end, the governors of the six central banks have already constituted a fund of \$2,000 million for short-term monetary co-operation), the Council is to complete economic and community integration with a European reserve fund. From there, it is but a small step to a European currency (for which Mr. Jean Rey has already found a name).

22. In the meantime, various EEC member countries have submitted detailed plans for advancing the monetary community such as the *Schiller* (Germany), *Snoy et d'Oppuers* (Belgium) and *Werner* (Luxembourg) plans. There is no need to discuss these plans in detail. It is enough to recall that the German plan places the accent on strict economic co-ordination prior to monetary unification. The Luxembourg plan mainly advocates monetary provisions in order to achieve a common reserve fund. The Belgian plan takes account of both aspects and seems the boldest since it advocates restricting monetary fluctuations from the very beginning and sets a true monetary union as its goal.

23. On 4th March 1970, the Commission submitted what is known as “ the second Barre plan ” to the Council. This has a twofold aim: internally, the creation of an economic area without frontiers, and externally the progressive formation of organised and individualised economic and monetary unity. The plan would be carried out in three stages over a period of eight to ten years.

24. The EEC Council of Ministers has set up a working party under the chairmanship of Mr. Werner (Luxembourg) to analyse the various suggestions and define the main options with a view to achieving an economic and monetary union by stages. The report of this group is expected at the end of May.

13.(ii) Le *budget communautaire autonome* sera graduellement établi, grâce à un mécanisme de transition qui fonctionnera jusqu'au 1^{er} janvier 1975. A partir de cette date, le budget communautaire ne sera plus alimenté, outre les prélèvements, par des contributions nationales, mais par des ressources propres de trois natures : les droits de douane, les prélèvements pour le fonds agricole et une participation aux recettes de la T.V.A. Ainsi, la Communauté sera devenue une puissance financière autonome, ce qui constitue un facteur indéniable de supranationalité.

14. (iii) Parallèlement avec l'autonomie financière, le *pouvoir de contrôle du Parlement européen* devrait être augmenté. Ici un compromis est intervenu, fondé sur la distinction entre les dépenses budgétaires résultant des dispositions réglementaires arrêtées par le Conseil et, d'autre part, les dépenses administratives (environ 3,5 %). Pour la première catégorie de dépenses, le Parlement ne garde qu'un pouvoir de consultation et d'avis, tandis que pour la deuxième il possèdera, dès 1975, un pouvoir de décision.

15. La conception du contrôle budgétaire est probablement différente d'un pays à l'autre, suivant les pratiques nationales.

16. Il est hors de contestation que le Traité de la C.E.E. attribue le pouvoir législatif de la Communauté au Conseil des Ministres, sous réserve de consultation du Parlement européen qui peut proposer des modifications. Dès lors, il est impossible — à moins de changer le traité — d'attribuer au Parlement européen la pleine responsabilité politique du budget, même si son élection au suffrage universel était réalisée.

17. Le véritable contrôle des dépenses devra encore se faire dans des parlements nationaux où chaque ministre national doit répondre de ses attitudes en tant que législateur dans le domaine communautaire.

18. Par contre, les décisions autonomes de la Commission dans le domaine des finances seront soumises au plein contrôle du Parlement européen.

19. La crainte de la supranationalité a certainement inspiré la prudente décision finale au sujet des compétences financières du Parlement. S'il y a une brèche dans le cercle de fer des souverainetés nationales, cette brèche est bien mince.

20.(iv) Les tornades monétaires des deux dernières années ont eu pour heureux effet que le Conseil de la C.E.E. a reçu mandat d'établir, au cours de l'année 1970, en collaboration avec la Commis-

sion « un plan par étapes... en vue de la création d'une *union économique et monétaire* ». Cette décision a été saluée par d'aucuns comme l'acte le plus hardi de la Conférence au sommet, d'autant plus que la mise sur pied d'une communauté monétaire appelle, plus encore que la Communauté économique, l'existence d'une autorité politique, puisque la monnaie est à la fois le fondement et un symbole de la souveraineté.

21. Dépassant le premier Plan Barre qui visait à instituer des consultations et à organiser le concours mutuel pour répondre aux menaces d'instabilité monétaire — (dans cette intention, les gouverneurs des six banques centrales ont déjà constitué un fonds de deux milliards de dollars pour la coopération monétaire à court terme) — le Conseil devra couronner l'intégration économique et communautaire par un fonds de réserve européen. De là, le pas vers une monnaie européenne dont M. Jean Rey a déjà inventé le nom, n'est plus très grand.

22. Entre temps, différents pays membres de la C.E.E. ont soumis des plans détaillés pour faire progresser la communauté monétaire. Signalons les plans *Schiller* (Allemagne), *Snoy et d'Oppuers* (Belgique) et *Werner* (Luxembourg). Il n'y a pas lieu de nous étendre sur ces différents plans. Il suffit de retenir que le plan allemand met l'accent sur une sévère coordination économique, préalable à l'unification monétaire. Le plan luxembourgeois préconise surtout des dispositions d'ordre monétaire pour arriver à un Fonds de réserve commun. Le plan belge tient compte des deux aspects et semble le plus hardi puisqu'il préconise, dès le début, la restriction des fluctuations monétaires et veut déboucher sur une véritable union monétaire.

23. En outre, le 4 mars 1970, la Commission a soumis au Conseil ce que l'on appelle « le deuxième Plan Barre ». Le dessein en est double : vers l'intérieur, la création d'une aire économique sans frontières aucunes, et vers l'extérieur la construction progressive d'une unité économique et monétaire organisée et individualisée. Le plan se réaliserait en trois étapes sur une période globale de 8 à 10 ans.

24. Le Conseil des Ministres du Marché commun a constitué un groupe de travail, présidé par le Ministre P. Werner (Luxembourg), qui aura comme mission d'analyser les différentes suggestions et de définir les grandes options en vue de la réalisation d'une union économique et monétaire par étapes. Le rapport de ce groupe est attendu pour la fin de mai.

25. The great expectations aroused by these efforts to achieve an economic and monetary union will become reality only if an essential and unavoidable condition is fulfilled: that the steps towards an economic and monetary union are taken in very close liaison with an ever-stronger political determination to establish a responsible supranational political authority for the same group of countries.

26. Greater co-operation in the monetary field will also have the welcome effect of obliging the Community to adopt a joint position in the International Monetary Fund.

27. (v) The Council's decision to authorise the Commission, on behalf of the Community, to negotiate the renewal of the international cotton agreement involves a principle of some importance. It is in fact the first decision in application of Article 113 of the treaty to the effect that after the transitional period negotiations concerning *the common commercial policy* shall be conducted by the Community. Notwithstanding this, a Council decision of 17th October 1969 allows bilateral commercial agreements to be concluded for a period of three years, provided the terms of the agreements are communicated to the Commission and the member States. But the idea that after 1972 the Common Market will conclude only Community trade agreements is a matter of concern for the COMECON countries since they have never wished to recognise the Common Market as a commercial entity [see V (iii)].

28. The Community spirit has not, however, yet completely won the day, particularly in such important fields as commercial, energy and transport policy.

CHAPTER II

Prospects of enlargement

29. (i) *Justification* for enlargement:

(a) The EEC was planned as an open Community, subsequent accession being open to any democratic European State prepared to accept the Community rules (Article 237).

(b) The basis of the small six-power Europe is not wide enough economically or politically for Europe to make its weight felt in the world. In the technological field in particular, the United Kingdom's contribution is essential if Europe is to rise to the level of the two world giants.

(c) "Only if it speaks with one voice can Europe influence the policies of the super powers on the vital issues of peace and security" and help to solve the problems of countries in the process of development (Mr. Stewart, 16th January 1970).

(d) The accession of the United Kingdom would ensure a better balance of forces, a wish expressed above all by the smaller States, by offsetting any tendency towards hegemony. "Anyone who fears that the power of Germany may upset the balance in the Community should be in favour of admitting new countries" (Mr. Brandt, 1st December 1969).

(e) Britain's great democratic tradition would help to improve the organisation of economic, social and political forces at European level.

30. (ii) The principle of enlargement was accepted in The Hague on the *basic condition* that "the applicant States accept the treaties and their political finality, the decisions taken since the entry into force of the treaties and the options made in the sphere of development".

31. Negotiations will be held "between the Community on the one hand and the applicant States on the other". This requires preparatory work by the 'Six, which will take place "in a most positive spirit".

32. The future negotiations will necessarily involve a general discussion on a number of *basic problems* such as:

(a) the common agricultural policy and its financing, the transitional period for new members and agricultural trade between the United Kingdom and the Commonwealth;

25. Le grand espoir que suscitent ces efforts pour aboutir à une union à la fois économique et monétaire ne deviendra une réalité que moyennant une condition essentielle et inéluctable : un parallélisme très étroit entre, d'une part, ce progrès par étapes vers l'union économique et monétaire et, d'autre part, une volonté politique de plus en plus affirmée en vue d'établir pour ce même groupe de pays une autorité politique supranationale responsable.

26. Une collaboration plus accentuée dans le domaine monétaire aura, en outre, pour heureux effet que la Communauté devra nécessairement adopter une attitude commune au Fonds Monétaire International.

27.(v) La décision du Conseil autorisant la Commission à mener, au nom de la Communauté, les négociations pour le renouvellement de l'accord international concernant le coton, comporte une certaine importance de principe. C'est, en effet, la première décision d'application de l'article 113 du traité qui dispose que, après la période de transition, les négociations afférant à la *politique commerciale commune* seront menées par la Communauté. Il n'empêche que, par décision du Conseil, en date du 17 octobre 1969, des accords commerciaux bilatéraux peuvent encore être conclus pendant une période de trois ans, moyennant communication de ces accords à la Commission et aux Etats membres. Mais l'idée qu'après 1972 le Marché commun ne conclura plus que des accords commerciaux communautaires préoccupe les pays du COMECON, car ce dernier n'a jamais voulu reconnaître le Marché commun comme entité commerciale [voir V (iii)].

28. L'esprit communautaire n'a cependant pas encore complètement prévalu, notamment dans les importants domaines de la politique commerciale, de la politique énergétique et de la politique des transports.

CHAPITRE II

Perspectives d'élargissement

29.(i) *Justification* de l'élargissement :

- (a) La C.E.E. a été conçue comme une Communauté ouverte, avec faculté d'adhésion ultérieure pour tout Etat européen démocratique disposé à accepter les règles communautaires (article 237).

(b) La base de la petite Europe des Six n'est suffisamment large, ni sur le plan économique, ni sur le plan politique, pour faire valoir la présence de l'Europe dans le monde. Plus spécialement dans le domaine technologique, l'apport du Royaume-Uni est indispensable pour hisser l'Europe au niveau des deux géants mondiaux.

(c) Une large communauté, avec un seul centre de décision « pourra influencer la politique des superpuissances sur les questions vitales de la paix et de la sécurité et contribuer à résoudre les problèmes des pays en voie de développement » (Stewart, 16 janvier 1970).

(d) L'entrée du Royaume-Uni assurera un meilleur équilibre des forces, souhaité surtout par les petits Etats, en faisant contrepoids à toute tendance vers l'hégémonie. « Quiconque craint que la puissance de l'Allemagne ne provoque un déséquilibre au sein de la Communauté devrait être en faveur de l'admission de nouveaux pays » (Brandt, 1^{er} décembre 1969).

(e) L'apport d'une grande tradition démocratique britannique contribuerait à une meilleure organisation des forces économiques, sociales et politiques au niveau européen.

30.(ii) A La Haye, le principe de l'élargissement a été acquis à des *conditions de base* : « pour autant que les Etats candidats acceptent les traités et leurs finalités politiques, les décisions intervenues depuis l'entrée en vigueur des traités et les options prises dans le domaine du développement ».

31. Les négociations auront lieu « entre la Communauté d'une part, et les Etats candidats d'autre part ». Ceci nécessite des travaux préparatoires entre les Six qui seront menés « dans l'esprit le plus positif ».

32. La négociation future impliquera nécessairement une confrontation générale sur quelques *problèmes de fond*, tels que :

- (a) La politique agricole commune et son financement, la période transitoire pour les nouveaux membres et les échanges agricoles entre le Royaume-Uni et le Commonwealth ;

- (b) adapting the institutions to enlargement, with revision of the treaties, particularly with regard to the constitution of the Commission, the weighting of votes, languages, etc. ;
 - (c) technological co-operation ;
 - (d) monetary problems and balances of payments ;
 - (e) the major foreign policy and security options, insofar as they have a direct bearing on the Community.
33. (iii) This time, the negotiations will be held between the Community as an entity and the applicants. The intergovernmental procedure used in 1961-63 will therefore be replaced by the *Community method*.
34. Logically, there will have to be provision for a technical stage, with the Commission as the main negotiator, and a more political stage (dealing with the institutions and adaptation of the treaties) in which the governments will have to reach decisions.
35. When negotiating the enlargement, care will have to be taken that the Community does not slide towards a vast free trade area for industrial products and that sight is not lost of the main goal — economic integration with a view to gradual political unification.
36. (iv) The British White Paper on the possible accession of Britain to the Common Market caused something of a stir in the first fortnight of February. It examines the negative and positive aspects of accession. Approximate figures are quoted with regard to the possible cost of the operation, particularly for the balance of payments, imports of food products into the United Kingdom, the contribution to the common agricultural fund and the cost of living. The benefits which the United Kingdom might draw from joining the Common Market cannot be assessed but, it is added, they reside in "the long-term potential... for Britain of the creation of a single market of approaching 300 million people, with all the scope and incentive which this will provide for British industry".
37. The document concludes that in the short term, there is still uncertainty as to the economic advantages, and this will be removed only during the negotiations on the conditions for joining.

Conversely, "failure to reach agreement in these negotiations would not necessarily condemn Britain or the Communities to political or economic sterility. But Europe would have lost another historic opportunity to develop its full economic potentialities in the interests of the welfare and security of its citizens".

38. Your Rapporteur will not go back over the arguments which followed the publication of this controversial document. The essential fact is that after the debate in the House of Commons, the British Government reaffirmed that it was maintaining its application to join the Common Market provided the conditions were acceptable.

39. As it is not the purpose of this report to add to the arguments, no mention will be made of the rather sceptical statements made in mid-April by Mr. Shore, the British Minister without Portfolio, which were interpreted by some sections of the continental press as contradictory and ambiguous and therefore created some confusion in the minds of Europeans whose pro-British sympathies are perhaps less stable than ours.

40. The only reasonable conclusion for us Europeans is that negotiations must start as soon as possible in the spirit of the treaty, i.e. by seeking the best balance of advantages and disadvantages for present and future members, certain that an enlarged Community will in the long run increase the well-being of all and raise a politically more united Europe to the level of its true rôle in the world.

41. (v) In the framework of the enlargement of the EEC, the delicate problems of *the possible disbandment of EFTA* and agreement between *Nordek* and the Common Market will arise. In the 1962 negotiations, the United Kingdom, as leader of EFTA, always upheld the view that the member States of the free trade area should have the possibility of joining or being associated with the Common Market, or of coming to an arrangement which would take account of the vital interest of these States. It is quite evident that the EEC will not oppose this idea, which is moreover in accordance with the spirit of the treaty: a Common Market open to democratic European countries prepared to accept the conditions of the treaty. If the United Kingdom, Denmark and Norway join the EEC, there would not be much left of EFTA, particularly as Austria and Switzerland are seeking a form of association compatible with their neutral status.

- (b) L'adaptation des institutions à l'élargissement, avec révision des traités, notamment en ce qui concerne la constitution de la Commission, la pondération des votes, l'emploi des langues, etc ;
- (c) La coopération technologique ;
- (d) Les problèmes monétaires et les balances des paiements ;
- (e) Les grandes options de politique étrangère et de sécurité, pour autant qu'elles aient une incidence directe sur la Communauté.

33.(iii) Les négociations se dérouleront cette fois entre la Communauté en tant qu'entité et les pays candidats. La *méthode communautaire* sera donc substituée à la procédure intergouvernementale, pratiquée en 1961-1963.

34. Logiquement, il faudra prévoir une phase technique, avec la Commission comme interlocuteur essentiel, et une phase plutôt politique (portant sur les institutions et l'adaptation des traités) dans laquelle les gouvernements devront prendre des options.

35. En négociant l'élargissement, l'on devra veiller à ce que la Communauté ne glisse pas vers une vaste zone de libre-échange pour les produits industriels, et que l'on ne perde pas de vue l'objectif primordial, l'intégration économique, en vue d'une graduelle unification politique.

36.(iv) Le « *Livre blanc* » britannique sur l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun a fait quelque bruit dans la première quinzaine de février. Ce document examine les effets, négatifs et positifs, de l'adhésion. Des chiffres approximatifs sont cités en ce qui concerne le coût possible de l'opération, notamment pour la balance des paiements, l'importation de produits alimentaires dans le Royaume-Uni, la contribution au fonds agricole commun et le coût de la vie. Les bénéfices que le Royaume-Uni pourrait tirer de son entrée au Marché commun ne peuvent pas être chiffrés, mais — ajoute le document — « les effets dynamiques de cette adhésion sont constitués par la stimulation de l'industrie britannique provenant de plus grandes possibilités de concurrence dans une union douanière de 300 millions d'habitants ».

37. Le document conclut que, « à court terme, l'incertitude demeure en ce qui concerne les avantages économiques, et ceci ne peut être dissipé qu'au cours des négociations sur les conditions

d'entrée ». Par contre, « un échec des négociations ne condamnera nécessairement ni la Communauté, ni la Grande-Bretagne à la stérilité politique ou économique mais l'Europe aura perdu une nouvelle occasion historique de développer toutes ses possibilités économiques dans l'intérêt du bien-être et de la sécurité de ses habitants ».

38. Ne revenons plus sur les discussions qu'a soulevées la parution de ce document controversé et retenons comme essentiel qu'à la suite du débat à la Chambre des communes, le gouvernement britannique a réaffirmé que la candidature du Royaume-Uni au Marché commun reste maintenue, à condition que la Grande-Bretagne puisse y entrer à des conditions raisonnables.

39. Comme ce rapport n'a pas l'intention de nourrir la polémique, nous passerons aussi sur les déclarations plutôt sceptiques qui ont été lancées vers la mi-avril par le Ministre britannique Shore, et qui ont été interprétées par certains organes de presse sur le continent comme un élément de contradiction et d'ambiguïté et, partant, ont créé une certaine confusion dans la conscience des Européens dont la sympathie pro-britannique est moins ancrée que la nôtre.

40. La seule conclusion honnête pour nous, Européens, est qu'il faut entamer, au plus tôt, les négociations dans l'esprit du traité, c'est-à-dire en cherchant le meilleur équilibre des avantages et inconvénients pour les membres actuels et futurs, dans la certitude qu'une Communauté élargie augmentera à terme le bien-être de tous et hissera une Europe, politiquement plus unie, au niveau de son véritable rôle dans le monde.

41.(v) Dans le cadre de l'élargissement de la C.E.E. seront posés les problèmes délicats de la *disparition possible de l'A.E.L.E.* et de la concorde entre le *NORDEK* et le Marché commun. Lors des négociations de 1962, le Royaume-Uni, agissant comme chef de file de l'A.E.L.E., a toujours défendu la thèse selon laquelle les Etats membres de la petite zone de libre-échange devraient avoir la possibilité, soit d'adhérer, soit de s'associer au Marché commun, ou encore de trouver un arrangement qui tienne compte des intérêts vitaux de ces Etats. Il est manifeste que la C.E.E. ne s'opposera pas à cette thèse, qui est d'ailleurs conforme à l'esprit du traité : un marché commun ouvert aux pays européens démocratiques qui sont prêts à accepter les conditions du traité. Après une éventuelle adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de la Norvège, l'A.E.L.E. serait réduite à peu de chose, d'autant plus que l'Autriche et la Suisse visent à une asso-

Sweden, on the other hand, is in an uncomfortable position in that it is asking for full membership but cannot accept the ultimate political aims of the treaties.

42. The problem is complicated by Nordek (Nordic Economic Council), set up under the Convention concluded by the Scandinavian countries in March 1970, but which Finland finally refused to sign. The aim of this convention is not only to form a customs union between the Scandinavian countries and tighten their economic links, but also to enable them to afford each other mutual assistance in their approach to the Common Market.

43. For Nordek to join the Common Market as an economic unit is out of the question because of Sweden's policy of neutrality. An association between the EEC and Nordek might be proposed, but this would come up against the rules of GATT, which accepts this kind of association only if there are political aims.

44. In the end, the Scandinavian countries will have to choose between firmly maintaining Scandinavian cohesion and letting the United Kingdom embark alone on the road to political Europe, or letting the Common Market and political Europe exercise its attraction on Denmark and Norway. The latter choice is hardly to Sweden's taste, as can be seen from the statements by Mr. Olaf Palme, Swedish Prime Minister, during his visits to London and Paris last April. He expressed views which appear to be contradictory since, on the one hand, he affirmed that Sweden was definitely a candidate for accession and, on the other hand, he called for the simultaneous accession of all the Nordek States, failing which, in the Swedish view, none of the Nordek States could accede. It is not known whether Norway and Denmark share this view. If they do, it would mean that economic Europe and political Europe could not be formed in the same framework. Sweden's policy therefore seems to be directed towards transforming the Common Market into a vast European free trade area, including the whole of EFTA and the neutral countries.

45. According to this concept, the Common Market should give up its political aims: although still known as the EEC, the Common

Market would in fact be absorbed by EFTA which would have disappeared only to reappear in a wider geographical area. Those in favour of political Europe will clearly oppose this attempt. In a debate in the Bundestag in mid-April, Mr. Walter Scheel stated that in his opinion neutral States should not be able to join as full members. A special kind of association should be sought for them. The French Government spokesman, Mr. Léo Hamon, stated after the Franco-Swedish talks that France would oppose the transformation of the Common Market into a wide free trade area. All applicants for full membership should break off any outside links which might weaken the economic and political aims of the Community.

46. From the Swedish and Scandinavian point of view, their concern to avoid a tariff frontier being set up between the nordic countries is quite understandable and justifiable, but such an attitude can but lead to the following alternative: accession for all, or association for the countries which refuse the political aims.

CHAPTER III

Political unification

47. Comments on the summit conference were practically unanimous in stressing that progress towards political unification was inadequate.

48. Admittedly, the communiqué reaffirmed the governments' belief in the political objectives of the treaties, while considering the Communities as the "original nucleus" from which European unity has been developed and intensified.

49. But the link between these political objectives which deserve to be specified, and the means of achieving them is rather loose.

50. (i) The governments took no decision on the election of the European Parliament by universal suffrage, although in May 1960 the European Parliament made a recommendation in this sense, accompanied by a draft convention. In May 1969, the President of the European Parliament decided to put an end to this lethargy and the question has since been brought up again in

ciation qui soit compatible avec leur statut de neutralité. La Suède, en revanche, se trouve dans une position inconfortable, car d'une part elle demande l'adhésion à part entière, mais d'autre part elle ne peut accepter la finalité politique des traités.

42. Le problème se complique du fait de la constitution du NORDEK (Conseil économique nordique), à la suite de la convention conclue en mars 1970 entre les pays scandinaves, mais que la Finlande a finalement refusé de signer. Le but de cette convention est, non seulement de constituer une union douanière des pays scandinaves et de resserrer les liens économiques entre ces Etats, mais également de conduire ces pays à s'épauler mutuellement dans leur approche du Marché commun.

43. Une adhésion du NORDEK en tant qu'unité économique au Marché commun est exclue par suite de la politique de neutralité de la Suède. Une association C.E.E.-NORDEK pourrait être proposée, mais cette solution se heurterait aux règles du G.A.T.T. qui n'admet ce genre d'association que dans le cadre d'une finalité politique.

44. Les pays scandinaves devront finalement choisir entre l'alternative suivante : ou bien maintenir fermement la cohésion scandinave et laisser le Royaume-Uni s'engager seul sur la voie d'une Europe politique, ou bien laisser s'opérer l'attraction du Marché commun et aussi de l'Europe politique sur le Danemark et la Norvège. Ce dernier choix ne plaît guère à la Suède, si l'on en juge par les déclarations de M. Olaf Palme, Premier ministre suédois, lors de ses visites à Londres et à Paris, en avril dernier. Il a soutenu un point de vue qui nous semble comporter une contradiction interne puisque, d'une part, il a affirmé que la Suède est fermement candidate à l'adhésion et que, d'autre part, il a revendiqué l'adhésion simultanée de tous les Etats du NORDEK. Si cette dernière revendication est repoussée, selon le point de vue suédois aucun Etat du groupe NORDEK ne pourrait adhérer. Nous ne savons pas si cette thèse est partagée par la Norvège et le Danemark. Dans l'affirmative, cela signifierait que l'Europe économique et l'Europe politique ne pourraient se constituer dans le même cadre. La politique de la Suède semble donc s'orienter vers la transformation du Marché commun en une vaste zone européenne de libre-échange, incluant toute l'A.E.L.E. et les pays neutres.

45. D'après cette conception, le Marché commun devrait renoncer à sa finalité politique : tout en conservant la dénomination de C.E.E., le

Marché commun serait, en fait, absorbé par l'A.E.L.E. Cette dernière ne disparaîtrait qu'en ressuscitant dans une aire géographique plus large. Il est clair que les partisans de l'Europe politique s'opposent à cette tentative. Lors d'un débat au Bundestag vers la mi-avril, le Ministre Walter Scheel a affirmé qu'à son point de vue, l'adhésion à part entière d'Etats neutres devait être exclue. Pour ces Etats, une association à caractère spécial devra être recherchée. Le porte-parole du gouvernement français, M. Léo Hamon, a déclaré, à son tour, après les conversations franco-suédoises, que la France s'opposerait à la transformation du Marché commun en large zone de libre-échange. Tous les candidats à l'adhésion à part entière doivent rompre tous les liens extérieurs qui pourraient affaiblir les objectifs économiques et politiques de la Communauté.

46. Du point de vue suédois et scandinave, la préoccupation d'éviter de constituer une frontière tarifaire entre les pays nordiques est parfaitement compréhensible et défendable, mais cette position ne peut déboucher que sur l'alternative suivante : ou bien l'adhésion de tous, ou bien l'association pour les pays qui refusent la finalité politique.

CHAPITRE III

L'unification politique

47. Les commentaires sur la Conférence au sommet étaient pratiquement unanimes à souligner que le progrès vers l'unification politique était resté insuffisant.

48. Certes, le communiqué réaffirme la foi des gouvernements dans les finalités politiques des traités, tout en considérant la Communauté comme « le noyau originel » à partir duquel l'unité européenne a pris son départ et devra se développer.

49. Mais la liaison entre ces finalités politiques — qui méritent d'être précisées — et les moyens permettant de les atteindre est plutôt lâche.

50.(i) Les gouvernements n'ont pris aucune décision quant à l'élection du Parlement européen au suffrage universel, quoique le Parlement européen ait fait, dès mai 1960, une recommandation en ce sens, accompagnée d'un projet de convention. En mars 1969, le Président du Parlement européen a fustigé cette léthargie et, depuis lors, cette question a été remise à l'ordre du jour dans

certain countries. Mention should be made *inter alia* of the speech by Mr. Nenni to the General Affairs Committee in Rome in April 1969, and the joint Anglo-Italian declaration of 28th April 1969 which stated that "Europe must be firmly based on democratic institutions and the European Communities should be sustained by an elected parliament". Several members of the European Parliament showed their concern and, following an interpellation by Mr. Dehousse in the Belgian Senate on 14th January 1970, Mr. Harmel undertook to place the question of elections by universal suffrage on the agenda of the talks between the Ministers for Foreign Affairs.

51. Enthusiastic advocates of direct elections do not, however, take sufficient account of the enormous difficulties to be overcome, and particularly the difficulty of reconciling valid proportional representation for each country with an effective and not unwieldy assembly for a Community of 300 million inhabitants.

52. This question should be studied in detail, for instance by a restricted group of politicians and experts in international law who would bear in mind the revision of the treaty for an enlarged Community.

53. This study must take account of the necessarily rather long period which will elapse between the present situation and the period prior to a union of States or a confederation. There would inevitably have to be a better breakdown of responsibilities between the various European assemblies — European Parliament, WEU Assembly and Consultative Assembly of the Council of Europe — during this long transitional period.

54. (ii) Study of the progress to be made in the field of *the political unification of Europe* was referred to the Ministers for Foreign Affairs, with the proviso that such progress must be made "within the context of enlargement", and that the Ministers must make proposals by July 1970.

55. The Ministers for Foreign Affairs, responsible for implementing paragraph 15 of the Resolution of The Hague, have instructed a working group composed of the political directors of the Ministries for Foreign Affairs of the six countries, to prepare a report on the start of political unification. The Davignon group has

held several meetings to prepare for the final ministerial meeting in Rome at the end of May.

56. The work to be carried out by the Ministers for Foreign Affairs is rather delicate, for it is a matter of harmonising economic negotiations in the framework of the Common Market with political negotiations "within the context of enlargement" outside the Community framework, but subject to prior consultations between the Six to establish a joint position for the negotiations with the United Kingdom and other applicant countries.

57. Means will have to be found of bringing these two negotiations together if not into single negotiations at least into an overall concept of the relaunching of Europe.

58. The most important question is of course the *major choice* between the attribution of a new (political) dimension to the Community, or the tightening up of intergovernmental co-operation, perhaps with the backing of an appropriate secretariat.

59. There is every indication that the governments will choose the second alternative. During his official visit to Brussels on 15th January 1970, Mr. Maurice Schumann invited the supporters of a united Europe to "leave behind the quarrel between supranational Europe and the Europe of the States". For his part, he preferred "architects' plans to the syllogisms of theologians".

60. Twofold negotiations might then be held: for the accession of the United Kingdom to the Community with close collaboration between the Council of Ministers of the Six and the Commission, and separate political negotiations between all the governments concerned.

61. There is no doubt that France will not wish to commit itself to anything which goes beyond intergovernmental co-operation in the political field in order to remain loyal to the Gaullist line, but it is also clear that the United Kingdom — which advises "a pragmatic approach" to the building of Europe — will not wish, at any rate in the near future, to envisage the federal solution. On more than one occasion, Mr. Harold Wilson has stated that he was not prepared to lead his country into a European political federation at once.

62. The study of political unification must be made "within the context of enlargement". In

certain pays. Rappelons notamment l'exposé de M. Nenni, à Rome, devant la Commission des Affaires Générales, en avril 1969, ainsi que la déclaration commune anglo-italienne du 28 avril 1969 où il est dit que « l'Europe doit être basée solidement sur des institutions démocratiques et que les Communautés européennes devraient s'appuyer sur un parlement élu ». Plusieurs représentants au Parlement européen manifestèrent leur préoccupation et, à la suite d'une interpellation de M. Dehousse, au Sénat de Belgique, le 14 janvier 1970, le Ministre Harmel s'est engagé à mettre la question des élections au suffrage universel à l'ordre du jour des discussions entre les ministres des affaires étrangères.

51. Les partisans enthousiastes des élections directes ne se rendent cependant pas suffisamment compte des énormes difficultés à surmonter, notamment pour faire concorder une représentation proportionnelle honnête de chaque pays avec la constitution d'une assemblée efficace et pas trop nombreuse, dès que la Communauté englobera 300 millions d'habitants.

52. Il y a lieu d'approfondir cette question, par exemple en confiant cette étude à un groupe restreint de spécialistes (hommes politiques et experts en droit international) qui travaillerait dans la perspective de la révision du traité pour une Communauté élargie.

53. Cette étude ne pourrait négliger la période nécessairement assez longue qui s'écoulera entre la situation actuelle et la période de pré-union des Etats ou d'une confédération. Un meilleur partage des responsabilités entre les différentes assemblées européennes — le Parlement européen, l'Assemblée de l'U.E.O. et l'Assemblée du Conseil de l'Europe — devra nécessairement intervenir pendant la longue période de transition.

54.(ii) Quant à l'étude des progrès à réaliser dans le domaine de l'unification politique de l'Europe, cette question a été renvoyée aux ministres des affaires étrangères, en spécifiant que ce progrès doit se faire « dans la perspective de l'élargissement » et que les propositions des ministres doivent être déposées avant juillet 1970.

55. Les ministres des affaires étrangères, responsables de la mise en œuvre du point 15 de la résolution de La Haye, ont chargé un groupe de travail, composé des directeurs politiques des ministères des affaires étrangères des six pays, de la préparation d'un rapport sur la mise en route de l'unification politique. Le groupe

Davignon a tenu plusieurs réunions pour préparer la rencontre définitive des ministres, fin mai, à Rome.

56. L'opération à réaliser par les ministres des affaires étrangères est assez délicate, car il s'agit de mettre en harmonie une négociation économique dans le cadre du Marché commun avec une négociation politique « dans la perspective de l'élargissement » en dehors du cadre communautaire, mais moyennant une concertation préalable entre les Six pour établir une position commune de négociation avec le Royaume-Uni et les autres pays candidats.

57. Il s'agira de trouver le moyen de faire converger ces deux négociations, sinon dans une négociation unique, du moins dans une conception globale de la relance européenne.

58. La question la plus importante est, bien entendu, la *grande option* entre, ou bien l'attribution d'une nouvelle dimension (politique) à la Communauté, ou bien le resserrement de la collaboration intergouvernementale, éventuellement avec l'appui d'un secrétariat approprié.

59. Tout semble indiquer que les gouvernements choisiront la deuxième voie. Lors de sa visite officielle à Bruxelles, le 15 janvier 1970, le Ministre Maurice Schumann a invité les partisans d'une Europe unie à « dépasser la querelle entre Europe supranationale et Europe des Etats », affirmant, pour sa part, qu'il préfère « les plans d'architectes aux syllogismes des théologiens ».

60. L'on pourrait, dès lors, aboutir à une double négociation : celle de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté en collaboration étroite entre le Conseil des Ministres des Six et la Commission, et une négociation politique distincte entre tous les gouvernements intéressés.

61. Il est hors de doute que la France ne voudra pas s'engager plus loin qu'une collaboration intergouvernementale dans le domaine politique, pour rester fidèle à la ligne gaulliste ; mais il est clair aussi que le Royaume-Uni — qui conseille « une approche pragmatique » de la construction européenne — ne voudra pas envisager, au moins dans un proche avenir, la solution fédérale. M. Harold Wilson a affirmé plus d'une fois qu'il n'est pas disposé à conduire son pays immédiatement dans une fédération politique européenne.

62. L'étude de l'unification politique doit se faire « dans la perspective de l'élargissement ».

plain terms, this means that Britain and the other applicants must at least be informed of the preparatory work of the six-power group. As soon as negotiations have started on their possible accession to the Common Market, the applicants will also wish to be associated with the gradual establishment of political Europe. There can be no question of confronting them with a proposal for political co-operation which they can take or leave, particularly as the political negotiations, although remaining outside the framework of the EEC, must necessarily come as a crowning factor for the building of Europe as a whole.

63. (iii) Following the political revival, reference has been made to the *Fouchet plans* for the creation of a political union of European States. At the meeting of the "Centre for Democracy and Progress", in Strasbourg, Mr. Pflimlin put forward the idea that "the Fouchet plan for political concertation might form a good basic starting point for the establishment of the new political Europe" (*Le Monde*, 9th December 1969). Mr. Jean Rey, on the other hand, at the meeting of the friends of Wilton Park in Paris, advocated "not reviving the dead but starting afresh" (*Le Monde*, 7th and 8th December 1969). Moreover, Mr. Fouchet himself stated in an interview in *Le Figaro* on 15th December 1969 that "foreign policy does not stay put and the situation has evolved considerably since April 1961".

64. Without giving a definite opinion, your Rapporteur considers that the cart must not be put before the horse and that the drawing up of a statute for European political union will stem from the fundamental political choice which will be made after the negotiations on enlargement which we hope will be fruitful.

65. Progressive Europeans resolutely prefer a political union stemming from the enlarged Economic Community. Professor Dehousse, former President of the Consultative Assembly of the Council of Europe, expressed this clearly :

"The Communities are important and considering how they are growing I do not imagine that tomorrow its members will be able to pursue a foreign policy outside the Communities which would conflict with their commitments or their attitude inside the Communities" (Belgian Senate, 14th January 1970).

66. Enormous pressure will have to be brought to bear, however, by the national representatives and populations of our various countries to bring the governments and national administrative and diplomatic staff to adopt this bold view. Outside events affecting European security may, moreover, help to tighten the political links.

67. (iv) In the political field, the Luxembourg Agreements of 1966 may slow down the Community's internal political development. Under these agreements, any member State which considers its vital interests are at stake may say so and insist on having a *unanimous vote* in the Council on the point at issue. The maintenance of the unanimity rule since the third stage of the transitional period and *a fortiori* in the final stage which began on 1st January 1970 is undoubtedly an infringement of the Rome Treaties. Of course — and this is an idea which Mr. Spaak sometimes put forward — it is difficult for a treaty to resist the enormous pressure of a powerful country such as France, Germany or the United Kingdom if the government of that country considers that a vital interest is really at stake. This sometimes worries the smaller countries which feel that they are protected only by the community rules freely accepted at the time a treaty is concluded.

68. Taking advantage of the goodwill which is the order of the day since the summit conference, the political negotiations should also lead to respect for the spirit and the letter of the treaties, particularly as, according to statements by Mr. Rey to the European Parliament, in a ten-power Community application of the unanimity rule for everything would become completely untenable.

CHAPTER IV

The present and future rôle of WEU

69. (i) The present and future rôle of WEU is mainly connected with *political consultations*. In Luxembourg in February 1969, the Council of Ministers found that *the seven member States unanimously wished* to improve and deepen foreign policy consultations. In spite of France's absence (which is provisional and regarding which all members of the Assembly regret that the difference which caused it was not already overcome at the conference in The Hague), this freely

Cela veut dire, en clair, que la Grande-Bretagne et les autres candidats doivent au moins être informés des travaux préparatoires du groupe des Six. Dès que les négociations sur une éventuelle adhésion au Marché commun seront entamées, les candidats voudront également être associés à l'élaboration graduelle de l'Europe politique. Il ne peut être question de leur soumettre une proposition de collaboration politique qui soit à prendre ou à laisser, d'autant plus que la négociation politique, tout en restant extérieure au cadre de la C.E.E., devra nécessairement tendre à coiffer toute la construction européenne.

63.(iii) A la suite de la relance politique, d'aucuns ont fait allusion aux *plans Fouchet*, tendant à la création d'une union politique des Etats européens. M. Pflimlin, lors de la réunion du Centre Démocratie et Progrès à Strasbourg, a avancé l'idée « que le plan Fouchet de concertation politique pourrait constituer une bonne base de départ pour élaborer la nouvelle Europe politique » (*Le Monde*, 9 décembre 1969). M. Jean Rey, en revanche, lors de la rencontre des amis de Wilton Park à Paris, a conseillé « de ne pas ressusciter des morts, mais de faire du neuf » (*Le Monde*, 7 et 8 décembre 1969). M. Fouchet, lui-même, a d'ailleurs déclaré dans une interview au *Figaro* (15 décembre 1969) que « la politique étrangère n'est pas une chose figée et que la situation a bien évolué depuis avril 1961 ».

64. Sans avancer une opinion définitive, il nous semble qu'il ne faut pas atteler la charrue avant les bœufs, et que l'élaboration d'un statut d'union politique européenne découlera de l'option politique fondamentale qui sera faite à la suite des négociations pour l'élargissement dont nous espérons qu'elles seront fructueuses.

65. Les préférences des Européens progressistes vont résolument vers une union politique branchée sur la Communauté économique élargie. Le Professeur F. Dehousse, ancien Président de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, s'est clairement exprimé quand il a dit :

« Les Communautés sont importantes et, compte tenu de l'ampleur qu'elles prennent de plus en plus, je n'imagine pas que ses membres puissent mener demain, à l'extérieur desdites Communautés, une politique étrangère qui les mettrait en contradiction, soit avec leurs engagements, soit avec leur ligne de conduite à l'intérieur des Communautés » (Sénat de Belgique, 14 janvier 1970).

66. Il faudra, cependant, une énorme pression, à la fois des mandataires nationaux et des populations de nos différents pays, pour amener les gouvernements, ainsi que les cadres administratifs et diplomatiques nationaux, à cette vue hardie. Des événements extérieurs, mettant en cause la sécurité de l'Europe, peuvent d'ailleurs contribuer au resserrement des liens politiques.

67.(iv) Dans le domaine politique, les Accords de Luxembourg de 1966 peuvent constituer un frein à l'évolution politique intérieure de la Communauté. Ces accords prévoient que tout Etat membre, jugeant que son intérêt vital est en cause, peut en faire la déclaration et exiger que le vote du Conseil sur le point litigieux se fasse à l'unanimité. Le maintien de la règle du *vote à l'unanimité* depuis la troisième phase de la période transitoire, et a fortiori dans la phase définitive commencée le 1^{er} janvier 1970, constitue indubitablement une infraction aux Traités de Rome. Bien entendu — et M. P.-H. Spaak a parfois avancé cette idée — un traité résiste difficilement à la pression énorme d'un puissant pays comme la France, l'Allemagne ou le Royaume-Uni, dès que le gouvernement d'un tel pays juge qu'un intérêt véritablement vital est en cause. Ceci inquiète parfois les petits pays qui ne se voient protégés que par les règles communautaires librement acceptées lors de la conclusion d'un traité.

68. Profitant des bonnes dispositions qui règnent depuis la Conférence au sommet, les négociations politiques devraient conduire également au respect de l'esprit et de la lettre des traités, d'autant plus, selon les déclarations de M. Rey devant le Parlement européen, que dans une Communauté élargie à Dix, l'application de la règle de l'unanimité à propos de tout deviendrait véritablement intenable.

CHAPITRE IV

Le rôle actuel et futur de l'U.E.O.

69.(i) Le rôle actuel et futur de l'U.E.O. a essentiellement trait à la *consultation politique*. En février 1969, à Luxembourg, le Conseil des Ministres a dégagé la *volonté unanime des sept Etats membres* d'améliorer et d'approfondir les consultations en matière de politique étrangère. Malgré l'absence de la France (que l'on sait provisoire, et à propos de laquelle tous les membres de l'Assemblée regrettent que le différend qui l'a provoquée n'ait pas été aplani dès la Conférence de La

accepted consultation procedure has produced some results, admittedly limited but enough to show that the attempt is positive. These consultations are gradually becoming identified with the preparation of decisions to be taken at the level of governments which in the past merely exchanged views on policies which had been unilaterally worked out and carried into effect.

70. (ii) In order to help European unification, co-operation in foreign policy matters still requires the full *participation of France*.

71. At the Council meeting in Brussels on 9th and 10th January 1970, Mr. Harmel stated that most of the obstacles to France's return had been overcome. The question of applying the unanimity principle to the adoption of the Council's agenda was then still being negotiated between France and its partners.

72. The fact that the discussion during the economic half-day attended by a representative of the Commission was concerned with Britain's accession seemed to strengthen the grievances of certain French circles against WEU. They feared that WEU might provide a means of by-passing the normal Common Market bodies in order to open preliminary negotiations with the United Kingdom before the Six had agreed between themselves, as they had undertaken to do in The Hague.

73. But after the meeting of the EEC Council of Ministers in Brussels at the beginning of March, Mr. Harmel and Mr. Schumann let it be understood that France might soon resume its place in WEU. This will be welcome news for the Assembly. It was confirmed in a communiqué from the Belgian Ministry for Foreign Affairs on 22nd April which indicated the terms of a compromise reached by France and its partners (see Appendix).

74. (iii) In the last few weeks, there has been increasing talk of a "revival" of WEU, which could play an important rôle in the political relaunching of Europe.

75. Mr. Michael Stewart already emphasised at the meeting of the WEU Council in January 1970 that *the United Kingdom wished to be a full and equal partner* in the European undertaking. He wished his government to be kept closely informed of the preliminary talks (between

the Six), bilaterally or in the framework of consultations in WEU. He added that there was a pressing need to harmonise European foreign policies and that the United Kingdom was impatient to see the WEU discussions resumed with all seven members.

76. The British Government confirmed this position in a note to the Six in the second half of March. Britain wishes to be kept informed of the progress of work among the Six and to be associated with it as soon as possible. It is quite understandable that the United Kingdom — which takes its participation in political Europe seriously — wishes to avoid the Six working out a final framework without having a say in the matter.

77. (iv) What has been done in the framework of WEU since February 1969 in fact represents an *intermediary stage* between a dark period during which there were many shortcomings in the field of consultations and another future period, which can be distinguished more clearly since The Hague. During this new period, the Six, Britain and the other applicants for accession will have to join together to consider foreign policy matters insofar as they are interested in co-operation going beyond economic and technological questions. It will bring greater cohesion to the construction of Europe and will perhaps even allow a political union to be formed.

78. The theory that WEU might well fill a gap (see the report by Mr. van Hall) and provide the framework for political negotiations which are not strictly within the purview of the EEC, even enlarged, is therefore still valid. During the transitional period, WEU might be the link with the future political organisation, whatever it may be.

79. This probably also concords with the views of Mr. Maurice Schumann who, in Brussels on 6th March, referred to the possible use of WEU for implementing paragraph 15 of the Resolution of The Hague. It is to be hoped that this is an indication of British and French positions drawing closer in the search for an acceptable procedure for preparing plans for political unification.

80. (v) In the meantime, the search for European political co-operation "in the context of enlargement" should be harmonised with the

Haye), cette discipline librement consentie de la consultation a donné certains résultats, limités certes, mais suffisants pour que l'on y reconnaisse une expérience positive. Graduellement, ces consultations s'identifient avec une préparation aux décisions à prendre au niveau des gouvernements, lesquels, dans le passé, se bornaient essentiellement à des échanges de vues sur des politiques unilatéralement conçues et exécutées.

70.(ii) Cette coopération en matière de politique étrangère requiert néanmoins, pour constituer un élément de l'unification européenne, la pleine *participation de la France*.

71. Lors de la réunion du Conseil, les 9 et 10 janvier 1970 à Bruxelles, M. Harmel a affirmé que les difficultés empêchant le retour de la France étaient, pour la plupart, levées. La question de l'application du principe de l'unanimité pour l'adoption de l'ordre du jour du Conseil restait alors l'objet de négociations entre la France et ses partenaires.

72. Le fait que, lors de la demi-journée économique, l'on ait discuté, en présence d'un représentant de la Commission, de questions touchant à l'adhésion britannique semblait renforcer les griefs de certains milieux français contre l'U.E.O. Ils craignaient que l'U.E.O. puisse constituer un moyen de contourner les instances normales du Marché commun pour ouvrir des pré-négociations avec le Royaume-Uni, avant que les Six se soient mis d'accord entre eux, comme ils s'y étaient engagés à La Haye.

73. Mais après la réunion des ministres du Marché commun au début du mois de mars à Bruxelles, les Ministres Harmel et Schumann ont fait comprendre que la France pourrait reprendre bientôt sa place à l'U.E.O., ce dont l'Assemblée se félicitera. Ce retour a été confirmé par un communiqué du ministère belge des affaires étrangères en date du 22 avril, qui précise les termes du compromis auquel sont arrivés la France et ses partenaires (voir annexe).

74.(iii) Ces dernières semaines, il a été de plus en plus question d'une « reviviscence » de l'U.E.O. qui pourrait jouer un rôle important dans le cadre de la relance politique de l'Europe.

75. Déjà, lors de la réunion du Conseil de l'U.E.O. en janvier 1970, M. Michael Stewart a souligné que « le Royaume-Uni veut être un partenaire à part entière et égale aux autres dans l'entreprise européenne ». Il a souhaité que son gouvernement « soit tenu étroitement informé des

discussions préliminaires (entre les Six), bilatéralement ou dans le cadre des consultations à l'U.E.O. » Il a ajouté « qu'il existe un besoin pressant d'harmoniser les politiques étrangères européennes » et « que le Royaume-Uni est impatient de voir les discussions de l'U.E.O. reprendre avec tous les sept membres ».

76. Cette position, le gouvernement britannique l'a confirmée dans une note adressée aux Six au cours de la deuxième moitié du mois de mars. La Grande-Bretagne désire être informée de l'état des travaux des Six, mais aussi être associée à ces travaux le plus vite possible. Il est parfaitement compréhensible que le Royaume-Uni — qui prend sa participation à l'Europe politique au sérieux — veuille éviter que les Six ne projettent des structures définitives sans que la Grande-Bretagne ait eu son mot à dire.

77.(iv) Ce qui a été entrepris depuis février 1969 dans le cadre de l'U.E.O. représente, en fait, une *étape intermédiaire* entre une période noire qui offrait bien des lacunes sur le plan de la consultation, et une autre période à venir, plus clairement entrevue depuis La Haye. Au cours de cette nouvelle période, la coopération en matière de politique étrangère devra grouper les Six, la Grande-Bretagne et les autres candidats à l'adhésion (pour autant qu'ils soient intéressés par cette coopération au-delà de l'économique et du technologique). Elle apportera à la construction européenne une plus forte cohésion et, peut-être même, permettra-t-elle la constitution d'une union politique.

78. La thèse suivant laquelle l'U.E.O. pourrait remplir heureusement une lacune (voir rapport van Hall) et servir de cadre pour les négociations politiques qui ne sont pas du domaine strict de la C.E.E., même élargie, reste donc valable. Pendant une période transitoire, l'U.E.O. pourrait faire le pont avec la future organisation politique, quelle qu'elle soit.

79. Cela correspond probablement aussi aux vues de M. Maurice Schumann qui, le 6 mars, à Bruxelles, a fait allusion à l'utilisation éventuelle de l'U.E.O. pour la réalisation du point 15 de la résolution de La Haye. Espérons que cela marque une convergence des positions de Londres et de Paris dans la recherche d'une procédure acceptable pour l'élaboration des projets d'unification politique.

80.(v) En attendant, il y a lieu d'harmoniser également la recherche de coopération politique européenne « dans la perspective de l'élargissement »

normal functioning of WEU, particularly as several years will elapse before the United Kingdom's accession becomes final (length of the negotiations, delay for ratification and transitional period). These political negotiations cannot be invoked for by-passing or laying up WEU since its treaty is still in force and includes strict commitments for the member States.

81. Would it not be possible to agree and ensure that the future enlarged EEC, on the one hand, and WEU, on the other, have separate tasks so that there would be no conflict in the event of different membership? All matters concerning development aid, international monetary questions, customs, and in short all financial, economic and technical questions, could thus be dealt with by Community methods in the EEC. On the other hand, political and military questions can hardly be settled in this way because the States have different interests which cannot always be reconciled.

82. It is admittedly necessary for Europe to make its views known with regard to the essential problems of international life, but the basis will for long continue to be consultations between the governments, over which parliamentary control is condemned to remain summary and not very effective. Intergovernmental concertations would nevertheless justify the existence of a secretariat with real responsibilities, capable of acting on behalf of Europeans in certain important circumstances.

83. There must be a new definition of the competence of WEU, on the one hand, and of the enlarged EEC, on the other, since rationalisation, satisfactory in a logical sense, might merely result in more crises and finally misuse of the strength which in theory a united Europe should have.

84. The method adopted by the Franco-German Treaty might be advocated in the framework of WEU, provided questions coming within the competence of the Community are excluded, since they cannot legally be dealt with outside the Commission. Cultural questions should perhaps also be set aside as being unsuitable for multilateralism. It might then be useful to strengthen the secretariat, but to speak of "Commission"

might cause confusion with the EEC, where the powers of the Commission are quite different.

CHAPTER V

External consequences

85. The heading external consequences covers the possible repercussions of the enlargement and wider political unification of Western Europe on other parts of the world, particularly the United States, the eastern bloc, Japan, the countries of the third world (which might be envious of the privileged treatment accorded to the associated African States) and last but not least the Commonwealth countries.

86. (i) Although in the past the *United States* always advocated European unification as one of the surest ways of achieving a better world balance (which would allow them progressively to reduce their military presence on the continent of Europe), for some time now transatlantic political, industrial and agricultural circles seem to fear that the extension and consolidation of the Common Market might transform Western Europe and its associated countries into a monolithic trade fortress, less accessible to American exports, particularly in the agricultural field.

87. An authorised spokesman, Mr. Schaetzel, United States Ambassador to the EEC, explained his country's grievances regarding the Common Market to the German Foreign Policy Association in Bonn in mid-March.

88. After accusing the EEC of being a muddled and complicated organisation, engrossed in inexplicable and interminable disputes, he added that the summit meeting in The Hague might be a critical point in relations between the Common Market and the United States.

89. Among his concrete accusations, he indicated that the EEC was reported to be selling heavily subsidised agricultural products at dumping prices on traditional American markets, and also concluding an impressive number of preferential agreements with non-European countries, although such agreements often seemed incompatible with GATT.

avec le *fonctionnement normal de l'U.E.O.*, d'autant plus qu'il s'écoulera une période de plusieurs années avant que l'adhésion du Royaume-Uni ne soit définitive (durée des négociations, délai pour la ratification et période transitoire). Ces négociations de caractère politique ne peuvent être invoquées pour contourner ou mettre en sommeil l'U.E.O. dont le traité reste en vigueur et comporte des obligations strictes pour les Etats membres.

81. Ne serait-il pas possible de convenir et d'agir en sorte que la future C.E.E. élargie, d'une part, et l'U.E.O. d'autre part, aient des vocations distinctes, ce qui conviendrait avec une non-concordance possible du nombre des membres ? Ainsi, toutes les affaires concernant l'aide au développement, les questions monétaires internationales, les questions douanières, bref, toutes les questions financières, économiques et techniques, pourraient être traitées selon la méthode communautaire à l'intérieur de la C.E.E. D'autre part, les questions politiques et militaires peuvent difficilement être réglées de cette façon parce que les Etats ont des intérêts différents et pas toujours concordants.

82. Certes, il est nécessaire que l'Europe fasse entendre son point de vue à propos des questions essentielles de la vie internationale, mais la base en restera encore longtemps les consultations entre les gouvernements, consultations à propos desquelles le contrôle parlementaire est condamné à rester sommaire et peu efficient. Les concertations inter-gouvernementales justifieraient cependant l'existence d'un secrétariat doté de responsabilités réelles et apte à agir au nom des Européens en certaines circonstances importantes.

83. C'est plutôt à une nouvelle définition des compétences de l'U.E.O. d'une part, de la C.E.E. élargie d'autre part, qu'il faudrait arriver, car une rationalisation, satisfaisante du point de vue d'une certaine logique, ne pourrait aboutir qu'à multiplier les crises et finalement à un mauvais usage de la puissance dont disposerait théoriquement une Europe unie.

84. La méthode adoptée par le Traité franco-allemand pourrait être conseillée dans le cadre de l'U.E.O., à condition d'en exclure les questions touchant aux compétences communautaires, parce qu'il serait illicite de les traiter en dehors de la Commission. Il faudrait peut-être aussi mettre à part les questions culturelles qui se prêtent mal au multilatéralisme. Un renforcement du secrétariat pourrait alors être très utile, mais parler

de « Commission » risque de créer une confusion avec la C.E.E. où les pouvoirs de la Commission sont d'une tout autre nature.

CHAPITRE V

Les conséquences externes

85. Par conséquences externes, il faut entendre les répercussions que l'élargissement et une plus grande unification politique de l'Europe occidentale pourraient avoir dans les autres parties du monde, plus spécialement aux Etats-Unis, dans les pays du bloc Est, au Japon, dans les pays du tiers monde (qui pourraient envier le traitement privilégié des Etats africains ayant un statut d'association), sans oublier les pays du Commonwealth.

86.(i) Si, dans le passé, *les Etats-Unis* ont toujours préconisé l'unification européenne comme un des plus sûrs moyens de parvenir à un meilleur équilibre mondial — (ce qui leur permettrait de réduire progressivement leur présence militaire sur le continent européen) — il apparaît que depuis quelque temps les milieux politiques, industriels et agricoles d'outre-atlantique craignent que l'extension et la consolidation du Marché commun ne transforment l'Europe occidentale, avec ses pays associés, en une forteresse commerciale monolithique, moins accessible à l'exportation américaine, surtout dans le domaine agricole.

87. Une voix autorisée, celle de M. Schaetzel, Ambassadeur des Etats-Unis auprès de la C.E.E., a exposé à Bonn, vers la mi-mars, devant l'Association allemande de politique étrangère, les doléances de son pays à l'égard du Marché commun.

88. Après avoir fustigé la C.E.E. comme « une organisation économique embrouillée et compliquée, absorbée dans des disputes inexplicables et interminables », il a ajouté que « le sommet de La Haye pourrait constituer un point critique dans les relations entre le Marché commun et les Etats-Unis ».

89. Parmi les accusations concrètes, mentionnons par exemple celles selon lesquelles la C.E.E. vendrait à des prix de dumping des produits agricoles fortement subventionnés sur des marchés traditionnels de l'Amérique, conclurait un nombre impressionnant d'accords préférentiels avec des pays non européens, alors que ces accords paraissent souvent « incompatibles avec les accords

90. Ambassador Schaetzel was merely echoing the many criticisms by American business circles, which would like the United States to be able to keep an eye on the negotiations and influence their course in the interests of international trade (*Le Monde*, 14th March 1970).

91. According to press reports, relations between the United States and the Common Market were one of the key topics in the talks between Chancellor Brandt and President Nixon in the second week of April. Apparently there was mention of setting up a liaison body, or appointing an EEC Ambassador to Washington. These talks were of course merely exploratory, since it is for the Six to take a joint decision.

92. For its part, the EEC Commission lost no time in clarifying matters. It sent two of its members to Washington to reply to the American objections and to clear up misunderstandings caused by lack of information.

93. Mr. Jean Rey, President of the Commission, has also refuted the American objections: since 1958, trade between the United States and the Community has trebled. Although imports of agricultural products from the United States are decreasing, this trend is not confined to the EEC. Associations and preferential agreements are submitted to GATT. Moreover, they concern the following three groups of countries: European countries which have applied for membership or which cannot join; African countries, originally included in the EEC but which were given association status on obtaining independence; countries around the Mediterranean whose trade relations with the EEC are a consequence of their geographical position.

94. On 16th April, Mr. Chaban-Delmas, French Prime Minister, told the Franco-American Chamber of Commerce what advantages America had drawn from the EEC. In twelve years, American exports to the Common Market had increased by 140% and the United States draws an annual net profit of \$500 million from its investments in the Common Market countries. In other words, a flourishing Common Market is also of benefit to the United States and the world.

95. (ii) An *ad hoc* working group in GATT has also considered the prospects of the enlargement of the Common Market in the light of GATT's statutes. Some countries, such as Japan, Australia, Canada and Brazil, shared the United States view that preferences contained in some of the EEC agreements should be extended to all members of GATT. Conversely, other countries such as Britain and the nordic countries agreed with the Six's position and affirmed that associations and preferential agreements were not contrary to the GATT rules. The countries concerned were either destined to join a customs union, which was specifically authorised, or were in the process of development, in which case the Community honestly took into account their degree of development and their possibilities. The main difficulty was the tariff structure, which might advantageously be replaced by other criteria.

96. A proposal made by certain agricultural exporting countries for starting a new Kennedy round in 1971, particularly in the agricultural field and with regard to non-tariff barriers for which the previous negotiations did not go far enough, has been postponed. This suits the EEC and the countries which have applied for membership. The Community maintains that it is impossible at one and the same time to hold negotiations with the United Kingdom and the other applicant countries on the one hand and worldwide multilateral Kennedy round type negotiations on the other. It has nevertheless stated that during the negotiations on enlargement regular contacts will be maintained with the United States and with GATT in order to keep the outside world informed of the Community evolution in Europe.

97. (iii) *The Soviet Union* and COMECON are following with very great interest the prospects of Britain and other countries being admitted to the EEC and greater political unification in Western Europe. Is it to be concluded that the Soviets consider political unification to be more imminent than most Europeans believe? The proposed creation of a "total" Europe — as the conclusions of the summit meeting in The Hague have sometimes been called — is disturbing to the Soviets to judge by an acid comment in *Pravda* at the beginning of March¹: "What does the trans-

1. Quoted in *La Libre Belgique*, 5th March 1970.

généraux sur le commerce et les tarifs » (G.A.T.T.).

90. L'Ambassadeur Schaetzel faisait simplement écho à de multiples critiques de milieux commerciaux américains qui voudraient que les Etats-Unis « puissent exercer un droit de regard sur les négociations pendant leur déroulement et influencer leurs cours dans l'intérêt du commerce international » (*Le Monde*, 14 mars 1970).

91. Suivant des informations de presse, les relations entre les Etats-Unis et le Marché commun auraient été un des points-clés des entretiens entre le Chancelier Willy Brandt et le Président Nixon pendant la deuxième semaine d'avril. Il aurait été question de créer un organisme de liaison, ou de désigner un véritable ambassadeur de la C.E.E. à Washington. Ces entretiens n'ont eu, bien entendu, qu'un caractère exploratoire puisqu'il appartient aux Six de prendre ensemble une décision commune.

92. La Commission de la C.E.E., de son côté, n'a pas manqué de mettre les choses au point. Elle a envoyé deux de ses membres à Washington pour répondre aux objections américaines et pour éclaircir des malentendus causés par un manque d'information.

93. D'autre part, M. Jean Rey, Président de la Commission, a réfuté les objections américaines : depuis 1958, le commerce entre les Etats-Unis et la Communauté a triplé. Si l'importation de produits agricoles en provenance des Etats-Unis est en baisse, ce phénomène n'est pas particulier au cas de la C.E.E. Les associations et les accords préférentiels sont soumis au G.A.T.T. Ils se rapportent d'ailleurs aux trois groupes de pays suivants : soit celui des pays européens candidats à l'adhésion ou étant dans l'impossibilité d'adhérer ; soit celui des pays d'Afrique, initialement inclus dans la C.E.E. et ayant obtenu le statut d'association depuis leur accès à l'indépendance ; soit celui des pays riverains de la Méditerranée dont les relations commerciales avec la C.E.E. sont une conséquence de leur position géographique.

94. M. Chaban-Delmas, Premier ministre français, a, à son tour, développé, le 16 avril, devant la Chambre de commerce franco-américaine, les avantages que l'Amérique a retirés de la C.E.E. En douze ans, les exportations américaines vers le Marché commun se sont accrues de 140 % et les Etats-Unis retirent chaque année un profit net de 500 millions de dollars de leurs investissements dans les pays du Marché commun. C'est dire qu'un Marché commun florissant est également avantageux pour les Etats-Unis et pour le monde.

95.(ii) Un groupe de travail « ad hoc » du G.A.T.T. a également examiné les perspectives d'élargissement du Marché commun sous l'angle des statuts de cet organisme. Certains pays comme le Japon, l'Australie, le Canada et le Brésil ont soutenu le point de vue des Etats-Unis selon lequel les préférences consenties dans certains accords avec la C.E.E. doivent être étendues à tous les membres du G.A.T.T. Par contre, d'autres pays, comme la Grande-Bretagne et les pays nordiques, se rallient à la position des Six pour affirmer que les associations et accords préférentiels ne sont pas contraires aux *règles du G.A.T.T.* Ou bien il s'agit de pays destinés à être inclus dans une union douanière, ce qui est expressément autorisé, ou bien il s'agit de pays en voie de développement, et alors la Communauté tient honnêtement compte du degré de développement de ces pays et de leurs possibilités. La difficulté provient surtout de l'instrument tarifaire qui pourrait être avantageusement remplacé par d'autres critères.

96. La proposition de certains pays, exportateurs de produits agricoles, tendant à entamer un nouveau *Kennedy round* en 1971, notamment dans le domaine agricole et à propos des barrières non tarifaires pour lesquelles la précédente négociation n'était pas allée assez loin, a été renvoyée à plus tard, ce qui convient à la C.E.E. et aux pays candidats à l'adhésion. La Communauté fait, en effet, valoir qu'il est impossible de mener en même temps des négociations avec le Royaume-Uni et les autres pays candidats d'une part, et des négociations multilatérales mondiales du type *Kennedy round* d'autre part. Néanmoins, il est indiqué que, pendant les négociations sur l'élargissement, un contact régulier doit être entretenu, non seulement avec les Etats-Unis, mais aussi avec le G.A.T.T. afin de tenir informé le monde extérieur de l'évolution communautaire en Europe.

97.(iii) *L'Union Soviétique* et le *COMECON* suivent avec un très grand intérêt les perspectives d'admission de la Grande-Bretagne et d'autres pays dans la C.E.E. et de renforcement de l'unification politique de l'Europe occidentale. Faut-il en conclure que les Soviétiques considèrent cette unification politique comme plus imminente que ne le pensent la plupart des Européens ? La création projetée d'une Europe « totale » — comme certains ont appelé les conclusions du sommet de La Haye — indispose les Soviétiques, à en juger d'après un commentaire acerbe de la *Pravda*, au début de mars dernier¹ : « Que signifie — écrit

1. Cité par *La Libre Belgique*, le 5 mars 1970.

formation of the Common Market into an economic union mean? More complete isolation of the Western European group, a slackening off of European relations in general and more supranational power to the detriment of these countries' sovereignty". *Pravda* also considers that progress towards economic and monetary unity is "one more step towards a supranational Europe". The Soviet newspaper also advocates (see the *Times* of 4th March 1970) that the European security conference be organised "before the possibilities of such co-operation are complicated by the setting up of a total Western Europe".

98. Is it to be concluded that the Soviets consider their diplomatic offensive in Europe, including their talks with West Germany, as a red herring to prevent progress towards political unification? In other words, will the strengthening of links between East and West thwart the strengthening of the Common Market and political Europe?

99. Our countries naturally reject such an alternative since their aim is to advance towards unification and reduce, if not end, East-West tension. This, moreover, is the aim of the new German policy which Chancellor Brandt explained to President Nixon. However this may be, the setting up of a more united and therefore stronger Europe does not seem to meet with Soviet approval.

100. *COMECON*, which is both economic and political, has so far refused to recognise the Common Market, which Moscow considers to be the economic basis of NATO.

101. *COMECON*'s response to progress towards enlargement, deepening and political unification is a plan for greater integration of the countries of the eastern bloc in the period 1971-75.

102. *COMECON* is also concerned at the great attraction of the Common Market, as shown *inter alia* by the trade agreement between the EEC and Yugoslavia and in the declaration of intention by President Kekkonen to the new Finnish Parliament on 7th April 1970. Finland is believed to be seeking a trade agreement with the EEC in accordance with its policy of neutrality and openings "in every direction". Mr. Kekkonen's statement seems to be a direct

reply to *Pravda*, which warned Finland against "NATO's efforts to attract".

103. Soviet attacks on the movement towards unity in Europe may increase in coming months, particularly because the future accession of Britain has often been likened by Moscow to bringing an American horse of Troy into continental Europe. But as at the beginning of 1958, when the Common Market was starting, Soviet attacks on Western Europe ended with acceptance of the *fait accompli*, there is no reason to be influenced by clever Soviet manoeuvres to thwart the process of integration in Western Europe.

CHAPTER VI

The discussions in Committee

104. At its meeting in Hamburg on 2nd March 1970, the General Affairs Committee considered a preliminary document containing most of the ideas your Rapporteur intended to submit to the Assembly. He wishes to indicate some of the points which were raised in committee and thus pay tribute to the extremely valuable contributions made by his colleagues.

105. (i) Several committee members felt your Rapporteur was being over-cautious and was not giving strong enough expression to the concern of all members of the Committee for *Europe* to be set up *at political level* without delay.

106. Three points in particular were criticised :

- (a) Several members of the Committee thought the election of the European Parliament by universal suffrage had become an extremely delicate issue in the minds of the European public and that the rôle of a parliamentary assembly was to urge the immediate introduction of such elections.
- (b) Some members also considered that, even as a provisional solution, they could not agree to a European political organisation being set up on an inter-

le quotidien soviétique — cette transformation du Marché commun en une union économique ? Un isolement plus complet du groupe de l'Europe occidentale, un relâchement des relations européennes en général et un renforcement certain du pouvoir supranational au détriment de la souveraineté de ces pays ». Le progrès vers l'unité économique et monétaire est, pour la *Pravda*, aussi « un pas de plus vers une Europe supranationale ». Le journal soviétique préconise en outre (voir le *Times*, 4 mars 1970) que la conférence sur la sécurité européenne soit organisée « avant que les possibilités de cette coopération soient compliquées par l'élaboration d'une Europe totale ».

98. Faut-il en conclure que les Soviétiques envisagent leur offensive diplomatique en Europe, y compris leurs conversations avec l'Allemagne occidentale, comme une manœuvre de diversion habile en vue d'empêcher le progrès vers l'unification politique ? En d'autres termes : le renforcement des liens entre l'Est et l'Ouest doit-il contrecarrer le renforcement du Marché commun et d'une Europe politique ?

99. Pour leur part, nos pays refusent, bien entendu, que soit posée cette alternative puisqu'il s'agit pour eux en même temps de progresser vers l'unification et de réduire, sinon de supprimer, les tensions entre l'Est et l'Ouest. Tel est d'ailleurs aussi l'objectif de la nouvelle politique allemande que le Chancelier Willy Brandt a exposée au Président Nixon. Il n'empêche que la mise sur pied d'une Europe plus unie et donc renforcée ne semble guère satisfaire les Soviétiques.

100. Le COMECON, qui est à la fois un organisme économique et politique, a, jusqu'à ce jour, refusé de reconnaître le Marché commun qui est considéré à Moscou comme « la base économique de l'O.T.A.N. ».

101. La réponse du COMECON aux progrès vers l'élargissement, l'approfondissement et l'unification politique, est un plan de plus grande intégration des pays du groupe de l'Est dans les années 1971-1975.

102. En outre, le COMECON s'inquiète de la grande attraction exercée par le Marché commun, telle qu'elle apparaît notamment dans l'accord commercial entre la C.E.E. et la Yougoslavie, ou encore dans une déclaration d'intentions du Président Kekkonen devant le nouveau parlement finlandais (7 avril 1970). La Finlande rechercherait un accord commercial avec la C.E.E., conformément à sa politique de neutralité et d'ouverture « dans toutes les directions ». La déclaration de

M. Kekkonen semble être une réponse directe à la *Pravda* qui avait mis ce pays en garde contre « les efforts d'attraction de l'O.T.A.N. ».

103. Les attaques de l'Union Soviétique contre les tendances unificatrices de l'Europe peuvent se multiplier dans les mois à venir, surtout parce que l'adhésion envisagée de la Grande-Bretagne a souvent été présentée par Moscou comme l'introduction d'un cheval de Troie américain dans l'Europe continentale. Mais, comme au début de 1958, au départ du Marché commun, les attaques soviétiques contre l'Europe occidentale se sont terminées par l'acceptation du fait accompli, il n'y a pas lieu de trop se laisser impressionner par les habiles manœuvres soviétiques tendant à contrecarrer le processus d'intégration en Europe occidentale.

CHAPITRE VI

Les débats en commission

104. La Commission des Affaires Générales a examiné, lors de sa réunion du 2 mars 1970, à Hambourg, un premier document dans lequel votre rapporteur avait indiqué l'essentiel des idées qu'il avait l'intention de présenter à l'Assemblée. Il croit pouvoir rendre hommage aux contributions extrêmement précieuses que lui ont apportées ses collègues en indiquant quelques-uns des points qui ont fait l'objet des débats de la commission.

105.(i) Plusieurs collègues ont reproché à votre rapporteur de se montrer trop prudent et de ne pas manifester avec une vigueur suffisante le souci que semblaient avoir tous les membres de la commission de voir l'Europe se constituer rapidement sur le plan politique.

106. Ces critiques portaient notamment sur trois points :

- (a) Plusieurs membres de la commission pensaient que l'élection du Parlement européen au suffrage universel est devenue un point extrêmement sensible pour l'opinion européenne et que le rôle d'une assemblée parlementaire était d'exiger l'application immédiate de ce mode d'élection.
- (b) Certains membres ont aussi estimé qu'ils ne pouvaient accepter, même comme une solution provisoire, la constitution d'une organisation politique

governmental basis.

- (c) Some also stated that the negotiations on the enlargement of the European Communities should not only start without delay but also be confined to essential matters, secondary matters being left until after accession.

107. However, there was not unanimity on these points of view. Several members of the Committee insisted on the need to remain realistic and in particular not make the negotiations for the enlargement of the Communities more difficult by raising at the outset the question of a political community or the election of the European Parliament by universal suffrage.

108. (ii) In another discussion the members of the Committee were divided on the question of *the competence of the WEU Council* and, consequently, of *the Assembly* with regard to questions relating to the enlargement of the European Communities. French representatives held that the political union of Europe directly concerned WEU while the enlargement of the Communities was outside its competence. They therefore wished this matter to be left out of the discussion. The British members, on the contrary, underlined the important rôle WEU had to play during the period of the negotiations, not as a court of appeal for the negotiations in Brussels but to allow the seven governments to consult each other on economic questions since the Six would be represented by one common negotiator in the negotiations on the enlargement of the Communities.

109. (iii) The Labour members also drew the attention of the Committee to the fact that the British Government White Paper in no way showed a change in Britain's desire to join the European Communities but merely reviewed the difficulties which Britain would have to overcome when it joined.

110. The reason for asking for a sufficiently long transitional period between the time Britain joined the Communities and the time common rules were applied in full was to help overcome

these difficulties. They considered this period particularly necessary since accession would involve a sizeable increase in the immediate burdens on Britain, whereas the advantages to be expected in the economic field would be felt only in the long term.

111. (iv) Several members considered that once the Communities had been enlarged *foreign and defence policy* matters would have to come within the scope of the Community and WEU would consequently have to be integrated into Community Europe and its Assembly absorbed by the European Parliament. Some even stressed the danger of having two unequally integrated European organisations at the same time because the governments would naturally tend to place in the field of the less integrated organisation a number of problems which should be dealt with in the more integrated organisation.

112. (v) Some members feared that delaying tactics might be used by certain governments to postpone the opening of negotiations on the enlargement of the Community, for instance by refusing to start negotiations until the six parliaments of the EEC countries had ratified the *agricultural agreements* of January 1970. Some even mentioned the idea of delaying ratification until the negotiations were actually under way, or ratifying for a short period only. One French member held that although there was nothing to prevent the negotiations being held before the agricultural agreements were ratified, it would be difficult to start serious negotiations in the agricultural field if the agreements had not been ratified, otherwise the results achieved could be constantly called in question during the negotiations.

113. (vi) Finally, one member of the Committee suggested that for *defence and foreign policy matters* a conference be organised by the ten States which are members of the European Communities or have applied for membership, and that it appoint a committee to consider the problem from the point of view of the Ten as a whole. This would allow progress to be made in the political field without waiting for Britain to join economic Europe and the applicant countries could be associated with the political union of Europe from the outset.

européenne sur une base intergouvernementale.

- (c) Certains ont également déclaré que les négociations en vue de l'élargissement des Communautés européennes, non seulement devraient commencer sans délai, mais aussi qu'elles ne devraient porter que sur des points essentiels, les questions secondaires devant trouver leur solution une fois l'adhésion réalisée.

107. Toutefois, ces points de vue n'ont pas fait l'unanimité. Plusieurs membres de la commission ont insisté sur la nécessité de demeurer réaliste et de ne pas, notamment, rendre plus difficile les négociations en vue de l'élargissement d'une Communauté politique ou celle de l'élection du Parlement européen au suffrage universel.

108.(ii) Un autre débat a, par ailleurs, opposé les membres de la Commission des Affaires Générales sur la question de *la compétence du Conseil* et, par conséquent, *de l'Assemblée de l'U.E.O.*, à propos des questions touchant à l'élargissement des Communautés européennes. Des représentants français ont fait valoir que la question de l'union politique de l'Europe intéressait directement l'U.E.O., tandis que celle de l'élargissement des Communautés échappait à sa compétence et ils eussent désiré que cette question fût écartée des débats. Au contraire, les membres britanniques ont insisté sur le rôle important que l'U.E.O. avait à jouer pendant la période des négociations, non pour servir de « Cour d'appel » aux négociations qui se dérouleront à Bruxelles, mais pour permettre aux sept gouvernements de se consulter sur les questions économiques alors que les Six ne seront représentés que par un négociateur commun dans les négociations sur l'élargissement des Communautés.

109.(iii) D'autre part, les représentants travaillistes ont attiré l'attention de la commission sur le fait que le *Livre blanc* publié par le gouvernement britannique ne manifestait, en aucune mesure, un changement dans la volonté du Royaume-Uni d'adhérer aux Communautés européennes, mais qu'il faisait seulement le bilan des difficultés que l'Angleterre aurait à surmonter au moment de son adhésion.

110. C'est pour l'aider à surmonter ces difficultés que ces représentants demandaient qu'il y ait une période de transition suffisamment longue entre le moment où la Grande-Bretagne adhérerait

aux Communautés et le moment où elle sera soumise totalement à la loi commune. Cette période leur paraissait d'autant plus nécessaire que l'adhésion devrait comporter un accroissement important des charges qui pèseront sur le Royaume-Uni dans l'immédiat, tandis que les avantages que l'Angleterre attend de cette adhésion dans le domaine économique ne se feront sentir qu'à long terme.

111.(iv) Plusieurs parlementaires estiment qu'une fois l'élargissement des Communautés réalisé, les questions de *politique extérieure et les questions de défense* devront entrer dans le domaine communautaire et que, par conséquent, l'U.E.O. devra être intégrée à l'Europe communautaire et son Assemblée absorbée par le Parlement européen. Certains ont même souligné le danger qu'il y aurait à avoir, au même moment, deux organisations européennes inégalement intégrées parce que les gouvernements auraient, tout naturellement, tendance à reporter sur le domaine le moins intégré un certain nombre de problèmes qui relèveraient du domaine le plus intégré.

112.(v) Certains parlementaires ont manifesté la crainte que des manœuvres dilatoires soient employées par certains gouvernements pour retarder l'ouverture des négociations en vue de l'élargissement de la Communauté, par exemple en refusant d'ouvrir ces négociations avant que les six parlements des pays de la C.E.E. aient ratifié *les accords agricoles* de janvier 1970. Certains ont même évoqué l'idée de retarder cette ratification jusqu'à ce que les négociations soient effectivement engagées ou de ne ratifier que pour un court terme. Un représentant français a fait valoir que si rien n'empêchait l'ouverture de négociations avant la ratification des accords agricoles, il était difficile d'entrer dans des négociations sérieuses touchant au domaine agricole sans que les accords soient ratifiés, sans quoi les résultats acquis pourraient constamment être remis en question au cours de la négociation.

113.(vi) Enfin, un membre de la commission a suggéré que, pour les *questions de défense et de politique étrangère*, une conférence soit organisée par les dix Etats membres ou candidats aux Communautés européennes et qu'elle désigne une commission chargée d'étudier le problème du point de vue de l'ensemble des Dix. Ceci permettrait d'avancer dans le domaine politique sans attendre que le Royaume-Uni ait adhéré à l'Europe économique et d'associer les pays candidats à la C.E.E. à l'union politique de l'Europe dès son élaboration.

APPENDIX

***Communiqué on WEU issued by Mr. Harmel,
Belgian Minister for Foreign Affairs, Brussels******22nd April 1970***

As he was instructed by his colleagues on 9th January 1970, Mr. Harmel, the acting Chairman of the WEU Council, after consulting all the governments, made, during the month of April, suggestions for putting an end to the difficulties which the functioning of the WEU Council is going through at the moment. Following up these proposals, all the member States are agreed not to discuss technical or economic problems connected with the enlargement of the Community or political questions which are directly linked with this, in WEU.

This provision does not modify the right of the States to discuss the problems of the political integration of Europe in WEU, in accordance with Article VIII, paragraph 4, of the revised Treaty of Brussels.

Mr. Harmel gave Mr. Scheel, the Chairman of the WEU Council, this information.

The next session of the WEU Council will be held with all the member States taking part, on 5th and 6th June in Bonn.

ANNEXE

**Communiqué sur l'U.E.O. publié par M. Harmel,
Ministre des affaires étrangères de Belgique, à Bruxelles**

22 avril 1970

Comme il y avait été invité par ses collègues, le 9 janvier 1970, M. Harmel, Président en exercice du Conseil de l'U.E.O., après avoir consulté tous les gouvernements, a fait dans le courant du mois d'avril des suggestions en vue de mettre fin aux difficultés que connaît actuellement le fonctionnement du Conseil de l'U.E.O. Donnant suite à ces propositions, tous les Etats membres sont convenus de ne pas discuter à l'U.E.O. des problèmes techniques ou économiques qui se rapportent à l'élargissement des Communautés européennes, ni des questions politiques qui y sont directement liées.

Cette disposition ne modifie pas le droit des Etats de discuter à l'U.E.O., conformément à l'article VIII, paragraphe 4, du Traité de Bruxelles révisé, des problèmes de la construction politique de l'Europe.

M. Harmel a porté ces informations à la connaissance de M. Scheel, actuel Président en exercice du Conseil de l'U.E.O.

La prochaine séance du Conseil de l'U.E.O. se tiendra, avec la participation de tous les Etats membres, les 5 et 6 juin prochains, à Bonn.

***Harmonisation of the policies of WEU countries
towards Eastern Europe***

REPORT ¹

***submitted on behalf of the General Affairs Committee ²
by Mr. Schulz, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the harmonisation of the policies of WEU countries towards Eastern Europe

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Schulz, Rapporteur

1. Adopted in Committee by 15 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee*: Mr. Blumenfeld (Chairman); MM. Peel, van der Stoep (Vice-Chairmen); MM. Amrehn, Bauer, Bemporad, Bettiol, Cravatte, Darling (Substitute: Kirk), De Grauw, Geelkerken (Substitute:

van Hall), Lord Gladwyn, MM. Gonella, Griffiths, Judd, Krieg, Lemaire, Leynen, Mammi, Nessler, Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, Schulz, Van Hoeylandt.

N. B. The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.

**Harmonisation des politiques des pays de l'U.E.O.
à l'égard de l'Europe orientale**

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales ²
par M. Schulz, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur l'harmonisation des politiques des pays de l'U.E.O. à l'égard de l'Europe orientale

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Schulz, rapporteur

1. Adopté par la commission par 15 voix contre 0 et 1 abstention.

2. *Membres de la commission* : M. Blumenfeld (président) ; MM. Peel, van der Stoep (vice-présidents) ; MM. Amrehn, Bauer, Bemporad, Bettiol, Cravatte, Darling (suppléant : Kirk), De Grauw, Geelkerken (suppléant :

van Hall), Lord Gladwyn, MM. Gonella, Griffiths, Judd, Krieg, Lemaire, Leynen, Mammi, Nessler, Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, Schulz, Van Hoeylandt.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the harmonisation of the policies of WEU countries towards Eastern Europe

The Assembly,

Aware that there is a real need for détente on both sides of the iron curtain, although for fundamentally different reasons ;

Emphasising that there is nothing to indicate as yet that the States of the eastern bloc are prepared to engage in serious negotiations on the mutual reduction of armaments ;

Considering certain signs of relaxation east of the iron curtain to be a pure and simple adjustment to the necessities of social policy and not a change of thinking towards true liberalisation such as was seen in a reform of communism in Czechoslovakia before the invasion in August 1968 ;

Approving nevertheless all talks and negotiations with the communist countries insofar as the West takes part in them without illusions and, in particular, without prior commitments ;

Welcoming the efforts made by the Government of the Federal Republic of Germany to reach firm agreements with Moscow, Warsaw and East Berlin and in any event considering the result of its efforts as an important test of the interest of a possible conference on European security in the near future ;

Considering it necessary *inter alia* for the member States of WEU and similar alliances responsible for collective security to make every effort to draw up jointly their concrete aims with regard to détente ;

Affirming its conviction that early and irreversible progress towards the political integration of Europe is still necessary ;

Considering that there could be no better way of achieving this aim than by using WEU,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Consider as a matter of urgency how, parallel with the negotiations on the enlargement of the Communities, a strong and integrated European defence Community can be set up, adapted to present-day requirements and prospects ;
2. Ensure that if a conference on European security is held, the WEU States at least agree on an identical approach so that the eastern bloc, through bilateral offers and agreements, cannot undermine and destroy the solidarity of free Europe ;
3. Ensure that the Warsaw Pact countries do not use a conference on European security to obtain advantages without themselves accepting firm and controllable commitments regarding the reduction of armaments and troop levels ;
4. Insist that the North American members of the western alliance shall be associated with such a conference to the same extent as the Soviet Union.

Projet de recommandation**sur l'harmonisation des politiques des pays de l'U.E.O. à l'égard de l'Europe orientale**

L'Assemblée,

Consciente du fait que, de part et d'autre du Rideau de fer, existe un réel besoin de détente qui découle cependant de motifs fondamentalement différents ;

Soulignant que rien n'indique, jusqu'à présent, que les Etats du bloc oriental soient disposés à ouvrir des négociations sérieuses sur une réduction mutuelle des armements ;

Voyant dans certains indices de relâchement à l'est du Rideau de fer un pur et simple ajustement à des nécessités de politique sociale et non un changement d'esprit en faveur d'une libéralisation véritable tel qu'il était manifesté dans une réforme du communisme en Tchécoslovaquie avant l'invasion d'août 1968 ;

Approuvant toutefois toutes les conversations et les négociations avec les pays communistes, dans la mesure où elles sont menées du côté occidental sans illusions et surtout sans engagements préalables ;

Se félicitant des efforts du gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne pour arriver à des accords concrets avec Moscou, Varsovie et Berlin-est, et voyant, en tout cas, dans le résultat de ses efforts, un test important de l'intérêt que représenterait l'éventuelle tenue, dans un proche avenir, d'une conférence sur la sécurité européenne ;

Estimant notamment nécessaire que les Etats membres de l'U.E.O. et de semblables alliances qui portent une responsabilité en matière de sécurité collective mettent tous leurs efforts à formuler en commun leurs objectifs concrets en matière de détente ;

Affirmant sa conviction que des progrès rapides et irréversibles vers une intégration politique de l'Europe demeurent nécessaires ;

Estimant qu'on ne saurait mieux atteindre ce but qu'en utilisant l'institution de l'U.E.O.,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'examiner d'urgence comment, parallèlement aux négociations sur l'élargissement des Communautés, on pourra créer une Communauté européenne de défense forte et intégrée en l'adaptant aux nécessités et aux perspectives de l'heure ;
2. De veiller à ce que, lors d'une éventuelle conférence sur la sécurité européenne, les Etats de l'U.E.O. au moins formulent une conception identique pour éviter que le bloc oriental, par le biais d'offres et d'accords bilatéraux, puisse saper et détruire la solidarité de l'Europe libre ;
3. D'empêcher que les pays du Pacte de Varsovie ne retirent d'une telle conférence sur la sécurité européenne des avantages sans prendre, de leur côté, d'engagements contraignants et contrôlables en ce qui concerne la réduction des armements et des effectifs ;
4. D'insister pour que les membres nord-américains de l'Alliance occidentale soient associés à une telle conférence au même titre que l'Union Soviétique.

Explanatory Memorandum**(submitted by Mr. Schulz, Rapporteur)**

1. The member States of Western European Union are not linked only by agreement on a scale of political and moral values as are the member States of the Council of Europe. They are also committed to make joint efforts in the field of security and defence policy. They are all members of the NATO defence alliance, and six of them also take part in the NATO military structure. This alone makes it essential for them to harmonise their defence policies as far as is now possible and therefore, in the long run, their foreign policies. Present external pressures on WEU make it even more urgent and imperative for there to be as close a community as possible. If WEU fails to draw the necessary conclusions from this in the next few years, its *raison d'être* will be lost. However, neither the basic principles on which the five founder members — France, Britain and the Benelux countries — agreed at the outset in 1948, nor the structure worked out in 1954 after the accession of Italy and the Federal Republic of Germany corresponds to this idea or to present requirements, not to mention those of a more distant future.

2. The protocol modifying and completing the Brussels Treaty, which was signed in Paris on 23rd October 1954, admittedly stresses the desire to promote the unity and encourage the progressive integration of Europe. But this political provision is too weak. Neither the original Brussels Treaty of 17th March 1948 nor the Paris Agreements of 23rd October 1954 provides a framework for, or makes it incumbent on the members of WEU to proceed methodically and progressively towards integration, as was definitely the case for the Rome Treaties of 25th March 1957, which made such an approach incumbent on the European Communities. Western European Union should therefore review its position and redefine a major part of its aims. If it wishes to retain its significance and make a fruitful contribution to the future destiny of our continent, it must lose no time in taking due action in the light of changed circumstances.

3. The strongest country, whose weight among nations makes it the sole guarantee of the freedom of the West and its traditions, is seeking a new course and a new programme. Ever-growing numbers are expressing the fear that the United States is going to abandon its world-wide commitments and withdraw into nationalism or, at least, into isolationism. The fact is that Washington, because of unsolved internal social problems, has in recent years given higher priority to internal needs. From the United States' point of view, too, its Western European partners have so far proved, where their own destiny and future are concerned, that they are not at all ready to respond to the high aims set by President Kennedy in his famous speech to Frankfurt students in June 1963, and even less ready to put them into practice. Finally, the evident failure of the American undertaking in Vietnam has led the United States to react in a way which is perhaps more sentimental than politically critical in the face of an ideological concept which was leading to universal responsibility. But collective psychological impulses, at least in States where parliaments and governments have to take account of real — and not dictated — public opinion, generally become a political fact and consequently also set political reactions in motion.

4. The credibility of the NATO Alliance, which includes the United States and all the members of Western European Union, nevertheless depends on the ability of the United States to intervene at any time with the full weight of its military strength. If American forces in Europe were reduced without parallel measures east of the iron curtain, there would be an immediate and noticeable loss of credibility. In a speech in London at the beginning of February which attracted much attention, the Supreme Allied Commander Europe, General Goodpaster, openly said that he considered there was only one alternative to the maintenance of American forces on our continent: that the European members of NATO be prepared to form a real defence com-

Exposé des motifs

(présenté par M. Schulz, rapporteur)

1. Les Etats qui coopèrent au sein de l'Union de l'Europe Occidentale ne sont pas seulement liés par un accord sur une hiérarchie de valeurs d'ordre politique et moral, comme c'est le cas pour tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Ils sont, en outre, astreints à des efforts communs dans le domaine de la politique de sécurité et de défense. Ils sont tous à la fois partenaires dans l'alliance défensive qu'est l'O.T.A.N. et six d'entre eux appartiennent également à l'organisation militaire de l'O.T.A.N. Ce fondement imposerait déjà d'harmoniser, autant qu'il paraît possible actuellement, leur politique de défense et, par là, en fin de compte, leur politique étrangère. Les pressions extérieures qui s'exercent actuellement sur l'U.E.O. rendent cette exigence d'une communauté aussi étroite que possible encore plus pressante et plus impérative. Si l'U.E.O. ne parvenait pas à en tirer, au cours des prochaines années, les conclusions qui s'imposent, elle perdrait sa raison d'être. Ni les principes de base sur lesquels se sont entendus à l'origine, en 1948, les cinq pays fondateurs — la France, la Grande-Bretagne et les pays de Benelux — ni l'édifice conçu en 1954 après l'entrée de l'Italie et de la République Fédérale d'Allemagne ne correspondent toutefois à cette idée, non plus qu'aux exigences du présent, sans parler de celles d'un avenir plus lointain.

2. Le protocole destiné à modifier et compléter le Traité de Bruxelles, tel qu'il a été préparé à Paris le 23 octobre 1954, souligne, il est vrai, expressément le vœu « de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe ». Mais cette disposition proprement politique est trop faible. Ni le Traité originel de Bruxelles du 17 mars 1948, ni les Accords supplémentaires de Paris du 23 octobre 1954 n'ont créé pour l'U.E.O. un système qui oblige les partenaires à opérer par étapes une intégration méthodique et progressive et ils ne lui ont pas donné mission de le faire comme c'est assurément le cas pour les Traités de Rome du 25 mars 1957 qui y obligent les Communautés européennes. L'Union de l'Europe Occidentale devra donc revoir sa position et définir de nouveau au moins une fraction importante de ses objectifs. Si elle veut que son existence garde tout son sens, et si elle veut offrir à l'avenir une contribution fructueuse au destin de notre continent, elle ne peut plus se permettre désormais de perdre beaucoup de temps avant de réagir comme il convient à des circonstances qui se sont modifiées à bien des égards.

3. Le pays le plus puissant, celui dont son poids parmi les nations fait qu'il est le seul garant de la liberté de l'Occident et de ses traditions cherche, quant à lui, une nouvelle orientation et un nouveau programme. Toujours plus nombreuses sont les voix de ceux qui, remplis de crainte, prédisent que les Etats-Unis vont abandonner leurs obligations mondiales et se retrancher derrière le nationalisme américain ou, tout au moins, derrière l'isolationnisme. Le fait est que Washington, en raison des problèmes de politique sociale qui ne sont toujours pas résolus à l'intérieur de ses propres frontières, a, ces dernières années, donné une priorité de plus en plus nette aux nécessités intérieures. Le fait est, en outre, que du point de vue des Etats-Unis, leurs partenaires d'Europe occidentale se sont montrés jusqu'à présent, en ce qui concerne leur propre destin et leur propre avenir, totalement incapables de manifester qu'ils étaient prêts à répondre à la grande vision que le Président Kennedy, en juin 1963, avait évoquée dans son fameux discours aux étudiants de Francfort-sur-le-Main, et encore moins à la réaliser pratiquement. Le fait est, enfin, que l'échec manifeste de l'engagement américain au Vietnam a amené les Etats-Unis à réagir, de façon peut-être avant tout plus sentimentale que politiquement critique, à une conception idéologique qui aboutissait à une responsabilité universelle. Mais les impulsions psychologiques collectives, du moins dans les Etats où parlements et gouvernements doivent tenir compte d'une opinion publique véritable, c'est-à-dire qui ne soit pas fabriquée, deviennent généralement un élément politique et, par conséquent, déclenchent aussi des réactions politiques.

4. La crédibilité de l'Alliance de l'O.T.A.N. qui réunit à la fois les Etats-Unis et tous les partenaires de l'Union de l'Europe Occidentale dépend, pourtant, de l'aptitude des premiers à intervenir à n'importe quel moment et avec tout le poids de leur puissance militaire. Si une diminution des forces américaines en Europe était opérée sans que s'ensuivent, à l'est du Rideau de fer, des mesures parallèles, cette crédibilité serait aussitôt sensiblement compromise. Le commandant suprême de l'O.T.A.N., le général américain Goodpaster, n'a nullement caché, au début de ce mois de février, dans un discours à Londres qui a été écouté avec beaucoup d'attention, qu'à son avis il n'y avait qu'une seule alternative au maintien des forces américaines sur notre continent :

munity, going far beyond the existing framework of loose and non-committal co-operation at ministerial level, and that they be prepared, therefore, to make increased efforts, not only in the military field but above all in the political field :

"This does not, of course, mean to say that changes are impossible. If Europe were to evolve toward greater unity and thereby to create of itself a major new centre of administrative, institutional, technological and military power and decision on a sub-continental scale, then a major transformation of the security relationships between the United States and Western Europe might become possible. But such unity appears to lie far ahead, and lacking it, a continued close inter-linking of American forces and weapons with those of the European States appears indispensable to security in Europe, and hence in the entire Atlantic area."

These most fundamental remarks should not pass unnoticed in Western European Union, which they mainly concern.

5. There is another requirement which does not concern the member States of WEU alone, although it affects them particularly. On 17th March 1969, the summit conference of the seven member countries of the Warsaw Pact in Budapest for the first time called on all the European States almost officially to hold an all-European joint security conference¹ :

"The present and the future of the peoples of Europe are indissolubly linked with the maintenance and consolidation of peace on our continent. Genuine security and reliable peace can be ensured if the thoughts, pursuits and energy of the European States are directed towards the aim of relaxing tension, solving, with due regard to realities, inter-

1. By a fortunate chance which deserves mention, the Budapest call for "genuine security and reliable peace" was made exactly 21 years after the five Western European States drew conclusions in Brussels from the strategic and political offensive of the Stalinist bloc after the communist *coup d'Etat* which had just taken place in Prague.

national problems that are ripe for solution and arranging for all-round co-operation on an all-European basis."

6. The effect of the most reasonable and promising argument just quoted, which is unassailable, is considerably diminished by another passage from the same text. First, there is discrimination against forces stationed in Europe which, according to the Warsaw Pact States, put on the credit side of European development not the settlement of disputes and peaceful agreements but additional divisions and missiles and new military programmes calculated for decades in advance. The call of Budapest also imposes conditions on those participating in an all-European conference which, in view of the facts, are not imposed for short-term convenience but are, in the spirit of the authors of the call, final, i.e. must be accepted without modification for an unlimited period :

"One of the basic pre-conditions for safeguarding the security of Europe is the inviolability of the existing European frontiers, including the Oder-Neisse frontiers and those between the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany, recognition of the fact of the existence of those two countries, renunciation by the latter of its claims to represent the whole of the German people, and renunciation of possession in any form of nuclear weapons. West Berlin has a special status and does not belong to Western Germany."

7. One day, history will show how unusual and remarkable it was for such an appeal, laying the foundations for a peaceful European order over and above the iron curtain, to have been made seven months after a particularly unhappy event which seemed to have destroyed all concrete and moral prospects of such an undertaking for an indeterminate period. On 21st August 1968, troops from the Soviet Union and four other members of the Warsaw Pact invaded Czechoslovakia to end by force an experiment in liberalising communism which was at that time unique. The violence of the shock was further enhanced by the attempt to justify the principle

que les partenaires européens de l'O.T.A.N. soient disposés à former ensemble une véritable communauté de défense, dépassant largement le cadre qui existe jusqu'à présent d'une coopération lâche et non contraignante à l'échelon des ministres, et qu'ils soient prêts, dans ces conditions, à intensifier leurs efforts, non seulement dans le domaine militaire, mais surtout dans le domaine politique :

« Cela ne veut pas dire, naturellement, que des changements soient impossibles. Si l'Europe devait parvenir à une plus grande unité et, ainsi, devenir un nouveau grand centre de puissance et de décision sur le plan administratif, institutionnel, technologique et militaire à l'échelle d'un sous-continent, alors une grande transformation des relations entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale dans le domaine de la défense pourrait devenir possible. Mais cette unité semble encore fort lointaine et, en son absence, une étroite et permanente intégration des forces et des armements américains et de ceux des Etats européens semble indispensable à la sécurité de l'Europe et, par conséquent, de l'ensemble du domaine atlantique. »

Ces réflexions tout à fait fondamentales ne sauraient laisser insensible l'Union de l'Europe Occidentale qu'elles concernent principalement.

5. Une autre exigence ne s'adresse pas seulement aux Etats membres de l'U.E.O., quoiqu'elle les touche de façon particulière. Le 17 mars 1969, la conférence au sommet des sept pays membres du Pacte de Varsovie, tenue à Budapest, a appelé pour la première fois, d'une façon presque officielle, tous les Etats européens à réunir une conférence paneuropéenne dans l'intérêt de la sécurité commune¹ :

« Le présent et l'avenir des peuples d'Europe sont liés indissolublement au maintien et à la consolidation de la paix sur notre continent. Une sécurité véritable et une paix durable ne peuvent être garanties que si les pensées, les actes et l'énergie des Etats européens sont orientés vers la détente, vers la solution des problèmes internationaux, en tenant compte

1. Par un hasard de l'histoire qu'on ne saurait guère passer sous silence, l'appel de Budapest pour « une véritable sécurité et une paix durable » a eu lieu exactement vingt et un ans après l'anniversaire du jour où cinq Etats d'Europe occidentale ont tiré à Bruxelles les conclusions de l'offensive stratégique et politique du bloc stalinien qui suivait alors le coup d'Etat communiste qui venait de se dérouler à Prague.

des réalités et en réalisant une collaboration harmonieuse sur une base paneuropéenne. »

6. Certes, l'argumentation aussi raisonnable que prometteuse que nous venons de citer et dont l'énoncé est inattaquable voit sa portée considérablement diminuée par un autre passage du même appel de Budapest. Cela vient d'abord de la dénonciation qui est faite des forces stationnées en Europe qui, selon les Etats du Pacte de Varsovie, « veulent favoriser le développement de l'Europe, non pas par le règlement des différends et par des accords pacifiques, mais par la création de nouvelles divisions, la fabrication de missiles supplémentaires, l'élaboration de nouveaux programmes militaires prévus pour des dizaines d'années ». En outre, l'appel de Budapest pose aux participants éventuels à une conférence paneuropéenne des conditions qui, eu égard aux réalités, ne sont pas seulement posées pour des raisons de commodité immédiate mais qui, dans l'esprit des auteurs de l'appel, sont définitives, c'est-à-dire doivent être acceptées sans pouvoir subir de modification pour un avenir illimité :

« L'une des conditions fondamentales de la sécurité des pays européens est le respect des frontières qui existent actuellement en Europe, notamment de la frontière Oder-Neisse et des frontières entre la République Démocratique Allemande et la République Fédérale d'Allemagne, la reconnaissance du fait qu'il existe une République Démocratique Allemande et une République Fédérale d'Allemagne, le renoncement de la République Fédérale d'Allemagne à prétendre représenter la totalité du peuple allemand et son refus de posséder, sous quelque forme que ce soit, l'arme nucléaire. Berlin-ouest a un statut spécialisé et n'appartient pas à l'Allemagne occidentale. »

7. L'histoire montrera un jour combien il est inhabituel et remarquable qu'un tel appel, qui jette les bases d'un ordre pacifique européen par-delà le mur de séparation constitué par le Rideau de fer, ait été lancé sept mois après un événement extrêmement funeste qui avait paru détruire, pour un temps imprévisible, toutes perspectives concrètes et morales d'une entreprise de ce genre. Le 21 août 1968, les troupes de l'Union Soviétique et de quatre autres pays membres du Pacte de Varsovie envahissaient la Tchécoslovaquie pour mettre un terme par la force à une expérience unique en son genre jusqu'à ce jour, celle d'une véritable libéralisation du communisme. Ce choc vio-

of such action by means of the so-called Brezhnev doctrine, which the Soviet Minister for Foreign Affairs, Mr. Gromyko, defined as follows in the United Nations General Assembly on 3rd October 1968 :

“ The socialist States cannot and will not allow a situation where the vital interests of socialism are infringed upon and encroachments are made on the inviolability of the boundaries of the socialist commonwealth. ”

8. This statement not only widened the gap between communist and democratic countries in Europe ; it also placed the Soviet Union and, in principle, all the member States of the Warsaw Pact outside the pale of the principles laid down in the United Nations Charter with regard to the imprescriptible right of all peoples, large or small, to self-determination.

9. The rape of Czechoslovakia, which suddenly and in all evidence recalled the brutality of events in March 1939, and the ensuing Brezhnev doctrine were severely condemned in the non-communist countries, and particularly in the West. The British Secretary of State for Foreign Affairs, Mr. Stewart, voiced the view of all the NATO countries at least on 14th October 1968, when he said that world opinion was revolted and the invasion of Czechoslovakia was an affront to the conscience of the whole world. In a motion on 26th September 1968, the Bundestag condemned the invasion of Czechoslovakia as a violent action contrary to human rights and a considerable obstacle to the establishment of a peaceful order in Europe.

10. On 24th January 1969, the Italian Minister for Foreign Affairs — then Mr. Pietro Nenni — spoke warmly in the Chamber of Deputies in Rome of “ solidarity with the Czechoslovak people and its hard and difficult struggle ”. With the same vigour, all the official statements by western statesmen in the weeks and months which followed the Czechoslovak tragedy proclaimed the Brezhnev doctrine incompatible with basic human rights. At its session in October 1968, the WEU Assembly dealt mainly with the question of Czechoslovakia and regretted “ that the governments of the seven member countries were content to make separate protests, carrying less weight than collective censure ”. Nor had

communist international solidarity outside the eastern bloc ever been more shaken than during that period.

11. The change in the military balance resulting from the invasion and continued occupation of Czechoslovakia by Soviet troops was also considered by the North Atlantic Council at its ministerial meeting in Brussels on 15th and 16th November 1968. The Ministers agreed to review the NATO defence programme and stated that “ the quality, effectiveness and deployment of NATO’s forces will be improved in terms of both manpower and equipment in order to provide a better capability for defence as far forward as possible ”. In the “ Statement on the defence estimates 1969 ”, published on 20th February 1969, the British Government gives the reorientation of its defence policy, stating that “ it continues to be the basic objective of United Kingdom defence policy to maintain the security of this country and to make our contribution to the defence of the free world and the prevention of war ” and that “ the Government’s decision to leave the bases East of Suez has enabled Britain substantially to improve her contribution to the defence of Europe and the seas around it ”. Moreover, a Federal German Government white paper published on 11th February 1969 also advocated an increased defence effort and strengthening and tightening the Atlantic Alliance.

12. However, the governments have not concealed the fact that despite the severe moral shock caused by events in Czechoslovakia and although fully prepared to contribute more regularly than in the past to joint defence, they for their part wished to abide by the concept of détente, which was to be the first step towards the establishment of a lasting peaceful order in Europe. All leading western statesmen have so far taken this line as opposed to a minority which, following the occupation of Czechoslovakia and pending the official annulment of the Brezhnev doctrine, advocated a stricter approach to the policy of détente and the renunciation of any gains that might be achieved through détente. Similarly, at the ministerial meeting of the North Atlantic Council in November 1968, mentioned above, it was stated that, cautious with regard to the eastern bloc and the Soviet Union in particular, it was most anxious to wait for the climate to change before pursuing a

lent a encore considérablement été accru par la tentative de justification, sur le plan des principes, qui en a été faite dans la doctrine dite de Brejnev, que le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Gromyko, a définie comme suit le 3 octobre 1968 devant l'Assemblée générale des Nations Unies :

« Les Etats socialistes ne peuvent admettre et n'admettront pas une situation où les intérêts vitaux du socialisme seraient lésés et où l'on porterait atteinte à l'inviolabilité des frontières de la communauté socialiste. »

8. Par cette déclaration, Moscou n'a pas seulement approfondi le fossé qui sépare en Europe les pays à régime communiste et les pays démocratiques. L'Union Soviétique s'est, en outre, placée en son nom propre et, en principe, au nom de tous les Etats membres du système du Pacte de Varsovie, en dehors des principes énoncés par la Charte des Nations Unies, en ce qui concerne le droit imprescriptible de tous les peuples, grands et petits, à l'autodétermination.

9. Le viol de la Tchécoslovaquie, qui rappelait tout à coup et de façon vraiment manifeste la brutalité des événements de mars 1939, et la doctrine Brejnev qui en a été tirée ont alors été condamnés sévèrement dans les pays non communistes et surtout dans les pays occidentaux. Le ministre britannique des affaires étrangères, M. Stewart, s'est fait, le 4 octobre 1968, le porte-parole au moins de tous les pays de l'O.T.A.N. en parlant de « l'opinion mondiale révoltée » et en qualifiant l'invasion de la Tchécoslovaquie d'« affront à la conscience du monde entier ». Le Bundestag, dans une motion en date du 26 septembre 1968, a condamné l'invasion de la Tchécoslovaquie, « action violente contraire au droit des gens » et « obstacle considérable sur la voie vers un ordre pacifique pour l'Europe ».

10. Le 24 janvier 1969, le ministre italien des affaires étrangères, qui était alors M. Pietro Nenni, a trouvé des termes chaleureux pour parler, devant la Chambre des députés à Rome, de la « solidarité avec le peuple tchécoslovaque et sa lutte dure et difficile ». Avec la même énergie, toutes les déclarations officielles des hommes d'Etats occidentaux dans les semaines et les mois qui ont suivi la tragédie tchécoslovaque ont proclamé la doctrine Brejnev incompatible avec les normes du droit des gens. L'Assemblée de l'U.E.O., lors de sa session d'octobre 1968, s'est essentiellement penchée sur la question de la Tchécoslovaquie et a regretté, à ce sujet, que « les gouvernements des sept pays membres se

soient contentés de protestations séparées, ayant moins de poids qu'un acte de réprobation collectif ». De plus, la solidarité internationale du communisme en dehors du bloc oriental n'a jamais été plus ébranlée que pendant ces journées.

11. La modification de l'équilibre militaire entraînée par l'invasion et par l'occupation toujours effective de la Tchécoslovaquie par les troupes soviétiques a également été examinée par le Conseil de l'Atlantique nord lors de sa session ministérielle des 15 et 16 novembre 1968 à Bruxelles. Les ministres se sont mis d'accord pour revoir le programme de défense de l'O.T.A.N. et sont convenus « d'améliorer la qualité, l'efficacité et le déploiement des forces de l'O.T.A.N. sur le plan des effectifs comme sur celui du matériel afin d'être mieux à même d'assurer une défense aussi avancée que possible ». Dans un « Livre blanc sur la défense pour l'année 1969 », du 20 février 1969, le gouvernement britannique a proclamé la nouvelle orientation de sa politique de défense en déclarant qu'elle avait pour principal objectif « de maintenir la sécurité du pays et d'apporter notre contribution à la défense du monde libre et à la conjuration d'un conflit ». En décidant d'abandonner ses bases à l'est de Suez, la Grande-Bretagne s'est mise en mesure « d'augmenter considérablement sa contribution à la défense de l'Europe et des mers qui l'entourent ». Par ailleurs, un Livre blanc du gouvernement fédéral de l'époque s'est également prononcé, le 11 février 1969, pour un accroissement de l'effort de défense et pour un renforcement et un resserrement de l'Alliance atlantique.

12. Pourtant, les gouvernements occidentaux n'ont nullement caché qu'en dépit du profond choc moral provoqué par les événements de Tchécoslovaquie et tout en étant pleinement disposés à contribuer, plus régulièrement que par le passé, à la défense commune, ils voulaient, pour leur part, s'en tenir strictement à la conception de la détente qui devait constituer la première étape de l'édification d'un ordre pacifique durable en Europe. Les principaux hommes d'Etat de l'Occident se sont tous prononcés jusqu'à présent en ce sens et ils se sont opposés en cela aux représentants d'une minorité qui auraient voulu qu'après l'occupation de la Tchécoslovaquie et tant que la doctrine Brejnev n'aurait pas été officiellement abrogée, qu'on révisât d'un œil critique la politique de détente et qu'on renonçât aux espoirs qu'on y avait attachés. De même, la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord de novembre 1968, déjà évoquée ici, a proclamé que, pleine de défiance à l'égard du bloc oriental et

policy of détente and entente with the East :

“ A year ago Ministers affirmed in the report on the future tasks of the Alliance that, while maintaining adequate military strength and political solidarity to deter any aggressor, the Alliance should work to promote a policy of détente. The Soviet intervention in Czechoslovakia has seriously set back hopes of settling the outstanding problems which still divide the European continent and Germany and of establishing peace and security in Europe, and threatens certain of the results already achieved in the field of détente. Indeed, in view of the action of the five members of the Warsaw Pact, the scope and level of allied contacts with them have had to be reduced.

More specifically, prospects for mutual balanced force reductions have suffered a severe setback. Nevertheless, the allies in close consultation are continuing their studies and preparations for a time when the atmosphere for fruitful discussions is more favourable.”

13. Although the West greeted the appeal made astonishingly prematurely by the seven Warsaw Pact States in March 1969 with much scepticism, some response was nevertheless forthcoming. This is so surprising in view of the sad events of the previous year that the fact should be looked at more closely and in greater detail. There can be no doubt that the need for détente is being felt throughout the world — except perhaps in China, whose frontiers are still hermetically sealed. Under the pressure of public opinion, it has become a definite, imperative and even decisive element which the governments of the communist hemisphere too must take into account after their own fashion. The difference between the communist and the western worlds presents a whole series of problems which must be studied more closely in other connections. With regard to détente, the difference arises from the fact that in the West the need for détente among nations is explained at a stationary moral level, while in the communist East it is seen from a dynamic, tactical angle. In any event, the need appeared at a desperately discouraging time for all mankind, and that is probably why it is so strong and durable.

14. The Cuba crisis in October 1962 represented a threat of an imminent third world war for all our contemporaries. In the space of a few days, they were overwhelmed by a feeling of having escaped a great danger. This feeling was just as unreasoned as the profound disturbance they had just experienced. A world power had taken up the brutal challenge of another with great courage in the face of extreme danger, while the provocator, forced to take a decision with terrifying consequences, showed the courage which permits discernment. In the space of one brief week of unparalleled tension, the past and future destiny of our planet seemed symbolically revealed, marking the end of an old policy and the beginning of a new one. In fact, the cold war died, historically at least, at the very moment when it was more than ever liable to turn into a hot war and in the ensuing years it gradually faded from people's minds.

15. It has become clear that the hasty expectations and hopes aroused in this connection also found expression in rational concepts and policies. Barely one year after Cuba, the two world nuclear powers carried out their intention of calling a halt to explosions of nuclear weapons in the atmosphere. The energy generated by the scientific and technological conquests of our age has helped to overcome ideological prejudice and lessen philosophical differences. There is growing awareness that conflicts between States and peoples, whatever their nature, cannot in any way be solved by war. A provisional expedient may be found in the form of a unilateral threat of recourse to force, but in the long run a solution can be found only if all the parties concerned reach an agreement based on an earnest desire to reach a compromise and on its duration.

16. To achieve this, the opponents must in time become partners. But partners, particularly if they are separated by completely different concepts of the nature of man and the meaning of his existence and the resulting social and political organisation, can reach agreement in peace only if they constantly strive to understand each other's way of thinking and respect the ensuing convictions. Insofar as certain positions which are still based on prejudice are logically and

notamment de l'Union Soviétique, elle tenait expressément à attendre que se crée un nouveau climat avant de poursuivre une politique de détente et d'entente avec l'Est :

« Les ministres avaient, il y a un an, affirmé, dans le rapport sur les tâches futures de l'Alliance, que celle-ci, tout en maintenant une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes pour décourager tout agresseur, devait s'employer à promouvoir une politique de détente. L'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, en portant un grave préjudice à l'espoir de régler les problèmes en suspens qui divisent encore le continent européen et l'Allemagne et de donner à l'Europe la paix et la sécurité, risque de compromettre certains des résultats déjà obtenus dans le domaine de la détente. De fait, l'action des cinq membres du Pacte de Varsovie a contraint les alliés à réduire la portée et le niveau de leurs contacts avec eux.

Plus précisément, les perspectives de réductions mutuelles et équilibrées de forces ont subi un sérieux recul. Les alliés poursuivent néanmoins, par d'étroites consultations, leurs études et leurs préparatifs en attendant le jour où règnera un climat plus propice à des discussions fructueuses. »

13. Si l'appel des sept Etats du Pacte de Varsovie de mars 1969, lancé à une époque étonnamment précoce, s'est heurté en Occident à un grand scepticisme, il a, cependant, trouvé un écho. Cela est tellement surprenant, eu égard aux tristes événements de l'année précédente, qu'il y a lieu d'analyser ce fait de façon plus sérieuse et plus approfondie. Il semble hors de doute que le besoin de détente se fait sentir dans le monde entier — à l'exception, peut-être, de la Chine toujours hermétiquement renfermée sur elle-même. Il est devenu, sous la pression de l'opinion publique, un facteur certain, impératif, décisif même, dont les gouvernements de l'hémisphère communiste doivent, eux aussi, tenir compte à leur façon. La différence entre le monde communiste et le monde occidental présente une problématique qui doit être étudiée de plus près à d'autres propos. En ce qui concerne la détente, elle repose sur le fait qu'en Occident, on explique le besoin de détente des peuples sur le plan d'une morale statique, tandis qu'à l'Est communiste, on le voit sous l'angle dynamique et tactique. En tout cas, il est apparu à une époque désespérément décourageante pour toute l'humanité et, de là, viennent probablement sa force et son caractère durable.

14. La crise de Cuba d'octobre 1962 a placé tous les contemporains devant la menace imminente d'une troisième conflagration mondiale. En l'espace de quelques jours, le sentiment d'avoir échappé à un immense danger les a envahis. Il était tout aussi irraisonné que le trouble profond qu'ils venaient de connaître. Une puissance mondiale a répondu au brutal défi que lui lançait une autre avec un grand courage devant le péril extrême, tandis que la puissance provocatrice, placée de son côté devant une décision aux conséquences effroyables, témoignait du courage qui permet le discernement. En l'espace seulement d'une semaine dramatique, pleine d'une tension sans pareille, le destin passé et futur de notre planète a paru se dévoiler symboliquement et marquer ainsi la fin d'une vieille politique et le commencement d'une nouvelle. En effet, la « guerre froide » est morte, au moins dans son aspect historique, au moment précis où elle pouvait, plus que jamais, se transformer en guerre chaude. Dans les années qui ont suivi, elle s'est également évanouie peu à peu de la conscience des peuples.

15. Il est apparu de façon claire que les attentes et les espoirs irréflechis suscités à ce propos se traduisaient aussi par des conceptions et des politiques rationnelles. Un an à peine après Cuba, les deux puissances nucléaires mondiales ont réalisé leur intention d'arrêter les explosions d'armes nucléaires dans l'atmosphère. Les énergies éveillées par les conquêtes scientifiques et techniques de notre époque se sont employées à surmonter les préjugés idéologiques et à réduire les divergences philosophiques. On a pris conscience de plus en plus que tous les conflits entre les Etats et les peuples, quelle que soit leur nature, ne pouvaient absolument plus être réglés par la guerre, mais pouvaient seulement trouver un expédient bien provisoire du fait de la menace unilatérale du recours à la force, et qu'ils ne pouvaient être résolus à long terme que par un accord entre toutes les parties reposant en fait sur la volonté sérieuse d'aboutir à un compromis et sur la durée.

16. Pour y parvenir, les antagonistes doivent, avec le temps, devenir des partenaires. Mais des partenaires, surtout s'ils demeurent séparés par des conceptions totalement différentes de la nature de l'homme et du sens de son existence ainsi que de l'organisation sociale et politique qui en résulte, ne peuvent s'accorder en paix que s'ils s'efforcent inlassablement de comprendre les motivations de l'autre et de respecter les convictions qui en découlent. Dans la mesure où cer-

morally unreconcilable with the requirements of a true peaceful order, patience and good will are required to bring this into the open and eventually bring about a change with the agreement of all parties in the interests of higher principles.

17. It was necessary to recall here the hours which gave birth to the policy of détente. The resulting concept is so evident and so binding that only the facts can explain how there could till now have been resistance to it (which did not start on 21st August 1968) in the West at least but probably also in the mind of public opinion in the communist-ruled countries.

18. In fact, the only time the eastern bloc made a contribution to the policy of détente — or peaceful coexistence as it was then known in the communist world — was during the two years between the Cuba crisis and the fall of Khrushchev. In spite of his rather special character which, particularly during the period preceding the Cuban affair, always made him show a disconcerting temper, the former Soviet dictator finally came round increasingly to the course of reason in regard to the balance of forces which proved so unchangeable. It is perfectly obvious that tension between Moscow and Peking increased between 1962 and 1964 and it seemed as if Khrushchev was considering a break with the Chinese and attempting, silently but stubbornly, to offset this by a lasting détente with the West. The violence of the dispute between the two communist rivals was in many respects reminiscent of the second Socialist International before it finally split into two opposing camps. In regard to western socialism, Lenin and his Bolsheviks then played a rôle comparable to that now played by the Chinese, who profess orthodoxy as opposed to the traditional line of Moscow. But, whereas fifty years ago the struggle in the second International was confined to ideology because the members in each country had little or no influence on national policy, in the struggle between Moscow and Peking differences in foreign policy play a rôle at least equivalent to all the ideological subtleties so zealously defended: China is a potential giant which must be taken extremely seriously because of its immense population and still untapped mineral resources and which has gradually broken away from the supervision and influence

of an already established giant whose “proletariat” — Khrushchev at least was well aware of this — had already far more to lose than its chains.

19. In spite of all that has been said, we are still a long way from knowing the real reasons for the apparently sudden removal of Khrushchev in October 1964. It can certainly be agreed that a number of reasons and important differences of views on internal policy led to the deposition of the over-authoritarian dictator whose statements and actions were sometimes so strange. But it is beyond doubt that a deciding factor in his downfall was his personal view of a policy of détente with the West. It should be recalled that at the end of autumn 1964 his highly controversial visit to the Federal Republic was imminent and following on that of his son-in-law, Mr. Adjoubei, it was suspected that he would not arrive with empty hands.

20. Another fact indicates a radical change of policy in Moscow: Khrushchev's successors — who seem so far to be personified by Brezhnev and Kosygin — began by doing their utmost to regain the prestige they said their predecessor had lost in the Far East and thus reach an entente with Peking. If they have failed, it is not their fault. It is due to the confusion created by the Chinese cultural revolution which broke out shortly after and the diehard attitude of the Peking leaders who continued to consider established Soviet communism as a mortal sin and therefore its principal enemy. As the cultural revolution in China drew to a close moderation and pragmatic reason might have taken over, but in March 1969 there were serious military incidents on the Oussouri and similar incidents have since broken out elsewhere on the Sino-Soviet frontier. Consequently, since the autumn of 1969, the negotiations which had been resumed between the two governments have been marking time. There is nothing to indicate that this major subject of preoccupation has been finally and fundamentally settled, but nor is there any reason to think that Khrushchev's successors are prepared to draw the same conclusions from this

taines positions, fondées aujourd'hui encore sur des préjugés, sont inconciliables logiquement et moralement avec les exigences d'un ordre pacifique véritable, ce n'est aussi que par la patience et la bonne volonté que l'on pourra faire apparaître ce fait et finalement aboutir à les modifier avec l'accord de toutes les parties, en considération d'un principe supérieur.

17. Il était nécessaire de se rappeler, à cette occasion, les heures qui ont donné naissance à la politique de détente. La conception qui en est découlée est si évidente et si contraignante que, seules, ces données expliquent comment elle a rencontré jusqu'à ce jour des résistances qui n'ont pas commencé le 21 août 1968 — ceci au moins en Occident, mais certainement aussi dans la conscience de l'opinion publique des pays gouvernés par le communisme.

18. En vérité, on n'a vu le bloc oriental apporter quelque contribution à la politique de détente — dans la sphère de domination communiste, on parlait alors de « coexistence pacifique » — que pendant les deux années qui séparent la crise de Cuba de la chute de Khrouchtchev. Malgré son tempérament bien particulier qui, surtout dans la période qui a précédé l'affaire de Cuba, le faisait toujours retomber dans des accès de colère déconcertants, l'ancien dictateur soviétique s'est finalement de plus en plus conformé au jugement de la raison à propos du rapport des forces auquel on ne pouvait plus rien changer. Il est absolument évident que les relations entre Moscou et Pékin se sont tendues de 1962 à 1964, et l'on aurait dit que Khrouchtchev envisageait une rupture avec les Chinois et s'efforçait, aussi silencieusement qu'opiniâtement, d'obtenir en compensation une détente durable avec l'Occident. La violence de la discussion entre les deux rivaux communistes rappelait, à maints égards, des aspects analogues de l'histoire de la Deuxième internationale socialiste avant sa scission définitive en deux camps ennemis. A l'époque, Lénine, avec ses Bolcheviques, jouait à l'égard du socialisme occidental un rôle comparable à celui que jouent désormais les Chinois qui se réclament de l'orthodoxie — par opposition à la direction traditionaliste de Moscou. Mais, tandis qu'une cinquantaine d'années auparavant, la lutte au sein de la Deuxième internationale était restée dans les limites de l'idéologie parce que les partis qui la composaient dans tous les pays n'exerçaient, ou bien aucune influence, ou bien une influence très restreinte sur la politique nationale, dans la lutte entre Moscou et Pékin l'antagonisme des politiques étrangères joue un rôle au moins équivalent à

toutes les subtilités idéologiques que l'on met en avant avec tant de zèle : il s'agit d'un géant en puissance qu'il faut prendre extrêmement au sérieux du fait de son immense population comme de ses richesses minérales encore vierges et qui s'est arraché de plus en plus à la tutelle et à l'influence d'un géant déjà établi, dont le « prolétariat » — Khrouchtchev, du moins, le savait bien — avait déjà beaucoup plus à perdre que ses chaînes.

19. On est toujours loin de connaître les raisons profondes qui ont abouti à l'élimination apparemment soudaine de Khrouchtchev, en octobre 1964, malgré tout ce qui a pu être raconté. On peut admettre avec certitude qu'il y a eu toute une série de motifs et que ce sont également d'importantes divergences de vues sur la politique interne qui ont amené la déposition du dictateur trop autoritaire qui donnait quelquefois à ses déclarations et à ses actes un tour assez bizarre. Mais il est hors de doute qu'un motif déterminant de sa chute a été la vision que, personnellement, il liait à une politique de détente avec l'Occident. Rappelons qu'à la fin de l'automne 1964, son voyage en République fédérale, qui donnait lieu à beaucoup de controverses, était imminent et que, à la suite notamment de la visite que venait d'y faire son gendre, M. Adjoubei, on soupçonnait qu'il n'arriverait pas les mains vides.

20. Un autre fait témoigne d'un changement radical de politique à Moscou : les successeurs de Khrouchtchev — qui semblent incarnés jusqu'à présent par l'équipe Brejnev-Kossyguine — ont commencé par tout mettre en œuvre pour regagner en Extrême-Orient le prestige perdu selon eux par leur prédécesseur, et pour arriver ainsi à une entente avec Pékin. S'ils ont échoué, ce n'est pas de leur faute. Il faut incriminer la confusion créée par la révolution culturelle chinoise qui éclata peu après et l'intransigeance des dirigeants de Pékin qui ont continué de ne voir dans le communisme soviétique établi que le péché par excellence et, par conséquent, le principal ennemi. De plus, la révolution culturelle une fois terminée en Chine, un courant de modération et de raison pragmatique a bien pu paraître s'ébaucher à nouveau mais, en mars 1969, il y a eu les graves incidents militaires sur l'Oussouri qui se sont renouvelés ultérieurement en d'autres points de la frontière sino-soviétique et, depuis l'automne de la même année, les négociations reprises par les deux gouvernements ont marqué le pas jusqu'à maintenant. Rien n'indique que le conflit qui absorbe le plus les deux partenaires soit définitivement et fondamentalement réglé, mais rien non

conflict as their predecessor. So far, things are moving far more towards the theory of those who know Soviet reactions and methods and think that Moscow will commit itself to the rivalry which it considers absolutely decisive with the second red empire rather than adopt an inflexible die-hard position, thus discarding all idea of compromise with the West in regard to the serious points at issue on which it would be quite prepared to hold lengthy discussions on both substance and form, or alternatively, come to spectacular agreements.

21. The idea that the universal need for détente, the reasons for and aims of which have been analysed above, is a moral reality never occurs to the present Kremlin leaders. They know that when the iron curtain and the carefully defended frontiers no longer form an obstacle to communications, they can no longer convince the peoples under their domination that the whole world except the communist empire wants, or is forced by circumstances, to prepare for a third world war and, above all, to wipe out the "conquests of the workers".

22. Recently the Soviet Union has been considering as friends or enemies not only different classes but also to an increasing degree the various States and peoples. On the one hand are the developing countries in general, for which there is great sympathy, and on the other those who are quite simply the villains, to the forefront of which are the United States, the Federal Republic of Germany and, more recently, but quickly catching up, Israel. In fact, this obvious slander in no way influences the Soviet Union's interest in remaining in contact and concluding agreements with at least two of these three so-called "universal enemies".

23. In spite of all the intervening errors and confusion, since Cuba Moscow has understood that to consolidate and extend its position there could be no question of meeting the United States head on but that at the most a more devious course should be followed. With regard to the Federal Republic, the Soviet Union's immediate aim is to obtain the *de jure* recognition of the German Democratic Republic with all that implies; in fact, for Moscow, that part of Germany has for long been a matter of prestige

and an important economic factor. As always, it is also possible to distinguish Kremlin propaganda from its real policy, but the West must not make the glaring mistake of thinking that the Soviets do not take their own propaganda seriously. On the contrary, this propaganda, often so blatant and contradictory, has so far always concealed the aim dictated by a realistic policy. It is not yet clear what this aim is, but it is being carefully prepared and the foundations laid for the future.

24. In any event, the communist world has so far shown no serious wish to deal with a problem whose solution the West considers to be bound up with the success or failure of all true efforts to achieve world détente: the progressive reduction of armaments leading to large-scale international disarmament guaranteed by treaty and which ideally would leave only a "world police force" supervised by a world organisation with appropriate means of action. The treaty on the non-proliferation of nuclear weapons — which is proving so controversial — might be a first step in this direction, but, apart from declarations of intention which are not binding, its terms certainly do not commit the two nuclear super powers to take concrete measures. The preliminary talks which began a few months ago in Helsinki between the United States and the Soviet Union are covering the same question but no-one can yet say whether Moscow's aim in this field is to work for real détente or whether it hopes to gain time in order to swing the famous nuclear balance in its own favour.

25. Another fact is that after 1960, when talks on détente came to the fore, direct and indirect investment in armaments increased considerably in the communist world and in practically all fields, whereas the West was marking time or, in any event, offsetting increased defence efforts in one field by equivalent reductions in another. It is also certain that the NATO capability was considerably affected by the *de facto* withdrawal of France, not from the Alliance but from the treaty organisation, in 1966.

plus ne laisse présager que les successeurs de Khrouchtchev soient prêts à tirer de ce conflit les mêmes conclusions que leur prédécesseur. Jusqu'à présent, tout va bien davantage dans le sens de l'hypothèse de ceux qui connaissent les réactions et les méthodes soviétiques et qui pensent que Moscou s'engagera dans la rivalité qu'il considère comme absolument décisive avec le deuxième empire rouge plutôt que de se montrer intraitable et de réagir de façon intransigeante en écartant tout compromis avec l'Occident à propos de tous les sujets de contestation sérieuse à propos desquels il sera tout à fait prêt, sur le fond comme dans la forme, à des discussions interminables comme à des arrangements spectaculaires.

21. L'idée que le besoin universel de détente dont les motifs et les objectifs ont été analysés plus haut est une réalité morale, n'effleure même pas les dirigeants actuels du Kremlin. Ils savent qu'à une époque où le Rideau de fer et les frontières encore si soigneusement défendues ne peuvent plus faire obstacle aux communications, ils ne peuvent plus persuader aux peuples sous leur domination que le monde entier, à l'exception de l'empire communiste, est désireux ou bien est contraint, de par sa situation, à préparer une troisième guerre mondiale, et surtout à liquider entièrement les « conquêtes de la force ouvrière ».

22. Depuis peu, on range à Moscou en amis et adversaires, non seulement les classes, mais encore et de plus en plus, les différents Etats et les différents peuples. D'un côté, il y a les pays en voie de développement en général qui jouissent d'une grande sympathie, et de l'autre, il y a ceux qui jouent tout simplement le rôle de scélérats au premier rang desquels figurent les Etats-Unis, la République Fédérale d'Allemagne et aussi, depuis peu, mais de plus en plus, Israël. Ces évidentes diffamations n'influencent, à vrai dire, nullement les intérêts qu'a l'Union Soviétique à rester en contact et à conclure certains arrangements avec au moins deux de ces trois prétendus « ennemis universels ».

23. Malgré toutes les erreurs et les confusions commises dans l'intervalle, on a compris à Moscou, depuis Cuba, que pour consolider et étendre sa position, on ne pouvait s'en prendre de front aux Etats-Unis mais, tout au plus, adopter une voie latérale. En ce qui concerne la République fédérale, l'Union Soviétique a pour objectif immédiat d'obtenir d'abord une prochaine reconnaissance *de jure* de la République Démocratique Allemande avec tout ce que cela implique ; en effet, cette partie de l'Allemagne représente, depuis fort

longtemps, pour Moscou, non seulement un élément de prestige, mais aussi un facteur économique de premier plan. De plus, on distingue, comme toujours, au Kremlin la propagande d'une politique réaliste, mais il ne faudrait pas que l'Occident commette la grossière erreur de croire que les Soviétiques ne prennent pas leur propre propagande au sérieux. Au contraire, cette propagande, souvent encore si bruyante et pleine de contradiction, a toujours caché jusqu'à présent l'objectif désigné par une politique réaliste, objectif qui n'est pas encore décelable aujourd'hui, mais auquel on œuvre déjà pour demain et que l'on prépare soigneusement.

24. En tout cas, jusqu'à présent, on ne saurait discerner dans l'hémisphère communiste la moindre volonté de s'attacher sérieusement à un problème à la solution duquel l'Occident lie le succès ou l'échec de tous les efforts sérieux visant une détente mondiale : la réduction progressive des armements débouchant sur un vaste désarmement international qu'il faut garantir par traité et qui, finalement, dans le meilleur des cas, ne laisserait place qu'à une « force de police mondiale » qui devrait être contrôlée par une organisation mondiale, dotée des moyens d'action nécessaires. Le traité sur la non-dissémination des armes nucléaires — qui fait l'objet de tant de controverses — pourrait être un premier pas sur cette voie ; mais hormis des déclarations d'intention qui ne sont pas contraignantes, son libellé n'astreint absolument pas les deux superpuissances nucléaires à prendre des mesures concrètes. Les entretiens préliminaires qui ont commencé il y a quelques mois à Helsinki entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique portent sur la même question, mais personne ne saurait prédire, jusqu'à présent, si Moscou, avec ces activités, poursuit des buts qui iraient dans le sens d'une détente réelle ou bien s'il espère gagner du temps pour pouvoir transformer la fameuse « partie nulle » atomique en une prépondérance de l'Union Soviétique.

25. Le fait est que c'est aussi précisément après 1960, lorsque les discussions sur la détente ont dominé la scène politique, que les investissements directs et indirects pour les armements se sont accrus dans la sphère d'influence communiste de façon considérable et pratiquement dans tous les domaines, tandis que l'Occident marquait le pas ou bien, en tout cas, compensait des efforts accrus de défense dans un domaine par une diminution équivalente dans un autre. Il est incontestable, également, que le potentiel de l'O.T.A.N. a été considérablement affecté par le départ effectif de

26. Conversely, the Soviet Union increased its own defence budget by 6 % in 1969 alone. Credits for scientific investments which, as everyone knows, also cover a great deal of military expenditure in all modern industrial States were increased by 14 %. Reliable assessments show the percentage of gross national product allocated to military expenditure for the Warsaw Pact States as a whole as being almost double the figure for the European members of NATO and 50 % more when worked out on a per capita basis.

27. Recently, the French military expert, Alain Joxe, in a much discussed article in *Politique étrangère*, endeavoured to show that the Soviet Union had already overtaken its main western rivals in terms of military strength. In particular, Joxe describes the considerable effort made by the Soviets in the last fifteen years to give their navy, which had hitherto been neglected or played a defensive rôle only, an offensive capability which, in a few years' time, would give it a leading place on the oceans of the world. The most disturbing factor is that by not, in the main, equipping itself with conventional armaments (aircraft carriers, etc.), the Soviet Union has resolutely made its navy a power to be reckoned with in the future. In his article, Joxe also analyses in detail the considerable progress of the Soviet merchant navy, and concludes that :

“Soviet deployments below nuclear level, their capability in the fields of fishing, oceanographic research, trade and distant naval presence will profoundly modify the type of international relations to which we have become accustomed since the cold war, because they can materially introduce local negotiation situations of a new kind.”

It is worth reading the original text to see the interesting examples given by the author in this respect. Another remarkable piece of information is that a large part of the Soviet fleet has been built since 1960 and 99 % since 1949, while the percentage of the American fleet commissioned since 1949 is only 42 %. From available sources, the author gives the following figures : 385 sub-

marines (170 in the United States) ; 20 to 24 cruisers (United States : 14) ; 350 minesweepers (United States : 54) ; 250 amphibious craft (United States : 142) ; and 820 escort vessels, anti-submarine vessels and coastal-patrol boats (United States : 435). Whereas in May 1954 the Soviet Union had only one cruiser and two destroyers in the Mediterranean, after the Middle East conflict there were, at one time, 110 vessels. This number has naturally been reduced for lack of port facilities, but Joxe considers that there were still 60 in spring 1969. In any event, he estimates that the Soviet Union is in advance of America as regards the average age of its merchant, fishing and naval fleets, and concludes by wondering whether the new balance which was established when the United States lost its lead in these various sectors will or not result in the world being divided into areas of influence.

28. Never had the Soviet Union's maritime ambitions been brought out so strikingly and disturbingly as during the Middle East war in June 1967. So far, there has still not been an armistice, let alone a return to peace in this perpetually troubled area. History will one day study in detail the reasons why U Thant, the United Nations Secretary-General, withdrew the United Nations forces from the Gaza Strip in May 1967 — although since 1956 they had managed to maintain some degree of peace — and what influences were brought to bear on him.

29. The immediate consequence of this unfortunate measure was the closing of the Gulf of Akaba which, for an objective observer, left the Israelis no choice but to take the law into their own hands. The military successes which they achieved in a few days over a better-equipped, numerically superior enemy — but inferior from the point of view of training and combativity — should normally have led to quite a different situation. Throughout the history of mankind, such overwhelming victors as Israel have not infrequently imposed the hardest peace conditions on the losing side. Taking account of their unique type of military success, the Israelis have so far shown the greatest moderation in all their official statements whereas the conquered Arab States, ever since their defeat, have been behaving as if they could impose the conditions and could comfortably refuse direct negotiations.

la France, non pas de l'Alliance, mais de l'organisation du Pacte, en 1966.

26. En revanche, l'Union Soviétique a augmenté son propre budget de défense de 6 % pour la seule année 1969. Les crédits destinés aux investissements scientifiques qui, comme chacun sait, couvrent également, dans tous les Etats industriels modernes, de nombreuses dépenses militaires, ont été accrus de 14 %. D'après les estimations d'experts dignes de foi, le pourcentage du produit national brut représenté par les dépenses militaires est, pour l'ensemble des Etats du Pacte de Varsovie, presque le double de ce qu'il est pour les Etats européens membres de l'O.T.A.N. et, comptées par tête d'habitant, elles sont de 50 % supérieures.

27. Un expert militaire français, M. Alain Joxe, s'est efforcé récemment, dans un article très remarqué paru dans « Politique étrangère », de démontrer que l'Union Soviétique avait déjà dépassé *de facto* ses grands concurrents occidentaux en ce qui concerne la puissance militaire. M. Joxe décrit, en particulier, l'effort considérable entrepris par les Soviétiques depuis une quinzaine d'années pour donner à leur marine qui, jusque-là, était négligée ou bien dont le rôle se limitait à des tâches défensives, un caractère offensif qui lui assurera, dans quelques années, la première place sur les mers du globe. Le trait le plus inquiétant de ce tableau, c'est que l'Union Soviétique en renonçant dans une large mesure aux armements traditionnels ou conventionnels (portavions, etc.) a totalement orienté vers l'avenir son puissant appareil maritime. M. Alain Joxe, dans son article, analyse aussi de façon très approfondie l'essor considérable de la flotte commerciale soviétique et en tire la conclusion que :

« Les déploiements soviétiques au-dessous du niveau nucléaire, leur potentiel de pêche, d'exploration océanographique, de commerce et de présence navale lointaine modifieront profondément le type de relations internationales auquel nous sommes habitués depuis la guerre froide, parce qu'ils peuvent matériellement introduire des situations de négociation locale d'un nouveau type. »

Il vaut la peine de lire dans l'original les exemples intéressants que donne l'auteur à ce sujet. Autre indication remarquable : la flotte soviétique actuelle a été construite en majeure partie après 1960 et à 99 % depuis 1949, tandis que le pourcentage de la flotte américaine mis en service après 1949 est de 42 % seulement. S'appuyant sur les sources dont il disposait, l'auteur

donne des chiffres : 385 sous-marins (170 aux Etats-Unis) ; 20 à 24 croiseurs (Etats-Unis : 14) ; 350 dragueurs de mines (Etats-Unis : 54) ; 250 navires amphibies (Etats-Unis : 142), et enfin 820 escorteurs, chasseurs de sous-marins et navires garde-côtes (Etats-Unis : 435). Alors qu'en mai 1954, on ne pouvait trouver en Méditerranée qu'un croiseur et deux contre-torpilleurs soviétiques, après le conflit du Moyen-Orient, on y a vu à un moment 110 unités. Leur nombre a naturellement beaucoup diminué, faute de points d'appui fixes, mais M. Joxe considère qu'il y en avait toujours 60 au printemps 1969. En tout cas, il estime que l'Union Soviétique l'emporte sur l'Amérique en ce qui concerne la moyenne d'âge de sa flotte commerciale, de sa flotte de pêche et de sa flotte de guerre, et il conclut en se demandant si le nouvel équilibre qui s'est établi avec la fin de la suprématie américaine dans ces divers secteurs se traduira, ou non, par un partage du globe en zones d'influence.

28. Jamais les ambitions maritimes de l'Union Soviétique n'avaient été mises en lumière de façon aussi étonnante et déconcertante que lors du conflit du Moyen-Orient en juin 1967. Jusqu'à présent, ce conflit n'a toujours pas abouti même à un armistice, sans parler du retour à la paix dans cette région perpétuellement troublée. L'histoire examinera un jour dans le détail ce qui a amené, en mai 1967, le Secrétaire général des Nations Unies, U. Thant, à retirer de la bande de Gaza les forces de l'O.N.U. qui, depuis 1956, y avaient malgré tout assuré un climat relativement paisible, et quelles ont été les influences qu'il a subies.

29. La conséquence immédiate de cette funeste mesure a été la fermeture du Golfe d'Akaba, ce qui, pour un observateur objectif, ne laissait aux Israéliens d'autre choix que la fuite en avant. Le triomphe militaire qu'ils ont remporté en quelques jours sur un adversaire alors déjà bien supérieur en effectifs et en matériel, mais, il est vrai, nettement inférieur pour l'entraînement et pour la combativité, aurait dû avoir, dans des conditions normales, de tout autres conséquences. Dans l'histoire de l'humanité, il est arrivé assez souvent qu'un vainqueur aussi indiscutable qu'Israël ait dicté au ou aux vaincus de dures conditions de paix. Compte tenu de leur succès militaire, unique en son genre, les Israéliens se sont montrés, jusqu'à présent, dans toutes les déclarations officielles, des vainqueurs pleins de modération tandis que les Etats arabes vaincus, dès leur défaite, se conduisirent déjà comme s'ils avaient des conditions à poser et comme s'ils pouvaient se refuser le luxe de négociations directes.

30. Since 1st September 1939, there has been no instance of hostilities being started so obviously and deliberately on the first possible pretext as the Middle East war of June 1967. In comparison, it is hard to imagine an international situation which would have allowed Germany, which had been brought to its knees, to lay down conditions for the victors instead of capitulating unconditionally. Although this idea may seem absurd, it had to be mentioned to demonstrate the paradox of the requirements so far linked with the political outcome of the Middle East war. It is really strange that, even so, the West seems to take no account of this.

31. Completely beaten on the battlefield, the Arab countries would never have adopted such an uncompromising position if Moscow had not given them so much assistance. The Soviets spent vast sums to supply these countries with ultra-modern weapons, and particularly Egypt whose military capability was completely destroyed. They very cleverly used the weaknesses of the States opposing Israel to install a cohort of advisers and instructors and to obtain permanent bases in the Mediterranean which, like others, they have a growing tendency to consider as *mare nostrum*. In the United Nations, the Soviet Union — together with the United States, Britain and France — professes to be a peaceful power which, as opposed to the other three, is interested in finding an acceptable solution to the Middle East conflict, this also being a demonstration of a true wish to bring about détente. As supplier of arms to the Arab States, it does everything to support their unyielding stand and thus postpone indefinitely all hope of peace. If there is a real desire to put an end to fighting in the Middle East after so many years, an attempt must be made to preach moderation to those who have so far shown so little, at least in their official statements, instead of bringing grist to their mill by adopting ever more threatening attitudes towards Israel. In fact, the Soviet Union is doing all in its power to perpetuate a state of tension at that end of the Mediterranean, thus continually provoking small explosions while avoiding another big explosion until such time as it may consider appropriate.

32. For the first time for nearly twenty years, the Middle East conflict and its unfortunate

consequences gave the Soviet Union a chance of decisively extending its area of influence on the south-eastern flank and competing in a sphere of interests which the West had always considered as its own. On several occasions, the Assembly of Western European Union has held most important debates on the considerable change in the military balance and the principal tactical and strategic problems involved. However, your Rapporteur does not know whether the arrival of the red fleet in the Mediterranean and the considerable armaments effort this demands of the Soviet Union have already been considered from the point of view of the need for détente in general and the resulting policy.

33. It was perhaps the Middle East conflict of June 1967 which showed the Western European countries for the first time with such force how necessary it was, if only for reasons of pride and influence on world events, to harmonise their policies and do their utmost to ensure that the part of Europe whose institutions and governments are democratic speaks with a single voice. But in fact this idea has not gone beyond the stage of rhetoric and pious hopes of parliamentarians; in February 1969, various ambiguities linked with the Middle East situation led to the most serious crisis which WEU has ever faced and the consequences of this crisis are still being felt. However this may be, the strong Soviet reaction to the Middle East war shows how desirable it is for the Western European countries to harmonise their foreign and defence policies, particularly in a given situation and with specific aims.

34. Mention has already been made of the second major disturbance which, for only too brief a time, convinced Western Europe of the need to establish a joint, binding political concept, pending which it would be a mere spectator of events with no say in the matter: this was the invasion of Czechoslovakia in August 1968. Those who saw this event as the complete moral and political collapse of efforts towards détente, were immediately told that in spite of the reprehensible nature of the methods used, the Soviet Union, by disposing of the Dubcek régime in Prague, had merely "tidied up its own house", as was the case in Hungary in November 1956. However much it is to be deplored that the

30. Depuis le 1^{er} septembre 1939, le monde n'a jamais connu de conflit militaire plus nettement et délibérément suscité pour le premier prétexte venu que la guerre du Moyen-Orient de juin 1967. Qu'on imagine un peu, par comparaison, une situation internationale qui aurait permis à l'Allemagne totalement à genoux de poser des conditions à ses vainqueurs au lieu d'implorer une capitulation sans conditions ! Aussi absurde que puisse paraître cette idée, il était nécessaire de l'évoquer pour bien faire voir tout ce qu'il y a de paradoxal dans les exigences liées jusqu'à présent à l'issue politique du conflit du Moyen-Orient. Il est vraiment curieux que, malgré cela, on semble en Occident s'en moquer complètement.

31. Les pays arabes, complètement battus sur le champ de bataille, n'auraient jamais adopté une attitude aussi intransigeante si Moscou ne les avait pas tant aidés. Les Soviétiques ont dépensé des milliards pour doter d'armes ultra-modernes ces pays et surtout l'Égypte dont le potentiel militaire avait été complètement détruit. Ils ont très habilement utilisé les faiblesses des États en conflit avec Israël pour s'y installer avec toute une cohorte de conseillers et d'instructeurs et pour obtenir des points d'appui durables dans cette Méditerranée que, comme d'autres, ils considèrent de plus en plus comme une mare nostrum. Dans le cadre des Nations Unies, l'Union Soviétique, aux côtés des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, se présente depuis des années comme une puissance pacifique qui, à l'instar de ses trois partenaires, marque de l'intérêt pour une solution acceptable au conflit du Moyen-Orient, qui constituerait en même temps un test classique de détente véritable. Comme fournisseur d'armes aux États arabes, elle fait tout pour les confirmer dans leur inflexibilité et renvoyer ainsi aux calendes grecques tout espoir de paix. Quand on tient véritablement à ce qu'après des dizaines d'années, les armes se taisent enfin au Moyen-Orient, on doit s'efforcer d'amener à la modération des partenaires qui n'en ont guère laissé voir jusqu'à présent, du moins officiellement, au lieu de porter de l'eau à leur moulin en lançant des conseils de plus en plus menaçants à l'adresse d'Israël. En fait, Moscou emploie tous les moyens pour perpétuer, à l'entrée de la Méditerranée, un état de tension qui provoque en permanence de petites explosions tout en évitant une nouvelle grosse explosion jusqu'au moment que l'Union Soviétique pourrait, éventuellement, juger favorable.

32. Le conflit du Moyen-Orient avec ses conséquences funestes a donné, pour la première fois

depuis près de vingt ans, à l'Union Soviétique la possibilité d'étendre de façon décisive sa zone d'influence sur le flanc du sud-est et de concurrencer l'Occident dans une sphère d'intérêts que celui-ci de tous temps considérait comme sienne. L'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale a précisément débattu, à plusieurs reprises, et avec grand sérieux, de la modification considérable de l'équilibre militaire et des principaux problèmes tactiques et stratégiques qui s'y rattachent. Cependant, votre rapporteur ignore si l'irruption de la flotte rouge en Méditerranée, et les puissants efforts d'armement de l'Union Soviétique que cela implique, ont déjà été analysés sous l'angle du besoin en général de détente et de la politique qui en découle.

33. C'est le conflit du Moyen-Orient de juin 1967 qui a peut-être démontré, pour la première fois avec une telle force aux pays d'Europe occidentale, combien il est nécessaire, ne serait-ce que pour des considérations d'amour-propre et d'influence sur les événements mondiaux, d'harmoniser leurs politiques et de tout mettre en œuvre pour faire parler d'une seule voix la partie de l'Europe dont les institutions et les gouvernements sont démocratiques. Mais, en fin de compte, cette notion n'a pas dépassé jusqu'ici la rhétorique et les vœux pieux des parlementaires ; des ambiguïtés de diverses natures liées à la situation au Moyen-Orient, il est résulté, en février 1969, la crise la plus grave qu'ait jamais connue l'U.E.O. depuis sa fondation, et les conséquences de cette crise ne sont pas encore définitivement surmontées. Mais la spectaculaire réaction soviétique devant le conflit du Moyen-Orient a révélé, en tout cas, combien l'harmonisation de la politique étrangère et de la politique de défense des pays d'Europe occidentale est et demeure souhaitable, notamment dans une situation donnée et pour des objectifs précis.

34. On a déjà évoqué ailleurs le deuxième ébranlement profond qui a rempli l'Europe occidentale d'une façon, hélas, bien éphémère, de la douloureuse certitude qu'en attendant l'ébauche d'une conception politique commune et contraignante, elle subissait, ignorée, les événements au lieu de les commander : l'invasion de la Tchécoslovaquie en août 1968. Ajoutons seulement ici que ceux pour qui cet événement a marqué l'effondrement complet, sur le plan moral et politique, des tentatives de détente, se sont vu immédiatement répondre que malgré le caractère répréhensif des méthodes employées, l'Union Soviétique n'a fait, en écartant le régime Dubcek à Prague, que « mettre de l'ordre dans sa propre maison »,

Soviet Union still fails to accept liberalisation in the area under its domination leading towards self-determination for the nations and the progressive democratisation of society, an attempt must be made to understand the psychological reasons for its inexorable opposition to any move towards pluralism and liberalisation from the moment it feels that internal order is threatened. To this extent, the invasion of Czechoslovakia by troops from the Soviet Union and four other Warsaw Pact countries was due merely to concern for political security and was in no way an indirect move against western positions.

35. In theory, this reasoning is certainly fair, but in practice there is a fundamental difference between the Soviet invasions of Hungary and of Czechoslovakia. The Hungarian uprising was from the communist point of view undoubtedly counter-revolutionary and also spread with such explosive suddenness that Moscow's military intervention was more a spontaneous physiological reflex than a carefully-prepared step in a policy of strength. In autumn 1956, the cold war was at its zenith. The Hungarian uprising had been preceded by the uprising in Poland in October, the British and French intervention against Nasser on the Suez Canal and the Israeli attack on Egypt.

36. On the other hand, it took almost eight months for the so-called "Czechoslovak miracle" slowly to emerge and establish itself. It was carried out from beginning to end under the worried observation of world public opinion in both East and West. Growing anxiety among partisans of a certain doctrine in leading Soviet circles may have corresponded increasingly to malicious pleasure on the part of die-hard "cold-warmongers" west of the iron curtain. Most people who really and unreservedly subscribed to a policy of détente were encouraged and fortified by the Czechoslovaks' unprecedented attempt to carry out reforms based on highly positive considerations. No-one doubted that Dubcek, despite the vigour of his reforms, was a convinced communist and until 21st August certainly a loyal friend of the Soviet Union. It was thought that the next elections in Czechoslovakia would be the first really free elections in the communist world and that, as far as it was

humanly possible to see, they might, through the electorate, lead to an overwhelming victory by a State party which its leaders had deprived of its privileges. If the Dubcek example had spread to other communist bloc States, perhaps even to the Soviet Union, there would have been a serious hope that international negotiations could be held in the foreseeable future, with a partner which, while maintaining its ideological views, would show a desire for compromise. Any increase, however relative, in liberalism and therefore in humanitarian principles would have progressively freed the communist world from its basic complexes and its partners would have been even more inclined to abandon their cautious attitude towards it.

37. Viewed from this angle, the Soviet intervention in Czechoslovakia inevitably points to the conclusion that the West's traditional idea of détente was not only seriously jeopardised, it was energetically cut short. Reactions in the West in no way encouraged official recognition of the situation. President Nixon, who was elected in 1968, expressly stated that the aim of the new Administration was to replace opposition by co-operation. The western world's leading power thus directly or indirectly urged its partners to start thinking. On this side of the iron curtain, the appeal by the Budapest conference of March 1969 revealed a sincere wish to try the experiment of an all-European conference, in spite of a number of reservations.

38. Naturally, the communists' provisional review of events in spring 1969 also took account of events in Western Europe. For the free peoples of Europe, the sixties seem to have ended in perplexity, disorder and stagnation. Achievements in European unification have been very disappointing. Insofar as they concerned the people themselves, none of the hopes obtaining at the beginning of the decade came to fruition. The proposed enlargement of the European Communities to include four applicant countries failed twice, in January 1963 and in 1967, in view of the refusal by the then President of the French Republic, General de Gaulle. In the meantime, the six-power European Communities set up by the Rome Treaty faced the most serious crisis they had ever encountered and, we hope, ever will encounter.

exactement comme ce fut le cas en Hongrie en novembre 1956. Certes, autant il faut déplorer que l'Union Soviétique, dans sa propre sphère de domination, ne tolère toujours aucune libéralisation dans le sens de l'autodétermination des nations et de la démocratisation progressive de la société, autant il faut comprendre les raisons psychologiques qui l'amènent à s'opposer inexorablement à toutes les tendances orientées vers le pluralisme et la libéralisation, dès qu'elle considère qu'elles menacent son ordre interne. Dans cette mesure, l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes de l'Union Soviétique et de quatre autres pays du Pacte de Varsovie a été simplement motivée par un souci de sécurité politique et elle ne constituait nullement un assaut indirect contre les positions occidentales.

35. En théorie, ce raisonnement est certainement juste, mais, en pratique, il y a une différence fondamentale entre les invasions soviétiques de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie. Le soulèvement hongrois comportait indubitablement, du point de vue communiste, un aspect véritablement contre-révolutionnaire et il s'est de plus propagé avec une soudaineté si explosive que l'intervention militaire de Moscou a correspondu davantage à la spontanéité d'un réflexe physiologique qu'à l'action bien préparée d'une politique de puissance. En automne 1956, la guerre froide connaissait, en outre, un paroxysme. Le soulèvement hongrois avait été précédé du soulèvement polonais d'octobre, de l'intervention britannique et française contre Nasser sur le Canal de Suez et de l'attaque des Israéliens contre l'Égypte.

36. En revanche, le prétendu « miracle tchécoslovaque » a mis presque huit mois à se réaliser peu à peu et à se consolider. Il s'est entièrement accompli sous les regards angoissés de l'opinion mondiale, à l'Est comme à l'Ouest. A l'inquiétude croissante des partisans d'une certaine doctrine parmi les dirigeants soviétiques, peut avoir correspondu de plus en plus une joie maligne des véritables partisans intraitables de la guerre froide à l'ouest du Rideau de fer. La grande majorité de ceux qui souscrivent réellement et sans arrière-pensée à une politique de détente, s'est senti encouragée et fortifiée par la tentative sans précédent des Tchécoslovaques pour réaliser une réforme inspirée par des considérations absolument positives. Personne n'a douté que Dubcek, malgré la vigueur de ses réformes, était un communiste convaincu et, jusqu'au 21 août assurément, un ami loyal de l'Union Soviétique. On a présumé que les futures élections en Tchécoslovaquie seraient les premières élections vraiment

libres du monde communiste et qu'autant qu'il était humainement possible de le prévoir, elles pourraient, grâce à la base, donner une victoire écrasante à un parti d'Etat dépossédé par le sommet de ses privilèges. Si l'exemple de Dubcek s'était propagé à d'autres Etats du bloc communiste, voire peut-être à l'Union Soviétique, on pouvait sérieusement espérer que, dans un avenir prévisible, on aurait affaire dans les négociations internationales à un partenaire qui, tout en maintenant son point de vue idéologique, témoignerait d'une volonté de compromis. Tout accroissement, si relatif soit-il, de l'esprit libéral et, par là, des principes humanitaires, aurait libéré progressivement le monde communiste de ses complexes originaux et ses partenaires n'en auraient été que plus en mesure d'abandonner eux aussi les réserves méfiantes qu'ils nourrissaient à son égard.

37. Si l'on considère sous cet angle l'intervention de l'Union Soviétique en Tchécoslovaquie, on sera fatalement obligé de conclure qu'elle a non seulement compromis sensiblement l'idée de détente jusqu'alors traditionnellement admise en Occident, mais encore qu'elle l'a énergiquement mise en échec. La réaction occidentale, comme cela a déjà été démontré ailleurs, ne va pas dans le sens d'une reconnaissance officielle de cet état de fait. Le Président Nixon, élu en novembre 1968, a proclamé expressément que le but de la nouvelle administration tendrait à remplacer l'affrontement par la coopération. La puissance dominante du monde occidental a ainsi amené directement ou indirectement ses partenaires à réfléchir. L'appel de la conférence de Budapest de mars 1969 a rencontré, de ce côté-ci du Rideau de fer, malgré nombre de réserves, la volonté profonde d'accepter l'expérience d'une conférence paneuropéenne.

38. Naturellement, le bilan provisoire tiré du printemps 1969 par les communistes a tenu compte aussi des événements survenus en Europe occidentale. Les années précédant 1970 semblent s'être terminées pour les peuples libres d'Europe dans la perplexité, le désordre et la stagnation. La politique d'unification européenne présente un bilan très décevant. Aucune des espérances qui avaient — dans la mesure où elles concernaient les peuples mêmes — présidé au début de cette décennie n'a même vu un commencement appréciable de réalisation. L'élargissement prévu des Communautés européennes à quatre candidats a échoué par deux fois, en janvier 1963 et en 1967, devant le refus du Président de la République française de l'époque, le Général de Gaulle. Entretemps, les Communautés européennes des Six, qui avaient été créées par les Traités de Rome,

39. The principle of supranational integration, as laid down in the treaties, in the economic field at least, is being increasingly replaced by simple inter-State co-operation although hampered by many demonstrations of mutual distrust and hostility. Many thought a workable Western European political community was sheer utopia after the Fouchet plan, proposed by the French Government at a psychologically unfavourable time, had failed for lack of support from the other countries. Nor has there once been the slightest trace of real political co-operation. This was seen only too clearly, alas, with the powerless and disorganised reaction of Western Europe to the Middle East crisis in 1967 and the Czechoslovak affair in August 1968. It might even be supposed that, at least for the participants, the magic formula of détente would replace all political activities in each country, whether for building and enlarging the Communities, for the political union of Europe in order to make it a workable entity, or finally for seriously strengthening the West's defence forces.

40. Nor have the national parliaments, independently of their governments, taken any convincing step in the European field. The increasingly delicate question of democratising the existing Communities by direct elections to the European Parliament and giving it real supervisory powers is being pushed ever further into the corner. In Italy, the only one of the six members of the Community whose parliament and government have come out clearly in favour of direct elections, perhaps in the national framework at first, there was a protracted government crisis in the summer of 1969 which understandably concentrated the country's political forces on the internal situation rather than other matters.

41. There may be disagreement over your Rapporteur's view that results in the last decade have been almost entirely negative, but it must be admitted that his theory is well founded since the communists at least have carefully noted and turned to account all the symptoms

of weakness and confusion on this side of the iron curtain. As for their own problems, for instance polarisation between Moscow and Peking, the special rôle played by Albania, which is unique of its kind, developments in Yugoslavia which has a communist government but does not officially belong to the eastern bloc, the circumspect but obvious aloofness of Rumania's foreign policy and naturally, above all, the desire for general reforms which arose spontaneously like a gust of wind in Czechoslovakia during the Dubcek era, all these problems have been placed in parallel in an authoritative analysis with the difficulties encountered by the West and have to a certain extent been counter-balanced. This was undoubtedly done without any trace of the illusions which have so far been a feature of the West's policy towards the East.

42. At Moscow headquarters, the closest attention must have been paid in the last five years to the tension stemming from the existence of a politically conscious younger generation which tends to revolt against traditional forms of political power and social relations. Such tension exists on the communist side, too, and from its viewpoint it is probably even more afraid of the consequences than the western States. For a yet indeterminate period, however, it can continue to turn a blind eye to the situation or, at the worst, resort to repression whereas the West has already been severely shaken and, faithful to its scale of values, it cannot rely on repression as young people accuse it of doing.

43. All these observations and thoughts are probably the psychological element which for some years has been urging the communist world to make an official and solemn renewal of the proposal to hold an all-European conference which it already suggested in vaguer terms several years ago. Such possibilities have to be studied here in order to make such an analysis as your Rapporteur has done, even if it does not correspond to his wishes.

44. In this respect, a well-defined trend in communist policy has become increasingly evident recently. For the first time for many years a frontal attack is again being directed against the Federal Republic of Germany. In a way, the latter had the rôle of an erratic block during the first round of the international talks on détente.

entraient dans la crise la plus grave qu'elles aient connue jusqu'alors et, espérons-le, qu'elles connaîtront dans l'avenir.

39. Le mécanisme de simple coopération inter-étatique auquel nuisent, de surcroît, les nombreuses manifestations de méfiance et d'oppositions réciproques, se substitue de plus en plus au principe d'intégration supranationale voulue par les traités, tout au moins dans le secteur économique. Beaucoup ont considéré qu'une communauté politique en Europe occidentale, capable de fonctionner, était pure utopie après que le Plan Fouchet, proposé par le gouvernement français à un moment psychologique défavorable, eut échoué, faute de sympathie chez ses partenaires. Pas une seule fois non plus on n'a pu déceler la moindre trace de coopération politique véritable. On l'a, hélas, assez vu avec la réaction impuissante et désordonnée qui fut celle de l'Europe occidentale lors de la crise du Moyen-Orient de 1967, comme lors de l'affaire tchécoslovaque d'août 1968. On pourrait presque supposer qu'au moins pour les participants, la formule magique de la détente allait remplacer toute activité politique à l'intérieur de chaque pays, que ce soit pour l'édification et l'élargissement des Communautés, pour l'union politique de l'Europe destinée à en faire une entité capable de fonctionner, ou enfin pour un renforcement sérieux des forces de défense de l'Occident.

40. Les parlements nationaux, indépendamment de leurs gouvernements, n'ont pas, eux non plus, fait preuve, pour les affaires européennes, de la moindre initiative réellement convaincante. On a, semble-t-il, repoussé toujours plus dans une impasse la question en fait toujours plus brûlante de la démocratisation des Communautés existantes par des élections générales au Parlement européen et celle visant à doter cet organe de véritables moyens de contrôle. Le seul pays de la Communauté des Six où parlement et gouvernement se soient nettement prononcés pour des élections directes, peut-être tout d'abord dans un cadre national, c'est-à-dire l'Italie, a connu durant l'été 1969 une crise gouvernementale de longue durée qui a mobilisé, on le comprend, les forces politiques du pays sur la situation intérieure et les a détournées des activités extérieures.

41. On peut être en désaccord avec votre rapporteur sur le jugement qu'il porte et qui tend à établir un bilan presque totalement négatif de la dernière décennie, mais il faut pourtant bien admettre que son hypothèse est bien fondée puisque, au moins, les communistes ont soigneusement

enregistré et tiré parti de tous les symptômes de faiblesse et de confusion qu'ils ont perçus de ce côté-ci du Rideau de fer. Quant aux problèmes qui sont les leurs, par exemple la polarisation entre Moscou et Pékin, le rôle particulier et unique en son genre joué par l'Albanie, l'évolution de la Yougoslavie qui possède un gouvernement communiste mais n'appartient pas officiellement au bloc oriental, les distances prises, de façon circonspecte mais évidente, par la Roumanie dans sa politique étrangère, et naturellement, avant tout, la volonté de réforme générale qui s'est soulevée spontanément comme un vent d'orage dans la Tchécoslovaquie de l'ère Dubcek, tous ces problèmes ont été mis en parallèle, dans une analyse magistrale, avec les difficultés éprouvées par l'Occident et ont été, jusqu'à un certain point, contrebalancés. Ce fut, assurément, réalisé sans aucune trace de ces illusions qui ont, jusqu'à présent, caractérisé la politique de l'Occident à l'égard de l'Est.

42. On a dû surtout, dans l'état-major moscovite, observer avec la plus grande attention, au cours des cinq dernières années, les tensions liées à la montée d'une jeune génération politiquement engagée, encline à se révolter contre les formes traditionnelles de pouvoir politique et de rapports sociaux. Le communisme, lui aussi, connaît ces tensions et, étant donné sa vue des choses, il doit vraisemblablement les redouter encore plus que ne le font les Etats de l'Ouest, mais il peut encore, pendant un temps indéterminé, les ignorer ou, au pire, les étouffer, tandis que l'Occident en a déjà été ébranlé de façon spectaculaire et se voit contraint, fidèle à sa conception des valeurs, de ne pas en venir à bout uniquement par la « répression » comme les jeunes lui en prêtent l'intention.

43. Toutes ces observations et toutes ces réflexions ont probablement été le facteur psychologique qui a, depuis plusieurs années déjà, amené le monde communiste à renouveler officiellement et solennellement la proposition de tenir une conférence paneuropéenne qu'il avait déjà faite, de façon plus vague, il y a quelques années. Il faut bien analyser ces éventualités ici pour adhérer, comme le fait votre rapporteur, à une telle analyse, même si elle ne correspond pas à ses vœux.

44. A cet égard, l'on perçoit de plus en plus nettement ces derniers temps une orientation des initiatives de la politique communiste dans une direction bien définie. Pour la première fois depuis longtemps, il s'agit d'une attaque frontale, dirigée à nouveau contre la République Fédérale d'Allemagne. Celle-ci a joué à certains égards, lors

This was certainly not due to its lack of love for peace, as the communists said, but to its geographical position. It is a fact that when Germany was amputated and the field of its national sovereignty divided, the 1937 frontiers being taken, at the Potsdam Conference, as the basis for a future peace treaty, Germans were not active participants but were merely subjected to foreign wishes.

45. It was the inability of the victors to agree on a policy concerning the future of territories still belonging to Germany after the second world war and inhabited by Germans which led to the formation of two rival German States under the protection of one or other of the victors. Whereas a vast majority of the population of the Federal Republic accepted the order established by the western powers, leading up to the accession of the Federal Republic to NATO in 1955, thus instituting a real partnership based on equal rights throughout the western alliance, the Soviet Union imposed a political system on the German Democratic Republic by force, employing only officials who subscribed to its views. By means of a so far most skilful policy, the latter have admittedly strengthened their influence in the eastern bloc in the last two decades, and this has been of considerable assistance in inducing the people of the German Democratic Republic to accept the situation to a certain extent. A conclusive demonstration of the political will of the people has not so far been possible in the German Democratic Republic and will not be until the situation changes.

46. At international level, the moral and legal competence of the Federal Republic to negotiate on behalf of all Germans, as solemnly proclaimed in the national framework of its fundamental law, is also based on the fact that the Federal Republic, like any other member of the Alliance, is free to terminate its membership of the western system if it wishes, whereas the German Democratic Republic has never had such a possibility, particularly since the proclamation of the Brezhnev doctrine.

47. The political obligation of the victors to reunify Germany, which they themselves divided into two parts, was denounced unilaterally by the Soviet Union at the Conference of Ministers for Foreign Affairs in Geneva in October 1955. Since then, the Soviet Union has upheld the view that there are two sovereign German States which must agree jointly on their mutual relations and possible reunification. The fact that the Soviet Government constantly prevents the expression of free will in the part of Germany under its control is a practical obstacle to what it proposed in theory and defined as legitimate in October 1955.

48. Since Mr. Khrushchev's note of 27th November 1958, the Soviet Union has taken every possible step to try to sever the political, legal, economic and financial links between West Berlin, whose defence is assured by the three western powers, and the Federal Republic. The fiction of a "free city of West Berlin", which the Soviets at first made every effort to obtain, has been abandoned. West Berlin is recently described as a "special political entity". But the aim of isolating West Berlin from the Federal Republic and thus severing its life-line has not changed. On the other hand, East Berlin was systematically removed from the four-power system between the time of the administrative division of the former German capital on 30th November 1948 and the building of the wall on 13th August 1961, and totally incorporated into the German Democratic Republic of which it has even become the capital.

49. Between the end of the second world war and the building of the Berlin wall, which made mass emigration impossible, millions of persons abandoned their homes in what was first the Soviet zone of occupation and then the German Democratic Republic to take refuge in the Federal Republic. Not without reason, this exceptional phenomenon was known as a "referendum by show of feet". In the circumstances, the Federal Republic had no choice but to work logically and without risk of error for the national aim of reunification in parallel with its efforts to achieve the widest possible integration of Western Europe. Since such an approach was condemned by the East as being revanchard, imperialist and consequently warlike, the Federal Republic, in spite of its wishes, now has to slacken off such efforts insofar as the requirements of overall détente gain ground and indicate that at least the first steps towards a world *status quo* depend

du premier round des discussions internationales sur la détente, le rôle d'un bloc erratique. Cela ne provenait, certes pas, du défaut d'amour pour la paix dont l'accusaient les communistes, mais de sa situation géographique. L'on sait bien que, lors de l'amputation, puis de la division du domaine de leur souveraineté nationale, pour lequel les frontières de 1937 avaient été retenues lors de la Conférence de Potsdam encore, comme fondement sur lequel devait être établi un futur traité de paix, les Allemands n'ont pas été d'actifs participants, mais qu'ils n'ont été que les objets d'une volonté étrangère.

45. Ce fut l'incapacité des puissances victorieuses à se mettre d'accord sur une politique concernant l'avenir des territoires restés à l'Allemagne après la Deuxième guerre mondiale et peuplés par des Allemands, qui fit naître deux Etats allemands rivaux sous le protectorat de telle ou telle des puissances victorieuses. Tandis que l'immense majorité de la population de la République fédérale acceptait l'ordre établi par les vainqueurs occidentaux et auquel d'ailleurs l'adhésion de la République fédérale à l'O.T.A.N. en 1955 substituait un véritable statut de partenaire fondé sur l'égalité des droits à l'intérieur de l'ensemble du système d'alliance occidental, l'Union Soviétique a implanté de force le système politique de la République Démocratique Allemande en employant exclusivement des fonctionnaires qui lui étaient dévoués. Certes, ceux-ci ont, par une politique jusqu'à présent fort habile, renforcé leur influence dans le bloc oriental au cours de deux décennies, ce qui a substantiellement contribué à amener la population de la République Démocratique Allemande à une certaine acceptation de la situation. Une manifestation concluante de la volonté politique de la population n'a pas, jusqu'à présent, été rendue possible en République Démocratique Allemande et elle ne le sera pas tant que demeurera la situation présente.

46. Du seul fait que la République fédérale est en mesure de dénoncer n'importe quand, tout comme n'importe quel autre membre de l'Alliance, son appartenance au système occidental, tandis que la République Démocratique Allemande n'a jamais eu une telle possibilité et que, depuis la proclamation de la doctrine Brejnev, elle en est plus dépourvue encore que par le passé, découle aussi, dans l'ordre international, la compétence morale et le droit pour la République fédérale de négocier au nom de tous les Allemands, ainsi que l'a proclamé solennellement, dans le cadre national, sa loi fondamentale.

47. L'obligation politique des puissances victorieuses de réunifier une Allemagne divisée en deux parties de leur propre fait a été dénoncée unilatéralement par l'Union Soviétique à la Conférence des ministres des affaires étrangères de Genève, en octobre 1955. Ce pays défend, depuis lors, le point de vue selon lequel il existerait deux Etats allemands souverains qui doivent s'accorder entre eux sur leurs relations mutuelles et sur leur éventuelle réunification. Parce que le gouvernement de Moscou empêche constamment l'expression d'une libre volonté dans la partie de l'Allemagne qu'il contrôle, cela empêche pratiquement de réaliser ce qu'il a proposé sur le plan théorique et défini comme légitime en octobre 1955.

48. Depuis la note de Khrouchtchev du 27 novembre 1958, l'Union Soviétique s'efforce par tous les moyens de rompre les liens politiques, juridiques, économiques et financiers de Berlin-ouest, dont la défense est assurée par les trois puissances occidentales, avec la République fédérale. La fiction d'une « ville libre de Berlin-ouest » d'abord revendiquée énergiquement par les Soviétiques, a été abandonnée. On désigne Berlin-ouest depuis peu comme une « entité politique particulière ». Mais l'objectif consistant à isoler Berlin-ouest de la République fédérale et à couper ainsi son véritable cordon ombilical n'a pas changé. Au contraire, Berlin-est a été systématiquement détachée du régime des quatre puissances depuis la division administrative de l'ancienne capitale allemande, le 30 novembre 1948, jusqu'à la construction du mur, le 13 août 1961, et incorporée totalement à la République Démocratique Allemande dont elle est même devenue la capitale.

49. Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale jusqu'à la construction du mur de Berlin qui rendit impossible une émigration massive, des millions de personnes ont abandonné leur foyer dans ce qui fut d'abord la zone d'occupation soviétique, et plus tard la République Démocratique Allemande, pour se réfugier en République fédérale. On a qualifié ce phénomène exceptionnel, non sans motifs, de « plébiscite par les pieds ». Dans ces conditions, la République fédérale s'est vue contrainte de chercher, très logiquement et sans risque d'erreur, outre ses efforts en vue d'une intégration de l'Europe occidentale aussi large que possible, à atteindre l'objectif national de la réunification. Actuellement, comme de telles tentatives étaient condamnées par l'Est qui les qualifiait de revanchardes, impérialistes et, par conséquent, bellicistes, la République fédérale est réduite, bien malgré elle, à les laisser dans la pénombre, dans la mesure où l'exigence d'une

on the special problem of Germany being left to one side.

50. Earlier Federal governments had already foreseen this dilemma and attempted to take account of it in the line they followed. In a statement to the Bundestag on 9th October 1962, Mr. Adenauer, then Federal Chancellor, affirmed that he was prepared to hold talks with the other part of Germany provided its people were able to organise their lives as they wished. The former Federal Minister for Foreign Affairs, Mr. Schroeder, established the first durable contacts with the East, exchanged trade missions with Warsaw and Budapest and prepared for the establishment of diplomatic relations with Rumania.

51. In a note intended not only for its western partners but above all the countries of the eastern bloc, Mr. Erhard's Government affirmed on 25th March 1966 that it had the firm intention of seeking the reunification of Germany by peaceful means alone. It added that it was quite prepared to accede to a treaty on the non-proliferation of nuclear weapons and also to exchange declarations renouncing the use of force with the Soviet, Polish and Czechoslovak Governments and "any other European State". Finally, it expressed its willingness to take part in a world or any other disarmament conference.

52. After the formation of the "grand coalition" government, the Federal Republic started on a new course. In a government statement by the then Federal Chancellor, Mr. Kiesinger, on 13th December 1966, it opted entirely and unreservedly for détente. Diplomatic relations were established with Rumania and re-established with Yugoslavia, and agreement was reached with Czechoslovakia on the establishment of a trade mission. Above all, the coalition government made many direct approaches to the German Democratic Republic and for the first time offered to hold talks or even negotiations at governmental level. Finally, in accordance with the note of 25th March 1966 prepared by the previous government, the Federal Government sought a useful exchange of views with the Soviet Union in order to agree on a bilateral renunciation of the use of force.

53. Recognising the fact that more was demanded of the Federal Republic than of any other State in giving up what was the essence of its policy, the course it deliberately adopted leading towards international détente was welcomed favourably both by its western partners and by a number of third countries. In the East, however, this was so only insofar as there was a desire to take advantage of the situation to open diplomatic relations or at least establish new trade missions. In particular, the Soviet Union and the German Democratic Republic were extremely cautious, if not hostile, towards the Kiesinger Government's efforts to bring about détente. The German Democratic Republic rejected all Bonn's proposals for agreements leading to humanitarian improvements in the lot of the people of divided Germany, and replied by insisting on *de jure* recognition of the communist-ruled part of Germany with all the ensuing consequences. The Soviet Union, for its part, reacted to the offer of an exchange of declarations renouncing the use of force by invoking Articles 53 and 107 of the United Nations Charter which make specific provision for the possibility of an intervention against any State "which during the second world war has been an enemy of any signatory of the present Charter". Like all its allies, the Federal Republic was keenly affected by the occupation of Czechoslovakia which cut short all hopes and expectations based on the belief that the communists were ready for a détente.

54. In spite of all these setbacks, the discrimination and widespread propaganda against it, the new German Government formed after the elections of 28th September 1969 has persevered in its efforts to make a decisive contribution to détente through entente with the East. In his government statement of 28th October 1969, Chancellor Brandt took yet another important step further than his predecessors by officially referring for the first time to the existence of a second German State. But the new Federal Government too is continuing to withhold *de jure* recognition of the German Democratic Republic as is evident from the statement of 28th October 1969 and the Chancellor's speech on the state of the nation on 14th January 1970.

détente globale gagnait du terrain et laissait voir qu'au moins les premiers pas d'un statu quo mondial dépendaient du fait que l'on laisserait de côté ce problème particulier de l'Allemagne.

50. Déjà, les gouvernements fédéraux antérieurs ont pressenti ce dilemme et ont tenté d'en tenir compte pour orienter leur conduite. Dans une déclaration devant le Bundestag, le 9 octobre 1962, le Chancelier fédéral d'alors, M. Adenauer, a affirmé qu'il était prêt à entrer en conversation avec l'autre fraction de l'Allemagne si la population de cette région était en mesure d'organiser son existence comme elle l'entendait. L'ancien ministre fédéral des affaires étrangères, M. Schroeder, a lié les premiers contacts durables avec l'Est et l'échange de missions commerciales avec Varsovie et Budapest et il a préparé l'ouverture de relations diplomatiques avec la Roumanie.

51. Dans une note qui n'était pas destinée à ses seuls partenaires occidentaux, mais avant tout aux pays du bloc oriental, le gouvernement Erhard a affirmé, le 25 mars 1966, sa ferme intention de ne rechercher la réunification de l'Allemagne que par des moyens pacifiques. Il a ajouté qu'il était absolument prêt à adhérer à un traité de non-prolifération des armes nucléaires et aussi à échanger des déclarations de renonciation à l'usage de la force avec les gouvernements de l'Union Soviétique, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de « tout autre Etat européen qui le désire ». Il s'est, enfin, déclaré disposé à prendre part à une conférence mondiale sur le désarmement ou à toute autre conférence sur le désarmement.

52. La République fédérale en est arrivée à une nouvelle orientation après la constitution du gouvernement de « grande coalition ». Par la déclaration gouvernementale du Chancelier fédéral d'alors, M. Kiesinger, le 13 décembre 1966, Bonn s'est rangé complètement et sans réserve du côté de la détente. Des relations diplomatiques ont été nouées avec la Roumanie, restaurées avec la Yougoslavie et l'établissement d'une mission commerciale a fait l'objet d'un accord avec la Tchécoslovaquie. Avant tout, le gouvernement fédéral de grande coalition a entrepris de nombreuses démarches directes auprès de la République Démocratique Allemande et a offert pour la première fois d'ouvrir des conversations, voire des négociations, avec elle au niveau gouvernemental. Finalement, Bonn a recherché, conformément à la note du 25 mars 1966, œuvre du gouvernement précédent, un utile échange de vues avec l'Union Soviétique pour parvenir à un accord sur une renonciation bilatérale à l'emploi de la force.

53. En reconnaissance du fait que la République fédérale a dû, à ce propos, montrer plus d'audace que n'importe quel autre Etat pour renoncer à ce qui était l'essentiel de sa politique, son orientation délibérée vers la détente internationale a été, à juste titre, applaudie aussi bien par ses partenaires occidentaux que par de nombreux pays tiers. Toutefois, à l'Est, elle ne l'a été que dans la mesure où l'on désirait en tirer des avantages concrets par l'ouverture de relations diplomatiques ou, au moins, par l'établissement de nouvelles missions commerciales. L'Union Soviétique et la République Démocratique Allemande ont notamment, pour leur part, réagi avec la plus grande méfiance, voire de façon fort hostile, aux efforts de détente du gouvernement Kiesinger. La République Démocratique Allemande a rejeté toutes les propositions de Bonn destinées à amener, par des accords, des allègements, du point de vue humain, au sort de la population d'une Allemagne coupée en deux et a répondu en exigeant la reconnaissance *de jure* de la partie de l'Allemagne gouvernée par les communistes, avec toutes les conséquences que cela entraînait. L'Union Soviétique, de son côté, a réagi à l'offre d'un échange de déclarations de renonciation à l'emploi de la force en invoquant les articles 53 et 107 de la Charte des Nations Unies qui prévoient expressément la possibilité d'une intervention contre tout Etat « qui, pendant la Seconde guerre mondiale, a été l'adversaire de tout signataire de la présente Charte. » La République fédérale a, comme tous ses alliés, vivement ressenti le choc causé par le coup d'arrêt porté par l'occupation de la Tchécoslovaquie à tous les espoirs et à toutes les attentes qui se fondaient sur l'idée que le camp communiste était disposé à la détente.

54. Malgré ces échecs, malgré toutes les discriminations dont il était la victime, malgré la massive propagande hostile, le nouveau gouvernement allemand, issu des élections du 28 septembre 1969, a poursuivi avec persévérance ses efforts pour apporter une contribution décisive à la détente par une entente avec l'Est. Dans sa déclaration gouvernementale du 28 octobre de l'an dernier, le Chancelier fédéral Brandt a fait encore un pas important au-delà de ce qu'avaient fait ses prédécesseurs en parlant pour la première fois officiellement de l'existence d'un second Etat allemand. Mais le nouveau gouvernement fédéral continue, lui aussi, à refuser de reconnaître *de jure* la République Démocratique Allemande, ainsi qu'il a été précisé dans la déclaration du 28 octobre 1969 et dans le discours du Chancelier fédéral sur l'état de la nation, le 14 janvier 1970.

55. Moreover, the Federal Government has declared itself willing, in exchange for valid concessions, to "pass from regulated cohabitation to joint life". It has offered to hold bilateral negotiations without discrimination leading to "co-operation organised by a treaty" and also proposed a treaty to the German Democratic Republic on the renunciation of force. In addition, the Federal Government has accepted the principle of an all-European conference: "such a conference, if carefully prepared, can be an important step towards greater security, the reduction of armaments and progress in relations between partners in the East and West of Europe".

56. Great interest has admittedly been shown by the Warsaw Pact countries in recent developments in Western Europe, and particularly the new situation in the Federal Republic after the elections of 28th September 1969. The statement by the new Federal Government on 28th October was immediately followed by a conference of Ministers for Foreign Affairs of the Warsaw Pact countries in Prague on 30th and 31st October 1969. It is not difficult to believe there was a link of cause to effect between these two events, particularly since the final communiqué of the Prague Conference did not contain *expressis verbis* the abovementioned preconditions which the Budapest appeal laid down for the convening of an all-European conference.

57. In fact, the Ministers for Foreign Affairs of the Warsaw Pact countries inserted in the Prague communiqué a draft document "on the renunciation of force or the threat of its use in mutual relations among the States of Europe" for a future all-European conference whose participants should declare that they "recognise and unconditionally respect the territorial integrity of all European States within their existing borders". But this passage is far less exacting than the very detailed list of conditions intended mainly for the Federal Republic which were contained in the Budapest appeal. On the contrary, the Prague communiqué mentioned and adopted clearly for the first time the principle of both sides renouncing the use of force which had been advanced by the Federal Republic.

58. In this respect, the greater flexibility shown by the eastern bloc States in Prague was either

an act of sheer propaganda intended to mislead the western countries or the result of an incorrect political assessment. (Many western observers consider that the communists are almost infallible in their prognostics, but this is not so.) There is nothing so far in the talks and negotiations which have been proposed or held officially between the two sides of the iron curtain to indicate that the East is prepared to make real concessions or even satisfactory compromises.

59. The exchanges of views between the United States and the Soviet Union which began in Helsinki last autumn and continued in Vienna in April 1970 are admittedly of decisive importance from the standpoint of international policy, particularly in connection with a possible all-European conference. A marked reduction in expenditure on arms by both sides is a most important precondition for the establishment of peace and the ultimate success of a policy of worldwide détente. The fact that this is a particularly thorny and complicated problem which, even with full support from both sides, will take some time in no way means that a satisfactory result cannot be achieved. But whereas President Nixon has often demonstrated — indirectly by further important reductions in American forces in Vietnam or directly by halting essential aspects of the American armaments programme — his readiness to pursue negotiations with the Soviet Union until success is achieved, Mr. Brezhnev, Party Head, stated during the celebrations on the anniversary of Lenin's birth that "socialist vigilance" called for a greater effort in the armaments field. In any case, there is as yet no reason to be over-optimistic about the next round of talks in Vienna.

60. Conversely, the exceptional political activity of the new Federal German Government in the East is certainly a decisive experiment for the whole of Western Europe. The first steps were taken immediately after the government statement of 28th October 1969 and talks with the Soviet Union started last December. They entered a more serious phase in Moscow in February and March. Almost at the same time as this second round of talks, negotiations were started with Poland with a view to normalising German-Polish relations. On 19th March 1970, Mr. Brandt,

55. Du reste, le gouvernement fédéral s'est déclaré disposé, moyennant de sérieuses concessions, à « passer d'une cohabitation réglementée à une vie commune ». Il a offert des négociations bilatérales sans discrimination devant conduire à « une coopération organisée par un traité » et il a proposé à la République Démocratique Allemande aussi un traité de renonciation à la force. De plus, le gouvernement fédéral a accepté le principe d'une conférence paneuropéenne : « Une telle conférence peut, si elle est préparée avec soin, constituer une étape importante sur la voie conduisant à une plus grande sécurité, à une réduction des armements et à des progrès des relations entre partenaires de l'est et de l'ouest de l'Europe. »

56. Certes, l'on a suivi avec le plus grand intérêt, dans les pays du Pacte de Varsovie, l'évolution récente de l'Europe de l'ouest, et notamment la nouvelle constellation apparue en République fédérale à la suite des élections du 28 septembre 1969. La déclaration du nouveau gouvernement fédéral, le 28 octobre, a été immédiatement suivie par une conférence des ministres des affaires étrangères des Etats membres du Pacte de Varsovie, les 30 et 31 octobre 1969, à Prague. Il n'est guère exagéré de soupçonner un lien de cause à effet entre ces deux événements, surtout si l'on tient compte de ce que le communiqué final de la Conférence de Prague ne contenait plus *expressis verbis* les conditions préalables citées plus haut que l'appel de Budapest mettait à la réunion d'une conférence paneuropéenne.

57. En fait, les ministres des affaires étrangères des pays membres du Pacte de Varsovie ont placé justement dans le communiqué de Prague un projet de document « sur la renonciation à la force ou à la menace et ses implications dans les relations entre les Etats européens » en vue d'une éventuelle conférence paneuropéenne dont les participants devraient affirmer « qu'ils reconnaissent l'intégrité territoriale de tous les Etats européens dans leurs frontières actuelles et qu'ils la respecteront de façon stricte ». Mais ce passage a un ton nettement moins astreignant que la liste de conditions préalables très précises et adressées essentiellement à la République fédérale que contenait l'appel de Budapest. En revanche, le communiqué de Prague évoquait et prenait à son compte, pour la première fois avec une telle netteté, le principe d'une renonciation par les deux camps à l'emploi de la force qui avait été posé par la République fédérale.

58. A cet égard, la souplesse plus grande manifestée par les Etats du bloc oriental à Prague a

été due, soit à leur intention d'induire en erreur les pays occidentaux par un acte de pure propagande, soit à une faute d'appréciation politique. (De nombreux observateurs occidentaux attribuent aux communistes une quasi-infaillibilité dans leurs pronostics, ce qui ne répond nullement aux réalités.) Toutes les conversations et les négociations qui ont été préparées entre les deux côtés du Rideau de fer, ou qui ont même été officiellement entreprises, ne permettent jusqu'à présent, en aucun cas, d'induire que, du côté oriental, on serait prêt à des concessions effectives ou même à des compromis satisfaisants.

59. Certes, les échanges de vues entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique qui ont commencé à Helsinki, l'automne dernier, et qui ont été poursuivis à Vienne en avril 1970, revêtent une portée décisive du point de vue de la politique internationale, notamment en relation avec une éventuelle conférence paneuropéenne. Il n'y a pas de plus important préalable à l'établissement de la paix et au succès final d'une politique de détente globale qu'une diminution sensible des dépenses d'armements de part et d'autre. Qu'il s'agisse là d'un sujet particulièrement épineux et compliqué qui, même avec la meilleure volonté de part et d'autre, exigera beaucoup de temps, cela ne veut nullement dire qu'on ne puisse parvenir à un résultat satisfaisant. Mais, alors que le Président Nixon a fait savoir bien des fois — indirectement par de nouvelles et importantes réductions des forces américaines au Vietnam, directement par l'arrêt du programme d'armements américain dans des domaines essentiels — qu'il était prêt à poursuivre jusqu'au succès les négociations avec l'Union Soviétique, M. Brejnev, Chef du Parti, a déclaré, à l'occasion des fêtes gigantesques célébrant l'anniversaire de Lénine, que la « vigilance socialiste » exigeait de plus grands efforts dans le domaine des armements. Il n'y a, en tout cas jusqu'à présent, aucun motif d'aborder la suite des conversations de Vienne avec un optimisme exagéré.

60. En revanche, l'activité politique exceptionnelle menée à l'Est par le nouveau gouvernement fédéral allemand constitue certainement une expérience probante pour l'ensemble de l'Europe occidentale. A Bonn, les actes suivirent immédiatement la déclaration gouvernementale du 28 octobre 1969. Déjà, en décembre de l'an dernier, avaient commencé les premières conversations avec l'Union Soviétique. Elles ont été poursuivies à Moscou, en février et mars de cette année, de façon plus sérieuse. Presque en même temps que cette seconde série de conversations, des négocia-

Federal Chancellor, met Mr. Stoph, Prime Minister of East Germany, in Erfurt for a first personal contact. In Berlin a week later, the Ambassadors of the three western powers agreed with the Soviet Ambassador in East Germany to hold further negotiations at the former seat of the Allied Control Board with a view to easing the position in the former German capital.

61. But there is still no sign of the slightest concession on the part of the communists facing the Bonn authorities and the western powers with responsibility in Berlin. The Soviet authorities are still refusing to include in a treaty on the renunciation of the use of force with the Federal Republic a declaration of intention by which the Soviet Union would join the western powers in considering that the clauses of the United Nations Charter on enemy countries have lapsed. Poland is insisting on the unconditional recognition of the Oder-Neisse line by the Federal Republic although, in international law, such a step would require the Paris Treaties to be amended. The unusual gesture by Mr. Brandt, Federal Chancellor, in sending, as Chairman of the SPD, a personal letter to Mr. Gomulka, Secretary of the Polish Communist Party, may, psychologically speaking, have melted the ice, but it is still necessary to wait for a compromise to be reached which is politically acceptable, for this is all that is now involved. At the Berlin talks, the Soviets raised the idea of applying to West Berlin too, the former responsibility of the four powers for the whole of Berlin, which is categorically rejected, and quite rightly so, by the western powers concerned and by the Federal Government and the Berlin Senate.

62. In Erfurt, Mr. Brandt, Federal Chancellor, made a proposal for improving the situation of persons suffering from the consequences of the division of Germany. He weighed his words, leaving the way open for compromises, but firmly and unambiguously. The Federal Republic has since been prepared to conclude an inter-State agreement with the German Democratic Republic excluding all discrimination and clearly guaranteeing existing frontiers and non-interference in the internal affairs of the partner. In Erfurt,

Chancellor Brandt also clearly explained the increasingly strong links binding West Berlin to the Federal Republic and the determination of the population of Berlin not to allow these links to be weakened or called in question. Conversely, the Government of the German Democratic Republic continues to insist on *de jure* recognition, with all that this implies, and consideration of West Berlin as a "special political entity", i.e. as a sort of third so-called German State.

63. When the new Federal Government was formed, the East German press momentarily slackened off its usual attacks on Bonn, perhaps to see what turn events would take. But even before the year was over, the pitch was raised again and, immediately after the Erfurt meeting, a concerted attack was launched, full of lies and hatred, reminiscent of the worst moments of the cold war. For months, the main organ of the SED, *Neues Deutschland*, has been devoting nearly all its second-page editorials to the most ridiculous slander and caricatures of Bonn's policy, each time with a different target, according to the whim of the day. In this connection, it is to be underlined that the way in which the citizens of Erfurt spontaneously welcomed Chancellor Brandt demonstrated to the communist leaders in the German Democratic Republic, more keenly than they expected, just how fragile are their moral and political foundations. Nor is there any possible doubt that with one serious move from Moscow the East Berlin attacks on the Federal Republic would be toned down and become more objective.

64. One example is perhaps particularly instructive for the members of the WEU Assembly since they also belong to the Consultative Assembly of the Council of Europe in Strasbourg. They all heard the statement, on 22nd April 1970, by Mr. Dahrendorf, Federal German Parliamentary Secretary of State for Foreign Affairs, on the broad lines and overall aims of the Federal Government's eastern policy. *Neues Deutschland* adopted a characteristic stand in this connection. Under the heading "Provocation by Dahrendorf", the speaker was accused of making a "provocative attack on the territorial integrity of the People's Republic of Poland and at the same time on the *status quo* in Europe". As proof of this, the following statement by Mr.

tions ont été entreprises avec Varsovie pour normaliser les relations germano-polonaises. Le 19 mars 1970, le Chancelier fédéral, M. Brandt, a rencontré à Erfurt le Président du Conseil des Ministres de la R.D.A., M. Stoph, pour un premier contact personnel. Une semaine plus tard, à Berlin, les ambassadeurs des trois puissances occidentales tutrices s'accordaient avec l'ambassadeur soviétique en R.D.A. pour mener, à l'ancien siège du Conseil de contrôle allié, de nouvelles négociations en vue d'un certain allègement du statut de l'ancienne capitale de l'Allemagne.

61. Mais il n'y a encore aucun symptôme qui manifeste que ces interlocuteurs communistes de Bonn ou des puissances occidentales responsables de Berlin soient prêts à la moindre concession. Jusqu'à présent, Moscou n'a jamais voulu consentir à ajouter, à un traité de renonciation à l'emploi de la force avec la République fédérale, une déclaration d'intentions selon laquelle l'Union Soviétique, comme les puissances occidentales, considérerait comme périmées les clauses de la Charte des Nations Unies sur les pays ennemis mentionnées ci-dessus. A Varsovie, on s'en tient à une reconnaissance inconditionnelle de la ligne Oder-Neisse par la République fédérale, quoique, en droit international, une telle initiative implique une modification des Traités de Paris. Le geste inhabituel par lequel M. Brandt, Chancelier fédéral, a adressé, en tant que président de la S.P.D., une lettre personnelle au secrétaire du parti communiste polonais, M. Gomulka, peut avoir, sur le plan psychologique, fait fondre la glace mais il reste à attendre que se dessine un compromis en bonne et due forme, acceptable sur le plan politique, car il ne s'agit plus que de cela. Dans les conversations de Berlin, les Soviétiques sont intervenus avec l'idée d'élever désormais la prétention d'exercer, sur Berlin-ouest aussi, l'ancienne responsabilité des quatre puissances pour l'ensemble de Berlin, ce qui est catégoriquement rejeté, et pour de bonnes raisons, aussi bien par les puissances occidentales tutrices que par le gouvernement fédéral et par le Sénat de Berlin.

62. A Erfurt, M. Brandt, Chancelier fédéral, a présenté sa proposition d'améliorer la situation des personnes souffrant des conséquences de la division de l'Allemagne. Il l'a fait de façon mesurée et en ouvrant la porte aux compromis, mais avec fermeté et sans ambiguïté. Depuis lors, la République fédérale est prête à conclure avec la R.D.A. un accord interétatique excluant toute discrimination et garantissant nettement l'intangibilité des frontières existantes et la non-ingérence dans les affaires intérieures du

partenaire. A Erfurt, le Chancelier Brandt a aussi exposé sans équivoque les liens de plus en plus forts qui attachent Berlin-ouest à la République fédérale et la volonté manifestée par la population berlinoise de ne laisser, en aucun cas, affaiblir ou mettre en question ces liens. Au contraire, le gouvernement de la R.D.A. continue à revendiquer aussi bien sa reconnaissance *de jure* avec tout ce que cela implique, que le traitement de Berlin-ouest comme une « entité politique particulière », c'est-à-dire comme une sorte de troisième prétendu Etat allemand.

63. Lors de la constitution du nouveau gouvernement fédéral, la presse de la R.D.A. a observé, pendant quelque temps, une certaine réserve dans son habituelle polémique contre Bonn : on a semblé d'abord vouloir attendre les événements. Mais, avant même la fin de l'année, le ton s'est élevé à nouveau et, après la rencontre d'Erfurt, on a immédiatement entamé une campagne concertée dont les mensonges et le caractère haineux rappellent les pires moments de la guerre froide. Depuis des mois, l'organe central de la S.E.D., *Neues Deutschland*, consacre presque toujours son éditorial, en deuxième page, aux diffamations et aux caricatures les plus bêtes de la politique de Bonn, en changeant chaque fois de cible, selon le gré du jour. On peut souligner, à ce propos, que les manifestations de sympathie spontanées des citoyens d'Erfurt pour le Chancelier fédéral, M. Willy Brandt, ont fait connaître aux dirigeants communistes de la R.D.A., d'une façon plus pénible qu'ils ne le prévoient, la fragilité des bases morales et politiques sur lesquelles ils se tiennent toujours. D'autre part, aucun doute n'est possible sur le fait qu'un seul signe sérieux de Moscou ramènerait à plus de modération et d'objectivité la polémique de Berlin-est contre la République fédérale.

64. Un exemple sera peut-être particulièrement instructif pour les membres de l'Assemblée de l'U.E.O., puisqu'ils appartiennent également à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, à Strasbourg. Ils ont tous eu connaissance, le 22 avril 1970, des déclarations par lesquelles M. Dahrendorf, Secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires étrangères, a expliqué les grandes lignes et les vastes perspectives de la politique orientale du gouvernement fédéral. *Neues Deutschland* a pris position à ce propos d'une façon tout à fait caractéristique. Sous le titre : « Provocation de Dahrendorf », on a accusé l'orateur d'être coupable d'« une agression provocatrice contre l'intégrité territoriale de la République populaire de Pologne et, en même temps, contre le *statu quo*

Dahrendorf was quoted : " It is evident that the eastern and western frontiers of Poland are not the result of freely given agreement by all concerned ". A historical fact was thus transformed into a " provocative attack " from the communist point of view.

65. Events in the last six months have clearly shown that in the eastern bloc Bonn's efforts for true détente are viewed with more concern than satisfaction. The Federal Government has offered major concessions and compromise solutions but the other side seems to want full-scale capitulation. In no event, however, will the Federal Republic or Western Europe be prepared to go so far, whether now or later. Although only a provisional balance sheet can now be drawn up, the balance does not seem very favourable. It is very difficult to reconcile western and eastern expectations of an all-European conference. Whereas the West sets great store by reducing expenditure on forces and armaments, the East is mainly and almost exclusively concerned with economic advantages. Only after the current negotiations and talks will it be possible to see whether Moscow is prepared to pay a reasonable price for these economic advantages.

66. All efforts towards détente must take account of the fundamental fact that programmes tacitly associated with the aim of order in Europe and beyond — on both sides of the iron curtain — are diametrically opposed. Both sides admittedly share the wish to do everything to prevent the sudden release of another world cataclysm and perhaps also to unite efforts in this direction at the critical moment. Both sides set great store by strengthening and extending trade relations and even increasing to a maximum scientific and technological exchanges for their mutual advantage. Finally, both sides are interested in extending cultural and human relations, although there in any event reserves must be made with regard to the East.

67. The western States do nothing to prevent their citizens travelling to eastern countries if they wish to visit these countries as tourists or for purposes of study. Conversely, for a long time to come, the eastern States will continue to restrict directly or indirectly the freedom of

movement of their citizens wishing to visit non-communist or western countries by refusing to issue visas, by severe currency restrictions or by other similar means. Where cultural contacts are concerned, it must not be forgotten that the West considers them as an opportunity for fruitful exchanges, whereas the East always endeavours to turn them to advantage for propaganda purposes.

68. There is a symptom common to groups of States and alliances east and west of the iron curtain which seems to indicate some degree of historical independence which will eventually and in some way be subjected to the wishes of mankind. If the present situation is compared with that of twenty years ago, tremendous developments can be noted. All the countries of the eastern bloc were then tightly chained to Moscow. Communist China had just come into being and for vital reasons it leaned, of its own accord, on the Soviet Union. Today, there are two red empires holding each other at bay and unable to reach agreement because each one insists on concessions which are too great and important for the other, quite apart from the fact that the idea of an acceptable compromise is alien to communist thinking.

69. In the meanwhile, the Eastern European countries have, in different ways and with varying degrees of success, carried out numerous internal reforms independently of Moscow, particularly in the economic field, and they attach great importance to regaining some national identity. Experts know that urbanity is not the same in Budapest as in Warsaw, in Prague as in Sofia, and in all the truly European capitals of the eastern bloc as in Moscow, setting aside the special case of Tirana, which cannot easily be classified. It must not be thought that the Soviet Union is happy to note this process of gradual differentiation, but it is not unduly disturbed, provided there is no departure from certain common ideological positions. The Czechoslovak example showed how the Soviet Union can still strike mercilessly and without hesitation the moment it considers these conditions threatened.

70. If, on this side of the iron curtain, we think back to a time less than twenty years ago, it will

en Europe ». Comme preuve, on a cité la déclaration suivante de M. Dahrendorf : « Il ne peut y avoir de doute que les frontières de la Pologne, à l'est comme à l'ouest, ne résultent pas d'un accord librement consenti de tous ceux qu'elles concernent ». Ainsi, une vérité historique est transformée dans la perspective de la polémique communiste en une « agression provocatrice ».

65. L'histoire du dernier semestre montre de façon évidente que, dans le bloc oriental, on suit les efforts de Bonn en vue d'une véritable détente avec beaucoup plus d'inquiétude que de satisfaction. Le gouvernement fédéral a offert d'importantes concessions et des solutions de compromis, mais, de l'autre côté, on paraît attendre une capitulation à laquelle, en aucun cas, la République fédérale, pas plus que l'Europe occidentale, ne peuvent être disposées maintenant ou plus tard. Certes, on ne peut dresser, aujourd'hui, qu'un bilan provisoire, mais celui-ci paraît assez défavorable. Il est bien difficile de concilier ce que l'Ouest et l'Est peuvent attendre d'une conférence paneuropéenne. Tandis qu'à l'Ouest, on attache du prix à une diminution des dépenses d'armements et des effectifs, l'Est cherche surtout et presque exclusivement des avantages économiques. Ce n'est qu'après la conclusion des négociations et des conversations actuellement en cours que l'on verra si Moscou est prêt à payer ces avantages économiques à un prix raisonnable.

66. Tous les efforts en vue de la détente doivent tenir compte du fait fondamental que les programmes associés tacitement à cet objectif d'un ordre en Europe et au-delà — de part et d'autre du Rideau de fer — sont diamétralement opposés. Certes, des deux côtés, la volonté est commune de tout faire pour empêcher le déclenchement soudain d'un nouveau cataclysme mondial et peut-être aussi d'unir au moment critique les efforts accomplis à cette fin. Les deux côtés attribuent une grande valeur au renforcement et à l'élargissement des relations commerciales et même au maximum d'échanges scientifiques et technologiques en vue d'avantages réciproques. Les deux côtés sont finalement intéressés à un élargissement des relations culturelles et humaines, quoique là, en tout cas, les premières réserves doivent être faites à l'égard de l'Est.

67. Les Etats occidentaux ne font rien pour empêcher leurs citoyens de se rendre dans les pays de l'est, s'ils veulent y voyager et les découvrir, que ce soit pour des motifs touristiques ou en vue d'études. Les Etats de l'est, au contraire, tendront encore longtemps à limiter par des moyens directs

ou indirects la liberté de mouvement de leurs citoyens, pour ce qui concerne les voyages dans les pays non communistes ou occidentaux par le refus de visas, par une étroite limitation des allocations en devises ou par d'autres moyens analogues. A l'égard des contacts culturels, il ne faut pas oublier que ceux-ci, dans la perspective occidentale, servent avant tout à un échange fructueux, tandis que, du point de vue oriental, il s'agit toujours et avant tout de se manifester et ainsi de faire œuvre de propagande.

68. Un symptôme qui semble témoigner d'une certaine autonomie de l'histoire qui sera, en dernière analyse, d'une façon ou d'une autre, soumise à la volonté humaine reste finalement commun aux groupements d'Etats et aux systèmes d'alliances à l'ouest et à l'est du Rideau de fer. Si l'on compare la situation actuelle avec celle d'il y a environ vingt ans, l'on ne peut éviter de constater une évolution formidable. Tous les pays du bloc oriental étaient alors étroitement enchaînés à la centrale de Moscou, la Chine communiste venait juste de naître et s'appuyait étroitement pour des raisons vitales et de façon volontaire à l'Union Soviétique. Aujourd'hui, il y a deux empires rouges qui se font une dure guerre et qui ne peuvent se mettre d'accord entre eux parce que les concessions exigées par chaque partenaire sont trop grandes et trop importantes pour l'autre, sans compter que l'idée d'un compromis acceptable est d'ailleurs tout à fait étrangère à la pensée communiste.

69. Les pays de l'Europe de l'est ont, entre temps, de différentes façons et avec des résultats inégaux, réalisé indépendamment de Moscou de nombreuses réformes internes, notamment dans le domaine économique, et attachent un grand prix à retrouver certains particularismes nationaux. Qui est au courant sait bien qu'il règne un autre style d'urbanité à Budapest qu'à Varsovie, à Prague qu'à Sofia, et dans toutes les capitales proprement européennes du bloc oriental un autre qu'à Moscou, mis à part le cas particulier et difficile à classer de Tirana. Il ne faut pas penser que l'Union Soviétique enregistre avec satisfaction ce processus de différenciation graduelle, mais il ne la trouble guère non plus, tant que certaines positions idéologiques demeurent un bien commun obligatoire et intangible. L'exemple tchécoslovaque a montré comme, aujourd'hui encore, elle pouvait frapper sans merci, avec la vitesse de la foudre, dès qu'elle considère que ces conditions se trouvent menacées.

70. Si, de ce côté du Rideau de fer, on se reporte par la pensée à il y a moins de vingt ans, l'on

be recalled that the six member countries of the ECSC, which now form the European Communities, were in a similar position and apparently on the verge of forming a final and indissoluble political union. Those who still reject the whole idea of a European federation as a myth or, at best, as a task for a future millenary, resolutely overlook the fact that after 1950 a draft constitution had been drawn up in connection with the plan for a European defence community and that it contained all the elements of a federal State. This constitution would have come into force if all the States concerned had ratified the EDC.

71. Following the rejection of this project by the French National Assembly, Western Europe was forced to seek other means which have so far taken the form of intergovernmental co-operation rather than supranational integration. The six-power summit conference in The Hague on 1st and 2nd December 1969 admittedly offered the Communities instituted by the Rome Treaty a way out of a seemingly hopeless deadlock which was increasingly threatening their existence: they were stagnating and slipping backwards; but on this side of the iron curtain, we are nevertheless much further from a political union now than in 1950.

72. If consideration is given to the undeniable trend towards a certain resurgence of national attitudes on either side of the iron curtain, the comparisons drawn are generally speaking more journalistic than political, since only appearances are analysed and not what lies behind them. Broadly speaking, all the traditional national States in the West which formerly aspired to a federal union are much older than those of Eastern Europe, whose search for wider collective personality was the fruit of collective experiences which were unfortunate because they were generally centrifugal. It also demonstrated a degree of maturity in individual conviction and spirit of sacrifice which gave access to an absolutely new stage of universal history because this aspiration was at the outset common to all. The stagnation of the desire for integration in Western Europe is from every angle a step backwards and also a grave handicap for the promotion of any serious efforts towards détente which can and must be made in Western Europe.

73. Most Eastern European nations, from Poland to Bulgaria, have existed in their present form for less than half a century and have hardly known the advantages and fascination of true national sovereignty in the sense of internal self-determination and external freedom of action. During the brief period between the two wars, they were mainly under the domination of authoritarian régimes and, except in Czechoslovakia, the evolution towards parliamentary democracy did not take place. As from 1939, they fell into foreign hands, first the national socialists, then the communists, i.e. in both cases a dictatorial system which excluded self-determination and freedom. Any progress, however limited, towards national independence in the Eastern European countries, accompanied by some chance of working out their own rules and deciding on the course they wish to follow, is not just a major step forward for them, it is also a revival of all hopes of détente, entente and loyal co-operation beyond their frontiers. As long as a nation is unable to enjoy full self-determination, it cannot make voluntary sacrifices for more lofty aims, whether on the altar of future and as yet non-existent alliances, communities or even supranational unions. Anyone seeking a place or even just sustenance among free and equal people must not have a feeling of not belonging.

74. These are the main differences in western and eastern concepts of détente. The eastern bloc aims at a *status quo* which, in part at least, means the rejection of self-determination in the centre of Europe. The West can only consider such a *status quo* as a starting point, without accepting its finality, unless it denies its own spiritual heritage and the values which in the long run also determine its policy. Moreover, it pursues its aims without ulterior motives and without regard to political régimes and their stability. It is prepared to conclude long-term agreements with communist States, whereby it implies that the peoples of these States, in free democratic elections would turn the *de facto* power of the communist parties into true *de jure* power. In the West, and therefore in the WEU countries, no one seriously believes any longer in a "crusade to free the peoples of Eastern Europe from the communist yoke". This was the language of the cold war of long ago. It was abandoned on this side of the iron curtain once

constate que les six pays européens qui s'étaient trouvés réunis dans la C.E.C.A. et qui forment aujourd'hui les Communautés européennes, étaient dans une situation analogue, apparemment peu de temps avant leur union politique définitive et indissoluble. Ceux qui rejettent toujours toute idée d'une fédération européenne au domaine des légendes ou, dans le meilleur des cas, à celui des devoirs d'un prochain millénaire oublient résolument qu'après 1950, un projet de constitution avait été établi en relation avec le plan de communauté européenne de défense, et qu'il contenait tous les éléments d'un Etat fédéral. Cette constitution serait entrée en vigueur si tous les Etats intéressés avaient ratifié la C.E.D.

71. Après le rejet de ce projet par l'Assemblée Nationale française, l'Europe occidentale s'est vue contrainte de chercher d'autres voies qui, jusqu'à présent, ont pris le caractère d'une coopération intergouvernementale bien plus que celui d'une intégration supranationale. Certes, à La Haye, les 1^{er} et 2 décembre 1969, la conférence au sommet des Six a ouvert pour les Communautés existant depuis le Traité de Rome une voie permettant de sortir d'une impasse où elles étaient dans une situation décourageante qui mettait progressivement leur existence en danger : c'était la stagnation et le retour en arrière. Néanmoins, nous sommes, de ce côté-ci du Rideau de fer, beaucoup plus loin aujourd'hui d'une union politique que nous ne l'étions après 1950.

72. Si l'on considère la tendance indéniable à une certaine reprise des points de vue nationaux des deux côtés du Rideau de fer, les comparaisons que l'on tire ont, en règle générale, des effets plus journalistiques que politiques, car on n'analyse que les apparences et l'on ne considère pas ce qui est à l'arrière-plan. En gros, tous les Etats nationaux classiques de l'ouest qui naguère aspiraient à une union fédérale, sont bien plus anciens que ceux d'Europe orientale. Là, l'aspiration à une plus grande personnalité collective a été le fruit d'expériences collectives douloureuses parce que généralement centrifuges. Elle a été aussi le symptôme remarquable d'un degré de maturité des convictions et de l'esprit de sacrifice des individus qui a permis l'accès à une phase absolument nouvelle de l'histoire universelle parce que cette aspiration a été dès l'origine, commune à tous. La stagnation de la volonté d'intégration en Europe occidentale est, à tous égards, un pas en arrière et aussi un lourd handicap pour la force de rayonnement de tous les efforts sérieux de détente, tels qu'ils peuvent et doivent être mis en œuvre en Europe occidentale.

73. Les nations de l'Europe de l'est, dans leur forme actuelle, depuis la Pologne jusqu'à la Bulgarie, n'existent en général que depuis un demi-siècle et ont à peine connu les avantages et les fascinations d'une véritable souveraineté nationale au sens de l'autodétermination interne et de la liberté d'action externe. Pendant la courte période de l'entre-deux-guerres, ils ont surtout été dominés par des régimes autoritaires et, sauf en Tchécoslovaquie, l'évolution vers la démocratie parlementaire n'a pas eu lieu. A partir de 1939, ils sont tombés sous la domination étrangère, d'abord des nationaux socialistes, puis des communistes, c'est-à-dire, dans les deux cas, sous un système dictatorial qui excluait l'autodétermination et la liberté. Tout progrès, si limité soit-il, de l'autonomie nationale des pays de l'Europe orientale, accompagné de certaines chances de fixer leurs propres règles du jeu et de déterminer leur propre orientation, n'implique donc pas seulement un important avantage pour eux, mais aussi un réveil de tous les espoirs de détente, d'entente et de coopération loyale par-delà les frontières. Tant qu'une nation ne peut vivre en réalisant pleinement son autodétermination, elle ne peut accomplir de sacrifices volontaires en vue d'objectifs plus élevés, que ce soit sur l'autel de futurs systèmes d'alliances pas encore réalisés, de communautés ou même d'unions supranationales. Qui veut trouver le gîte, ou même seulement le couvert, parmi les gens libres et égaux ne doit pas avoir le sentiment de n'y pas être à sa place.

74. C'est là l'essentiel sur les différences de conceptions de la détente, à l'Ouest et à l'Est. Le bloc oriental vise à un *statu quo* qui implique, au moins partiellement, le mépris de l'autodétermination au centre de l'Europe. L'Ouest peut seulement partir d'un tel *statu quo*, sans l'admettre comme définitif, à moins de renier son propre héritage spirituel et les valeurs qui, finalement, déterminent aussi sa politique. Par ailleurs, il poursuit ses buts sans arrière-pensée et sans égard pour les régimes politiques et leur stabilité. Il est prêt à conclure des accords à long terme avec des Etats communistes, ce par quoi il sous-entend que les peuples de ces Etats, dans de vraies élections libres, conformes aux principes démocratiques, feraient du pouvoir de fait des partis communistes un véritable pouvoir de droit. Aucune personne sérieuse, à l'Ouest, et donc dans les pays de l'U.E.O., ne pense plus aujourd'hui à une « croisade pour la libération des peuples de l'Europe orientale du joug communiste ». C'était le langage de la guerre froide d'autrefois. Il a été depuis

and for all a long time ago.

75. The West also readily recognises that in many of the States which it dominates directly, communism has achieved important results, worthy of respect, through industrialisation, the abolition of illiteracy, etc., even though doubts may be expressed regarding the means. Moreover, the western countries allow the communists a maximum amount of freedom of agitation and political action. Even when the constitution lays down certain exceptions or limits to this rule, the risk of liberty being infringed is run only by those who break laws which apply to everyone, are recognised by everyone and can always be amended by the majority. There is no risk for those who merely express their opinions, even if they are shouted from the roof-tops and however disagreeable they may be towards the government in power.

76. The eastern countries, which are marked and dominated by communism, have other yardsticks and scales of values. Non-communists should take account of this when working for détente. Everyone knows what important changes there have been in recent decades in the communist world, and not only in the Soviet Union. Everywhere a synthesis is being sought between dogma and social reality, often in regard to human requirements. In the eastern bloc, the individual is enjoying growing *freedom* and may make use of it without fear provided it is not *freedom as such*, one and indivisible. There is widespread pragmatism, but no liberalisation as preached by Dubcek who was well and truly punished for it. In the communist world, there are many *opponents* but no *legal opposition*, which means that the opponents must expect to disappear behind prison bars for years at a time if they become troublesome. The bullet in the back of the neck has gone out of fashion in the eastern countries but not silent oppression or the elimination of minorities.

77. None of this can or will change as long as the communist leaders maintain that their ideology is above all other ideologies and provides a true answer to all political and social questions both inside and outside the frontiers of communist countries throughout the world. This remains the only certain and binding law on which communism is based and which will never change, even for reasons of international détente and entente, although this might seem to be a higher principle.

78. The West mainly associates détente with lightening the burden of armaments borne by its citizens and thus encouraging general well-being. The East pays little heed to the well-being of its citizens since armaments are an essential element of its overall strategy which is offensive and will remain so as long as the underlying ideology is offensive.

79. The West very consciously reckons in its efforts towards détente with partners which not only wish to remain communist themselves but also wish their children and grandchildren to be communists. The East accepts western-type democrats, liberals, christians, in short all who do not share their views only in the initial stage, but does not give up hope of converting them all to communism eventually. It has made no secret of the fact that although in practice there may be various forms of coexistence, it did not exist at ideological level. *For the Western European countries, universal tolerance has become an integral part of a concept of the world and a scale of values common to all, the moral basis of which is shared by members of the wide variety of political and religious groups. Communism replaces this tolerance by momentary tactical acceptance which may be useful for the sake of argument but which is completely alien to its ideology.*

80. Neville Chamberlain's tragic error was made more than thirty years ago: he thought that by fine words and deeds he could change the dictator of the brown-shirts into a gentleman. When he announced "peace in our time" to his fellow countrymen after the Munich agreements, he assumed that Hitler was of the same opinion. The West would have even less excuse if it were to make the same mistake today, imagining it could bring communism to pluralism by offering détente.

81. The fact that we daily criticise or continually question it does not mean that we are abandoning the political order which we are prepared to defend to the death if necessary. Quite the contrary! Communism, in spite of its imposing and terrifying military system, is not

longtemps et définitivement abandonné de ce côté-ci du Rideau de fer.

75. L'Ouest reconnaît également et sans réserves que le communisme a obtenu, dans bien des États qu'il domine directement, des résultats importants et dignes de respect, par l'industrialisation, l'abolition de l'analphabétisme, etc., même si les moyens qu'il a employés sont souvent douteux. Les pays de l'ouest accordent, par ailleurs, aux communistes un maximum de liberté d'agitation et d'action politique. Même quand des clauses constitutionnelles prévoient certaines exceptions ou certaines limitations à cette règle, le risque d'une atteinte à sa liberté n'est couru que par celui qui viole des lois valables pour tous, reconnues par tous et toujours soumises aux modifications que voudrait la majorité, et non par celui qui exprime son opinion, quelque désagréable qu'elle soit pour le gouvernement en place, et même si elle est affirmée bruyamment.

76. Les pays de l'est, marqués et dominés par le communisme, ont un autre système de références et d'autres conceptions des valeurs. Celui qui, sans être communiste, veut œuvrer pour la détente, doit en tenir compte. Chacun sait quels changements importants ont eu lieu au cours des dernières décennies dans le monde communiste, et pas seulement en Union Soviétique. Partout l'on recherche une synthèse entre le dogme et la réalité sociale, et souvent aussi avec les exigences humaines. L'individu jouit, dans le bloc oriental, de plus en plus de libertés et peut en faire usage impunément pour autant qu'il ne s'agit pas de la liberté proprement dite, une et indivisible. Il y a partout un pragmatisme, mais nullement une libéralisation, comme le disait Dubcek qui en a été bien puni. Il y a, dans le monde communiste, bien des *opposants*, mais pas d'*opposition* légale, ce qui fait que les opposants doivent toujours s'attendre à disparaître pendant des années derrière des murs de prison, s'ils deviennent gênants. Le coup de revolver dans la nuque est passé de mode dans les pays de l'est, mais pas l'oppression silencieuse ni l'élimination des minorités.

77. Rien de tout cela ne peut changer ni ne changera tant que les maîtres du communisme conserveront l'idée d'utiliser une idéologie présentant l'avantage de s'élever au-dessus de toutes les autres idéologies, de donner la vraie réponse à toutes les questions politiques et sociales, à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur des frontières des pays communistes, dans le monde entier. Cela reste d'abord la seule loi sûre et contraignante sur laquelle s'est fondé le communisme et qu'il ne corrigera en aucune façon, pas même au profit

d'une détente et d'une entente internationale qui, pourtant, constitue apparemment un principe supérieur.

78. L'Occident associe surtout à la détente l'objectif d'alléger la charge pesant sur ses citoyens par une diminution sensible des armements, et de favoriser ainsi le bien-être général. L'Est se soucie peu du bien-être de ses citoyens tant que, pour les pays qui le composent, l'armement est l'élément essentiel d'une stratégie globale qui doit rester offensive dans son essence et dans sa tendance générale, tant qu'elle sera sous-tendue par une idéologie offensive.

79. L'Occident, très consciemment, compte dans son offensive pour la détente avec des partenaires qui, non seulement veulent rester communistes eux-mêmes, mais veulent aussi que leurs enfants et leurs petits-enfants le restent. L'Est n'accepte les démocrates d'obédience occidentale, les libéraux, les chrétiens, bref tous ceux qui n'ont pas les mêmes idées, que dans un premier stade, mais il n'abandonne pas l'espoir de tous les convertir un jour au communisme. Il n'a jamais caché que, pour lui, la coexistence revêtait en fait diverses formes, mais qu'elle n'existait pas sur le plan idéologique. *Pour les pays d'Europe occidentale, la tolérance universelle est devenue partie intégrante d'une conception du monde et d'un ordre de valeurs qui leur sont communs et sur la base morale desquels se retrouvent les représentants des familles politiques et des confessions religieuses les plus diverses. Le communisme remplace cette tolérance par le principe d'une indulgence tactique et passagère qui peut lui servir de véhicule dialectique mais qui reste complètement étranger à son idéologie.*

80. La tragique erreur de Neville Chamberlain remonte à plus de trente ans : il croyait pouvoir transformer, par de bonnes paroles et de bons procédés, le dictateur des chemises brunes en gentleman. Lorsqu'après les accords de Munich, il annonça à ses concitoyens « la paix pour notre époque », il supposait qu'Hitler était, au même degré, acquis à cette certitude. L'Occident renouvellerait aujourd'hui la même faute et là, il serait, en vérité, bien moins pardonnable, s'il s'imaginait amener le communisme au pluralisme en lui offrant la détente.

81. Ce n'est pas parce que nous élevons de l'intérieur des critiques quotidiennes à son égard, ni parce que nous le mettons toujours en question, que nous abandonnons l'ordre politique que nous sommes prêts à défendre jusqu'au bout s'il le faut. Bien au contraire ! Le communisme, malgré son

yet sufficiently strong internally to allow such a situation in its midst. In spite of the precariousness of our position, the uncertainty concerning our institutions and the constant risk of freedom which we always accept despite the difficulties whenever we take political decisions, however unspectacular they may be in general, we are well ahead of communism and the West is infinitely more advanced than the East. We know this but are not always conscious of the fact. Some people forget that it is quite possible now to discuss détente with partners of various kinds and reach agreement with all or even one of them in this field, but provided there is an alternative solution.

82. It is possible and desirable to hold an all-European conference of the type proposed by the Warsaw Pact States at a relatively early date. It is also probable that the first conference of this kind, unless it is a total failure, will be followed by a series of other similar conferences. During this process, it might be possible to raise the ban on many subjects which are still extremely delicate. By advancing only a very short step at a time, partial solutions might be found which now still seem utopian. Everything that can be done in this sense helps détente and encourages peace on the continent where it has been disrupted most frequently and deliberately. No honourable effort to this end must be neglected, but nor must everything be sacrificed for it.

83. While, as leader of the eastern bloc the Soviet Union is calling for an all-European conference and thus announcing its desire for détente it is also methodically strengthening its armaments. In that first-line area of tension, the Middle East, it is doing its utmost to give the upper hand to the conquered and vice-versa. The bilateral efforts it is feverishly making are obviously intended to strengthen systematically its own influence according to the principle of "divide and conquer" and paralyse co-operation amongst the other countries by making promises and giving assurances to them all which might even be detrimental to one or more of them.

84. But perhaps this Soviet concept is related more to the past than to the future. Is it not

plausible that there may be certain ulterior motives which have not yet been expressed aloud and may not be for some years? Do Kosygin and Brezhnev really feel they are Khrushchev's successors or are they trying to revert to the Stalin approach and take Western Europe unawares, divided and incapable of unity, thus extending the Soviet empire at least as far as the Atlantic? There would be no question of a military attack, which would be tantamount to a death warrant for the attacker. It would be a matter of "concerted action" — threats, blackmail and calculated violence which, contained within certain limits, would not appear to justify starting a world war.

85. Is this possibility considered by the 51 to 100 American senators who are bringing pressure to bear on President Nixon to make large reductions in American forces in Europe? Is it wise for two members of Western European Union, together with the United States and the Soviet Union, to work out a common policy for the Middle East since it is condemned to failure here and now because the two European partners already have very different concepts? Is it enough for the Federal German Government to secure the agreement of its allies to the principle of its new policy towards the East? Will not history one day say that it was terrible that twenty-five years after the second world war and the fantastic loss of strength which was its immediate consequence the Western European States were so naïve as to hold negotiations and conclude bilateral agreements with communist States in the field of trade, economic and technical co-operation or even the limitation of armaments, not to mention such vital problems as recognising the GDR, for instance?

86. Your Rapporteur is not so presumptuous as to try to answer all these serious and difficult questions. It is essential to raise them, however, especially in the framework of Western European Union, which is the cornerstone of western defence on our continent. *He considers that the security of the West and the future of a détente other than verbal in relations with the East depend solely on whether there will continue to be no less than seven Western European policies*

appareil militaire imposant et terrifiant, n'est pas suffisamment fort encore à l'intérieur pour souffrir la même chose dans son domaine. Avec toute la précarité de notre situation, avec toutes les incertitudes sur nos institutions, avec le risque toujours renouvelé de la liberté que nous acceptons toujours malgré les difficultés qui s'y rattachent, dès que nous prenons des décisions politiques, si peu spectaculaires soient-elles en général, nous sommes bien en avance sur le communisme, l'Occident est infiniment en avance sur l'Est. Nous le savons, mais nous ne l'avons pas toujours présent à l'esprit. Certains, du moins, oublient que l'on peut fort bien discuter dès aujourd'hui sur la détente avec des partenaires de diverses sortes et parvenir avec eux tous, voire avec un seul, à un accord dans ce domaine, mais à condition d'avoir une solution de rechange.

82. Il est possible et souhaitable que l'on parvienne, en relativement peu de temps, à une conférence paneuropéenne du genre de celle proposée par les Etats du Pacte de Varsovie. Il est, en outre, probable que la première conférence de cette sorte, si elle ne se termine pas par un échec total, sera suivie d'une série d'autres conférences analogues. Sur cette voie, beaucoup de sujets extrêmement délicats aujourd'hui encore pourraient être libérés des tabous qui y restent attachés. En progressant, certes, à très petits pas, on pourrait arriver à des solutions partielles qui, actuellement, paraissent encore utopiques. Tout ce qui peut être fait dans ce sens sert à la détente et favorise la paix sur le continent où elle a été rompue le plus fréquemment et le plus délibérément. Il ne faut regretter aucun effort honorable vers ce but, mais il ne faut pas non plus tout lui sacrifier.

83. C'est la même Union Soviétique qui, en sa qualité de première puissance du bloc oriental, réclame une conférence paneuropéenne et annonce ainsi à l'opinion mondiale sa volonté de détente, et qui renforce méthodiquement, comme on le voit par ailleurs, ses armements. Elle met tout en œuvre pour transformer après coup les vaincus en vainqueurs et le vainqueur en vaincu dans la zone de tension par excellence que représente le Moyen-Orient. Les efforts bilatéraux qu'elle déploie fiévreusement tendent, c'est évident, à renforcer systématiquement sa propre influence en observant le principe « diviser pour régner », et à paralyser la coopération du côté de ses adversaires en faisant des promesses et en donnant des assurances à chacun, même si c'est au détriment d'un autre ou des autres.

84. Mais ne se pourrait-il pas que cette conception de l'Union Soviétique ne se réfère pas davan-

tage au passé qu'à l'avenir ? N'est-il pas plausible que s'y rattachent certaines arrière-pensées qui ne sont pas encore exprimées en ce moment à voix haute et ne le seront peut-être pas avant des années ? Kossyguine et Brejnev se sentent-ils vraiment les successeurs de Khrouchtchev ou bien s'efforcent-ils de renouer avec l'héritage de Staline et de prendre un jour à l'improviste une Europe occidentale morcelée et incapable de s'unir, et d'étendre l'empire soviétique au moins jusqu'à l'Atlantique ? Il ne s'agirait pas d'une attaque militaire qui serait aussi un danger de mort pour son auteur, mais d'une « action concertée », de menaces, de chantages et de violences graduées qui, dans leurs limites locales, ne paraîtraient pas justifier le déclenchement d'un conflit global.

85. Parmi les sénateurs américains, les 51 à 100 qui, jusqu'à présent, exercent une pression sur le Président Nixon pour réduire considérablement les forces américaines en Europe voient-ils encore cette éventualité ? Est-il judicieux que deux partenaires de l'Union de l'Europe Occidentale esquissent, de concert avec les Etats-Unis et l'Union Soviétique, une politique commune au Moyen-Orient qui est, d'ores et déjà, condamnée à être tout à fait inopérante parce que, dans le cas de ces quatre puissances, les deux partenaires européens ont déjà des conceptions très différentes ? Suffit-il que le gouvernement fédéral allemand s'assure, pour sa nouvelle politique à l'égard de l'Est, de l'accord de principe de ses alliés ? L'histoire ne dira-t-elle pas un jour qu'il aura été effroyable que les Etats d'Europe occidentale, vingt-cinq ans après la fin de la Deuxième guerre mondiale et avec la perte fantastique de puissance qui en a été la conséquence immédiate, se soient offert le luxe, comme cela s'est produit dans l'intervalle, de mener des négociations et de conclure des accords bilatéraux avec les Etats communistes, qu'il s'agisse de commerce, de coopération économique et technique, voire de limitation des armements pour ne pas parler de problèmes aussi vitaux que, par exemple, une reconnaissance de la R.D.A. ?

86. Votre rapporteur n'a pas la prétention de répondre à toute cette gamme de graves et difficiles questions, mais il estime d'une impérieuse nécessité de les soulever, spécialement dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale qui constitue sur notre continent la pierre d'angle de la défense occidentale. *A son avis, ce n'est pas seulement la sécurité de l'Occident, mais c'est aussi la chance d'une détente qui ne soit pas seulement verbale des relations avec l'Est qui*

for a long time to come, or whether there will soon be a single joint Western European policy. For quite a long time, it has not been enough to represent 60, 50 or 10 million people when almost 300 million democratically-governed Europeans wish to and must be represented.

87. The so-called "salami tactic" can be practised successfully for a time provided there is something to "slice". For that, a unified Western Europe would no longer be suitable. There, an all-European conference, with appropriate reservations and limitations, may be useful and important. What is more necessary and important is for all the peoples of Western

Europe or their parliaments to urge their governments to remain in close contact until they finally agree to speak with a single voice, pursue joint aims and a joint policy with no return. There is nothing to prevent at least ten Western European countries — the six members of the Community, the seven members of WEU and the three applicant countries other than Britain — attaining this objective in the very near future. By the turn of the century, the part of our continent which can act freely may either have had an unprecedented downfall or have come out with flying colours.

dépendent exclusivement de ceci : y aura-t-il, pour longtemps encore, au moins sept politiques de l'Europe occidentale, ou bien aurons-nous bientôt une politique commune de l'Europe de l'ouest ? Il ne suffit plus, depuis longtemps, de représenter 65, 50 ou 10 millions d'hommes quand près de 300 millions d'Européens gouvernés par la démocratie veulent et doivent être représentés.

87. La « tactique du salami », comme ont dit, peut être pratiquée assez longtemps avec succès tant qu'il y a quelque part quelque chose « à couper ». Pour cela, une Europe occidentale unifiée ne pourrait plus faire l'affaire. Dans cette mesure, une conférence paneuropéenne, avec toutes les limitations et les réserves que cela implique, peut être utile et importante. Plus néces-

saire et plus importante serait l'injonction impérative que feraient à leurs gouvernements tous les peuples d'Europe occidentale ou leurs parlements de rester en étroit contact jusqu'à ce qu'ils se soient entendus définitivement pour s'exprimer d'une même voix, poursuivre un objectif commun et mener une politique commune sans pouvoir revenir en arrière. Rien n'empêche dix pays d'Europe occidentale au moins — les six États de la Communauté, les sept États de l'U.E.O. et les trois pays candidats autres que la Grande-Bretagne — de réaliser cet objectif dans un avenir très proche. La partie de notre continent qui est capable d'agir en liberté peut, à la fin de ce siècle, ou bien connaître une faillite sans exemple, ou bien aussi avoir surmonté l'épreuve d'une façon exemplaire.

Military security and parliamentary information

REPORT ¹

***submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments ²
by Mr. Goedhart, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on military security and parliamentary information

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Goedhart, Rapporteur

Introduction

Chapter I: Arrangements at national level

A. General attitudes of officialdom

B. The practice of the national Ministries of Defence

C. Procedure of the parliamentary defence committees

Chapter II: Arrangements at international level

Conclusion

APPENDICES (See end of volume)

I. Questionnaire on the practice of Ministries of Defence

II. Questionnaire on the practice of parliamentary defence committees

Note on terminology

Most NATO countries and NATO itself classify information on security grounds into four categories: top secret; secret; confidential; and restricted. Information coming into one of these four categories is termed "classified". Information which may be made public is termed "unclassified". Unless the context clearly indicates otherwise, the term "confidential" is used in this report in a general sense, as synonymous with "classified".

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Goedhart (Substitute: *van der Stoep*) (Acting Chairman); Mr. Vedovato (Vice-Chairman); MM. *Abelin*, *Badini Confalonieri*, *Beauguitte* (Substitute: *Hauret*), *Berthet*, *De Keuleneir*, *Delforge* (Substitute: *Van Lent*), *Digby*, *Draeger*, *Foschini*, *Fossa*, *Jung*, *Lemmerich*, *Lenze*, *MacLennan* (Substitute: *Miller*),

Mart, *Mommersteeg*, *Moulin* (Substitute: *Legaret*), *Nothomb*, *Pöhler*, *van Riel* (Substitute: *Piket*), *Lord St. Helens*, MM. *Schloesing*, *Wienand* (Substitute: *Rutschke*), *Williams*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Le secret militaire et l'information des parlements

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la
Commission des Questions de Défense et des Armements ²
par M. Goedhart, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur le secret militaire et l'information des parlements

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Goedhart, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Dispositions à l'échelon national

A. Attitude générale des milieux officiels

B. La pratique dans les ministères de défense nationaux

C. Procédures des commissions de défense parlementaires

Chapitre II : Dispositions prises à l'échelon international

Conclusion

ANNEXES (Voir fin du volume)

I. Questionnaire sur la pratique en usage dans les ministères de la défense

II. Questionnaire sur la pratique en usage dans les commissions de défense

Note sur la terminologie

La plupart des pays de l'O.T.A.N. et l'O.T.A.N. elle-même classent les renseignements, sur le plan de la sécurité, en quatre catégories : très secret, secret, confidentiel, diffusion restreinte. Les renseignements appartenant à ces quatre catégories sont dits « classifiés » et ceux qui peuvent être publiés, « sans classification ». A moins que le contexte n'indique nettement le contraire, le terme « confidentiel » est utilisé dans ce rapport dans son acception générale, comme synonyme de « classifié ».

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Goedhart (suppléant : van der Stoel) (président par intérim) ; M. Vedovato (vice-président) ; MM. Abelin, Badini Confalonieri, Beauguitte (suppléant : Hauret), Berthet, De Keuleneir, Delforge (suppléant : Van Lent), Digby, Draeger, Foschini, Fossa, Jung, Lemmrich, Lenze, MacLennan (suppléant : Miller),

Mart, Mommersteeg, Moulin (suppléant : Legaret), Nothomb, Pöhler, van Riel (suppléant : Piket), Lord St. Helens, MM. Schloesing, Wienand (suppléant : Rutschke), Williams.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on military security and parliamentary information

The Assembly,

Considering that both the requirements of democracy and a policy of deterrence call for the fullest publicity for defence arrangements compatible with their effectiveness, and that members of parliaments must have sufficient access to classified defence information to comprehend policy and justify expenditure ;

Considering further that the integration of national defence efforts in the Alliance calls for this dual information effort to be conducted by both national and NATO authorities ;

Commending the arrangements in the German Bundestag for informing members about defence matters as a model for all parliaments, but aware that particular conditions and traditions in the other parliaments make fully uniform arrangements impracticable ;

Aware that it is the only parliamentary body constituted by an international treaty of collective self-defence, and that consequently it is responsible for keeping under constant review the arrangements made for discharging this obligation, whatever the organisation to which the Council may have delegated executive responsibility ;

Recalling that the Council in its second annual report appreciated the Assembly's desire "to consider broader aspects of defence than those to which the Council must limit themselves, and to debate these activities against the background of a general policy" ;

Recalling further the procedure introduced by the Council in 1957, in response to Recommendation 9 of the Assembly, whereby it communicates to the Assembly the texts of statements on defence matters made by member governments to their parliaments ;

Regretting that the procedure agreed between the Council and the North Atlantic Council in February 1958 should have led to a general ruling by the latter that the NATO authorities may communicate only unclassified information to members of parliament ;

Believing that this ruling, whereby the Committee on Defence Questions and Armaments receives less information from NATO authorities than from the national authorities of countries of the Alliance, seriously restricts the ability of the Assembly and its Committee to discharge their duties,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That it urge on all governments of the Alliance the advantages of a deliberate policy of maximum publicity for defence matters and full information of members of parliament, at both national and NATO level ;
2. That the procedure introduced in response to Recommendation 9 of the Assembly be fully implemented ;
3. That the member governments be urged to approach the other NATO governments with a view to securing a ruling from the North Atlantic Council authorising the NATO Secretary General and military commanders to exercise their discretion in determining on a case by case basis what classified information should be made available to members of the Committee on Defence Questions and Armaments.

Projet de recommandation
sur le secret militaire et l'information des parlements

L'Assemblée,

Considérant que les nécessités de la démocratie, comme la politique de dissuasion, exigent de donner aux mesures de défense le maximum de publicité compatible avec leur efficacité, et que les parlementaires doivent avoir suffisamment accès aux informations « classifiées » pour comprendre la politique et justifier les dépenses dans ce domaine ;

Considérant, en outre, que l'intégration des efforts nationaux de défense au sein de l'Alliance exige que ce double effort d'information soit déployé à la fois par les autorités nationales et par celles de l'O.T.A.N. ;

Citant en exemple à tous les parlements les mesures prises par le Bundestag pour informer ses membres sur les questions de défense, mais consciente de ce que les conditions et les traditions propres à chacun des autres parlements ne permettent pas de prendre des mesures absolument uniformes ;

Consciente de ce qu'elle représente le seul organe parlementaire constitué par un traité international de légitime défense collective et de ce qu'en conséquence, il lui incombe de maintenir constamment à l'étude les dispositions prises pour s'acquitter de cette obligation, quelle que soit l'organisation à laquelle le Conseil puisse avoir délégué la responsabilité de l'exécution ;

Rappelant que, dans son deuxième rapport annuel, le Conseil a compris le désir de l'Assemblée « d'examiner les questions de défense dans une perspective plus large que celle à laquelle le Conseil doit se limiter et de considérer ces activités dans le cadre d'une politique générale » ;

Rappelant, en outre, la procédure introduite par le Conseil en 1957, en réponse à la Recommandation n° 9 de l'Assemblée, et par laquelle il transmet à l'Assemblée le texte des exposés relatifs aux questions de défense communiqués par les gouvernements membres à leurs parlements respectifs ;

Regrettant que la procédure adoptée en février 1958 par le Conseil et le Conseil de l'Atlantique nord ait abouti à l'établissement, par ce dernier, d'une règle générale selon laquelle les instances de l'O.T.A.N. ne peuvent communiquer aux parlementaires que des informations « sans classification » ;

Persuadée que cette règle, en vertu de laquelle la Commission des Questions de Défense et des Armements reçoit moins d'informations des instances de l'O.T.A.N. que des autorités nationales des pays membres de l'Alliance, restreint gravement les possibilités de l'Assemblée et de ses commissions de s'acquitter de leur mission,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'insister auprès de tous les gouvernements de l'Alliance sur les avantages d'une politique tendant à assurer délibérément le maximum de publicité aux questions de défense et à l'information complète des parlementaires, tant à l'échelon national qu'à celui de l'O.T.A.N. ;
2. D'appliquer intégralement la procédure introduite en réponse à la Recommandation n° 9 de l'Assemblée ;
3. D'inviter instamment les gouvernements membres à prendre contact avec les autres gouvernements de l'O.T.A.N., en vue d'obtenir du Conseil de l'Atlantique nord une décision laissant au secrétaire général et aux commandants militaires de l'O.T.A.N. toute latitude pour déterminer, selon les cas, les informations « classifiées » qui doivent être communiquées aux membres de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Goedhart, Rapporteur)

Introduction

1. The problem of proper information for parliament is a longstanding and universal one arising in all countries where the relationship between parliament and the executive is concerned. In all public business there will be matters which a minister will not normally wish to disclose in public, in particular information which a governmental authority may possess concerning individuals, who have a right to privacy.

2. In the field of defence it is widely recognised that the problem is a much broader one as certain details of defence capabilities if made public can be of use to a potential enemy and might even encourage attack by a potential aggressor if an unsuspected military weakness is revealed. Yet defence expenditure and in general defence policy has to be authorised and approved by parliament in our democratic countries and a compromise has had to be found between the need for making sufficient information known to justify expenditure and policy, and the need to ensure that the security of a country is not jeopardised by too much disclosure.

3. In the era of integrated defence as it has developed since the second world war, when most WEU countries have come to accept a defence policy based essentially on a single perceived threat, a new dimension of complexity is introduced into an area where a satisfactory compromise is already difficult. A national contribution to an essentially integrated NATO defence, which is what the defence efforts of most WEU countries now amount to, can be understood and justified only in the light of NATO defence arrangements as a whole. These include the national contribution of other member countries, which are the direct responsibility of other governments. A national Minister of Defence will not in general feel free to communicate information concerning the defence contributions of countries for which he has no responsibility, and which are known to him only in confidence and perhaps not in detail (although it seems from your Rapporteur's enquiries that the effect of those natural inhibitions varies from country to country).

4. There is obviously a strong case for further developing parliamentary supervision of defence at the NATO level, in particular by making full use of international assemblies such as that of WEU which has a clear statutory responsibility, stemming from the modified Brussels Treaty, to inform itself about arrangements for the joint defence of the member countries. Your Rapporteur intends to examine first the situation as it exists at the national level, and then to compare it with present arrangements at the level of NATO and WEU.

5. He is particularly grateful to all those persons holding positions of responsibility at the national and international level who have found the time to reply to his enquiries, conducted both by detailed questionnaire and by exchange of letter.

CHAPTER I

Arrangements at national level

A. General attitudes of officialdom

6. The problem of official secrecy and parliamentary (or public) information must necessarily be a subject of continuous discussion in a democracy, particularly at a time when the functions of central governments continuously extend in our increasingly complex technological society. There is the general problem of officialdom, arising from the average official's instinct for secrecy — a pathological condition peculiar to the species which often amounts to agoraphobia. This attitude complicates all areas of government, and especially defence where of course there are inherent substantial grounds for a reasonable measure of secrecy.

7. In 1966 the British Government appointed a committee on the Civil Service under the chairmanship of Lord Fulton which touched on the

Exposé des motifs

(présenté par M. Goedhart, rapporteur)

Introduction

1. Le problème de l'information adéquate des parlements ne date pas d'hier et on le retrouve dans tous les pays lorsqu'il s'agit des rapports entre le parlement et l'exécutif. Dans toute affaire d'intérêt public, il est des points qu'un ministre ne souhaite pas normalement divulguer, notamment les renseignements dont une instance gouvernementale peut disposer à propos d'individus qui ont droit à une vie privée.

2. Dans le domaine de la défense, on reconnaît volontiers que le problème prend d'autres dimensions ; en effet, certains détails sur le potentiel de défense, s'ils sont rendus publics, peuvent être utilisés par un ennemi éventuel, voire encourager une agression en révélant une faiblesse insoupçonnée sur le plan militaire. Toutefois, dans nos pays démocratiques, les dépenses de défense et, en général, la politique de défense, doivent être autorisées et approuvées par le parlement, et il a fallu trouver un compromis entre la nécessité de fournir des informations suffisantes pour les justifier et la nécessité de faire en sorte que la sécurité nationale ne soit pas compromise par de trop grandes révélations.

3. A l'ère de la défense intégrée telle qu'elle s'est développée depuis la seconde guerre mondiale, à l'heure où la plupart des pays de l'U.E.O. en sont venus à accepter une politique de défense reposant essentiellement sur la perception d'une menace unique, un nouvel élément de complexité est introduit dans un domaine où il est déjà difficile de trouver un compromis satisfaisant. Une contribution nationale au système de défense essentiellement intégré de l'O.T.A.N. — ce à quoi se résument actuellement les efforts de défense de la plupart des pays de l'U.E.O. — ne peut se comprendre et se justifier qu'en fonction de l'ensemble des mesures de défense de l'O.T.A.N. Celles-ci tiennent compte des contributions nationales des autres pays membres, contributions qui relèvent directement des autres gouvernements. Sur le plan national, un ministre de la défense ne se croit pas, en général, autorisé à communiquer des renseignements relatifs aux contributions de pays qui ne relèvent pas de sa compétence et dont il a eu connaissance confidentiellement sans peut-être entrer dans le détail (encore qu'il pa-

raisse ressortir des enquêtes de votre rapporteur que l'incidence de ces scrupules bien naturels varie selon les pays).

4. Il est évidemment de bonnes raisons pour accroître le contrôle parlementaire sur la défense à l'échelon de l'O.T.A.N., en utilisant, en particulier, pleinement des assemblées internationales telles que celle de l'U.E.O., à qui il incombe nettement, en vertu du mandat découlant du Traité de Bruxelles modifié, de s'informer des mesures prévues pour la défense commune des pays membres. Votre rapporteur se propose d'examiner d'abord la situation telle qu'elle existe à l'échelon national, puis de la comparer aux mesures actuellement en vigueur au niveau de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O.

5. Il est particulièrement reconnaissant à toutes les personnes détenant des responsabilités à l'échelon national et international qui ont bien voulu fournir les renseignements demandés, soit en répondant à son questionnaire détaillé, soit par l'échange de correspondance.

CHAPITRE I

Dispositions à l'échelon national

A. Attitude générale des milieux officiels

6. Le problème du secret officiel et de l'information des parlements (ou du public) doit nécessairement faire l'objet dans toute démocratie d'un examen permanent, notamment à une époque où, dans notre société technologique de plus en plus complexe, le rôle du gouvernement central ne cesse de s'accroître. C'est ainsi que se pose le problème général de la bureaucratie, qui tient à l'amour instinctif du secret que manifeste le fonctionnaire moyen — condition pathologique particulière à l'espèce et qui n'est souvent que de l'agoraphobie. Cette attitude est source de complications dans tous les domaines gouvernementaux et, notamment, dans celui de la défense où d'importantes raisons militent, naturellement, en faveur de l'observation d'un secret raisonnable.

7. En 1966, le gouvernement britannique a créé une commission de la fonction publique qui, sous la présidence de Lord Fulton, a abordé la ques-

subject of official secrecy in its report published in June 1968¹:

"We think that the administrative process is surrounded by too much secrecy. The public interest would be better served if there were a greater amount of openness. The increasingly wide range of problems handled by government, and their far-reaching effects upon the community as a whole, demand the widest possible consultation with its different parts and interests. We believe that such consultation is not only necessary in itself but will also improve the quality of the ultimate decisions and increase the general understanding of their purpose.

*It is an abuse of consultation when it is turned into a belated attempt to prepare the ground for decisions that have in reality been taken already."*²

8. The same report recognises however three overriding considerations for secrecy — national security; confidential information supplied by individual firms; or to prevent improper financial gain. Yet the report makes the suggestion that the United Kingdom Government:

"should set up an inquiry to make recommendations for getting rid of unnecessary secrecy in this country. Clearly, the Official Secrets Acts would need to be included in such a review."

9. On the particular question of relations with parliament the Fulton report is more specific:

"We should also like to see Members of Parliament more purposively associated with the work of government than they are now. The traditional methods of parliamentary scrutiny have often failed to enlarge Parliament's knowledge of what goes on or to secure for it a proper influence; at the same time they frequently impede the efficiency of administration. Even the work of the Public Accounts Committee has not escaped criticism for inducing a play-safe and negative attitude among civil servants (it

has been referred to as a 'negative efficiency audit'). We have noted the potential significance of the development of the new specialised Parliamentary Committees on agriculture, science and technology and education. We hope that these will enable MPs to be more closely associated with the major business of government and administration, both national and local, in these fields; we hope too, that their consultations with departments will increasingly include civil servants below the level of Permanent Secretary."

10. Mr. McNamara, Secretary of Defence under Presidents Kennedy and Johnson, has recently stressed the need for public and parliamentary information on defence matters. He described the three things which he tried to accomplish during his period at the Pentagon. The first two were to throw light on the true nature of nuclear war; and to introduce cost benefit systems analysis into the defence organisation.

"Finally", continued Mr. McNamara, "there is one more area, but here I am less certain of how much we accomplished; the attempt to expand substantially the disclosure of information about the defence programmes in order to stimulate public debate. The New York Times, for instance, published a white paper on the B-70 and on strategic offensive and defensive forces, including the ABM. Release of such a report was simply one step toward insuring broad public control, as opposed to narrow-interest control, of defence policies.

I think the movement toward public debate of defence policies is good. It would be tragic if it turned into a movement that was critical of men and women in uniform, because they have been dedicating their lives to what they were ordered to do by properly constituted authority.

But it would not be tragic — in fact, it would represent an immense achievement — if this debate resulted in institutions outside the executive branch, and even outside the Congress, applying to defence policies, budgets and proposals exactly the same kind

1. "The Civil Service" Volume 1, Report of the Committee 1966-68, Cmnd 3668 HMSO.

2. Rapporteur's italics.

tion du secret officiel dans le rapport qu'elle a publié en juin 1968 ¹ :

« A notre avis, la procédure administrative s'entoure d'un secret exagéré. L'intérêt public serait mieux servi si l'on faisait preuve de moins de réserve. La gamme toujours plus grande des problèmes dont le gouvernement est saisi et leurs profondes conséquences pour la communauté tout entière exigent que les différentes parties et les divers intérêts soient consultés le plus largement possible. A notre avis, cette consultation n'est pas seulement nécessaire en soi, elle améliorera également, en définitive, la qualité des décisions et en fera mieux comprendre l'objet.

Il y a abus en matière de consultation quand celle-ci procède de tentatives tardives pour préparer la voie à des décisions qui, en réalité, ont déjà été prises. » ²

8. Le rapport admet, néanmoins, qu'il existe trois cas particuliers où le secret s'impose : la sécurité nationale, la fourniture de renseignements confidentiels par des entreprises individuelles, ou lorsqu'il s'agit d'empêcher des bénéfices illicites, mais il suggère que le gouvernement britannique :

« entreprenne une enquête en vue de faire des recommandations tendant à mettre un terme dans ce pays à toute observation superflue du secret. Les lois sur les secrets d'Etat devront manifestement être incluses dans une telle révision. »

9. Sur la question particulière des relations avec le parlement, le rapport Fulton va plus loin :

« Nous souhaiterions voir également les parlementaires associés plus délibérément aux activités gouvernementales qu'ils ne le sont actuellement. Les méthodes traditionnelles d'examen parlementaire ont souvent empêché le parlement d'avoir une meilleure connaissance de la situation ou d'exercer une plus grande influence, tout en faisant fréquemment obstacle à l'efficacité de l'administration. Même les travaux de la commission des comptes publics n'échappent pas à la critique, en ce qu'ils encouragent les fonction-

naires à adopter une attitude circonspecte et négative (on a parlé de « vérification d'efficacité négative »). Nous avons noté l'importance que pourrait revêtir la création de nouvelles commissions parlementaires spécialisées pour l'agriculture, la science et la technologie, ainsi que l'éducation. Nous espérons qu'elles permettront aux parlementaires d'être associés de façon plus étroite à la grande œuvre du gouvernement et de l'administration dans ces domaines, tant sur le plan national que local ; nous espérons également qu'aux consultations qu'elles auront avec les ministères participeront de plus en plus de fonctionnaires aux échelons inférieurs à celui de secrétaire permanent. »

10. M. McNamara, Secrétaire à la défense sous les Présidents Kennedy et Johnson, a récemment souligné la nécessité d'une information du public et du parlement en matière de défense. Il a indiqué les trois choses qu'il avait tenté d'accomplir lors de son passage au Pentagone. Les deux premières ont consisté à mettre en lumière la véritable nature de la guerre nucléaire et à introduire, dans l'organisation de la défense, une méthode de rationalisation des choix budgétaires :

« Enfin », a poursuivi M. McNamara, « il y en a une autre, mais là je suis moins certain des résultats acquis : il s'agit de la tentative pour divulguer plus largement les informations relatives aux programmes de défense, afin de stimuler les débats publics. Le *New York Times*, par exemple, a publié un livre blanc sur le B-70 et les forces stratégiques offensives et défensives, y compris les A.B.M. La publication de ce rapport ne représente qu'un pas sur la voie tendant à assurer un large contrôle de l'opinion publique sur la politique de défense, par opposition au contrôle d'intérêts particuliers.

A mon sens, le mouvement qui se dessine en faveur d'un débat public sur la politique de défense est une bonne chose. Il serait tragique qu'il se transforme en une critique des hommes et des femmes en uniforme parce qu'ils ont consacré leur vie à l'exécution d'ordres qui leur ont été donnés par une autorité dûment constituée.

Mais il ne serait pas tragique — ce serait, en fait, un immense progrès — que ce débat permette à des institutions extérieures à l'exécutif, voire au Congrès, d'appliquer aux politiques, aux budgets et aux propositions en matière de défense, exactement la mé-

1. "The Civil Service", Volume 1, Rapport de la commission pour la période 1966-1968, Cmnd 3668 HMSO.

2. C'est le rapporteur qui souligne.

of intensive review and analysis as is applied to any other facet of national affairs. The defence programme has never been subjected to that. There are no institutions outside the legislative and executive branches that provide the foundation for public examination, review and criticism of defence affairs that is provided for other elements of our national life. But I am encouraged to see that some public institutions are moving in to fill this vacuum. And when they do, the Congress will be much better prepared to debate these issues. And, if Congress does not the people will." ¹

11. A reflex attitude of officialdom is well illustrated in two stories which have recently come to your Rapporteur's notice. A British official working on the Geneva disarmament conference is said to have circulated to colleagues on the other delegations a detailed description of a new type of naval launch. He was reprimanded by his superiors for disclosing secret information, but was able to show that his "secret" information was simply an extract from the well-known publication "Jane's Fighting Ships". Again in December 1969 the North Atlantic Assembly asked permission for the rapporteur of its scientific and technological committee to attend the meeting of the new NATO committee on the challenges of modern society — a committee which deals with the technical problems of pollution, not with classified matters. The request was refused on the grounds that only persons authorised to have access to classified information could enter the NATO council chamber where the meeting was to be held. Yet the International Herald Tribune the following day reported that a journalist from the Soviet news agency Tass had been present throughout the meeting at the invitation of the NATO authorities!

12. The Committee staff on a number of occasions in the past has encountered paradoxical attitudes in military staff at executive level, when attempts have been made to clear for publication draft reports which it was thought might have contained classified information (a situation which has only rarely arisen because of the

1. Interview with Henry Brandon in *The New York Times*, magazine supplement, 9th November 1969.

NATO arrangements for informing members of parliament which are referred to in Chapter III). Military staff, on certain occasions, have sought to delete not only the occasional item of information which the committee staff could not show to have been made public, but whole chapters of reports compiled solely from the official statements of ministers made to their national parliaments in public. No doubt military staffs in taking this attitude have acted in good faith, but this attitude demonstrates very clearly how ill-informed officials are at the lower levels, about the amount of information which their superiors and ministers are making public in the normal course of their relations with parliament and the press. The conservative attitude of the junior officials is occasionally compounded by officiousness when they seek to prevent public attention being drawn to information which has earlier been made public by political decision, when the officials themselves would have preferred it to remain secret.

13. Another problem for the official who, as is the case with the great bulk of civil and military staffs, has no responsibility himself for contacts with parliament or the public, is that the "secret" documents which comprise the bulk of his daily reading, contain for the most part only a few items of information which merit the classification "secret". Inevitably, the classification given to a document as a whole must correspond to that of the most highly classified piece of information contained in it. But the average official reader of a document is not to know which particular piece of information causes the document's originator to brand it "secret", he will unconsciously assume that all the information in it is secret, and jump to the conclusion that a breach of security has occurred whenever he sees in his morning paper (or in a report of the Committee on Defence Questions and Armaments) information which is also to be found in his most highly classified official documents.

14. *There is a general requirement here, both within national ministries and in NATO, for a conscious effort to be made by the most senior persons in authority to identify positively all information which can be made public without prejudice to the national interest (rather than to identify information which must remain clas-*

thode d'étude et d'analyse intensives appliquée dans tous les autres domaines des affaires nationales. Le programme de défense n'a jamais été soumis à cela. Il n'existe aucune institution extérieure au législatif et à l'exécutif qui fournisse la base d'une étude, d'un examen et d'une critique par l'opinion publique des affaires de défense, qui existe déjà pour les autres secteurs de notre vie nationale. Mais il est encourageant de constater que certaines institutions publiques tendent actuellement à combler cette lacune. Et quand elles y seront parvenues, le Congrès sera bien mieux préparé à débattre de ces questions. Et si le Congrès ne le fait pas, c'est le peuple qui le fera. »¹

11. Deux anecdotes rapportées récemment à votre rapporteur illustrent bien ce réflexe de la bureaucratie. Un fonctionnaire britannique travaillant à la Conférence sur le désarmement de Genève aurait fait circuler parmi ses collègues des autres délégations une description détaillée d'un nouveau type de vedette destinée à la marine. Réprimandé par ses supérieurs pour avoir divulgué des renseignements secrets, il a pu démontrer que ces renseignements « secrets » étaient simplement extraits d'une publication bien connue, « *Jane's Fighting Ships* ». En décembre 1969, l'Assemblée de l'Atlantique nord a demandé que le rapporteur de sa commission scientifique et technologique soit autorisé à assister à la réunion du nouveau comité de l'O.T.A.N. sur les défis de la société moderne, comité qui s'occupe des problèmes techniques de la pollution et non pas de questions « classifiées ». La demande fut repoussée pour la raison que seules les personnes autorisées à avoir accès aux renseignements « classifiés » pouvaient pénétrer dans la salle du Conseil de l'O.T.A.N. où cette réunion devait se tenir. Cependant, l'*International Herald Tribune* rapportait, le lendemain, qu'un journaliste de l'agence Tass avait assisté à toute la réunion, invité par les autorités de l'O.T.A.N. !

12. A plusieurs reprises, le secrétariat de la commission s'est heurté à des attitudes paradoxales de la part de certains militaires à l'échelon subalterne lorsqu'il a tenté d'obtenir l'autorisation de rendre publics certains projets de rapports susceptibles de contenir des informations « classifiées », (situation qui s'est rarement

présentée étant donné les dispositions de l'O.T.A.N. en matière d'information des parlementaires dont il est question au chapitre III). En certaines occasions, les militaires se sont efforcés de supprimer non seulement l'élément d'information pour lequel le secrétariat ne pouvait produire d'autorisation de publication, mais encore des chapitres entiers de rapports établis uniquement à partir de déclarations officielles faites en public par certains ministres devant leurs parlements nationaux. Les militaires ont, sans nul doute, agi ainsi en toute bonne foi, mais cette attitude montre très nettement à quel point, aux échelons inférieurs, les fonctionnaires sont mal informés du volume d'informations que leurs supérieurs et leurs ministres rendent public dans le cours normal de leurs relations avec les parlements et la presse. L'attitude prudente des fonctionnaires subalternes s'accompagne quelquefois d'un excès de zèle quand ils cherchent à empêcher que l'attention du public ne soit attirée sur des renseignements qui ont déjà été divulgués en vertu d'une décision politique, alors que les fonctionnaires eux-mêmes auraient préféré les tenir secrets.

13. Un autre problème pour le fonctionnaire qui, comme c'est le cas pour la majeure partie du personnel civil et militaire, n'est pas lui-même responsable des relations avec le parlement ou le public, réside dans le fait que les documents « secrets », qui forment l'essentiel de sa lecture quotidienne, ne contiennent pour la plupart que quelques éléments d'information méritant d'être considérés comme « secrets ». La « classification » donnée à l'ensemble d'un document correspond, naturellement, à celle de l'élément d'information le plus secret qu'il contient, mais le lecteur officiel moyen, qui ne peut savoir quel élément particulier a incité l'auteur à considérer ce document comme « secret », supposera inconsciemment que toutes les informations qu'il contient sont secrètes et ne manquera pas d'en conclure immédiatement à une atteinte à la sécurité chaque fois qu'il trouvera dans son journal du matin (ou dans un rapport de la Commission des Questions de Défense et des Armements) des renseignements que contiennent également ses documents officiels les plus secrets.

14. *Il est donc indispensable qu'au sein des ministères nationaux, comme au sein de l'O.T.A.N., un effort conscient soit fait par ceux qui détiennent les postes les plus élevés pour déterminer clairement toutes les informations qui peuvent être divulguées sans porter préjudice à l'intérêt national (plutôt que de déterminer les*

1. Interview de Henry Brandon parue dans le supplément du *New York Times* du 9 novembre 1969.

sified), and to make the identity of the unclassified information widely known at all levels of the administration.

15. The strategy of deterrence in fact calls for deliberate publicity to be given to the military capabilities of the Alliance. It is significant that those members of NATO who have the largest and most efficient defence forces are the least afraid of publicity.

B. The practice of the national Ministries of Defence

16. In preparing his report your Rapporteur sent questionnaires to the Ministers of Defence of the member countries and to the Secretary of Defence of the United States.

17. The replies, together with the questions, are at Appendix I.

Classification of national defence information and communication to parliament

18. Your Rapporteur first tried to determine the criteria employed in national ministries in deciding what information should be made public and what should be classified, but replies in general revealed a largely subjective approach.

19. Belgium is perhaps an exception in that military instructions on security classification specify the particular subjects (documents, objects, information) which are to be classified; replies from Germany, Italy and the United States do not indicate the existence of an objective list, but state uninformatively that only unclassified information may be made public; information is to be classified if its disclosure might be prejudicial to the State. The United States has a completely subjective classification:

“Top secret: unauthorised disclosure could result in exceptionally grave damage to the nation.

Secret: unauthorised disclosure could result in serious damage to the nation.

Confidential: unauthorised disclosure could be prejudicial to the United States defence interests.”

20. It is in fact well known that certain categories of defence information are extremely sen-

sitive and require protection; these are essentially intelligence (since disclosure of information learnt about an adversary's defence arrangements can jeopardise the sources of the information); contingency plans and some advanced defence technology — but even advanced technology should be secret for only a limited period of time because, as Lord Snow has observed, industrial societies at comparable levels of development inevitably produce the same technological advances.

21. For the rest there should be little requirement to keep defence information secret and the Committee would welcome clear governmental statements of policy on these lines establishing objective criteria for classifying defence information — criteria which should be widely known at all levels.

22. Replies are more meaningful when they deal with governmental policy concerning the communication of defence information to members of parliament, but again indicate few objective criteria for determining what categories of classified information may be communicated.

23. Belgium applies to members of parliament the same “need to know” principle which governs the communication of classified information to military and civilian officials and recognises that members of parliament may “need to know” classified information in pursuit of the studies entrusted to them; in Germany “secret” or “confidential” information and documents may be communicated to members of the Bundestag; in the United States also confidential information may be made available to members of Congress. In all three countries members of parliament receiving such information are of course bound not to disclose it. The practice in Italy appears to be more restrictive; the law in general prohibits the disclosure of defence information to members of parliament itself; exceptions may be made in special cases where for example information is already known to many persons.

Information concerning the Alliance

24. Replies revealed some discrepancy in the treatment of information relating to allied

informations qui doivent rester « classifiées ») et les diffuser largement à tous les niveaux de l'administration.

15. La stratégie de la dissuasion exige, en fait, que le potentiel militaire de l'Alliance fasse l'objet d'une publicité délibérée. Il est significatif que ce soient les membres de l'O.T.A.N. disposant des forces les plus importantes et les plus efficaces qui aient le moins peur de cette publicité.

B. La pratique dans les ministères de défense nationaux

16. Pour préparer son rapport, votre rapporteur a envoyé des questionnaires aux ministres de la défense des pays membres ainsi qu'au secrétaire à la défense des Etats-Unis.

17. Les réponses, ainsi que les questions correspondantes, figurent à l'annexe I.

Classification des informations concernant la défense nationale et communication au parlement

18. Votre rapporteur a, tout d'abord, tenté de déterminer les critères sur lesquels s'appuyaient les ministères nationaux pour déterminer les informations qui devaient être rendues publiques et celles qui devaient rester secrètes, mais les réponses ont révélé, d'une manière générale, une attitude essentiellement subjective.

19. La Belgique fait peut-être exception en ce que l'instruction sur la sécurité militaire détermine les matières (documents, objets, renseignements) qui doivent être « classifiées » ; les réponses de l'Allemagne, de l'Italie et des Etats-Unis n'indiquent pas qu'il existe une liste objective, mais déclarent, sans autres explications, que seules, les informations « non classifiées » peuvent être rendues publiques ; un renseignement doit être « classifié » si sa divulgation peut porter préjudice à l'intérêt national. Les Etats-Unis ont une « classification » qui leur est propre :

« *Très secret* — La divulgation sans autorisation pourrait entraîner des conséquences exceptionnellement graves pour le pays.

Secret — La divulgation sans autorisation pourrait entraîner des conséquences graves pour le pays.

Confidentiel — La divulgation sans autorisation pourrait porter préjudice aux intérêts de la défense des Etats-Unis. »

20. Il est bien connu que certaines catégories d'informations relatives à la défense sont parti-

culièrement vitales et exigent une protection ; il s'agit essentiellement du renseignement (la divulgation d'informations obtenues sur le dispositif de défense de l'adversaire pouvant, en effet, compromettre les informateurs), des plans d'urgence et, dans une certaine mesure, de la technologie militaire de pointe ; mais même la technologie de pointe ne doit être tenue secrète que pendant une période limitée car, comme Lord Snow l'a fait observer, les sociétés industrielles qui ont le même niveau de développement connaissent inévitablement les mêmes progrès technologiques.

21. Pour le reste, le maintien du secret ne paraît pas absolument s'imposer et la commission se féliciterait de voir les gouvernements formuler nettement leur politique en la matière, en établissant des critères objectifs pour la « classification » des renseignements relatifs à la défense, critères qui devraient être largement connus à tous les niveaux.

22. Les réponses sont plus significatives quand elles se rapportent à la politique adoptée par les gouvernements à l'égard de la communication aux parlementaires d'informations concernant la défense, mais elles mentionnent, là aussi, peu de critères objectifs pour la détermination des catégories d'informations « classifiées » qui peuvent être divulguées.

23. La Belgique applique aux parlementaires le principe du « *need to know* » qui gouverne la communication d'informations « classifiées » aux fonctionnaires militaires et civils et reconnaît que les parlementaires peuvent « avoir besoin de connaître » des informations classifiées dans la poursuite des études qui leur sont confiées ; en Allemagne, les informations et les documents « secrets » ou « confidentiels » peuvent être communiqués aux membres du Bundestag ; aux Etats-Unis, les informations confidentielles peuvent être également communiquées aux membres du Congrès. Dans ces trois pays, les parlementaires qui reçoivent ces informations sont naturellement tenus de ne pas les divulguer. En Italie, la pratique paraît plus restrictive ; la loi interdit, d'une manière générale, de divulguer aux parlementaires des informations relatives à la défense nationale ; toutefois, des dérogations peuvent être accordées dans des cas spéciaux, par exemple si ces renseignements sont déjà connus d'un grand nombre de personnes.

Informations concernant l'Alliance

24. Les réponses aux questionnaires révèlent des disparités dans le traitement des informations

defence organisations such as NATO, WEU and FINABEL. Belgium states that documents bearing the stamp of such an organisation can be communicated only with the organisation's authorisation, which depends on the degree of security classification. Italy states that the legal bar to national defence information being communicated to members of parliament applies equally to allied information, and that derogation can be obtained only by the unanimous agreement of all the governments concerned. Germany states that the communication of such information is rarely necessary but is otherwise covered by the same security provisions which apply to the communication of national defence information.

Contacts between defence committees and officials and service officers

25. Belgium applies the same "need to know" criterion to contacts between committees and officials or service officers, and in that country a provision exists whereby any three or more members of a defence committee, if acting together, may visit defence installations. In Germany contacts are generally permitted. In Italy only the Minister of Defence or the under-secretaries of defence may appear before defence committees, but regulations are being prepared to permit officials or officers to appear on purely military or technical questions. The United States appear to be the most liberal in this field, the Department of Defence states that it is its policy "to make maximum information concerning its operations and activities available to members of Congress and Congressional committees". Witnesses are permitted to express personal views as well as the official position, provided the distinction is made clear to the committee.

C. Procedures of the parliamentary defence committees

26. In addition to the questionnaire addressed to Ministers of Defence your Rapporteur also prepared a more detailed questionnaire dealing with the defence committees in the WEU parliaments and in the United States Congress, asking about arrangements in these committees for

obtaining classified information concerning defence. Replies are at Appendix II.

27. The establishment of defence committees in the different parliaments should first be called to mind. With the following exceptions there is one defence committee in each chamber of parliament in all the WEU countries. The United Kingdom House of Commons, which has no tradition of standing committees concerned with particular areas of policy¹ has an Estimates Committee, responsible for investigating proposed governmental expenditure, but not policy. This committee invariably establishes one sub-committee to investigate some aspects of defence expenditure, and for completeness the Estimates Committee was included in the scope of this enquiry. In the United Kingdom there are two extra-constitutional committees, the defence committees of the parliamentary Labour and parliamentary Conservative parties which do discuss policy. These committees were also included in the scope of the enquiry. In addition to the defence committees in the First and Second Chambers in the Netherlands this country also has a Royal Committee on Defence, composed of members of parliament designated by the government in consultation with the chairmen of the five principal political parties represented in parliament. Luxembourg, having only one chamber, has therefore only one defence committee while in France under the Fifth Republic a single committee in each chamber is responsible for "Foreign Affairs, Defence and the Armed Forces".

28. Your Rapporteur's enquiries by way of questionnaire have thus been addressed to a total of 15 committees in the WEU countries and the two corresponding committees of the United States Congress, making 17 in all.

1. A Select Committee on Science and Technology has recently been established; it functions much as a traditional parliamentary committee of the continental members and has investigated some aspects of defence technology; it has not however been included in the present enquiry. A motion to establish a Select Committee on Defence was tabled in the House of Commons on 24th March 1970 by Mr. Julian Ridsdale and 33 other members, including one member of the Committee on Defence Questions and Armaments — Sir Geoffrey de Freitas.

relatives aux organisations de défense alliées, telles que l'O.T.A.N., l'U.E.O. et FINABEL. En Belgique, toute matière ayant reçu un timbre allié ne peut être communiquée qu'avec l'autorisation de l'organisation d'origine, autorisation qui dépend du degré de sécurité. En Italie, les dispositions législatives qui interdisent de communiquer aux parlementaires des informations concernant la défense nationale s'appliquent également aux informations concernant les alliés et toute dérogation est subordonnée à l'accord unanime de tous les gouvernements intéressés. En Allemagne, il est rare qu'il soit nécessaire de communiquer au parlement des informations de ce genre, mais, dans ce cas, elles sont soumises aux conditions de sécurité qui s'appliquent à la communication des informations concernant la défense nationale.

Contacts entre les commissions de défense et les fonctionnaires ou les officiers des forces armées

25. En Belgique, le principe du « *need to know* » régit également les rapports entre les commissions et les fonctionnaires ou les officiers des forces armées ; les commissions de défense, fonctionnant en corps ou par délégation de trois membres au moins, sont autorisées à visiter les installations militaires. En Allemagne, les contacts sont généralement autorisés. En Italie, seuls le ministre de la défense ou les sous-secrétaires à la défense peuvent être entendus par les commissions de défense, mais on prépare actuellement un règlement qui permettra aux fonctionnaires ou aux officiers des forces armées d'être entendus sur des problèmes purement militaires ou techniques. Les Etats-Unis paraissent être les plus libéraux dans ce domaine ; le département de la défense a pour politique « de fournir aux membres ou aux commissions du Congrès le maximum d'informations sur ses activités ». Les personnes qui déposent sont autorisées à exprimer leur point de vue personnel aussi bien que la position officielle, à condition qu'elles marquent nettement la distinction devant la commission.

C. Procédures des commissions de défense parlementaires

26. Outre le questionnaire adressé aux ministres de la défense, votre rapporteur a établi également un questionnaire plus détaillé intéressant les commissions de défense des parlements des pays de l'U.E.O. et le Congrès américain pour s'informer des dispositions prises par ces com-

missions pour obtenir des informations « classifiées » concernant la défense. Les réponses figurent à l'annexe II.

27. Il convient d'abord de rappeler comment sont réparties les commissions de défense dans les différents parlements. Compte tenu des exceptions suivantes, il existe une commission de défense dans chaque chambre des parlements des pays de l'U.E.O. La Chambre des communes britannique, qui a derrière elle toute une tradition de commissions permanentes s'occupant de domaines particuliers de la politique¹, dispose d'une commission des prévisions budgétaires chargée d'examiner les dépenses proposées par le gouvernement, mais non sa politique. Cette commission nomme invariablement une sous-commission pour l'examen de certains aspects des dépenses de défense et, afin de compléter la présente étude, la commission des prévisions budgétaires a été incluse dans le cadre de cette enquête. Il existe aussi, au Royaume-Uni, deux commissions qui n'ont pas de bases constitutionnelles, les commissions de défense des partis travailliste et conservateur, qui examinent effectivement la politique. Ces commissions ont également été incluses dans le cadre de cette enquête. Aux Pays-Bas, outre les commissions de défense de la Première et de la Seconde chambres, il existe également une Commission royale de défense formée de parlementaires désignés par le gouvernement après consultation des présidents des cinq principaux partis politiques représentés au parlement. Le Luxembourg, qui ne possède qu'une seule chambre, n'a donc qu'une seule commission de défense, tandis qu'en France, sous la Cinquième République, une seule commission est chargée, dans chacune des chambres, des « affaires étrangères, de la défense et des forces armées ».

28. L'enquête menée par votre rapporteur par voie de questionnaire a donc porté sur quinze commissions dans les pays de l'U.E.O. et sur les deux commissions correspondantes du Congrès américain, soit 17 au total.

1. Une commission de la science et de la technologie a été récemment créée ; elle fonctionne presque comme une commission parlementaire traditionnelle dans les pays continentaux de l'U.E.O. et elle a mené des études sur certains aspects de la technologie de défense ; cependant, elle n'a pas été incluse dans la présente enquête. Une proposition visant la création d'une commission restreinte pour la défense a été déposée à la Chambre des communes le 24 mars 1970 par M. Julian Ridsdale et 33 de ses collègues, parmi lesquels un membre de la Commission des Questions de Défense et des Armements, Sir Geoffrey de Freitas.

Communication of classified information

29. Replies reveal that certain confidential information on defence matters is usually communicated to members of defence committees and that such information is not generally available to members of parliament as a whole. Exceptions are the French Senate Committee where a special group comprising the chairman and the four rapporteurs for the army, air force, navy and joint sections of the defence budget are designated to receive confidential information. An officer from each of the three services, corresponding to the rank of colonel, provides liaison between the ministries and the committee. Italy is another exception to the general rule where it appears that the defence committees receive no classified information. The parliamentary party defence committees in the United Kingdom do not receive confidential information. Provision does exist for the Leader of the Opposition and senior members of the Opposition parliamentary party designated by him to receive confidential information from ministers, and this arrangement would normally extend to the chairman of the Opposition parliamentary party defence committee.

30. Where confidential information is made available to committees it appears to be made available equally to all members of a committee except in the cases of the French Senate and the United Kingdom party committees referred to above, and in the case of the German Bundestag where the chairman and party spokesmen receive more highly classified information than the rest of the committee. A similar provision appears to apply in the armed services committees of the United States House of Representatives where the chairman and certain members designated by him may receive more information than the rest of the committee.

31. In no case are members of defence committees subject to official security clearance procedures by the government as a condition of their assuming their functions as members of the committee.

Appearances of ministers and officials

32. Ministers of defence in practice address all defence committees at the request of the committee, and usually may themselves ask to appear before the committee. Ministers may deliver a

prepared speech to defence committees and members of the committee have a right to put questions to ministers ; they are required by the constitution to reply to questions put to them in the German Bundestag committee ; and in the United States House of Representatives the committee has the power to require the disclosure of any particular information.

33. As far as the attendance of officials and service officers is concerned, the committees may call for specified persons to appear before them, and these persons appear, subject to ministerial approval, in Belgium, France, Italy, the Netherlands and the United Kingdom ; in Germany the minister designates the officials or service officers who may attend ; the United Kingdom Estimates sub-committee and the United States House Committee can, of themselves, require the attendance of any official or service officer.

Confidential documentary information

34. Confidential documentary information from governmental departments is generally made available to defence committees except in Italy and, of course, in the case of the United Kingdom parliamentary party defence committees which have no constitutional status. In Germany, extensive provisions exist for the Bundestag defence committee to have access to classified official papers which are retained in the Bundestag.

Obligation on members of parliament not to divulge confidential information

35. In Belgium, Germany, the Netherlands and the United Kingdom, members of defence committees remain liable as ordinary citizens not to communicate official confidential information to unauthorised persons ; in the Netherlands they are subject to the further restrictions imposed on officials. In Italy the question does not arise as confidential information is not available to members ; in France the obligation not to disclose information appears to be a moral one only.

Communication des informations « classifiées »

29. Les réponses révèlent que certains renseignements confidentiels intéressant la défense sont normalement communiqués aux membres des commissions de défense, mais qu'ils ne le sont pas généralement à l'ensemble des parlementaires. La commission du Sénat français fait exception : un groupe composé du président et des quatre rapporteurs spéciaux sur le budget militaire (armée de terre, air, marine et section commune) est désigné pour recevoir des informations confidentielles. Un officier du grade de colonel assure, pour chacune des trois armées, la liaison entre le ministère et la commission. L'Italie constitue une autre exception à la règle générale : les commissions de défense n'y reçoivent, semble-t-il, aucune information « classifiée ». Les commissions de défense parlementaires des partis ne reçoivent aucune information confidentielle au Royaume-Uni. Une disposition prévoit cependant que le chef de l'opposition et les principaux membres du groupe parlementaire de l'opposition désignés par lui recevront des informations confidentielles des ministres, disposition qui devrait s'étendre normalement au président de la commission de défense parlementaire du parti de l'opposition.

30. Dans les pays où des informations confidentielles sont fournies aux commissions, il semble qu'elles le soient à tous les membres sans distinction, exception faite pour le Sénat français, les commissions des partis britanniques dont nous venons de parler, et pour le Bundestag où le président et les porte-parole des partis reçoivent davantage d'informations « hautement classifiées » que le reste de la commission. Une disposition similaire semble s'appliquer, aux Etats-Unis, à la commission des forces armées de la Chambre des représentants où le président et certains membres désignés par lui peuvent recevoir davantage d'informations que le reste de la commission.

31. En aucun cas, les membres des commissions de défense ne sont soumis, de la part du gouvernement à un contrôle officiel de sécurité avant d'être à même d'exercer leurs fonctions.

Audition de ministres et de fonctionnaires

32. Dans la pratique, les ministres de la défense sont entendus par toutes les commissions de défense à la demande de celles-ci et, normalement, ils peuvent l'être sur leur propre demande. Les

ministres peuvent faire des déclarations préparées à l'avance et les membres des commissions ont le droit de leur poser des questions. En Allemagne, ils sont tenus par la constitution de répondre aux questions qui leur sont posées par la commission du Bundestag. Aux Etats-Unis, la commission de la Chambre des représentants est habilitée à exiger la divulgation de n'importe quel renseignement particulier.

33. En ce qui concerne les fonctionnaires et les officiers des forces armées, les commissions peuvent demander d'entendre des personnes données et celles-ci viennent témoigner, sous réserve de l'autorisation du ministre dont elles relèvent. C'est le cas en Belgique, en France, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. En Allemagne, le ministre désigne les fonctionnaires ou les officiers des forces armées qui peuvent être entendus par la commission. Au Royaume-Uni, la sous-commission des prévisions budgétaires et, aux Etats-Unis, la commission de la Chambre des représentants peuvent d'elles mêmes exiger d'entendre n'importe quel fonctionnaire ou officier des forces armées.

Documents confidentiels

34. Les ministères tiennent généralement des documents confidentiels officiels à la disposition des commissions de défense, sauf en Italie et, naturellement, au Royaume-Uni, où les commissions de défense parlementaires n'ont aucun statut constitutionnel. En Allemagne, toute une réglementation permet à la commission de défense du Bundestag d'avoir accès aux documents officiels « classifiés » qui sont entreposés dans le bâtiment du Bundestag.

Obligation faite aux parlementaires de ne pas divulguer d'informations confidentielles

35. En Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les membres des commissions de défense sont, au même titre que les citoyens ordinaires, tenus de ne communiquer aucune information officielle de caractère confidentiel aux personnes non autorisées ; aux Pays-Bas, ils sont soumis aux restrictions supplémentaires imposées aux fonctionnaires. En Italie, la question ne se pose pas, étant donné qu'aucune information confidentielle ne leur est communiquée ; en France, l'obligation de ne pas divulguer des informations semble ne revêtir qu'un caractère moral.

Publication of committee reports

36. Where there is a possibility of a committee report containing confidential information, it is checked with the governmental departments concerned and deletions made if necessary before publication; the final decision on publication technically rests with the committee, but the distinction does not appear to be important in any parliament investigated because disagreements do not appear to arise in this area. The issue does not arise in the case of the Netherlands Royal Committee which does not issue reports.

Information about international defence arrangements — NATO, etc.

37. While your Rapporteur himself has frequently been dissatisfied with arrangements for informing members of his parliament about allied defence arrangements which may affect the defence policy of his own country, replies to the questionnaire have not disclosed a general feeling of dissatisfaction — probably because the implications of allied defence arrangements may not be very widely appreciated. The defence committee of the Netherlands Second Chamber established a special sub-committee on NATO and WEU questions which no doubt obtains extra information in this area, while the defence committee of the German Bundestag has wide access to relevant documentary information. The Italian committees, which receive little defence information anyway, comment that this relates mostly to national defence matters. The United Kingdom Estimates sub-committee could investigate expenditure only on the United Kingdom contribution to NATO arrangements.

Satisfaction with existing arrangements

38. In a final portion of the questionnaire your Rapporteur sought to establish the personal satisfaction generally felt with existing arrangements. Replies from Belgium, France and Germany do indicate satisfaction with existing arrangements; understandably there is less satisfaction with the present restricted arrangements in Italy and the Netherlands Royal Committee would prefer more freedom to make infor-

mation available to the electorate. There has been some feeling in the United Kingdom that a defence committee on the continental pattern should be established. (See footnote to paragraph 27).

39. In no case is it felt that military security is prejudiced by any existing arrangements. Arrangements for informing the public at large about defence matters are not criticised although as noted above in the Netherlands there is a feeling that there is too much emphasis on secrecy at the present time.

Conclusion on arrangements in national parliaments

40. From the wide differences in arrangements for disclosing confidential information to members of parliamentary defence committees revealed in the foregoing sections, it is tempting to conclude that an attempt should be made to introduce more uniformity in arrangements in the national parliaments of WEU countries, but it must not be forgotten that the problems in the way of free disclosure vary considerably from one parliament to another. Extremist parties such as the communist party and certain right wing parties which are in fundamental disagreement with national defence policies present a special problem in that it cannot be assumed that members of these parties would not make unauthorised disclosure of confidential information. It is significant that in Italy, where seven members of the communist party are members of the defence committee in the Senate and ten in the Chamber, no confidential information is made available to the defence committee. In the Netherlands, where any member of parliament has the right to attend as an observer any parliamentary committee of which he is not a member, it is significant that the Royal Committee has been established where attendance is ultimately at the discretion of the government. In Germany, where the defence committees probably enjoy greater access to confidential defence information, there are no members of extremist parties in the Bundestag, let alone its defence committee.

41. Your Rapporteur understands that the procedure in the Bundestag Committee was in fact modelled on that of the Armed Services Committee of the United States Senate and the Depart-

Publication des rapports de commission

36. Lorsqu'un rapport de commission est susceptible de contenir des informations confidentielles, il est soumis aux services gouvernementaux intéressés et des suppressions sont effectuées, le cas échéant, avant publication. Sur le plan technique, toute décision en matière de publication appartient, en dernier ressort, à la commission, mais la distinction ne paraît pas être importante dans les parlements qui ont fait l'objet de cette enquête, étant donné qu'aucun désaccord ne semble surgir dans ce domaine. La question ne se pose pas dans le cas de la commission royale des Pays-Bas qui ne publie aucun rapport.

Informations concernant les dispositions prises sur le plan international en matière de défense : O.T.A.N., etc.

37. Si votre rapporteur a été souvent personnellement mécontent des dispositions prises en vue d'informer les membres de son parlement sur les accords alliés en matière de défense susceptibles d'affecter la politique de défense de son propre pays, les réponses au questionnaire n'ont révélé aucun sentiment général de mécontentement ; ceci est probablement dû au fait que l'incidence de ces accords n'est pas encore pleinement évaluée. La commission de défense de la Seconde chambre néerlandaise a créé une sous-commission chargée spécialement des questions de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O. qui obtient certainement des informations supplémentaires dans ce domaine, tandis qu'en Allemagne, la commission de défense du Bundestag a largement accès à la documentation concernant ces questions. Les commissions italiennes qui, de toute façon, reçoivent peu d'informations en matière de défense ont indiqué à ce sujet que ces informations se rapportaient surtout aux affaires concernant la défense nationale. Au Royaume-Uni, la sous-commission des prévisions budgétaires ne peut examiner que les dépenses qui portent sur la contribution britannique aux mesures prises par l'O.T.A.N.

Sentiment à l'égard des dispositions existantes

38. Dans la dernière partie de son questionnaire, votre rapporteur a cherché à apprécier le sentiment personnel généralement éprouvé à l'égard des dispositions existantes. Les réponses de la Belgique, de la France et de l'Allemagne expriment la satisfaction ; naturellement, cette satisfaction est moindre en Italie, en raison des dispositions restrictives actuelles, et aux Pays-Bas, où la commission royale souhaiterait avoir plus de

latitude pour informer les électeurs. Au Royaume-Uni, d'aucuns pensent qu'il faudrait créer une commission de défense sur le modèle continental. (Voir la note relative au paragraphe 27).

39. On n'a l'impression, dans aucun pays, que la sécurité militaire est compromise par l'une ou l'autre des dispositions en vigueur. Les dispositions prises pour informer l'opinion publique sur les questions de défense ne font l'objet d'aucune critique, bien que, comme nous l'avons vu plus haut, certains insistent aux Pays-Bas sur le caractère exagéré de la notion de secret.

Conclusion sur les mesures prises dans les parlements nationaux

40. Devant l'extrême diversité des mesures prises pour la communication d'informations confidentielles aux membres des commissions parlementaires de défense, telle qu'elle se dégage des chapitres précédents, il serait tentant de conclure qu'il convient de s'efforcer d'introduire une plus grande uniformité dans les dispositions en vigueur dans les parlements nationaux des pays de l'U.E.O., mais il ne faut pas oublier que les problèmes que pose la liberté de divulgation varient considérablement d'un parlement à l'autre. Les partis extrémistes, tels que le parti communiste et certains partis de droite, qui sont en désaccord fondamental avec les politiques de défense nationales, posent un problème particulier. En effet, on ne peut admettre en postulat que les membres de ces partis ne divulgueraient sans autorisation aucune information confidentielle. Il est significatif qu'en Italie, où sept membres du parti communiste siègent à la commission de défense du Sénat et dix à celle de la Chambre, aucun renseignement confidentiel ne soit communiqué aux commissions de défense. Aux Pays-Bas, où tout parlementaire a le droit d'assister à titre d'observateur aux réunions d'une commission parlementaire à laquelle il n'appartient pas, il est significatif qu'on ait créé la commission royale, dont la composition relève, en définitive, du gouvernement. En Allemagne, où les commissions de défense jouissent probablement d'un plus large accès aux renseignements confidentiels sur la défense, aucun membre des partis extrémistes ne siège au Bundestag, sans parler de ses commissions de défense.

41. Votre rapporteur croit savoir que la procédure en usage à la commission du Bundestag s'est inspirée en fait de celles de la commission des forces armées du Sénat américain et du

ment of Defence, in the light of the report of a mission from the Bundestag which visited the United States when the Bundestag Committee was established.

42. In considering arrangements for informing members of parliament, reference must be made to the case of Alfred Frenzel, a member of the Bundestag defence committee who, on 27th April 1961, was sentenced to 15 years' imprisonment for communicating confidential information to agents of Czechoslovakia. On 7th May 1970, Mr. William Owen, a former member of the United Kingdom Estimates Sub-committee which had investigated certain defence matters, was found not guilty of communicating to another person information which might be useful to an enemy. At his trial which began on 20th April Mr. Owen stated that he had received a total of £2,300 from officials of the Czechoslovak embassy. Two isolated incidents of this nature cannot, however, constitute an argument for withholding defence information from members of parliament. There is no reason to suppose that the risk of deliberate disclosure to unauthorised persons is any greater than in the case of the very large numbers of officials and service officers who have access to classified information in the normal course of their duties.

CHAPTER II

Arrangements at international level

43. The efforts of the Committee to obtain proper access to information concerning allied defence arrangements, particularly in NATO, go back to its origins in 1955. Prior to the creation of the WEU Assembly, arising from the modified Brussels Treaty of 23rd October 1954 (the modifications entered into force on 6th May 1955), there had been no international parliamentary assembly with responsibility in the defence field. The Consultative Assembly of the Council of Europe has no such responsibility because Article I (d) of the statute of the Council of Europe specifically provides that matters relating to national defence do not fall within the scope of the Council of Europe. The Brussels Treaty on the other hand was first and foremost a treaty of "...collective self-defence" and the modification of 1954 in no way changed its nature. Articles V and VIII of the modified

treaty specifically provide for measures of collective self-defence, and Article IX requires the Council to make an annual report on its activities to the Assembly.

44. The Committee on Defence Questions and Armaments was established by the Assembly at the outset, thus showing the importance attached by the Assembly to its defence responsibilities. During the period 1955-1958 the Committee devoted considerable energy to establishing its prerogatives, and obtaining proper access to defence information. The Council of WEU had first maintained that it no longer had responsibility in the defence field since by its resolution of 20th December 1950 it had transferred its activities in defence matters to the North Atlantic Council. The Western Union Defence Organisation, which had ensured the defence of Europe in the days preceding the establishment of the NATO command structure, was wound up and its functions progressively transferred to the corresponding NATO organisation. After further debate with the Assembly, the Council considered in its second annual report to the Assembly¹ that its activities in the field of defence questions and armaments then related to the five matters² specifically provided for in the Brussels Treaty and not explicitly transferred to NATO.

45. In spite of its earlier opposition, the Council also came to accept that the defence committee of the Assembly would continue to discuss all matters relating to joint defence :

"The Council appreciates the Assembly's desire to consider broader aspects of defence than those to which the Council must limit themselves, and to debate these activities against the background of a general policy"³.

1. Document 37, 25th February 1957.

2. "(a) matters which the contracting Parties wish to raise, especially under Article VIII ;

(b) the level of forces of member States (Protocol II) (see Chapter III) ;

(c) the maintenance of certain United Kingdom forces on the Continent ;

(d) the Agency for the Control of Armaments (see Chapter IV) ;

(e) the Standing Armaments Committee (see Chapter V)."

3. Second Annual Report of the Council, Document 37, 25th February 1957.

département de la défense, compte tenu du rapport de la mission parlementaire qui s'est rendue aux Etats-Unis à l'époque où fut créée la commission du Bundestag.

42. Lorsqu'on étudie les dispositions prises pour l'information des parlementaires, il convient de rappeler le cas d'Alfred Frenzel, membre de la commission de défense du Bundestag, qui, le 27 avril 1961, a été condamné à 15 ans de prison pour avoir communiqué des renseignements confidentiels à des agents tchécoslovaques. Au Royaume-Uni, le 7 mai 1970, M. William Owen, ancien membre de la sous-commission des prévisions budgétaires qui avait enquêté sur certaines questions de défense a été reconnu non coupable d'avoir communiqué à un tiers des informations susceptibles d'être utiles à l'ennemi. Lors de son procès, qui a commencé le 20 avril, M. Owen a déclaré qu'il avait reçu une somme de 2.300 livres de la part de fonctionnaires de l'ambassade de Tchécoslovaquie. Ces deux incidents isolés ne sauraient cependant servir d'arguments pour s'opposer à la communication aux parlementaires d'informations sur la défense. Rien ne permet, en effet, de supposer que, dans les deux cas, le risque d'une divulgation délibérée à des personnes non autorisées ait été plus grand que dans celui où un grand nombre de fonctionnaires et d'officiers des forces armées ont accès à des informations « classifiées » dans l'exercice normal de leurs fonctions.

CHAPITRE II

Dispositions prises à l'échelon international

43. Les efforts de la commission pour obtenir un accès adéquat aux informations relatives aux accords de défense alliés, notamment à l'O.T.A.N., remontent à 1955. Avant la création de l'Assemblée de l'U.E.O. par le Traité de Bruxelles modifié du 23 octobre 1954 (les modifications sont entrées en vigueur le 6 mai 1955), il n'existait aucune assemblée parlementaire internationale responsable dans le domaine de la défense. L'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe ne détient aucune responsabilité de ce genre étant donné que l'article I (d) des statuts du Conseil dispose spécifiquement que les questions relatives à la défense nationale n'entrent pas dans les compétences du Conseil de l'Europe. Le Traité de Bruxelles, par contre, est avant tout un traité de « ...légitime défense collective » et la modification apportée en 1954 n'a en rien changé sa nature. Les articles V et VIII du traité modifié

prévoient spécifiquement des mesures de légitime défense collective, et l'article IX demande au Conseil de faire à l'Assemblée un rapport annuel sur ses activités.

44. L'Assemblée a créé la Commission des Questions de Défense et des Armements dès le début, montrant ainsi l'importance qu'elle attachait à ses responsabilités en matière de défense. De 1955 à 1958, la commission a déployé des efforts considérables pour définir ses prérogatives et obtenir un accès adéquat aux informations sur la défense. Le Conseil de l'U.E.O. a d'abord affirmé qu'il n'avait plus aucune responsabilité dans ce domaine puisque, par sa résolution en date du 20 décembre 1950, il avait transféré ses activités en la matière au Conseil de l'Atlantique nord. L'Organisation de défense de l'Union Occidentale, chargée d'assurer la défense de l'Europe pendant la période qui précéda l'organisation du commandement O.T.A.N., fut liquidée et ses fonctions progressivement transférées aux organes correspondants de l'O.T.A.N. Après un nouveau débat avec l'Assemblée, le Conseil a considéré, dans son deuxième rapport annuel¹, que ses activités en matière de défense et d'armements avaient trait à cinq domaines² spécifiquement prévus par le Traité de Bruxelles et transférés de manière non explicite à l'O.T.A.N.

45. En dépit de son opposition première, le Conseil en est également venu à accepter que la Commission de défense de l'Assemblée continue à débattre de toutes les questions relatives à la défense commune :

« Le Conseil comprend le désir de l'Assemblée d'examiner les questions de défense dans une perspective plus large que celle à laquelle le Conseil doit se limiter et de considérer ces activités dans le cadre d'une politique générale. »³

1. Document 37, 25 février 1957.

2. « (a) questions que les Parties contractantes désirent évoquer, notamment aux termes de l'article VIII ;

(b) niveau des forces des Etats membres (Protocole N° II) (cf. chapitre III) ;

(c) maintien de certaines forces britanniques sur le continent européen ;

(d) Agence pour le Contrôle des Armements (cf. chapitre IV) ;

(e) Comité Permanent des Armements (cf. chapitre V). »

3. Deuxième rapport annuel du Conseil, Document 37, 25 février 1957.

46. While the Council has never accepted collective responsibility for providing the Committee with classified information on defence matters, it did report, in response to Recommendation 9¹, that :

“The governments represented in the Council have indicated that they are willing to transmit to the Assembly through the Secretary-General and the Office of the Clerk, the text of statements on defence matters communicated by them to their parliaments.”

and

“The Council will, therefore, introduce the appropriate procedure on an experimental basis. Any suggestions for improvements from the Assembly will be welcome.”²

This procedure was first implemented on 4th September 1957. Under it the Council has communicated, in both official languages of WEU, six documents in the last quarter of 1957 (originating from the United Kingdom) ; seven in the course of 1958 (Germany, Netherlands, United Kingdom) ; three in 1959 (Germany, Netherlands and United Kingdom) ; none in 1960 ; one each year from 1961 to 1966 (United Kingdom) ; and none since then. The Committee believes that this arrangement should not be allowed to lapse, and that the communication of documents should continue on a selective basis to be agreed between the Office of the Clerk and the Council Secretariat. It should be considered a limited but useful method for informing members of the Assembly about defence policy in all WEU countries.

47. Subsequently, in response to Recommendation 18³, the Council undertook to negotiate an arrangement with the North Atlantic Council whereby the latter would provide information to the former, for transmission to the defence committee at joint meetings with the Council, concerning joint defence matters⁴. The arrangements were described in a letter from the

1. Adopted by the Assembly on 7th May 1957.

2. Document 65, 26th September 1957.

3. Adopted by the Assembly on 11th October 1957.

4. Document 79, 21st February 1958.

Secretary-General of NATO to the Secretary-General of WEU of 12th February 1958 which provide, *inter alia*, that oral or written information intended for parliamentarians who are members of the Committee on Defence Questions and Armaments must in all cases be restricted to unclassified information. This arrangement had of course been subject to unanimous approval in the North Atlantic Council. Although the arrangement specifically related to the provision of information for joint meetings between the defence committee and the Council of WEU, the “unclassified” ruling was in fact thenceforth extended by NATO to all contacts between the WEU Assembly and the NATO authorities, and indeed to all contacts between NATO authorities and parliamentarians in general.

48. Your Rapporteur in the course of his enquiries sought to discover what criteria were applied by the NATO authorities in determining what information should be considered “unclassified”. He understands that “unclassified” documents are generated by NATO only after all member nations have agreed to that designation.

49. It must of course be recognised that from the NATO point of view two important points are at issue here :

(i) the “ownership” of classified information rests with the member government that supplied it to NATO ; the proper functioning of NATO would be jeopardised if national governments were inhibited from supplying the organisation with confidential information because they were not satisfied that it would be properly protected from disclosure ;

(ii) any decision to communicate information by NATO requires of course the unanimous decision of the North Atlantic Council. Inevitably the *lowest* level of treatment of members of parliament in any NATO country is likely to be the level unanimously agreed in the Council. It must be recalled that not all the members of NATO are democracies and that even some WEU countries, as we have seen in the previous chapter, do not make confidential defence information available to members of their parliament.

46. Bien que le Conseil n'ait jamais accepté, à titre collectif, de fournir à la commission des informations « classifiées » concernant les questions de défense, il a indiqué, dans sa réponse à la Recommandation n° 9¹ que :

« Les gouvernements représentés au Conseil se sont déclarés disposés à transmettre à l'Assemblée, par l'intermédiaire du Secrétariat général et du Greffe, les textes des exposés relatifs aux questions de défense communiqués par eux à leurs parlements respectifs. »

et que :

« Aussi, le Conseil entamera-t-il cette procédure de communication sur une base expérimentale. Toute suggestion de la part de l'Assemblée, en vue d'améliorer ce système, sera la bienvenue. »²

Cette procédure a été mise en œuvre pour la première fois le 4 septembre 1957. C'est ainsi que le Conseil a communiqué, dans les deux langues officielles de l'U.E.O., six documents au cours du dernier trimestre de 1957 (en provenance du Royaume-Uni) ; sept documents au cours de 1958 (en provenance d'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni) ; trois en 1959 (en provenance d'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni) ; aucun en 1960 ; un chaque année de 1961 à 1966 (en provenance du Royaume-Uni) et aucun depuis lors. La commission estime que cette procédure ne devrait pas tomber en désuétude et que la communication de documents devrait se poursuivre sur une base sélective à définir en commun entre le Greffe et le Secrétariat du Conseil. Elle doit être considérée comme une méthode — limitée mais utile — d'information des membres de l'Assemblée sur la politique de défense de tous les pays de l'U.E.O.

47. Par la suite, le Conseil a entrepris, en réponse à la Recommandation n° 18³, de négocier avec le Conseil de l'Atlantique nord un accord en vertu duquel ce dernier fournirait au Conseil de l'U.E.O. des informations concernant les questions de défense commune, pour transmission à la Commission de défense⁴. Cet accord a été décrit dans une lettre en date du 12 février

1958 adressée par le Secrétaire général de l'O.T.A.N. au Secrétaire général de l'U.E.O., qui prévoit, entre autres, que les informations écrites ou orales destinées aux parlementaires membres de la Commission des Questions de Défense et des Armements ne pourront faire état que de renseignements non classifiés. Cet accord avait, naturellement, recueilli l'approbation unanime du Conseil de l'Atlantique nord. Bien que l'accord concerne spécifiquement la fourniture de renseignements pour les réunions communes entre la Commission de défense et le Conseil de l'U.E.O., la règle de « non-classification » a été, en fait, étendue depuis lors à tous les contacts entre l'Assemblée de l'U.E.O. et les instances de l'O.T.A.N., et même à tous les contacts entre les instances de l'O.T.A.N. et les parlementaires en général.

48. Votre rapporteur, au cours de son enquête, a tenté de découvrir les critères sur lesquels se fondaient les instances de l'O.T.A.N. pour décider des informations qui peuvent être considérées comme « sans classification ». Il croit savoir que l'O.T.A.N. ne publie des documents « sans classification » qu'après avoir obtenu l'accord de tous les pays membres.

49. Il faut reconnaître évidemment que, du point de vue de l'O.T.A.N., il s'agit ici de deux points importants :

(i) les informations « classifiées » restent la propriété du gouvernement membre qui les a fournies à l'O.T.A.N. ; le bon fonctionnement de l'O.T.A.N. serait compromis si les gouvernements nationaux hésitaient à lui fournir des documents confidentiels faute d'être certains que ceux-ci seraient convenablement protégés contre toute divulgation ;

(ii) toute décision de l'O.T.A.N. concernant la communication d'informations exige naturellement la décision unanime du Conseil de l'Atlantique nord. C'est donc nécessairement l'attitude la *moins favorable* aux parlementaires dans un pays quelconque de l'O.T.A.N. qui aura le plus de chances de recueillir l'unanimité au sein du Conseil. Il ne faut pas oublier que les pays membres de l'O.T.A.N. ne sont pas tous des démocraties et que même certains pays de l'U.E.O., comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, ne communiquent à leurs parle-

1. Adoptée par l'Assemblée le 7 mai 1957.

2. Document 65, 26 septembre 1957.

3. Adoptée par l'Assemblée le 11 octobre 1957.

4. Document 79, 21 février 1958.

The Committee appreciates that in practice, in spite of the restrictive ruling of the North Atlantic Council, the value of particular contacts between the Committee or some of its members and informed NATO authorities has depended to a large extent on the personality involved.

50. On the other hand there have been many instances of the abusive application of NATO security regulations. One has been referred to in paragraph 12 above. There is also the case of the recent film made by a United Kingdom television company in the headquarters of the Commander-in-Chief, Allied Forces Northern Europe, General Sir Walter Walker. According to press reports, when this film was submitted to SHAPE for security clearance some 90 % of the film was ordered to be destroyed, and the film has not been released. Yet the most valuable but innocuous remarks made by CINCNORTH in the film have since appeared in the press¹ :

“I think that people are ignorant about NATO and what NATO has achieved. They are complacent about the situation on the other side of the iron curtain.

The greatest danger is that peace is being nibbled to death in conditions of nuclear stalemate. And there is a great temptation to the Soviets towards aggression if we are complacent, if we drop our guard.

We have got to do something about it. We have got to close the gap between what I, as a soldier, know to be the position on the ground and what the man in the street is told by the politicians and through the medium of his television screen.”

The General considered that NATO and the politicians should be responsible for the information battle to keep the public informed and added :

“It is also up to people like myself to persuade the politicians to do more.

.....

Knowing what the Russians' ultimate aim is, if we drop our guard and become com-

1. *Sunday Times*, 7th December 1969.

placent and bury our heads in the sand and say it cannot happen to us, then we are in for a shock. ‘I’m all right Jack’ is no recipe for survival.

The way to prevent war is to show that you are militarily prepared and there is political determination and will behind that preparation.”

Clearly an attempt on security grounds to prevent the publication of such remarks is a misuse of security regulations.

51. The Committee is also aware that on many of its visits to national military installations in WEU countries, and indeed in certain NATO countries which are not members of WEU, the military authorities have been authorised to communicate information to the Committee or its rapporteurs up to the classification “secret”. As a matter of administrative practice in the case of such visits, the names of members of the Committee participating have usually been communicated to the authorities concerned some time in advance.

52. The Assembly is well aware that the national parliaments in their wisdom have never so far appointed members of the communist party to their delegations to the Council of Europe, which also constitute their delegations to the WEU Assembly, although the practice is no longer that of all delegations to the European Parliament. Given the present balance of political parties in the member countries it would seem that even if one national delegation were to include communist members, they would still be very few in the Assembly as a whole. Under Article VII of the Charter and Rule 39 of its Rules of Procedure, the Assembly itself approves nominations for membership of the Committee. There are thus no foreseeable circumstances in which a member of a communist party would be appointed to the Committee on Defence Questions and Armaments.

53. Having examined all aspects of the matter, taking into account the varying procedures in the national parliaments and the need for a proper NATO-wide picture of allied defence arrangements to be presented to the WEU Assembly, the only official international assembly responsible for debating arrangements for collective defence, the Committee considers

mentaires aucune information confidentielle en matière de défense.

La commission se félicite également de ce que, dans la pratique, malgré les dispositions restrictives du Conseil de l'Atlantique nord, la valeur des liens particuliers entre la commission ou certains de ses membres et les autorités informées de l'O.T.A.N. dépende, dans une large mesure, des personnalités en cause.

50. Nombreux, toutefois, sont les cas où les règles de sécurité de l'O.T.A.N. ont été appliquées de façon abusive. Un exemple en a été donné au paragraphe 12 ci-dessus. Il y a aussi l'affaire du film réalisé récemment par une société de télévision britannique au quartier général du commandant en chef des forces alliées du Nord-Europe, le général Sir Walter Walker. Quand ce film a été soumis au contrôle de sécurité, le S.H.A.P.E. a exigé, selon la presse, qu'il soit détruit à 90 % et il n'a pas été mis en circulation. Cependant, les remarques très intéressantes, mais tout à fait inoffensives, faites par le CINCNORTH dans le film, ont paru depuis dans les journaux¹ :

« Je pense que les gens ignorent ce qu'est l'O.T.A.N. et ce qu'elle a réalisé. Ils sont satisfaits de la situation de l'autre côté du Rideau de fer.

Le plus grand danger, c'est de voir la paix, à force d'être grignotée, sombrer dans les conditions d'un pat nucléaire. Et grande sera la tentation pour les Soviétiques de commettre une agression si nous sommes satisfaits de nous, si nous baissons la garde.

Il faut que nous fassions quelque chose. Il faut que nous supprimions l'écart entre la réalité que je connais en tant que soldat, d'une part, et ce que les hommes politiques disent à l'homme de la rue et ce qu'il voit sur son écran de télévision, d'autre part.

Le général estimait que l'O.T.A.N. et les hommes politiques devraient être responsables de la campagne destinée à informer le public et il ajoutait :

« C'est aussi à des gens comme moi qu'il appartient de persuader les hommes politiques de faire davantage.

.....

Sachant quel est le but ultime des Russes, si nous baissons la garde et devenons satis-

faits de nous-mêmes, si nous nous cachons la tête dans le sable et disons que cela ne peut nous arriver, nous aurons un réveil brutal. L'égoïsme n'est pas la recette pour survivre.

Pour prévenir la guerre, il faut montrer que nous sommes prêts sur le plan militaire et que, derrière cette préparation, il existe une détermination et une volonté politiques. »

Manifestement, c'est faire un mauvais usage des règles de sécurité que de tenter, pour des raisons de sécurité, d'empêcher la publication de tels propos.

51. La commission sait aussi que, lors des visites d'installations militaires dans les pays de l'U.E.O. et même dans certains pays de l'O.T.A.N. qui n'appartiennent pas à l'U.E.O., les autorités militaires ont souvent été autorisées à communiquer des informations à la commission ou à ses rapporteurs jusqu'au niveau « secret » compris. Dans ces divers cas, la pratique administrative a exigé que les noms des participants soient normalement communiqués aux autorités intéressées quelque temps à l'avance.

52. L'Assemblée n'ignore pas que les parlements nationaux, dans leur sagesse, n'ont jusqu'à présent jamais désigné aucun membre du parti communiste pour faire partie de leurs délégations au Conseil de l'Europe, qui sont les mêmes qu'à l'Assemblée de l'U.E.O., bien que cette pratique ne soit plus celle de toutes les délégations au Parlement européen. Etant donné l'équilibre actuel des partis politiques dans les pays membres, il semble que même si une seule délégation nationale devait comprendre des communistes, ceux-ci seraient encore fort peu nombreux par rapport à l'ensemble de l'Assemblée. D'après l'article VII de la Charte, et l'article 39 du Règlement, c'est l'Assemblée elle-même qui se prononce sur les candidatures aux sièges des commissions. On voit donc mal dans quelles conditions un membre d'un parti communiste pourrait être désigné pour siéger à la Commission des Questions de Défense et des Armements.

53. Ayant passé en revue tous les aspects du problème, et tenant compte des procédures diverses en vigueur dans les parlements nationaux ainsi que de la nécessité de brosser pour l'Assemblée de l'U.E.O. — seule assemblée internationale officiellement responsable de l'examen des dispositions prises en matière de défense collective — un tableau suffisamment vaste des accords

1. *Sunday Times*, 7 décembre 1969.

that the NATO "unclassified" ruling should now be changed. It should be replaced by a more flexible procedure which would allow the Secretary-General of NATO or the NATO commanders to use their own discretion on a case by case basis to communicate classified information up to say the level "secret" (the level authorised by many national authorities at the present time) to the Committee on Defence Questions and Armaments or to its Chairman or Rapporteurs. Although constitutional aspects of the rights of democratically elected members of parliament would be involved if any issue of prior security clearance were to be imposed, there could nevertheless be a tacit understanding that as a matter of convenience the list of names of participants in any proposed briefing could be communicated to permit the NATO authorities to consult the national authorities of the countries of which intending participants were nationals, in advance of any briefing.

Conclusion

54. After studying carefully the different arrangements for informing members and dis-

cussing defence matters in the national parliaments and in the WEU Assembly, the Committee concludes that most member governments and the North Atlantic and WEU Councils should be called on to improve existing arrangements.

55. While due regard should be had to the differing circumstances and traditions of the national parliaments, there is a strong case for bringing the procedures of national defence committees more into line with those of the Defence Committee of the German Bundestag (see Chapter I C above, especially paragraphs 40-41).

56. At the international level the Committee recommends that the procedure whereby the WEU Council communicates to it official statements on defence should not be allowed to lapse (paragraph 46) and that the North Atlantic Council should revise its ruling of 1958, and institute instead a flexible procedure for communicating classified information to the Committee in appropriate cases (paragraph 53).

alliés en matière de défense au sein de l'O.T.A.N., la commission considère qu'il importe désormais de modifier la règle O.T.A.N. de « non-classification ». Elle devrait être remplacée par une procédure plus souple qui donnerait au secrétaire général ou aux commandants de l'O.T.A.N. toute latitude pour communiquer, après un examen cas par cas, des informations « classifiées » jusqu'au niveau « secret », par exemple, (niveau actuellement autorisé par nombre d'instances nationales) à la Commission des Questions de Défense et des Armements, à son président ou à ses rapporteurs. S'il fallait imposer une enquête de sécurité préalable, l'aspect constitutionnel des droits des parlementaires démocratiquement élus ne manquerait certes pas d'être mis en cause, mais on pourrait néanmoins, par accord tacite et pour des raisons de commodité, communiquer à l'avance la liste des participants à tout exposé envisagé afin de permettre aux autorités de l'O.T.A.N. de consulter d'abord les instances nationales de leur pays d'origine.

Conclusion

54. Après avoir soigneusement étudié les différentes mesures prises dans les parlements natio-

naux et à l'Assemblée de l'U.E.O. pour informer les parlementaires et examiner les questions de défense, la commission est parvenue à la conclusion que la majorité des gouvernements membres, ainsi que les Conseils de l'Atlantique nord et de l'U.E.O. devraient être invités à améliorer les dispositions actuelles.

55. S'il convient de prendre dûment en considération les situations et les traditions différentes prévalant dans les parlements nationaux, de nombreux éléments militent en faveur d'un meilleur alignement des procédures en usage dans les commissions de défense nationales sur celles de la commission de défense du Bundestag (voir chapitre I.C. ci-dessus et notamment les paragraphes 40-41).

56. A l'échelon international, la commission recommande qu'on ne laisse pas tomber en désuétude la procédure par laquelle le Conseil de l'U.E.O. communique ses déclarations officielles en matière de défense (paragraphe 46) et que le Conseil de l'Atlantique nord revoie la règle en vigueur depuis 1958 et la remplace par une procédure souple permettant à la commission de recevoir des informations confidentielles dans les cas appropriés (paragraphe 53).

Replies of the Council to Recommendations 187 to 195

RECOMMENDATION 187¹
on the working capital fund of WEU²

The Assembly,

Considering that for WEU to carry out its task properly its working capital fund should amount to not less than 10 % of the total budget of the organisation,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

(a) at an early date take all necessary steps to bring the working capital fund up to this level;

(b) reconsider and if necessary revalue the fund every two or three years in order to keep it at an appropriate level on the basis of the total budget.

1. Adopted by the Assembly on 9th December 1969 during the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session (7th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Kirk on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration (Document 491).

Réponses du Conseil aux Recommandations n^{os} 187 à 195

RECOMMANDATION n^o 187 ¹
sur le fonds de roulement de l'U.E.O. ²

L'Assemblée,

Considérant que, pour jouer normalement le rôle qui lui est dévolu, le fonds de roulement ne devrait pas être inférieur à 10 % du budget total de l'organisation,

RECOMMANDE AU CONSEIL

(a) de prendre rapidement toutes dispositions pour porter le fonds de roulement à ce niveau ;

(b) de prendre la décision de réexaminer et, éventuellement, de réévaluer, tous les deux ou trois ans, le montant de ce fonds, de façon à ce qu'il soit maintenu à un niveau convenable, compte tenu de l'évolution de la masse budgétaire.

1. Adoptée par l'Assemblée le 9 décembre 1969, au cours de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire (7^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration (Document 491).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 187

The Council have given careful consideration to the Assembly's Recommendation 187 that the working capital fund should be brought up to not less than 10 % of the total budget of the organisation and that it should be reconsidered periodically to keep it at a level appropriate to the total budget.

The possibility of augmenting the working capital fund has been discussed in considerable detail for some years. The Council acknowledge that measures are necessary to improve the procedures for financing WEU, but have concluded that an increase in the working capital fund would not be compatible with either the principles or practice of member governments. The same conclusion has been reached by governments when the question was raised in other international organisations.

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 20th March 1970.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 187

Le Conseil a examiné avec soin la Recommandation n° 187 de l'Assemblée demandant que le fonds de roulement soit porté à au moins 10 % du budget total de l'organisation et que son montant soit réexaminé périodiquement et maintenu à un niveau convenable par rapport à la masse budgétaire.

La possibilité d'augmenter le fonds de roulement a été examinée de près depuis plusieurs années. Le Conseil reconnaît que des mesures sont nécessaires pour améliorer le système de financement de l'U.E.O., mais a estimé qu'un accroissement du fonds de roulement ne serait pas compatible avec les principes ni avec les usages des gouvernements membres. Les gouvernements sont parvenus à la même conclusion lorsque la question s'est posée au sein d'autres organisations internationales.

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 20 mars 1970

RECOMMENDATION 188¹
on improving the status of WEU staff²

The Assembly,

Noting the reply of the Council to Recommendation 173;

Noting with satisfaction that the 54th Report of the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts helps to achieve the objectives set out in Recommendation 173;

Recalling that greater harmonisation of salary structures within European organisations is indispensable for the creation of a true European civil service;

Welcoming the fact that the procedure provided for in Appendix VII to the 54th Report seems likely to allay concern on the part of officials,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Pursue its efforts to find means of creating freer movement of officials from one European organisation to another;
2. Ask the Secretary-General to place the following proposals before the Secretaries-General of the co-ordinated organisations as soon as possible so that they may be submitted jointly to the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts;
 - (i) that the present grading structure be revised;
 - (ii) that the rules concerning the indemnity for loss of job be approximated to the rules applied in the Communities;
 - (iii) that it be ensured that the capital sums paid from the Provident Fund compare favourably with the level of salaries paid to the officials concerned during their last years of service with the organisation;
3. Review the anomalies contained in the present education allowance.

1. Adopted by the Assembly on 9th December 1969 during the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session (7th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Kirk on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration (Document 491).

RECOMMANDATION n° 188 ¹
sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O. ²

L'Assemblée,

Prenant acte de la réponse du Conseil à sa Recommandation n° 173 ;

Constatant avec satisfaction que le 54^e Rapport du Comité de Coordination des Experts budgétaires des gouvernements contribue à la réalisation des objectifs définis dans la Recommandation n° 173 ;

Rappelant qu'une harmonisation plus poussée des conditions de rémunération des diverses organisations européennes est indispensable à la constitution d'un véritable corps de fonctionnaires européens ;

Se félicitant de ce que la procédure prévue par l'annexe VII du 54^e Rapport paraisse en mesure d'apaiser les inquiétudes des fonctionnaires,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De poursuivre ses efforts pour trouver des procédures facilitant le passage des fonctionnaires d'une organisation européenne à une autre ;
2. D'inviter le Secrétaire général à saisir le plus tôt possible les Secrétaires généraux des organisations coordonnées des propositions suivantes, en vue de les soumettre conjointement au Comité de Coordination des Experts budgétaires des gouvernements, ces propositions tendant :
 - (i) à réviser l'échelle des grades actuels ;
 - (ii) à modifier l'indemnité de perte d'emploi sur la base des règles appliquées dans les Communautés ;
 - (iii) à assurer une relation équitable entre le capital versé par le Fonds de prévoyance et le niveau des rémunérations versées aux intéressés pendant les dernières années de leur carrière au sein de l'organisation ;
3. D'étudier les anomalies que présente l'actuelle indemnité d'éducation.

1. Adoptée par l'Assemblée le 9 décembre 1969, au cours de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire (7^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration (Document 491).

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation 188

1. The Council have noted that certain aspects of Recommendation 188 touch on problems similar to those raised in Recommendation 173, to which the Council replied on 25th April 1969.

The Council are informed by the Secretary-General that the specific problems evoked in Recommendation 188 are currently being examined by the Standing Committee of Secretaries-General, which has been notified of the Assembly's views.

2. Preliminary studies are now being conducted on the general question of structural reform within the co-ordinated organisations; the Committee will give special attention to the points raised by the Assembly concerning career prospects, particularly as regards the transfer of officials from one organisation to another and the fact that it may be necessary to modify grading structures.

Owing to the widely divergent staffing structures and objectives of the co-ordinated organisations, completion of these studies will clearly entail lengthy and highly technical discussions; it may be some time, therefore, before the proposals of the Secretaries-General can be submitted to the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts.

In addition to what they said in their reply to Recommendation 173, the Council are aware that the limited size of WEU creates career problems to which particular solutions should be applied. The representative of WEU on the Standing Committee has raised this matter with a view to the submission of proposals to the Co-ordinating Committee.

3. The Council are informed that the rules governing the indemnity for loss of job have been for several months under examination by the Standing Committee of Secretaries-General. Owing to the complex nature of this problem, the services of an independent expert have been called in to analyse the situation as it pertains both to the co-ordinated organisations and to other national and international bodies, including the Communities. The Council recognised, in their reply to Recommendation 173, that a more satisfactory solution might be sought in this respect.

4. The Council are informed that the Committee of Secretaries-General are currently studying draft proposals for an improvement of the Provident Fund system, along the lines suggested in paragraph 2 (iii) of the Assembly's Recommendation, and aimed at reducing the disparity in contributions according to the place of employment, as requested in Recommendation 173.

5. It is understood that the Standing Committee of Secretaries-General is at present considering the possibility of improving the existing arrangements for the education allowance and will in due course put forward proposals to the Co-ordinating Committee.

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 20th March 1970.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹ à la Recommandation n° 188

1. Le Conseil a remarqué que la Recommandation n° 188 rejoint, sous certains aspects, la Recommandation n° 173, à laquelle il a répondu le 25 avril 1969.

Le Conseil a été informé par le Secrétaire général que les problèmes évoqués dans la Recommandation n° 188 sont actuellement examinés par le Comité permanent des Secrétaires généraux, auquel les vues de l'Assemblée ont été communiquées.

2. Des études préliminaires sont en cours sur la question générale de la réforme des structures des organisations coordonnées ; le Comité sera particulièrement attentif aux préoccupations de l'Assemblée concernant les perspectives de la carrière, notamment en ce qui concerne le transfert des agents d'une organisation à une autre, et la nécessité éventuelle de modifier les structures des grades.

Etant donné la variété des structures du personnel et des objectifs des organisations coordonnées, les délibérations seront nécessairement longues et très techniques ; sans doute faudra-t-il un certain temps avant que les propositions des Secrétaires généraux soient transmises au Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements.

Outre ce qui a été dit dans la réponse à la Recommandation n° 173, le Conseil sait que l'effectif réduit de l'U.E.O. pose des problèmes de carrière qui appellent des solutions particulières. Le représentant de l'U.E.O. au sein du Comité permanent a soulevé ce problème en vue de la présentation de propositions au Comité de coordination.

3. Le Conseil a été informé que les règles relatives à l'indemnité de perte d'emploi sont depuis plusieurs mois à l'examen devant le Comité permanent des Secrétaires généraux. Un expert indépendant a été chargé de faire l'analyse de ce problème complexe, qui intéresse à la fois les organisations coordonnées et d'autres organismes nationaux et internationaux, y compris les Communautés. Le Conseil a reconnu, dans sa réponse à la Recommandation n° 173, qu'une solution plus satisfaisante pourrait être recherchée.

4. Le Conseil a été informé que le Comité des Secrétaires généraux étudie actuellement des propositions tendant à l'amélioration du fonctionnement du fonds de prévoyance, dans le sens du paragraphe 2 (iii) de la recommandation de l'Assemblée, et visant à atténuer la disparité des cotisations suivant le lieu de travail, comme le demande la Recommandation n° 173.

5. Le Conseil croit savoir que le Comité permanent des Secrétaires généraux étudie pour le moment la possibilité d'améliorer le système actuel de l'indemnité d'éducation et qu'il fera à ce sujet en temps opportun des propositions au Comité de coordination.

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 20 mars 1970.

RECOMMENDATION 189¹

*on the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons*²

The Assembly,

Having taken note of the two reports* of the Committee on Defence Questions and Armaments analysing the text of the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons and its consequences for European security and the activities of the European Communities now and in the future;

Considering that the United Nations General Assembly commended this treaty by 95 votes to 4 with 21 abstentions;

Believing that this treaty offers definite advantages for world stability and progress towards nuclear disarmament and that it does not prejudice the security of Europe;

Noting that for the Euratom countries the application of safeguards to the civil nuclear industry will be determined only by an agreement to be negotiated between Euratom and the IAEA, and that the Committee on Defence Questions and Armaments will report further to the Assembly on this question;

Believing nevertheless that in order not to impede the action of the European Communities it would be useful for the application of the treaty to be covered by the statements of interpretation set forth in the operative text below;

Believing finally that accession to the non-proliferation treaty in no way condones the intervention of the Soviet Union and some of its allies in Czechoslovakia,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Seek to establish a common policy for the member countries regarding the non-proliferation treaty, providing for:

- (i) The signature of the treaty by all the WEU countries at the earliest possible date;
- (ii) Urgent negotiations on the safeguards agreement between Euratom and the IAEA;
- (iii) The ratification of the treaty by all the Euratom countries as soon as the said agreement has been concluded;
- (iv) Identical statements of interpretation by the members of WEU covering:
 - the need to make progress towards nuclear disarmament;
 - the right of a future European federation to possess nuclear weapons;
 - the right of all parties to supplies of nuclear materials of all kinds.

* Documents 454 and 499.

1. Adopted by the Assembly on 9th December 1969 during the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session (8th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Mart on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 499).

RECOMMANDATION n° 189 ¹

sur le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ²

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance des deux rapports * de la Commission des Questions de Défense et des Armements qui analysent le texte du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ses conséquences pour la sécurité européenne et pour les activités des Communautés européennes dans le présent et dans l'avenir ;

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies, par 95 voix contre 4 et 21 abstentions, s'est félicitée de la conclusion du traité ;

Estimant que le traité offre des avantages certains pour la stabilité mondiale et pour un progrès dans la voie du désarmement nucléaire, et qu'il ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Europe ;

Constatant que, pour les pays de l'Euratom, l'application des contrôles à l'industrie nucléaire civile ne sera réglée que par un accord à intervenir entre l'Euratom et l'A.I.E.A., et que la Commission des Questions de Défense et des Armements fera de nouveau rapport à l'Assemblée sur cette question ;

Estimant cependant que, pour éviter toute entrave à l'action des Communautés européennes, il serait utile que la mise en application du traité fasse l'objet des déclarations d'interprétation reprises au dispositif ci-après ;

Estimant enfin que l'adhésion au traité de non-prolifération n'implique en aucune manière l'acceptation de la situation créée par l'intervention de l'Union Soviétique et de certains de ses alliés en Tchécoslovaquie,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De s'efforcer d'élaborer une politique commune des pays membres à l'égard du traité de non-prolifération, prévoyant :

- (i) La signature du traité par tous les pays de l'U.E.O. dans le plus bref délai ;
- (ii) La négociation urgente de l'accord sur les contrôles entre l'Euratom et l'A.I.E.A. ;
- (iii) La ratification du traité par tous les pays de l'Euratom dès la conclusion dudit accord ;
- (iv) Des déclarations d'interprétation identiques par les membres de l'U.E.O., portant :
 - sur la nécessité de progresser dans la voie du désarmement nucléaire ;
 - sur le droit d'une future fédération européenne à posséder des armes nucléaires ;
 - sur le droit pour toutes les parties à l'approvisionnement en matières nucléaires de toutes sortes.

* Documents 454 et 499.

1. Adoptée par l'Assemblée le 9 décembre 1969, au cours de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire (8^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Mart au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 499).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 189

The Council have noted the points raised by the Assembly in Recommendation 189. They agree that the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons offers definite advantages for world stability and progress towards nuclear disarmament.

For these reasons, as the Assembly is aware, the United Kingdom, as a depository government, signed the treaty on 1st July 1968 and ratified it on 27th November of the same year. The treaty was also signed by the Grand Duchy of Luxembourg on 14th August 1968, by the Netherlands on 19th August 1968, by Belgium on 20th August 1968, by Italy on 28th January 1969, and by the Federal Republic of Germany on 28th November 1969.

In declarations made at the time of signature, five WEU countries also members of Euratom stated that they would defer ratification of the treaty until an agreement on verification procedures had been concluded between Euratom and the IAEA. Discussions on the subject have begun between these five countries.

The text of the abovementioned statements was reproduced in the report of the Committee on Defence Questions and Armaments of the Assembly on the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons.

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 6th March 1970.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 189

Le Conseil a pris note des considérations exprimées par l'Assemblée dans la Recommandation n° 189. Il estime avec elle que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires présente des avantages certains pour la stabilité mondiale et pour un progrès dans la voie du désarmement nucléaire.

Pour ces raisons, comme l'Assemblée le sait, le Royaume-Uni, en tant que gouvernement dépositaire, a signé le traité le 1^{er} juillet 1968 et l'a ratifié le 27 novembre de la même année. Le traité a été également signé par le Grand-Duché du Luxembourg le 14 août 1968, par les Pays-Bas le 19 août 1968, par la Belgique le 20 août 1968, par l'Italie le 28 janvier 1969 et par la République Fédérale d'Allemagne le 28 novembre 1969.

Dans les déclarations faites lors de la signature, cinq pays de l'U.E.O. qui sont aussi membres de l'Euratom ont précisé qu'ils réservaient la ratification du traité jusqu'à la conclusion d'un accord sur les modalités de vérification entre l'Euratom et l'A.I.E.A. Des pourparlers entre ces cinq pays ont commencé à ce sujet.

Le texte des déclarations précitées a été reproduit dans le rapport de la Commission des Questions de Défense et des Armements de l'Assemblée sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 6 mars 1970.

RECOMMENDATION 190¹
on the state of European space activities — INTELSAT²

The Assembly,

Considering the stage reached in the INTELSAT negotiations and especially the different positions of the member countries ;

Aware of the need to develop an independent European technology so as to avoid worldwide communications being monopolised and to leave open the possibility of setting up the most efficient and economic regional systems in the general interest of mankind,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Urge the member countries of CETS, within CETS or the European Space Conference :
 - to concert their positions before the final discussions in 1970 on the future INTELSAT agreements ;
 - to work out an efficient European space programme related to the American space programme and taking due account of the needs of the 1980s in launchers and in communications satellites with the largest possible number of channels, and to make appropriate budgetary provisions for these future needs ;
2. Take immediate steps to mobilise public opinion in support of the diversion of European resources to these ends ;
3. Promote the creation of a single European space organisation grouping all the former organisations specialised in this field.

1. Adopted by the Assembly on 9th December 1969 during the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session (8th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Flämig on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions (Document 495).

RECOMMANDATION n° 190¹**sur l'état des activités européennes en matière spatiale — L'INTELSAT²**

L'Assemblée,

Considérant le stade auquel sont parvenues les négociations de l'INTELSAT et, notamment, les différentes positions adoptées par les pays membres ;

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre une technique européenne indépendante permettant d'échapper à toute monopolisation des transmissions mondiales et de conserver la possibilité d'établir les systèmes régionaux les plus efficaces et les plus économiques dans l'intérêt général de l'humanité,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'inviter instamment les pays membres de la C.E.T.S., dans le cadre de cette organisation ou de la Conférence Spatiale Européenne :
 - à harmoniser leurs positions avant les discussions finales qui se dérouleront en 1970 sur les futurs accords de l'INTELSAT ;
 - à élaborer, en liaison avec le programme spatial américain, un programme spatial européen efficace qui tienne dûment compte des besoins des années 1980 en matière de lanceurs et de satellites de télécommunications comportant le plus grand nombre possible de canaux et établisse des prévisions budgétaires correspondant à ces besoins futurs ;
2. De prendre immédiatement des mesures pour mobiliser l'opinion publique en faveur de l'affectation de ressources européennes à la réalisation de ces objectifs ;
3. De promouvoir la création d'une seule organisation spatiale européenne regroupant toutes les anciennes organisations spécialisées dans ce domaine.

1. Adoptée par l'Assemblée le 9 décembre 1969, au cours de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire (8^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Flämig au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale (Document 495).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 190

1. The European countries, in close co-operation and consultation, concerted their position before the resumed INTELSAT Conference, convened in Washington on 16th February and still in progress. Within the framework of CETS the member States have achieved a basic agreement on a common position which is supported as well by a number of non-European States.

The most difficult problem is that of internationalising the management of INTELSAT. As is known, the United States continue to support COMSAT as technical manager of the final system, but a compromise solution based on the unanimously accepted criterion of an efficient organisation is still being sought.

2. Following the resolutions of the Third European Space Conference in Bad Godesberg (November 1968), several working groups of the States participating are working out the broad lines and principles which might form a future single European space organisation and its European programme. The proposals so far advanced for this programme contain provisions for scientific research, scientific satellites, application satellites such as telecommunication and aeronautical satellites, and launcher development, the launcher development part of the programme being financed by European States interested in this field. It is hoped that a ministerial conference around the middle of 1970 will decide on a programme which will take into account the needs of Europe in the field of space technology and application during the coming years. The programme will also be determined by any possibilities of co-operation that might exist with the Government of the United States of America within their future space programme.

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 25th March 1970.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 190

1. Les pays européens ont, en coopération et en consultation étroites, concerté leur position avant la reprise de la Conférence de l'INTELSAT qui s'est ouverte à Washington le 16 février et est toujours en cours. Dans le cadre de la C.E.T.S., les Etats membres ont défini les bases d'une position commune, qui est défendue également par un certain nombre d'Etats non européens.

Le problème le plus difficile est celui de l'internationalisation de la direction d'INTELSAT. Les U.S.A., comme on sait, continuent à soutenir la COMSAT comme organe de direction technique dans le régime définitif, mais une solution de compromis basée sur le critère reconnu par tous de l'efficacité de l'organisation continue à être recherchée.

2. A la suite des résolutions prises par la troisième Conférence Spatiale Européenne à Bad Godesberg (novembre 1968), plusieurs groupes de travail des Etats participants sont en train de mettre au point les grandes lignes et les principes qui pourraient constituer une organisation spatiale européenne unifiée et son programme européen. Les propositions avancées jusqu'à présent pour ce programme comprennent la recherche scientifique, des satellites scientifiques, des satellites d'application tels que des satellites de télécommunications et aéronautiques, ainsi que la mise au point de lanceurs, cette dernière partie du programme étant financée par les pays européens que ce domaine d'activité intéresse. Il est espéré que vers l'été de 1970 une conférence ministérielle adoptera un programme qui tienne compte des besoins de l'Europe dans le domaine de la technologie spatiale et de l'application durant les années à venir. Le programme dépendra aussi des possibilités de coopération qui existeraient avec le gouvernement des Etats-Unis dans le cadre de leur futur programme spatial.

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 25 mars 1970.

RECOMMENDATION 191¹
on the United States and European security²

The Assembly,

Having debated the present study on European security in the light of the defence policy of the United States and the WEU countries;

Welcoming all constructive steps that may lead to a reduction of tension and a measure of international arms control, in particular the bilateral strategic arms limitation talks and any multi-lateral negotiations between NATO and the Warsaw Pact on concrete measures such as balanced force reductions;

And welcoming in particular the North Atlantic Council communiqué of 5th December 1969 which refers to Warsaw Pact proposals for a European security conference, replies officially to the Moscow communiqué of 4th December, and declares that NATO will study the procedure as well as the topics for possible negotiations;

Recalling however the repeated and unprincipled use of force by the Soviet Union to crush any free expression of opinion, in particular in Berlin, Hungary and Czechoslovakia, and believing therefore that the West must never allow itself to negotiate with the Soviet Union from a position of inferiority;

Welcoming the Council's endorsement of the Assembly's view expressed in Recommendation 186 that "as long as a stable peace has not been established in Europe an adequate and effective defence effort integrated in the military structure of NATO has to be maintained";

Welcoming the comprehensive study of the relative capabilities of the NATO and Warsaw Pact forces on which NATO is now engaged;

Believing that the United States' commitment to maintain its full contribution to the defence of Europe within the framework of NATO is not in doubt, that the United States strategic deterrent will retain its credibility, that the United States tactical nuclear weapons will be retained in Europe, that for the foreseeable future the United States conventional forces in the three services in Europe will be maintained at their present levels, and that these contributions maintain the validity of the strategy of flexible response;

Recognising however that at the present time the defence contributions of the WEU countries to the common defence compares unfavourably with that of the United States, both in terms of manpower and of resources;

Deeply regretting the decision of Canada to withdraw an important part of its forces from Europe;

Recalling its Recommendation 139 adopted on 12th December 1966,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Request member governments:

1. To urge the North Atlantic Council to adopt an exact assessment of the relative strengths and capabilities of existing Warsaw Pact and NATO forces, to be used as a basis both for future

1. Adopted by the Assembly on 10th December 1969 during the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session (10th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Draeger on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 498).

RECOMMANDATION n° 191 ¹
sur les Etats-Unis et la sécurité européenne ²

L'Assemblée,

Ayant examiné l'état de la sécurité européenne à la lumière de la politique de défense des Etats-Unis et des pays de l'U.E.O. ;

Se félicitant de toutes mesures constructives susceptibles de conduire à une diminution de la tension internationale et à un certain contrôle des armements, notamment les pourparlers bilatéraux sur la limitation des armes stratégiques et toutes négociations multilatérales entre l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie sur des mesures concrètes telles que la réduction équilibrée des forces ;

Et se félicitant notamment du communiqué du Conseil de l'Atlantique nord en date du 5 décembre 1969, qui évoque les propositions des pays du Pacte de Varsovie relatives à une conférence sur la sécurité européenne, qui répond officiellement au communiqué de Moscou du 4 décembre, et qui déclare que l'O.T.A.N. examinera les questions de procédure ainsi que les questions se prêtant le mieux à des négociations éventuelles ;

Se souvenant, cependant, que l'Union Soviétique a, maintes fois et sans scrupules, utilisé la force pour écraser toute liberté d'expression, notamment à Berlin, en Hongrie et en Tchécoslovaquie, et estimant ainsi que l'Occident ne peut se permettre de négocier à partir d'une position d'infériorité vis-à-vis de l'Union Soviétique ;

Se félicitant de ce que le Conseil ait fait sien l'avis exprimé par l'Assemblée dans sa Recommandation n° 186, selon lequel « tant qu'une paix stable n'aura pas été instaurée en Europe, il faudra maintenir un effort de défense adéquat et efficace qui soit intégré dans l'organisation militaire de l'O.T.A.N. » ;

Se félicitant de l'étude approfondie que l'O.T.A.N. entreprend sur les potentiels militaires comparés de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie ;

Estimant que la volonté des Etats-Unis de maintenir leur pleine contribution à la défense de l'Europe au sein de l'O.T.A.N. n'est pas en cause, que la force de dissuasion nucléaire américaine conservera sa crédibilité, que les armes nucléaires tactiques américaines resteront en Europe et qu'en ce qui concerne l'avenir prévisible, les forces classiques américaines des trois armes stationnées en Europe seront maintenues à leurs niveaux actuels, et que ces contributions assureront la validité de la stratégie de la riposte graduée ;

Constatant cependant qu'à l'heure actuelle, la contribution des pays de l'U.E.O. à la défense commune supporte difficilement la comparaison avec celle des Etats-Unis, aussi bien en effectifs qu'en ressources affectées à la défense ;

Regrettant profondément la décision du Canada de retirer une partie importante de ses forces d'Europe ;

Rappelant sa Recommandation n° 139 adoptée le 12 décembre 1966,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De prier les gouvernements membres :

1. De demander instamment au Conseil de l'Atlantique nord de se mettre d'accord sur une estimation exacte des niveaux et des potentiels relatifs des forces actuelles du Pacte de Varsovie

1. Adoptée par l'Assemblée le 10 décembre 1969, au cours de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire (10^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Draeger au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 498).

NATO force planning and for preparing possible negotiations on balanced force reductions ;

2. To increase the effectiveness of their defence effort, in particular by bringing units up to full strength, by making up shortfalls in stocks of military supplies, by modernising equipment in time, by improving the status of reserve nuclear forces and by assigning all WEU forces to NATO ;

3. To press for the establishment and maintenance on the European continent and contiguous seas of equitable contributions from both sides of the Atlantic to the conventional forces assigned to NATO ;

4. To promote the elaboration of a common defence policy and close collaboration within NATO by the countries which are or intend to become members of the European Communities, in particular to improve their defence effort by the joint production of armaments and by the establishment and joint operation of a fleet of nuclear-propelled submarines armed with solely conventional weapons ;

5. To ensure that a production capacity for nuclear weapons of all kinds is maintained in the nuclear WEU countries, in case in the more distant future a European federation should feel the need to possess its own nuclear force, if at that time an international agreement on the limitation of strategic weapons has not entered into force ;

6. To promote any East-West talks likely to lead to an agreement on concrete and controlled measures, such as multilateral negotiations between NATO and the Warsaw Pact on the balanced reduction of forces and armaments, and the bilateral strategic arms limitation talks, or on any other measures to reduce East-West tension, in particular a settlement of the main problems of Germany and Berlin.

et de l'O.T.A.N., pour servir de base tant à la planification des forces à l'O.T.A.N. qu'à la préparation d'éventuelles négociations sur la réduction équilibrée et contrôlée des forces ;

2. D'augmenter l'efficacité de leur effort de défense, notamment en étoffant les unités au niveau de leurs pleins effectifs, en augmentant les stocks de fournitures militaires, en modernisant le matériel à temps, en améliorant la situation en ce qui concerne les forces de réserve, et en affectant à l'O.T.A.N. toutes les forces de l'U.E.O. ;

3. D'insister pour l'établissement et le maintien, sur le continent européen et dans les mers avoisinantes, de contributions équitables en provenance des deux rives de l'Atlantique, aux forces classiques affectées à l'O.T.A.N. ;

4. De promouvoir l'élaboration d'une politique de défense commune et une collaboration très étroite au sein de l'O.T.A.N. entre les pays qui sont ou ont l'intention de devenir membres des Communautés européennes, notamment pour améliorer leur effort de défense par la production en commun des armements et par la constitution et l'utilisation commune d'une flotte de sous-marins à propulsion nucléaire, dotés d'armes exclusivement classiques ;

5. De veiller à ce que soit maintenue dans les pays nucléaires de l'U.E.O. une capacité de production d'armes nucléaires de toutes sortes, pour le cas où dans un avenir plus lointain une fédération européenne éprouverait le besoin de disposer de sa propre force nucléaire, si à cette époque un accord international sur la limitation des armements stratégiques n'était pas entré en vigueur ;

6. De favoriser toutes conversations Est-Ouest capables d'aboutir à un accord sur des mesures concrètes et contrôlées telles que des négociations multilatérales entre l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie sur une réduction équilibrée des forces et des armements, les pourparlers bilatéraux sur la limitation des armes stratégiques, ou toutes autres mesures visant à réduire la tension Est-Ouest, notamment un règlement des problèmes principaux de l'Allemagne et de Berlin.

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation 191

The preamble to Recommendation 191 makes special reference to the United States contribution to European defence and the need for adequate defence contributions from the WEU countries.

In this connection, it may be recalled that a number of statements have recently been made on the American commitment to maintain the present level of conventional forces in Europe. In particular, the Secretary of State, Mr. Rogers, speaking in Brussels on 6th December last, affirmed that the United States "intend to maintain the present level of American combat forces in Europe until at least the middle of 1971".

The Council express the hope that this level will also be maintained after that date, because the presence of substantial United States forces on the European continent is essential for the credibility and effectiveness of European defence.

The Council will give full consideration to the points raised in the Assembly recommendation.

The Council wish to point out that NATO is at present engaged on a comprehensive study of the relative strengths of the NATO and Warsaw Pact forces as a basis for future military planning and possible negotiations for a balanced reduction of forces by the two sides.

Furthermore, the joint studies on common defence problems which the "European Group" within the Alliance has undertaken, cover many of the points raised in other paragraphs of the recommendation. One of these studies deals with problems relating to the possible joint production of armaments and the better use of the available means and resources. It has embarked on a progressive study of the complex questions involved and will turn later to more specific matters, such as the identification of measures to ensure balanced contributions to the common defence from the European countries and the United States.

Lastly, paragraph 6 of the recommendation, which refers to East-West negotiations, seems to be in line with the decisions taken at the last meeting of the North Atlantic Council at ministerial level.

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 6th May 1970.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹

à la Recommandation n° 191

La partie introductive de la Recommandation n° 191 se réfère, notamment, à la contribution des Etats-Unis à la défense de l'Europe et à la nécessité d'une participation suffisante des pays de l'U.E.O. à cette défense.

Il convient de rappeler à ce propos que, dernièrement, l'engagement américain de maintenir le niveau actuel des forces conventionnelles en Europe a fait l'objet de diverses déclarations. Notamment, le Secrétaire d'Etat Rogers, dans un discours prononcé à Bruxelles le 6 décembre dernier, a affirmé que les Etats-Unis « ont l'intention de maintenir, au moins jusqu'à la moitié de l'année 1971, le niveau actuel des troupes américaines en Europe ».

Le Conseil exprime l'espoir que ce niveau sera maintenu après cette date également, parce que la présence de forces américaines importantes sur le continent européen est essentielle à la crédibilité et à l'efficacité de la défense de l'Europe.

Le Conseil examinera soigneusement les questions soulevées par l'Assemblée dans sa recommandation.

Le Conseil signale notamment que l'O.T.A.N. effectue des études approfondies des forces de l'Alliance comparées à celles du Pacte de Varsovie, étude que l'on entend utiliser pour la planification militaire future et pour d'éventuelles négociations sur une réduction équilibrée des forces respectives.

En outre, les études sur la défense commune entreprises par le « Groupe européen » au sein de l'Alliance couvrent un grand nombre des points soulevés dans d'autres paragraphes de la recommandation. L'une de ces études traite des problèmes relatifs à une éventuelle production en commun des armements et à une meilleure utilisation des ressources et des moyens à disposition. Il a estimé utile de procéder à un examen graduel des questions complexes de cette matière, et se réserve d'examiner par la suite celles ayant un caractère plus spécifique, telles que l'identification des mesures nécessaires à une contribution équilibrée à la défense commune de la part des Européens et des Etats-Unis.

Finalement, le point 6 de la recommandation relatif aux négociations Est-Ouest paraît conforme aux décisions prises par la dernière session du Conseil ministériel de l'O.T.A.N.

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 6 mai 1970.

RECOMMENDATION 192¹

on co-operation between Europe and the United States²

The Assembly,

Considering close co-operation between Europe and the United States to be the basis of the security and prosperity of the western world ;

Recalling Recommendation 171 ;

Noting that the present crisis in industrial societies is being felt on both sides of the Atlantic and that no satisfactory solution can be found in a national framework ;

Convinced that the economic union of Europe is an essential step towards the harmonious development of international trade ;

Believing that the international monetary order is threatened by the rise of inflation throughout the western world and welcoming the decision of the Conference of Heads of Government at The Hague to tackle this problem ;

Considering finally that WEU is at present the only truly European instrument for continuous consultation and co-operation in the defence field and in the field of foreign policy,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Endeavour to overcome the crisis dividing its members as quickly as possible ;
2. Study the international monetary situation in order to co-ordinate the policies of the members of the EEC and the United Kingdom in the International Monetary Fund and to avoid the creation of new means of international settlements leading to a worsening of inflationary pressure or making a lasting monetary system dependent on the financial policy of the United States alone ;
3. Consider the measures which will have to be taken by the European Economic Community in order to strengthen the Common Market and transform it into a true economic union ;
4. Hold regular discussions on assistance to countries in the process of development so as to prevent such assistance being slowed down by the measures which many countries are having to take to fight inflationary pressures ;
5. Endeavour to co-ordinate the foreign and defence policies of the EEC countries and the United Kingdom, thus opening the way to a true political union of Europe ;
6. To this end :
 - (a) Hold regular consultations on the situation in the Middle East so as to enable European countries to take part in any international guarantee of the settlement which will end the present conflicts ;

1. Adopted by the Assembly on 10th December 1969 during the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session (10th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Krieg on behalf of the General Affairs Committee (Document 497).

RECOMMANDATION n° 192¹
sur la coopération de l'Europe et des Etats-Unis²

L'Assemblée,

Considérant qu'une étroite coopération entre l'Europe et les Etats-Unis constitue le fondement de la sécurité du monde occidental et de sa prospérité ;

Rappelant la Recommandation n° 171 ;

Constatant que la crise que traversent actuellement les sociétés industrielles se fait sentir de part et d'autre de l'Atlantique et qu'aucune solution satisfaisante ne pourra être trouvée dans un cadre national ;

Convaincue que l'union économique de l'Europe est une étape indispensable conduisant à un développement harmonieux des échanges internationaux ;

Estimant que l'ordre monétaire international se trouve menacé par la poussée inflationniste qui se fait sentir dans l'ensemble du monde occidental, et se félicitant de la décision prise à la Conférence des Chefs de gouvernement à La Haye de s'attacher à ce problème ;

Considérant, enfin, que l'U.E.O. reste actuellement le seul instrument proprement européen de consultation suivie et de coopération dans le domaine de la défense et dans celui de la politique étrangère,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De chercher les moyens de surmonter le plus vite possible la crise qui divise ses membres ;
2. D'étudier la situation monétaire internationale afin de parvenir à une coordination des politiques des membres de la C.E.E. et du Royaume-Uni au sein du F.M.I. et d'éviter que la création de nouveaux moyens de règlements internationaux n'aboutisse à aggraver la pression inflationniste ou à faire dépendre le rétablissement d'un système monétaire durable de la seule politique financière américaine ;
3. D'examiner les mesures qui devront être prises par la Communauté Economique Européenne en vue de renforcer le Marché commun et de le transformer en une véritable union économique ;
4. De se concerter régulièrement sur l'aide aux pays en voie de développement en vue d'éviter que cette aide ne soit ralentie par les mesures que de nombreux pays doivent prendre pour résister aux pressions inflationnistes ;
5. De rechercher une coordination de la politique étrangère et de la politique de défense des pays de la C.E.E. et du Royaume-Uni, ouvrant ainsi la voie à une véritable union politique de l'Europe ;
6. A cette fin :
 - (a) De poursuivre des consultations régulières sur la situation au Moyen-Orient en vue de permettre aux pays européens de participer à toute garantie internationale du règlement qui mettra un terme aux conflits actuels ;

1. Adoptée par l'Assemblée le 10 décembre 1969, au cours de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire (10^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Krieg au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 497).

- (b) Together with the United States, consider the implications of a European security conference for Europe ;
- (c) Insist that such a conference, in order to be successful
 - (1) must promote stability and détente in Europe ;
 - (2) must not lead to a weakening of the West or to the recognition of the right of any European State to intervene in the internal affairs of any other.

- (b) D'examiner, de concert avec les Etats-Unis, les implications qu'aurait, pour l'Europe, la tenue d'une conférence sur la sécurité européenne ;
- (c) D'insister sur le fait que, pour porter des fruits, cette conférence doit :
 - (1) favoriser la stabilité et la détente en Europe ;
 - (2) ne pas conduire à un affaiblissement de l'Occident ni à la reconnaissance à aucun Etat européen du droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre Etat.

REPLY OF THE COUNCIL¹

to Recommendation 192

1. France's partners in WEU have consistently expressed their sincere desire that she should resume her place in the Council.

With this end in view, the Chairman in Office of the Council, Mr. Harmel, submitted written proposals designed to facilitate France's return to the WEU Council. These proposals have now been agreed by all member States, and were made public on 22nd April.

2. As the Council stated on a previous occasion (Reply to Recommendation 171), all WEU member countries, except Luxembourg, belong to the Group of Ten, which plays a leading part in world monetary co-operation.

Furthermore, the co-ordination of monetary policies, with which the Assembly is rightly concerned in a European context, received fresh impetus from the resolutions adopted at the summit conference in The Hague. On that occasion, the Six declared themselves firmly in favour of the development of monetary co-operation based on the harmonisation of economic policy.

They also envisaged the possibility of setting up a European reserve fund in which a joint economic and monetary policy would have to result.

These subjects have already been considered by the Ministers of Finance of the European Communities in Paris, at the end of February 1970, and by the Council of Ministers, on 6th March 1970, when an ad hoc group was set up under the Chairmanship of Mr. Werner, Minister of Finance of the Grand Duchy of Luxembourg.

The European States undertaking such monetary co-operation are, of course, especially concerned to combat inflationary pressures which are liable to jeopardise the achievement of their aims.

3. Throughout 1969 the responsible authorities of the Community devoted their attention to the strengthening of the Common Market and its transformation into a true economic union, as well as to matters relating to the completion and enlargement of the Communities.

During their meeting in The Hague on 1st and 2nd December 1969, the Heads of State or Government of the member States of the Communities reaffirmed their readiness to further the more rapid progress of the later development needed to strengthen the Community and promote its development into an economic union; they invited the Council of Ministers to work out, during 1970, in collaboration with the Commission of the European Communities, a plan in stages, with a view to the creation of an economic and monetary union.

Furthermore, the decisions taken by the Council of Ministers from 19th to 21st December 1969, on financing the common agricultural policy, creating the Communities' own resources and strengthening the budgetary powers of the European Parliament, and later, on 26th January 1970, on the harmonisation of economic policies and monetary co-operation, are major steps towards strengthening the European Communities.

Efforts in this direction will be continued during the coming months, at the same time as negotiations with the countries seeking membership are prepared and started.

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 29th May 1970.

RÉPONSE DU CONSEIL¹

à la Recommandation n° 192

1. Les partenaires de la France au sein de l'U.E.O. n'ont pas cessé de manifester leur sincère désir de voir celle-ci reprendre sa place au Conseil de l'U.E.O.

C'est dans cet esprit que le Président en exercice du Conseil, M. Harmel, a fait des propositions écrites propres à faciliter le retour de la France au Conseil de l'U.E.O. Ces propositions ont maintenant été acceptées par tous les Etats membres et ont été rendues publiques le 22 avril.

2. Comme le Conseil a eu l'occasion de le signaler précédemment (réponse à la Recommandation n° 171), les pays membres de l'U.E.O., à l'exception du Luxembourg, appartiennent au groupe des Dix dont le rôle est déterminant dans la coopération mondiale sur le plan monétaire.

Par ailleurs, la coordination des politiques monétaires, dont se préoccupe à juste titre l'Assemblée dans une perspective européenne, a trouvé une impulsion nouvelle dans les résolutions prises lors de la Conférence au sommet de La Haye. A cette occasion, les Six se sont clairement prononcés pour le développement d'une coopération monétaire appuyée sur l'harmonisation des politiques économiques.

Ils ont également envisagé l'institution d'un Fonds de réserve européen auquel devrait aboutir une politique économique et monétaire commune.

Les études sur ces sujets ont déjà été entreprises, notamment lors de la réunion des ministres des finances des Communautés européennes à Paris, fin février 1970, et à celle du Conseil des Ministres, le 6 mars 1970, qui a créé un groupe « ad hoc » sous la présidence de M. Werner, Ministre des finances du Grand-Duché de Luxembourg.

Il va de soi que les Etats européens engagés dans cette coopération monétaire sont particulièrement attentifs à combattre les poussées inflationnistes susceptibles de compromettre leurs objectifs.

3. La question du renforcement du Marché commun et de sa transformation en une véritable union économique a retenu l'attention, tout au long de l'année 1969, des instances communautaires compétentes, au même titre d'ailleurs que celles relatives à son achèvement et à son élargissement.

Réunis à La Haye les 1^{er} et 2 décembre 1969, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres des Communautés ont réaffirmé leur volonté de faire progresser plus rapidement le développement ultérieur nécessaire au renforcement de la Communauté et à son développement en une union économique, et ils ont invité le Conseil des Ministres à élaborer au cours de l'année 1970, en collaboration avec la Commission des Communautés européennes, un plan par étapes en vue de la création d'une union économique et monétaire.

Par ailleurs, les décisions qui ont été prises par le Conseil des Ministres, d'une part, au cours de sa session du 19 au 21 décembre 1969, en ce qui concerne le financement de la politique agricole commune, la création de ressources propres et l'accroissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée, et, d'autre part, au cours de sa session du 26 janvier 1970, en matière d'harmonisation des politiques économiques et de coopération monétaire, constituent des étapes importantes sur la voie du renforcement des Communautés européennes.

Les efforts dans ce sens seront poursuivis au cours des prochains mois, parallèlement à la préparation et à l'ouverture de négociations avec les pays tiers candidats à l'adhésion.

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 29 mai 1970.

4. Development aid policy is the subject of numerous consultations in the OECD.

The subject of economic policies, which covers problems relating to inflation, has been studied and debated many times, and, in particular, at the ministerial meeting of the Development Assistance Committee. It remains a matter of constant concern to the OECD.

All the major donor countries, including the EEC States and the United Kingdom, are members of this organisation which, therefore, plays a leading rôle in seeking solutions for the problems of aid to the developing countries. These problems are in fact kept under an almost constant scrutiny, which cannot in practice be fitted into a set time-table.

5. As stated in their reply to Recommendation 193, the Council's aim is to continue to develop the valuable process of political consultation at both the ministerial and permanent representative levels. As the Assembly rightly considers, the co-ordination of foreign policy would open the way to a true political union of Europe. At The Hague, the Heads of State or Government of the Six "instructed the Ministers for Foreign Affairs to study the best way of achieving progress in the matter of political unification" and stipulated, first, that this study should be undertaken "within the context of enlargement" and, secondly, that "the Ministers will make proposals on this subject before the end of July 1970". (Paragraph 15 of The Hague communiqué).

The Assembly will appreciate the importance of this decision which sets a time limit for the Foreign Ministers' work and announces the extension of discussions to the countries seeking membership of the Communities.

Without anticipating the area over which the foreign policies of the countries concerned will be co-ordinated and without prejudice to consultations in NATO, the Council are of the opinion that the co-ordination of the defence policies of the EEC countries and the United Kingdom, also called for by the Assembly, cannot in most cases be dissociated from efforts to harmonise foreign policies, particularly as regards points 6 (a), (b) and (c).

(a) Consultations on the Middle East have been in progress since February 1969. They have favoured a rapprochement of views directed towards supporting and assisting the international effort to promote a settlement of the dispute in accordance with Security Council Resolution 242 of November 1967, which *inter alia* affirms the necessity for guaranteeing the territorial inviolability and political independence of every State in the area. This effort has notably included the discussion between the permanent members of the Security Council since April 1969, in which two WEU countries have been taking part.

(b) and (c) At the close of the ministerial session on 4th and 5th December 1969, the North Atlantic Council, which of course includes the WEU member governments, issued a declaration setting out its ideas on how best to achieve a greater relaxation of tension and indicating topics of European security which could be discussed with the Eastern European States to this end. They initiated a study of possible procedures, which is continuing. So far as the Warsaw Pact proposal was concerned, they considered that, in order to be of value, a conference would have to satisfy the following requirements :

1. it must be sufficiently prepared to offer reasonable prospects of success ;
2. it must be based on an adequate agenda ;
3. the North American members of the Atlantic Alliance must participate from the outset.

The North Atlantic Council further expressed the view that progress in the negotiations already under way, or on offer, at western initiative, might enhance the prospects for eventual multilateral negotiations.

4. La politique d'aide au développement est l'objet de nombreuses concertations au sein de l'O.C.D.E.

Le thème des politiques conjoncturelles, lequel inclut les problèmes d'inflation, a été étudié et débattu à maintes reprises, notamment lors de la réunion ministérielle du Comité d'Aide au Développement, et reste une préoccupation constante de l'O.C.D.E.

Cette organisation groupe tous les pays donateurs occidentaux importants, dont les Etats membres de la C.E.E. et le Royaume-Uni; aussi son action s'avère-t-elle prépondérante dans la recherche des solutions aux problèmes que pose l'aide aux pays en voie de développement. Il s'agit en fait d'un examen permanent de ces problèmes qui ne peut pratiquement s'inscrire dans le cadre d'une périodicité systématique.

5. Comme il l'a déclaré dans sa réponse à la Recommandation n° 193, le Conseil entend continuer à développer l'utile pratique de consultation politique au niveau des ministres et à celui des représentants permanents. Comme l'Assemblée le considère à juste titre, la coordination de la politique étrangère ouvrirait la voie à une véritable union politique de l'Europe. A La Haye, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Six « ont chargé les ministres des affaires étrangères d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique » et ils ont précisé, d'une part, que cette étude devait être faite « dans la perspective de l'élargissement », d'autre part, que « les ministres feront des propositions à ce sujet avant la fin du mois de juillet 1970 ». (point 15 du communiqué de La Haye).

L'importance de cette décision qui assigne un terme aux travaux des ministres des affaires étrangères et qui annonce une concertation étendue aux pays candidats à l'adhésion aux Communautés n'échappera pas à l'Assemblée.

Sans préjuger l'ampleur du domaine où s'affirmera la coordination de la politique étrangère des Etats intéressés et sans préjudice des consultations dans le cadre de l'O.T.A.N., le Conseil estime que la coordination de la politique de défense des pays de la C.E.E. et du Royaume-Uni que réclame également l'Assemblée ne saurait dans la plupart des cas être dissociée des efforts d'harmonisation entrepris en matière de politique extérieure, surtout si l'on prend en considération particulière les points (a), (b) et (c) figurant au paragraphe 6.

(a) Des consultations sur le Moyen-Orient se poursuivent depuis le mois de février 1969. Elles se sont révélées favorables à un rapprochement des points de vue visant à aider et soutenir l'effort international entrepris pour faciliter un règlement du conflit conformément à la résolution 242 du Conseil de sécurité du mois de novembre 1967, qui affirme notamment la nécessité de garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats de la région. Dans cet effort s'inscrivent en particulier les conversations, tenues depuis avril 1969 entre les membres permanents du Conseil de sécurité, auxquelles ont pris part deux Etats membres de l'U.E.O.

(b) et (c) A l'issue de la session ministérielle des 4 et 5 décembre 1969, le Conseil de l'Atlantique nord — qui compte évidemment les gouvernements des pays membres de l'U.E.O. — a, dans une déclaration, exposé ses idées sur les moyens de réduire davantage la tension et indiqué les questions relatives à la sécurité européenne qui pourraient être examinées avec les pays de l'Europe de l'Est à cette fin. Il a entrepris et poursuit l'étude des procédures possibles. Quant à la proposition des membres du Pacte de Varsovie, il a précisé que, pour être utile, une conférence devait répondre à certains critères, à savoir :

1. être suffisamment préparée de manière à offrir des perspectives raisonnables de succès ;
2. se baser sur un ordre du jour adéquat ;
3. compter, dès l'abord, parmi les participants les membres nord-américains de l'Alliance atlantique.

Le Conseil a également estimé que le progrès des négociations déjà en cours ou proposées, sur initiative occidentale, est de nature à accroître les chances de négociations multilatérales ultérieures.

RECOMMENDATION 193¹
on WEU and the political union of Europe²

The Assembly,

Welcoming the fact that the Conference in The Hague has indicated what might guide Europe towards real progress by adopting a coherent programme for completing, strengthening and enlarging the European Economic Community;

Welcoming the decisions to start negotiations for the enlargement of the Community as soon as possible;

Urging that negotiations on enlargement be restricted to major problems and be completed within a short time;

Noting with satisfaction that in the communiqué adopted at The Hague six countries were unanimous in recalling Europe's political goals;

Convinced that WEU could speak for Europe in accordance with its rôle under the Brussels Treaty until an enlarged Community is ready to do so,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Find a means of enabling the Council to meet with all its members present;
2. Develop a continuous process of political consultation both at the ministerial and permanent level;
3. Adopt methods of work similar to those practised in the European Economic Community for furthering the political programme decided on in The Hague and promote studies with the object of arriving at greater political unity in Western Europe;
4. Seek a rapid implementation of the political programme decided on in The Hague in order to advance in the field of political unification within the context of enlarging the Community.

1. Adopted by the Assembly on 10th December 1969 during the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session (10th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. van Hall on behalf of the General Affairs Committee (Document 501).

RECOMMANDATION n° 193 ¹
sur l'U.E.O. et l'union politique de l'Europe ²

L'Assemblée,

Se félicitant de ce que la Conférence de La Haye ait indiqué ce qui pourrait orienter l'Europe vers de réels progrès grâce à l'adoption d'un programme cohérent d'achèvement, de renforcement et d'élargissement de la Communauté Economique Européenne ;

Se félicitant des décisions visant à entamer les négociations sur l'élargissement de la Communauté dès que possible ;

Demandant instamment que les négociations sur l'élargissement soient circonscrites aux principaux problèmes et soient terminées en un bref laps de temps ;

Prenant note avec satisfaction de ce que, par le communiqué de La Haye, six pays ont été unanimes à rappeler les objectifs politiques de l'Europe ;

Persuadée que l'U.E.O. pourrait parler au nom de l'Europe, conformément au rôle que lui a assigné le Traité de Bruxelles, en attendant que puisse le faire une Communauté élargie,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'arrêter une formule permettant au Conseil de se réunir à nouveau au complet ;
2. D'organiser une consultation politique permanente au niveau des ministres et des délégués permanents ;
3. D'adopter des méthodes de travail analogues à celles appliquées à la Communauté Economique Européenne pour poursuivre le programme politique arrêté à La Haye et promouvoir des études en vue de parvenir à une plus grande unité politique de l'Europe occidentale ;
4. De rechercher une réalisation rapide du programme politique arrêté à La Haye tendant à aboutir à des progrès dans le domaine de l'unification politique dans la perspective de l'élargissement de la Communauté.

1. Adoptée par l'Assemblée le 10 décembre 1969, au cours de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire (10^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. van Hall au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 501).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 193

The next Council, which is due to meet at ministerial level in Bonn on 5th and 6th June with all members present, will hold political consultations in depth of the kind recommended by the Assembly.

The continuity of this work, undertaken in a spirit of close co-operation, will be maintained by the Council at permanent representative level, with the agreement of the governments, in the spirit of the revised Brussels Treaty and in particular of Article VIII of that Treaty.

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 25th May 1970.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 193

Le prochain Conseil, qui doit se réunir au complet à Bonn au niveau ministériel les 5 et 6 juin, procédera à une consultation politique approfondie, telle que l'Assemblée la recommande.

La continuité de ces travaux, entrepris dans un esprit de coopération étroite, sera assurée par le Conseil au niveau des représentants permanents, avec l'accord des gouvernements, dans l'esprit du Traité de Bruxelles révisé et plus spécialement de son article VIII.

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 25 mai 1970.

RECOMMENDATION 194¹
***on the international trade in armaments*²**

The Assembly,

Considering that in all areas of the world where murderous wars are actually raging, the armaments are supplied by highly industrialised countries foreign to the areas ;

Aware however that the greater part of such supplies of armaments is effected under military agreements ;

Noting therefore — since most arms exports are subject to government authorisation — that murder and genocide through intermediaries have acquired a legal foundation ;

Concerned at the public and members of parliaments of the countries involved being kept in ignorance of these matters ;

Recalling that by law the United States Congress must receive twice-yearly reports specifying the types, quantities and destination of all armaments exported from the United States ;

Having noted that several proposals have been made to end this state of affairs, in particular draft recommendation A/CI/L 446, on the registration of international arms transfers with the Secretary-General of the United Nations, introduced by three NATO countries on 21st November 1968 ;

Noting finally that the fate of the underdeveloped countries is the subject of many stealthy meetings, while these countries bear the cost in material wealth and human lives of this arms trade, and noting that many conferences are held to limit the armaments of countries which are not fighting, but that no one gives a thought to disarming the men who are now dying, mostly without knowing why, but to the great advantage of those who armed them,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That it urge member governments to make every effort, at the highest international level and in particular in the framework of the United Nations, to ensure that all trade in armaments is strictly controlled and that an arbitration tribunal is established capable of providing a peaceful settlement of international conflicts ;
2. That it request countries who manufacture and hold them to cease exporting major armaments likely to increase the risk of war in any region of the world : military aircraft, missiles, tanks, warships, heavy artillery, radar, etc. ;
3. That it instruct the Agency for the Control of Armaments to prepare a full report for the Committee on Defence Questions and Armaments on all armaments exports and on the effects which these exports have on the maintenance of peace in the world.

1. Adopted by the Assembly on 10th December 1969 during the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session (10th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Bourgoïn on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 500).

RECOMMANDATION n° 194¹
sur le commerce international des armements²

L'Assemblée,

Considérant que dans toutes les régions du monde où sévit actuellement une guerre effective et meurtrière les armements sont fournis par des pays hautement industrialisés étrangers à ces régions ;

Consciente cependant que la majeure partie de ces fournitures d'armes s'effectue en vertu d'accords militaires ;

Constatant que de ce fait — la plupart des exportations d'armes étant soumises à des autorisations gouvernementales — le meurtre et le génocide par personnes interposées ont acquis une assise juridique ;

Inquiète de l'ignorance dans laquelle sont tenus de ces questions le public et les parlementaires des pays concernés ;

Rappelant toutefois que le Congrès américain doit, conformément à la loi, recevoir deux fois par an un rapport spécifiant les types, quantités et pays destinataires de tous les armements exportés par les Etats-Unis ;

Ayant constaté que plusieurs initiatives ont été prises pour mettre un terme à cet état de fait, en particulier le projet de recommandation A/CI/L 446 relatif à l'enregistrement des transferts internationaux d'armements auprès du Secrétaire général des Nations Unies présenté par trois pays de l'O.T.A.N., le 21 novembre 1968 ;

Constatant enfin que le sort des pays sous-développés fait l'objet de nombreux conciliabules alors qu'ils font les frais, en biens matériels et en vies humaines, de ce commerce d'armements et aussi que de nombreuses conférences sont tenues pour limiter les armements de pays qui ne se battent pas, mais que personne ne songe à désarmer les hommes qui meurent actuellement, dans la plupart des cas, sans savoir pourquoi mais au grand profit de ceux qui les ont armés,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'inviter instamment les gouvernements membres à tout mettre en œuvre, à l'échelon international le plus élevé et notamment dans le cadre de l'O.N.U., pour que tout commerce d'armement soit rigoureusement contrôlé et que soit institué un tribunal d'arbitrage capable de régler pacifiquement les conflits internationaux ;
2. De demander aux pays qui en fabriquent et en détiennent de ne plus exporter des armements lourds capables d'augmenter les risques de guerre dans quelque région du monde que ce soit : avions militaires, missiles, chars, bateaux de guerre, canons lourds, radars, etc. ;
3. De charger l'Agence pour le Contrôle des Armements d'établir un rapport complet à la Commission des Questions de Défense et des Armements sur tous les armements exportés et sur les effets qu'ont eus ces exportations sur le maintien de la paix dans le monde.

1. Adoptée par l'Assemblée le 10 décembre 1969, au cours de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire (10^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Bourgoïn au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 500).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 194

1. The Council take note of the views expressed in the Assembly's Recommendation and would welcome international agreement on effective measures to control the international arms trade. In their view, however, the primary requirement for the implementation of an effective international agreement is the active support of all major supplying countries; the attitude of recipient countries would also be a key factor. Past experience, both within the United Nations and outside, suggests that such an effective agreement will be very difficult to reach. The member governments of WEU will continue their efforts in every way possible, both within and outside the United Nations, towards achieving international control of armaments. Pending an effective agreement, these governments will follow their practice of carefully scrutinising each individual application for the supply of arms on its merits.

2. As regards an Arbitration Tribunal capable of providing a peaceful settlement of international conflicts, there already exists, as the Assembly are aware, at The Hague, the International Court of Justice, a principal organ of the United Nations.

3. The Council consider that the Agency is not authorised by the texts governing its activity to perform the tasks mentioned in paragraph 3 of Recommendation 194.

The position is as follows :

- (i) By virtue of Article VII of Protocol No. IV, the Agency only has authority to direct its attention to the armaments listed in Annexes II, III and IV of Protocol No. III.
- (ii) The Agency is normally informed only of the quantities of armaments to be exported (Article XXII of Protocol No. IV), without details of their destination outside WEU. The last sentence of Article XXII is concerned only with cases where levels of stocks appear abnormal.
- (iii) Article XXII of Protocol No. IV excludes the United Kingdom from the control of exports.

The rôle which the Assembly would like the Agency to play in this matter would therefore involve amendment of the actual texts governing the activities of the Agency, that is, of the Protocols themselves.

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 25th March 1970.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 194

1. Le Conseil prend note des vues exprimées par l'Assemblée dans sa recommandation. Il se féliciterait qu'un accord international vienne instituer des mesures efficaces de contrôle du commerce international des armements. Il estime toutefois que la condition essentielle de la mise en application d'un tel accord est le soutien actif de tous les principaux pays fournisseurs d'armes ; l'attitude des pays acheteurs jouerait aussi un rôle capital. L'expérience, tant au sein des Nations Unies qu'en dehors de cette organisation, donne à penser qu'il sera très difficile d'aboutir à un accord effectif en la matière. Les gouvernements membres de l'U.E.O. poursuivront, à la fois au sein des Nations Unies et en dehors, tous les efforts possibles tendant à un contrôle international des armements. En attendant, ces gouvernements continueront d'examiner avec le plus grand soin le bien-fondé de chaque demande de fourniture d'armes qui leur sera adressée.

2. Quant à la création d'un tribunal d'arbitrage capable de régler pacifiquement les conflits internationaux, l'Assemblée n'ignore pas qu'il existe à La Haye la Cour internationale de justice, un des principaux organes des Nations Unies.

3. Le Conseil estime que, de par son statut, l'Agence n'a pas compétence pour s'acquitter de la tâche dont il est fait état au paragraphe 3 de la Recommandation n° 194.

En effet :

- (i) Aux termes de l'article VII du Protocole N° IV, la compétence de l'Agence est limitée aux armements énumérés dans les annexes II, III et IV du Protocole N° III.
- (ii) L'Agence n'est généralement informée que des quantités d'armements destinées à être exportées (article XXII du Protocole N° IV), sans précision de leur lieu de destination en dehors de l'U.E.O. La dernière phrase de l'article XXII ne s'applique qu'au cas où le niveau des stocks paraît anormal.
- (iii) L'article XXII du Protocole N° IV exclut le Royaume-Uni du contrôle des exportations.

Avant que l'Agence puisse jouer le rôle que l'Assemblée voudrait lui voir confié, il faudrait donc que les textes régissant les activités de l'Agence, c'est-à-dire les protocoles, soient amendés.

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 25 mars 1970.

RECOMMENDATION 195¹
on European policy in the field of technology —
Oceanography²

The Assembly,

Recalling that the governments of member countries, together with the governments of Denmark, Norway and Sweden, Ireland, Austria and Switzerland, Spain and Portugal, are at present discussing the Aigrain report on scientific and technological co-operation between European countries and the possibilities of co-operation in seven specific sectors;

Noting worldwide interest in the exploration and use of the ocean and the exploitation of its resources;

Noting that member countries have always had a great interest in maritime research and development;

Believing that there is no irreversible scientific and technological gap in this field separating the member countries from the United States;

Noting that the United States budget for oceanography in 1969-70 was established at \$528 million, that it has a vast amount of technical equipment and that the Soviet Union is now classed in second position;

Convinced of the danger of the gap being widened if member countries fail to take early joint action,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Invite member countries

1. To implement the proposals in the Aigrain report;
2. To ensure that Europe as a whole takes appropriate and timely steps to develop and sustain an independent capacity to exploit the resources which the new techniques of oceanography will make available to those who use them effectively;
3. To streamline national programmes, co-ordinate them in a European framework and establish a common authority in charge of co-operation and the exchange of scientists, knowledge and also of hardware;
4. To concert their views on the draft treaty on denuclearisation of the ocean floor outside the twelve-mile limit and on a possible draft treaty on ocean space.

1. Adopted by the Assembly on 10th December 1969 during the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session (10th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Schloesing on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions (Document 496).

RECOMMANDATION n° 195¹*sur la politique européenne en matière technologique —
L'océanographie*²

L'Assemblée,

Rappelant que les gouvernements des pays membres, ainsi que les gouvernements du Danemark, de la Norvège et de la Suède, de l'Irlande, de l'Autriche et de la Suisse, de l'Espagne et du Portugal, examinent actuellement le rapport Aigrain sur la coopération scientifique et technique entre les pays européens et les possibilités de coopération dans sept secteurs spécifiques ;

Notant l'intérêt que suscitent, dans le monde entier, l'exploration et l'utilisation des océans, ainsi que l'exploitation de leurs ressources ;

Notant que les pays membres se sont toujours beaucoup intéressés à l'étude et à la recherche marines ;

Estimant que, dans ce domaine, il n'existe actuellement aucun écart scientifique et technique irréversible entre les pays membres et les Etats-Unis ;

Notant que le budget des Etats-Unis pour l'océanographie a été porté, pour 1969-70, à 528 millions de dollars, que ceux-ci disposent d'un matériel technique considérable et que l'Union Soviétique vient maintenant au second rang ;

Persuadée que cet écart risque de s'accroître si les pays membres ne prennent pas rapidement des initiatives communes dans ce domaine,

RECOMMANDE AU CONSEIL

D'inviter les pays membres

1. A mettre en œuvre les propositions du rapport Aigrain ;
2. A faire en sorte que l'Europe dans son ensemble prenne en temps opportun les mesures appropriées pour mettre sur pied et maintenir un potentiel indépendant permettant d'exploiter les ressources que les nouvelles techniques de l'océanographie mettront à la disposition de ceux qui sauront les utiliser efficacement ;
3. A alléger les programmes nationaux, à les coordonner dans un cadre européen et à créer une autorité commune chargée de la coopération ainsi que des échanges de chercheurs, de connaissances et de matériel ;
4. A concerter leurs vues sur le projet de traité relatif à la dénucléarisation des fonds marins au-delà de la limite des douze milles, et sur un éventuel projet de traité concernant l'espace océanique.

1. Adoptée par l'Assemblée le 10 décembre 1969, au cours de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire (10^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Schloesing au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale (Document 496).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 195

Recommendation 195 makes reference to the proposals of the Aigrain Report, which EEC member countries have accepted and are at present preparing to implement. On the basis of the decision of the Council of Ministers of 6th March 1970, groups of experts from the EEC and other countries will convene, in which the proposals of the Aigrain Report will be discussed. The expert group on oceanography held its first meeting on 24th April.

WEU member countries are at present streamlining their national programmes in the field of oceanography or have already done so. The co-ordination of national programmes in the European framework is one of the objectives of the talks on the basis of the Aigrain proposals. It would, at present, be too early to institutionalise co-operation and scientific exchanges in a common authority. Earlier experiences have shown that such institutionalisation needs long, careful preparation.

As regards the question of denuclearisation of the ocean seabed, it will be recalled that this subject is discussed at the disarmament conference in Geneva. The United States and the USSR have announced a new common draft treaty to be presented to the conference in the near future. This draft treaty will take into account part of the suggestions put forward by some South American countries and Canada on the occasion of the disarmament debate in the United Nations in New York in November-December 1969. The draft treaty will have as objective to prohibit the installation of nuclear and other weapons of mass destruction on the seabed outside the 12-mile zone. In this connection, it may be noted that the delegations of WEU member countries taking part in the Geneva conference co-ordinate their positions as well as the positions of those allies not represented at the conference.

At the same time, the United Nations Standing Committee on the seabed is preparing a comprehensive and balanced statement of principles designed to promote international co-operation in the exploration and use of the seabed and ocean floor, and the subsoil thereof, beyond the limits of national jurisdiction and to ensure the exploitation of their resources for the benefit of mankind. On this subject also the European States co-ordinate their positions both in the United Nations and within the Atlantic Alliance.

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 25th May 1970.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 195

La Recommandation n° 195 fait état des propositions du rapport Aigrain que les pays membres de la C.E.E. ont acceptées et qu'ils s'approprient actuellement à mettre en œuvre. Conformément à la décision du Conseil des Ministres du 6 mars 1970, des groupes d'experts des pays membres de la C.E.E. et d'autres pays vont se réunir pour examiner les propositions contenues dans le rapport Aigrain. Le groupe d'experts sur l'océanographie a tenu sa première réunion le 24 avril.

Les pays membres de l'U.E.O. qui ne l'ont déjà fait s'emploient actuellement à alléger leurs programmes nationaux dans le domaine de l'océanographie. La coordination des programmes nationaux dans le cadre européen est l'un des objectifs des travaux entrepris sur la base des propositions du groupe Aigrain. Il serait encore trop tôt pour institutionnaliser la coopération et les échanges scientifiques au sein d'une autorité commune. L'expérience a montré qu'une telle opération exige une préparation longue et soignée.

En ce qui concerne la dénucléarisation des fonds marins, on se rappellera que ce sujet est examiné à la Conférence de Genève sur le désarmement. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ont annoncé qu'un nouveau projet de traité rédigé en commun serait présenté à la conférence prochainement. Ce projet de traité tiendra compte des suggestions formulées par certains pays d'Amérique du sud et par le Canada à l'occasion du débat sur le désarmement ayant eu lieu aux Nations Unies à New York en novembre-décembre 1969. Ce projet vise à interdire le placement d'armes nucléaires et de destruction massive sur les fonds marins au-delà de la limite des 12 milles. Il convient de rappeler à ce propos que les délégations des pays membres de l'U.E.O. qui participent à la Conférence de Genève coordonnent leurs positions, ainsi que les positions des pays alliés non représentés à la conférence.

En même temps, le Comité permanent des Nations Unies pour le fond de la mer est en train d'élaborer un énoncé complet et équilibré de principes susceptibles de favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation du fond des mers et des océans, ainsi que de leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale et d'assurer l'exploitation des ressources de ce domaine au profit de l'humanité. A ce sujet aussi, les Etats européens coordonnent leurs positions respectives, soit à l'O.N.U., soit dans le cadre atlantique.

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 25 mai 1970.

European security — Arms trade and arms control

REPORT ¹

**submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments ²
by Mr. van der Stoep, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on European security — arms trade and arms control

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. van der Stoep, Rapporteur

- I. Introduction
- II. European security and balanced force reductions
- III. SALT
- IV. Other measures of arms control
- V. The international arms trade
- VI. Conclusions

APPENDICES

- I. Comparative table of defence effort 1965-69.
- II. Revised draft Convention for the prohibition of biological methods of warfare and accompanying draft Security Council Resolution
- III. Draft Convention on the prohibition of the development, production and stockpiling of chemical and bacteriological (biological) weapons and on the destruction of such weapons
- IV. Draft Treaty on the prohibition of the emplacement of nuclear weapons and other weapons of mass destruction on the seabed and the ocean floor and in the subsoil thereof
- V. Treaty on the non-proliferation of nuclear weapons — Signatures and ratifications at 5th March 1970
- VI. Final communiqué issued after the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council, Rome, 27th May 1970, and attached declaration on mutual and balanced force reductions

1. Adopted in Committee by 14 votes to 1 with 0 abstentions.

2. *Members of the Committee*: Mr. Vedovato (Vice-Chairman); MM. Abelin, Badini Confalonieri, Beauguitte (Substitute: *Krieg*), Berthet, *De Keuleneir*, Delforge (Substitute: *Ciselet*); Digby, *Draeger*, Foschini, Fossa, Goedhart (Substitute: *van der Stoep*), Jung (Substitute: *Legaret*), Lemmrich, Lenze, Maclennan, *Mart*, Mommer-

steeg (Substitute: *Cornelissen*), Moulin, Nothomb (Substitute: *Dequae*), Pöhler (Substitute: *Sieglerschmidt*), van Riel (Substitute: *Piket*), Lord St. Helens (Substitute: *Lord Gladwyn*), MM. *Schloesing*, Wienand (Substitute: *Rutschke*), Williams (Substitute: *Lord Listowel*).

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

La sécurité européenne — Le commerce et le contrôle des armements

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la
Commission des Questions de Défense et des Armements ²
par M. van der Stoel, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur la sécurité européenne — Le commerce et le contrôle des armements

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. van der Stoel, rapporteur

- I. Introduction
- II. La sécurité européenne et les réductions équilibrées de forces
- III. Les conversations SALT
- IV. Autres mesures de contrôle des armements
- V. Le commerce international des armements
- VI. Conclusion

ANNEXES

- I. Tableau comparatif de l'effort de défense 1965-69
- II. Projet de convention révisé sur l'interdiction des moyens de guerre biologiques et projet de résolution révisé du Conseil de sécurité y relatif
- III. Projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et sur leur destruction
- IV. Projet de traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol
- V. Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires — Signatures et ratifications à la date du 5 mars 1970
- VI. Communiqué final publié à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord à Rome, le 27 mai 1970, et déclaration annexe sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces

1. Adopté par la commission par 14 voix contre 1 sans aucune abstention.

2. Membres de la commission : M. Vedovato (vice-président) ; MM. Abelin, Badini Confalonieri, Beauguitte (suppléant : *Krieg*), Berthet, *De Keuleneir*, Delforge (suppléant : *Ciselet*), Digby, *Draeger*, Foschini, Fossa, Goedhart (suppléant : *van der Stoel*), Jung (suppléant : *Legaret*), Lemmrich, Lenze, Maclennan, *Mart*, Mommersteeg (sup-

pléant : *Cornelissen*), Moulin, Nothomb (suppléant : *Dequae*), Pöhler (suppléant : *Sieglerschmidt*), van Riel (suppléant : *Piket*), Lord St. Helens (suppléant : *Lord Gladwyn*), MM. *Schloesing*, Wienand (suppléant : *Rutschke*), Williams (suppléant : *Lord Listowel*).

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Terminology

ICBM	Inter-continental ballistic missile (range 8,000 km. upwards)
IRBM	Intermediate range ballistic missile (range less than 5,000 km.)
SLBM	Submarine-launched ballistic missile (Polaris etc.)
ABM	Anti-ballistic missile (a defensive nuclear missile capable of destroying an incoming ballistic missile in flight)
MIRV	Multiple independently-targeted re-entry vehicle (multiple warheads enabling a single ballistic missile to strike several different targets simultaneously)
SALT	Strategic arms limitation talks (bilateral talks between the United States and the Soviet Union; present session opened in Vienna on 16th April 1970)
CCD	Conference of the Committee on Disarmament (26-nation disarmament talks held in Geneva — prior to 1969 composed of 18 nations)
IAEA	International Atomic Energy Agency (102-member intergovernmental organisation for fostering the peaceful uses of nuclear energy, headquarters Vienna)

Terminologie

- I.C.B.M. Missile balistique intercontinental (portée supérieure à 8.000 km)
- I.R.B.M. Missile balistique à moyenne portée (inférieure à 5.000 km)
- S.L.B.M. Missile balistique tiré par sous-marin (Polaris, etc.)
- A.B.M. Missile anti-missile (missile nucléaire défensif capable de détruire en vol un missile balistique adverse)
- M.I.R.V. Missile à plusieurs ogives pouvant être dirigées simultanément sur des objectifs distincts
- SALT Conversations sur la limitation des armements stratégiques (entretiens bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique ; la session actuelle s'est ouverte à Vienne le 16 avril 1970)
- C.C.D. Conférence du Comité sur le désarmement (entretiens sur le désarmement se déroulant à Genève entre 26 pays — 18 avant 1969)
- A.I.E.A. Agence Internationale de l'Energie Atomique (organisation intergouvernementale groupant 102 pays membres, créée pour favoriser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et dont le siège est à Vienne)

Draft Recommendation
on European security — arms trade and arms control

The Assembly,

Endorsing the view of the North Atlantic Council that the dual task of the Alliance is: "the defence of the West and the search for a stable peace with the East";

Aware that the application of technological innovation will have a destabilising effect on the nuclear balance between the United States and the Soviet Union;

Convinced that failure of the strategic arms limitation talks between the United States and the Soviet Union in Vienna would lead to an unprecedented intensification of the nuclear arms race;

Believing that a successful outcome to these talks would stimulate progress in the negotiations in the Conference of the Committee on Disarmament in Geneva;

Appealing for determined action to save mankind from the threat of nuclear, chemical and bacteriological weapons;

Regretting that the Soviet Union has not so far responded to western suggestions for mutual and balanced force reductions in Europe,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That member governments:

1. Should urge the Governments of the United States and the Soviet Union
 - (a) to agree as quickly as possible on the ending of MIRV flight testing and of the further deployment of all offensive and defensive strategic nuclear weapons systems, and
 - (b) simultaneously to agree on the measures needed to verify such agreements;
2. Should give their full support to the British draft convention for the prohibition of biological methods of warfare, and should promote efforts to overcome obstacles in the way of a verified agreement for the prohibition of all chemical weapons;
3. Should contribute to the international exchange and evaluation of seismological data, and thus facilitate agreement to ban underground nuclear tests;
4. Should concentrate on increasing the effectiveness of their contribution to the defence of Europe, and should consult with the United States Government in order to ensure that United States military strength in Europe is not reduced except in the framework of a satisfactory agreement on mutual and controlled balanced force reductions which would guarantee the security of Europe and the credibility of the nuclear deterrent;
5. Should promote efforts to establish permanent machinery for consultation between the members of NATO, the Warsaw Pact and the non-aligned European countries, if the Warsaw Pact countries show interest in discussing concrete measures to promote peace and security in Europe, the terms of reference of such consultative machinery to exclude those subjects now being discussed bilaterally between the Federal Republic and certain Warsaw Pact countries.

Projet de recommandation
sur la sécurité européenne — Le commerce et le contrôle des armements

L'Assemblée,

Faisant sienne l'opinion du Conseil de l'Atlantique nord selon laquelle l'Alliance a pour double fonction « la défense de l'Ouest et la recherche d'une paix stable avec l'Est »;

Consciente de ce que l'application des innovations technologiques perturbera l'équilibre nucléaire entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique ;

Persuadée que l'échec des conversations sur la limitation des armements stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique à Vienne provoquerait une intensification sans précédent de la course aux armes nucléaires ;

Estimant qu'un résultat positif des conversations stimulerait le progrès des négociations au sein de la Conférence du Comité sur le désarmement à Genève ;

Demandant une action résolue pour sauver l'humanité de la menace des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques ;

Regrettant que l'Union Soviétique n'ait pas, jusqu'à présent, répondu aux propositions occidentales de réductions mutuelles et équilibrées de forces en Europe,

RECOMMANDE AU CONSEIL

Que les gouvernements membres :

1. Invitent instamment les gouvernements des Etats-Unis et de l'Union Soviétique :
 - (a) à conclure, dès que possible, un accord pour mettre un terme aux essais en vol des M.I.R.V. et au déploiement de tous les systèmes d'armes nucléaires stratégiques offensifs et défensifs ; et
 - (b) à arrêter simultanément les mesures nécessaires pour contrôler l'application de cet accord
2. Apportent un appui total au projet de convention britannique sur l'interdiction des moyens de guerre biologiques et encouragent les efforts tendant à surmonter les obstacles qui s'opposent à un accord sur le contrôle de l'interdiction de toutes les armes chimiques ;
3. Contribuent à l'échange et à l'évaluation, sur le plan international, des données sismologiques et facilitent ainsi la conclusion d'un accord interdisant les essais nucléaires souterrains ;
4. S'attachent à accroître l'efficacité de la contribution qu'ils apportent à la défense de l'Europe, et consultent le gouvernement des Etats-Unis pour veiller à ce que les forces armées qu'il maintient en Europe ne soient pas réduites, sauf dans le cadre d'un accord satisfaisant sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces, qui garantirait la sécurité de l'Europe et la crédibilité de la force de dissuasion nucléaire ;
5. Encouragent les efforts tendant à l'établissement d'un mécanisme permanent de consultation entre les membres de l'O.T.A.N., les membres du Pacte de Varsovie et les pays européens non alignés, si les pays du Pacte de Varsovie manifestent de l'intérêt pour l'examen de mesures concrètes visant à favoriser la paix et la sécurité en Europe ; les questions qui font actuellement l'objet d'entretiens bilatéraux entre la République fédérale et certains pays du Pacte de Varsovie ne seraient pas de la compétence de ce mécanisme de consultation.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. van der Stoep, Rapporteur)

I. Introduction

1. At its meeting on 10th December 1969, the Committee instructed its Rapporteur to prepare a report on "balanced force reductions, a European security conference, and SALT". The report was also to deal with the limitation of bacteriological and chemical weapons and in general to "follow all actual and potential East-West negotiations, multilateral and bilateral, which have a bearing on European security" in the words of the Committee's programme of work¹. On 6th February 1970, the Presidential Committee also referred the subject of the international arms trade to the Committee for report to the June session of the Assembly, and at its meeting on 6th March, the Defence Committee assigned this subject to your Rapporteur. The Presidential Committee has placed the report on the draft order of business of the Assembly under the more comprehensive title "European security, arms trade and arms control"².

2. Thus your Rapporteur was not instructed to make a general survey of western defence; had he been so instructed, he would have drawn attention, in particular, to the rapid increase in Soviet naval forces, and to the efforts of the Soviet Union to penetrate the Middle East, typified for example by the supply to Egypt of SAM 3 missiles manned by Soviet personnel, and now by Soviet pilots actually flying Soviet-supplied aircraft in Egypt. Other disturbing developments were impressed on the Committee during its very useful visit to the Headquarters of AFSOUTH and to the United States Sixth Fleet, and the Committee has it in mind to review these developments in a general report on European security to be submitted to the next part-session of the Assembly.

3. In instructing your Rapporteur to prepare a comprehensive report on arms control negotiations, the Committee was conscious that we are living in an "era of negotiation", to use President Nixon's phrase, and that there is now in progress an unprecedented number of formal negotiations, as well as informal soundings, which have a direct bearing on arms control and European security. Although this atmosphere of détente is continually jeopardised by growing tension in South East Asia and the Middle East, the Committee decided that it was time to take stock of the many and varied talks in progress: SALT; various discussions on the German problem (Federal Republic—Soviet Union; Federal Republic—DDR; Federal Republic—Poland; 4-power talks on Berlin); preliminary soundings on various NATO and Warsaw Pact proposals; and of course the Geneva disarmament conference, currently dealing with bacteriological and chemical weapons; denuclearisation of the seabed, and underground nuclear tests.

4. Your Rapporteur deals with the specific arms control topics in turn below, but rather than approach the problem in the abstract, he feels it better first to set it against the background of the major international factors which dominate the European scene.

5. The Soviet Union is very much preoccupied with China. It seems unlikely at present that the conflict between Moscow and Peking will escalate into a major war. But it also seems unlikely that the conflict will be solved, and that friendly relations will be resumed. The present tense situation will probably continue for many years.

6. This situation does not, however, directly affect the balance of forces in Europe, because, even though the USSR did apparently send reinforcements to its eastern borders, it was not necessary to weaken Soviet forces in Eastern Europe in order to do so. And in the near future it seems unlikely that the situation will alter.

1. A/WEU/DA (69) 13.

2. Document 504.

Exposé des motifs

(présenté par M. van der Stoep, rapporteur)

I. Introduction

1. Lors de sa réunion du 10 décembre 1969, la commission a chargé son rapporteur de préparer un rapport sur « Les réductions équilibrées de forces, la conférence sur la sécurité européenne et les conversations sur la limitation des armes stratégiques (SALT) ». Ce rapport devait également traiter de la limitation des armes bactériologiques et chimiques et, en général, « suivre l'évolution de toutes les négociations Est-Ouest ayant une incidence sur la sécurité, qu'elles se déroulent effectivement ou soient envisagées, qu'elles soient multilatérales ou bilatérales » selon les termes du projet de programme des activités futures de la commission¹. Le 6 février 1970, le Comité des Présidents a aussi renvoyé la question du commerce international des armements à la commission en lui demandant de présenter un rapport à la session de juin et, à sa réunion du 6 mars, la Commission des Questions de Défense et des Armements a confié cette tâche à votre rapporteur. Le Comité des Présidents a fait figurer le rapport au projet d'ordre du jour de l'Assemblée sous le titre plus vaste de « La sécurité européenne, le commerce et le contrôle des armements »².

2. Votre rapporteur n'a donc pas été chargé de procéder à une étude générale de la défense occidentale ; sinon, il aurait attiré l'attention, notamment, sur l'accroissement rapide des forces navales de l'Union Soviétique et sur les efforts qu'elle déploie pour pénétrer les pays du Moyen-Orient, caractérisés, par exemple, par la fourniture à l'Égypte de missiles SAM 3 servis par du personnel soviétique et, maintenant, par la présence effective en Égypte de pilotes soviétiques aux commandes d'appareils fournis par l'U.R.S.S. D'autres événements inquiétants ont été soulignés à la commission lors de la visite très intéressante qu'elle a faite au Quartier général de l'AFSOUTH et à la Sixième flotte américaine, et elle se propose de les étudier dans un rapport général sur la sécurité européenne qui sera présenté à l'Assemblée lors de sa prochaine partie de session.

3. En chargeant notre rapporteur de préparer un rapport détaillé sur les négociations relatives au contrôle des armements, la commission était consciente du fait que nous vivons dans une « ère de négociations », pour reprendre la phrase du Président Nixon, et que se déroulent actuellement un nombre sans précédent de négociations officielles aussi bien que de sondages officieux, ayant une influence directe sur le contrôle des armements et la sécurité européenne. Bien que cette atmosphère de détente soit continuellement compromise par la tension croissante en Asie du sud-est et au Moyen-Orient, la commission a décidé qu'il était temps de dresser l'inventaire des entretiens nombreux et variés qui ont lieu actuellement : les conversations SALT, les divers entretiens sur la question allemande (entre la République fédérale et l'Union Soviétique ; la République fédérale et la Pologne ; les entretiens des quatre puissances sur Berlin) ; les sondages préliminaires concernant les diverses propositions de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie, et, naturellement, la Conférence sur le désarmement de Genève, qui s'occupe actuellement des armes bactériologiques et chimiques, de la dénucléarisation des fonds marins et des essais nucléaires souterrains.

4. Votre rapporteur traitera successivement des questions propres au contrôle des armements, mais, plutôt que d'aborder le problème dans l'abstrait, il estime préférable de le placer d'abord dans le contexte des grands facteurs internationaux qui dominent la scène européenne.

5. L'Union Soviétique est très préoccupée par la Chine. Il est peu vraisemblable, à l'heure actuelle, que le différend entre Moscou et Pékin dégénère en un conflit majeur. Mais il est peu vraisemblable, également, que ce différend soit réglé et que les deux pays rétablissent des relations amicales. La situation tendue qui prévaut actuellement persistera sans doute pendant de nombreuses années.

6. Cette situation, cependant, n'affecte pas directement l'équilibre des forces en Europe car, bien que l'U.R.S.S. ait, semble-t-il, envoyé des renforts sur ses frontières orientales, elle n'a pas été obligée pour autant d'affaiblir ses forces en Europe orientale, et il est peu vraisemblable que la situation se modifie dans l'avenir immédiat.

1. A/UEO/DA (69) 13.

2. Document 504.

In general, it can be said that the Chinese threat has not assumed such major proportions that Moscow would feel obliged to make important concessions to the West in order to have its hands free in Asia.

7. On the other hand, the problem is important enough in all likelihood for the USSR to prefer not to have any major confrontation with NATO countries in Europe at present. Its interest seems mainly to keep things fairly quiet, and its major objective appears, in the present atmosphere of détente, to make the western powers accept and formally recognise the *status quo* in Europe.

8. The Soviet leaders may be even more inclined to follow such a course because of the many factors in the present situation in Eastern Europe which must alarm them. Anti-Soviet feelings are especially strong in Czechoslovakia, where a Soviet army of occupation has to be maintained, and in Rumania which continues to strive for maximum independence within the fairly narrow limits of its continued membership of the Warsaw Pact.

9. It is no accident that the Soviet Union continues to stress the Brezhnev doctrine, thus expounded by Mr. Brezhnev himself on 12th November 1968 :

“When the internal and external forces hostile to socialism seek to turn back the development of any *socialist country* to restore the capitalist order, when a threat emerges to the cause of socialism in that country, a threat to the security of the socialist commonwealth as a whole, this is no longer a matter only for the people of the country in question, but it is also a common problem, which is a matter of concern for all socialist countries.

It goes without saying that such an action as military aid to a fraternal country to thwart the threat to the socialist order is an extraordinary, enforced that is, last resort measure. It can be caused only by the direct actions of the enemies of socialism inside the country and beyond its boundaries — actions which create a threat to the common interests of the socialist camp.”

This theme has been reiterated on many occasions since in authoritative articles in the Soviet press, and is even to be found in a waiver clause in the draft document on the renunciation of force annexed to the Warsaw Pact Prague communiqué of 31st October 1969 :

“The States ... declare that they shall recognise and unconditionally respect the territorial integrity of all European States within their existing borders.

In no case shall this apply to the obligations that the States — participants of the all-European conference — had undertaken in virtue of valid bilateral and multilateral treaties and agreements.” (Rapporteur's italics)

10. In this respect, the treaty just concluded between the Soviet Union and the Husak régime in Czechoslovakia is of particular importance. One of the preambular paragraphs reads as follows :

“Confirming that the support, strengthening and protection of socialist acquisitions, obtained thanks to the heroic efforts, work and sacrifices of the people of each country, are the joint international duty of the socialist countries ;

Determined to strengthen effectively and continuously the unity and cohesion of all the countries of the socialist community in view of their identical social systems and final aims.”

and Article 5 :

“The High Contracting Parties, expressing their firm and unswerving determination to continue building socialism and communism, *will take the necessary measures to protect the socialist acquisitions of the people* and the security and independence of the two countries, work for the development of relations between the States of the community in all fields and with a view to strengthening their unity, friendship and fraternity.” (Rapporteur's italics).

11. Reading these texts, it must inevitably be concluded that the Brezhnev doctrine has been

D'une manière générale, on peut dire que la menace chinoise n'a pas pris une dimension suffisante pour conduire Moscou à faire des concessions importantes à l'Occident pour avoir les mains libres en Asie.

7. Par contre, le problème est probablement suffisamment important pour que l'U.R.S.S. préfère ne pas avoir de confrontation majeure avec les pays de l'O.T.A.N. pour l'instant. Elle semble surtout chercher à ne pas créer d'incidents et avoir pour objectif, dans le climat actuel de détente, de faire accepter et reconnaître officiellement par les puissances occidentales le statu quo en Europe.

8. Les dirigeants soviétiques pourraient être d'autant plus tentés de suivre cette ligne de conduite que, dans la situation actuelle de l'Europe orientale, de nombreux facteurs doivent être pour eux source d'inquiétude. Les sentiments anti-soviétiques sont particulièrement profonds en Tchécoslovaquie où doit être maintenue une armée d'occupation, tandis que la Roumanie poursuit ses efforts pour obtenir un maximum d'indépendance dans les limites assez étroites de son appartenance au Pacte de Varsovie.

9. Ce n'est donc pas un hasard si l'Union Soviétique continue d'insister sur la doctrine Brejnev telle que M. Brejnev lui-même l'a définie le 12 novembre 1968 :

« Lorsque les forces intérieures et extérieures hostiles au socialisme cherchent à orienter le développement d'un pays socialiste quelconque dans le sens de la restauration du régime capitaliste, lorsqu'apparaît un danger pour la cause du socialisme dans ce pays, un danger pour la sécurité de la communauté socialiste dans son ensemble, cela devient non seulement le problème de ce pays, mais aussi le problème commun de tous les pays socialistes.

On comprend bien qu'une action comme l'assistance militaire à un pays frère pour mettre un terme au danger qui pèse sur le régime socialiste, est une mesure extraordinaire, forcée ; elle ne peut être provoquée que par les actions directes des ennemis du socialisme à l'intérieur du pays et à l'extérieur, par des actes qui mettent en danger les intérêts généraux du camp du socialisme. »

Ce thème a été repris depuis en diverses occasions dans des articles autorisés parus dans la presse soviétique et on le trouve même sous la forme d'une clause d'abandon dans un projet de document sur le non-recours à la force annexé au communiqué du Pacte de Varsovie publié à Prague le 31 octobre 1969 :

« Les participants à la conférence... déclarent qu'ils reconnaîtront et respecteront inconditionnellement l'intégrité territoriale de tous les Etats européens à l'intérieur de leurs frontières actuelles.

*En aucun cas, ces dispositions ne s'appliqueront aux obligations que les Etats participant à la conférence paneuropéenne ont contractées en vertu des traités et accords bilatéraux et multilatéraux en vigueur. »*¹

10. A cet égard, le traité qui vient d'être conclu entre l'Union Soviétique et le régime de M. Husak en Tchécoslovaquie, revêt une importance particulière. Voici l'un des paragraphes du préambule :

« Confirmant que le soutien, le renforcement et la protection des acquisitions socialistes, obtenues grâce aux efforts héroïques, au travail et aux sacrifices du peuple de chaque pays, sont le devoir international commun des pays socialistes ;

*Décidés à renforcer sans cesse avec conséquence l'unité et la cohésion de tous les pays de la communauté socialiste reposant sur l'identité de leurs régimes sociaux*¹ et de leurs objectifs finaux... »

Et l'article 5 dispose que :

« Les hautes parties contractantes, exprimant la volonté énergique et inébranlable de continuer à édifier le socialisme et le communisme, *prendront les mesures nécessaires pour protéger les acquisitions socialistes du peuple*¹, ainsi que la sécurité et l'indépendance des deux pays, œuvreront pour l'épanouissement des rapports entre les Etats de la communauté dans tous les domaines et dans l'esprit du renforcement de leur unité, de leur amitié et de leur fraternité ».

11. En lisant ces textes, on ne peut que conclure que ce traité a incorporé la doctrine

1. Ces mots ont été soulignés par le rapporteur.

incorporated in the treaty. If developments in Czechoslovakia were again to cause displeasure to the Soviet Government, it could invoke Article 5 of the treaty as a pretext to justify its new intervention. And events in Czechoslovakia in 1968-69 have shown that even a limited freedom within the framework of the structure of a communist dominated State is considered as a threat to vital Soviet interests by the present leaders in Moscow. Clearly their main fear was that the spring in Prague in 1968 might eventually lead to a spring in Moscow — a spring which the present leadership might not survive.

12. This attitude of the Soviet leaders has in turn to be seen against the background of the internal situation in the Soviet Union. Clearly the Soviet leadership is confronted with a major dilemma. On the one hand it becomes more and more evident that the stranglehold of the communist party on all sectors of society impedes the effective running of the economy and successful technological innovation. A major problem of the Soviet Union is that there is in fact no mechanism for change, and that in an era in which the tempo of social and economic change is continuously increasing. This major dilemma of the Soviet leadership will probably become more serious as the years go by, especially as there are indications that amongst the intelligentsia, especially the younger members, there is growing impatience with the present rigid and paternalistic power structure.

13. No-one can predict what the outcome of this deepening internal crisis will be. At present, there are many signs of increased recourse to repression in order to contain the rising impatience and criticism. It is against this background that the Soviet attacks on the western concept of "bridge-building", or increased contacts in various spheres between East and West, should be seen. Clearly the Soviet fear is that what is considered as the virus of the western concept of freedom might spread even more rapidly through Eastern Europe. On the other hand, the Soviet Union has had to recognise that a number of European countries have major interests in increasing their trade with Western Europe.

14. In the West, the United States is still very much preoccupied with the continuing conflict in Vietnam. At the same time, major internal

problems demand more and more attention of the national leaders. The frustrations in Vietnam on the one hand have led to a major reconsideration of the United States rôle on the world scene. There is no doubt that the United States Administration still considers the defence of Western Europe as vital for the United States, and that it will respect its treaty commitments to that effect. On the other hand, more and more emphasis is laid on the obligation for allied countries to help themselves in the first place, and not to consider the alliance with the United States as a way of getting defence on the cheap. Because the wealth of the Western European countries has increased so much in the last twenty years, there is a growing feeling, especially in the United States Senate, that these countries could do more for their own defence. The United States Administration has given a firm commitment¹ that there would be no decrease of the number of American troops in Europe before the end of fiscal year 1971, in other words, before 1st July 1971, but it is doubtful whether the United States Administration will be able to withstand congressional pressure for substantial troop reductions in Europe after that date.

15. Such a development would be highly unfortunate for various reasons. Apparently there is a considerable body of opinion in the United States which assumes that the European countries might fill the gaps in the western defence structure once a decision on American troop reductions was taken. However, precisely the opposite might happen. In many political circles in Europe it might be felt that if the Americans could afford to withdraw substantial forces from Europe, then clearly the security position had considerably improved and consequently the European countries should follow the American example and do less themselves.

16. At any rate it seems unlikely that Europe would feel inclined to increase its defence efforts to the extent necessary to compensate for the reduced American defence contribution. And this in turn would have as a potential conse-

1. Most recently reaffirmed by a State Department official on 20th April 1970, in denying press reports that the United States would withdraw 25,000 troops from Europe before Christmas: "... there will be no changes in troop strength before the middle of 1971, if indeed then".

Brejnev. Si les événements devaient à nouveau motiver en Tchécoslovaquie le déplaisir du gouvernement soviétique, celui-ci pourrait invoquer l'article 5 du traité pour justifier une nouvelle intervention. Et les événements de Tchécoslovaquie en 1968-69 ont démontré que même une liberté limitée dans le cadre de la structure d'un régime communiste est considérée, par les dirigeants actuels de Moscou, comme une menace contre les intérêts vitaux de l'U.R.S.S. Il est clair qu'ils craignent essentiellement que le printemps de Prague de 1968 ne provoque, à Moscou, un printemps semblable auquel les dirigeants actuels pourraient ne pas survivre.

12. Cette attitude doit être considérée également en tenant compte de la situation intérieure de l'Union Soviétique. Les dirigeants soviétiques sont manifestement enfermés dans un dilemme majeur. D'une part, il devient de plus en plus évident que la mainmise du parti communiste sur tous les secteurs de la société est un obstacle au fonctionnement efficace de l'économie et à l'innovation en matière de technologie. Le grand problème, en Union Soviétique, c'est qu'il n'existe, en fait, aucun mécanisme d'adaptation à une époque où le rythme de l'évolution économique et sociale s'accélère constamment. Ce dilemme deviendra probablement de plus en plus inacceptable ; on remarque, en effet, que les intellectuels, et notamment les jeunes, s'accommodent de plus en plus mal de la rigidité et du paternalisme du régime.

13. Personne ne peut prédire comment se déroulera cette crise intérieure. A l'heure actuelle, tout semble indiquer que l'on s'oriente vers un nouveau recours à la répression pour lutter contre l'impatience et les critiques grandissantes. C'est dans ce contexte qu'il convient de replacer les attaques soviétiques contre l'idée occidentale de « lancer des ponts » ou d'accroître les contacts dans divers domaines entre l'Est et l'Ouest. Les Soviétiques craignent manifestement que ce qu'ils considèrent comme le virus occidental de la liberté ne contamine encore plus rapidement les pays d'Europe orientale. Par contre, ils ont dû reconnaître qu'il était extrêmement important, pour un grand nombre de pays européens, d'accroître leurs échanges avec l'Europe occidentale.

14. A l'Ouest, les Etats-Unis sont encore très préoccupés par la poursuite de la guerre au Vietnam. Cependant, des problèmes intérieurs

importants sollicitent aussi de plus en plus l'attention des dirigeants nationaux. Les déceptions éprouvées au Vietnam ont conduit à une révision majeure du rôle des Etats-Unis sur la scène mondiale. Il ne fait aucun doute que le gouvernement américain considère encore la défense de l'Europe occidentale comme vitale pour les Etats-Unis et qu'il honorera les engagements contractuels passés à cet égard. Par contre, il insiste de plus en plus sur l'obligation, pour les alliés, de se défendre d'abord eux-mêmes et sur la nécessité de ne pas considérer l'alliance avec l'Amérique comme un moyen d'être défendus à bon marché. La richesse de l'Europe occidentale s'est tellement accrue au cours des vingt dernières années que les Américains — et notamment le Sénat — estiment de plus en plus que les pays européens devraient accroître leur propre effort de défense. Le gouvernement américain s'est fermement engagé¹ à ne pas réduire les effectifs des forces qu'il maintient en Europe avant la fin de l'exercice financier 1971, c'est-à-dire avant le 1^{er} juillet 1971, mais on peut douter qu'il puisse résister aux pressions du Congrès tendant à opérer des réductions substantielles après cette date.

15. Une telle éventualité serait extrêmement regrettable pour diverses raisons. Une fraction considérable de l'opinion américaine semble supposer que les pays européens pourraient combler les vides du dispositif de défense occidental une fois que la décision de réduire les forces américaines serait prise. Or, c'est précisément le contraire qui risque de se produire. On pourrait estimer, en effet, dans de nombreux milieux politiques européens, que si les Américains peuvent se permettre de retirer un important contingent d'Europe, cela signifie que la situation s'est nettement améliorée et que, par conséquent, les pays européens doivent suivre l'exemple américain et ralentir, eux aussi, leur effort de défense.

16. Il paraît en tout cas peu vraisemblable que l'Europe soit disposée à accroître cet effort dans des proportions suffisantes pour compenser la diminution de la contribution américaine. En conséquence, dans l'hypothèse d'un conflit

1. Ceci a été récemment réaffirmé, le 20 avril 1970, par un fonctionnaire du département d'Etat qui, démentant des informations parues dans la presse selon lesquelles les Etats-Unis retireraient 25.000 hommes d'Europe avant Noël, a déclaré : « Il n'y aura pas de modifications dans le niveau des forces avant le milieu de 1971, si même il y en a. »

quence that, if an armed conflict developed with Warsaw Pact forces, NATO would inevitably be confronted at an earlier moment with the awful choice between accepting defeat or initiating the use of tactical nuclear weapons. In other words: if American troop withdrawals were to be made unconditionally, which seems likely, the effect would be to lower the nuclear threshold.

17. It might be argued that one should speak not of American troop withdrawals but rather of a "redeployment" of American forces, which might quickly return to Europe with the help of greatly increased transport facilities if a major crisis developed. However, the answer to this has been given by the American Under-Secretary of State, Elliot Richardson, in his speech to the Chicago Council on Foreign Relations of 20th January 1970. He said: "Our studies show, however, that under the present conditions frontline forces hastily returned to Europe in time of crisis could not carry out their mission with the same effectiveness as forces already in place. Although rapid redeployment of limited forces is feasible, large-scale efforts of this sort expose these forces to hazards and potential confusion."

18. To this military argument of Under-Secretary Richardson can be added a political one. Would there not be considerable hesitation on the part of western governments, in a time of crisis, to use the option of sending back American forces to Europe, for fear that this might heighten the crisis? Such a dilemma would, of course, not occur if American forces remained in Europe at the same strength as at present.

19. It might be asked whether a diminished American presence in Europe could not be compensated indirectly by increasing the effectiveness of the European defence effort, mainly by the joint procurement of weapons, greater integration, especially in logistics, etc. In theory, there is certainly room for considerable improvement in this field. However, past experience shows that progress in this direction is disappointingly slow, and that varying strategic concepts, conflicting interests of national armament industries etc., present major obstacles. Increasing the effectiveness of the European defence efforts will therefore inevitably be a slow process, taking many years. An immediate improvement of the effectiveness of the western defence effort could be achieved by France agreeing to return to the system of integrated

defence. However, this seems to be virtually excluded, at any rate in the near future. It might, however, be possible to arrange closer co-operation between NATO-assigned forces in Western Europe and French forces, especially those in Germany.

20. While the reduction of American forces, at any rate in the present international situation, would be highly undesirable, it would not even enable the American Government to make major economies. Here again Under-Secretary Richardson made the situation very clear:

"...financial savings would be negligible. If, for example, all of our current forces in Europe were brought home and stationed in this country, little or no savings would appear in our defence budget. We might even have to spend a bit more, because we would lose significant financial advantages. In Germany, the Federal Government made land, housing, facilities and services available to our forces at no cost, or at reduced cost. Duplicating such facilities and support in the United States would involve a heavy and continuing expense — one roughly cancelling out savings in shortened supply lines and transportation costs to Europe".

21. A major factor is, of course, the drain on the United States' balance of payments resulting from its maintaining a large military force in Western Europe. Under-Secretary Richardson estimates it at 1.5 billion dollars annually. However, it has to be realised that the net balance of payments drain is far less because of so-called offset arrangements with European countries, particularly Germany.

22. Considering the many disadvantages of American troop withdrawals, it is very much to be hoped that the United States Administration will maintain American forces in Europe at their present strength, at any rate as long as there is no major improvement in the security situation.

armé avec les forces du Pacte de Varsovie, l'O.T.A.N. se trouverait inévitablement placée, plus tôt que prévu, devant un terrible choix : soit accepter la défaite, soit recourir la première aux armes nucléaires tactiques. En d'autres termes, si le retrait des troupes américaines devait être inconditionnel, il aurait pour effet d'abaisser le seuil nucléaire.

17. Certains prétendent qu'il ne faut pas parler du retrait des forces américaines, mais plutôt de leur redéploiement, car, en cas de crise majeure, elles pourraient être renvoyées rapidement en Europe grâce à des moyens de transport considérablement accrus. Cependant, cet argument a été réfuté par le sous-secrétaire d'Etat américain, M. Elliot Richardson, dans le discours qu'il a prononcé devant le Chicago Council on Foreign Relations le 20 janvier 1970 : « Nos études montrent cependant que, dans la situation actuelle, les forces de première ligne renvoyées à la hâte en Europe en cas de crise ne pourraient exécuter leur mission avec la même efficacité que les troupes déjà sur place. Bien que le redéploiement rapide de forces limitées soit possible, les opérations de grande envergure de ce genre exposent ces troupes au danger et peut-être à la confusion ».

18. A cet argument d'ordre militaire, on peut ajouter un argument d'ordre politique. En cas de crise, les gouvernements occidentaux n'hésiteraient-ils pas longtemps avant de choisir le retour des forces américaines en Europe, de crainte d'envenimer la situation ? Ce dilemme ne se poserait naturellement pas si les forces américaines restaient en Europe avec les mêmes effectifs qu'à l'heure actuelle.

19. On peut se demander également si une réduction des forces américaines en Europe ne pourrait pas être compensée indirectement par un accroissement de l'efficacité de l'effort européen de défense, grâce, notamment, à l'achat en commun d'armements et à une intégration plus poussée surtout en matière logistique. En théorie, une amélioration considérable est certainement possible dans ce domaine, mais l'expérience montre que les progrès de cette nature sont d'une lenteur décevante et que la diversité des concepts stratégiques ainsi que les conflits d'intérêts entre les industries nationales d'armements, etc., constituent des obstacles majeurs. L'accroissement de l'efficacité de l'effort européen de défense sera donc nécessairement lent et demandera de nombreuses années. Toutefois, une amélioration pourrait

intervenir rapidement si la France acceptait de reprendre sa place dans le système de défense intégrée, ce qui semble actuellement exclu, en tout cas dans l'immédiat. Par contre, il ne serait peut-être pas impossible d'organiser une coopération plus étroite entre les forces affectées à l'O.T.A.N. en Europe occidentale et les forces françaises, notamment celles qui sont stationnées en Allemagne.

20. La réduction des forces américaines dans la situation internationale actuelle, en tout cas, ne serait pas seulement fort peu souhaitable, elle ne permettrait même pas au gouvernement américain de réaliser des économies substantielles. Là encore, M. Richardson, a très nettement exposé la situation :

« ...Sur le plan financier, les économies seraient négligeables. Si, par exemple, la totalité des forces que nous avons actuellement en Europe était rapatriée et stationnée ici, le bénéfice pour notre budget de défense en serait minime ou même inexistant. Qui plus est, nous serions peut-être obligés de dépenser un peu plus, car nous perdriions d'importants avantages financiers. En Allemagne, le gouvernement fédéral a mis, en effet, à la disposition de nos forces, gratuitement ou à prix réduit, les terrains, les logements, les installations et les services nécessaires. La création des mêmes installations et services logistiques aux Etats-Unis entraînerait des dépenses importantes et prolongées qui annuleraient, grosso modo, les économies découlant du raccourcissement des lignes de ravitaillement et de la diminution des frais de transport vers l'Europe ».

21. Le facteur important est naturellement la ponction opérée sur la balance des paiements américaine par le maintien d'importantes forces armées en Europe occidentale, que M. Richardson évalue à 1,5 milliard de dollars par an. Il importe de se rendre compte, cependant, que la ponction nette sur la balance des paiements est très inférieure du fait des accords de « compensation » passés avec les pays européens, et notamment avec l'Allemagne.

22. Etant donné les nombreux inconvénients que présenterait le retrait des troupes américaines, il convient d'espérer que le gouvernement des Etats-Unis maintiendra les forces dont il dispose en Europe au niveau de leurs effectifs actuels, tout au moins aussi longtemps que

If an agreement could be reached which would virtually eliminate the balance of payments disadvantages to the United States then it could be hoped that the major political and military disadvantages of weakening the American presence in Europe at the present time would finally prove to be decisive in the American decision-making process. If such a decision were to be taken, however, the European countries would be wise to continue to search for ways to increase the effectiveness of the European defence effort, because pressures for American withdrawal might return at a later stage.

23. Your Rapporteur has the impression that although pressure in the United States Congress for a substantial reduction of American forces in Europe is very strong, the Administration has not yet made up its mind. Of course, there are various ways in which it could withstand this pressure if it chose to do so. It is also important to bear in mind that there is no *popular* pressure in the United States for troop withdrawals from *Europe*. Members of Congress receive no mail from constituents calling for their sons to be brought home from Europe — indeed postings to Western European countries are usually popular, offering the younger generation an opportunity to see the countries from which their families came.

24. In any case, it appears that the Nixon Administration intends to hold detailed consultations with its NATO allies before making major decisions in this field. Europe will not suddenly be faced with a *fait accompli*. It seems likely that these consultations will take place in the general context of an analysis of NATO military needs in Central Europe in the next few years. One potential United States approach might be that the United States military strength in Europe should be assessed not simply in terms of the number of American soldiers in Europe, but also in terms of fire-power, mobility and so forth, and that some quantitative reductions in American military strength could be compensated by improvements in the quality and mobility of United States divisions in Europe.

25. Finally, it has to be realised that the ultimate decision of the United States Adminis-

tration will be strongly influenced by two major factors: developments in South East Asia and SALT. If the withdrawal of American combat troops from Vietnam were fairly rapid, then it would be easier for the United States Administration to withstand Congressional pressures for a reduction of troops in Europe. But a worsening of the situation in South East Asia, on the other hand, would no doubt have the opposite effect. As far as SALT is concerned, it has to be realised that a failure of the negotiations would almost certainly lead to a big increase in United States expenditure on new strategic nuclear weapons, and would probably increase Congressional pressures for letting Europe bear a greater share of the common defence burden in NATO.

26. If agreement could be reached with the Warsaw Pact countries on mutual balanced force reductions in Europe — a subject to which your Rapporteur will return later in the report — many arguments could be advanced in favour of translating it mainly in terms of reductions of American troops on the western side. However, it has to be realised that the chances of reaching such an agreement, which could result only from difficult and intricate negotiation, are considerably reduced if Moscow gets the impression that unilateral withdrawals of American troops might take place in any case.

27. Here again, Under-Secretary Richardson has struck the right note:

“Realism, however, suggests that they [the Warsaw Pact nations] will be less likely to respond if a unilateral reduction of United States forces appears in the offing anyway. The firm belief that it would weaken our bargaining position on balanced force reduction is thus another reason why the Administration opposes the Mansfield resolution.”

II. European security and balanced force reductions

28. It is now about four years since the Bucharest appeal of the political consultative com-

la situation ne se sera pas nettement améliorée sur le plan de la sécurité. Si l'on pouvait parvenir à un accord qui élimine virtuellement l'incidence sur la balance des paiements américaine, on pourrait espérer que les principaux inconvénients politiques et militaires d'un affaiblissement de la présence américaine en Europe à l'heure actuelle, dictent finalement de façon décisive l'attitude des Etats-Unis. Toutefois, si la décision de retrait devait être prise, les pays européens seraient néanmoins bien avisés de continuer à rechercher les moyens d'accroître l'efficacité de leur effort de défense car des pressions tendant au retrait des forces américaines pourraient bien réapparaître ultérieurement.

23. Votre rapporteur a l'impression que, si la pression est très forte au Congrès américain en faveur d'une réduction substantielle des forces américaines en Europe, le gouvernement américain n'a pas encore arrêté sa position. Bien sûr, s'il le voulait, il pourrait résister à cette pression de diverses manières. Il importe également de ne pas oublier qu'aucune pression *populaire* ne s'exerce aux Etats-Unis pour le retrait de forces américaines d'Europe. Les électeurs n'envoient pas de lettres aux membres du Congrès pour réclamer le retour de leurs fils, et les affectations dans les pays d'Europe occidentale sont même, généralement, recherchées car elles offrent aux jeunes générations l'occasion de voir les pays dont leurs familles sont originaires.

24. En tout cas, il semble que le gouvernement Nixon se propose de consulter en détail ses alliés de l'O.T.A.N. avant d'arrêter des décisions importantes en ce domaine. L'Europe ne se trouvera pas soudainement placée devant le fait accompli. Il paraît vraisemblable que ces consultations auront lieu dans le contexte général de l'analyse des besoins militaires de l'O.T.A.N. en Europe centrale au cours des prochaines années. Les Etats-Unis pourraient éventuellement commencer par représenter que leurs forces armées en Europe doivent être évaluées en fonction non seulement des effectifs américains en Europe, mais aussi de leur puissance de feu, de leur mobilité, etc., et que certaines réductions quantitatives du potentiel militaire américain pourraient être compensées par une amélioration de la qualité et de la mobilité des divisions américaines en Europe.

25. Enfin, il faut comprendre que la décision du gouvernement américain sera fortement in-

fluencée, en dernier ressort, par deux grands facteurs : les événements en Asie du sud-est et les conversations SALT. Si le retrait des unités combattantes américaines du Vietnam se faisait assez rapidement, le gouvernement pourrait résister plus facilement aux pressions du Congrès tendant à une réduction des forces en Europe. En revanche, une aggravation de la situation dans cette région du monde aurait assurément un effet contraire. En ce qui concerne les conversations SALT, il faut bien se rendre compte que leur échec entraînerait presque certainement un énorme accroissement des dépenses américaines pour la production de nouvelles armes nucléaires stratégiques et renforcerait probablement les pressions du Congrès tendant à laisser l'Europe supporter une plus grande part des charges communes de défense à l'O. T. A. N.

26. Si l'on pouvait parvenir à un accord avec les pays du Pacte de Varsovie sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces en Europe — votre rapporteur se propose d'y revenir plus loin — de nombreux arguments pourraient être avancés pour que celles-ci se traduisent essentiellement du côté occidental par une réduction des forces américaines. Il importe, toutefois, de comprendre que les chances de parvenir à un tel accord — qui ne saurait résulter que de négociations difficiles et compliquées — seraient considérablement réduites si Moscou avait l'impression que des retraits unilatéraux de troupes américaines interviendraient de toute manière.

27. Là encore, le sous-secrétaire d'Etat américain, M. Richardson, a parfaitement décrit la situation :

« Le réalisme incite néanmoins à penser qu'ils [les pays du Pacte de Varsovie] seront vraisemblablement moins enclins à réagir si la réduction unilatérale des forces américaines paraît devoir s'opérer de toutes façons. La ferme conviction que notre position dans les négociations sur les réductions équilibrées de forces en serait affaiblie est donc, pour le gouvernement, une raison supplémentaire de s'opposer à la résolution Mansfield. »

II. La sécurité européenne et les réductions équilibrées de forces

28. Il y a près de quatre ans, le Conseil consultatif politique du Pacte de Varsovie récla-

mittee of the Warsaw Pact called for a "general European conference to discuss the question of ensuring security in Europe", and two years since the North Atlantic Council Reykjavik communiqué signalled the readiness of the West to envisage negotiations on balanced force reductions. In the intervening period, there has been a great deal of discussion, both within the opposing alliances and in bilateral contacts between members of each alliance. Last year, in particular, was one of intense activity in the Warsaw Pact, which issued important statements after its meeting in Budapest in March, in Prague in October, and finally, after its summit meeting to digest the consequences of the change of government in Germany in December 1969. Your Rapporteur analysed the position following the Budapest appeal in a previous report¹, while Mr. Draeger examined the Prague and Moscow communiqué in his last report².

29. As was shown in these reports, the position of the Warsaw Pact countries has altered in some particulars, since the Bucharest appeal was made. In some ways it has become more realistic; in others the position appears to have hardened. As far as participants in any European conference are concerned, difficulties now seem to have been overcome. Your Rapporteur understands that there have been private assurances that the Soviet Union would accept the participation of the United States and Canada, even in any preparatory meetings; on the other hand, the West would now probably be willing to accept the participation of the DDR, provided that this does not imply international recognition. Such an attitude would be in line, for example, with likely developments in the IAEA, which is expected to negotiate directly with the DDR authorities over the application of safeguards, although the DDR is not a member of the IAEA, and with the recent western initiative in the Economic Commission for Europe, where an informal offer was made to the DDR to be represented at one meeting.

30. There is general agreement among the western powers that a security conference would have to be carefully prepared, probably to the

point of identifying topics which offered substantial prospects of agreement. The Committee shares this view. Failure of such a conference would be a major setback to détente.

31. There is a clear interconnection between the chances for a successful European security conference and reactions of the Warsaw Pact countries to Mr. Brandt's Ostpolitik. (Bilateral talks in Moscow on the treaty concerning the renunciation of the use of force; in Warsaw on the normalisation of the relations between the Federal Republic and Poland; the efforts of Mr. Brandt to reach a *modus vivendi* with the DDR). In addition, there are the talks between Britain, France and the United States on the one hand, and the USSR on the other hand, concerning Berlin.

32. Success in these negotiations, or at any rate substantial progress to success would improve the atmosphere considerably; a negative attitude of the Warsaw Pact countries on the other hand would inevitably cause considerable doubts in the West as to whether the Warsaw Pact countries were genuinely interested in serious negotiations to improve European security. The inter-relationship of the problems of Germany and Berlin, and the broader East-West issues of European security and arms control, was stressed in the declaration of the North Atlantic Council of 5th December 1969, without however making progress on the former a precondition for progress on the latter:

"8. ... The elimination of difficulties ... with respect to Berlin ... would increase the prospects for serious discussions on the other concrete issues which continue to divide East and West. ...

9. ... the proposals of the Federal Republic for a *modus vivendi* between the two parts of Germany and for a bilateral exchange of declarations on the non-use of force or the threat of force would, if they receive a positive response, substantially facilitate co-operation between East and West on other problems..."

33. So far, however, it is difficult to be optimistic, in particular the continued campaign of the DDR against the Government of the Federal Republic sheds doubts about the willing-

1. Document 481, 16th June 1969.

2. Document 498, 4th December 1969.

mait, dans son appel de Bucarest, la convocation d'une « conférence générale européenne en vue d'examiner les problèmes relatifs à la garantie de la sécurité en Europe », et il y a deux ans, le communiqué de Reykjavik du Conseil de l'Atlantique nord indiquait la volonté de l'Occident d'envisager des négociations sur des réductions équilibrées de forces. Dans l'inter-
valle, il y a eu de nombreuses discussions tant au sein des alliances antagonistes que dans les contacts bilatéraux entre membres de chaque alliance. L'année dernière, notamment, a connu une activité intense du côté du Pacte de Varsovie qui a publié d'importantes déclarations à l'issue de ses réunions de Budapest en mars, de Prague en octobre et, enfin, de sa réunion au sommet destinée à faire le point sur les conséquences du changement de gouvernement survenu en Allemagne en décembre 1969. Votre rapporteur, dans un rapport antérieur¹, a analysé la situation après l'appel de Budapest, tandis que M. Draeger étudiait dans son dernier rapport² les communiqués de Prague et de Moscou.

29. Comme l'ont montré ces deux rapports, l'attitude des pays du Pacte de Varsovie s'est modifiée à certains égards depuis l'appel de Bucarest. Sur certains points, elle s'est faite plus réaliste ; sur d'autres, elle paraît s'être durcie. En ce qui concerne la participation à une conférence européenne, les obstacles semblent désormais surmontés. Votre rapporteur croit savoir que l'Union Soviétique a donné officiellement l'assurance qu'elle accepterait la participation des Etats-Unis et du Canada, même aux réunions préparatoires ; en revanche, l'Occident serait probablement disposé maintenant à accepter la participation de la R.D.A., à condition que cela n'implique pas sa reconnaissance sur le plan international. Cette attitude serait conforme, par exemple, à l'évolution probable de l'A.I.E.A. qui devra négocier directement avec les autorités est-allemandes l'application des garanties — bien que la R.D.A. ne fasse pas partie de l'organisation — et à l'initiative prise récemment par l'Occident à la Commission économique pour l'Europe où il a été offert officiellement à la R.D.A. d'être représentée à une réunion.

30. Les puissances occidentales sont toutes d'accord sur le fait qu'une conférence sur la sécurité devrait être soigneusement préparée et

qu'il faut probablement déterminer les sujets offrant des perspectives substantielles d'accord. La commission partage cet avis. L'échec d'une telle conférence marquerait un net recul de la détente.

31. Il existe une relation évidente entre les chances de succès d'une conférence sur la sécurité européenne et les réactions du Pacte de Varsovie à la politique de M. Brandt à l'égard de l'Est (entretiens bilatéraux à Moscou sur le traité concernant la renonciation à la force ; à Varsovie sur la normalisation des relations entre la République fédérale et la Pologne ; efforts de M. Brandt pour parvenir à un *modus vivendi* avec la R.D.A.). Il y a aussi les conversations entre la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis, d'une part, et l'U.R.S.S., d'autre part, à propos de Berlin.

32. Le succès de ces négociations, ou tout au moins des progrès substantiels vers un résultat positif, améliorerait considérablement l'atmosphère. En revanche, une attitude négative des pays du Pacte de Varsovie amènerait inévitablement le camp occidental à douter que des négociations sur l'amélioration de la sécurité européenne présentent pour le camp oriental un intérêt véritable. La déclaration du Conseil de l'Atlantique nord du 5 décembre 1969 a mis en relief la corrélation qui existe entre les questions de l'Allemagne et de Berlin, d'une part, et les problèmes plus généraux que constituent pour l'Est et l'Ouest la sécurité européenne et le contrôle des armements, d'autre part, sans faire toutefois aucun progrès sur les premières, condition préalable à tout progrès sur les seconds :

« 8. ... L'élimination des difficultés... au sujet de Berlin... accroîtrait les chances de discussions sérieuses sur les autres problèmes concrets qui continuent de diviser l'Est et l'Ouest.

9. ... Ces propositions de la République Fédérale d'Allemagne sur un *modus vivendi* entre les deux parties de l'Allemagne et pour un échange bilatéral de renonciation à la force et à la menace de la force faciliteraient substantiellement, si elles reçoivent une réponse positive, la coopération entre l'Est et l'Ouest dans d'autres domaines... ».

33. Jusqu'à présent, pourtant, il est difficile d'être optimiste. La campagne qui se poursuit en R.D.A. contre le gouvernement de la République fédérale, notamment, fait planer une in-

1. Document 481, 16 juin 1969.

2. Document 498, 4 décembre 1969.

ness of those in power in the DDR to co-operate in a genuine process of détente.

34. As already indicated in the introductory chapter, all these developments have to be seen against the background of the general situation of the eastern bloc. There are reasons to suppose that the Warsaw Pact countries are confronted with a major dilemma. On the one hand, the Soviet Union, worried as it is about China, is anxious to avoid any major confrontation with the West in Europe at the moment. On the other hand, a major change from confrontation to concrete forms of co-operation is also not in its interest either. In a climate of détente, it is far more difficult for the Soviet leaders to justify continued measures of repression by using the bogey of western (especially American and German) "imperialism". For the same reason, the interest of Mr. Ulbricht's government in a *modus vivendi* between the two Germanies seems to be restricted to international recognition of the DDR, and not to include a process of normalisation between the two Germanies involving the kind of contacts which used to exist between neighbouring States. In order to justify its suppression of human liberties and its restrictions on contacts with the Federal Republic, it apparently feels obliged to prevent genuine normalisation, if necessary by a policy of continuously escalating its demands.

35. While the Bucharest and Budapest appeals called for recognition of "*the fact of the existence of two German States*" (your Rapporteur understands that this wording was deliberately chosen to mean less than *de jure* recognition), the Moscow communiqué of the summit meeting of the Warsaw Pact, issued on 4th December 1969, states that "the interests of peace and security demand that all States establish equal relations with the GDR on *the basis of international law...*" Mr. Brandt had already said on 28th October 1969 :

"The Federal Government will continue the policy initiated in December 1966 and again offers the Council of Ministers of the GDR negotiations at Government level without discrimination on either side, which should lead to contractually agreed co-operation. International recognition of

the GDR by the Federal Republic is out of the question. Even if there exist two States in Germany, they are not foreign countries to each other; their relations with each other can only be of a special nature".

36. At present the suggestions of the Warsaw Pact countries and those of the NATO countries concerning a European security conference seem to have very little in common. The Warsaw Pact Prague communiqué of 31st October 1969 proposed :

"1. The creation of security in Europe, renunciation of the use of force and the threat of force in relations between European States ;

2. Widening commercial, economic, technical and scientific relations between European States, serving the development of political co-operation based on the equality of rights".

The Declaration of the North Atlantic Council of 5th December 1969 stated that :

"5. ... the allies ... will continue their studies [on mutual and balanced force reductions] in order to prepare a realistic basis for active discussion at an early date and thereby establish whether it could serve as a starting point for fruitful negotiations...

6. [The NATO countries less France considered that] significant reductions under adequate verification and control would be envisaged under any agreement on mutual and balanced force reductions...

7. [The same countries considered that] measures which could accompany or follow agreement on mutual and balanced force reductions ... could include advance notification of military movements and manoeuvres, exchange of observers at military manoeuvres and possibly the establishment of observation posts ..."

37. As far as economic and scientific contacts are concerned, it would be certainly desirable

certitude sur la volonté des dirigeants est-allemands de coopérer à un véritable processus de détente.

34. Comme nous l'avons déjà dit dans l'introduction, toute cette évolution doit être replacée dans le contexte de la situation générale du bloc oriental. Certains indices permettent de penser que les pays du Pacte de Varsovie sont enfermés dans un dilemme. D'une part, l'Union Soviétique, préoccupée par la Chine, est soucieuse d'éviter actuellement tout conflit majeur en Europe avec l'Occident. D'autre part, il n'est pas non plus dans son intérêt de modifier considérablement sa politique en passant de l'affrontement à des formes concrètes de coopération. Dans un climat de détente, il est bien plus difficile, pour les dirigeants soviétiques, de justifier le maintien de mesures répressives en brandissant l'épouvantail de l'« impérialisme » occidental (surtout américain et allemand). Pour la même raison, l'intérêt du gouvernement de M. Ulbricht à trouver un *modus vivendi* entre les deux Allemagnes, paraît se limiter à la reconnaissance internationale de la R.D.A., et à n'inclure aucun processus de normalisation entre les deux Allemagnes impliquant le genre de rapports qui existent normalement entre Etats voisins. Pour justifier la suppression des libertés civiques et les restrictions apportées aux rapports avec la République fédérale, il se sent obligé, semble-t-il, d'empêcher toute normalisation véritable en adoptant si nécessaire une politique d'exigences croissantes.

35. Si les appels de Bucarest et de Budapest demandaient la reconnaissance du « fait de l'existence de deux Etats allemands » (votre rapporteur croit savoir que cette expression a été délibérément choisie parce qu'elle n'allait pas jusqu'à impliquer une reconnaissance *de jure*), le communiqué publié le 4 décembre 1969, à l'issue de la réunion au sommet du Pacte de Varsovie, à Moscou, déclare que « les intérêts de la paix et de la sécurité exigent que tous les Etats établissent avec la R.D.A. des relations égalitaires sur la base du droit international... ». Le gouvernement de M. Brandt avait déjà déclaré, le 28 octobre 1969 :

« Le gouvernement fédéral poursuit la politique engagée en décembre 1966 et offre, une fois de plus, au Conseil des Ministres de la R.D.A. des négociations bilatérales, sans discrimination aucune, au niveau des gouvernements, négociations qui doivent aboutir à une coopération contractuelle. Il

ne peut être question que le gouvernement fédéral reconnaisse la R.D.A. au sens du droit international. Même s'il existe deux Etats en Allemagne, ils ne sont pas pour autant des pays étrangers l'un pour l'autre; les relations qu'ils entretiennent entre eux ne peuvent être que d'une nature particulière. »

36. A l'heure actuelle, les suggestions du Pacte de Varsovie et celles des pays de l'O.T.A.N. à l'égard d'une conférence sur la sécurité européenne semblent avoir très peu de points communs. Le communiqué du Pacte de Varsovie publié à Prague le 31 octobre 1969 proposait :

« 1. L'organisation de la sécurité européenne basée sur la renonciation à l'usage de la force et aux menaces d'usage de la force dans les relations entre Etats européens ;

2. L'élargissement des relations commerciales, économiques et technico-scientifiques sur la base de l'égalité des droits dans un esprit de coopération politique entre pays européens. »

Quant à la déclaration du Conseil de l'Atlantique nord en date du 5 décembre 1969, elle indiquait :

« 5. ... Les Alliés ... poursuivront leurs études [sur les réductions de forces mutuelles et équilibrées] afin de préparer une base réaliste pour une exploration active du problème à une date rapprochée et de déterminer ainsi si elle peut constituer un point de départ de négociations fructueuses...

6. [Les pays de l'O.T.A.N., moins la France, considèrent que] des réductions substantielles, soumises à une vérification et à un contrôle adéquats, devraient être envisagées par un accord sur les réductions de forces mutuelles et équilibrées...

7. [Les mêmes pays considèrent que] les mesures qui pourraient accompagner ou suivre un accord sur les réductions de forces mutuelles et équilibrées... pourraient comprendre la notification préalable des mouvements et manœuvres militaires, l'échange d'observateurs lors de manœuvres militaires et, éventuellement, l'établissement de postes d'observation... »

37. Quant aux relations économiques et scientifiques, il serait certainement souhaitable que

for the West to respond positively to such a suggestion. However: is this a subject suitable for a *security* conference? The Economic Commission for Europe in Geneva, with its membership of Eastern and Western European countries and the United States, might be a more suitable forum for such discussions.

38. As far as the proposal of the foreign ministers of the Warsaw Pact of 31st October 1969 is concerned, which suggests that the renunciation of the use of force and the threat of force in relations between European States should be on the agenda of the European security conference, it has to be remembered in the first place that virtually all European countries — the only exceptions being Switzerland and the two German States — are already bound by the obligations of the United Nations Charter, which explicitly forbids acts of aggression or the threat of aggression. Moreover, the Government of the German Federal Republic has offered all member States of the Warsaw Pact (including the DDR) treaties on the renunciation of the use of force. In other words, if the Warsaw Pact States were prepared to accept the offer made to them by the Government of the Federal Republic and to conclude treaties with the Federal Republic on the renunciation of force, all European States — with Switzerland as the only exception — would then be bound by treaty to renounce the use of force. It would therefore scarcely seem to be fruitful to return to the subject in a European security conference.

39. Finally, as has been pointed out above, the draft document on the renunciation of force annexed to the Prague communiqué of 31st October 1969 contains elements which the western States would find difficult to accept — especially the final paragraph which states that the Declaration would not apply “to the obligations that the States — participants of the all-European conference — had undertaken in virtue of valid bilateral and multilateral treaties and agreements”, which implies that the Western European States, if they accepted this form of words, would be accepting the Brezhnev doctrine.

40. In its declaration of 5th December 1969, the NATO Ministerial Council recalled its suggestion made at Reykjavik in 1968 and reaffirmed in Washington in 1969 concerning mutual and balanced force reductions. They noted that

“up to now this suggestion has led to no result”. Since then half a year has passed, and still no reply has been forthcoming. It is difficult to know whether the Soviet Union is completely disinterested in this matter. But it seems likely that its silence so far may be explained in part by the fact that it may be speculating on the possibility of unilateral American troop withdrawals.

41. In other words, the chances of starting serious negotiations on this subject are probably considerably affected by the uncertainty surrounding the future level of American forces in Europe. The chances for negotiations might on the other hand be improved if it were made clear by the United States Government that troop withdrawals would take place only in the framework of an agreement on mutual and balanced force reductions.

42. Even supposing that negotiations start, it has to be realised that this is a very intricate subject. First, there is the perennial problem of verification of the agreement. Here the experience gained by the western powers in operation “First Look” held in the summer of 1968 is of considerable importance. Secondly, there is the problem of the depths of the zone in which force reductions would take place. It would be disadvantageous to the West if such a zone was of equal depth on both sides of the dividing line between the two alliances, for the obvious reason that it would be far easier for the Soviet Union to bring up substantial forces from the rear, than for the major western powers. The United States has to transport reinforcements across the Atlantic Ocean. Even the Warsaw Pact countries recognised this when, in their Rapacki Plan, they proposed a far bigger area on the eastern side than on the western side.

43. As decided during the December 1969 North Atlantic Council meeting, studies of possible models for mutual balanced force reductions are continuing in NATO.

44. It is also disappointing that no Soviet reply has been forthcoming concerning the additional suggestion in the December 1969 NATO communiqué concerning “advanced notification of military movements and manoeuvres, exchange of observers at military manoeuvres, and possibly the establishment of observation posts”. Measures like these, which would make the

l'Occident réponde positivement à cette suggestion. Néanmoins, ce sujet est-il du ressort d'une conférence sur la *sécurité*? La Commission économique pour l'Europe à Genève, à laquelle appartiennent des pays européens du bloc oriental et occidental ainsi que les Etats-Unis, conviendrait probablement mieux à ce genre de discussions.

38. Quant à la proposition faite par les ministres des affaires étrangères des pays du Pacte de Varsovie, le 31 octobre 1969, de faire figurer à l'ordre du jour de la conférence sur la sécurité européenne la renonciation à l'usage de la force et aux menaces d'usage de la force dans les relations entre Etats européens, il faut se rappeler tout d'abord que la quasi-totalité des pays européens — à l'exception de la Suisse et des deux Etats allemands — sont déjà liés par les obligations imposées par la Charte des Nations Unies qui interdit explicitement les actes ou les menaces d'agression. De plus, le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne a offert à tous les Etats membres du Pacte de Varsovie (y compris la R.D.A.) de conclure des traités sur la renonciation à l'usage de la force. En d'autres termes, si les Etats du Pacte de Varsovie étaient disposés à accepter l'offre que leur a faite le gouvernement de la République fédérale et à conclure avec celle-ci des traités sur la renonciation à la force, tous les Etats européens — à la seule exception de la Suisse — seraient alors tenus par le traité de renoncer à l'usage de la force. Il semble donc qu'il serait pratiquement inutile de revenir sur la question lors d'une conférence sur la sécurité européenne.

39. Enfin, comme nous l'avons mentionné plus haut, le projet de document sur la renonciation à l'usage de la force, annexé au communiqué de Prague du 31 octobre 1969, contient certains éléments que les Etats occidentaux pourraient difficilement accepter, notamment le dernier paragraphe indiquant que la déclaration ne s'appliquerait pas « aux obligations que les Etats participant à la conférence paneuropéenne ont contractées en vertu des traités et accords bilatéraux et multilatéraux en vigueur », ce qui implique que les Etats européens occidentaux, s'ils acceptaient cette formulation, accepteraient la doctrine Brejnev.

40. Dans sa déclaration du 5 décembre 1969, le Conseil des Ministres de l'O. T. A. N. rappelait la suggestion qu'il avait faite à Reykjavik en 1968 et confirmée à Washington en 1969, sur les réductions de forces mutuelles et équilibrées. Il

constatait que « jusqu'ici cette suggestion n'avait pas abouti ». Six mois se sont écoulés depuis lors, mais elle reste toujours sans réponse. Il est difficile de savoir si l'Union Soviétique se désintéresse totalement de la question, mais le silence qu'elle a observé jusqu'à présent peut probablement s'expliquer, en partie, par le fait qu'elle spéculait peut-être actuellement sur la possibilité de retraits unilatéraux de forces américaines.

41. Autrement dit, les chances d'ouvrir des négociations sérieuses sur la question sont sans doute considérablement affectées par l'incertitude qui plane sur le niveau futur des forces américaines en Europe. Elles pourraient, en revanche, s'améliorer si le gouvernement américain indiquait nettement que tout retrait n'interviendrait que dans le cadre d'un accord sur des réductions de forces mutuelles et équilibrées.

42. En supposant même que ces négociations puissent s'ouvrir, il convient de ne pas oublier qu'il s'agit d'une affaire très complexe. Il y a, d'abord, l'éternel problème de la vérification de l'exécution de l'accord. Ici, l'expérience acquise par les puissances occidentales dans l'opération First Look, qui s'est déroulée au cours de l'été 1968, revêt une importance considérable. Il y a, ensuite, le problème de la profondeur de la zone dans laquelle interviendraient les réductions de forces. Il serait peu avantageux pour l'Occident que cette zone soit d'égale profondeur de part et d'autre de la ligne de démarcation entre les deux alliances, pour la raison évidente qu'il serait beaucoup plus facile pour l'Union Soviétique que pour les grandes puissances occidentales d'amener des forces importantes de l'arrière. Les renforts américains doivent traverser l'Atlantique. Les pays du Pacte de Varsovie ont reconnu eux-mêmes ce fait puisque, dans le Plan Rapacki, ils proposaient une zone beaucoup plus importante du côté oriental que du côté occidental.

43. Comme il a été décidé lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique nord de décembre 1969, l'O.T.A.N. poursuit l'étude des schémas possibles de réductions de forces mutuelles et équilibrées.

44. Il est également décevant que les Soviétiques n'aient pas donné suite à la proposition supplémentaire, contenue dans le communiqué O.T.A.N. de décembre 1969, et concernant « la notification préalable des mouvements et manœuvres militaires, l'échange d'observateurs lors de manœuvres militaires et, éventuellement, l'établissement de postes d'observation ». Des mesures

chances of a surprise attack far smaller, would considerably contribute to a general climate of détente in Europe.

45. Surveying progress towards a European security conference, the principle of which has been accepted by all member States of NATO, it can only be concluded that progress is disappointingly slow. On the other hand, this must not lead the western powers to diminish their efforts to reach agreement on practical measures to improve the security situation in Europe. The continuous search for such solutions, notwithstanding disappointing or evasive reactions from the side of the Warsaw Pact, does provide the best answer which the West can give to the continuous communist allegations concerning western imperialism and aggressive intentions, and makes it more difficult for their internal propaganda to maintain that measures of repression are inevitable because of the hostile attitude of the West. Considering the widely diverging views of East and West concerning the agenda, the convening of a European security conference during 1970 seems highly unlikely. Perhaps it would be advisable to consider the possibility of some form of committee, on which all potential participants in the security conference would be represented by ambassadors, which could have exchanges of views on suitable subjects for such a conference, and which could also evaluate the chances of fruitful negotiations on these subjects.¹ In this respect it would seem that Geneva might be a suitable place.

1. The report was largely completed before the Rome Ministerial Meeting of the North Atlantic Council held from 26th-27th May 1970. The Committee noted that the ideas of paragraph 45 of the explanatory memorandum are reflected in the North Atlantic Council communiqué, paragraph 15 of which mentions the establishment of a permanent body as one possible means of embarking upon multilateral negotiations in due course. However, the proviso concerning multilateral contacts with all interested governments is: "In so far as progress is recorded" as a result of the other on-going talks — "in particular on Germany and Berlin." Moreover the Ministerial Meeting paid considerable attention to the possible agenda of any multilateral exploratory negotiations — in an obvious compromise move, the two topics included in the Warsaw Pact Prague communiqué of October 1969 are included, albeit in other language and, with the exception of France, the Ministers again stressed the original NATO proposal for mutual and balanced force reductions, a declaration on which was attached. For the first time, the conclusions of the Ministerial Meeting are to be communicated to

46. It is, of course, desirable to separate the preparations for a European security conference and the negotiations going on in the conference of the committee on disarmament. But on the other hand, it has to be recognised that Geneva has developed into an important meeting place between East and West. In the CCD all Warsaw Pact States are represented, with the single exception of the DDR. On the western side, the United States, Britain, Canada, Italy and the Netherlands take part, and France has a permanent invitation to attend which it has not chosen to take up. In addition two neutral European States are represented: Sweden and Yugoslavia. Moreover, all the other European countries maintain permanent missions to the United Nations organisations in Geneva, and some of these missions are already in the habit of following the work of the disarmament conference. So it would be unwise not to use the expert knowledge present in Geneva, even more so because the States not represented in the CCD would not be confronted with bigger problems as a result of the choice of this place: they would have to appoint a representative for such talks anyway. And if the Committee of ambassadors were to meet in Geneva, experience has already shown that on the western side close co-ordination with the development of thinking in NATO is quite feasible; western delegations at the CCD have already established the practice of reporting regularly to NATO. An additional advantage of Geneva is that, if questions of economic co-operation come up, the ECE is close at hand.

III. SALT

47. The strategic arms limitation talks which started in Vienna in the middle of April are of the greatest importance. Will it be possible to find a formula for stabilising the nuclear arms race between the two super powers or will

"all other interested parties including neutral and non-aligned governments" by Italy.

The full texts of the communiqué and declaration are at Appendix VI.

de cet ordre, qui réduiraient de beaucoup les risques d'une attaque par surprise, contribueraient considérablement à créer un climat général de détente en Europe.

45. Lorsqu'on examine les progrès réalisés en ce qui concerne la réunion d'une conférence sur la sécurité européenne, dont le principe a été accepté par tous les Etats membres de l'O.T.A.N., on ne peut qu'en constater la décevante lenteur, mais cela ne doit pas inciter les puissances occidentales à réduire leurs efforts en vue de parvenir à un accord sur des mesures pratiques susceptibles d'améliorer la sécurité en Europe. La recherche incessante de solutions de ce genre, pour aussi décevantes ou vagues que puissent être les réactions du camp oriental, constitue la meilleure réponse que puisse apporter l'Occident aux allégations perpétuelles des communistes concernant l'impérialisme occidental et ses intentions agressives, et il devient, de ce fait, plus difficile pour leur propagande intérieure de prétendre que les mesures de répression sont inévitables du fait de l'attitude hostile de l'Occident. Etant donné les vues extrêmement divergentes de l'Ouest et de l'Est sur l'ordre du jour, la tenue d'une conférence sur la sécurité européenne paraît fort improbable en 1970. Peut-être serait-il indiqué d'envisager la réunion d'une commission, où tous les participants éventuels à la conférence sur la sécurité seraient représentés par des ambassadeurs, qui pourrait procéder à des échanges de vues sur les questions susceptibles d'être traitées à cette conférence, et évaluer les chances de négociations fructueuses sur les diverses questions soulevées¹. Genève pourrait en être le lieu de réunion approprié.

1. Le rapport était en grande partie terminé lorsque le Conseil de l'Atlantique nord a tenu sa session ministérielle à Rome les 26 et 27 mai. La commission a noté que les idées exprimées dans le paragraphe 45 de l'exposé des motifs se reflétaient dans le communiqué du Conseil de l'Atlantique nord qui mentionne, dans son paragraphe 15, l'établissement d'un organisme permanent qui pourrait être envisagé comme un moyen, parmi d'autres, de procéder le moment venu à des négociations multilatérales. Cependant, la clause concernant les contacts multilatéraux avec tous les gouvernements intéressés est la suivante : « Pour autant que seront enregistrés des progrès » à la suite des conversations en cours, « notamment en ce qui concerne l'Allemagne et Berlin ». De plus, les ministres ont porté une attention particulière au calendrier éventuel de négociations préliminaires multilatérales. Dans une tentative évidente pour trouver un compromis, les deux questions figurant dans le communiqué du Pacte de Varsovie publié à Prague en octobre 1969, bien que formulées d'une manière différente, sont incluses et, à l'exception de la France, les ministres ont rappelé la pro-

46. Il est naturellement souhaitable de distinguer les préparatifs d'une conférence sur la sécurité européenne des négociations qui se déroulent dans le cadre de la Conférence du Comité sur le désarmement, mais il convient de reconnaître que Genève est devenu un point de rencontre important entre l'Est et l'Ouest. A la Conférence du Comité sur le désarmement, tous les pays du Pacte de Varsovie sont représentés, à la seule exception de la R.D.A. Du côté occidental, participent les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Italie et les Pays-Bas ; la France a reçu une invitation permanente qu'elle a estimé devoir décliner. En outre, deux pays neutres européens sont représentés : la Suède et la Yougoslavie. Enfin, les autres pays européens entretiennent tous des missions permanentes auprès des organisations des Nations Unies à Genève, et certaines de ces missions ont déjà l'habitude de suivre les travaux de la Conférence sur le désarmement. Il serait donc malavisé de ne pas utiliser les connaissances des experts présents à Genève, d'autant plus que le choix de cette ville ne poserait pas de problèmes supplémentaires aux Etats non représentés à la Conférence du Comité sur le désarmement : il leur faudrait, de toute façon, désigner un représentant à ces entretiens. Et, si la commission des ambassadeurs devait se réunir à Genève, l'expérience a déjà montré que, du côté occidental, il est parfaitement possible d'établir une coordination étroite avec l'évolution des idées au sein de l'O.T.A.N. ; les délégations occidentales à la Conférence du Comité sur le désarmement ont déjà pris l'habitude de faire régulièrement rapport à l'O.T.A.N. Genève présenterait encore l'avantage de la proximité de la C.E.E. s'il venait à se poser des questions d'ordre économique.

III. Les conversations SALT

47. Les conversations sur la limitation des armes stratégiques qui se sont ouvertes à Vienne à la mi-avril sont de la plus haute importance. Sera-t-il possible de trouver une formule permettant d'arrêter la course aux armements nu-

position primitive de l'O.T.A.N., concernant des réductions mutuelles et équilibrées de forces, qui fait l'objet de la déclaration annexée au communiqué. Pour la première fois, les conclusions de la réunion ministérielle seront communiquées par l'Italie à « toutes les autres parties intéressées, y compris les gouvernements neutres et non alignés ».

Le communiqué et la déclaration sont reproduits in extenso à l'annexe VI.

this arms race take a new turn upward? The question is even more important because new technological innovations, if applied to the nuclear armouries of the two super powers, would greatly increase the mutual uncertainty about the potential strength of the other. This in turn increases the danger that on both sides there will be pressures to react to the increased strength of the other in a way which might later prove to be over-reaction. And this over-reaction can in turn lead again to over-reaction by the other super power. There is a very real danger of an enormous increase of vertical proliferation, eventually perhaps leading to a new nuclear balance, but at a far higher level of expenditure. In the meantime, increased uncertainty about each other's strength would inevitably lead to greater tensions.

48. The outcome of SALT will also have an important bearing on current negotiations in Geneva on various aspects of arms control and disarmament. A success in SALT might open the door to new agreements, e.g. on the ending of underground nuclear tests. A failure of the talks on the other hand might considerably worsen the atmosphere in Geneva, and would make agreement far more difficult. Failure would also affect the non-proliferation treaty which entered into force on 5th March 1970. A number of key States, potentially able to build a nuclear force of their own, and who have signed but not yet ratified the treaty, might become considerably more reluctant to do so if vertical proliferation continued unabated between the two super powers, notwithstanding their promise, contained in the treaty, to negotiate in good faith on nuclear disarmament.

49. What are the chances of success of the talks? The positive factor is that both sides seem to be genuinely interested in serious negotiations, both because they have a preference for mutual stability and a fear of nuclear instability, and because the enormous additional increase in armament expenditures would be a considerable burden for both of them. The Soviet Union has to cope with growing, though latent, pressures for a more rapid increase in the standard of living; the United States has

to face the tremendous expenditures needed for the restructuring of its cities and other pressing domestic problems, such as air and water pollution.

50. On the negative side, there is the problem of verification of any agreement which might be reached. The aversion of the Soviet Union to any kind of on-site inspection on its own territory is well known; only once, immediately after the Cuban crisis, Khrushchev offered during the negotiations on an underground test-ban, three on-site inspections annually — an offer which was withdrawn rapidly afterwards.

51. There is a widespread feeling in Western Europe that any agreement on the nuclear balance of power would also affect Western European vital security interests. This is clearly recognised by the United States Government, which has gone to considerable lengths to inform its NATO allies about preparations for the SALT.

52. An analysis of the problems facing the negotiators in Vienna has to begin with a summary of the estimated nuclear strength on both sides at present and their possibilities. The number of United States strategic missiles has not increased since 1967. There are 1,000 Minuteman and 54 heavier Titan ICBMs located in underground sites in the United States; and 656 Polaris missiles carried in 41 nuclear-propelled submarines. In addition some 450 strategic bombers remain in service. While there is no plan to increase the number of missiles now in service, it has been announced that in June 1970 a conversion programme will be started to fit 3 multiple independently-targetable re-entry vehicles to Minuteman III missiles on existing sites. Similarly 31 of the 41 Polaris submarines are to be re-equipped to take the larger Poseidon missile. A MIRV programme for Poseidon exists which would provide 10 warheads per missile. If MIRVs were fitted to all 510 Minuteman III and 496 Poseidon missiles currently planned, the total number of warheads in the United States strategic missile inventory would thus rise from 1,710 to some 7,200.

53. The Soviet Union is at present credited with some 1,050 ICBMs and a further 700 MRBMs and IRBMs capable of reaching Western

cléaires entre les deux superpuissances ou cette course reprendra-t-elle de plus belle ? La question est d'autant plus importante que de nouvelles innovations technologiques, si elles étaient appliquées aux armes nucléaires dont disposent les deux superpuissances, accroîtraient considérablement l'incertitude de chacun des adversaires sur la puissance potentielle de l'autre. Des pressions risqueraient alors d'être exercées dans les deux camps pour provoquer une réaction qui pourrait, par la suite, se révéler disproportionnée. Cette réaction pourrait, à son tour, conduire à des excès dans le camp adverse. Il existe donc un risque très réel de voir s'engager un nouveau processus de prolifération verticale susceptible de conduire éventuellement à un nouvel équilibre nucléaire beaucoup plus onéreux. Dans l'intervalle, l'incertitude croissante concernant, dans chaque camp, la force de l'adversaire, provoquerait inévitablement, de nouvelles tensions.

48. Les résultats des conversations SALT auront également une incidence importante sur les négociations qui se déroulent actuellement à Genève sur les divers aspects du contrôle des armements et du désarmement. Un résultat positif pourrait ouvrir la voie à de nouveaux accords, sur l'arrêt des essais nucléaires souterrains, par exemple. L'échec des conversations pourrait, en revanche, alourdir considérablement l'atmosphère à Genève et rendre un accord beaucoup plus difficile à réaliser. Cet échec aurait aussi une incidence sur le traité de non-prolifération qui est entré en vigueur le 5 mars. Un certain nombre d'Etats-clés, éventuellement capables de constituer leur propre force nucléaire, qui ont signé mais non encore ratifié le traité, pourraient hésiter de plus en plus à le faire si la prolifération verticale se poursuivait sans répit entre les deux superpuissances, malgré l'engagement qu'elles ont pris, dans le traité, de poursuivre de bonne foi les négociations sur le désarmement nucléaire.

49. Quelles sont les chances de succès de ces conversations ? L'élément positif est que les deux parties semblent véritablement intéressées par des négociations sérieuses, pour la double raison que, de part et d'autre, on préfère la stabilité, que l'on craint l'instabilité nucléaire et que l'énorme accroissement supplémentaire des dépenses d'armement constituerait pour les deux camps un fardeau écrasant. L'Union Soviétique doit faire face à des pressions croissantes, bien que latentes, en faveur d'une élévation plus

rapide du niveau de vie ; les Etats-Unis doivent faire front aux dépenses gigantesques nécessitées par le remodelage de leurs cités et d'autres problèmes intérieurs pressants, tels que la pollution de l'air et de l'eau.

50. L'élément négatif est la question de la vérification de l'exécution de l'accord susceptible d'intervenir. L'aversion de l'Union Soviétique pour toute inspection *in situ* sur son propre territoire est bien connue ; une seule fois, immédiatement après la crise de Cuba, Khrouchtchev a proposé au cours des négociations sur une interdiction des essais souterrains, trois inspections annuelles sur place, offre qui a été rapidement retirée par la suite.

51. Le sentiment est largement répandu en Europe occidentale que tout accord sur l'équilibre des forces nucléaires affecterait également les intérêts vitaux de sa sécurité. Ceci est nettement l'avis du gouvernement américain qui a fait des efforts considérables pour tenir ses alliés de l'O.T.A.N. informés des préparatifs des négociations SALT.

52. Pour analyser les problèmes qui se posent aux négociateurs de Vienne, il faut d'abord évaluer les forces nucléaires dont disposent actuellement les deux parties, ainsi que leurs possibilités. Le nombre des missiles stratégiques américains n'a pas augmenté depuis 1967. Les Etats-Unis disposent de 1.000 Minuteman et 54 I.C.B.M. Titan plus lourds situés dans des abris souterrains ; 656 missiles Polaris arment 41 sous-marins à propulsion nucléaire, et quelque 450 bombardiers stratégiques restent en service. Si l'on n'envisage pas d'augmenter le nombre des missiles actuellement en service, il a été annoncé que serait lancé, en juin 1970, un programme de conversion permettant de doter les missiles Minuteman III des bases existantes de trois ogives pouvant être dirigées sur des objectifs distincts. De même, sur les 41 sous-marins Polaris, 31 vont être transformés pour être à même d'embarquer le missile Poséidon plus important. Il existe un programme M.I.R.V. pour les Poséidon prévoyant dix ogives par missile. Si les 510 Minuteman III et les 496 Poséidon actuellement prévus étaient dotés de M.I.R.V., le nombre total des ogives utilisables par les missiles stratégiques américains passerait donc de 1.710 à 7.200 environ.

53. L'Union Soviétique disposerait, à l'heure actuelle, de quelque 1.050 I.C.B.M. et de 700 M.R.B.M. et I.R.B.M. capables d'atteindre seule-

Europe only. The submarine-launched ballistic missiles of the Soviet Union are more difficult to compare with those of the United States. There are only 5 or 6 "Y" class nuclear-propelled submarines in service, carrying 16 missiles each, but these are still being built at a rate of 6 a year. There are some 15 "H" class nuclear-propelled submarines carrying 3 missiles each; and about 30 conventionally-propelled missile carrying submarines, but these must be more vulnerable than the nuclear-propelled boats. In all the Soviet Union is credited with some 130 to 160 missiles (increasing at 90 to 100 per year) comparable to the 656 United States Polaris missiles but probably has nearly 100 more on conventional submarines.

54. More than the present relation of strength, it is the potential developments in the near future that preoccupy both super powers. Both are capable of deploying a considerable number of ABMs and MIRVs in the coming years. Especially, because the accuracy of the MIRVs might be considerably greater than that of the present nuclear strategic missiles, the simultaneous developments of these two weapons lead to what Harold Brown, the former United States Secretary of the Airforce has called a "geometric increase in our uncertainty". On the one hand the deployment of MIRV missiles would increase considerably the dangers for landbased missiles of the other party; on the other hand, the development of ABMs might considerably affect the chances of hitting back after a surprise attack. United States policy has always aimed at a so-called "assured destruction capability" a capability which the then Secretary of Defence McNamara defined in 1968 as "an ability to inflict at all times and under all foreseeable conditions an unacceptable degree of damage upon any single aggressor, or combination of aggressors — even after absorbing a surprise attack".

55. United States Minuteman missiles in their hardened silos are not at present particularly vulnerable to an attack by Soviet missiles, but the situation would change considerably if technological developments led to improved accuracy of Soviet missiles, or if the number of Soviet warheads was increased several-fold through the deployment of MIRVs.

56. Many observers have doubts that either of the two super powers would be able to acquire a so-called first strike capability, notwithstanding the new technological innovations. On the United States side, one has to take into account the formidable striking power of the submarine fleet equipped with Poseidon missiles. The Soviet Union, on its side, is rapidly increasing its sea-born missiles. Though new detection methods are developed for submarines, it seems unlikely that these will be effective in the near future. Moreover, new methods for protecting submarines have been developed also. Mr. Melvin Laird said to the Senate Armed Services Committee on 12th May 1970 :

"We are fully confident that the SLBM (Polaris/Poseidon) force at sea is invulnerable to surprise attack today, and should remain so for the next 5 to 7 years and hopefully, longer."

Mr. Laird continued : "But is that fraction of the force which is at sea and on alert enough ... to insure that the Soviet Union would be deterred?" However, it must be realised that if no agreement is reached in SALT, it will still be possible to provide some protection for ICBMs with ABMs. As for the bomber force, which according to Mr. Laird still carries about 60 % of the 4,200 American strategic nuclear weapons, the airborne alert procedure can provide some protection against a Soviet first strike. As far as the land-based missiles are concerned, there is always the possibility to protect them with ABMs (the United States has already taken initial steps to this effect).

57. The problem is considerably complicated by the fact that both parties want to take account of the growing nuclear strength of China. The news that China launched a 170 kg. satellite into orbit on 24th April 1970 demonstrates conclusively that it has launchers powerful enough to serve as ICBMs. The unknowns are the accuracy of guidance systems, and the weight of the nuclear warhead and re-entry vehicle so far developed by China. Military planners must inevitably assume that these are within the limits required to give China an operational ICBM; the result will be stronger pressure in the United States to construct an "anti-China" ABM system. This shows once again

ment l'Europe occidentale. Les engins balistiques lancés par sous-marin sont plus difficiles à comparer à ceux des Etats-Unis. L'U.R.S.S. n'a actuellement en service que 5 ou 6 sous-marins à propulsion nucléaire de la classe Y, transportant chacun 16 missiles, mais leur construction se poursuit au rythme de 6 par an. Elle a également une quinzaine de sous-marins à propulsion nucléaire de la classe H, transportant chacun 3 missiles, et une trentaine de sous-marins lance-missiles à propulsion classique qui doivent être plus vulnérables que les submersibles à propulsion nucléaire. L'Union Soviétique disposerait donc, au total, de 130 à 160 missiles (dont le nombre s'accroît de 90 à 100 unités chaque année), comparables aux 656 engins Polaris américains, mais elle en possède probablement une centaine d'autres embarqués sur des sous-marins classiques.

54. Plus que le rapport actuel des forces, ce sont les possibilités d'évolution dans l'avenir immédiat qui préoccupent les deux superpuissances. Elles sont toutes deux capables de déployer un nombre considérable d'A.B.M. et de M.I.R.V. au cours des prochaines années et, notamment, la précision des M.I.R.V. pouvant être considérablement supérieure à celle des engins stratégiques actuels, la mise au point simultanée de ces deux armes conduirait à ce que Harold Brown, ancien secrétaire d'Etat américain à l'armée de l'air, a appelé une « progression géométrique de notre incertitude ». D'une part, le déploiement de missiles dotés de M.I.R.V. augmenterait considérablement les risques encourus par les missiles à base terrestre de l'adversaire ; d'autre part, la mise au point des A.B.M. pourrait affecter considérablement les chances de riposte après une attaque par surprise. La politique américaine a toujours visé ce qu'on appelle « une capacité de destruction assurée », capacité que M. McNamara, alors secrétaire à la défense, définissait en 1968 comme « la possibilité d'infliger à tout moment et en toutes circonstances prévisibles des dommages inacceptables à un ou à plusieurs agresseurs, même après avoir subi une attaque par surprise ».

55. Les missiles Minuteman américains, dans leurs silos de béton, ne sont pas particulièrement vulnérables à l'heure actuelle à une attaque de missiles soviétiques, mais la situation se modifierait considérablement si l'évolution technologique entraînait une amélioration de la précision des missiles soviétiques ou si le nombre des ogives soviétiques se multipliait grâce au déploiement des M.I.R.V.

56. De nombreux observateurs doutent que l'une ou l'autre des deux superpuissances soit capable d'acquérir un potentiel de « première frappe » malgré les nouvelles innovations technologiques. Du côté américain, il faut tenir compte de la formidable puissance de frappe de la flotte sous-marine équipée d'engins Poséidon. L'Union Soviétique, pour sa part, accroît rapidement le nombre de ses missiles embarqués. Bien que de nouvelles méthodes de détection des sous-marins soient actuellement mises au point, il semble peu probable qu'elles soient efficaces dans l'avenir immédiat, d'autant plus que de nouvelles méthodes de protection des sous-marins sont également en cours de mise au point. M. Melvin Laird a déclaré le 12 mai 1970 devant la commission des forces armées du Sénat :

« Nous sommes absolument certains que la force de S.L.B.M. (Polaris/Poséidon) embarquée est invulnérable aujourd'hui à une attaque par surprise et qu'il en sera de même durant les 5 à 7 prochaines années, et peut-être davantage. »

M. Laird a poursuivi : « Toutefois, la fraction de cette force qui se trouve en mer et en état d'alerte suffit-elle... pour dissuader effectivement l'Union Soviétique ? » Il faut cependant comprendre que si les conversations SALT ne débouchent pas sur un accord, les A.B.M. pourront encore offrir une certaine protection aux I.C.B.M. Quant à la force de bombardiers qui, selon M. Laird, transporte encore environ 60 % des 4.200 armes nucléaires stratégiques américaines, la procédure d'alerte en vol peut assurer une certaine protection contre une première attaque soviétique. En ce qui concerne les missiles à base terrestre, il est toujours possible de les protéger avec des A.B.M. (les Etats-Unis ont déjà pris les premières mesures à cet effet).

57. L'affaire se complique énormément du fait que les deux parties veulent tenir compte de la puissance nucléaire croissante de la Chine. La nouvelle de la mise sur orbite, le 24 avril 1970, d'un satellite chinois de 170 kg, montre de façon éclatante que ce pays dispose de lanceurs assez puissants pour servir d'I.C.B.M. La précision des systèmes de guidage, le poids de l'ogive nucléaire et du véhicule de rentrée restent inconnus. Les stratèges militaires doivent nécessairement supposer qu'ils présentent les caractéristiques requises pour doter la Chine d'un I.C.B.M. opérationnel ; il en résultera, aux Etats-Unis, une pression accrue pour la construction d'un système A.B.M. dirigé contre la Chine. Ceci

that every addition to the number of nuclear powers makes the solution of the problem of nuclear arms control far more difficult.

58. Recent Washington estimates of Chinese nuclear strength in the mid-seventies seem to be that China could by then have a force of some 80-100 MRBMs and 20-40 ICBMs or some mixture of the two¹. If these estimates are correct, they show that even in five years' time and even if the quality of the strategic weapons is as good as those of the Soviet Union and the United States, Chinese nuclear strength will only be a small fraction of that of the two super powers.

59. The internal debate in the United States has been intense. The Administration has not suspended the current test programmes for MIRVs, and Mr. Robert Seamans, Air Force Secretary, announced on 10th March 1970, apparently in an unscripted addition to a prepared statement, that MIRV deployment would begin on Minuteman III missiles in June 1970. The ensuing Congressional protests brought forth a Pentagon announcement on 12th March 1970 that "everything is negotiable in SALT". President Nixon has announced a Safeguard ABM programme to cost \$6 to 7 billion for three ABM bases, the first to be ready in 1973. Appropriations have yet to be voted in the Senate.

60. In April the National Advisory Council on Arms Control and Disarmament, a panel of very senior advisers appointed by the President and including Mr. John McCloy, Mr. Dean Rusk, Mr. Douglas Dillon, General Lauris Norstad, Mr. William Foster, Mr. Llewellyn Thompson and Mr. Cyrus Vance, came out in favour of a moratorium on further deployment of strategic arms, and on 9th April the Senate adopted by 72 votes to 6 a resolution calling on the President to propose "an immediate suspension by the United States and by the USSR of the further deployment of all offensive and defensive nuclear strategic weapons systems subject to national verification or such other measures of observations and inspection as may be appropriate".

1. Harry G. Gelber, "China and SALT", *Survival*, April 1970.

61. The Soviet Union has followed the debate closely. On 7th March 1970 Pravda in an important article claimed that the Soviet Union was not seeking nuclear superiority over the United States, and criticised Mr. Laird's statements describing a build-up of the Soviet missile force. Izvestia on 13th March 1970 reiterated this theme, and on 14th March Krasnaya Zvezda criticised the United States decision to deploy MIRVs in June.

62. In December 1969, the United States and the Soviet Union started "talks about talks" on strategic arms limitation in Helsinki. Very little information has been given about the outcome of these preliminary talks, which also dealt with questions like the date and place of future meetings, the agenda, and so forth. On 16th April, the formal talks opened in Vienna. They will probably continue well into June, possibly until July, and will then be resumed in Helsinki in the autumn. After Mr. Kosygin's press conference on 4th May, condemning American operations in Indochina, there was some speculation that the Russians might propose the suspension of SALT. However, the talks have continued as before.

63. Apparently the Soviet Union favours a very broad approach to the problem of nuclear weapons, which may also mean that they would want to include the tactical nuclear weapons in Europe in the negotiations — a suggestion which would no doubt be rejected by the United States. The Americans, on the other hand, want to concentrate on nuclear weapon systems which have a substantial effect on the future nuclear balance of power, and not to go into matters which they consider to be of secondary strategic importance (for instance nuclear bombers).

64. No doubt it would be a great help if the parties could start these negotiations on the basis of some common assumptions about their future nuclear relationship. Such a consensus seems to hinge on the major point: the need for both parties to retain a so-called "assured destruction capability". When Mr. Kosygin visited London in 1966, he stressed the defensive nature of ABMs and described them as "humanitarian weapons". The Americans, on the other hand, are convinced that ABMs will lead to an escalation of the nuclear arms race. They cast doubts

montre, une fois encore, que toute augmentation du nombre des puissances nucléaires complique toujours davantage la solution du problème du contrôle des armes nucléaires.

58. Les récentes estimations de Washington sur le potentiel nucléaire de la Chine vers 1975 semblent montrer que la Chine pourrait disposer alors d'une force de 80 à 100 M.R.B.M. et de 20 à 40 I.C.B.M., ou d'une combinaison des deux¹. Si ces estimations sont exactes, elles montrent que, même dans cinq ans, et même si ces armes stratégiques sont d'une qualité équivalente à celles de l'Union Soviétique et des Etats-Unis, le potentiel nucléaire de la Chine ne représentera qu'une petite fraction de celui des deux super-puissances.

59. Le débat aux Etats-Unis a été très vif. Le gouvernement n'a pas suspendu les programmes d'essai des M.I.R.V. et M. Robert Seamans, Secrétaire d'Etat à l'armée de l'air, a annoncé le 10 mars 1970, dans ce qui paraît être une addition de dernière minute à une déclaration préparée à l'avance, que les missiles Minuteman III seraient dotés de M.I.R.V. à partir de juin 1970. La protestation du Congrès qui s'en est suivie a conduit le Pentagone à déclarer, le 12 mars 1970, que « tout est négociable pendant les négociations SALT ». Le Président Nixon a annoncé le lancement d'un programme Sauvegarde qui coûtera de 6 à 7 milliards pour trois bases d'A.B.M., dont la première sera prête en 1973. Les crédits n'ont pas encore été votés par le Sénat.

60. En avril, le Conseil consultatif national sur le contrôle des armements et le désarmement, qui groupe des fonctionnaires de très haut rang nommés par le Président, et parmi lesquels figurent MM. John McCloy, Dean Rusk, Douglas Dillon, le Général Lauris Norstad, MM. William Foster, Llewellyn Thompson et Cyrus Vance, s'est prononcé en faveur d'un arrêt du déploiement des armes stratégiques et, le 9 avril, le Sénat a adopté par 72 voix contre 6, une résolution demandant au Président de proposer « la suspension immédiate par les Etats-Unis et l'U.R.S.S. du déploiement de tous les systèmes d'armes stratégiques nucléaires, offensifs et défensifs, sous réserve d'une vérification nationale ou de toutes autres mesures d'observation et d'inspection appropriées ».

1. Harry G. Gelber, « *China and SALT* », *Survival*, avril 1970.

61. L'Union Soviétique a suivi de près le débat. Le 7 mars 1970, la *Pravda* a prétendu, dans un article important, que l'Union Soviétique ne recherchait pas la supériorité nucléaire sur les Etats-Unis et a critiqué les déclarations de M. Laird concernant l'accroissement des forces de missiles soviétiques. Les *Izvestia* sont revenues sur ce thème le 13 mars 1970 et, le 14 mars, *l'Etoile rouge* a critiqué la décision américaine de déployer des M.I.R.V. en juin.

62. En décembre 1969, les Etats-Unis et l'Union Soviétique ont entamé à Helsinki « des conversations sur les conversations » sur la limitation des armes stratégiques. Très peu d'informations ont été données sur l'issue de ces conversations préliminaires qui ont également abordé des questions telles que la date et le lieu des prochaines réunions, l'ordre du jour, etc. Le 16 avril, les conversations officielles se sont ouvertes à Vienne. Elles se poursuivront probablement pendant une bonne partie du mois de juin, voire jusqu'en juillet, et seront ensuite reprises à Helsinki au cours de l'automne. Après la conférence de presse de M. Kossyguine du 4 mai, qui condamnait les opérations américaines en Indochine, on a pu imaginer que les Russes proposeraient l'arrêt des conversations SALT. Or, elles se sont poursuivies sans encombre.

63. L'Union Soviétique est, semble-t-il, en faveur d'un examen du problème des armes nucléaires sous un angle très large, ce qui peut aussi signifier qu'elle voudrait inclure dans les négociations la question des armes nucléaires tactiques en Europe, suggestion qui serait, sans doute, rejetée par les Etats-Unis. Les Américains, en revanche, désirent faire porter essentiellement l'examen sur les systèmes d'armes nucléaires qui ont une incidence importante sur l'équilibre nucléaire futur des forces, et non pas aborder des questions qu'ils considèrent comme d'une importance stratégique secondaire (par exemple, les bombardiers nucléaires).

64. Il serait, sans aucun doute, extrêmement utile que les parties en présence puissent entamer ces négociations sur la base d'une certaine communauté d'idées sur leurs rapports nucléaires futurs. Un tel accord semble accrocher sur le point important que constitue la nécessité pour les deux parties de conserver ce que l'on appelle une « capacité de destruction assurée ». Lors de sa visite à Londres, en 1966, M. Kossyguine a souligné la nature défensive des A.B.M. et les a dépeints comme des « armes humanitaires ». Les Américains, par contre, sont persuadés que les

on the capacity to inflict so-called "unacceptable damage" on the other party, and provoke it into improving its offensive power. Apparently the Russians now show more understanding of this point of view than Mr. Kosygin did in 1966.

65. It is no exaggeration to say that the SALT talks are in many ways a race against time. If months go by without substantial progress being made, pressures on both sides to proceed with the deployment of new offensive and defensive missile systems may become irresistible. But if both parties decide to deploy MIRVs and to intensify their ABM build-up, the chances of reaching an agreement on arms limitation would diminish. The main problem would be that an agreement to limit the number of MIRVs could not be verified unilaterally with the help of observation satellites. And there are no signs of the Soviet Union ending its traditional opposition to on-site verification on its own territory. It is therefore most important that efforts in Vienna should be concentrated on preventing such an unprecedented intensification of the nuclear arms race, the more so as such intensification would provide neither party with additional security; every increase in the offensive and defensive potential of one party would be cancelled out by new efforts in both the defensive and offensive fields by the other party. The only way to prevent such an intensification of the nuclear arms race appears to be an agreement on a moratorium on, or the suspension of, MIRV flight tests, and on the further deployment of all offensive and defensive nuclear weapon systems.

66. It is essential to stress the need for a moratorium both on MIRV flight tests and on the further deployment of new nuclear weapon systems. The Americans, who are ahead of the Soviet Union with the development of MIRVs, need a flight test ban, which could be verified unilaterally, in order to be assured that the Russians are not further developing their MIRVs under the moratorium. The Russians, on the other hand, would need an assurance that the Americans were not deploying operational MIRVs during the moratorium, but would need no intricate verification system because it would

be impossible in an open society like the United States for MIRVs to be deployed without the general public (and therefore the Russians) knowing about it.

67. As the ABMs have such a considerable effect on the arms race, an effective moratorium would also have to ban the further deployment of these weapons. Here again the problem of verification arises but may be easier to solve because there are distinctive features of ABM systems which can be detected by observation satellites. It may of course not prove possible to ban all ABMs — as Mr. Laird stated on 12th May 1970 the Soviet Union is believed to have 64 operational ABM launchers already, and both the United States and the Soviet Union may wish to have a limited number of ABMs to protect their decision-making centres from any future Chinese ICBM threat.

IV. Other measures of arms control

Biological and chemical weapons

68. At the Conference of the Committee on Disarmament in Geneva, the possibility of banning the stockpiling, deployment and use of B and C weapons is the most discussed topic. At the present time, the chief international instrument which restricts the danger of these weapons is the 1925 Geneva Protocol "for the prohibition of the use in war of asphyxiating, poisonous or other gases, and of bacteriological methods of warfare. Under this Protocol the parties accept the prohibition of the use of chemical and biological weapons, but most parties stated on ratification that the prohibition would not be binding with respect to States that did not respect the prohibition — in effect, therefore, it is a "first use" prohibition. But several countries have not yet accepted this Protocol and, moreover, it does not forbid production and stockpiling of these weapons¹.

69. Under the terms of the modified Brussels Treaty, Germany undertook not to manufacture in its territory atomic, biological and chemical

1. All the WEU countries had ratified this convention by 1936; all except Germany, Italy and Luxembourg with the reservation making it a "first use" prohibition. It was ratified by the USSR in 1928 without reservation. It has been ratified by a total of 69 States.

A.B.M. entraîneront une escalade dans la course aux armes nucléaires. Ils sont sceptiques quant à la possibilité d'infliger des « dommages inacceptables » à l'autre partie et la défient d'améliorer sa puissance offensive. Les Russes semblent aujourd'hui mieux comprendre ce point de vue que M. Kossyguine en 1966.

65. Il n'est pas exagéré de dire que les conversations SALT constituent, à maints égards, une course contre la montre. Si les mois s'écourent sans apporter de progrès substantiels, les pressions s'exerçant de part et d'autre pour la poursuite du déploiement de nouveaux systèmes de missiles offensifs et défensifs pourraient devenir irrésistibles. En revanche, si les deux parties décident de déployer des M.I.R.V. et d'accroître leurs stocks d'A.B.M., les chances de parvenir à un accord sur la limitation des armements iront diminuant. Le principal problème sera alors le suivant : l'application d'un accord sur la limitation du nombre des M.I.R.V. ne pourrait pas être vérifié unilatéralement à l'aide de satellites d'observation. Et aucun indice ne permet de penser que l'Union Soviétique ne s'oppose plus, comme elle l'a fait traditionnellement jusqu'ici, aux vérifications *in situ* sur son propre territoire. Il est donc extrêmement important qu'on s'efforce essentiellement, à Vienne, de prévenir cette intensification sans précédent de la course aux armes nucléaires, d'autant plus qu'elle n'apporterait, à l'une ou l'autre des parties, aucune sécurité supplémentaire ; toute augmentation du potentiel offensif et défensif de l'une serait annulée par les nouveaux efforts de l'autre, tant dans le domaine défensif qu'offensif. La seule façon de prévenir cette intensification de la course aux armes nucléaires semble être un accord sur un moratoire sur les vols d'essai des M.I.R.V. (ou sur leur arrêt) et sur la poursuite du déploiement de tous les systèmes d'armes nucléaires offensifs et défensifs.

66. Il est essentiel de souligner la nécessité d'un moratoire portant à la fois sur les essais en vol des M.I.R.V. et sur la poursuite du déploiement de nouveaux systèmes d'armes nucléaires. Les Américains, qui sont en avance sur l'Union Soviétique pour la mise au point des M.I.R.V., ont besoin d'une interdiction des vols d'essai, qui pourrait être vérifiée unilatéralement, afin d'être certains que les Russes ne continuent pas de mettre au point leurs M.I.R.V. sous le couvert du moratoire. Les Russes, d'autre part, voudraient avoir l'assurance que les Américains ne profiteront pas du moratoire pour mettre au point des M.I.R.V. opérationnels, mais ils n'auraient pas besoin d'un

système de vérification compliqué parce qu'il serait impossible, dans une société libre comme celle des Etats-Unis, de déployer des M.I.R.V. à l'insu du grand public (et par conséquent des Russes).

67. Les A.B.M. ayant une telle incidence sur la course aux armements, un moratoire efficace devrait également interdire tout déploiement futur de ces armes. Là encore, on se trouve devant le problème de la vérification, mais il pourrait être plus facile à résoudre, étant donné que les systèmes A.B.M. présentent des caractéristiques qui peuvent être détectées par les satellites d'observation. Il peut, naturellement, se révéler impossible d'interdire tous les A.B.M. Comme M. Laird l'a déclaré le 12 mai 1970, l'Union Soviétique disposerait déjà de 64 A.B.M. opérationnels, et les Etats-Unis et l'Union Soviétique souhaiteraient peut-être disposer l'un et l'autre d'un nombre limité d'A.B.M. pour la protection de leurs centres de décision contre la menace éventuelle d'I.C.B.M. chinois.

IV. Autres mesures de contrôle des armements

Armes biologiques et chimiques

68. A la Conférence du Comité sur le désarmement de Genève, la possibilité d'interdire le stockage, le déploiement et l'utilisation des armes biologiques et chimiques est au centre des discussions. Actuellement, le principal instrument international limitant le danger de ces armes est le Protocole de Genève de 1925 « concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques ». Aux termes de ce protocole, les signataires acceptent l'interdiction d'utiliser les armes chimiques et biologiques, mais ils ont déclaré, pour la plupart, au moment de la ratification, que cette interdiction ne serait pas contraignante à l'égard des Etats qui ne respecteraient pas cette interdiction — c'était donc, en fait, une interdiction de les employer « les premiers ». Cependant, plusieurs pays n'ont pas accepté ce protocole qui, par ailleurs, n'interdit ni la production ni le stockage de ces armes¹.

69. Aux termes du Traité de Bruxelles modifié, l'Allemagne s'est engagée à ne fabriquer sur son territoire aucune arme atomique, chimique ou

1. Tous les pays qui font aujourd'hui partie de l'U.E.O. avaient ratifié cette convention en 1936, mais tous, à l'exception de l'Allemagne, de l'Italie et du Luxembourg, avec la réserve qu'il s'agissait de l'interdiction de les employer « les premiers ». Elle a été ratifiée, sans réserve, par l'U.R.S.S. en 1928 et, au total, par 69 pays.

weapons, and all other parties except the United Kingdom agreed that if they began effective production of such weapons, the levels of stocks they could hold would be decided by a majority vote of the WEU Council. Under the treaty, the Agency for the Control of Armaments is required to verify compliance with these undertakings, but has not so far been enabled to do so because the enabling convention signed on 14th December 1957 has not been ratified by France. The responsibilities of the Council in this connection are to be dealt with by Mr. Vedovato in his report in reply to the annual report of the Council.

70. On 25th November 1969, President Nixon announced that the Administration intended to ask the Senate to ratify the Geneva Protocol of 1925. On 1st February 1970, however, it was stated that the United States definition of chemical warfare would permit the use of agents "whose effects are not lasting" — the so-called herbicides and tear gases. In other words, in acceding to the 1925 Protocol, the United States renounces only the first use of lethal and incapacitating chemicals. As far as biological weapons are concerned the United States goes much further. President Nixon declared explicitly that "the United States shall renounce the use of lethal biological agents and weapons, and all other methods of biological warfare. The United States will confine its biological research to defensive measures such as immunisation and safety measures". The United States, therefore, is renouncing not only the first use, but also the retaliatory use of biological weapons. Clearly, the main reason for this decision is the awareness of the United States Administration that the use of B weapons might turn against the population of the United States itself. As President Nixon put it: "biological weapons have massive, unpredictable and potentially uncontrollable consequences. They may produce global epidemics and impair the health of future generations". Existing stocks of biological weapons are to be destroyed. On 16th February 1970 a White House statement made it clear that the absolute prohibition on biological weapons applied equally to toxins.

71. The United Kingdom, which acceded to the Geneva Protocol from the outset, introduced for the first time a waiver to permit the first use of a certain tear gas in war. Mr. Stewart stated in a written reply in the House of Commons on 2nd February 1970:

"In 1930, the Under-Secretary of State for Foreign Affairs, Mr. Dalton, in reply to a Parliamentary Question on the scope of the Protocol said: 'Smoke screens are not considered as poisonous and do not therefore come within the terms of the Geneva Gas Protocol. Tear gases and shells producing poisonous fumes are, however, prohibited under the Protocol' (Official Report, 18th February 1930; Vol. 235, c. 1169-70). That is still the Government's position. However, modern technology has developed CS smoke which, unlike the tear gases available in 1930, is considered to be not significantly harmful to man in other than wholly exceptional circumstances; and we regard CS and other such gases accordingly as being outside the scope of the Geneva Protocol. CS is in fact less toxic than the screening smokes which the 1930 statement specifically excluded."

72. As the United States has renounced the retaliatory use of biological weapons, that country is not at present particularly interested in such measures of verification as would make cheating virtually impossible. Once it has decided not to use biological weapons even if itself were subject to an attack with B weapons, then logically it was prepared to accept a simple complaints procedure. This is of even more importance because, as Mr. Mulley, the then British Minister for Disarmament, pointed out on 10th July 1969, "the agents which might be used for hostile purposes are generally indistinguishable from those which are needed for peaceful medical purposes, and militarily significant quantities of a biological warfare agent could be produced in a relatively small facility". An effective verification system would therefore have been difficult to devise, although, be it noted, the modified Brussels Treaty requires one to be applied in the continental member countries.

biologique et toutes les autres parties, à l'exception de la Grande-Bretagne, sont convenues que si elles entraient dans la phase de production effective de ces armes, le niveau des stocks qu'elles seraient autorisées à détenir serait décidé par le Conseil de l'U.E.O. à la majorité des voix. En vertu du traité, l'Agence pour le Contrôle des Armements est chargée de vérifier l'observation de ces engagements, mais elle n'a pas été jusqu'à présent à même de le faire parce que la convention qui le lui permettrait, signée le 14 décembre 1957, n'a pas été ratifiée par la France. Les responsabilités du Conseil dans cette affaire doivent être examinées par M. Vedovato dans son rapport en réponse au rapport annuel du Conseil.

70. Le 25 novembre 1969, le Président Nixon a annoncé que son gouvernement se proposait de demander au Sénat la ratification du Protocole de Genève de 1925. Le 1^{er} février 1970, il fut toutefois déclaré que la définition américaine de la guerre chimique permettrait l'utilisation d'agents « aux effets non durables », c'est-à-dire les herbicides et les gaz lacrymogènes. En d'autres termes, en adhérant au Protocole de 1925, les Etats-Unis ne renoncent qu'à utiliser les premiers les armes chimiques mortelles et paralysantes. En ce qui concerne les armes biologiques, ils vont plus loin. Le Président Nixon a déclaré, de façon explicite, que « les Etats-Unis renonceront à l'utilisation des agents et des armes biologiques mortels et à toutes les autres méthodes de guerre biologique. Les Etats-Unis limiteront leur recherche biologique à des mesures défensives, telles que l'immunisation et les mesures de sécurité ». Les Etats-Unis renoncent donc non seulement à utiliser les premiers les armes biologiques, mais encore à les utiliser à titre de représailles. Il est évident que cette décision a été prise essentiellement parce que le gouvernement américain a conscience que l'utilisation des armes biologiques pourrait se retourner contre la population américaine elle-même. Comme l'a dit le Président Nixon : « Les armes biologiques ont des conséquences massives, imprévisibles, et éventuellement incontrôlables. Elles peuvent provoquer des épidémies mondiales et porter atteinte à la santé des générations futures ». Les stocks d'armes biologiques existants seront détruits. Le 16 février 1970, une déclaration de la Maison Blanche a indiqué clairement que cette interdiction absolue s'appliquait également aux toxines.

71. Le Royaume-Uni, qui, dès le début, a adhéré au Protocole de Genève, a introduit pour la première fois une clause visant l'initiative de l'emploi d'un certain gaz lacrymogène en temps de guerre. M. Stewart a déclaré, dans une réponse écrite à la Chambre des communes, le 2 février 1970 :

« En 1930, le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Dalton, répondant à une question parlementaire sur la portée du Protocole déclarait : 'Les écrans de fumée ne sont pas considérés comme toxiques et ils ne tombent pas, par conséquent, dans le champ d'application du Protocole de Genève. Celui-ci interdit néanmoins les gaz lacrymogènes et les obus dégageant des fumées toxiques'. (Compte rendu officiel, 18 février 1930, Vol. 235, c. 1169-70). Telle est encore la position du gouvernement. Cependant, la technologie moderne a permis de mettre au point le gaz CS qui, contrairement aux gaz lacrymogènes disponibles en 1930, n'est pas considéré comme particulièrement dangereux pour l'homme sauf dans des circonstances tout à fait exceptionnelles ; par conséquent, nous considérons que le gaz CS et les autres gaz similaires n'entrent pas dans le champ d'application du Protocole de Genève. Le gaz CS est, en fait, moins toxique que les écrans de fumée que la déclaration de 1930 excluait spécifiquement ».

72. Les Etats-Unis, qui ont renoncé à l'utilisation des armes biologiques à titre de représailles, ne s'intéressent pas particulièrement, à l'heure actuelle, à des mesures de vérification qui rendraient les fraudes pratiquement impossibles. Après avoir décidé de ne pas utiliser les armes biologiques, même s'ils faisaient eux-mêmes l'objet d'une attaque de ce genre, ils devaient donc logiquement accepter une simple procédure de plaintes. Ceci revêt d'autant plus d'importance que M. Mulley, qui était à l'époque ministre britannique du désarmement, a déclaré, le 10 juillet 1969 : « Les agents qui peuvent être utilisés à des fins hostiles ne se distinguent pas, d'une manière générale, de ceux qui sont utilisés à des fins médicales pacifiques et l'on peut fabriquer, avec des moyens relativement réduits, des quantités importantes sur le plan militaire d'armes de guerre biologique. » Il aurait donc été difficile de mettre au point un système efficace de vérification, bien que, il convient de le souligner, le Traité de Bruxelles modifié exige l'appli-

73. The British Delegation to the CCD has repeatedly argued that it would be advisable to conclude a convention on the banning of biological weapons as soon as possible, and has tabled a draft convention to that effect. Lord Chalfont reminded the CCD on 7th April 1970: "...we cannot ignore the possibility of some sudden scientific breakthrough, which could be applicable to the technology of biological warfare — some development which would at one stroke destroy our hopes of eliminating this weapon — perhaps forever". Lord Chalfont had of course in mind that there are already considerable armouries of chemical weapons, but not of biological weapons and secondly that the unpredictable and uncontrollable effects which, in the present state of knowledge, B weapons could be expected to have (and which make it unlikely that these weapons are included in the armouries of a State) might become much more predictable and controllable as a result of some technological breakthrough. This in turn would increase the chances of nations wanting to produce biological weapons, and might then make it virtually impossible to reach agreement outlawing them. These are powerful arguments.

74. At first sight the British draft convention would not seem to present any major difficulties for the Soviet Union, because it makes no provision for on-site verification and restricts itself to a complaints procedure, which provides for an enquiry by the Secretary-General (who can act without having been empowered to do so by the Security Council) if a country claims to have been attacked with biological weapons; and for investigation by the Secretary-General on instruction of the Security Council if a complaint is lodged about clandestine production of biological weapons.

75. The Soviet Union, however, is insistent on a ban on biological and chemical weapons being incorporated in a single convention, and submitted a draft to that effect during the last session of the United Nations General Assembly. Originally, this draft did not provide for any verification (neither for B nor for C weapons) but on 14th April 1970 the Polish delegation to the CCD, with the approval of the Soviet Union, introduced an amendment which would give the Security Council certain powers of supervision.

76. The western countries have not accepted these proposals. They point out that as stocks of chemical weapons already exist, an effective system of verification for chemical weapons is necessary. Lord Chalfont, in his speech of 7th April 1970, pointed out, moreover, that chemical weapons (in contrast to biological weapons) could be considered as weapons whose effects were predictable and controllable, and therefore more suitable for use as retaliatory weapons. And, of course, it is generally recognised that the divergent concepts of the United States and USSR concerning herbicides and tear gases, do form an additional barrier to a success of the negotiations in the field of chemical weapons. Why then, it is argued, not concentrate first on a ban on biological weapons which might be more easily obtainable?

77. Of course, the Soviet Union, by refusing to give priority to a ban on B weapons, can virtually force the CCD to speak about B and C weapons at the same time, even though every delegation reserves its own views on the desirability of having a single or two conventions. Ambassador Abe of Japan suggested on 10th March 1970 that "the CCD should first try to reach basic agreement on matters of substance regarding the prohibition of chemical and biological weapons, and then as a next stage proceed to the consideration of the legal formula embodying such agreements". That is, in fact, what is happening now in Geneva. And already it had become clear that, apart from the question of the single or two conventions, there are many obstacles to be overcome. A major difficulty seems to be the problem of the verification of the ban on chemical weapons. Lord Chalfont said on 10th April 1970: "Any nation with well established chemical and pharmaceutical industries could easily acquire a chemical warfare capability — in all probability without detection". How then to develop an effective system of verification, even if one takes account of the fact that a major risk of being detected would be sufficient to prevent a country from violating a ban on C weapons? Much has been said in Geneva about verification of so-called declared facilities. But what about undeclared facilities? In open societies they might not remain unnoticed; but what about closed societies? Much thinking has still to be done in this field. Against this background, the suggestion of Ambassador Abe, made in the

cation d'un système de ce genre dans les pays membres du continent.

73. La délégation britannique à la Conférence du Comité sur le désarmement n'a cessé de faire valoir qu'il serait indiqué de conclure, dès que possible, une convention sur l'interdiction des armes biologiques et elle a déposé un projet à cet effet. Lord Chalfont a rappelé à la Conférence du Comité sur le désarmement, le 7 avril 1970 : «...Nous ne pouvons ignorer l'éventualité d'une découverte scientifique inattendue qui pourrait s'appliquer à la technologie de la guerre biologique, quelque événement qui détruirait d'un seul coup et à jamais peut-être nos espoirs de voir cette arme éliminée ». Lord Chalfont pensait, évidemment, qu'il existait déjà tout un arsenal d'armes chimiques, mais pas encore d'armes biologiques et que les effets imprévisibles et incontrôlables, dans l'état actuel de nos connaissances, des armes biologiques (qui rendent improbable que ces armes figurent au nombre des armes dont dispose un Etat) pourraient être prévus et contrôlés beaucoup plus facilement à la suite de quelque découverte technologique. Ceci, à son tour, augmenterait le risque de voir certains pays se tourner vers la production des armes biologiques et pourrait alors rendre pratiquement impossible la conclusion d'un accord visant leur prohibition. Ce sont là de puissants arguments.

74. A première vue, le projet de convention britannique ne semble pas présenter de difficultés majeures pour l'Union Soviétique ; il n'envisage aucune vérification sur place mais seulement une procédure de plaintes qui prévoit une enquête du Secrétaire général (qui peut agir sans y être habilité par le Conseil de sécurité) si un pays prétend avoir été attaqué avec des armes biologiques, et une enquête du Secrétaire général sur instruction du Conseil de sécurité si une plainte est déposée pour fabrication clandestine d'armes biologiques.

75. L'Union Soviétique insiste, cependant, pour que soit incluse dans une seule convention l'interdiction des armes biologiques et chimiques et elle a présenté un projet à cet effet lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Initialement, ce projet ne prévoyait aucune vérification (ni pour les armes biologiques, ni pour les armes chimiques), mais, le 14 avril 1970, la délégation polonaise à la Conférence du Comité sur le désarmement a présenté, avec l'approbation de l'Union Soviétique, un amen-

dement qui donnerait au Conseil de sécurité certains pouvoirs de supervision.

76. Les pays occidentaux n'ont pas accepté ces propositions. Ils font remarquer que pour les stocks d'armes chimiques existant déjà, il faut un système efficace de vérification de ces armes. Lord Chalfont, dans son discours du 7 avril 1970, a signalé en outre que les armes chimiques (contrairement aux armes biologiques) pouvaient être considérées comme des armes dont les effets sont prévisibles et contrôlables et qui, par conséquent, conviennent aux actions de représailles. Et, naturellement, tout le monde s'accorde à penser que les conceptions divergentes des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. sur les herbicides et les gaz lacrymogènes sont un obstacle supplémentaire au succès des négociations sur les armes chimiques. Dans ces conditions, pourquoi ne pas faire porter d'abord les efforts sur l'interdiction des armes biologiques qui pourrait être plus facilement acquise ?

77. Naturellement, l'Union Soviétique, en refusant de donner la priorité à l'interdiction des armes biologiques, peut pratiquement contraindre la Conférence du Comité sur le désarmement à traiter en même temps des armes biologiques et chimiques, même si chaque délégation fait des réserves sur l'opportunité d'avoir une seule ou deux conventions. M. Abe, ambassadeur du Japon, a suggéré, le 10 mars 1970, que « la Conférence du Comité sur le désarmement devrait d'abord tenter de parvenir à un accord général sur le fond en ce qui concerne la prohibition des armes chimiques et biologiques, et passer ensuite à l'examen de la formule juridique nécessitée par la rédaction de ces accords ». C'est, en réalité, ce qui se passe actuellement à Genève. Et l'on s'aperçoit déjà qu'outre la question de la convention unique, ou des deux conventions, il faut surmonter maints obstacles. La principale difficulté semble être le problème de la vérification de l'interdiction des armes chimiques. Lord Chalfont a déclaré, le 10 avril 1970 : « Tout pays doté d'industries chimiques et pharmaceutiques bien assises pourrait facilement acquérir un potentiel de guerre chimique probablement sans qu'on s'en aperçoive ». Comment, alors, mettre au point un système efficace de vérification, même si l'on tient compte du fait que le grave risque d'être découvert serait suffisant pour empêcher un pays de contrevenir à l'interdiction des armes chimiques ? On a beaucoup parlé, à Genève, de la vérification des installations dites déclarées. Mais qu'advendrait-il des installations non déclarées ? Dans les sociétés ouvertes, elles pourraient ne pas rester

CCD on 10th March 1970 and supported a week later by the Netherlands representative Eschauzner, that "the study of the technical problems related to the verification of the production and stockpiling of chemical and biological weapons be entrusted to a group of competent scientists and technologists" seems to be of great value.

78. A major difficulty is also to decide whether all chemical weapons should be banned or whether defoliants, herbicides and CS weapons ought to be excluded from such a ban. This is the position taken by the United States Government. Britain wants to exclude CS weapons only. The Netherlands delegate, Ambassador Eschauzner, stated in the CCD on 17th March 1970 that the Netherlands Minister of Foreign Affairs in a parliamentary debate on 12th February 1970 declared his willingness to co-operate in seeking agreement to abolish for the future the use of herbicides and defoliants in warfare. His decision was motivated by the consideration that large-scale use of such chemical agents might have long-term unpredictable effects on man's environment. Studies made by WHO have indeed provided alarming evidence to this effect.

79. As far as CS weapons are concerned, it has been repeatedly pointed out that the United States and most other delegations to the League of Nations disarmament conferences in the beginning of the thirties, took the view that the Geneva Protocol banned all chemical weapons, including tear gases. On the other hand, it has been pointed out that the banning of tear gas in *warfare* does not exclude the use of CS weapons for riot-control, because this would be considered an internal matter of a State, and not an act of warfare. This, for instance, seems to be the Soviet view. The main difference of opinion is whether CS weapons might even actually save lives in wartime, as the Americans argue. Quite a number of experts seem to take the view that the degree of harmfulness of CS weapons depends mainly on the concentration in which they are used. Heavy concentrations might produce harmful effects. Another objection to making an exception for the use of CS weapons in warfare is that the problem of verification, already very difficult to solve, might become even more complicated if a

distinction had to be made between CS weapons on the one hand and other chemical weapons on the other. No doubt a major obstacle to agreement on banning chemical weapons would be removed if the ban included all chemical weapons.

Arms control and the seabed

80. Arising from a proposal put forward by Malta in the United Nations General Assembly in 1967 to reserve the seabed exclusively for man's peaceful use, and from the subsequent work of a United Nations committee on the peaceful uses of the seabed, the Soviet Union tabled a draft treaty prohibiting the military use of the seabed in the 18 nation disarmament conference (as it then was) in March 1969. This draft treaty would have banned any military use of the seabed outside a 12-mile coastal limit, except for activities such as oceanography, hydrography, navigation and communications. The United States countered with a draft treaty to ban the emplacement of nuclear and other weapons of mass destruction on the seabed outside a 3-mile limit. The western powers held that the Soviet proposal went too far, in prohibiting, for example, the installation on the seabed of devices to follow potentially hostile submarines. Moreover, its provisions would have been impossible to verify.

81. Shortly before the disarmament conference adjourned to report to the United Nations General Assembly in October 1969 the United States and the Soviet Union agreed however on a joint draft treaty "on the prohibition of the emplacement of nuclear weapons and other weapons of mass destruction on the seabed and the ocean floor and in the sub-soil thereof". The joint draft banned the installation of weapons of mass destruction on the seabed beyond the contiguous zone defined in the 1958 Geneva Convention on the territorial sea. By way of verification States were entitled themselves to verify compliance of the treaty and to receive assistance from other States in so doing. The joint draft was debated in the United Nations General Assembly in 1969 when a number of amendments were proposed in particular by Argentina, which

inaperçues, mais dans les sociétés fermées ? Il faut encore beaucoup de réflexion dans ce domaine. Dans ce contexte, la suggestion faite à la Conférence du Comité sur le désarmement, le 10 mars 1970, par M. Abe, et appuyée une semaine plus tard par le représentant des Pays-Bas, M. Eschauzier, à savoir que l'étude des problèmes techniques relatifs à la vérification de la production et du stockage des armes chimiques et biologiques soit confiée à un groupe de savants et de techniciens « compétents », semble revêtir une grande valeur.

78. La grande difficulté est également de décider s'il faut interdire l'ensemble des armes chimiques ou en exclure les défoliants, les herbicides et les gaz, comme le pense le gouvernement américain. La Grande-Bretagne ne veut exclure que les gaz CS. Le délégué néerlandais, M. Eschauzier, a indiqué, le 17 mars 1970, à la Conférence du Comité sur le désarmement, que le ministre néerlandais des affaires étrangères avait déclaré lors d'un débat parlementaire, le 12 février 1970, qu'il était disposé à coopérer à la recherche d'un accord destiné à abolir à l'avenir l'utilisation des herbicides et des défoliants en temps de guerre. Sa décision était motivée par le fait que l'utilisation de ces agents chimiques sur une grande échelle pourrait avoir des effets imprévisibles à long terme sur l'environnement humain. Les études effectuées par l'Organisation Mondiale de la Santé ont déjà fourni des témoignages alarmants à cet égard.

79. S'agissant des gaz CS, il a été mentionné à maintes reprises que la délégation américaine et la plupart des autres délégations aux conférences sur le désarmement de la Société des Nations, au début des années 1930, estimaient que le Protocole de Genève bannissait toutes les armes chimiques, y compris les gaz lacrymogènes. En revanche, on a fait remarquer que l'interdiction des gaz lacrymogènes en temps de guerre n'exclut pas l'utilisation des gaz CS pour la répression des émeutes, ceci étant considéré comme une affaire intérieure et non comme un acte de guerre. Tel paraît être, par exemple, le point de vue de l'Union Soviétique. La divergence d'opinions porte surtout sur la question de savoir si les gaz CS pourraient même permettre de sauver des vies en temps de guerre, comme le prétendent les Américains. De nombreux experts paraissent penser que le degré de nocivité des gaz CS dépend essentiellement du degré de concentration auquel ils sont utilisés. De fortes concentrations peuvent produire des effets nocifs. Un autre argument qui s'oppose à toute exception pour

l'emploi des gaz CS en temps de guerre est que le problème de la vérification, déjà très difficile à résoudre, pourrait devenir encore plus complexe s'il fallait établir une distinction entre les gaz CS, d'une part, et les armes chimiques, d'autre part. Il est hors de doute qu'un grand obstacle à la conclusion d'un accord sur l'interdiction des armes chimiques disparaîtrait si cette interdiction portait sur l'ensemble des armes chimiques.

Le contrôle des armements et les fonds marins

80. Comme suite à une proposition présentée par Malte à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1967 et visant à réserver les fonds marins à une utilisation exclusivement pacifique, puis aux travaux ultérieurs d'un comité des Nations Unies sur l'utilisation pacifique du lit des mers, l'Union Soviétique a déposé, en mars 1969, à la Conférence des Dix-huit puissances sur le désarmement (comme elle s'appelait alors) un projet de traité interdisant l'utilisation militaire des fonds marins. Ce projet aurait prohibé toute utilisation militaire des fonds marins au-delà d'une limite côtière de 12 milles, sauf pour des activités telles que l'océanographie, l'hydrographie, la navigation et les communications. Les Etats-Unis y ont répondu par un projet de traité destiné à interdire la mise en place d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans au-delà d'une limite côtière de 3 milles. Les puissances occidentales ont estimé que la proposition soviétique allait trop loin en prohibant, par exemple, l'installation sur les fonds marins d'appareils pour la poursuite des sous-marins éventuellement hostiles et qu'en plus, l'application de ses dispositions aurait été impossible à vérifier.

81. Peu de temps avant que la Conférence sur le désarmement suspende ses travaux pour présenter un rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, en octobre 1969, les Etats-Unis et l'Union Soviétique se sont mis néanmoins d'accord sur un projet commun de traité « interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol ». Ce projet commun interdisait l'installation d'armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans au-delà de la zone contiguë maximum définie dans la Convention de Genève de 1958 sur la mer territoriale. S'agissant de la vérification, les Etats étaient habilités à contrôler par leurs propres moyens le respect du traité et à recevoir pour ce faire l'aide d'autres Etats. Le projet commun a été examiné à l'Assemblée géné-

called for a flat 12-mile limit beyond which the prohibition should apply; by Canada, which proposed a more elaborate system of verification giving a right of initiative to the Secretary-General; by Sweden which sought to incorporate an obligation on parties to negotiate further measures of demilitarisation on the seabed.

82. The United States and the Soviet Union tabled a revised draft of their treaty in the CCD on 23rd April 1970, which took account of many of the proposed amendments, save the Swedish proposal, and the right of initiative for the Secretary-General proposed by Canada.

83. So the revised draft now prohibits nuclear weapons on or under the seabed beyond the 12-mile coastal zone and permits only the coastal State to emplant nuclear weapons within the 12-mile zone. The verification procedure is elaborate. A complaining State may verify by observation (as opposed to inspection) of dubious objects. If not thereby satisfied, it consults with the State involved and may inspect the object in agreement with that State. If the owner of the object is not identifiable, a complaining State may inspect unilaterally if all other interested States are invited to participate in the inspection. If doubts persist the matter can be referred to the Security Council.

Non-proliferation treaty

84. On 5th March the non-proliferation treaty entered into force, after having been ratified by the three nuclear depository powers and forty-four non-nuclear powers.¹ The significance of the treaty is, to a large degree, determined by the number of so-called threshold States (States who are technically and financially able to develop a nuclear force of their own if they choose) who adhere to the treaty. Here it must be concluded that several of these States have not yet adhered to the treaty. India, Brazil and Israel, for example, have not signed the treaty; Japan, the Federal Republic and Italy have signed but not yet ratified.

1. Forty-four non-nuclear powers recognised by the United Kingdom. It was also ratified by China (Taiwan) recognised only by the United States and by East Germany recognised only by the Soviet Union. See Appendix V.

85. At the moment, consultations are taking place between the five EEC States who have signed but not ratified the treaty (the Benelux States, the Federal Republic and Italy) and France, which does not intend to adhere to the treaty. They are negotiating about a mandate to be given to the European Commission to negotiate an agreement with IAEA concerning the verification system provided for in the NPT. So far no agreement has been reached on the mandate.

86. The outcome of the negotiations between Euratom and IAEA will be of far-reaching importance for the verification system of IAEA provided for in the NPT. Japan, for example, has made it clear that it does not intend to accept obligations more stringent in the field of verification than those accepted by the Euratom countries. On the other hand, compliance with the obligations of the non-proliferation treaty by the non-nuclear States can only be properly guaranteed if the IAEA inspectorate is enabled by on-site verification to determine whether or not nuclear material is being diverted for the production of weapons or explosive devices.

87. Undoubtedly the Euratom inspection system is a very reliable one. But it has to be realised that it is regarded by many third countries as a system of self-inspection, and that if the non-nuclear countries of the EEC refuse to allow direct IAEA verification, this could have a very damaging effect on the prospect of negotiating effective verification agreements between IAEA and other parties to the NPT. IAEA verification on the territories of the non-nuclear Euratom countries will not affect the security of industrial interests of these countries.

88. As mentioned already in connection with SALT, failure of the two super powers to make progress in these talks — a failure which would inevitably lead to unrestricted continued vertical proliferation — might considerably reduce the willingness of a number of non-nuclear nations to ratify the treaty.

89. Another factor of major importance affecting the willingness of a number of States to adhere to the treaty is the problem of peaceful underground nuclear explosions. Many countries

rale des Nations Unies en 1969 et un certain nombre d'amendements ont alors été proposés, notamment par l'Argentine qui demanda une limite uniforme de 12 milles au-delà de laquelle l'interdiction s'appliquerait ; par le Canada, qui proposa un système plus élaboré de vérification donnant un droit d'initiative au Secrétaire général ; par la Suède, qui chercha à inclure l'obligation pour les parties contractantes de négocier d'autres mesures de démilitarisation des fonds marins.

82. Les Etats-Unis et l'Union Soviétique ont déposé, le 23 avril 1970, à la Conférence du Comité sur le désarmement un projet qui tenait compte d'un grand nombre des amendements proposés, à l'exception de la proposition de la Suède et du droit d'initiative pour le Secrétaire général proposé par le Canada.

83. Ainsi, le projet révisé interdit maintenant de placer des armes nucléaires sur ou sous le lit des océans au-delà de la zone côtière de 12 milles et permet seulement à l'Etat côtier d'implanter des armes nucléaires en-deçà de la limite des 12 milles. La procédure de vérification est étudiée dans le détail. L'Etat plaignant peut vérifier par l'observation (par opposition à l'inspection) les objets douteux. S'il n'est pas ainsi satisfait, il consulte l'Etat en cause et peut inspecter l'objet en accord avec lui. Si l'identité du propriétaire de l'objet ne peut être établie, le plaignant peut procéder à une inspection unilatérale si tous les autres Etats intéressés sont invités à participer à cette inspection. Si le doute persiste, l'affaire peut être portée devant le Conseil de sécurité.

Le traité de non-prolifération

84. Le 5 mars, le traité de non-prolifération est entré en vigueur après avoir été ratifié par les trois puissances nucléaires depositaires et quarante-quatre puissances non nucléaires¹. L'importance du traité est déterminée, dans une large mesure, par le nombre des pays qui, techniquement et financièrement, seraient capables de se doter d'une force nucléaire propre s'ils le voulaient, et qui adhèrent au traité. Ici, il faut constater que plusieurs de ces Etats n'ont pas encore adhéré au traité. Par exemple, l'Inde, le Brésil et Israël ne l'ont pas signé. Le Japon, la République fédérale et l'Italie l'ont signé mais pas encore ratifié.

1. Quarante-quatre puissances non nucléaires reconnues par le Royaume-Uni. Il a été aussi ratifié par la Chine (Formose), reconnue uniquement par les Etats-Unis, et par l'Allemagne de l'est, reconnue uniquement par l'Union Soviétique. Voir annexe V.

85. A l'heure actuelle, des consultations se déroulent entre les cinq Etats de la C.E.E. qui ont signé mais non ratifié le traité (les Etats de Benelux, la République fédérale et l'Italie) et la France qui n'a pas l'intention d'y adhérer. Ils débattent du mandat qui doit être donné à la Commission européenne pour négocier un accord avec l'A.I.E.A. sur le système de contrôle prévu dans le traité de non-prolifération. Jusqu'à présent, aucun accord n'est intervenu sur ce point.

86. L'issue des négociations entre l'Euratom et l'A.I.E.A. sera d'une importance considérable pour le système de contrôle de l'A.I.E.A. prévu dans le traité de non-prolifération. Le Japon, par exemple, a nettement indiqué qu'il n'avait pas l'intention d'accepter, en matière de contrôle, des obligations plus contraignantes que celles acceptées par les pays de l'Euratom. Par ailleurs, le respect par les Etats non nucléaires des obligations imposées par le traité de non-prolifération ne pourra être convenablement garanti que si les inspecteurs de l'A.I.E.A. peuvent déterminer par des vérifications *in situ* si oui ou non du matériel nucléaire est détourné de sa destination pour la production d'armes ou d'engins explosifs.

87. Sans nul doute, le système d'inspection de l'Euratom est très sûr, mais il faut bien comprendre que de nombreux pays tiers le considèrent comme un système d'auto-inspection et que, si les pays non nucléaires de la C.E.E. refusent de permettre une vérification directe par l'A.I.E.A., ceci pourrait avoir un effet très nuisible sur les perspectives de négociations sur des accords de vérification véritable entre l'A.I.E.A. et d'autres parties signataires du traité de non-prolifération. Les vérifications de l'A.I.E.A. sur les territoires des pays non nucléaires membres de l'Euratom n'affecteront ni la sécurité, ni les intérêts industriels de ces pays.

88. Comme il a déjà été dit à propos des conversations SALT, l'incapacité des deux super-puissances de faire progresser ces conversations — échec qui mènerait inévitablement à une prolifération verticale, continue et sans limites — pourrait affecter considérablement la volonté d'un certain nombre de pays non nucléaires de ratifier le traité.

89. Un autre facteur de grande importance qui affecte la volonté d'un certain nombre d'Etats d'adhérer au traité est le problème des explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. De

feel that their future industrial prospects might be affected if there were no international service at their disposal which could carry out peaceful underground nuclear explosions, for example, for the exploitation of mineral resources which cannot be reached by present technical means. Perhaps their hopes are exaggerated. But anyway, the existence of these hopes is a political factor which has to be taken into account. The major problem is of course that a nuclear explosive in the hands of a government can be used just as much for military as for peaceful purposes. Therefore, the nuclear device will have to remain in the custody of the existing nuclear powers.

Suspension of underground nuclear tests

90. In 1963 the treaty banning all nuclear tests under water, in the atmosphere or in outer space entered into force. Its main aims were :

- (i) to stop radioactive contamination of the atmosphere resulting from nuclear explosions ;
- (ii) to slow down the nuclear armaments race by restricting the possibilities for the military nuclear powers to develop new or improve existing nuclear weapons by way of tests.

91. The first aim has to a large extent been achieved. However, it has to be recalled that France and China have refused to adhere to the treaty, and that both these countries continue their tests which are poisoning the atmosphere, although not so far to the extent that the Russian and American tests did in the years prior to the conclusion of the test-ban treaty.

92. The second aim is farther from achievement than had been hoped for in 1963. Both super powers have made extensive use of underground tests, which were not prohibited by the treaty. There is no doubt that the nuclear arms race would be considerably restricted if agreement could be reached on ending underground tests.

93. Many efforts have been made to achieve this result. However, there is a wide gap between the views of the Soviet Union and the United

States on this subject. Many experts attribute this divergence to the lack of interest of both super powers in an agreement which would make it far more difficult to develop new nuclear weapons or to improve existing ones.

94. The Soviet Union holds that it would be possible to detect violations of a ban on underground testing by national means of verification only. The United States, on the other hand, while conceding that this might be possible with major underground nuclear explosions, stresses at the same time that nuclear explosions taking place in certain rock formations would be far more difficult to detect (the so-called decoupling effect) or might be indistinguishable from earthquakes.

95. For these reasons, the United States is adamant in its demand that a ban on underground tests should provide for a (small) number of on-site inspections of disputed seismological events. Immediately after the Cuban crisis Khrushchev indicated his willingness to accept three inspections annually on Soviet soil. However, this proposal was turned down by the United States, which at that time asked for a greater number of inspections, and shortly afterwards was retracted by the Soviet Union, which persists to this day in refusing on-site inspections on its territory.

96. A number of countries (especially those represented in CCD) feel that it might be possible to move closer to a solution of the problem by forming a so-called detection-club. Countries all over the world could co-operate by collecting seismic data, agreeing to exchange it and having it evaluated by international experts. In this way the chances of cheating on treaty obligations would be considerably reduced, especially because seismic techniques have improved considerably in recent years and may very well continue to do so. In this connection, many experts feel that a high probability of detection, even if not a certainty, would be sufficient to deter a country from violating its obligations under the underground test-ban.

97. It is most regrettable that the Soviet Union has so far refused to co-operate in the international evaluation of seismic data. On 25th November 1969 the Soviet delegate Mr. Roshchin declared in the political commission of the United Nations : "...the evaluation of the data obtained

nombreux pays estiment que leurs perspectives industrielles pourraient en souffrir s'ils n'avaient à leur disposition aucun service international capable de procéder à des explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, par exemple, pour l'exploitation des ressources minérales qui ne peuvent être atteintes avec les moyens techniques dont on dispose aujourd'hui. Peut-être ces espoirs sont-ils exagérés, mais, de toute façon, leur existence même constitue un facteur politique qui doit être pris en considération. Le grand problème est naturellement le fait que tout explosif nucléaire détenu par un gouvernement peut être utilisé à des fins aussi bien militaires que pacifiques. Par conséquent, il faudra que le dispositif nucléaire reste confié aux puissances nucléaires existantes.

Suspension des essais nucléaires souterrains

90. En 1963, le traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau est entré en vigueur. Ses principaux objectifs étaient :

- (i) de mettre un terme à la contamination radio-active de l'atmosphère due aux explosions nucléaires ;
- (ii) de ralentir la course aux armements nucléaires en réduisant les possibilités pour les puissances nucléaires militaires de mettre au point de nouvelles armes nucléaires ou d'améliorer les armes existantes en poursuivant les essais.

91. Le premier objectif a été atteint dans une large mesure. Cependant, il faut rappeler que la France et la Chine ont refusé d'adhérer au traité et que ces deux pays continuent leurs essais qui empoisonnent l'atmosphère, à un degré jusqu'à présent inférieur, il est vrai, à celui des essais russes et américains avant la conclusion du traité d'interdiction.

92. Le second est loin d'être réalisé comme on l'avait espéré en 1963. Les deux superpuissances procèdent très largement aux essais souterrains qui n'ont pas été interdits par le traité. Il est hors de doute que la course aux armements nucléaires serait considérablement ralentie si l'on pouvait parvenir à un accord mettant un terme aux essais souterrains.

93. De nombreux efforts ont été accomplis pour parvenir à ce résultat, mais les vues de l'Union Soviétique et des Etats-Unis divergent profon-

dément à cet égard. Cela est dû, pour de nombreux experts, au manque d'intérêt des deux superpuissances pour un accord qui compliquerait encore davantage la mise au point de nouvelles armes nucléaires ou l'amélioration des armes existantes.

94. L'Union Soviétique estime qu'on pourrait détecter les violations de l'interdiction des essais souterrains par des moyens de vérification uniquement nationaux. Quant aux Etats-Unis, s'ils concèdent que cela pourrait être faisable pour les grandes explosions nucléaires souterraines, ils soulignent en même temps que les explosions nucléaires dans les formations rocheuses seraient bien plus difficiles à détecter (c'est l'effet dit de découplage) ou pourraient être impossibles à distinguer des tremblements de terre.

95. C'est pourquoi les Etats-Unis maintiennent que l'interdiction des essais souterrains doit prévoir un petit nombre d'inspections *in situ* des secousses sismiques douteuses. Immédiatement après la crise de Cuba, Khrouchtchev a indiqué qu'il était disposé à accepter, annuellement, trois inspections sur le sol soviétique, mais cette proposition a été repoussée par les Etats-Unis qui ont alors demandé un plus grand nombre d'inspections et, peu après, elle a été retirée par l'Union Soviétique qui persiste, jusqu'à présent, à refuser des inspections *in situ* sur son territoire.

96. Un certain nombre de pays (notamment ceux qui sont représentés à la Conférence du Comité sur le désarmement) estiment qu'on pourrait se rapprocher d'une solution du problème en formant un « club de détection ». Tous les pays du monde pourraient ensemble recueillir les données sismiques, s'entendre pour les échanger et les faire évaluer par des experts internationaux. Ainsi, les chances de passer outre aux obligations du traité seraient considérablement réduites, du fait, notamment, que les techniques sismiques se sont considérablement améliorées au cours des dernières années et peuvent très bien continuer de le faire. A cet égard, de nombreux experts estiment qu'une forte probabilité de détection, à défaut d'une certitude, suffirait à dissuader un pays de ne pas respecter les obligations que lui impose l'interdiction des essais souterrains.

97. Il est très regrettable que l'Union Soviétique ait refusé jusqu'à présent de coopérer à l'évaluation internationale des données sismiques. Le 25 novembre 1969, le délégué soviétique, M. Rohtchine, a déclaré à la Commission politique des Nations Unies que « l'évaluation des données

must be carried out not by an international body, but by each State for itself."

98. Another effort to overcome the present deadlock was made on 16th July 1968 by the British Delegation to the CCD, which suggested a gradual approach to an underground test-ban, by permitting a limited annual quota of tests originally, gradually cutting down the numbers, and ending tests altogether after four or five years. On this idea too no agreement has proved possible.

99. During the spring session of the CCD this year the deadlock on this issue has persisted. It may continue to persist unless the SALT talks produce a positive result. In the improved atmosphere resulting from such an agreement, it might be possible to reach a compromise between the two super powers on this subject.

V. The international arms trade

100. On 6th February 1970, the Presidential Committee referred the subject of the international arms trade to the Defence Committee for report to the June session of the Assembly, and at its meeting on 6th March, the Committee assigned this subject to your Rapporteur. It will be recalled that at its last part-session, the Assembly discussed this subject thoroughly on a report by Colonel Bourgoïn submitted on behalf of the Committee¹, and the Committee intended to report further on this subject in time for the Second Part of the 16th Ordinary Session in December. Your Rapporteur therefore deals only briefly with the subject in this report.

101. In Recommendation 194, adopted on 10th December 1969 on the previous report, the Assembly recommended that the Council *inter alia* seek agreement on the control of the arms trade in the United Nations; request member countries to cease the export of armaments likely to increase the risk of war; and instruct the Agency for the Control of Armaments to prepare a report on world-wide arms exports. In reply to this

¹ Document 500, 4th December 1969.

recommendation, the Council has observed that an international agreement to regulate the arms trade would require the active support of supplying countries and that the attitudes of recipients would be a key factor. The Council considers that the Agency is not authorised by the Protocol of the modified Brussels Treaty to compile a report on arms exports. On 23rd March 1970, your Rapporteur sought to elucidate the effectiveness of the Agency in discharging those functions relating to the international arms trade which *are* prescribed by the treaty, and he accordingly put Written Question 115 to the Council on 23rd March 1970:

- "(a) Is the Council satisfied that all members have kept the Agency fully informed of the quantities of armaments subject to control which are to be exported, in accordance with Article XXII of Protocol No. IV of the modified Brussels Treaty?
- (b) Has the Agency in all cases been able to satisfy itself that such armaments are in fact exported?
- (c) What reports has the Agency made in respect of aircraft originally intended for export which have been retained by the manufacturing country, and what action will the Council take in respect of such aircraft?"

The Council replied as follows:

- "(a) As recalled by the Council in their reply to Assembly Recommendation 194, the authority of the Agency is limited to the armaments listed in Annexes II, III and IV of Protocol No. III and also under Article XXII of Protocol No. IV.

Within the limits so laid down for its authority, the Agency considers that it is kept adequately informed through the replies supplied regularly by the continental member States to its annual questionnaire which, in the field under consideration, relates to the quantities of armaments subject

obtenues doit être faite non pas par un organisme international, mais par chaque Etat pour lui-même ».

98. Un autre effort pour sortir de l'impasse actuelle a été fait, le 16 juillet 1968, à la Conférence du Comité sur le désarmement, par la délégation britannique qui a suggéré de se rapprocher progressivement de l'interdiction des essais souterrains en autorisant chaque année un nombre limité d'essais au début, puis en en réduisant progressivement le nombre et en les supprimant tout à fait au bout de quatre ou cinq ans. Là, non plus, aucun accord ne s'est révélé possible.

99. Cette question n'a connu cette année aucun progrès lors de la session de printemps de la Conférence du Comité sur le désarmement. Cette situation pourrait persister, à moins que les conversations SALT n'aient une issue positive. Dans l'atmosphère améliorée qui résulterait d'un tel accord, il serait peut-être possible de parvenir à un compromis entre les deux super-puissances sur cette question.

V. Le commerce international des armements

100. Le 6 février 1970, le Comité des présidents a renvoyé la question du commerce international des armements à la Commission des Questions de Défense et des Armements pour qu'elle présente un rapport à l'Assemblée lors de sa session de juin et la commission, à sa réunion du 6 mars, en a chargé votre rapporteur. On se rappellera qu'à sa dernière partie de session, l'Assemblée avait examiné le sujet en détail sur la base d'un rapport présenté par le colonel Bourgoïn au nom de la commission¹, et que la commission se proposait de continuer cette étude pour la seconde partie de la Seizième session ordinaire en décembre. Votre rapporteur ne traite donc que brièvement la question dans le présent rapport.

101. Dans la Recommandation n° 194, qui accompagnait le rapport précédent et qui a été adoptée le 10 décembre 1969, l'Assemblée a recommandé notamment au Conseil de rechercher un accord sur le contrôle du commerce des armements dans le cadre des Nations Unies, de demander aux pays membres de ne plus exporter d'armements capables d'augmenter les risques de guerre et de charger l'Agence pour le Con-

trôle des Armements d'établir un rapport sur les exportations d'armements dans le monde. En réponse, le Conseil a fait observer qu'un accord international régissant le commerce international des armements aurait pour condition essentielle le soutien actif des pays fournisseurs et que l'attitude des pays acheteurs jouerait aussi un rôle capital. Le Conseil estime que, aux termes du protocole du Traité de Bruxelles modifié, l'Agence n'a pas compétence pour établir un rapport sur les exportations d'armements. Votre rapporteur a cherché à déterminer l'efficacité avec laquelle l'Agence s'acquittait des tâches relatives au commerce international des armements qui sont prescrites par le traité et il a adressé, le 23 mars 1970, une question écrite (n° 115) au Conseil :

- « (a) Le Conseil est-il convaincu que tous les pays membres ont tenu l'Agence pleinement au courant des quantités d'armements soumis au contrôle destinées à être exportées, conformément à l'article XXII du Protocole N° IV du Traité de Bruxelles modifié ?
- (b) L'Agence a-t-elle pu, dans tous les cas, s'assurer que ces armements étaient effectivement exportés ?
- (c) Quels ont été les rapports établis par l'Agence en ce qui concerne les avions destinés primitivement à l'exportation qui ont été conservés par le pays producteur et quelles mesures compte prendre le Conseil à l'égard de ces appareils ? »

Le Conseil a répondu de la manière suivante :

- « (a) Ainsi que le Conseil l'a rappelé dans sa réponse à la Recommandation n° 194 de l'Assemblée, la compétence de l'Agence est limitée, d'une part, aux armements énumérés dans les annexes II, III et IV du Protocole N° III et, d'autre part, par les termes de l'article XXII du Protocole N° IV.

Les limites à sa compétence étant ainsi fixées, l'Agence considère qu'elle est adéquatement tenue au courant par les réponses régulièrement fournies par les Etats membres continentaux à son questionnaire annuel qui, dans le domaine sous examen, porte sur les quantités d'armements sujets

1. Document 500, 4 décembre 1969.

to control which have been exported from their territory during the previous year, or are to be exported from their territory during the current year.

Any errors discovered when these replies are scrutinised by the Agency are rectified after contact with the member State concerned.

- (b) In the case of transfers to destinations outside the territory of the WEU member countries, the Agency checks that the relevant accounting documents show the quantities involved and indicate that they have been despatched to a destination outside the WEU countries.

The Agency could only consider itself required to act under the last sentence of Article XXII of the aforementioned Protocol No. IV if — as has not so far been the case — the level of stocks of any item subject to control appeared abnormal in relation to the maximum levels in force for such items.

- (c) For the reason stated in (b) above, the Agency has not made any reports on this subject.”

Article XXII of Protocol No. IV from which the Agency's authority in this matter stems reads as follows :

“Each member of Western European Union shall keep the Agency informed of the quantities of armaments for the types mentioned in Annex IV to Protocol No. III, which are to be exported from its territory on the mainland of Europe. The Agency shall be entitled to satisfy itself that the armaments concerned are in fact exported. If the level of stocks of any item subject to control appears abnormal, the Agency shall further be entitled to enquire into the orders for export.”

102. The immediate concern of the Presidential Committee in referring this subject to the Committee for early report in June was, of course, the situation in the Middle East. Military tension has been further aggravated by the considerable build-up of Soviet weaponry, not to mention

military personnel and technicians, in the UAR, in particular by the supply of the latest surface to air missile SAM 3. The situation has also been complicated by the French agreement to supply Mirage aircraft to Libya, as these aircraft would also affect the balance of power if they came to be used in the Middle East conflict. The Committee much regrets that no agreement has been reached on an embargo on the supply of arms to the Middle East, despite western initiatives to that end. The suppliers of supersonic aircraft are very few, but it has to be recognised that in the present state of East-West relations an agreement between the supplying countries to deny arms to their protégées is not in sight. Such “collusion” would be bitterly resented by the recipient countries. The agreement of the recipient countries themselves is similarly unlikely to be forthcoming until a general political settlement is reached in the area. So that in the present situation, the regulation of the arms supply from the outside does not appear to be a means whereby the conflict itself can be regulated. Indeed, a survey of various recent conflicts¹ shows only one case — the India-Pakistan conflict of 1965 — where the western embargo on the supply of arms appears to have brought hostilities to an abrupt close. Perhaps the effectiveness of this embargo was due to the tacit agreement of alternative suppliers to respect the embargo.

103. As Colonel Bourgoïn has pointed out², proposals by Malta and Denmark in the United Nations General Assembly in 1964 and 1968 for all arms transfers to be registered with the Secretary-General did not win sufficient support for a resolution to be adopted. The Committee urges that such initiatives to establish a United Nations register of arms transfers should be supported by the WEU countries.

104. But the problem is far too dramatic to be given up as hopeless from the outset. There is indeed much that the WEU countries themselves can do to improve the situation. The WEU countries in fact were responsible for over one-third of the arms exported to most areas of

1. “Arms Traffic and Third World Conflicts”, Geoffrey Kemp in *International Conciliation*, March 1970.

2. Document 500, paragraphs 23 et seq.

à contrôle qui ont été exportées de leur territoire durant l'année précédente, ou qui doivent être exportées durant l'année en cours.

Lorsque, dans son étude des réponses ainsi fournies, l'Agence décèle certaines erreurs, elles sont rectifiées après contact avec l'Etat membre intéressé.

- (b) Lorsqu'il s'agit de transferts hors des territoires des pays membres de l'U.E.O., l'Agence vérifie que les documents comptables font bien mention des quantités considérées et de leur envoi hors des pays de l'U.E.O.

L'Agence ne pourrait se considérer dans l'obligation de recourir à la dernière phrase de l'article XXII du Protocole N° IV précité que si — ce qui ne s'est pas encore produit — le niveau des stocks de l'un quelconque des matériels soumis à contrôle paraissait anormal eu égard aux niveaux maxima en vigueur pour ces types de matériels.

- (c) Pour la raison exposée au (b) ci-dessus, l'Agence n'a pas établi de rapports à ce sujet. »

Voici ce que dispose l'article XXII du Protocole N° IV définissant la compétence de l'Agence en ce domaine :

« Chaque Etat membre de l'Union de l'Europe Occidentale tiendra l'Agence au courant des quantités d'armements sur le continent européen des types mentionnés en annexe IV au Protocole N° III destinées à être exportées de son territoire sur le continent européen. L'Agence sera habilitée à s'assurer que les armements en question sont effectivement exportés. Si le niveau des stocks de l'un quelconque des matériels soumis au contrôle paraît anormal, l'Agence sera, en outre, habilitée à s'assurer de la réalité des commandes d'exportations. »

102. Le souci immédiat du Comité des présidents, en renvoyant la question devant la commission pour lui permettre d'établir un rapport en juin, a été, bien entendu, la situation au Moyen-Orient. La tension militaire s'est encore aggravée du fait de l'accroissement considérable

de l'arsenal soviétique en République Arabe Unie, sans parler du personnel militaire et des techniciens, et notamment de la fourniture du dernier type de missiles sol-air SAM 3. La situation s'est encore compliquée du fait de l'accord signé par la France pour la fourniture de Mirage à la Libye, étant donné que ces appareils affecteraient aussi l'équilibre des forces s'ils venaient à être utilisés dans le conflit du Moyen-Orient. La commission regrette vivement qu'on ne se soit pas entendu sur un embargo sur la fourniture d'armes au Moyen-Orient en dépit des initiatives occidentales en ce sens. Les fournisseurs d'avions supersoniques sont très peu nombreux, mais il faut reconnaître que, dans l'état actuel des relations Est-Ouest, aucun accord entre les pays fournisseurs pour refuser des armes à leurs protégés n'est en vue. Cette « collusion » serait vivement ressentie par les pays donateurs. De même, un accord entre ces derniers a peu de chances d'intervenir avant un règlement politique général dans cette zone. Ainsi, dans la situation actuelle, le contrôle des fournitures d'armes en provenance de l'extérieur ne semble pas un moyen permettant d'agir sur le déroulement du conflit lui-même. En fait, l'étude des divers conflits récents¹ ne montre qu'un cas — le conflit indo-pakistanaï de 1965 — où l'embargo occidental sur les fournitures d'armes semble avoir interrompu brusquement les hostilités. Peut-être l'efficacité de cet embargo a-t-elle été due à l'accord tacite des divers fournisseurs pour le respecter.

103. Comme le colonel Bourgoïn l'a fait remarquer², les propositions faites à l'Assemblée générale des Nations Unies par Malte et le Danemark, en 1964 et 1968, pour l'enregistrement de tous les transferts d'armements auprès du secrétariat général, n'ont pas recueilli un appui suffisant pour faire adopter une résolution. La commission insiste vivement pour que les pays de l'U.E.O. appuient de telles initiatives visant à créer un registre des Nations Unies pour les transferts d'armements.

104. La question est toutefois bien trop tragique pour être abandonnée dès le début comme sans espoir. En vérité, les pays de l'U.E.O. peuvent eux-mêmes faire beaucoup pour améliorer la situation. Ils ont été, en fait, responsables, en 1968, de plus d'un tiers des exportations d'arme-

1. "Arms Traffic and Third World Conflicts", par Geoffrey Kemp, *International Conciliation*, mars 1970.

2. Document 500, paragraphes 23 et suivants.

potential conflict (excluding North and South Vietnam) in 1968 as the following figures show¹:

Values of imports of major weapons by certain areas, 1968

	\$m
Middle East	640
North Africa	30
Sub-Saharan Africa	30
South Africa	70
Indian sub-continent	200
Far East excluding Vietnam	70
Central America	—
South America	100
<hr/>	
TOTAL excluding Vietnam	1,140

Values of exports of major weapons to above areas by main suppliers, 1968

	\$m
United Kingdom	210
France	220
Italy	30
Germany	5
<hr/>	
SUB-TOTAL	465
United States	290
USSR	380
Canada	40
Other	25
<hr/>	
TOTAL	1,200

105. The Committee believes that three approaches should be made to this problem:

- (i) Close parliamentary control must be exercised over all national policies on the export of armaments. In the Netherlands, for example, a special sub-committee on NATO of the Second Chamber receives twice a year a confidential report on all arms exports from the Netherlands. The very requirement to submit this report imposes considerable restraint

on the government.

- (ii) Governmental machinery must make full provision to ensure that the political and arms control considerations are taken fully into account before any decision is reached to authorise any export of armaments. In the United States, for example, the Arms Control and Disarmament Agency is officially consulted before any export permit can be granted.

- (iii) In reaching a decision on any export of armaments, a government must have regard not only to the economic advantage to its own country, but to the effect on peace and security in the receiving area. The high cost of research and development on armaments and the very short production runs which are possible when only the requirements of the manufacturing country are to be met, result in very great economic pressure on the principal armaments manufacturing countries of WEU to amortise their costs by exporting to other countries wherever possible. In recent years France, the United Kingdom, as well as the United States, have appointed senior officials within their Defence Ministries who are responsible for promoting the sales of armaments abroad. To offset this inevitable economic pressure on government decisions, it is most important that corresponding machinery to generate the possibly conflicting political considerations should also be established.

106. It is, of course, wrong to assume that *any* export of armaments is wrong in itself, considered from the standpoint of world peace. In particular cases, the supply of armaments can re-establish the military balance in an area of potential conflict and thus prevent hostilities breaking out. But the assessment of "military balance" is an imprecise science. If an objective assessment is to be expected, it certainly cannot be left to the same authority that is concerned

1. Adapted from Tables IC1 and IC2 of SIPRI Yearbook of World Armaments and Disarmament, 1968-69.

ments vers la plupart des zones de conflit virtuel (à l'exception du Vietnam du nord et du sud), comme le montre le tableau suivant¹ :

Valeur des importations d'armements lourds effectuées par certaines régions en 1968

	millions de \$
Moyen-Orient	640
Afrique du nord	30
Afrique noire	30
Afrique du sud	70
Inde	200
Extrême-Orient, à l'exclusion du Vietnam	70
Amérique centrale	—
Amérique du sud	100
TOTAL, à l'exclusion du Vietnam	1.140

Valeur des exportations d'armements lourds vers les zones mentionnées ci-dessus, effectuées par les principaux fournisseurs en 1968

	millions de \$
Royaume-Uni	210
France	220
Italie	30
Allemagne	5
TOTAL PARTIEL	465
Etats-Unis	290
U.R.S.S.	380
Canada	40
Divers	25
TOTAL	1.200

105. La commission estime que ce problème devrait être abordé sous trois angles :

- (i) Un contrôle parlementaire étroit doit s'exercer sur toutes les politiques nationales en matière d'exportation d'armements. Aux Pays-Bas, par exemple, un sous-comité spécial de la Seconde chambre sur l'O.T.A.N. reçoit deux fois par an un rapport confidentiel sur toutes les exportations d'armements effectuées par les Pays-Bas. La nécessité même de présenter ce rap-

port exerce un frein considérable sur le gouvernement.

- (ii) Le mécanisme gouvernemental doit offrir tous les moyens permettant de faire intervenir pleinement dans la décision d'autoriser l'exportation d'armements donnés, les considérations politiques et celles qui portent sur le contrôle des armements. Aux Etats-Unis, par exemple, l'Agence de contrôle des armements et du désarmement est consultée officiellement avant l'octroi de toute autorisation d'exportation.
- (iii) En décidant d'une exportation d'armements donnés, le gouvernement doit tenir compte non seulement de l'avantage économique qu'elle représente pour son propre pays, mais aussi de l'effet qu'elle aura sur la paix et la sécurité dans les zones bénéficiaires. Le coût élevé de la recherche et de la mise au point en matière d'armements et le peu d'importance des séries possibles quand seules les exigences du pays producteur doivent être satisfaites exercent une très grande pression économique sur les principaux pays producteurs d'armements de l'U.E.O. pour qu'ils amortissent leurs investissements en exportant chaque fois que possible. Au cours des dernières années, la France, le Royaume-Uni, de même que les Etats-Unis, ont nommé, au sein de leur ministère de la défense, de hauts fonctionnaires chargés d'encourager les ventes d'armements à l'étranger. Pour compenser cette inévitable pression économique sur les décisions gouvernementales, il est extrêmement important d'établir aussi un mécanisme qui suscite des considérations politiques éventuellement contraires.

106. Il est naturellement erroné de supposer que toute exportation d'armements est mauvaise en soi, du point de vue de la paix mondiale. Dans certains cas, la fourniture d'armements peut rétablir l'équilibre militaire dans une région de conflit éventuel et empêcher l'ouverture d'hostilités. Mais l'évaluation de l'« équilibre militaire » est une science imprécise. Si l'on veut obtenir une évaluation objective, on ne peut, en tout état de cause, la confier à l'instance intéressée par les

1. D'après les tableaux IC 1 et IC 2 du *SIPRI Yearbook of World Armaments and Disarmament, 1968-69*.

with the economic benefits of an export order for armaments. The Committee suggests therefore that the WEU countries should voluntarily seek the opinion of an international expert body concerning the effect on the military balance in the receiving area of any proposed export of armaments. Clearly it would be possible for the Arms Control Agency to assume such a responsibility if its staff were enlarged by the appointment of civilian and military experts in the arms control field. A still better solution would be for the NATO countries as a whole to seek the opinion of a NATO expert body on the effect of any proposed arms export on the military balance in the receiving area. Such a NATO expert body could be constituted from the (enlarged) staffs of the Military Committee and the disarmament section of the political division of the international secretariat.

107. The Committee notes in conclusion that the arms race is frequently portrayed as an unnecessary and, indeed, harmful burden on the impoverished third world. True as this argument is, it must not however be forgotten that 88 % of world armaments expenditure is incurred by the developed countries¹. Essential though it is to stop the arms race in the third world, it is therefore just as important that the developed countries put their own houses in order.

VI. Conclusions

108. The conclusions of the Committee are embodied in the draft recommendation. The first paragraph of the preamble first recalls that the "dual task" of the Alliance is "the defence of the West and the search for a stable peace with the East"². Paragraph one of the operative text then stresses the urgency of ending MIRV flight tests and the further deployment of offensive and defensive nuclear weapons. Chapter III of the explanatory memorandum, dealing with SALT, shows how closely the overall success of the talks will depend on an early interim agreement on these lines, and how further developments in the nuclear weapons

field can only reduce the security of the two super powers and their allies.

109. Paragraph 2 of the recommendation calls for support for the British draft convention for the prohibition of biological methods of warfare¹, which has been supported by the United States and the western powers in the Geneva disarmament conference. The paragraph then calls for support for efforts to secure a *verified* agreement for the prohibition of all chemical weapons — the need for verification in this field is stressed by the western powers. The whole question is dealt with in paragraphs 68 to 79 of the explanatory memorandum.

110. Paragraph 3 of the recommendation calls for the exchange of seismic data in order to facilitate agreement on banning underground tests. This Canadian proposal was embodied in UN General Assembly Resolution 2604 A, and was supported *inter alia* by Belgium, Italy, the Netherlands, the United Kingdom and the United States, but opposed by the Soviet Union and most Warsaw Pact countries. The lack of progress on an underground test ban has been described in paragraphs 90 to 99 of the explanatory memorandum.

111. Paragraph 4 of the recommendation stresses the importance for the security of Europe of maintaining United States forces in Europe. This very important question is referred to in paragraphs 14 to 27 of the explanatory memorandum.

112. Finally, paragraph 5 of the recommendation proposes the establishment of permanent consultative machinery. The present position concerning NATO proposals for balanced mutual force reductions and other concrete measures of arms control, and the Warsaw Pact proposals for a European security conference, is described in Chapter II of the explanatory memorandum.

1. \$160 billion out of a world total of \$181 billion in 1967 — "World Military Expenditures, 1969" US ACDA.

2. North Atlantic Council communiqué, 10th April 1969.

1. Text at Appendix II.

avantages économiques d'une commande d'armements. La commission suggère donc que les pays de l'U.E.O. recherchent d'eux-mêmes l'avis d'un organisme international d'experts sur l'effet qu'aurait, sur l'équilibre militaire dans les zones bénéficiaires, tout projet d'exportation d'armements. L'Agence pour le Contrôle des Armements pourrait manifestement assumer une telle responsabilité si son personnel était accru par la nomination d'experts civils et militaires en matière de contrôle des armements. La meilleure solution serait encore que les pays de l'O.T.A.N. soient unanimes à rechercher l'avis d'un organisme d'experts de l'O.T.A.N. qui pourrait être constitué par le personnel (accru) du Comité militaire et de la section du désarmement de la division politique du secrétariat international.

107. En conclusion, la commission constate qu'on représente souvent la course aux armements comme un fardeau superflu, voire même dangereux, pour le tiers monde appauvri. Cet argument est, certes, justifié, mais il convient de ne pas oublier que 88 % des dépenses mondiales d'armements sont en fait à la charge des pays industrialisés¹. Bien qu'il soit essentiel d'arrêter la course aux armements dans le tiers monde, il est donc tout aussi important que les pays industrialisés mettent d'abord de l'ordre chez eux.

VI. Conclusions

108. Les conclusions de la commission sont reprises dans le projet de recommandation dont le préambule, dans son premier paragraphe, rappelle d'abord que « la double fonction » de l'Alliance est « la défense de l'Ouest et la recherche d'une paix stable avec l'Est »². Quant au premier paragraphe du dispositif, il souligne l'urgence de mettre un terme aux essais en vol des M.I.R.V. et au déploiement des armes nucléaires défensives et offensives. Le chapitre III de l'exposé des motifs, qui traite des conversations SALT, montre à quel point le succès global de ces entretiens dépendra de la rapidité avec laquelle sera conclu un accord provisoire dans ce

sens, et comment l'évolution dans le domaine des armes nucléaires ne peut que réduire la sécurité des deux superpuissances et de leurs alliés.

109. Le paragraphe 2 de la recommandation demande d'appuyer le projet de convention britannique sur la prohibition des armes biologiques en temps de guerre¹, qui a reçu l'appui des Etats-Unis et des puissances occidentales à la Conférence sur le désarmement de Genève. Il demande ensuite que soient appuyés les efforts déployés pour parvenir à un accord visant à contrôler l'interdiction de toutes les armes chimiques, les puissances occidentales soulignant la nécessité d'une vérification en ce domaine. L'ensemble de la question est examiné dans les paragraphes 68 à 79 de l'exposé des motifs.

110. Le paragraphe 3 de la recommandation réclame l'échange des données sismologiques afin de faciliter la conclusion d'un accord interdisant les essais nucléaires souterrains. Cette proposition du Canada a été insérée dans la résolution 2604 A de l'Assemblée générale des Nations Unies ; elle a été appuyée, notamment, par la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, mais combattue par l'Union Soviétique et la plupart des pays membres du Pacte de Varsovie. L'absence de progrès sur la question de l'interdiction des essais souterrains est traitée dans les paragraphes 90 à 99 de l'exposé des motifs.

111. Le paragraphe 4 de la recommandation souligne l'importance, pour la sécurité de l'Europe, du maintien des forces américaines sur le continent européen. Cette question très importante est évoquée dans les paragraphes 14 à 27 de l'exposé des motifs.

112. Enfin, le paragraphe 5 de la recommandation propose l'établissement d'un mécanisme permanent de consultations. La position actuelle à l'égard des propositions de l'O.T.A.N. tendant à des réductions mutuelles, réciproques et équilibrées de forces et à d'autres mesures concrètes de contrôle des armements, ainsi que les propositions du Pacte de Varsovie visant l'organisation d'une conférence sur la sécurité européenne, sont examinées au chapitre II de l'exposé des motifs.

1. 160 milliards de dollars sur un total mondial de 181 milliards en 1967, "World Military Expenditures 1969", U.S. ACDA.

2. Communiqué du Conseil de l'Atlantique nord, 10 avril 1969.

1. Voir annexe II.

A. FINANCIAL EFFORT

	Country	Defence expenditures \$ million					GNP at factor cost \$ million					Population millions			
		Dépenses de défense millions de \$					PNB au coût des facteurs millions de \$					1965	1966	1967	1968 ^f
		1965	1966	1967	1968	1969 ^f	1965	1966	1967	1968	1969 ^e	(11)	(12)	(13)	(14)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)		
1	Belgium	501	526	569	602	651	15 135	16 133	17 111	18 268	20 140	9.5	9.5	9.6	9.6
2	France	5 124	5 415	5 856	6 117	6 124 ^a	84 625	91 921	99 264	109 956	120 100 ^a	48.7	49.2	49.6	49.9
3	Federal Republic of Germany .	4 979	5 063	5 352	4 828	5 287 ^a	98 128	104 238	104 675	115 440	132 100 ^a	56.8	57.5	57.7	58.0
4	Italy	1 938	2 146	2 175	2 245	2 269	52 482	56 966	62 062	66 781	73 440	52.7	53.1	53.5	53.8
5	Luxembourg ...	10	10	8	7	8	617	644	658	700	750	0.3	0.3	0.3	0.3
6	Netherlands	749	771	884	906	1 020	17 356	18 669	20 461	22 517	24 430	12.3	12.5	12.6	12.7
7	United Kingdom	5 854	6 030	6 373	5 545 ^a	5 553	87 819	92 417	97 454	88 046 ^a	94 300	54.5	54.8	55.1	55.4
8	TOTAL WEU ...	19 155	19 961	21 217	20 250	20 912	356 162	380 988	401 685	421 708	465 260	234.8	236.9	238.4	239.7 ²
9	Canada	1 535	1 633	1 817	1 783	1 792	41 496	46 200	49 200	53 300	58 100	19.7	20.1	20.5	20.8
10	Denmark	286	301	326	346 ^a	354	8 817	9 598	10 440	10 547 ^a	11 730	4.8	4.8	4.8	4.9
11	Greece	210	239	313	367	420	5 201	5 721	6 104	6 460	7 100	8.6	8.6	8.7	8.8
12	Norway	266	273	294	322	366	6 295	6 822	7 491	8 066	8 700	3.7	3.8	3.8	3.8
13	Portugal	232	257	333	359	336	3 453	3 762	4 180	4 550	5 000	9.2	9.3	9.4	9.5
14	Turkey	425	444	511	573	637	7 347	8 580	9 434	10 330	11 350	31.1	31.9	32.7	33.6
15	United States ..	51 827	63 572	75 484	80 597	79 774	636 369	698 500	737 500	803 500	865 000	194.6	196.9	199.1	201.2 ²
16	TOTAL NON-WEU	54 781	66 719	79 078	84 347	83 679	708 978	779 183	824 349	896 753	966 980	271.7	275.4	279.0	282.6 ²
17	TOTAL NATO ..	73 936	86 680	100 295	104 597	104 591	1 065 140	1 160 171	1 226 034	1 318 461	1 432 240	506.5	512.3	517.4	522.3 ²

e = Preliminary estimate

f = Forecast

GNP (f.c.): Gross national product at factor cost, current prices. (The decimal point is used throughout this table).

a = Figures affected by change in exchange rate.

Source: Defence expenditures to NATO definition from NATO press release M4 (69) 1.

Notes: GNP and defence expenditures are calculated in national currency and converted to United States dollars at official rates shown below, which do not always reflect the purchasing power of the currency. Figures in columns 1 to 10 and 21 to 30 are not therefore always comparable between countries, whereas figures of defence expenditure as % of GNP in columns 16 to 20 do not involve currency conversion.

The following rates of exchange have been applied:

Country	Unit	Unité
Belgium and Luxembourg	Franc	Franc
Canada	C. Dollar	Dollar canadien
Denmark up to 1967	D. Kroner	Couronne danoise
from 1968	"	"
France up to 9th August 1969	Franc	Franc
from 10th August 1969	"	"
Federal Republic of Germany up to 25th October 1969	Deutschmark	Deutschmark
from 26th October 1969	"	"
Greece	Drachma	Drachme
Italy	1,000 Lire	1,000 Lires
Netherlands	Guilder	Florin
Norway	N. Kroner	Couronne norvégienne
Portugal	Escudo	Escudo
Turkey	T. Lira	Livre turque
United Kingdom up to 1967	£	Livre sterling
from 1968	£	"

A. EFFORT FINANCIER

Defence expenditures as % of GNP (f. c.)					Defence expenditures per head of population \$					Defence expenditures as % of total WEU					Pays	
Dépenses de défense en % du PNB (coût des facteurs)					Dépenses de défense par tête d'habitant \$					Dépenses de défense en % du total U.E.O.						
65	1966	1967	1968	1969 ^e	1965	1966	1967	1968	1969 ^e	1965	1966	1967	1968	1969		
1)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)		
3	3.3	3.3	3.3	3.2	53	55	59	63	67	2.62	2.64	2.68	2.97	3.11 Belgique	1
1	5.9	5.9	5.6	5.1	105	110	118	123	122	26.75	27.13	27.60	30.21	29.28 France	2
															République Féd.	3
1	4.9	5.1	4.2	4.0	88	88	93	88	90	25.99	25.36	25.22	23.84	25.28 d'Allemagne	
7	3.8	3.5	3.4	3.1	37	40	41	42	42	10.12	10.75	10.25	11.09	10.85 Italie	4
5	1.5	1.3	1.1	1.1	29	30	25	22	24	0.05	0.05	0.04	0.04	0.04 Luxembourg	5
3	4.1	4.3	4.0	4.2	61	62	70	71	79	3.91	3.86	4.17	4.47	4.88 Pays-Bas	6
7	6.5	6.5	6.3	5.9	107	110	116	100	100	30.56	30.21	30.04	27.38	26.56 Royaume-Uni	7
4	5.2	5.3	4.8	4.5	82	84	89	84	87	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00 TOTAL U.E.O.	8
7	3.5	3.7	3.3	3.1	78	81	89	86	85	8.01	8.18	8.56	8.81	8.57 Canada	9
2	3.1	3.1	3.3	3.0	60	63	67	71	72	1.49	1.51	1.54	1.71	1.69 Danemark	10
0	4.2	5.1	5.7	5.9	25	28	36	42	47	1.10	1.20	1.48	1.81	2.01 Grèce	11
2	4.0	3.9	4.0	4.2	71	73	78	84	95	1.39	1.37	1.38	1.59	1.75 Norvège	12
7	6.8	8.0	7.9	6.7	25	28	35	38	35	1.21	1.29	1.57	1.77	1.61 Portugal	13
3	5.2	5.4	5.5	5.6	14	14	16	17	19	2.22	2.22	2.41	2.83	3.05 Turquie	14
1	9.1	10.2	10.0	9.2	266	323	379	401	393	270.57	318.48	355.77	398.01	381.47 Etats-Unis	15
7	8.6	9.6	9.4	8.7	202	242	283	299	293	285.99	334.25	372.71	416.53	400.15	. TOTAL NON U.E.O.	16
9	7.5	8.2	7.9	7.3	146	169	194	200	198	385.99	434.25	472.71	516.53	500.15	.. TOTAL O.T.A.N.	17

e = Estimation provisoire

f = Prévision

PNB (c.f.) : Produit national brut au coût des facteurs, prix courants. (Le point, et non la virgule, est utilisé dans ce tableau pour indiquer les décimales.)

a = Chiffres affectés par les modifications de taux de change.

Source : Dépenses de défense : définition O.T.A.N., communiqué de presse M4 (69) 1.

Notes : Le PNB et les dépenses de défense sont calculés en monnaies nationales et convertis en dollars aux taux officiels qui ne représentent pas toujours la valeur réelle de ces monnaies. Les chiffres cités aux colonnes 1 à 10 et 21 à 30 ne sont donc pas toujours comparables pour les divers pays, alors que les chiffres relatifs aux dépenses de défense en % du PNB, cités aux colonnes 16 à 20 n'impliquent pas de conversion des monnaies.

Les taux de change suivants ont été adoptés :

\$ US per unit - \$ EU par unité	Units per \$ US - Unités par \$ EU	Pays
0.0200	50.00	Belgique et Luxembourg
0.925	1.08108	Canada
		Danemark
		jusqu'en 1967
		depuis 1968
		France
		jusqu'au 9 août 1969
		à partir du 10 août 1969
		République Fédérale d'Allemagne
		jusqu'au 25 octobre 1969
		à partir du 26 octobre 1969
		Grèce
		Italie
		Pays-Bas
		Norvège
		Portugal
		Turquie
		Royaume-Uni jusqu'en 1967
		depuis 1968

B. MANPOWER CONTRIBUTION

	Country	Period of Compulsory Military Service — Months —		Total in Armed Forces (thousands)
		Durée du service militaire actif obligatoire — Mois —		Nombre total dans les forces armées (en milliers)
		1964 (1)	1969 (2)	1969 (3)
1	Belgium	12	12-15	102
2	France	18	12-16	503
3	Germany	18	18	465
4	Italy	15 ¹	15 ²	420 ¹³
5	Luxembourg	9	nil	0.56
6	Netherlands	20 ³	16-18 ⁴	124
7	United Kingdom	nil	nil	405 ¹³
8	TOTAL WEU			2,019
9	Canada	nil	nil	98
10	Denmark	16 ⁵	12-14	45
11	Greece	21 ⁶	30 ¹⁰	159
12	Norway	16 ⁵	12-15	38
13	Portugal	18	18-48 ¹¹	182
14	Turkey	26 ⁶	24	514
15	United States	24 ⁷	27	3,454
16	TOTAL NON WEU			4,490
17	TOTAL NATO			6,509

1. Navy 24, Those called up in Army and Navy before 1964 completed 17 months.
2. Navy and air force 21.
3. Navy 14.
4. Navy 27. Air force 26.
5. Air force and navy 18.
6. Navy 36.
7. Selective.
8. Navy 24.
9. Navy and air force 18-21 months.
10. Air force 23.
11. Navy 48.
12. Excluding carabinieri.
13. Including forces enlisted outside of Britain.

Sources : Numbers in Armed Forces : Institute for Strategic Studies "The Military Balance, 1963-64". November 1963, and "The Military Balance 1968-69", November 1968.

Labour Force : ILO Yearbook of Labour Statistics, 1968. Total economically active population.

B. EFFORT EN EFFECTIFS

Total Labour Force Main-d'œuvre totale (millions)	Total in Armed Forces as % of Labour Force Nombre total dans les forces armées en % de la main-d'œuvre	Pays	
1969	1969		
(4)	(5)		
3.82	2.7 Belgique	1
20.27	2.5 France	2
26.76	1.7 Allemagne	3
19.76	2.1 Italie	4
0.13	0.43 Luxembourg	5
4.17	3.0 Pays-Bas	6
25.47	1.8 Royaume-Uni	7
100.38	2.0 TOTAL U.E.O.	8
6.51	1.5 Canada	9
2.09	2.1 Danemark	10
3.64	4.3 Grèce	11
1.47	2.6 Norvège	12
3.42	5.3 Portugal	13
13.61	3.8 Turquie	14
82.27	4.2 Etats-Unis	15
113.01	4.0 TOTAL NON U.E.O.	16
213.39	3.0 TOTAL O.T.A.N.	17

1. Marine 24. Les appelés dans l'Armée de terre et dans la Marine avant 1964 ont fait 17 mois de service.

2. Marine et Armée de l'air 21.

3. Marine 14.

4. Marine 27. Armée de l'air 26.

5. Armée de l'air et Marine 18.

6. Marine 36.

7. Sélectif.

8. Marine 24.

9. Marine et Armée de l'air 18-21 mois.

10. Armée de l'air 23.

11. Marine 48.

12. Les carabinieri non compris.

13. Y compris les engagés recrutés hors de Grande-Bretagne.

Sources : Effectifs des forces armées : Institute for Strategic Studies « L'équilibre militaire 1963-64 », novembre 1963, et « L'équilibre militaire 1968-69 », novembre 1968.

Main-d'œuvre : B.I.T., Annuaire des Statistiques du Travail, 1968. Total de la population économiquement active.

APPENDIX II

**Revised draft Convention for the prohibition of
biological methods of warfare and accompanying
draft Security Council Resolution**

*tabled by the United Kingdom in the Conference of the Committee
on Disarmament in Geneva*

26th August 1969

THE STATES CONCLUDING THIS CONVENTION, hereinafter referred to as the "Parties to the Convention",

RECALLING that many States have become Parties to the Protocol for the prohibition of the use in war of asphyxiating, poisonous or other gases, and of bacteriological methods of warfare, signed at Geneva on 17th June 1925,

RECOGNISING the contribution that the said Protocol has already made, and continues to make, to mitigating the horrors of war,

RECALLING FURTHER United Nations General Assembly Resolutions 2162 B (XXI) of 5th December 1966 und 2454 A (XXIII) of 20th December 1968 which called for strict observance by all States of the principles and objectives of the Geneva Protocol and invited all States to accede to it,

BELIEVING that chemical and biological discoveries should be used only for the betterment of human life,

RECOGNISING nevertheless that the development of scientific knowledge throughout the world will increase the risk of eventual use of biological methods of warfare,

CONVINCED that such use would be repugnant to the conscience of mankind and that no effort should be spared to minimise this risk,

DESIRING therefore to reinforce the Geneva Protocol by the conclusion of a Convention making special provision in this field,

DECLARING their belief that, in particular, provision should be made for the prohibition of recourse to biological methods of warfare in any circumstances,

HAVE AGREED as follows :

Article I

Each of the Parties to the Convention undertakes, insofar as it may not already be committed in that respect under Treaties or other instruments in force prohibiting the use of chemical and biological methods of warfare, never in any circumstances, by making use for hostile purposes of microbial or other biological agents causing death, damage or disease by infection or infestation to man, other animals, or crops, to engage in biological methods of warfare.

Article II

Each of the Parties to the Convention undertakes :

- (a) not to produce or otherwise acquire, or assist in or permit the production or acquisition of :
 - (i) microbial or other biological agents of types and in quantities that have no independent justification for prophylactic or other peaceful purposes ;
 - (ii) ancillary equipment or vectors the purpose of which is to facilitate the use of such agents for hostile purposes ;
- (b) not to conduct, assist or permit research aimed at production of the kind prohibited in sub-paragraph (a) of this Article ; and
- (c) to destroy, or divert to peaceful purposes, within three months after the Convention comes into force for that Party, any stocks in its possession of such agents or ancillary equipment or vectors as have been produced or otherwise acquired for hostile purposes.

ANNEXE II

**Projet de convention révisé sur l'interdiction des moyens
de guerre biologiques et projet de résolution révisé du
Conseil de sécurité y relatif**

*présenté par le Royaume-Uni à la Conférence du Comité
sur le désarmement à Genève*

26 août 1969

LES ETATS CONTRACTANTS, ci-après dénommés les « parties à la Convention »,

RAPPELANT que de nombreux Etats sont devenus parties au Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925,

RECONNAISSANT que ledit protocole a déjà contribué et continue de contribuer à atténuer les horreurs de la guerre,

RAPPELANT EN OUTRE les résolutions 2162 B (XXI) du 5 décembre 1966 et 2454 A (XXIII) du 20 décembre 1968 adoptées par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, par lesquelles elle a invité tous les Etats à se conformer strictement aux principes et objectifs du Protocole de Genève et invité tous les Etats à adhérer à ce protocole,

PERSUADÉS que les découvertes en chimie et en biologie doivent servir uniquement à améliorer la vie humaine,

RECONNAISSANT néanmoins que l'expansion des connaissances scientifiques dans le monde entier fera augmenter le risque d'emploi éventuel de moyens de guerre biologiques,

CONVAINCUS que la conscience de l'humanité réprouverait l'emploi de telles méthodes et qu'aucun effort ne doit être épargné pour amoindrir ce risque,

SOUHAITANT, en conséquence, renforcer le Protocole de Genève en concluant une convention spécialement consacrée à cette question,

EXPRIMANT leur conviction qu'il faut notamment formuler l'interdiction de l'emploi de moyens de guerre biologiques quelles que soient les circonstances,

SONT CONVENUS des dispositions suivantes :

Article I^{er}

Chacune des parties à la Convention s'engage, pour autant qu'elle ne soit pas déjà engagée à cet égard en vertu de traités ou autres instruments en vigueur interdisant l'emploi de moyens de guerre chimiques et biologiques, à ne jamais recourir, quelles que soient les circonstances, à des moyens de guerre biologiques par l'emploi, à des fins hostiles, d'agents microbiens ou autres agents biologiques provoquant la mort, des dommages ou la maladie par infection ou infestation de l'homme, des animaux ou des récoltes.

Article II

Chacune des parties à la Convention s'engage :

- (a) à ne pas produire, se procurer d'une autre manière, aider à produire ou à se procurer ni autoriser la production ou l'acquisition :
 - (i) d'agents microbiens ou autres agents biologiques de types et en quantités ne répondant à aucune justification indépendante à des fins prophylactiques ou autres fins pacifiques ;
 - (ii) de matériel auxiliaire ou de vecteurs ayant pour objet de faciliter l'emploi de ces agents à des fins hostiles ;
- (b) à ne pas mener, favoriser ou autoriser de recherches destinées à des productions du genre de celles qui sont interdites en vertu de l'alinéa (a) du présent article ; et
- (c) à détruire ou à convertir à des fins pacifiques dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle la Convention entrera en vigueur à l'égard de cette partie, tous stocks en sa possession d'agents ou de matériel auxiliaire ou de vecteurs produits ou obtenus d'une autre manière à des fins hostiles.

Article III

1. Any Party to the Convention which believes that biological methods of warfare have been used against it may lodge a complaint with the Secretary-General of the United Nations, submitting all evidence at its disposal in support of the complaint, and request that the complaint be investigated and that a report on the result of the investigation be submitted to the Security Council.

2. Any Party to the Convention which believes that another Party has acted in breach of its undertaking under Articles I and II of the Convention, but which is not entitled to lodge a complaint under Paragraph 1 of this Article, may lodge a complaint with the Security Council, submitting all evidence at its disposal, and request that the complaint be investigated.

3. Each of the Parties to the Convention undertakes to co-operate fully with the Secretary-General and his authorised representatives in any investigation he may carry out, as a result of a complaint, in accordance with Security Council Resolution No

Article IV

Each of the Parties to the Convention affirms its intention to provide or support appropriate assistance, in accordance with the United Nations Charter, to any Party to the Convention, if the Security Council concludes that biological methods of warfare have been used against that Party.

Article V

Each of the Parties to the Convention undertakes to pursue negotiations in good faith on effective measures to strengthen the existing constraints on chemical methods of warfare.

Article VI

Nothing contained in the present Convention shall be construed as in any way limiting or derogating from obligations assumed by any State under the Protocol for the prohibition of the use in war of asphyxiating, poisonous or other

gases, and of bacteriological methods of warfare, signed at Geneva on 17th June 1925.

Article VII

[Provisions for amendments.]

Article VIII

[Provisions for Signature, Ratification, Entry into Force, etc.]

Article IX

1. This Convention shall be of unlimited duration.

2. Each Party shall in exercising its national sovereignty have the right to withdraw from the Convention, if it decides that extraordinary events, related to the subject matter of this Convention, have jeopardised the supreme interests of its country. It shall give notice of such withdrawal to all other Parties to the Convention and to the United Nations Security Council three months in advance. Such notice shall include a statement of the extraordinary events it regards as having jeopardised its supreme interests.

Article X

[Provisions on languages of texts, etc.]

Revised draft Security Council Resolution

THE SECURITY COUNCIL,

WELCOMING the desire of a large number of States to subscribe to the Convention for the prohibition of biological methods of warfare, and thereby undertake never to engage in such methods of warfare; to prohibit the production and research aimed at the production of biological weapons; and to destroy, or divert to peaceful purposes, such weapons as may already be in their possession,

NOTING that under Article III of the Convention, Parties will have the right to lodge com-

Article III

1. Toute partie à la Convention qui croit que des moyens de guerre biologiques ont été employés contre elle peut déposer une plainte auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en produisant toutes preuves dont elle dispose à l'appui de sa plainte et demander que la plainte fasse l'objet d'une enquête et qu'un rapport sur les résultats de l'enquête soit présenté au Conseil de sécurité.

2. Toute partie à la Convention qui croit qu'une autre partie a agi en violation de ses engagements au titre des articles I^{er} et II de la Convention, mais qui n'est pas recevable à déposer une plainte au titre du paragraphe 1 du présent article, peut déposer une plainte auprès du Conseil de sécurité en présentant tous les éléments de preuve dont elle dispose, et demander que cette plainte fasse l'objet d'une enquête.

3. Chacune des parties à la Convention s'engage à coopérer pleinement avec le Secrétaire général et ses représentants autorisés à toute enquête qu'ils pourraient faire à la suite d'une plainte, conformément à la résolution n° du Conseil de sécurité.

Article IV

Chacune des parties à la Convention proclame son intention de fournir ou de contribuer à fournir une assistance appropriée, conformément à la Charte des Nations Unies, à toute autre partie à la Convention, si le Conseil de sécurité conclut que des moyens de guerre biologiques ont été employés contre cette autre partie.

Article V

Chacune des parties à la Convention s'engage à poursuivre de bonne foi les négociations sur les mesures propres à renforcer les restrictions actuelles d'emploi des moyens de guerre chimiques.

Article VI

Aucune disposition de la présente Convention ne saurait s'interpréter comme limitant d'une manière quelconque les obligations assumées par un Etat en vertu du Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants,

toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925, ou dérogeant à ces obligations.

Article VII

[Dispositions relatives aux amendements.]

Article VIII

[Dispositions relatives à la signature, à la ratification, à l'entrée en vigueur, etc.]

Article IX

1. La présente Convention aura une durée illimitée.

2. Chaque partie a, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, le droit de se retirer de la Convention si elle estime que des événements extraordinaires, touchant l'objet de la présente Convention, ont mis en péril les intérêts supérieurs du pays. Elle notifiera ce retrait à toutes les autres parties à la Convention et au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avec un préavis de trois mois. Elle indiquera dans cette notification les événements extraordinaires qu'elle considère comme ayant mis en péril ses intérêts supérieurs.

Article X

[Dispositions relatives aux versions en diverses langues, etc.]

Projet de résolution révisé du Conseil de sécurité**LE CONSEIL DE SÉCURITÉ**

SE FÉLICITE du désir d'un grand nombre d'Etats de signer la Convention sur la prohibition des moyens de guerre biologiques et s'engager ainsi à ne jamais recourir auxdites méthodes de guerre ; d'interdire la production d'armes biologiques et la recherche en vue de cette production ; et de détruire ou convertir à des fins pacifiques les armes de cette nature qu'ils posséderaient déjà,

NOTANT qu'en vertu de l'article III de la Convention, les parties ont le droit de déposer des

plaints and to request that the complaints be investigated,

RECOGNISING the need, if confidence in the Convention is to be established, for appropriate arrangements to be made in advance for the investigation of any such complaints, and the particular need for urgency in the investigation of complaints of the use of biological methods of warfare,

NOTING further the declared intention of Parties to the Convention to provide or support appropriate assistance, in accordance with the Charter, to any other Party to the Convention, if the Security Council concludes that biological methods of warfare have been used against that Party,

REAFFIRMING in particular the inherent right, recognised under Article 51 of the Charter, of individual and collective self-defence if an armed attack occurs against a member of the United Nations, until the Security Council has taken measures necessary to maintain international peace and security,

1. Requests the Secretary-General

- (a) to take such measures as will enable him
- (i) to investigate without delay any complaints lodged with him in

accordance with Article III. 1 of the Convention ;

- (ii) if so requested by the Security Council, to investigate any complaint made in accordance with Article III. 2 of the Convention ; and

- (b) to report to the Security Council on the result of any such investigation.

2. Declares its readiness to give urgent consideration

- (a) to any complaint that may be lodged with it under Article III. 2 of the Convention ; and
- (b) to any report that the Secretary-General may submit in accordance with operative paragraph 1 of this Resolution on the result of his investigation of a complaint ; and if it concludes that the complaint is well-founded, to consider urgently what action it should take or recommend in accordance with the Charter.

3. Calls upon member States and upon Specialised Agencies of the United Nations to cooperate as appropriate with the Secretary-General for the fulfilment of the purposes of this Resolution.

plaintes et de demander que ces plaintes fassent l'objet d'une enquête,

RECONNAISSANT qu'il est nécessaire, pour que la confiance dans la Convention soit assurée, que les dispositions voulues soient prises d'avance concernant les enquêtes relatives à ces plaintes et que les enquêtes sur les plaintes pour emploi de moyens de guerre biologiques soient menées avec une diligence toute particulière,

NOTANT en outre l'intention déclarée des parties à la Convention de fournir ou de contribuer à fournir une assistance appropriée, conformément à la Charte, à toute autre partie à la Convention, si le Conseil de sécurité conclut que des moyens de guerre biologiques ont été employés contre cette autre partie,

RÉAFFIRMANT, en particulier, le droit naturel, reconnu aux termes de l'article 51 de la Charte, de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

1. Prie le Secrétaire général

- (a) de prendre les dispositions qui lui permettront :
 - (i) de procéder sans retard aux enquêtes sur les plaintes déposées

auprès du Secrétaire général conformément au paragraphe 1 de l'article III de la Convention ;

- (ii) s'il en est requis par le Conseil de sécurité, de procéder à une enquête sur toute plainte déposée conformément au paragraphe 2 de l'article III de la Convention, et

- (b) de faire rapport au Conseil de sécurité sur le résultat de toute enquête de cette nature.

2. Se déclare prêt à examiner d'urgence

- (a) toute plainte qui serait déposée auprès du Conseil de sécurité conformément au paragraphe 2 de l'article III de la Convention, et
- (b) tout rapport que le Secrétaire général pourra soumettre conformément au paragraphe 1 du dispositif de la présente résolution sur les résultats de son enquête à la suite d'une plainte ; et, s'il conclut que la plainte est fondée, à examiner d'urgence quelles mesures il doit prendre ou recommander conformément à la Charte.

3. Invite les Etats membres et les institutions spécialisées des Nations Unies à coopérer de façon appropriée avec le Secrétaire général en vue de la réalisation des fins de la présente résolution.

APPENDIX III

Draft Convention on the prohibition of the development, production and stockpiling of chemical and bacteriological (biological) weapons and on the destruction of such weapons

tabled by Bulgaria, Byelorussia, Czechoslovakia, Hungary, Mongolia, Poland, Rumania, Ukraine, and the USSR in the United Nations General Assembly on 19th September 1969, and New Article (on complaints procedure) and draft Security Council Resolution tabled by Hungary, Mongolia and Poland in the CCD, Geneva, on 14th April 1970

The States Parties to this Convention,

Convinced of the immense importance and urgent necessity of eliminating from the arsenals of States such dangerous weapons of mass destruction as chemical and bacteriological (biological) weapons,

Guided by the desire to facilitate progress in the achievement of the objectives of general and complete disarmament,

Desiring to contribute to the strengthening of confidence between peoples and the general improvement of the international atmosphere,

Believing that scientific discoveries in the field of chemistry and bacteriology (biology) must in the interests of all mankind be used solely for peaceful purposes,

Recognising the important significance of the Geneva Protocol of 17th June 1925 for the prohibition of the use in war of asphyxiating, poisonous and other gases and of bacteriological methods of warfare, an instrument which embodies generally recognised rules of international law,

Reaffirming their adherence to the purposes and principles of that Protocol and calling upon all States to comply strictly with them,

Recalling General Assembly resolutions 2162 B (XXI) and 2454 A (XXIII) which condemned all actions contrary to the Geneva Protocol of 17th June 1925,

Noting the conclusions contained in the report submitted to the United Nations General Assembly and the Disarmament Committee on the grave consequences for mankind that might result from the use of chemical and bacteriological (biological) weapons,

Expressing their desire to contribute to the implementation of the purposes and principles of the Charter of the United Nations,

Have agreed as follows :

Article 1

Each State Party to this Convention undertakes not to develop, produce, stockpile or otherwise acquire chemical and bacteriological (biological) weapons.

Article 2

Each State Party to this Convention undertakes to destroy within a period of — observing all the necessary precautions — or to divert to peaceful uses all previously accumulated chemical and bacteriological (biological) weapons in its possession.

Article 3

Each State Party to the Convention undertakes not to assist, encourage or induce any particular State, group of States or international organisations to develop, produce or otherwise acquire and stockpile chemical and bacteriological (biological) weapons.

Article 4

Each State Party to the Convention shall be internationally responsible for compliance with its provisions by legal and physical persons exercising their activities in its territory, and also by its legal and physical persons outside its territory.

ANNEXE III

**Projet de convention sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des armes chimiques et bactériologiques (biologiques)
et sur leur destruction**

*présenté par la Bulgarie, la Biélorussie, la Tchécoslovaquie,
la Hongrie, la Mongolie, la Pologne, la Roumanie, l'Ukraine
et l'U.R.S.S. devant l'Assemblée générale des Nations Unies
le 19 septembre 1969, nouvel article (dispositions relatives
aux plaintes) et projet de résolution du Conseil de sécurité
présentés par la Hongrie, la Mongolie et la Pologne devant le
C.C.D., à Genève, le 14 avril 1970*

Les Etats parties à la présente Convention,

Convaincus de l'importance vitale et de la nécessité urgente d'exclure des arsenaux des Etats des armes de destruction massive aussi dangereuses que les armes chimiques et bactériologiques (biologiques),

Inspirés par le désir de contribuer à la réalisation des objectifs du désarmement général et complet,

Désireux de contribuer à accroître la confiance entre les peuples et à assainir en général l'atmosphère internationale,

Estimant que les découvertes scientifiques dans le domaine de la chimie et de la bactériologie (biologie) devraient, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, être employées uniquement dans les buts pacifiques,

Reconnaissant la grande importance du Protocole, concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925, qui contient des normes universellement reconnues de droit international,

Réaffirmant leur fidélité aux buts et principes de ce protocole et invitant tous les Etats à s'y conformer strictement,

Rappelant les résolutions 2162 B (XXI) et 2454 A (XXIII) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies qui ont condamné tout acte contraire au Protocole de Genève du 17 juin 1925,

Prenant en considération les conclusions du rapport présenté à l'Assemblée générale et au Comité du désarmement sur les graves conséquences qu'aurait pour l'humanité l'utilisation éventuelle des armes chimiques et bactériologiques (biologiques),

Exprimant leur volonté de contribuer à la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies,

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1^{er}

Chaque Etat partie à la présente Convention s'engage à ne pas mettre au point, fabriquer, stocker ni acquérir d'une manière ou d'une autre d'armes chimiques et bactériologiques (biologiques).

Article 2

Chaque Etat partie à la présente Convention s'engage à détruire dans le délai de, en observant les mesures nécessaires de sécurité, ou à convertir à des fins pacifiques toutes les armes chimiques et bactériologiques (biologiques) en sa disposition.

Article 3

Chaque Etat partie à la Convention s'engage à ne pas aider, encourager ni inciter un Etat, un groupe d'Etats ou des organismes internationaux à mettre au point, fabriquer, acquérir d'une manière ou d'une autre et stocker les armes chimiques et bactériologiques (biologiques).

Article 4

Chaque Etat partie à la Convention est responsable sur le plan international de l'observation des dispositions de la Convention par les personnes morales et physiques qui poursuivent leurs activités sur son territoire, ainsi que par ses

Article 5

Each State Party to the Convention undertakes to take as soon as possible, in accordance with its constitutional procedures, the necessary legislative and administrative measures to prohibit the development, production and stockpiling of chemical and bacteriological (biological) weapons and to destroy such weapons.

Article 6

The States Parties to the Convention undertake to consult one another and to co-operate in solving any problems which may arise in the application of the provisions of this Convention.

Article 7

1. This Convention shall be open for signature by all States. Any State which does not sign the Convention before it enters into force in accordance with paragraph 3 of this article may accede to it at any time.

2. This Convention shall be subject to ratification by States which have signed it. The instruments of ratification and instruments of accession shall be deposited with the Governments of which are hereby designated the depositary Governments.

3. This Convention shall enter into force after the deposit of the instrument of ratification by a Government, including the instruments of ratification of the Governments of States which are permanent members of the United Nations Security Council and of other Governments designated as depositaries of the Convention.

4. For States whose instruments of ratification or accession are deposited after the Convention enters into force, the Convention shall enter into force on the date on which their instruments of ratification or accession are deposited.

5. The depositary Governments shall promptly inform all States which have signed and acceded

to this Convention of the date of each signature, the date on which each instrument of ratification or accession is deposited and the date on which the Convention enters into force, and shall transmit other notifications to them.

6. This Convention shall be registered by the depositary Governments in accordance with Article 102 of the Charter of the United Nations.

Article 8

This Convention, of which the Russian, English, French, Spanish and Chinese texts are equally authentic, shall be deposited in the archives of the depositary Governments. Duly certified copies of the Convention shall be transmitted by the depositary Governments to the Governments of States which have signed the Convention and acceded to it.

In witness whereof, the undersigned, duly authorised thereto, have signed this Convention.

DONE in copies at, this day of,

New Article

A new article is to be included in the text of the Convention reading :

" 1. Each State Party to this Convention which finds that actions of any other State Party constitute a breach of the obligations assumed under Articles I and II of the Convention, may lodge a complaint with the Security Council of the United Nations. Such a complaint should include all possible evidence confirming its validity as well as a request for its consideration by the Security Council. The Security Council shall inform the States Parties to this Convention of the result of the investigation.

2. Each State Party to this Convention undertakes to co-operate in carrying out any investigations which the Security Council may undertake on the basis of the complaint received by the Council."

Draft Security Council Resolution

The Security Council,

Highly appreciating the desire of a large number of States to subscribe to the Convention on the prohibition of the development, production

propres personnes morales et physiques en dehors du territoire de cet Etat.

Article 5

Chaque Etat partie à la Convention s'engage à prendre aussi rapidement que possible selon les procédures prévues par sa constitution, les mesures législatives et administratives nécessaires afin d'interdire la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques et bactériologiques (biologiques), ainsi que de les détruire.

Article 6

Les Etats parties à la Convention s'engagent à se consulter et à coopérer entre eux pour résoudre les problèmes qui pourraient éventuellement surgir quant à l'application des dispositions de la présente Convention.

Article 7

1. La présente Convention est ouverte à la signature de tous les Etats. Tout Etat qui n'aura pas signé la présente Convention avant son entrée en vigueur conformément au paragraphe 3 du présent article, pourra y adhérer à tout moment.

2. La présente Convention sera soumise à la ratification des Etats signataires. Les instruments de ratification et les instruments d'adhésion seront déposés auprès des gouvernements de qui sont par les présentes désignés comme étant les gouvernements dépositaires.

3. La présente Convention entrera en vigueur lorsque gouvernements, y compris les gouvernements des Etats membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que les gouvernements qui sont désignés comme étant les gouvernements dépositaires de la présente Convention, auront déposé leurs instruments de ratification.

4. Pour les Etats dont les instruments de ratification ou d'adhésion seront déposés après l'entrée en vigueur de la présente Convention, celle-ci entrera en vigueur à la date du dépôt de leurs instruments de ratification ou d'adhésion.

5. Les gouvernements dépositaires informeront sans délai tous les Etats qui auront signé la pré-

sente Convention ou y auront adhéré de la date de chaque signature, de la date du dépôt de chaque instrument de ratification ou d'adhésion, de la date d'entrée en vigueur de la présente Convention, ainsi que de toute autre communication.

6. La présente Convention sera enregistrée par les gouvernements dépositaires conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

Article 8

La présente Convention, dont les textes russe, anglais, français, espagnol et chinois font également foi, sera déposée dans les archives des gouvernements dépositaires. Des copies dûment certifiées de la présente Convention seront adressées par les gouvernements dépositaires aux gouvernements des Etats qui auront signé la Convention ou qui y auront adhéré.

En foi de quoi les soussignés, dûment habilités à cet effet, ont signé la présente Convention.

Fait en exemplaires, à,
le

Nouvel article

Insérer dans le texte de la Convention le nouvel article suivant :

« 1. Chaque Etat partie à la Convention qui constate qu'une autre partie agit en violation des obligations découlant des articles 1^{er} et 2 de la Convention peut déposer une plainte auprès du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Cette plainte doit fournir toutes les preuves possibles de son bien-fondé et comporter la demande de son examen par le Conseil de sécurité. Le Conseil fait connaître aux Etats parties à la Convention les résultats de l'enquête.

2. Chaque Etat partie à la Convention s'engage à coopérer à toute enquête que peut mener le Conseil de sécurité à la suite d'une plainte par lui reçue. »

Projet de résolution du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité,

Appréciant hautement le désir d'un grand nombre d'Etats de signer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication

and stockpiling of chemical and bacteriological (biological) weapons and on the destruction of such weapons,

Bearing in mind that under article of the Convention the States Parties shall have the right to lodge complaints with the Security Council together with a request for their consideration by the Council,

Recognising the need for appropriate measures with a view to ensuring the observance of the obligations contained in the Convention,

Taking into consideration the desire of the States Parties to co-operate with the Security Council with a view to ensuring the strict observance of the obligations contained in the Convention,

1. *Declares* its readiness :

- to give urgent consideration to any complaints lodged under article of the Convention,
- to take all necessary measures for the investigation of a complaint,
- to inform the States Parties to the Convention of the result of the investigation ;

2. *Calls upon* all States Parties to the Convention to co-operate with a view to implementing the provisions of this Convention.

et du stockage des armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et sur leur destruction,

Considérant qu'en vertu de l'article de la Convention, les Etats parties auront le droit de déposer des plaintes auprès du Conseil de sécurité en demandant qu'elles soient examinées par le Conseil,

Reconnaissant la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect des obligations que comporte la Convention,

Tenant compte d'autre part du désir des Etats parties de collaborer avec le Conseil de sécurité pour assurer le respect rigoureux des obligations que comporte la Convention,

1. *Se déclare prêt :*

- à examiner immédiatement toute plainte déposée en vertu de l'article de la Convention,
- à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à une enquête à la suite d'une telle plainte,
- à faire connaître aux Etats parties à la Convention les résultats de l'enquête ;

2. *Demande* à tous les Etats parties à la Convention d'apporter leur concours pour assurer l'application des dispositions de la présente résolution.

APPENDIX IV

***Draft Treaty on the prohibition of the emplacement of
nuclear weapons and other weapons of mass destruction
on the seabed and the ocean floor and in the subsoil thereof***

*Second revision tabled by the Soviet Union and the
United States in the CCD, Geneva, on 23rd April 1970*

The States Parties to this Treaty,

Recognising the common interest of mankind in the progress of the exploration and use of the seabed and the ocean floor for peaceful purposes,

Considering that the prevention of a nuclear arms race on the seabed and the ocean floor serves the interests of maintaining world peace, reduces international tensions, and strengthens friendly relations among States,

Convinced that this Treaty constitutes a step towards the exclusion of the seabed, the ocean floor and the subsoil thereof from the arms race, and determined to continue negotiations concerning further measures leading to this end,

Convinced that this Treaty constitutes a step towards a treaty on general and complete disarmament under strict and effective international control, and determined to continue negotiations to this end,

Convinced that this Treaty will further the purposes and principles of the Charter of the United Nations, in a manner consistent with the principles of international law and without infringing the freedoms of the high seas,

Have agreed as follows :

Article I

1. The States Parties to this Treaty undertake not to emplant or emplace on the seabed and the ocean floor and in the subsoil thereof beyond the outer limit of a seabed zone as defined in Article II any nuclear weapons or any other types of weapons of mass destruction as well as structures, launching installations or any other facilities specifically designed for storing, testing or using such weapons.

2. The undertakings of paragraph 1 of this Article shall also apply to the seabed zone referred to in the same paragraph, except that within such seabed zone, they shall not apply either to the coastal State or to the seabed beneath its territorial waters.

3. The States Parties to this Treaty undertake not to assist, encourage or induce any State to carry out activities referred to in paragraph 1 of this Article and not to participate in any other way in such actions.

Article II

For the purpose of this Treaty the outer limit of the seabed zone referred to in Article I shall be coterminous with the twelve-mile outer limit of the zone referred to in Part II of the Convention on the territorial sea and the contiguous zone, signed in Geneva on 29th April 1958 and shall be measured in accordance with the provisions of Part I, Section II, of that Convention and in accordance with international law.

Article III

1. In order to promote the objectives of and ensure compliance with the provisions of this Treaty, each State Party to the Treaty shall have the right to verify through observation the activities of other States Parties to the Treaty on the seabed and the ocean floor and in the subsoil thereof beyond the zone referred to in Article I, provided that observation does not interfere with such activities or otherwise infringe rights recognised under international law, including the freedoms of the high seas.

2. If after such observation reasonable doubts remain concerning the fulfilment of the obligations assumed under the Treaty, the State Party having such doubts and the State Party

ANNEXE IV

**Projet de traité interdisant de placer des armes
nucléaires et d'autres armes de destruction massive
sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol**

*Deuxième révision présentée par l'Union Soviétique
et les Etats-Unis devant le C.C.D., à Genève, le
23 avril 1970*

Les Etats parties au présent traité,

Reconnaissant que l'humanité a un intérêt commun aux progrès de l'exploration et de l'utilisation du fond des mers et des océans à des fins pacifiques,

Considérant que la prévention d'une course aux armements nucléaires sur le fond des mers et des océans sert la cause du maintien de la paix mondiale, atténue les tensions internationales et renforce les relations amicales entre Etats,

Convaincus que le présent traité constitue une étape qui aidera à exclure de la course aux armements le fond des mers et des océans ainsi que leur sous-sol, et résolu à poursuivre les négociations en vue d'autres mesures à cette fin,

Convaincus que le présent traité constitue une étape vers un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace, et résolu à poursuivre les négociations à cette fin,

Convaincus que le présent traité servira les buts et principes de la Charte des Nations Unies d'une manière compatible avec les principes du droit international et sans porter atteinte aux libertés de la haute mer,

Sont convenus de ce qui suit :

Article I^{er}

1. Les Etats parties au présent traité s'engagent à n'installer ou placer sur le fond des mers et des océans ou dans leur sous-sol, au-delà de la limite extérieure de la zone du fond des mers qui est définie à l'article II, aucune arme nucléaire ou autre type d'arme de destruction massive, non plus qu'aucune construction, installation de lancement ou autre installation expressément conçue pour le stockage, les essais ou l'utilisation de telles armes.

2. Les engagements énoncés au paragraphe 1 du présent article s'appliquent aussi à la zone du fond des mers mentionnée dans ledit paragraphe, si ce n'est qu'à l'intérieur de ladite zone du fond des mers ils ne s'appliquent ni à l'Etat riverain, ni au fond des mers situé au-dessous de ses eaux territoriales.

3. Les Etats parties au présent traité s'engagent à n'aider, encourager ou inciter aucun Etat à se livrer aux activités mentionnées au paragraphe 1 du présent article et à ne participer d'aucune autre manière à de tels actes.

Article II

Aux fins du présent traité, la limite extérieure de la zone du fond des mers visée à l'article premier coïncidera avec la limite extérieure de la zone de douze milles mentionnée dans la deuxième partie de la Convention sur la mer territoriale et la zone contiguë, signée à Genève le 29 avril 1958, et elle sera mesurée conformément aux dispositions de la première partie, section II, de ladite Convention et conformément au droit international.

Article III

1. Afin de promouvoir les objectifs du présent traité et d'assurer le respect de ses dispositions, tout Etat partie audit traité a le droit de vérifier, en les observant, les activités des autres Etats parties au traité sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol au-delà de la zone visée à l'article I^{er} à condition que cette observation ne gêne pas lesdites activités et ne porte atteinte d'aucune autre manière aux droits reconnus en vertu du droit international, y compris les libertés de la haute mer.

2. Si, à la suite de cette observation, il subsiste des doutes raisonnables quant à l'exécution des obligations assumées en vertu du traité, l'Etat partie qui éprouve ces doutes et l'Etat

that is responsible for the activities giving rise to the doubts shall consult with a view to removing the doubts and, if the doubts persist, shall co-operate on such further procedures for verification, as may be agreed, including appropriate inspection of objects, structures, installations or other facilities that reasonably may be expected to be of a kind described in Article I. Parties in the region of the activities, and any other Party so requesting, shall be notified of, and may participate in, such consultation and co-operation.

3. If the State responsible for the activities giving rise to the reasonable doubts is not identifiable by observation of the object, structure, installation or other facility, the State Party having such doubts shall notify and make appropriate inquiries of States Parties in the region of the activities and of any other State Party. If it is ascertained through these inquiries that a particular State Party is responsible for the activities, that State Party shall consult and co-operate with other Parties as provided in paragraph 2 of this Article. If the identity of the State responsible for the activities cannot be ascertained through these inquiries, then further verification procedures, including inspection, may be undertaken by the inquiring State Party, which shall invite the participation of the Parties in the region and of any other Party desiring to co-operate.

4. If consultation and co-operation pursuant to paragraphs 2 and 3 of this Article have not removed the doubts concerning the activities and there remains a serious question concerning fulfilment of the obligations assumed under this Treaty, a State Party may, in accordance with the provisions of the Charter of the United Nations, refer the matter to the Security Council, which may take action in accordance with the Charter.

5. Verification pursuant to this Article may be undertaken by any State Party using its own means, or with the full or partial assistance of any other State Party.

6. All verification activities conducted pursuant to this Treaty shall be conducted with due regard for the sovereign or exclusive rights of a coastal State with respect to the natural resources of its continental shelf under international law.

Article IV

Nothing in this Treaty shall be interpreted as supporting or prejudicing the position of any State Party with respect to existing international conventions, including the 1958 Convention on the territorial sea and the contiguous zone, or with respect to rights or claims which such State Party may assert, or with respect to recognition or non-recognition of rights or claims asserted by any other State, related to waters off its coast ; including *inter alia* territorial seas and contiguous zones, or to the seabed and the ocean floor, including continental shelves.

Article V

Any State Party may propose amendments to this Treaty. Amendments shall enter into force for each State Party accepting the amendments upon their acceptance by a majority of the States Parties to the Treaty and thereafter for each remaining State Party on the date of acceptance by it.

Article VI

Five years after the entry into force of this Treaty, a conference of Parties to the Treaty shall be held in Geneva, Switzerland, in order to review the operation of this Treaty with a view to assuring that the purposes of the preamble and the provisions of the Treaty are being realised. Such review shall take into account any relevant technological developments. The review conference shall determine in accordance with the views of a majority of those Parties attending whether and when an additional review conference shall be convened.

Article VII

Each State Party to this Treaty shall in exercising its national sovereignty have the right to withdraw from this Treaty if it decides that extraordinary events related to the subject matter of this Treaty have jeopardised the supreme interests of its country. It shall give notice of such withdrawal to all other States Parties to the Treaty and to the United Nations Security Council three months in advance. Such notice

partie qui est responsable des activités suscitant ces doutes se consulteront afin d'éliminer les doutes et, si ceux-ci persistent, ils collaboreront aux fins de toutes autres procédures de vérification dont ils pourront convenir, y compris l'inspection appropriée des objets, constructions, installations ou autres aménagements dont on pourrait raisonnablement supposer qu'ils présentent le caractère décrit à l'article I^{er}. Les parties situées dans la région de ces activités et toute autre partie qui en fera la demande seront informées de cette consultation et de cette coopération et pourront y participer.

3. Si l'Etat responsable des activités donnant lieu à des doutes raisonnables ne peut être identifié par l'observation de l'objet, de la construction, de l'installation ou d'un autre aménagement, l'Etat partie qui éprouve ces doutes en avisera les Etats parties se trouvant dans la région desdites activités et tout autre Etat partie et procédera auprès d'eux à des enquêtes appropriées. S'il est établi par ces enquêtes qu'un Etat partie déterminé est responsable desdites activités, cet Etat partie devra entrer en consultation et collaborer avec les autres parties comme il est prévu au paragraphe 2 du présent article. Si l'identité de l'Etat responsable desdites activités ne peut être déterminée par ces enquêtes, d'autres procédures de vérification, y compris l'inspection, pourront être entreprises par l'Etat partie enquêteur qui sollicitera la participation des parties de la région et de tout autre partie qui souhaitera collaborer.

4. Si la consultation et la collaboration prévues aux paragraphes 2 et 3 du présent article ne permettent pas d'éliminer les doutes à l'égard des activités et que l'exécution des obligations assumées en vertu du traité soit sérieusement mise en question, un Etat partie peut, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, saisir le Conseil de sécurité qui peut prendre des mesures conformément à la Charte.

5. Tout Etat partie peut procéder à la vérification prévue au présent article, soit par ses propres moyens, soit avec l'assistance entière ou partielle de tout autre Etat partie.

6. Dans l'exercice des activités de vérification en vertu du présent traité, il sera dûment tenu compte des droits exclusifs et souverains de l'Etat riverain à l'égard des ressources naturelles de son plateau continental conformément au droit international.

Article IV

Aucune disposition du présent traité ne sera interprétée comme constituant un appui ou comme portant atteinte à la position d'un Etat partie touchant les conventions internationales en vigueur, y compris la Convention de 1958 sur la mer territoriale et la zone contiguë, ou touchant les droits ou prétentions que ledit Etat partie pourrait faire valoir, ou la reconnaissance ou non-reconnaissance des droits ou prétentions de tout autre Etat, quant aux eaux situées au large de ses côtes, y compris entre autres les mers territoriales et les zones contiguës, ou quant au fond des mers et des océans, y compris les plateaux continentaux.

Article V

Tout Etat partie peut proposer des amendements au traité. Ces amendements entreront en vigueur, à l'égard de tout Etat partie qui les aura acceptés, dès leur acceptation par la majorité des Etats parties au traité, et, par la suite, à l'égard de chacun des autres Etats parties, à la date à laquelle cet Etat les aura acceptés.

Article VI

Cinq ans après l'entrée en vigueur du présent traité, une conférence des parties au traité se réunira à Genève (Suisse) afin d'examiner le fonctionnement du traité en vue de s'assurer que les objectifs énoncés au préambule et les dispositions du traité sont dûment observés. Lors de cette révision, il sera tenu compte de tous progrès technologiques pertinents. La conférence de révision déterminera, en conformité des vues de la majorité des parties présentes à la conférence, si et quand il y aura lieu de tenir une autre conférence de révision.

Article VII

Tout Etat partie au présent traité, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, a le droit de se retirer du traité s'il juge que des événements extraordinaires en rapport avec l'objet du traité ont compromis les intérêts supérieurs de son pays. Il doit notifier ce retrait à tous les autres Etats parties au traité ainsi qu'au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avec un préavis de trois mois. Ladite notifi-

shall include a statement of the extraordinary events it considers to have jeopardised its supreme interests.

Article VIII

The provisions of this Treaty shall in no way affect the obligations assumed by States Parties to the Treaty under international instruments establishing zones free from nuclear weapons.

Article IX

1. This Treaty shall be open for signature to all States. Any State which does not sign the Treaty before its entry into force in accordance with paragraph 3 of this Article may accede to it at any time.

2. This Treaty shall be subject to ratification by signatory States. Instruments of ratification and of accession shall be deposited with the Governments of which are hereby designated the Depositary Governments.

3. This Treaty shall enter into force after the deposit of instruments of ratification by twenty-two Governments, including the Governments designated as Depositary Governments of this Treaty.

4. For States whose instruments of ratification or accession are deposited after the entry into force of this Treaty it shall enter into force on the date of the deposit of their instruments of ratification or accession.

5. The Depositary Governments shall promptly inform the Governments of all signatory and acceding States of the date of each signature, of the date of deposit of each instrument of ratification or of accession, of the date of the entry into force of this Treaty, and of the receipt of other notices.

6. This Treaty shall be registered by the Depositary Governments pursuant to Article 102 of the Charter of the United Nations.

Article X

This Treaty, the Chinese, English, French, Russian and Spanish texts of which are equally authentic, shall be deposited in the archives of the Depositary Governments. Duly certified copies of this Treaty shall be transmitted by the Depositary Governments to the Governments of the States signatory and acceding thereto.

In witness whereof the undersigned, being duly authorised thereto, have signed this Treaty.

Done in at this day of,

cation doit contenir un exposé des événements extraordinaires que l'Etat en question considère comme ayant compromis ses intérêts supérieurs.

Article VIII

Les dispositions du présent traité n'affectent d'aucune manière les obligations assumées par les Etats parties au traité en vertu d'instruments internationaux créant des zones exemptes d'armes nucléaires.

Article IX

1. Le présent traité est ouvert à la signature de tous les Etats. Tout Etat qui n'aura pas signé le présent traité avant qu'il entre en vigueur conformément au paragraphe 3 du présent article pourra y adhérer à tout moment.

2. Le présent traité sera soumis à la ratification des Etats signataires. Les instruments de ratification et les instruments d'adhésion seront déposés auprès des gouvernements, désignés par les présentes comme gouvernements dépositaires.

3. Le présent traité entrera en vigueur après le dépôt des instruments de ratification par vingt-deux gouvernements, y compris les gouvernements désignés comme dépositaires du présent traité.

4. A l'égard des Etats dont les instruments de ratification ou d'adhésion seront déposés après son entrée en vigueur, le présent traité entrera en vigueur à la date du dépôt de leurs instruments de ratification ou d'adhésion.

5. Les gouvernements dépositaires informeront rapidement les gouvernements de tous les Etats qui auront signé le présent traité ou y auront adhéré, de la date de chaque signature, de la date du dépôt de chaque instrument de ratification ou d'adhésion, de la date d'entrée en vigueur du traité ainsi que de la date de réception de tous autres avis.

6. Le présent traité sera enregistré par les gouvernements dépositaires conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

Article X

Le présent traité, dont les textes anglais, chinois, espagnol, français et russe font également foi, sera déposé dans les archives des gouvernements dépositaires. Des copies certifiées conformes du présent traité seront adressées par les gouvernements dépositaires aux gouvernements des Etats qui auront signé le traité ou qui y auront adhéré.

En foi de quoi les soussignés, dûment habilités à cet effet, ont signé le présent traité.

Fait en exemplaires,, le

APPENDIX V — ANNEXE V

Treaty on the non-proliferation of nuclear weapons*Signatures and ratifications at 5th March 1970 (date of entry into force)***Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires***Signatures et ratifications à la date du 5 mars 1970 (date d'entrée en vigueur)**A. Recognised by the United Kingdom**A. Reconnues par le Royaume-Uni*

Country	Signature			Ratification			Pays
	London Londres	Moscow Moscou	Wash- ington	London Londres	Moscow Moscou	Wash- ington	
Afghanistan	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	5. 3.70	5. 2.70	4. 2.70	Afghanistan
Australia	27. 2.70	27. 2.70	27. 2.70				Australie
Austria	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	27. 6.69	27. 6.69	27. 6.69	Autriche
Barbados			1. 7.68				Barbade
Belgium	20. 8.68	20. 8.68	20. 8.68				Belgique
Bolivia			1. 7.68				Bolivie
Botswana			1. 7.68	28. 4.69			Botswana
Bulgaria	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	3.11.69	18. 9.69	5. 9.69	Bulgarie
Cameroon		18. 7.68	17. 7.68			8. 1.69	Cameroun
Canada	23. 7.68	29. 7.68	23. 7.68	8. 1.69	8. 1.69	8. 1.69	Canada
Ceylon	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68				Ceylan
Chad		1. 7.68					Tchad
Colombia			1. 7.68				Colombie
Congo (Kinshasa)	17. 9.68	26. 7.68	22. 7.68				Congo (Kinshasa)
Costa Rica			1. 7.68			3. 3.70	Costa Rica
Cyprus	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	5. 3.70	10. 2.70	16. 2.70	Chypre
Czechoslovakia	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	22. 7.69	22. 7.69	22. 7.69	Tchécoslovaquie
Dahomey			1. 7.68				Dahomey
Denmark	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	3. 1.69	3. 1.69	3. 1.69	Danemark
Dominican Republic			1. 7.68				République Dominic.
Ecuador			9. 7.68			7. 3.69	Equateur
El Salvador			1. 7.68				El Salvador
Ethiopia	5. 9.68	5. 9.68	5. 9.68	5. 3.70	5. 2.70	5. 3.70	Ethiopie
Finland	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	5. 2.69	5. 2.69	5. 2.69	Finlande
Gambia, The	4. 9.68	24. 9.68	20. 9.68				Gambie

Country	Signature			Ratification			Pays
	London Londres	Moscow Moscou	Wash- ington	London Londres	Moscow Moscou	Wash- ington	
Germany (Federal Republic)	28.11.69	28.11.69	28.11.69				Allemagne (République Fédér.)
Ghana	24. 7.68	1. 7.68	1. 7.68				Ghana
Greece		1. 7.68	1. 7.68				Grèce
Guatemala			26. 7.68				Guatemala
Haiti			1. 7.68				Haïti
Honduras			1. 7.68				Honduras
Hungary	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	27. 5.69	27. 5.69	27. 5.69	Hongrie
Iceland	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	18. 7.69	18. 7.69	18. 7.69	Islande
Indonesia	2. 3.70	2. 3.70	2. 3.70				Indonésie
Iran	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	5. 3.70	10. 2.70	2. 2.70	Iran
Iraq		1. 7.68			29.10.69		Irak
Ireland	4. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	4. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	Irlande
Italy	28. 1.69	28. 1.69	28. 1.69				Italie
Ivory Coast			1. 7.68				Côte d'Ivoire
Jamaica	14. 4.69	14. 4.69	14. 4.69	5. 3.70	5. 3.70	5. 3.70	Jamaïque
Japan	3. 2.70	3. 2.70	3. 2.70				Japon
Jordan			10. 7.68			11. 2.70	Jordanie
Kenya			1. 7.68				Kenya
Korea (South)			1. 7.68				Corée (Sud)
Kuwait	22. 8.68	15. 8.68	15. 8.68				Koweït
Laos	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	5. 3.70	20. 2.70	5. 3.70	Laos
Lebanon	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68				Liban
Lesotho			9. 7.68				Lesotho
Liberia			1. 7.68			5. 3.70	Libéria
Libya	18. 7.68	23. 7.68	19. 7.68				Libye
Luxembourg	14. 8.68	14. 8.68	14. 8.68				Luxembourg
Malagasy Republic			22. 8.68				Madagascar
Malaysia	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	5. 3.70	5. 3.70	5. 3.70	Malaisie
Mali		15. 7.69	14. 7.69		10. 2.70	5. 3.70	Mali
Maldives			11. 9.68				Républ. des Maldives

Country	Signature			Ratification			Pays
	London Londres	Moscow Moscou	Wash- ington	London Londres	Moscow Moscou	Wash- ington	
Malta			17. 4.69			6. 2.70	Malte
Mauritius			1. 7.68	14. 4.69	25. 4.69	8. 4.69	Ile Maurice
Mexico	26. 7.68	26. 7.68	26. 7.68	21. 1.69	21. 1.69	21. 1.69	Mexique
Mongolia		1. 7.68			14. 5.69		Mongolie
Morocco	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68				Maroc
Nepal	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	3. 2.70	9. 1.70	5. 1.70	Népal
Netherlands	20. 8.68	20. 8.68	20. 8.68				Pays-Bas
New Zealand	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	10. 9.69	10. 9.69	10. 9.69	Nouvelle-Zélande
Nicaragua	1. 7.68		1. 7.68				Nicaragua
Nigeria	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	27. 9.68	14.10.68	7.10.68	Nigeria
Norway	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	5. 2.69	5. 2.69	5. 2.69	Norvège
Panama			1. 7.68				Panama
Paraguay			1. 7.68	5. 3.70		4. 2.70	Paraguay
Peru			1. 7.68			3. 3.70	Pérou
Philippines		18. 7.68	1. 7.68				Philippines
Poland	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	12. 6.69	12. 6.69	12. 6.69	Pologne
Rumania	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	4. 2.70	4. 2.70	4. 2.70	Roumanie
San Marino	29. 7.68	21.11.68	1. 7.68				St-Marin
Senegal	26. 7.68	1. 7.68	1. 7.68				Sénégal
Singapore	5. 2.70	5. 2.70	5. 2.70				Singapour
Somali Republic	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	5. 3.70			Somalie
Southern Yemen		14.11.68					Yémen du Sud
Sudan		24.12.68					Soudan
Swaziland	24. 6.69			11.12.69	12. 1.70	16. 1.70	Swaziland
Sweden	19. 8.68	19. 8.68	19. 8.68	9. 1.70	9. 1.70	9. 1.70	Suède
Switzerland	27.11.69	27.11.69	27.11.69				Suisse
Syria		1. 7.68			24. 9.69		Syrie
Togo			1. 7.68			26. 2.70	Togo
Trinidad and Tobago	22. 8.68		20. 8.68				Trinité et Tobago
Tunisia	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	26. 2.70	26. 2.70	26. 2.70	Tunisie
Turkey	28. 1.69	28. 1.69	28. 1.69				Turquie

Country	Signature			Ratification			Pays
	London Londres	Moscow Moscou	Wash- ington	London Londres	Moscow Moscou	Wash- ington	
USSR	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	5. 3.70	5. 3.70	5. 3.70	U.R.S.S.
UAR	1. 7.68	1. 7.68					R.A.U.
United Kingdom	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	27.11.68	29.11.68	27.11.68	Royaume-Uni
United States	1. 7.68	1. 7.68	1. 7.68	5. 3.70	5. 3.70	5. 3.70	Etats-Unis
Upper Volta		11. 8.69	25.11.68			3. 3.70	Haute-Volta
Uruguay			1. 7.68				Uruguay
Venezuela			1. 7.68				Venezuela
Vietnam (South)			1. 7.68				Vietnam du Sud
Yemen		23. 9.68					Yémen
Yugoslavia	10. 7.68	10. 7.68	10. 7.68	5. 3.70	5. 3.70	4. 3.70	Yougoslavie

B. *Not recognised by the United Kingdom*B. *Non reconnues par le Royaume-Uni*

China (Taiwan)			1. 7.68			27. 1.70	Chine (Formose)
East Germany		1. 7.68			31.10.69		Allemagne (Est)

APPENDIX VI

***Final Communiqué issued after
the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council,
Rome, 27th May 1970, and attached declaration on mutual
and balanced force reductions***

1. The North Atlantic Council, meeting in Ministerial Session in Rome on 26th-27th May 1970, reaffirmed that the Alliance remains indispensable to the security of its members and makes possible their common search for progress towards a more stable relationship between East and West in which outstanding issues dividing Europe can be resolved.

2. Ministers again stated their determination to resolve these problems through a process of negotiation. They recognised that, for their part, this search for peace must rest upon a spirit of genuine partnership, the maintenance of the defensive strength of the Alliance and the practice of full and timely consultation.

3. Ministers agreed that it will not be enough to talk of European security in the abstract. The causes of insecurity in Europe are specific, they are deeply rooted in conflicting perceptions of state interests, and their elimination will require patient endeavour. However, the allies, for their part, remain willing to negotiate, in any suitable forum, those concrete issues whose resolution would enhance the security of Europe. The success of efforts to pursue genuine relaxation of tension will be a test of the willingness of all interested countries to deal meaningfully with real issues of security.

4. Ministers affirmed that to endure, peace must rest upon universal respect of the sovereign equality, political independence and territorial integrity of each European State, regardless of its political or social system, and for the right of its peoples to shape their own destinies, free of the threat of external intervention, coercion or constraint.

5. Ministers, recalling their earlier statements on the subject, examined and approved a report on the situation in the Mediterranean, prepared by the Council in Permanent Session which they had requested in their meeting of December

1969. Having regard to the conclusions presented in this report, they found reason to reiterate their concern with regard to the situation in the area. They stressed again the importance of full and frequent consultation among the allies on this question and the necessity for continued vigilance. They instructed the Council in Permanent Session to continue their close review of the developing situation in the Mediterranean and to report fully thereon to Ministers.

6. At their April 1969 meeting in Washington, Ministers agreed to explore with the Soviet Union and the other countries of Eastern Europe which concrete issues best lend themselves to fruitful negotiations in order to reduce tension and promote co-operation in Europe and to take constructive actions to this end. The Council thereafter conducted a detailed study of those issues, and at their meeting in December 1969, Ministers declared that allied governments would continue and intensify their contacts, discussions or negotiations through all appropriate channels, bilateral or multilateral, and that they remained receptive to signs of willingness on the part of the Soviet Union and other Eastern European countries to engage in such discussions. Progress, they said, in these discussions and negotiations would help to ensure the success of any eventual conference, in which of course, the North American members of the Alliance would participate, to discuss and negotiate substantial problems of co-operation and security in Europe.

7. Ministers expressed satisfaction over the launching or continuation of the whole range of talks and negotiations, initiated by members of the Alliance, which they have been actively promoting during the six months since December 1969. At the same time, numerous other East-West contacts have been pursued. The allies

ANNEXE VI

**Communiqué final publié à l'issue de la session ministérielle
du Conseil de l'Atlantique nord à Rome, le 27 mai 1970,
et déclaration annexe sur les réductions mutuelles et
équilibrées de forces**

1. Le Conseil de l'Atlantique nord réuni en session ministérielle à Rome, les 26 et 27 mai 1970, a réaffirmé que l'Alliance demeure indispensable à la sécurité de ses membres et leur permet de rechercher ensemble comment progresser vers l'établissement de relations internationales plus stables dans le cadre desquelles les problèmes qui divisent encore l'Europe pourraient être résolus.

2. Les ministres ont de nouveau exprimé la détermination de leurs gouvernements de résoudre ces problèmes grâce à un processus de négociation. Ils ont reconnu que cette recherche de la paix requiert de la part des alliés un esprit de véritable solidarité, le maintien de leurs forces défensives et la pratique de consultations approfondies et menées en temps utile.

3. Les ministres sont convenus qu'il ne suffit pas de discuter dans l'abstrait de la sécurité européenne. Les causes d'insécurité sont identifiables, elles trouvent essentiellement leur origine dans des conceptions opposées des intérêts nationaux et leur élimination exigera de patients efforts. Toutefois les alliés restent, pour leur part, disposés à négocier dans tout cadre approprié les problèmes concrets dont la solution renforcerait la sécurité de l'Europe. Le succès que rencontreront les efforts dans la poursuite d'une véritable diminution de la tension témoignera de la disposition des pays intéressés à traiter sérieusement des problèmes essentiels relatifs à la sécurité.

4. Les ministres ont rappelé que la paix, pour être durable, doit reposer sur le respect universel de l'égalité souveraine, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de chaque Etat européen, quel que soit son régime politique ou social, du droit de sa population de forger son propre avenir, en dehors de toute menace d'intervention étrangère, de coercition ou de contrainte.

5. Les ministres ont rappelé leurs déclarations antérieures sur la situation en Méditerranée. Ils ont examiné et approuvé un rapport à ce sujet établi par le Conseil en session permanente conformément à la demande qui lui avait été adres-

sée à la session de décembre 1969. Compte tenu des conclusions présentées dans ce rapport, les ministres ont estimé qu'ils avaient des raisons d'exprimer à nouveau l'inquiétude que leur inspire la situation dans cette région. Ils ont souligné une fois de plus l'importance de consultations fréquentes et approfondies entre les alliés sur cette question ainsi que la nécessité d'une constante vigilance. Ils ont chargé le Conseil en session permanente de continuer à examiner attentivement l'évolution de la situation en Méditerranée et de leur faire un rapport détaillé à ce sujet.

6. A leur réunion de Washington en avril 1969, les ministres se sont proposés de rechercher avec l'Union Soviétique et les autres pays d'Europe orientale, quelles questions concrètes se prêtent le mieux à des négociations fructueuses permettant de réduire la tension et de favoriser la coopération en Europe et à l'adoption de décisions constructives à cette fin. Le Conseil a procédé par la suite à un examen détaillé de ces problèmes et, lors de leur réunion de décembre 1969, les ministres ont déclaré que les gouvernements alliés poursuivraient et intensifieraient leurs contacts, leurs discussions ou leurs négociations par toutes les voies appropriées, bilatérales ou multilatérales. Ils ont ajouté qu'ils resteraient attentifs à tout signe que l'Union Soviétique et les autres pays d'Europe orientale donneraient d'une disposition favorable à ces discussions ; de tels progrès dans ces discussions et ces négociations, ont-ils déclaré, aideraient à assurer le succès de toute conférence réunie ultérieurement pour discuter et négocier les problèmes importants de la coopération et de la sécurité en Europe, et à laquelle participeraient, bien entendu, les membres nord-américains de l'Alliance.

7. Les ministres ont relevé avec satisfaction l'ouverture ou la poursuite des diverses conversations et négociations dont les membres de l'Alliance ont pris l'initiative et qu'ils ont activement conduites pendant les six mois qui se sont écoulés depuis décembre 1969. Parallèlement, de nombreux autres contacts se sont développés

have consulted and will continue to consult closely on all these initiatives and contacts.

8. With the support and understanding of its allies, the Federal Republic of Germany has initiated talks with the Soviet Union, Poland and GDR in order to improve the situation in Central Europe. The allies consider this to be encouraging. They express the hope that these talks will yield results and will not be compromised by the presentation of unacceptable demands. The efforts being made to solve outstanding problems and to achieve a *modus vivendi* in Germany which would take account of the special features of the German situation, represent an important contribution to security and co-operation in Europe. The Ministers express the hope that all governments desiring to contribute to a policy of relaxation of tension in Europe will, to the extent possible, facilitate a negotiated settlement of the relationship between the two parts of Germany and the development of communications between the populations.

9. The Ministers noted with satisfaction that the four powers, in the framework of their rights and responsibilities for Berlin and Germany as a whole, began discussions on 26th March about improving the situation with regard to Berlin and free access to the city. They express the hope that the difficulties which exist at this especially sensitive area of the East-West relationship could be overcome by practical measures and that Berlin would be enabled to make its full contribution to economic and cultural exchanges.

10. The conversations between the United States and the Soviet Union aiming at the limitation of strategic armaments, which began last November at Helsinki, have been continued at Vienna in April. Ministers welcome these talks, the outcome of which is so important for the security of Europe and the future of humanity.

11. On the occasion of the coming into force of the non-proliferation treaty, Ministers re-emphasised the importance they attach to limiting the spread of nuclear weapons as well as to measures for genuine nuclear disarmament. They noted with interest the efforts now under way to exclude mass destruction weapons from the seabed and to deal with the problem of control of biological and chemical weapons. They

expressed the hope that further progress on disarmament measures, with appropriate safeguards, can reduce the arms burdens borne by all.

12. The members of the North Atlantic Alliance have, over a number of years, proclaimed their interest in arms control and disarmament measures which facilitate a gradual elimination of the military confrontation in Europe. Ministers recalled the declarations issued at Reykjavik in 1968, and at Brussels in 1969. They noted that up to now these declarations had led to no meaningful reply.

13. The allies have nevertheless carried out intensive studies on mutual force reductions in accordance with the directions given by Ministers in December 1969. Ministers examined the detailed report presented to them by the North Atlantic Council in Permanent Session. This has been of great value in clarifying the complex issues involved. Ministers gave instructions for further relevant studies which would guide policies and explorations in this field.

14. Ministers, having examined all these developments, both positive and negative and having taken note of the report on the procedures for negotiation which they had commissioned from the Permanent Council, stated that they were ready to multiply exploratory conversations with all interested parties on all questions affecting peace.

15. In so far as progress is recorded as a result of these talks and in the on-going talks — in particular on Germany and Berlin — the allied governments state that they would be ready to enter into multilateral contacts with all interested governments. One of the main purposes of such contacts would be to explore when it will be possible to convene a conference, or a series of conferences on European security and co-operation. The establishment of a permanent body could be envisaged as one means, among others, of embarking upon multilateral negotiations in due course.

16. Among the subjects to be explored, affecting security and co-operation in Europe, are included in particular :

entre l'Est et l'Ouest. Les alliés se sont consultés de façon approfondie et continueront à le faire en ce qui concerne toutes ces initiatives et tous ces contacts.

8. La République Fédérale d'Allemagne, avec l'appui compréhensif de ses alliés, a engagé des conversations avec l'U.R.S.S., la Pologne et la R.D.A. en vue d'améliorer la situation en Europe centrale. Les alliés considèrent ce fait comme encourageant. Ils expriment l'espoir que ces conversations aboutiront à des résultats et ne seront pas compromises par la présentation d'exigences inacceptables. Les efforts ainsi déployés en vue de la solution des problèmes pendants et de la réalisation d'un *modus vivendi* en Allemagne qui tiendrait compte des traits particuliers de la situation de l'Allemagne représentent une contribution importante à la sécurité et à la coopération en Europe. Les ministres expriment l'espoir que tous les gouvernements soucieux de contribuer à une politique de détente en Europe faciliteront dans la mesure de leurs possibilités un règlement négocié des relations entre les deux parties de l'Allemagne et un développement des contacts entre leurs habitants.

9. Les ministres ont constaté avec satisfaction que les quatre puissances ont entamé le 26 mars, dans le cadre de leurs responsabilités pour Berlin et l'Allemagne dans son ensemble, des conversations sur une amélioration de la situation à Berlin et du libre accès à la ville. Ils ont exprimé l'espoir que les difficultés subsistant en ce point névralgique des relations Est-Ouest pourront être surmontées par des mesures pratiques et que Berlin sera mis en mesure d'apporter sa pleine contribution aux échanges économiques et culturels.

10. Les conversations américano-soviétiques en vue de la limitation des armes stratégiques, engagées en novembre dernier à Helsinki, ont été reprises à Vienne au mois d'avril. Les ministres se félicitent de la poursuite de ces conversations dont l'issue est si importante pour la sécurité de l'Europe et l'avenir de l'humanité.

11. A l'occasion de l'entrée en vigueur du traité de non-prolifération nucléaire, les ministres ont confirmé l'importance qu'ils attachent à ce que la dissémination des armes atomiques soit empêchée et que des mesures soient prises pour qu'intervienne un désarmement nucléaire véritable. Ils ont pris note avec intérêt des efforts actuellement poursuivis en vue d'interdire l'emploi des armes de destruction massive dans les fonds marins et

de résoudre le problème du contrôle des armes biologiques et chimiques. Ils ont exprimé l'espoir que de nouveaux progrès en matière de désarmement, comportant toutefois les sauvegardes nécessaires, permettront de réduire les charges financières que les armements font peser actuellement sur tous les pays.

12. Les membres de l'Alliance atlantique ont, depuis plusieurs années, affirmé leur intérêt pour des mesures de désarmement et de contrôle des armements qui pourraient faciliter une réduction de la confrontation armée en Europe. Les ministres ont rappelé les déclarations de Reykjavik en 1968 et de Bruxelles en 1969, et ils ont noté que jusqu'à présent ces déclarations n'ont suscité aucune réponse positive.

13. Les alliés ont néanmoins procédé à une étude approfondie de la question des réductions mutuelles et équilibrées de forces conformément aux directives ministérielles de décembre 1969. Les ministres ont examiné le rapport détaillé que le Conseil de l'Atlantique nord en session permanente leur a soumis. Celui-ci a été d'une grande utilité pour clarifier les problèmes complexes qui sont en jeu. Les ministres ont donné des instructions pour que soient poursuivies les études appropriées qui orienteraient les choix politiques et les conversations exploratoires dans ce domaine.

14. Ayant examiné tous les développements, positifs ou négatifs, mentionnés ci-dessus, et pris connaissance du rapport sur les procédures de négociations préparé à leur demande par les représentants permanents, les ministres ont déclaré qu'ils étaient prêts à multiplier les conversations exploratoires entre toutes les parties intéressées sur toutes les questions touchant à la paix.

15. Pour autant que seront enregistrés des progrès à la suite de ces conversations, et dans les conversations en cours notamment en ce qui concerne l'Allemagne et Berlin, les gouvernements alliés se déclarent prêts à établir des contacts multilatéraux avec tous les gouvernements intéressés. Ces contacts auraient principalement pour objet de déterminer quand il sera possible de convoquer une conférence, ou une série de conférences, sur la sécurité et la coopération européennes. L'établissement d'un organisme permanent pourrait être envisagé comme un moyen, parmi d'autres, de procéder, le moment venu, à des négociations multilatérales.

16. Parmi les sujets touchant à la sécurité et à la coopération en Europe, figurent notamment :

- (a) the principles which should govern relations between States, including the renunciation of force ;
- (b) the development of international relations with a view to contributing to the freer movement of people, ideas and information and to developing co-operation in the cultural, economic, technical and scientific fields as well as in the field of human environment.

17. In addition, Ministers representing countries participating in NATO's integrated defence programme attach particular importance to further exploration with other interested parties of the possibility of mutual and balanced force reductions and have therefore issued a declaration on this subject.

18. As a first step, Ministers requested the Foreign Minister of Italy to transmit this communiqué on their behalf through diplomatic channels to all other interested parties including neutral and non-aligned governments. They further agreed that member governments would seek reactions of other governments to the initiation of the comprehensive programme of exploration and negotiation which they envisage.

19. Ministers reviewed the first report from NATO's Committee on the Challenges of Modern Society and welcomed the progress made in the six months since the Committee was established as a demonstration of the value of allied co-operation on the urgent problems of human environment. Intensive studies now in progress will contribute to national and international action on a broad range of environmental issues, including such pressing concerns as air and water pollution.

20. Ministers reaffirmed the view that the benefit of the Alliance's work in mankind's environment particularly could become a basis for broader co-operation between East and West in this field of ever-increasing importance. They considered that this could be ensured either through existing international organisations providing a useful framework for enhanced co-operation or by any other appropriate method.

21. The next Ministerial Session of the North Atlantic Council will be held in Brussels in December 1970.

Declaration on mutual and balanced force reductions

1. Meeting at Rome on 26th and 27th May 1970, the Ministers representing countries participating in NATO's integrated defence programme recall and reaffirm the commitment of their nations to pursue effective policies directed towards a greater relaxation of tensions in their continuing search for a just and durable peace. They recall, in particular, the invitations they have previously addressed to the Soviet Union and other countries of Eastern Europe to join them in discussing the possibility of mutual and balanced force reductions.

2. The objective of the work on which their representatives have been engaged has been to prepare a realistic basis for active explorations between the interested parties at an early date and thereby to establish whether it could serve as a starting point for fruitful negotiation. Such exploratory talks would assist those concerned in developing in detail criteria and objectives for substantive negotiations to follow at the appropriate stage in a forum to be determined. They would also provide tangible evidence of the readiness to build confidence between East and West.

3. Ministers invite interested States to hold exploratory talks on mutual and balanced force reductions in Europe, with special reference to the central region. They agree that in such talks the allies would put forward the following considerations :

- (a) Mutual force reductions should be compatible with the vital security interests of the Alliance and should not operate to the military disadvantage of either side having regard for the differences arising from geographical and other considerations.
- (b) Reductions should be on a basis of reciprocity, and phased and balanced as to their scope and timing.

- (a) les principes qui doivent régir les relations entre les Etats, y compris le principe de renonciation à la force ;
- (b) le développement de relations internationales, en vue de contribuer à la libre circulation des personnes, des idées et des informations et d'élargir la coopération dans les domaines culturel, économique, technique et scientifique, ainsi que dans celui de l'environnement humain.

17. En outre, les ministres représentant les pays participant au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. attachent une importance particulière à une exploitation plus poussée, avec d'autres parties intéressées, des possibilités de réductions mutuelles et équilibrées de forces et ont en conséquence publié une déclaration à ce sujet.

18. Les ministres ont demandé, à titre de première démarche, au ministre des affaires étrangères de l'Italie, de transmettre ce communiqué en leur nom par la voie diplomatique à toutes les autres parties intéressées, y compris les gouvernements neutres et non alignés. Ils ont en outre décidé que les gouvernements membres chercheraient à obtenir les réactions d'autres gouvernements à la mise en œuvre du programme global d'explorations et de négociations qu'ils envisagent.

19. Les ministres ont examiné le premier rapport du Comité de l'Alliance sur les défis de la société moderne et se sont félicités des progrès réalisés par ce comité pendant la période de six mois qui s'est écoulée depuis sa création et qui témoignent effectivement de la valeur de la coopération alliée sur les problèmes les plus urgents de l'environnement humain. Les études approfondies actuellement en cours contribueront à une action nationale et internationale touchant à de nombreuses questions posées par l'environnement, tels que les problèmes prioritaires comme celui de la pollution de l'air et de l'eau.

20. Les ministres sont d'avis que les résultats des travaux de l'Alliance sur l'environnement humain pourraient notamment servir de base à un élargissement de la coopération entre l'Est et l'Ouest dans un domaine qui prend une importance sans cesse croissante. Ils estiment que cette coopération pourrait être assurée soit par l'intermédiaire d'organismes internationaux existants fournissant un cadre approprié, soit par toute autre méthode adéquate.

21. La prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord se tiendra à Bruxelles en décembre 1970.

Déclaration sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces

1. Réunis à Rome les 26 et 27 mai 1970, les ministres des pays participant au programme de défense intégrée de l'Alliance atlantique rappellent et réaffirment les engagements de leurs nations de poursuivre une politique orientée vers la réduction des tensions dans le cadre de leur constante recherche d'une paix juste et durable. Ils rappellent en particulier l'appel qu'ils avaient adressé précédemment à l'Union Soviétique et aux autres pays de l'Europe de l'est pour qu'ils se joignent à leurs efforts visant à étudier la possibilité de parvenir à des réductions mutuelles et équilibrées de forces.

2. L'objectif de ces travaux entrepris par leurs représentants a été l'élaboration d'une base réaliste en vue d'une exploration active et à bref délai entre les parties intéressées, tout en cherchant à établir de cette façon si cette base peut servir de point de départ à des négociations fructueuses. De telles conversations exploratoires aideraient les parties intéressées à déterminer en détail les critères et les objectifs en vue des négociations de fond qui devraient suivre, en temps utile, dans une enceinte à déterminer. Elles fourniraient également un véritable témoignage de la bonne volonté de créer la confiance entre l'Est et l'Ouest.

3. Les ministres invitent les pays intéressés à tenir des conversations exploratoires sur les réductions mutuelles et équilibrées en Europe en se référant spécialement à la région centrale. Ils se sont mis d'accord pour que, au cours de telles conversations, les alliés avancent les considérations suivantes :

- (a) Les réductions mutuelles de forces devraient être compatibles avec les intérêts vitaux de la sécurité de l'Alliance et ne devraient pas entraîner de désavantage militaire pour l'une ou l'autre partie, compte tenu des différences provenant de considérations géographiques ou autres.
- (b) Les réductions devraient s'établir sur une base de réciprocité et être échelonnées et équilibrées quant à leur ampleur et à leur rythme.

(c) Reductions should include stationed and indigenous forces and their weapons systems in the area concerned.

(d) There must be adequate verification and controls to ensure the observance of agreements on mutual and balanced force reductions.

4. As a first step Ministers requested the Foreign Minister of Italy to transmit this declaration on their behalf through diplomatic chan-

nels to all other interested parties, including neutral and non-aligned governments. They further agreed that in the course of their normal bilateral and other contacts member governments would seek to obtain the responses and reactions of other governments. Members of the Alliance will consult further regarding the outcome of their soundings with a view to enabling the Alliance to determine what further individual or joint exploration might be useful.

- (c) Les réductions devraient comprendre des forces stationnées et autochtones et leurs systèmes d'armes dans la zone concernée.
 - (d) Une vérification et des contrôles appropriés sont nécessaires pour assurer le respect des accords concernant les réductions mutuelles et équilibrées de forces.
4. Les ministres ont demandé, à titre de première mesure, au ministre des affaires étrangères de l'Italie, de transmettre cette déclaration

en leur nom par la voie diplomatique à toutes les autres parties intéressées, y compris les gouvernements neutres et non alignés. Ils ont en outre décidé que lors de leurs contacts habituels d'ordre bilatéral et autres, les gouvernements membres chercheraient à obtenir d'autres gouvernements des réponses et des réactions. Les membres de l'Alliance se consulteront de façon plus approfondie quant aux résultats de leurs sondages afin de permettre à l'Alliance de déterminer les nouvelles explorations individuelles ou conjointes qui pourraient être utiles.

European security — Arms trade and arms control

AMENDMENT No. 1¹
tabled by Lord Listowel

At the end of the preamble to the draft Recommendation, add the following paragraph :

“Giving full support to the efforts of its member governments in exploring the possibility of making progress towards European security and co-operation as discussed by the NATO Council of Ministers in Rome on 26th and 27th May 1970.”

Signed: Listowel

1. See 3rd Sitting, 3rd June 1970 (Amendment adopted).

La sécurité européenne — Le commerce et le contrôle des armements

AMENDEMENT n° 1¹
déposé par Lord Listowel

A la fin des considérants du projet de recommandation, ajouter le nouveau paragraphe suivant:

« Accordant son plein appui aux efforts déployés par ses gouvernements membres pour explorer les possibilités de progrès sur la voie de la sécurité et de la coopération en Europe, telles qu'elles ont été examinées par le Conseil des Ministres de l'O.T.A.N. à Rome les 26 et 27 mai 1970. »

Signé : Lord Listowel

1. Voir 3^e séance, 3 juin 1970 (Adoption de l'amendement).

The situation in the Middle East

REPORT¹

*submitted on behalf of the General Affairs Committee²
by Mr. Nessler, Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on the situation in the Middle East

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Nessler, Rapporteur

Foreword

- I. Preamble
- II. The "Arab nation"
- III. The "Jewish people"
- IV. Sionism
- V. A few facts
- VI. The six-day war and its consequences
- VII. Concertation by the powers
- VIII. Consolidating the conflict
- IX. Facing the facts
- X. A long-term undertaking

1. Adopted in Committee by 14 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee*: Mr. Blumenfeld (Chairman); MM. Peel, *van der Stoep* (Vice-Chairmen); MM. Amrehn, Bauer (Substitute: *Sieglerschmidt*), Bemporad, Bettiol, Cravatte, Darling, De Grauw, Geelkerken, *Lord Gladwyn*, MM. Gonella, Griffiths, Judd (Substitute: *Lord*

Listowel), *Krieg*, Lemaire (Substitute: *Destremau*), *Leynen*, Mammi, *Nessler*, Péronnet, Porthéine (Substitute: *van Hall*), de Préaumont (Substitute: *Legaret*), *Rutschke*, Schulz (Substitute: *Müller*), Van Hoeylandt (Substitute: *Van Lent*).

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

La situation au Moyen-Orient

RAPPORT ¹

***présenté au nom de la Commission des Affaires Générales ²
par M. Nessler, rapporteur***

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur la situation au Moyen-Orient

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Nessler, rapporteur

Remarque préliminaire

- I. Préambule
- II. La « nation arabe »
- III. Le « peuple juif »
- IV. Le sionisme
- V. Quelques données du problème
- VI. La guerre des Six jours et ses conséquences
- VII. La concertation des puissances
- VIII. Colmater le conflit
- IX. Face aux réalités
- X. Une entreprise de longue haleine

1. Adopté par la commission par 14 voix contre 0 et 1 abstention.

2. *Membres de la commission* : M. Blumenfeld (président) ; MM. Peel, van der Stoep (vice-présidents) ; MM. Amrehn, Bauer (suppléant : Sieglerschmidt), Bemporad, Bettiol, Cravatte, Darling, De Grauw, Geelkerken, Lord Gladwyn, MM. Gonella, Griffiths, Judd (suppléant : Lord

Listowel), Krieg, Lemaire (suppléant : Destremau), Leynen, Mammi, Nessler, Péronnet, Portheine (suppléant : van Hall), de Préaumont (suppléant : Legaret), Rutschke, Schulz (suppléant : Müller), Van Hoeylandt (suppléant : Van Lent).

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the situation in the Middle East

The Assembly,

Considering that action by outside powers has led to a worsening of the Palestinian conflict and can hardly facilitate the establishment of lasting peace but adds to the danger of an extension of the fighting ;

Noting *inter alia* that supplies of arms to the countries directly involved constitute a serious threat to international peace ;

Considering nevertheless that unilateral disengagement and embargo measures may destroy a relative and precarious balance ;

Recalling that if the countries of Western Europe act in concert they can make an effective contribution to the economic and social development of the countries in the Near East and, if necessary, help to guarantee a peaceful settlement,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Resume without delay its discussions at ministerial level on the situation in the Near East so as to enable the European States to express a joint point of view ;
2. Propose a draft agreement to the United States, the United Kingdom, France and any other country liable to deliver arms to the belligerent parties, for submission to the Soviet Union and its allies, placing an embargo on deliveries of arms, banning military assistance for the countries at war and setting out a policy of non-intervention in the area ;
3. Subsequently promote the opening of negotiations between Israel and the neighbouring countries and talks between Israel and the Palestinian organisations with a view to a peaceful settlement guaranteeing :
 - (a) recognition of the States created on the former territory of Palestine, as defined in the Treaty of Sèvres, with all the attributes of sovereignty and secured and recognised boundaries ;
 - (b) the accession of the whole of the Near East to a harmonious economic development programme, on the lines of the EEC, for instance ;
 - (c) the protection of all parties against any violation of these agreements including in particular a mutual undertaking to oppose resolutely any form of subversive action, terrorism or guerrilla warfare ;
4. Make a detailed study of the problems relating to refugees and the holy places together with the possibilities and prospects of solving them and inform the Assembly of its conclusions.

Projet de recommandation
sur la situation au Moyen-Orient

L'Assemblée,

Estimant que les interventions des puissances extérieures sont à l'origine de l'aggravation du conflit palestinien, qu'elles ne peuvent guère faciliter l'établissement d'une paix durable, mais qu'elles accroissent les risques d'un élargissement du conflit ;

Constatant notamment que les fournitures d'armes aux pays directement engagés provoquent de grands dangers pour la paix internationale ;

Considérant, néanmoins, que des mesures unilatérales de désengagement et d'embargo risquent de détruire un équilibre relatif et précaire ;

Rappelant que les pays d'Europe occidentale peuvent, s'ils agissent de concert, contribuer efficacement au développement économique et social des pays du Proche-Orient et, si c'est nécessaire, participer à la garantie d'un règlement pacifique,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De reprendre, de toute urgence, ses délibérations au niveau ministériel sur la situation au Proche-Orient, afin de permettre aux États européens d'exprimer un point de vue commun ;
2. De proposer aux États-Unis, au Royaume-Uni, à la France et à tout autre pays susceptible de livrer des armements aux belligérants, un projet d'accord qui serait soumis à l'Union Soviétique et à ses alliés, et qui établirait un embargo sur les livraisons d'armes, interdirait l'assistance militaire aux pays en état de belligérance et définirait une politique de non-intervention dans cette région ;
3. De faciliter, par la suite, l'ouverture de négociations entre Israël et les pays voisins et de pourparlers entre Israël et les organisations palestiniennes en vue d'un règlement pacifique qui garantirait :
 - (a) la reconnaissance des États créés sur l'ancien territoire de la Palestine telle qu'elle avait été délimitée par le Traité de Sèvres avec tous les attributs de la souveraineté et de frontières sûres et reconnues ;
 - (b) l'adhésion de l'ensemble du Proche-Orient à un programme de développement économique harmonieux à l'image, par exemple, de la C.E.E. ;
 - (c) la protection des uns et des autres contre toute violation de ces accords, notamment par l'engagement réciproque de s'opposer résolument à toute forme d'action subversive, terrorisme ou guérilla ;
4. D'entreprendre une étude approfondie des problèmes des réfugiés et des Lieux Saints, des possibilités et des perspectives qui se présentent pour leur solution et d'informer l'Assemblée de ses conclusions.

Explanatory Memorandum*(submitted by Mr. Nessler, Rapporteur)***Foreword**

1. It was only on 6th April 1970 that the Presidential Committee of the WEU Assembly decided to include a report on the situation in the Middle East in the agenda of the forthcoming session.

2. Your Rapporteur has not therefore had time to make the detailed study necessary for presenting this subject and, in particular, was unable to visit the governments of the countries concerned in order to obtain first-hand knowledge of their views. He has therefore had to manage with personal experience of the area acquired several years ago, supplemented by documentary information and certain contacts made in Paris.

3. If the Assembly decides to continue studying the evolution of a situation which interests Europe in so many respects, it will obviously be necessary to revise what is now no more than an outline and add a more detailed study of the facts as they now stand.

I. Preamble

4. On 29th November 1947, the United Nations General Assembly adopted a plan for the partition of Palestine by 33 votes to 13. The majority included the Soviet Union, the United States, France and the British Dominions; the minority was formed of seven Arab States, Afghanistan, Turkey, Pakistan, India, Cuba and Greece. Britain and nine other countries abstained.

5. This decision was perhaps debatable. In any event, it was contested by the Arab countries, whose armies invaded the territory as soon as the British mandate ended on 15th May 1948.

6. The war which, with all its ups and downs, has been going on ever since that date is between the "Arab nation" and the State of Israel, which considers itself to be the depositary of the rights and the guarantor of the destinies of the "Jewish people".

7. We shall first consider how much of this is based on fact and how much belongs to the realm of mythology.

II. The "Arab nation"

8. The revival of Arab nationalism at the end of the nineteenth century first emerged in very restricted circles, often Christian, in opposition to the increasingly intolerable authority of the Ottoman Empire and, in Egypt, British occupation. Only later did it reach the French possessions in North Africa. Can it be said that the unrest which spread throughout all these areas was a positive factor in the resurrection of an Arab nation such as existed politically in the seventh and eighth centuries under the Caliphate of the Omeyyads?

9. It must first be emphasised that the Islamisation of part of Asia Minor and North Africa in its widest geographical sense encountered peoples of extremely varied and ancient civilisations which, apart from religious unity, have retained their own characteristics and constitute different groups: Egyptians in the Nile Valley, Philistines in what is now South Palestine, Aramaeans in Syria, Phoenicians in Lebanon, Midianites in Northern Arabia and, further to the West, Numidians, Berbers and Moors, all of whom were probably under a single authority for a limited space of time but never really formed an organised State. At most, we can speak of a vast Arabic-speaking area, although literary Arabic is hardly used except by intellectuals, in the same way as Latin was used in Europe until the sixteenth century; popular dialects are still practically incomprehensible between one area and another.

10. How then can the armed uprising caused by the birth of the State of Israel be explained? In this connection, it can be noted that the Arab peoples rediscovered a national identity only in opposition to foreign powers occupying their territory. Nationalism therefore found its definition in opposition and from the moment decolonisation was complete the Palestinian prob-

Exposé des motifs

(présenté par M. Nessler, rapporteur)

Remarque préliminaire

1. C'est seulement lors de sa réunion du 6 avril 1970 que le Comité des Présidents de l'Assemblée de l'U.E.O. a décidé l'inscription à l'ordre du jour de sa prochaine session d'un rapport sur la situation au Moyen-Orient.

2. Votre rapporteur n'a, dans ces conditions, pas eu le temps d'entreprendre l'étude approfondie qu'il aurait fallu faire pour présenter ce sujet et il n'a pu, en particulier, envisager d'effectuer le voyage qui eût été nécessaire pour lui donner une connaissance directe des points de vue des gouvernements et des pays intéressés. Il a donc dû se contenter de recourir à une expérience personnelle de cette région qui remonte à plusieurs années déjà et l'a complétée par l'étude d'une documentation écrite, voire de quelques contacts qu'il a pu avoir à Paris.

3. Au cas où l'Assemblée devrait poursuivre l'étude de l'évolution d'une situation qui, à tant d'égards, intéresse l'Europe, il serait évidemment nécessaire de reprendre ce qui ne peut être ici qu'une ébauche en l'étayant d'une étude beaucoup plus approfondie des données actuelles du problème.

I. Préambule

4. Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies adopta, par 33 voix contre 13, un plan de partage de la Palestine. Dans la majorité, figuraient l'Union Soviétique, les Etats-Unis, la France et les Dominions britanniques, dans la minorité sept Etats arabes et l'Afghanistan, la Turquie, le Pakistan, l'Inde, Cuba et la Grèce. La Grande-Bretagne et neuf autres nations s'étaient abstenues.

5. Cette décision était peut-être contestable. En tout cas, elle fut contestée par les pays arabes dont les forces armées envahirent le territoire dès la fin du mandat britannique, c'est-à-dire le 15 mai 1948.

6. La guerre qui, avec des fortunes diverses, se perpétue depuis cette date met aux prises, d'une part, la « nation arabe » et, de l'autre, l'Etat d'Israël qui se veut le dépositaire des droits et le garant des destinées du « peuple juif ».

7. Nous allons examiner, en premier lieu, ce qui ressortit dans ce domaine aux réalités et ce qui ne constitue, en fait, qu'une affabulation fondée sur une mythologie.

II. La « nation arabe »

8. La renaissance d'un nationalisme arabe à la fin du XIX^e siècle se manifesta d'abord dans des cercles très restreints, souvent chrétiens, en opposition à l'autorité de plus en plus intolérable de l'Empire ottoman et, en Egypte, contre l'occupation britannique. Elle n'atteignit que plus tard les possessions françaises d'Afrique du nord. Peut-on dire que cette effervescence qui se répandit dans toutes ces régions constitue un facteur positif de la résurrection d'une nation arabe telle que, politiquement, elle exista du VII^e au VIII^e siècle sous le califat des Omeyyades ?

9. Il faut souligner d'abord que l'islamisation d'une partie de l'Asie mineure et de l'Afrique du nord, prise au sens géographique le plus large du terme, rencontra des populations de civilisations anciennes et extrêmement diverses qui, au-delà de l'unité religieuse, ont conservé leurs particularismes et constituent autant de communautés humaines différentes : Egyptiens dans la vallée du Nil, Philistins au sud de la Palestine actuelle, Araméens en Syrie, Phéniciens au Liban, Madianites au nord de l'Arabie, plus à l'ouest Numides, Berbères, Maures ont sans doute été soumis à une autorité unique pendant un laps de temps limité, mais n'ont jamais formé véritablement un Etat structuré. Tout au plus, pourrait-on parler d'un vaste ensemble arabophone, encore que la langue littéraire ne soit guère utilisée que par les intellectuels au même titre qu'en Europe le latin jusqu'au XVI^e siècle ; les dialectes populaires restent pratiquement incompréhensibles dès que l'on quitte l'aire d'expansion de chacun d'entre eux.

10. Comment expliquer, dès lors, la levée de boucliers qu'a provoquée la naissance de l'Etat d'Israël ? On peut remarquer, à ce propos, que les populations arabes n'ont retrouvé une identité nationale que contre les puissances étrangères qui occupaient leur territoire. Le nationalisme s'est donc défini par opposition et, à partir du moment où la décolonisation fut parache-

lem arose to take over psychologically from colonisation in a mentality shaped by fighting.

11. In studying and analysing the basic factors of the conflict, it will be seen that there are in fact many varied interests and in the last resort there can be no solution if it is not first borne in mind that the problem is primarily one for the inhabitants of the area in question and that they alone can settle it.

III. The "Jewish people"

12. It is also very difficult to define the facts about the Jewish race. Originally it was exclusively a minority faith and consequently non-conformist at a time when the State merged with religion by virtue of the principle of *cujus regio, ejus religio*. Persecutions began because, in the Roman Empire, the monotheistic followers of Mosaism did not recognise the divinity of the Emperor, Augustus and Caesar.

13. When Constantine was converted to Christianity in 312, the situation was changed in regard to the predominant church. Through the ages, this led to economic discrimination (ban on the acquisition of real estate) and also professional and consequently social discrimination which led to an identity of destiny and an analogy of socio-professional habits among Jews.

14. As religious political ascendancy weakened, the problem returned with the spread of the controversial idea of the hierarchy of races, particularly following the writings of Gobineau. But in this respect too it is difficult to give a proper reply to the question, on the one hand because during the first three centuries of our era there was proselytism among the Gentiles both among those loyal to the Church and those loyal to the old Synagogue and on the other because whole populations, particularly in Southern Arabia and on the Caucasian borders, adopted the Mosaic religion when paganism collapsed. Although the Jewish kingdom of the Khazars fell in 965, the great majority of Russian, Polish and Rumanian Jews nevertheless descend from its people. Consequently, historical rights based on the Bible do not stand up to historical scrutiny and arguments based on

rights which vanish in the mists of time are evidently extremely fragile.

15. In this connection, the sociologist and orientalist Maxime Rodinson wrote¹:

"...It is very probable — and physical anthropology tends to prove — that the so-called Arab inhabitants of Palestine (most of whom are moreover Arabs by adoption) have far more ancient Hebrew 'blood' than most of the Jews of the Diaspora, whose religious exclusiveness in no way precluded the absorption of converts of various origins. For centuries there was considerable Jewish proselytism in Western Europe itself and for long periods it continued elsewhere too. Historical proof is to be found in the Jewish State in South Arabia in the sixth century based on Judaised Southern Arabians, the Turkish Jewish State of the Khazars in South-East Russia in the eighth to tenth centuries with a Turkish or Finno-Ugrian basis and no doubt partly Slav, the Chinese Jews who have been so well assimilated, the black Jews of Cochin China, the Ethiopian Falashas, etc., and from the anthropological viewpoint it suffices to glance at a meeting of Jews of various origins to realise the importance of outside influences. Even if the heterogeneous group formed by Jews throughout the world who remained in contact until recently with religious Judaism is considered as having a permanent and collective personality despite considerable internal renewal and therefore heir to the old Hebrew nation, it would not be at all reasonable to grant it rights over a territory whose population from the same point of view of a constant personality defined by a *de facto* community has been entirely changed even if its elements have remained largely the same..."

16. Your Rapporteur finds it impossible to hold that a Jewish people exists as currently defined. On the other hand, it is certain that there have recently been many demonstrations of effective solidarity. Even Theodore Herzl, founder of

1. Maxime Rodinson: "Israël, fait colonial" in "Les Temps Modernes", No. 253 bis, 1967, pages 70-71 (WEU translation).

vée, le problème palestinien surgit à point nommé pour prendre le relais psychologique de la colonisation dans une mentalité qui s'était forgée par la lutte.

11. A l'occasion de l'étude du conflit dont nous allons nous efforcer d'analyser les facteurs, on apercevra en réalité beaucoup d'intérêts divers et, en dernière analyse, il n'est pas de solution si l'on ne considère au préalable que le problème est avant tout celui des habitants de la région litigieuse eux-mêmes et qu'il ne pourra être réglé que par eux.

III. Le « peuple juif »

12. Il est également très difficile de cerner la réalité juive. A l'origine, il s'agit exclusivement d'une confession minoritaire et, par conséquent, non conformiste, à une époque où l'Etat se confondait avec la religion en vertu du principe *cujus regio, ejus religio*. Les persécutions commencèrent du fait que les adeptes du mosaïsme monothéiste ne reconnaissaient pas, dans l'Empire romain, la divinité de l'Empereur, Auguste et César.

13. Lorsqu'en 312, Constantin se convertit au christianisme, la situation se transposa au plan de l'église dominante. Il en résulta, au cours des âges, une discrimination économique (interdiction d'acquisition de biens fonciers), professionnelle et, par conséquent, sociale qui créa entre les Israélites une identité de destin et une analogie des fonctions socio-professionnelles.

14. Avec l'affaiblissement des emprises politiques de caractère religieux, le problème rebondit lorsque fut répandue, à la suite notamment des écrits de Gobineau, la notion controversée de races hiérarchisées. Mais, à cet égard aussi, il est difficile de donner une réponse convenable à la question, d'une part parce que, pendant les trois premiers siècles de notre ère, le prosélytisme s'exerça concomitamment parmi les Gentils de la part des fidèles de l'Eglise et ceux de la vieille Synagogue, mais aussi parce que des populations entières, notamment dans le sud de l'Arabie et aux confins du Caucase, adoptèrent, avec l'effondrement du paganisme, la religion mosaïque. Si le royaume juif des Khazars s'effondra en 965, il n'en demeure pas moins que la grande majorité des Juifs russes, polonais et roumains descendent de cette population. Il en résulte que les droits historiques fondés sur la

Bible ne résistent pas à l'analyse historique et que l'argumentation fondée sur des droits qui se perdent dans la nuit des temps est, de toute évidence, extrêmement fragile.

15. Ainsi, le sociologue et orientaliste Maxime Rodinson a-t-il pu écrire¹ :

« ... Il est très probable — et l'anthropologie physique tend à le démontrer — que les habitants dit arabes de la Palestine (en majorité d'ailleurs des arabisés) ont beaucoup plus de 'sang' des anciens Hébreux que la plupart des Juifs de la Diaspora, dont l'exclusivisme religieux n'empêchait nullement l'absorption des convertis d'origine diverse. Le prosélytisme juif a été important en Europe occidentale même, pendant des siècles et s'est poursuivi ailleurs pendant de longues périodes. Historiquement, il suffira pour s'en convaincre d'évoquer l'Etat juif d'Arabie du sud au VI^e siècle à base sud-arabe judaïsée, l'Etat juif turc des Khazars en Russie du sud-est aux VIII-X^e siècles à base turque ou finno-ougrienne et sans doute en partie slave, les Juifs de Chine si bien sinisés, les Juifs noirs de Cochinchine, les Falashas d'Ethiopie, etc., et du point de vue anthropologique, de parcourir des yeux une réunion de Juifs d'origine variée pour apprécier l'importance des apports étrangers. Si même le groupe hétérogène formé par les Juifs du monde restés en contact jusqu'à une date récente avec le judaïsme religieux était considéré comme une personnalité collective permanente malgré son profond renouvellement interne et héritière à ce titre de la vieille nation hébraïque, on ne saurait, à aucun point de vue raisonnable, lui attribuer des droits sur un territoire dont la population, de ce même point de vue d'une personnalité constante définie par une communauté de fait, s'est totalement renouvelée même si ses éléments sont restés en grande partie les mêmes... »

16. Il nous paraît impossible de soutenir qu'il existe un peuple juif dans sa définition courante. En revanche, il n'est pas contestable qu'il existe au plan affectif une solidarité qui a eu, ces temps derniers, maintes occasions de se mani-

1. Maxime Rodinson : « Israël, fait colonial » dans « Les Temps Modernes », n° 253 bis, 1967, pages 70-71.

Sionism, admitted this implicitly when he wrote ¹:

“... If all or some of the French Jews now object to the project because they claim to be already ‘assimilated’, then my reply is simple : this does not concern them. They are Jewish Frenchmen. Perfect ! Whereas this is an internal Jewish matter...”

IV. Sionism

17. Through biblical texts, it is clear that Jerusalem had a mystical attraction for Jewish communities throughout Europe, particularly when they were subject to persecution or even extermination, but it must be recognised that for centuries this aspiration, which was probably abstract, never led to a movement of population as did the Crusades, for instance.

18. Sionism is generally considered to have started with the publication of Theodore Herzl's book “The Jewish State”. Herzl, who, in 1894, was the Paris correspondent of the Viennese paper *Neue freie Presse*, witnessed the humiliation of Captain Dreyfus in the courtyard of the Invalides. He rightly commented that the virulence of anti-semitism then rife in France was partly due to the influx into Western Europe of emigrants from the Czarist empire, where pogroms were on the increase :

“... The Jewish question exists wherever a fairly large number of Jews live. Where it did not exist, it is imported by Jewish immigrants. We naturally go where we are not persecuted, and there again persecution is the consequence of our appearance. This is and will remain true everywhere, even in countries with an advanced civilisation — France is a proof of this — as long as the Jewish question has not been solved politically. Poor Jews are now bringing anti-semitism with them to England after having taken it to America...”¹

¹. Theodore Herzl : “The Jewish State” (unofficial translation).

19. He concluded that the only solution to the problem lay in the creation of a refuge or, as he himself said, a “raft”, on which Jews faced with persecution could take refuge and, above all, no longer form a minority. But the extraordinary fact is that in his very detailed work in which he described conditions for setting up and financing the undertaking he was not thinking so much of Palestine as of other, sparsely inhabited, areas, and in particular unpopulated but fertile areas of Argentina where the plans could have materialised :

“... Which is preferable, Palestine or Argentina ? The society will take what it is given, account being taken of the feelings of Jewish public opinion in this respect. It will note one and the other.

Argentina is one of the naturally richest countries on earth, covering a colossal area, with low population and a temperate climate. The Argentine Republic would have the greatest interest in handing a piece of land over to us...”¹

20. Admittedly, as a result of pressure around Herzl, the concept of returning to the land of David and Solomon quickly prevailed and the movement would probably not have been able to develop if it had not had the backing of mysticism. It should be added that the prosperity which accompanied the arrival of Jewish elements in an area which was still sparsely populated at the beginning of the century helped to increase the size of the population by attracting people from neighbouring areas. But at the outset the undertaking was intended to be purely philanthropic, the purpose being to save millions of human beings from persecution and prove, contrary to traditional prejudice, that Jews were no different from anyone else when they became farmers, labourers or manual workers of all kinds.

21. At the beginning of the century, the settlement of agricultural colonies in Palestine raised few difficulties. Herzl and his friends negotiated with the local ruler, i.e. the Sultan of Constantinople, and with the great land-owners, generally Syrian, who willingly handed over large cultivable areas. However, two completely separate societies were coexisting in Palestine when the Arabs started to contest Turkish sovereignty and finally to assert them-

¹. Theodore Herzl : “The Jewish State” (unofficial translation).

fester. Même Théodore Herzl, fondateur du Sionisme, l'admettait implicitement quand il écrivait ¹ :

«... Si maintenant les Juifs français, en totalité ou en partie, protestent contre le projet, parce que, soi-disant, ils seraient déjà 'assimilés', eh bien ! ma réponse est simple : la chose ne les regarde pas. Ce sont là des Français israélites. C'est parfait ! Tandis que ceci est une affaire intérieure des Juifs... »

IV. Le sionisme

17. A travers les textes bibliques, il n'est pas douteux que Jérusalem exerçait sur des communautés israélites répandues à travers l'Europe, surtout lorsqu'elles étaient l'objet de brimades allant jusqu'à l'élimination physique, une attraction mystique, mais il faut reconnaître que, pendant des siècles, cette aspiration, sans doute abstraite, n'a jamais provoqué un mouvement de population comparable, par exemple, aux Croisades.

18. On fait généralement remonter la naissance du sionisme à la publication du livre de Théodore Herzl : « L'Etat juif ». Herzl qui, en 1894, était correspondant à Paris du journal viennois *Neue freie Presse*, avait assisté, dans la cour des Invalides, à la dégradation du capitaine Dreyfus. Il remarqua très justement que la virulence de l'antisémitisme qui sévissait alors en France était alimentée en partie par l'afflux en Europe occidentale d'émigrants venus de l'Empire des Tzars où se multipliaient les pogroms :

«... La question juive existe partout où les Juifs vivent en nombre tant soit peu considérable. Là où elle n'existait pas, elle est importée par les immigrants juifs. Nous allons naturellement là où l'on ne nous persécute pas, et là encore la persécution est la conséquence de notre apparition. Cela est vrai et demeurera vrai partout, même dans les pays de civilisation avancée — la France en est la preuve — aussi longtemps que la question juive ne sera pas résolue politiquement. Les Juifs pauvres apportent maintenant avec eux l'antisémitisme en Angleterre, après l'avoir apporté en Amérique... » ².

11. Il en conclut que la seule solution au problème résidait dans la création d'un refuge ou, comme il le disait lui-même, d'un « radeau », où les Juifs en butte aux persécutions pourraient se réfugier et surtout ne seraient plus minoritaires. Mais, fait à vrai dire extraordinaire, dans son ouvrage très détaillé où il prévoyait les conditions de l'installation et du financement de l'institution à réaliser, il ne visait pas la Palestine mais d'autres territoires peu habités et notamment des régions dépeuplées, mais fertiles, de l'Argentine où le projet aurait pu prendre corps :

«... Faut-il préférer la Palestine ou l'Argentine ? La Société prendra ce qu'on lui donne, tout en tenant compte des manifestations de l'opinion publique juive à cet égard. Elle constatera l'un et l'autre.

L'Argentine est un des pays naturellement les plus riches de la terre, d'une superficie colossale, avec une faible population et un climat tempéré. La République Argentine aurait le plus grand intérêt à nous céder un morceau de territoire... » ¹

20. Il est vrai que, très rapidement, à la suite des pressions de l'entourage de Herzl, ce fut la conception du retour vers la terre de David et de Salomon qui prévalut et sans doute le mouvement n'aurait-il pas pu se développer s'il n'avait été soutenu par une mystique de cette nature. Ajoutons que la prospérité créée par l'implantation des éléments juifs a contribué à provoquer un accroissement du peuplement, dû à l'afflux de populations voisines dans cette région qui était encore très peu peuplée au début de ce siècle. Mais, à l'origine, l'œuvre à entreprendre n'avait qu'un caractère philanthropique destiné tout à la fois à soustraire à la persécution des millions d'êtres humains et à prouver, contre les préjugés traditionnels, que les Juifs devenus paysans, ouvriers, travailleurs manuels de tous genres, n'étaient pas différents des autres.

21. Au début du siècle, l'implantation d'unités de colonisation agricole en Palestine ne souleva guère de difficultés. Herzl et ses amis traitèrent avec le souverain du lieu, c'est-à-dire le Sultan de Constantinople, et avec les grands propriétaires fonciers, généralement syriens, qui cédèrent volontiers de vastes superficies cultivables. Cependant, deux sociétés distinctes, séparées par de véritables cloisons étanches, coexistaient en Palestine lorsque la contestation arabe s'exprima

1. Théodore Herzl : « L'Etat juif », Editions de l'Herne, Paris, 1969, page 24.

2. Théodore Herzl : « L'Etat juif », pages 18-19.

1. Théodore Herzl : « L'Etat juif », page 45.

selves with the fall of the Ottoman Empire in 1918.

22. By then, all the bones of contention were in place. The British Government, which had been granted a mandate in Palestine by the League of Nations, entered into contradictory and obviously irreconcilable commitments: in the 1917 Balfour Declaration, it expressed its support for setting up a "Jewish homeland" in Palestine. But at the same time it had promised the emancipated Arabs represented by the leaders of the Hachemite dynasty that it would create a unified Arab kingdom on the same territory.

23. Minor conflicts reached new heights with the growing number of immigrants after the rise of Hitlerism in Germany.

24. After the second world war, the number of displaced persons raised a tremendous problem, and the western world, with a guilty conscience, adopted a resolution in the United Nations General Assembly which its sponsors intended as a generally-acceptable settlement of the problem. The result is now known.

V. A few facts

25. Before considering the possible elements of a reasonable solution, a number of facts must be mentioned concerning the Middle East in general and the area with which we are concerned in particular.

(a) In our era, Palestine has never been an independent State. Successively a Greek, Roman and Byzantine colony, it was a district of the Province of Syria in the Ottoman Empire.

(b) In the East, the idea of a homeland is not tied to a territory, contrary to the western concept. The Oumma — the Moslem community — is independent of State frontiers. On the other hand, each individual belongs, as far as his personal status is concerned, to his religious community. Thus, a Greek or Armenian in Turkey who, from the nationality point of view, depends on that country and has political rights there, will never consider himself as a Turk.

(c) It is therefore quite natural that the State of Israel should have adopted very similar institutions. Apart from multinational Lebanon, all

the other countries in the area — Egypt, Iraq, Jordan, Syria — recognise Islam as their State religion without difficulty.

(d) Although the Arab nation and the Jewish people remain of a relatively fictitious nature and are in fact misused terms only too often quoted in connection with the present conflict, the fact is that a solution to the problem will be facilitated to the extent that the two sides are prepared to open up the links of solidarity which are so passionately upheld today.

(e) In addition, the crisis has been complicated by the intervention of outside powers claimed to be to re-establish peace but in reality covering up special interests.

(f) Finally, the emergence of armed Palestinian organisations has added a new element to the political and military balance in the Middle East since, in certain countries, these organisations have a sometimes dominant and definitely disturbing influence.

VI. The six-day war and its consequences

26. A few days before the start of hostilities, General de Gaulle told the Israeli Ambassador in Paris, Mr. Walter Eytan :

"You are going to war and you will win it, but there will be three consequences: first, you will encourage Soviet Russia to move into the sector, probably more than it wishes itself; then you will upset the moderate Arab régimes which find it difficult to keep a grip on the aspirations of their people; finally, you will help to transform the refugee problem into a national Palestinian reality."

27. This threefold forecast has in every respect been proved true and, whatever causes are attributed to the 1967 war, the emergence of a true Palestinian nation in fact fundamentally changes the conditions in which a dispute, limited at the start, between Israel and its neighbours can be dealt with¹. Even if it were possible to start

1. The number of people likely to form a Palestinian nation might be estimated at about 1 million refugees who left their homes before, during or after the 1948 war and 1,300,000 persons living in Cisjordania, Israel or Jordan since 1967. Many of them might be integrated into certain neighbouring countries after peace is re-established.

contre la souveraineté turque et s'affirma lors de la chute de l'Empire ottoman en 1918.

22. Dès lors, toutes les conditions du litige étaient réunies. Le gouvernement britannique, à qui avait été confié par la Société des Nations un mandat sur la Palestine, avait pris des engagements contradictoires et, de toute évidence, inconciliables : en 1917, par la Déclaration Balfour, il s'était déclaré favorable à l'installation en Palestine d'un « foyer national juif ». Mais, dans le même temps, il avait promis aux Arabes émancipés représentés par les souverains de la dynastie hachémite, la création d'un royaume arabe unifié sur les mêmes territoires.

23. Des conflits mineurs atteignirent un nouveau degré de gravité lorsqu'à la suite du triomphe de l'hitlérisme en Allemagne, l'émigration prit des dimensions considérables.

24. Au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, le nombre des personnes déplacées posa un immense problème, et le monde occidental, en mauvaise conscience, adopta la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui devait, dans l'esprit de ses promoteurs, constituer un règlement du problème acceptable pour tous. On sait ce qu'il en advint.

V. Quelques données du problème

25. Avant d'examiner quels pourraient être les éléments d'une solution raisonnable, il convient de mettre en évidence un certain nombre de données qui caractérisent le Moyen-Orient et, en particulier, le territoire qui nous occupe.

(a) La Palestine n'a jamais constitué, au cours de notre ère, un Etat autonome. Tour à tour colonie grecque, romaine, byzantine, elle formait dans l'Empire ottoman un district de la province syrienne.

(b) En Orient, l'idée de patrie n'est pas liée à un territoire, contrairement à la conception occidentale. La Oumma, la communauté musulmane, est indépendante des frontières qui limitent l'Etat. En revanche, chaque individu appartient, pour ce qui concerne son statut personnel, à sa communauté religieuse. C'est ainsi qu'un Grec ou un Arménien de Turquie qui, du point de vue de la nationalité, dépend de ce pays en tant qu'il exerce ses droits politiques, ne se considérera jamais comme Turc.

(c) Il n'est donc pas anormal que l'Etat d'Israël ait adopté des institutions tout à fait analogues. En dehors du Liban multi-national, tous les au-

tres pays de la région, qu'il s'agisse de l'Egypte, de l'Irak, de la Jordanie, de la Syrie, reconnaissent l'Islam comme religion d'Etat sans soulever autrement d'objections.

(d) Si la nation arabe et le peuple juif conservent un caractère relativement fictif et constituent, en fait, un abus d'expression utilisé à l'excès à propos du conflit actuel, il en résulte que la solution du problème sera facilitée dans la mesure où les parties en présence distendront les liens de solidarité qui se manifestent passionnément aujourd'hui.

(e) D'autre part, l'intervention des puissances extérieures prétendument destinée à rétablir la paix, mais en réalité camouflant des intérêts particuliers, n'a fait que compliquer la crise.

(f) Enfin, l'apparition d'organisations armées de Palestiniens a créé un élément nouveau dans l'équilibre politique et militaire du Proche-Orient puisque, dans certains pays, ces organisations exercent une influence parfois prépondérante, en tout cas inquiétante.

VI. La guerre des Six jours et ses conséquences

26. Quelques jours avant le déclenchement des hostilités, le Général de Gaulle déclarait à l'ambassadeur d'Israël à Paris, M. Walter Eytan :

« Vous allez faire la guerre et vous allez la gagner, mais vous provoquerez trois conséquences : d'abord vous favoriserez l'irruption dans ce secteur de la Russie soviétique, plus sans doute qu'elle ne le souhaite elle-même ; ensuite, vous ébranlerez les régimes arabes modérés qui contiennent difficilement les aspirations de leur peuple ; enfin, vous contribuerez à transformer le problème des réfugiés en fait national palestinien. »

27. Cette triple prévision s'est, en tous points, vérifiée et, quelles que soient les causes imputées à la guerre de 1967, l'apparition d'une véritable nation palestinienne modifie, en effet, fondamentalement les conditions dans lesquelles pourrait être traité un litige, d'abord circonscrit entre Israël et ses voisins¹. Même si une négocia-

1. La population qui aurait vocation à former une nation palestinienne pourrait être évaluée à près d'un million de réfugiés ayant quitté leur foyer avant, pendant ou après la guerre de 1948 et 1.300.000 personnes résidant en Cisjordanie, en Israël ou étant venues s'installer en Jordanie après 1967. Une partie importante d'ailleurs pourrait être intégrée dans certains pays voisins, une fois la paix rétablie.

some kind of negotiation, it might come up against this obstacle which has so far been overlooked.

VII. Concertation by the powers

28. Your Rapporteur will not dwell on all the futile moves that the United Nations has made in this affair without managing to find a course to follow. Initially, the Security Council perhaps managed to obtain a ceasefire, but it is violated every day. It then adopted a resolution on 22nd November 1967 which was open to so many different interpretations that it led to what might be called a dialogue between the deaf.

29. On the initiative of France, it gave the four permanent members of the Security Council the task of finding a political solution leading, if not to peace, at least to a state of non-belligerence as a first step. All its efforts were in vain and with incidents occurring every day there is no sign of tension diminishing. The publicity surrounding these events, the passion aroused and the feelings of frustration which are systematically exploited add to uncertainty regarding the prospects of peace.

30. It is to be noted, however, that the number of victims of this masked warfare is still relatively very low. From the end of the six-day war to 31st January 1970, Israeli army casualties were only 435 killed and 1,469 wounded, far less than the figures for the two-hour battle of Garigliano, for instance. But this does not of course preclude the danger of escalation, which must be avoided at all cost.

VIII. Consolidating the conflict

31. It is generally agreed that as feelings are at the moment no one could impose peace from outside, except by inflicting a colonial solution on nations which are increasingly jealous of their independence. But on the other hand the great powers which have so far helped to arm the belligerents can consult with each other with a view to applying jointly-agreed restrictions.

32. At the end of six-day war, France placed an embargo on arms for the "battlefield" countries. In spite of criticism, this decision set a worthy example since first Britain and then the United States limited their arms deliveries, leaving the Soviet Union with responsibility for supplying one side with an excess of armaments.

33. Well-informed observers nevertheless note that Moscow is beginning to be concerned about the extent of its commitments, which are jeopardising not only the policy of détente but also its economic and financial position. Any proposal enabling the Soviet Union to avoid the alternative of allowing the countries it has supported to be crushed or of intervening directly in conditions which would be extremely dangerous for world peace should logically be greeted with interest by the Kremlin leaders. Perhaps then if the three western powers could reach agreement on a non-intervention plan, it could be submitted to the Soviet Union with some chance of success and this would be a definite step forward. In any event, it is worth trying in that it would place responsibility squarely on the shoulders of those concerned. A refusal would clarify the situation. The Soviet intervention would then be in every respect an imperialist undertaking, the consequences of which could be drawn.

IX. Facing the facts

34. It is evidently not for your Rapporteur to imagine what might be the future of this most controversial area. But, on the one hand, in spite of pseudo-legal contentions, it must be noted that the State of Israel exists and it is not decently possible to consider destroying it. At the most, it can be called upon to renounce the hold it claims to have on all the scattered Jewish communities and maintain only sentimental relations with them. Immigration is effectively limited since, in the last two decades, it has levelled out at an average of slightly more than 40,000 persons per year.

tion pouvait s'engager sous une forme quelconque, elle risquerait de buter sur cet obstacle qui, jusqu'à présent, a été négligé.

VII. *La concertation des puissances*

28. Nous n'allons pas revenir sur toutes les tentatives amorcées et avortées que l'O.N.U. a esquissées dans cette affaire sans parvenir à dégager véritablement une marche à suivre. Le Conseil de sécurité a, sans doute, obtenu, dans un premier temps, un cessez-le-feu, mais il est, comme on le constate, chaque jour violé. Il a ensuite voté la résolution du 22 novembre 1967, mais elle donne lieu à des interprétations à ce point divergentes qu'elle aboutit à un véritable dialogue de sourds.

29. A l'initiative française, elle a confié aux quatre membres permanents du Conseil de sécurité la tâche de trouver une solution politique devant aboutir, sinon à la paix, du moins à un état de non-belligérance qui pourrait en constituer le préalable. Tous ses efforts se sont révélés vains et la tension, accentuée par les accrochages quotidiens, est loin de s'atténuer. La publicité qui entoure ces événements, l'excitation des passions, les sentiments de frustration systématiquement exploités, ajoutent à l'incertitude quant aux perspectives d'apaisement.

30. On peut cependant remarquer que le nombre des victimes de cette guerre larvée reste relativement très faible. C'est ainsi que l'armée israélienne n'a enregistré, depuis la fin de la guerre des Six jours, jusqu'au 31 janvier 1970, que 435 tués et 1.469 blessés, ce qui est très inférieur à celui de deux heures de la bataille de Garigliano, pour ne prendre que cet exemple. Mais, bien entendu, ces observations ne nous dispensent pas d'envisager les risques d'une escalade qu'il faudrait à tout prix éviter.

VIII. *Colmater le conflit*

31. Tout le monde convient que, dans l'état actuel des esprits, nul ne pourrait imposer la paix de l'extérieur, sauf à infliger une solution coloniale à des populations qui, précisément, sont de plus en plus jalouses de leur indépendance. Mais les grandes puissances qui ont, jusqu'à présent, contribué à armer les belligérants peuvent, en revanche, se soumettre, après concertation, à une discipline commune et acceptée.

32. On sait que, dès la fin de la guerre des Six jours, la France avait décrété l'embargo des armes à destination des pays du « champ de bataille ». Pour critiquée qu'elle ait été, cette décision a eu, néanmoins, une valeur exemplaire puisque, dans les faits, la Grande-Bretagne d'abord, les Etats-Unis ensuite, ont, à leur tour, limité leurs livraisons d'armements, laissant à la seule Union Soviétique la responsabilité de provoquer le surarmement d'une des parties en présence.

33. Des observateurs bien informés relèvent néanmoins que Moscou commence à manifester quelque inquiétude en présence de l'étendue de ses engagements qui compromettent, non seulement la politique de détente, mais aussi sa situation économique et financière. Toute proposition qui leur permettrait d'échapper à l'alternative, soit de consentir à l'écrasement des pays auxquels elle a apporté son soutien, soit d'intervenir directement dans des conditions extrêmement dangereuses pour la paix du monde, devrait logiquement être accueillie avec intérêt par les dirigeants du Kremlin. Il est donc possible d'imaginer que si les trois puissances occidentales pouvaient tomber d'accord sur le plan de non-intervention, elles seraient en position de le soumettre, avec quelque chance de succès, à l'assentiment des Soviétiques, ce qui serait, à n'en pas douter, un progrès indéniable. De toute façon, l'expérience vaut d'être tentée dans la mesure où elle remettrait, comme il est naturel, les responsabilités majeures aux intéressés eux-mêmes. En cas de refus, le débat serait éclairci. L'intervention soviétique aurait désormais tous les caractères d'une entreprise impérialiste dont on saurait tirer les conséquences.

IX. *Face aux réalités*

34. Il ne nous appartient évidemment pas d'imaginer quel pourrait être l'avenir de cette région qui fait l'objet de tant de controverses. Mais, d'une part, malgré les contestations pseudo-juridiques, il faut constater que l'Etat d'Israël existe et qu'on ne peut décemment envisager sa destruction. Tout au plus, peut-on exiger de lui qu'il renonce à l'hypothèque qu'il prétend détenir sur l'ensemble des communautés juives dispersées et qu'il n'entretienne avec elles que des relations sentimentales. Quant à l'immigration, elle reste effectivement contenue dans des limites étroites puisque, au cours des deux dernières décennies, elle s'est stabilisée à un niveau moyen à peine supérieur à 40.000 personnes par an.

35. On the other hand, despite contentions backed by out-of-date pseudo-historical considerations, a Palestinian nation has emerged from the struggle. It must determine its own destiny. If there was agreement for the surrounding Arab nations and Israel to help it organise its State structures, there would then be a possibility of a solution which would be humanely fair and politically realistic. If, after a transitional period, this State could establish appropriate relations with its Israeli neighbours, either in the framework of a federation or in an economic community comparable to the European Economic Community, lasting peace would be within sight without the after all minor problem of frontiers being able to prevent détente. It would be implicitly settled if, peace being achieved in Palestine, Israel no longer had to fear for its survival because the Arab States would no longer have any plausible reason for intervening. Such a solution would moreover be entirely in accordance with the wishes of Herzl, who wrote¹:

“ We can offer enormous advantages to the sovereign authority of the country we wish to acquire, take over part of the public debt, build major roads, which we too need, and many other things. However, the neighbouring countries are already gaining by the creation of the Jewish State, because, large or small, the civilisation of any region

increases the value of the surrounding territories.”

X. *A long-term undertaking*

36. The difficulties must not be shirked. To end this conflict, so full of dangers, many obstacles must be overcome and this is particularly difficult since they are psychological: frustration and humiliation on the side of the Arabs, who are so sensitive when their dignity is flouted, anxiety on the side of the Israelis, who are disturbed by recent memories of genocide and also by the ratio of demographic forces. To these facts must be added the mythology of the Arab nation, which feeds on memories of past splendour, and of the Jewish people, who draw their aspirations from biblical texts which could be satisfied only to the detriment of the autochthons.

37. Psychological obstacles call for information and propaganda. The mission and duty of nations would be to take on this long-term task. At the present juncture, this seems to be the one and only road for them to follow.

1. Theodore Herzl: “The Jewish State” (unofficial translation).

35. D'autre part, en dépit des contestations étayées de considérations pseudo-historiques dorénavant périmées, une nation palestinienne s'est forgée dans la lutte. Il lui appartiendra de fixer son destin. S'il était entendu que les nations arabes environnantes comme Israël s'accordaient à l'aider à créer ses structures d'Etat, il y aurait alors la possibilité d'une solution équitable au point de vue humain et réaliste au plan politique. Si, à la suite d'une période transitoire, cet Etat pouvait établir des relations convenables avec ses voisins israéliens, soit dans le cadre d'une fédération, soit dans une communauté économique comparable à la Communauté Economique Européenne, une paix durable serait concevable sans que le problème, somme toute subalterne, des frontières puisse empêcher la détente. Il serait implicitement réglé si, la paix étant réalisée à l'intérieur de la Palestine, Israël n'avait plus à craindre pour sa survie parce que les Etats arabes n'auraient plus de raison plausible d'intervenir. Une telle solution serait d'ailleurs tout à fait conforme aux vœux de Herzl qui écrivait¹ :

« Nous pouvons accorder à l'autorité souveraine du pays dont nous voulons faire l'acquisition des avantages énormes, prendre à notre charge une partie de la dette publique, construire des voies de grande communication, dont nous avons nous-mêmes également besoin, et nombre d'autres choses encore. Cependant, les pays voisins gagnent déjà

par la formation de l'Etat juif, parce que, en grand comme en petit, la civilisation d'une contrée quelconque augmente la valeur des territoires qui l'environnent ».

X. Une entreprise de longue haleine

36. Ne nous dissimulons pas, cependant, les difficultés. Pour parvenir au terme de ce conflit, si lourd de dangers, il faudra surmonter beaucoup d'écueils, d'autant plus malaisés à franchir qu'ils sont d'ordre psychologique : frustration et humiliation du côté des Arabes si susceptibles dès lors qu'il s'agit de leur dignité bafouée, anxiété du côté des populations israéliennes, à la fois traumatisées par le souvenir du génocide et aussi par le rapport des forces démographiques. A ces réalités s'ajoute la mythologie de la nation arabe qui se nourrit du rappel de la splendeur passée, et celle du peuple juif qui puise dans les textes bibliques des aspirations qui ne pourraient être satisfaites qu'au détriment des populations autochtones.

37. Qui dit écueils psychologiques dit également enseignement et propagande. Ce serait la mission et le devoir des nations que d'assumer cette entreprise de longue haleine. Dans l'état actuel des choses, il nous apparaît que c'est dans cette voie qu'elles doivent s'engager et qu'il n'en est pas d'autre.

1. Théodore Herzl : « L'Etat juif », page 44.

The situation in the Middle East

AMENDMENT No. 1¹

tabled by Mr. van der Stoel and others

At the end of paragraph 3 of the preamble to the draft Recommendation, insert :

“alarmed about the rôle which the Soviet military ‘advisers’ play in Egypt”.

Signed : van der Stoel, Schulz, Cravatte, Gladwyn, Chapman, Listowel, Richter, Geelkerken, Rutschke

1. See 3rd Sitting, 3rd June 1970 (Amendment adopted).

La situation au Moyen-Orient

AMENDEMENT n° 1¹

déposé par M. van der Stoel et plusieurs de ses collègues

Dans le préambule du projet de recommandation, ajouter, après le troisième considérant, le nouveau considérant suivant :

« Alarmée par le rôle que jouent en Egypte les ‘conseillers’ militaires soviétiques. »

Signé : van der Stoel, Schulz, Cravatte, Gladwyn, Chapman, Listowel, Richter, Geelkerken, Rutschke

1. Voir 3^e séance, 3 juin 1970 (Adoption de l'amendement).

The situation in the Middle East

AMENDMENT No. 2¹

tabled by Mr. van der Stoep and others

At the end of paragraph 1 of the operative text of the draft Recommendation, insert :

“Appeal to the Soviet Union not to extend its rôle in the conflict by giving military aid to Egypt in the Suez Canal area”.

Signed : van der Stoep, Schulz, Cravatte, Gladwyn, Chapman, Listowel, Richter, Geelkerken, Rutschke

1. See 3rd Sitting, 3rd June 1970 (Amendment adopted).

La situation au Moyen-Orient

AMENDEMENT n° 2¹

déposé par M. van der Stoel et plusieurs de ses collègues

Dans le dispositif du projet de recommandation, ajouter, après le paragraphe 1, le nouveau paragraphe suivant :

« De faire appel à l'Union Soviétique pour qu'elle n'accroisse pas son rôle dans le conflit en apportant une aide militaire à l'Égypte dans la zone du canal de Suez. »

Signé : van der Stoel, Schulz, Cravatte, Gladwyn, Chapman, Listowel, Richter, Geelkerken, Rutschke

1. Voir 3^e séance, 3 juin 1970 (Adoption de l'amendement).

**Reply to the Fifteenth Annual Report of the Council
(political activities)**

REPLY ¹

**submitted on behalf of the General Affairs Committee ²
by Mr. Blumenfeld, Chairman and Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT REPLY

to the Fifteenth Annual Report of the Council (political activities)

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Blumenfeld, Chairman and Rapporteur

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Blumenfeld (Chairman); MM. Peel, *van der Stoel* (Vice Chairmen); MM. *Amrehn*, Bauer (Substitute: *Sieglerschmidt*), Bemporad, Bettiol, Cravatte, Darling, De Grauw, Geelkerken, *Lord Gladwyn*, MM. Gonella, Griffiths, Judd (Substitute: *Lord Listowel*), Krieg, Lemaire (Substitute: *Destremau*), Leynen,

Mammi, *Nessler*, Péronnet, Porthoine (Substitute: *van Hall*), de Préaumont (Substitute: *Legaret*), *Rutschke*, Schulz (Substitute: *Müller*), Van Hoeylandt (Substitute: *Van Lent*).

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Réponse au Quinzième rapport annuel du Conseil
(Activités politiques)**

RÉPONSE ¹

**présentée au nom de la Commission des Affaires Générales ²
par M. Blumenfeld, président et rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RÉPONSE
au Quinzième rapport annuel du Conseil (Activités politiques)

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Blumenfeld, président et rapporteur

1. Adoptée par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. Blumenfeld (président) ; MM. Peel, *van der Stoel* (vice-présidents) ; MM. *Amrehn*, Bauer (suppléant : *Sieglerschmidt*), Bemporad, Bettiol, Cravatte, Darling, De Grauw, Geelkerken, *Lord Gladwyn*, MM. Gonella, Griffiths, Judd (suppléant : *Lord Listowel*), Krieg, Lemaire (suppléant : *Destremau*), *Leynen*,

Mammi, *Nessler*, Péronnet, Portheine (suppléant : *van Hall*), de Prémaumont (suppléant : *Legaret*, *Rutschke*, Schulz (suppléant : *Müller*), Van Hoeylandt (suppléant : *Van Lent*).

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Draft Reply
to the Fifteenth Annual Report of the Council
(political activities)

The Assembly,

Regretting that it has not been able to make a detailed study of the annual report of the Council for 1969 in view of the late date on which it was received ;

Noting with satisfaction the efforts made by the Council in its annual report to give a fuller picture of its discussions, particularly in the political field ;

Noting with satisfaction that France is again taking part in the work of the Council ;

Hoping that France's return, in conjunction with the opening of negotiations for the accession of the United Kingdom to the European Communities, will enable the Council to improve its methods of work and play a new rôle in the building of Europe ;

Reserving the right to revert to the matters raised in the annual report for 1969 at the Second Part of the Sixteenth Session,

APPROVES

The annual report of the WEU Council for 1969.

Projet de réponse
au Quinzième rapport annuel du Conseil
(Activités politiques)

L'Assemblée,

Regrettant de n'avoir pu, étant donné la date tardive à laquelle lui est parvenu le rapport annuel du Conseil pour l'année 1969, procéder à un examen approfondi de ce document ;

Constatant avec satisfaction les efforts faits par le Conseil pour lui présenter, dans son rapport annuel, une image plus complète de ses délibérations, notamment dans le domaine politique ;

Prenant note avec satisfaction de ce que la France participe de nouveau aux travaux du Conseil ;

Espérant que ce retour, en même temps que l'ouverture des négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, va permettre au Conseil d'améliorer ses méthodes de travail et de jouer un rôle nouveau dans la construction de l'Europe ;

Se réservant de revenir, lors de la deuxième partie de sa Seizième session, sur les sujets abordés dans le rapport annuel sur l'année 1969,

APPROUVE

Le rapport annuel du Conseil de l'U.E.O. pour l'année 1969.

Explanatory Memorandum*(submitted by Mr. Blumenfeld, Chairman and Rapporteur)*

1. The Office of the Clerk of the Assembly was unable to distribute the annual report of the Council for 1969 before 11th May 1970, i.e. the day on which the General Affairs Committee was to have considered its reply to the report.

2. Thus being unable to make its usual detailed study of the report, it would have been logical for the Committee to ask for the debate on the annual report for 1969 to be postponed until the Second Part of the Sixteenth Session of the Assembly.

3. In November 1970, however, it would have been difficult to hold a debate of real political interest on a text relating to 1969, and the General Affairs Committee therefore considered asking the Council to report on its activities during the first half of 1970 so that the debate would not be purely academic.

4. It decided against this course for a political reason, i.e. the French Government's decision to resume its place in the WEU Council at the ministerial meeting in June.

5. Since the report was prepared by the six countries taking part in the work of the Council at the beginning of 1970, there might have been fruitless and unnecessarily disagreeable discussions on the nature of the text transmitted by the Council to the Assembly.

6. Your Rapporteur therefore felt it preferable not to make a detailed study of the annual report of the Council for 1969 nor to request its postponement until November. He proposes that the Assembly accept this report purely and simply without raising questions to which the Council would have to seek a unanimous reply from its seven members.

7. Your Rapporteur merely wishes to record his satisfaction that in its report for 1969 the

Council gives a better account than in previous years of some of its political discussions, on East-West relations, Greece, the Israeli-Arab conflict and African questions, for instance.

8. Members of the Assembly will also appreciate the more detailed account of co-operation between members of the Council on the occasion of sessions of the United Nations.

9. Although your Rapporteur thought it preferable not to make it incumbent on the Council to reply officially, he nevertheless believes that the Assembly should be provided with substantial and detailed information on the evolution of the political situation in Europe, with particular regard to the manner in which the Council intends to pursue its work after France's return. A communiqué issued by the Belgian Government announcing France's return to the WEU Council raises a number of problems.

10. Also, during their visit to Paris on 15th May 1970, Mr. Werner and in particular Mr. Thorn, the Luxembourg Ministers, gave some indication of the rôle that WEU might play while negotiations are being held for the accession of the United Kingdom to the European Communities.

11. Your Rapporteur therefore proposes that the annual report of the Council for 1969 be approved by adopting the draft reply contained in this brief explanatory memorandum only insofar as the Chairman-in-Office of the Council, in his replies to questions put by members of the Assembly, is willing to provide the necessary information for understanding and assessing the way in which the Council intends to pursue its work in the future.

Exposé des motifs

(présenté par M. Blumenfeld, président et rapporteur)

1. Le rapport annuel du Conseil pour l'année 1969 n'a pu être distribué par le Greffe de l'Assemblée que le 11 mai 1970, c'est-à-dire le jour même qui avait été fixé pour l'examen par la Commission des Affaires Générales de la réponse qui aurait dû être faite à ce rapport.

2. En conséquence, il n'a pas été possible à cette commission de procéder à l'examen approfondi de ce rapport comme elle le fait habituellement, et il lui eût semblé logique de demander le report du débat sur le rapport annuel pour 1969 à la seconde partie de la Seizième session de notre Assemblée.

3. Il eût, toutefois, été difficile d'avoir, au mois de novembre 1970, un débat présentant un véritable intérêt politique sur un texte ne concernant que l'année 1969, et la Commission des Affaires Générales avait envisagé de demander au Conseil de l'informer de ses travaux au cours du premier semestre de 1970 de façon à ce que ce débat ne demeure pas purement académique.

4. Elle en a été détournée par une considération d'ordre purement politique, à savoir la décision prise par le gouvernement français de reprendre sa place au Conseil de l'U.E.O. à l'occasion de la session ministérielle du mois de juin.

5. En effet, le rapport ayant été établi par les six pays qui participaient aux travaux du Conseil au début de l'année 1970, l'on risquait de soulever des débats stériles et inutilement désagréables sur la nature du texte transmis par le Conseil à l'Assemblée.

6. Votre rapporteur a donc jugé préférable de ne pas procéder à un examen de fond du rapport annuel du Conseil pour l'année 1969, mais de ne pas, non plus, demander le report de cet examen au mois de novembre. Ce qu'il propose à l'Assemblée, c'est d'accepter, purement et simplement, ce rapport sans poser d'autres questions auxquelles le Conseil serait astreint de répondre à l'unanimité de ses sept membres.

7. Votre rapporteur tient simplement à noter au passage qu'il a constaté avec satisfaction que,

mieux que les années précédentes, le Conseil rend compte, dans son rapport sur l'année 1969, d'un certain nombre de ses délibérations d'ordre politique, par exemple à propos des relations entre l'Est et l'Ouest, de la question de la Grèce, du conflit israélo-arabe et des affaires africaines.

8. D'autre part, les membres de l'Assemblée auront pu constater avec satisfaction que le Conseil avait présenté, de façon plus détaillée que par le passé, la coopération entre ses membres à l'occasion des travaux des Nations Unies.

9. Si votre rapporteur a estimé préférable de ne pas mettre le Conseil devant l'obligation de lui répondre de façon officielle, il estime, néanmoins, que l'Assemblée doit être informée de façon sérieuse et approfondie sur l'évolution de la situation politique en Europe, et notamment sur la façon dont le Conseil envisage de poursuivre ses travaux après le retour de la France. Un communiqué a été publié par le gouvernement belge pour faire connaître le retour de la France au Conseil de l'U.E.O. et ce communiqué pose un certain nombre de problèmes.

10. D'autre part, à l'occasion du séjour à Paris des Ministres luxembourgeois Werner et Thorn, le 15 mai 1970, un certain nombre d'indications ont été données, notamment par M. Thorn, sur le rôle que pourrait jouer l'U.E.O. pendant la période au cours de laquelle se dérouleront les négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

11. Votre rapporteur propose donc de n'approuver le rapport annuel du Conseil pour l'année 1969 en adoptant le projet de réponse joint à ce bref exposé des motifs que dans la mesure où le Président en exercice du Conseil aura bien voulu, en répondant aux questions qui lui seront posées par les membres de l'Assemblée, nous donner les informations qui nous sont nécessaires pour comprendre et pour apprécier la façon dont le Conseil entend poursuivre ses travaux à l'avenir.

Application of the Brussels Treaty
Reply of the Assembly to Chapters I, II, III and IV
of the Fifteenth Annual Report of the Council

REPORT ¹

submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments ²
by Mr. Vedovato, Rapporteur

TABLE OF CONTENTS

DRAFT REPLY
to the Fifteenth Annual Report of the Council (defence questions and armaments)

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Vedovato, Rapporteur

Introduction

- I. Relations between the Council and the Assembly
- II. A. 1. Political matters — East-West relations
- II. A. 2. Disarmament and the non-proliferation of nuclear weapons
- II. C. The Council and defence questions
- III. Armaments control
- IV. European co-operation in armaments production

Conclusion

APPENDIX

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Vedovato (Vice-Chairman); MM. Abelin, Badini Confalonieri, Beauguitte (Substitute: *Krieg*), Berthet, *De Keuleneir*, Delforge (Substitute: *Ciselet*), Digby, *Draeger*, Foschini, Fossa, Sir Geoffrey de Freitas, MM. Jung (Substitute: *Legaret*), Lemmrich, Lenze, *Mart*, Miller, Mommersteeg (Substitute:

Cornelissen), Moulin, Nothomb (Substitute: *Deguas*), Pöhler (Substitute: *Sieglerschmidt*), van Riel (Substitute: *Piket*), Lord St. Helens (Substitute: *Lord Gladwyn*), MM. *Schloesing*, Wienand (Substitute: *Rutschke*), Williams (Substitute: *Lord Listowel*), *van der Stoel*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Application du Traité de Bruxelles
Réponse de l'Assemblée aux chapitres I, II, III et IV
du Quinzième rapport annuel du Conseil

RAPPORT ¹

présenté au nom de la
Commission des Questions de Défense et des Armements ²
par M. Vedovato, rapporteur

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RÉPONSE
 au Quinzième rapport annuel du Conseil (Questions de défense et armements)

EXPOSÉ DES MOTIFS
 présenté par M. Vedovato, rapporteur

Introduction

- I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée
- II. A. 1. Les questions politiques — Relations entre l'Est et l'Ouest
- II. A. 2. Le désarmement et la question de la non-prolifération des armes nucléaires
- II. C. Le Conseil et les questions de défense
- III. Contrôle des armements
- IV. La coopération européenne en matière de production d'armements

Conclusion

ANNEXE

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission*: M. Vedovato (vice-président); MM. Abelin, Badini Confalonieri, Beauguitte (suppléant: *Krieg*), Berthet, *De Keuleneir*, Delforge (suppléant: *Ciselet*), Digby, *Draeger*, Foschini, Fossa, Sir Geoffrey de Freitas, MM. Jung (suppléant: *Legaret*), Lemmrich, Lenze, *Mart*, Miller, Mommersteeg (sup-

pléant: *Cornelissen*), Moulin, Nothomb (suppléant: *Dequae*), Pöhler (suppléant: *Sieglerschmidt*), van Riel (suppléant: *Piket*), Lord St. Helens (suppléant: *Lord Gladwyn*), MM. *Schloesing*, Wienand (suppléant: *Rutschke*), Williams (suppléant: *Lord Listowel*), *van der Stoel*.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Draft Reply
to the Fifteenth Annual Report of the Council
(defence questions and armaments)

The Assembly,

Regretting that the annual report of the Council was received too late for it to be adequately examined in Committee before the First Part of the Sixteenth Ordinary Session ;

Stressing the need for additional information concerning certain omissions in the report ;

Deciding therefore possibly to defer full examination to the Second Part of the Session,

WELCOMES

The more realistic replies received to recommendations relating to defence and armaments adopted in 1969.

Projet de réponse
au Quinzième rapport annuel du Conseil
(Questions de défense et armements)

L'Assemblée,

Regrettant que le rapport annuel du Conseil ait été transmis à l'Assemblée trop tardivement pour que la commission puisse procéder à un examen adéquat avant la première partie de la Seizième session ordinaire ;

Constatant que certaines lacunes du rapport obligent l'Assemblée à demander des renseignements complémentaires ;

Décidant pour ces raisons d'en remettre éventuellement l'examen approfondi à la deuxième partie de la session,

SE FÉLICITE

De ce que le Conseil ait répondu de façon plus substantielle que par le passé aux recommandations traitant de la défense et des armements adoptées en 1969.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Vedovato, Rapporteur)

Introduction

1. In the report which your Rapporteur had the honour to submit last year on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments, the Committee complained of the delay in communicating the Council's report to the Assembly. Although this year Chapter I was received at the end of February, Chapters II, III and IV, with which the Committee is very closely concerned, did not reach the Office of the Clerk of the Assembly until the first week in May — even later than last year. Admittedly, the Council is at present facing political difficulties due to the absence of France and the Committee does not intend to be too critical of this year's delays. However, in the four weeks between the time the report was received and the Assembly's session, it is materially impossible for the Rapporteur and Committee to make the detailed study which should normally precede the submission of a report to the Assembly. The Committee will therefore for the time being merely review the text which has been submitted to it and request additional information, even if it has to return to the annual report during the Second Part of the Sixteenth Ordinary Session of the Assembly.

2. With regard to the procedure by which the Council's report is drawn up — quite independently of any political difficulties which the Council may be facing — your Rapporteur nevertheless has one comment to make. There is at least one international organisation — an organisation which, like Western European Union, makes on-site inspections in member countries — whose secretariat circulates to all the national delegations a preliminary draft annual report two and a half months before the end of the year under review, thus enabling the final text to be adopted within three weeks of the end of that year. So far as procedure is concerned, and in spite of the Council's remarks in its reply to Recommendation 183, there is nothing to prevent the WEU Council doing likewise.

I. Relations between the Council and the Assembly

3. One very positive fact is to be noted in the relations between the Council and the Assembly in 1969. The Council's replies to the Assembly's recommendations, at least as far as defence questions are concerned, have constituted a real dialogue. Whether the Council endorsed the Assembly's opinion or expressed a different opinion, it nevertheless adopted clear and rational positions on four of the five recommendations adopted by the Assembly on the basis of reports by the Defence Committee. If this is due to the Council's replies having been studied beforehand with government experts in each capital, as the Council states, the Committee welcomes the fact. It can but hope that this will continue to be normal practice.

4. In its reply to Recommendation 183 on the application of the Brussels Treaty, the Council stated that it was examining the Assembly's recommendation to reinstate in the annual report statistical information concerning the number of inspections carried out by the Agency for the Control of Armaments.

5. In its reply to Recommendation 186 on the political organisation of European defence, the Council fully endorsed "the view of the Assembly that as long as a stable peace has not been established in Europe an adequate and effective defence effort integrated in the military structure of NATO has to be maintained". The Committee welcomes this very clear position adopted by the Council.

6. In its reply to Recommendation 189 on the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons, however, the Council gave no real reply to the important proposals made by the Assembly.

7. In its reply to Recommendation 191 on the United States and European security, the Council expressed "the hope that this level [of American combat forces in Europe] will also be maintained after that date [mid-1971] because the presence of substantial United States forces on

Exposé des motifs

(présenté par M. Vedovato, rapporteur)

Introduction

1. L'année dernière, dans le rapport que votre rapporteur a eu l'honneur de présenter au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements, la commission a dû se plaindre du délai avec lequel le rapport du Conseil a été communiqué à l'Assemblée. Si, cette année, le premier chapitre a été reçu à la fin du mois de février, en revanche, les chapitres II, III et IV, qui concernent de très près la commission, ne sont arrivés au Greffe de l'Assemblée qu'au cours de la première semaine de mai, plus tard même que l'année dernière. Certes, le Conseil connaît à l'heure actuelle des difficultés politiques dues à l'absence de la France, et il n'est pas dans les intentions de la commission de faire des critiques trop sévères sur les délais cette année. Cependant, dans les quatre semaines qui s'écouleront entre la réception du rapport et la session de l'Assemblée, il est matériellement impossible de procéder à un examen approfondi par le rapporteur et par la commission qui doit normalement précéder la communication d'un rapport à l'Assemblée. Pour cette raison, la commission se contentera, pour l'instant, de procéder à un tour d'horizon du texte qui nous a été soumis et de formuler des demandes de renseignements supplémentaires, quitte à revenir sur le rapport annuel au cours de la deuxième partie de la Seizième session ordinaire de l'Assemblée.

2. En ce qui concerne la procédure d'élaboration du rapport du Conseil — fait indépendant des difficultés politiques éventuelles que connaît le Conseil — votre rapporteur peut cependant faire une observation. Il existe au moins une organisation internationale — organisation qui, comme l'Union de l'Europe Occidentale, effectue des inspections sur le territoire des pays membres — où le secrétariat diffuse à toutes les délégations nationales un premier projet de rapport annuel deux mois et demi avant la fin de l'exercice, ce qui permet l'adoption du texte définitif dans les trois semaines qui suivent la fin de l'exercice. Pour ce qui concerne la procédure, et malgré les observations du Conseil contenues dans sa réponse à la Recommandation n° 183, rien n'empêche le Conseil de l'U.E.O. de procéder de la même manière.

I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée

3. Un fait très positif est à noter dans les relations entre le Conseil et l'Assemblée au cours de l'année 1969. Les réponses du Conseil aux recommandations de l'Assemblée, en ce qui concerne tout au moins les questions de défense, ont constitué un véritable dialogue. Que le Conseil ait fait sien l'avis de l'Assemblée ou bien qu'il ait exprimé un avis contraire, il a tout de même pris une position claire et rationnelle sur quatre des cinq recommandations adoptées par l'Assemblée sur la base des rapports de la commission. La commission s'en félicite si ce fait est dû à l'étude préalable faite dans chaque capitale avec le concours d'experts des gouvernements membres, à laquelle fait allusion le Conseil. La commission ne peut que souhaiter que cette habitude soit maintenue à l'avenir.

4. Dans sa réponse à la Recommandation n° 183 sur l'application du Traité de Bruxelles, le Conseil déclare qu'il a mis à l'étude la recommandation de l'Assemblée d'inclure de nouveau dans son rapport annuel les données statistiques relatives au nombre d'inspections effectuées par l'Agence pour le Contrôle des Armements.

5. Dans sa réponse à la Recommandation n° 186 sur l'organisation politique de la défense de l'Europe, le Conseil « s'associe sans réserve au point de vue exprimé par l'Assemblée, selon lequel tant qu'une paix stable n'aura pas été instaurée, il faudra maintenir un effort de défense adéquat et efficace intégré dans l'organisation militaire de l'O.T.A.N. » La commission se félicite de cette prise de position très claire de la part du Conseil.

6. Dans sa réponse à la Recommandation n° 189 sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires, le Conseil cependant n'a pas donné de réponse réelle aux propositions importantes faites par l'Assemblée.

7. Dans sa réponse à la Recommandation n° 191 sur les Etats-Unis et la sécurité européenne, le Conseil « exprime l'espoir que le niveau actuel des troupes américaines en Europe sera maintenu également après le premier semestre de l'année 1971, parce que la présence de forces

the European continent is essential for the credibility and effectiveness of European defence”.

8. Finally, in its reply to Recommendation 194 on the international trade in armaments, the Council, while noting the Assembly's opinion, considered, however, that “the primary requirement for the implementation of an effective international agreement is the active support of all major supplying countries ; the attitude of recipient countries would also be a key factor”.

9. The Committee noted with great satisfaction the very forceful speech by Mr. Luns, Chairman-in-Office of the Council, to the Assembly on 17th June 1969. After referring to what he called “certain disparities” in the Brussels Treaty, Mr. Luns stated *inter alia* that “it is true that the situation of France is quite difficult when compared with that of other countries like Great Britain. I wonder whether this difficulty might not be solved through a fresh examination of the treaty and through some amendments to its text which could perhaps lead to the result which the Representative appears to desire. This is perhaps a question which will arise in the course of the coming year, and which is obviously of primary concern to the governments of the United Kingdom and France. I can assure you that the other governments, including the Netherlands Government, will, if the need arises, co-operate fully with a view to reaching a result which will satisfy the Assembly . . .” It is rare for a Chairman of the Council to uphold the Assembly's views so forcefully.

II. A. 1. Political matters — East-West relations

10. The Committee is glad that during the year the Council discussed various matters in the context of East-West relations, particularly the proposals for a European security conference. The Committee hopes that the procedure by which the WEU Council meets at ministerial level before ministerial meetings of the North Atlantic Council will be maintained so that the positions of the WEU countries may be harmonised in advance.

II. A. 2. Disarmament and the non-proliferation of nuclear weapons

11. The Committee is also glad to note that the Council discussed the important statement made by the Chairman of the Atomic Energy Commission to the United States Senate Committee on Foreign Relations on 18th February 1969. The Committee will consider this matter in the framework of safeguards to be applied in accordance with the non-proliferation treaty.

II. C. The Council and defence questions

1. Level of forces of member States

12. Last year, your Rapporteur drew attention to the fact that in its report for 1968 the Council merely *examined* the procedure laid down in its resolution of 15th September 1956, whereas in its report for 1967 it stated that the Council was taking the necessary steps to *implement* the procedure. In its report for 1969, no mention is made of this procedure, which consists of an annual meeting of the seven member countries' representatives to NATO in order to note whether the level of forces of the member countries to be given in the NATO annual review is in accordance with the limits laid down in the modified Brussels Treaty. The Committee proposes that the Assembly call for additional information on this subject.

III. Armaments control

13. The Committee again notes the Council's serious reservations with regard to the way in which the Agency for the Control of Armaments is able to fulfil its responsibilities. The Council has noted that the convention for due process of law, signed on 14th December 1957, has still not come into force because it has not been ratified by France, and control operations in private establishments have therefore continued to be applied in accordance with the “agreed control” procedure, i.e. with the prior consent of the establishment in question.

14. In previous annual reports of the Council, it was stated that the Agency for the Control of Armaments had been able :

américaines importantes sur le continent européen est essentielle à la crédibilité et à l'efficacité de la défense de l'Europe. »

8. Finalement, dans sa réponse à la Recommandation n° 194 sur le commerce international des armements, le Conseil, tout en prenant note de l'avis de l'Assemblée, « estime toutefois que la condition essentielle de la mise en application d'un tel accord est le soutien actif de tous les principaux pays fournisseurs d'armes ; l'attitude des pays acheteurs jouerait aussi un rôle capital. »

9. La commission a pris note avec beaucoup de satisfaction du discours très vigoureux prononcé par le Président en exercice du Conseil, M. Luns, devant l'Assemblée, le 17 juin 1969. En commentant ce qu'il appelle « certaines disparités » dans le Traité de Bruxelles, M. Luns a notamment déclaré : « Il est vrai que la France a une situation assez difficile, comparée à d'autres pays comme l'Angleterre. Je me demande si cette difficulté ne pourrait pas être résolue par un nouvel examen du traité et par certaines modifications de son texte qui pourraient peut-être aboutir au résultat que l'honorable représentant semble souhaiter. C'est peut-être une question qui se posera dans le courant de l'année qui va suivre et qui, évidemment, regarde en premier lieu les gouvernements du Royaume-Uni et de la France. Je peux vous assurer que les autres gouvernements, y compris le gouvernement néerlandais, apporteront, si besoin en est, toute leur coopération afin d'aboutir à un résultat qui satisfasse l'Assemblée... » Il est rare que le Président du Conseil soutienne la thèse de l'Assemblée d'une façon aussi claire.

II. A. 1. Les questions politiques — Relations entre l'Est et l'Ouest

10. La commission se félicite qu'au cours de l'année, le Conseil ait discuté de diverses questions dans le cadre des relations Est-Ouest, notamment des propositions pour une conférence de sécurité européenne. La commission espère que la procédure selon laquelle le Conseil de l'U.E.O. se réunit au niveau ministériel avant les sessions ministérielles du Conseil de l'Atlantique nord sera maintenue, afin que les positions des pays de l'U.E.O. puissent être harmonisées à l'avance.

II. A. 2. Le désarmement et la question de la non-prolifération des armes nucléaires

11. La commission se félicite également du fait que le Conseil ait discuté la déclaration importante faite par le président de l'Atomic Energy Commission des Etats-Unis devant le Committee on Foreign Relations du Sénat, le 18 février 1969. C'est une question que la commission examinera dans le cadre des contrôles à appliquer en vertu du traité de non-prolifération.

II. C. Le Conseil et les questions de défense

1. Niveau des forces des Etats membres

12. L'année dernière, votre rapporteur a attiré l'attention sur le fait que le Conseil, dans son rapport pour l'année 1968, s'était contenté d'examiner la procédure prévue par sa résolution du 15 septembre 1966, alors que dans son rapport pour 1967, le Conseil prenait des dispositions concernant l'application de cette procédure. Dans son rapport pour 1969, il n'est fait aucune mention de cette procédure. La procédure en question consiste à réunir annuellement les représentants auprès de l'O.T.A.N. des sept pays membres afin de constater si les niveaux des forces des pays membres devant figurer dans l'examen annuel de l'O.T.A.N., sont conformes aux limites spécifiées dans le Traité de Bruxelles modifié. La commission propose à l'Assemblée de réclamer un supplément d'information en cette matière.

III. Contrôle des armements

13. La commission constate de nouveau les sérieuses réserves exprimées par le Conseil quant à la façon dont l'Agence pour le Contrôle des Armements peut se décharger de ses responsabilités. Le Conseil note que la convention d'ordre juridictionnel signée le 14 décembre 1957 n'est toujours pas entrée en vigueur parce qu'elle n'a pas été ratifiée par la France et qu'en conséquence, les mesures de contrôle dans les établissements privés continuent à être appliquées sous forme de « vérification consentie », c'est-à-dire avec l'assentiment préalable de l'établissement en question.

14. Dans les précédents rapports annuels du Conseil, il était mentionné que les renseignements fournis à l'Agence pour le Contrôle des Armements avaient permis :

- “— to verify overall levels of armaments of forces on the European continent placed under NATO command or maintained under national command ;
- to plan field control measures, which as is known the Agency exercises at establishments producing armaments subject to control, at depots or comparable establishments and in units under national command, but excluding units under NATO command.”

This text has been omitted from the annual report for 1969 and the Committee will request additional information on the subject.

15. In spite of the undertaking given by the Council in its reply to Recommendation 183, the report does not state the number of inspections and visits made by the Agency in 1969. This information¹ was supplied in all the Council's reports until 1965 inclusive. Here again, the Committee proposes that the Assembly request additional information.

16. Of still greater concern is the fact that the report does not mention the procedure under the agreement of 14th December 1957 for determining maximum armaments levels for forces under national command. Previous reports have stated that this procedure functioned normally. Additional information will be requested on this subject.

17. With regard to biological weapons, the Committee regrets that the Agency's activities have been limited to technical information visits (TIV) and that the report notes “the absence of regular control activity, which is still not possible”. The Committee has also noted² that while proposing a ban on biological weapons, the draft agreement tabled by the United Kingdom at the Geneva Disarmament Conference does not call for permanent inspection procedures because the use of such weapons is now considered undesirable, even for retaliation purposes. The Commit-

tee would like to know whether, in the light of this military development, the Council considers biological controls by WEU to be no longer necessary.

18. In conclusion, with regard to the control of armaments the Committee regrets that the situation has not changed noticeably since last year and that the Council has been obliged to draw the Assembly's attention to the fact that the 1957 convention has not come into force and that “For the time being the Agency does not operate in the sphere of atomic weapons, nor does it receive information on what one member State calls ‘strategic forces’. As regards biological weapons, the Agency is still studying the problem and has not yet reached the stage of applying field controls”.

IV. European co-operation in armaments production

19. With regard to the activities of the Standing Armaments Committee, the report shows that the basic situation has not changed. When it is a matter of a given project for joint production, the States concerned always prefer to proceed on an *ad hoc* basis — as in the case of the MRCA, which is to be produced jointly by Germany, Italy and the United Kingdom — and sometimes give a NATO hat to a prior *ad hoc* agreement after it has been concluded. The Committee will return to this matter in its second report.

Conclusion

20. The Committee welcomes the realistic replies given by the Council to most of the recommendations on defence and armaments matters which the Assembly adopted in 1969. The Committee will examine the annual report which has only just been received, and will report to the Assembly at the second part of the session. Meanwhile, it requests the Council to supply additional information (at Appendix) to enable the Committee to complete its study.

1. Under the four headings quoted in the Appendix.

2. See Document 513.

- « — la vérification sur pièces des niveaux d'armements des forces placées sous commandement O.T.A.N. et des forces maintenues sous commandement national, sur le continent européen ;
- la préparation des mesures de contrôle sur place, que l'Agence exerce, comme on le sait, dans les établissements de production d'armements soumis au contrôle, dans les dépôts ou établissements assimilés et dans les unités maintenues sous commandement national, à l'exclusion des unités sous commandement O.T.A.N. »

Cette phrase ne figure pas dans le rapport annuel pour l'année 1969 et la commission demandera un supplément d'information à ce sujet.

15. Malgré l'engagement pris par le Conseil dans sa réponse à la Recommandation n° 183, le rapport ne mentionne pas le nombre d'inspections et de visites effectuées par l'Agence au cours de l'année 1969. Ces renseignements¹ ont été fournis dans les rapports successifs du Conseil pour chaque année jusqu'en 1965 inclus. Ici encore, la commission propose à l'Assemblée de demander un supplément d'information.

16. Plus inquiétant encore est le fait que le rapport passe sous silence la procédure adoptée par le Conseil en application de l'accord du 14 décembre 1957, pour la fixation des niveaux maximums d'armements des forces maintenues sous commandement national. Les rapports précédents ont tous déclaré que cette procédure a fonctionné normalement au cours de l'année. Un supplément d'information est demandé à ce sujet.

17. Pour ce qui est des armes biologiques, la commission regrette que les activités de l'Agence aient été limitées à des visites d'information technique (V.I.T.) et que le rapport constate « l'absence d'une activité professionnelle de contrôle qui n'a pu encore commencer ». La commission a constaté, d'autre part², qu'en proposant l'abolition des armements biologiques, le projet d'accord présenté par le Royaume-Uni à la Conférence sur le désarmement de Genève ne réclame pas de procédure d'inspection permanente, du fait que l'emploi de ces armes est jugé inop-

portun, même dans un cas de représailles. Le Conseil est-il d'avis qu'en vue de cette évolution d'ordre militaire, les contrôles biologiques au sein de l'U.E.O. ne sont plus nécessaires ?

18. En conclusion, en ce qui concerne le contrôle des armements, la commission regrette que la situation n'ait pas sensiblement changé depuis l'année dernière et que le Conseil ait été obligé d'attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que la convention de 1957 n'est pas entrée en vigueur et que « les activités de l'Agence ne visent pas pour le moment le domaine nucléaire, ainsi que, dans l'un des Etats membres, les forces que cet Etat qualifie de 'stratégiques'. Dans le domaine biologique, l'Agence continue à étudier le problème et n'est pas encore passée à l'exécution des mesures de contrôle sur place. »

IV. La coopération européenne en matière de production d'armements

19. En ce qui concerne les activités du Comité Permanent des Armements, la situation de base n'a pas évolué. Quand il s'agit d'un projet donné de production en commun, les Etats intéressés préfèrent toujours procéder sur une base ad hoc — c'est le cas du M.R.C.A. qui sera produit en commun par l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni — et parfois coiffer un accord ad hoc préalable d'un chapeau O.T.A.N. une fois l'accord réalisé. La commission reviendra sur ce sujet dans son second rapport.

Conclusion

20. La commission apprécie les réponses réalistes données par le Conseil à la plupart des recommandations sur la défense et les armements adoptées par l'Assemblée en 1969. La commission examinera le rapport annuel, qui vient d'être reçu, et fera rapport à l'Assemblée au cours de la deuxième partie de la session. En attendant, elle demande au Conseil de lui fournir des informations supplémentaires (voir annexe) afin de permettre à la commission de mener son étude à bonne fin.

1. Sous les quatre rubriques citées à l'annexe.

2. Document 513.

APPENDIX

Supplementary information which the Committee requests the Council to supply

- | | |
|---|--|
| <p>1. Has the Council undertaken "a fresh examination of the treaty" and "some amendments to its text" as proposed by the Chairman-in-Office of the Council in his address to the Assembly on 17th June 1969 ? (See paragraph 9 of the explanatory memorandum)</p> <p>2. Was the procedure established by the Council Resolution of 15th September 1956 applied in 1969 ? (paragraph 12)</p> <p>3. Did the Agency for the Control of Armaments find it possible in 1969 :</p> <p style="padding-left: 40px;">"— to verify overall levels of armaments of forces on the European continent placed under NATO command or maintained under national command.</p> <p style="padding-left: 40px;">— to plan field control measures, which as is known the Agency exercises at establishments producing armaments subject to control, at depots or comparable establishments and in units under national command, but excluding units under NATO command." (paragraph 14)</p> | <p>4. What were the numbers of :</p> <p style="padding-left: 40px;">(a) combined inspections at military depots;</p> <p style="padding-left: 40px;">(b) inspections of national units ;</p> <p style="padding-left: 40px;">(c) agreed controls of levels at production plants ;</p> <p style="padding-left: 40px;">(d) agreed non-production controls at factories ;</p> <p>carried out by the Agency for the Control of Armaments in 1969 ? (paragraph 15)</p> <p>5. Did the procedure for determining the maximum levels of armaments levels for forces maintained under national command function normally in 1969 ? (paragraph 16)</p> <p>6. Does the Council consider that permanent controls on bacteriological weapons production are no longer needed, because there is not now any retaliatory requirement for these weapons ? (paragraph 17)</p> |
|---|--|

ANNEXE

Renseignements supplémentaires demandés au Conseil

1. Le Conseil a-t-il entrepris le « nouvel examen du traité » et « certaines modifications de son texte » proposés par le Président en exercice du Conseil dans son discours devant l'Assemblée le 17 juin 1969 ? (Voir paragraphe 9 de l'exposé des motifs).
2. Est-ce que la procédure établie par le Conseil dans sa résolution du 15 septembre 1956 a été appliquée en 1969 ? (Paragraphe 12).
3. Est-ce que les renseignements fournis à l'Agence pour le Contrôle des Armements ont permis en 1969 :
 - « — la vérification sur pièces des niveaux d'armements des forces placées sous commandement O.T.A.N. et des forces maintenues sous commandement national, sur le continent européen ;
 - la préparation des mesures de contrôle sur place, que l'Agence exerce, comme on le sait, dans les établissements de production d'armements soumis au contrôle, dans les dépôts ou établissements assimilés et dans les unités maintenues sous commandement national à l'exclusion des unités sous commandement O.T.A.N. » (Paragraphe 14).
4. Quel a été le nombre :
 - (a) des inspections combinées dans les dépôts militaires,
 - (b) des inspections auprès des unités nationales,
 - (c) des vérifications consenties dans des usines de production au titre du contrôle des niveaux,
 - (d) des vérifications consenties dans des usines au titre du contrôle de non-fabrication,effectuées par l'Agence pour le Contrôle des Armements en 1969 ? (Paragraphe 15).
5. Est-ce que la procédure pour la fixation des niveaux maximums d'armements des forces maintenues sous commandement national a fonctionné normalement en 1969 ? (Paragraphe 16).
6. Le Conseil considère-t-il que des contrôles permanents sur la production d'armes bactériologiques ne sont plus nécessaires, étant donné que l'emploi éventuel de ces armes à titre de présailles n'est plus envisagé ? (Paragraphe 17).

QUESTIONS	Belgium
<p>1. What criteria are applied by the Ministry of Defence in classifying national defence information which may be :</p> <p>(a) made public ;</p>	<p>1. (a) <i>Public distribution</i></p> <p>The instructions on military security issued by the military headquarters lay down the subjects (documents, objects, information, etc.) in the national defence field which must be protected by a security classification, since their public or unauthorised disclosure might be prejudicial to the interests of the nation.</p> <p>Security classifications range from top secret, i.e. information which can be communicated only to a minimum number of persons who can justify their need for such information, to restricted, which limits publication and communication, except for official purposes, to serving military personnel.</p> <p>Because of the abovementioned restrictions, only unclassified information may be made public.</p>
<p>(b) communicated in confidence to members of parliamentary bodies such as the defence committee of your parliament ?</p>	<p>1. (b) <i>Confidential communications to members of parliament</i></p> <p>(1) Although Articles 44 and 45 of the Belgian Constitution grant a certain degree of immunity to members of parliament, they, like other citizens, are subject to the provisions of the Penal Code which, <i>inter alia</i>, in Articles 118 to 120, proscribes both the voluntary <i>communication</i> of documents or information concerning the defence of the territory or the external security of the State to any person not entitled to receive or have knowledge of such material and the voluntary <i>reception</i> of such documents or information.</p> <p>These are the main legal provisions which determine one of the basic principles of military security, which is that "the only persons who may be informed of classified information are those who need it in order to carry out their task and only in the framework of that task".</p> <p>(2) This "need to know" principle governs relations between members of parliament and the military authorities. Although members of parliament are entitled to expect to receive the maximum amount of information needed for the studies entrusted to them, particularly for the work of the parliamentary national defence committees, or which they undertake on their own initiative, they must nevertheless respect the requirements of military security. The kind of information which they need is moreover such that it is usually easy for them to respect these requirements without affecting the studies which they have to make in order to carry out their legislative and supervisory tasks.</p> <p>(3) Any communication of classified information to members of parliament will always take place in closed session generally at meetings of the national defence committees or during visits by these committees to military establishments. If the reply to a question in parliament requires the disclosure of classified information, the Minister of National Defence replies direct to the member of parliament concerned, and not in public sitting or in the Questions and Answers Bulletin of the Chamber or Senate.</p>
<p>2. Similarly, what criteria apply to information concerning allied defence arrangements, particularly those within NATO ?</p>	<p>2. <i>Allied arrangements</i></p> <p>Allied arrangements for protecting information connected with defence are similar to national provisions.</p> <p>Any document stamped by an allied organisation (NATO, WEU, FINABEL, etc.) belongs to that organisation and can be distributed only with its authorisation. This authorisation depends on the degree of security applied to the document or information.</p> <p>As with national documents, only unclassified material may be communicated to member nations without restriction, while classified information may be disclosed only on the "need to know" principle, in the light of the security classification applied.</p>
<p>3. What rules apply to contacts between officials of your Ministry and members of parliament — especially members of the defence committee ?</p>	<p>3. <i>Relations with members of parliament</i></p> <p>(a) The security regulations which govern contacts between officials of the Ministry of National Defence or officers in the armed forces and members of parliament are based on the principles summarised in paragraph 1 above.</p> <p>(b) The National Defence Committees of the Chamber and the Senate, acting as a body or by a delegation of at least three of their members, are authorised to visit military bases and installations in order to inspect the operation of the various army mechanisms and the arrangements made to ensure the welfare of servicemen.</p> <p>Members of these committees have a special card establishing their credentials and stamped by the Ministry of National Defence. The card confers no rights on members of these committees acting individually.</p>
<p>4. What rules apply to contacts between officers of your armed forces and members of parliament — especially members of its defence committee ?</p>	<p>.....</p>

I. QUESTIONNAIRE ON THE PRACTICE OF MINISTRIES OF

REPLIES

France	Federal Republic of Germany	Italy	Luxembourg
	<p>1. (a) Only non-confidential or declassified information is freely communicated to the public.</p>	<p>1. (a) Italian law forbids the disclosure or confidential communication to members of the Defence Committee of the Chamber or Senate of information concerning national defence which, in the interests of internal or international security or for political reasons, must remain secret.</p> <p>The authority concerned may agree, on a case by case basis, to requests for special derogations to this ban with regard to information which it is not forbidden by law to disclose, i.e. information which by its very nature is already known to a large number of persons.</p>	
	<p>1. (b) When information which must remain secret is communicated by the Federal Minister of Defence to the Bundestag, it is covered by the security regulations of the Bundestag.</p> <p>These regulations lay down that any member of parliament informed of the contents of a confidential or secret document is obliged to keep it secret or treat the information as confidential.</p> <p>A member of parliament may, without the agreement of the President of the Bundestag or, if he is a member of a committee, of the chairman of the committee, disclose the contents of a document subject to the security regulations only to the chairman of his group or a member of the bureau of his group authorised by the chairman for this purpose.</p> <p>The security regulations of the Bundestag also lay down that <i>non-parliamentarians</i> (e.g. officials, other staff and experts attached to the Bundestag) may not have access to secret documents without having received the security clearance required for employment in Federal bodies; they must have a reason and be given special authorisation by the President of the Bundestag.</p> <p><i>Use and storage of secret or confidential documents in the Bundestag</i></p> <p>Secret and confidential documents are kept by the Restricted Archives Service of the Bundestag. They are recorded in special registers.</p> <p>The Restricted Archives Service is responsible to the Bundestag Security Officer.</p> <p>Anyone in receipt of a secret or confidential document must sign for it.</p>	<p>1. (b) See answer to 1 (a).</p>	
	<p>2. It is rarely necessary to communicate such information to parliament. The communication of information would be subject to the same security regulations as national secret information.</p> <p>NATO security requirements have been included in the national regulations. In this connection, mention should be made of NATO document... which the Federal Republic has adopted as regulations for the Bundeswehr.</p>	<p>2. Information concerning agreements with allied nations and agreements in the framework of the Atlantic Alliance and which concern joint defence are subject to the legal provisions pertaining to information concerning national defence</p> <p>With regard to NATO, derogations are subject to the unanimous prior agreement of all members of the Alliance.</p>	
	<p>3. The reply to this question is contained in the reply to question 1 above.</p>	<p>3. Relations with members of parliament, including members of defence committees, are maintained exclusively by the Minister of Defence and the Under-Secretaries for Defence. However, regulations are now being prepared to allow defence committees to be addressed by officers of the armed services and officials of the Ministry of Defence on purely military or technical questions.</p>	
	<p>4. The reply to this question is contained in the reply to question 1 above.</p>		

Netherlands	United Kingdom	United States
<p>1. (a) In principle all political parties in the Netherlands Parliament can be represented on the standing defence committee of either of the Chambers of this Parliament. As the meetings of these Committees are normally not subject to any restrictions and the records made public, no difference as regards security standards should be made in principle between a committee meeting and a plenary session of the Chamber concerned.</p> <p>1. (b) Some of the criteria applied in classifying national defence information are the following :</p> <ul style="list-style-type: none"> — the general political situation ; — the amount of interest for special subjects of the defence policy shown at a certain moment by members of parliament, the news-media and the public : — the relative importance of public information requirements on the one hand and of security requirements on the other, if applicable. It goes without saying that classified information, that may be misused, cannot be made public. It should be noted that, according to national security regulations, classified information can be published only if the releasing authorities so decide, and as far as it considers release necessary. As far as parliament is concerned this is the Minister of Defence or his State Secretaries. <p>None of these criteria can be measured. Moreover, some mutual influence can be expected in most cases. Due to the character of these criteria, it is very difficult to give an exact description of the problem whether or not certain information will be made public and if so, what details, facts and figures will be furnished.</p> <p>For the sake of completeness it should be noted that in the Netherlands we also have a special parliamentary committee on defence matters, composed of only a very small number of members of parliament. Classified data can be brought to the attention of this Committee.</p>	<p>1. (a) In the United Kingdom, sensitive defence information is defined as "information, the disclosure of which would significantly damage British interests...". This definition leads to basic requirements for the avoidance of the disclosure, except when specifically authorised, of detailed information about vital defence matters.</p> <p>There are, in addition, many other matters of a lesser order of significance, which it would be prejudicial or undesirable to reveal. Nevertheless, it is national policy to release as much factual information to the public as is compatible with essential security requirements.</p> <p>In practice, all non-sensitive information such as conditions of service, and details of unclassified equipment already in service etc. may be released without prior authority. In certain circumstances, defence information hitherto considered to be sensitive may be released by authority of a Minister.</p> <p>1. (b) Generally, the rules governing the release of classified information to Members of Parliament or Parliamentary bodies follow those relating to the public, but in certain circumstances there is provision for the release of some categories of classified information at the discretion of a Minister.</p>	<p>1. (a) Classification of United States national defence information is based upon the following criteria :</p> <p><i>Top secret</i> — unauthorised disclosure could result in exceptionally grave damage to the nation.</p> <p><i>Secret</i> — unauthorised disclosure could result in serious damage to the nation.</p> <p><i>Confidential</i> — unauthorised disclosure could be prejudicial to the United States defence interests.</p> <p>Therefore if the information is to be made public it could not fall in the above categories but would have to be declassified before release.</p> <p>1. (b) If the information is communicated in confidence to committees or individuals within the Congress the recipients are advised of the security classification and are expected to control the information within prescribed procedures.</p>
<p>2. Information concerning allied defence matters, as far as this is NATO-classified, is tied to the NATO security rules, notably as laid down in document... In publishing information that is not subject to NATO security arrangements the interests of the country concerned and of the Alliance as a whole will be taken into account. In this connection it may be pointed out that the Netherlands political and military authorities have suggested — and are still urging — a greater openness and better publicity about NATO and its defence effort. It is felt that in many cases information might be given without betraying any secrets to the other side. In our opinion one of the difficulties is that it is not always known what information has been published elsewhere in the Alliance and should, therefore, not be considered classified any longer.</p>	<p>2. There are numerous safeguards to avoid the unilateral disclosure of information held jointly with other countries or international organisations. When such information is required to be released, the agreement of the originating country or organisation concerned is invariably sought. These arrangements similarly apply to NATO classified information and in addition the United Kingdom complies with NATO Security Instructions in this matter.</p>	<p>2. United States defence information dispatched to NATO bears the appropriate security marking within the three classification categories and is subsequently controlled by the NATO security system.</p>
<p>3. The Chairman of a standing defence committee may invite, through the Minister of Defence, officials of the MOD (civilian and military) to provide certain information. If the Minister agrees with the request, the security rules mentioned in the answers to questions 1 and 2 are also applicable.</p>	<p>3. The rules for contacts between civilian officials and officers of the Armed Forces and Members of Parliament are alike (paragraph 1. (b) above refers). In all cases, the "need to know" rule is applied and a valid authority for disclosure is required. The physical movement and safeguarding of classified defence information is carefully controlled. Once the decision to classify information is taken it is automatically subject to rules to ensure that it is neither inadvertently released nor compromised.</p>	<p>3. It is the policy of the Department of Defence to make maximum information concerning its operations and activities available to members of Congress and congressional committees bearing in mind the need to protect certain types of information. Written and oral testimony which concerns classified material must be so indicated to the Congressman and/or committee.</p>
<p>4. The reply to this question is contained in the reply to question 3 above.</p>	<p>4. See 3 above.</p>	<p>4. It is the policy of the Department of Defence to make maximum information concerning its operations and activities available to members of Congress and congressional committees bearing in mind the need to protect certain types of information. If a member is expressing his own personal view at any time, he should make it clear that his comments are personal and not Department position.</p>

QUESTIONS	Belgique	France
	<p>1. Sur quels critères se fonde le ministère de la défense pour déterminer quels renseignements touchant la défense nationale :</p> <p>(a) peuvent être rendus publics ;</p> <p>(b) peuvent être communiqués confidentiellement aux membres d'organes parlementaires tels que la commission de défense de votre parlement ?</p> <p>2. De même, quels sont les critères qui s'appliquent aux renseignements relatifs aux dispositions prises par les alliés en matière de défense, notamment au sein de l'O.T.A.N. ?</p> <p>3. Quelles sont les règles qui régissent les rapports entre les fonctionnaires de votre ministère et les parlementaires, notamment les membres de la commission de défense ?</p> <p>4. Quelles sont les règles qui régissent les rapports entre les officiers de vos forces armées et les parlementaires, notamment les membres de la commission de défense ?</p>	<p>1. (a) <i>Diffusion publique</i></p> <p>L'Instruction sur la Sécurité Militaire, éditée par l'Etat-Major Général, détermine les matières (documents, objets renseignements, ...) relevant de la défense nationale qui doivent être protégées par une classification de sécurité, leur divulgation publique ou non autorisée pouvant à des degrés divers porter préjudice aux intérêts de la nation.</p> <p>Cette classification de sécurité va du TRES SECRET, c'est-à-dire ne pouvant être communiqué qu'à un minimum d'autorités pouvant justifier le besoin de connaître ces informations, à la diffusion restreinte qui limite la publication et la communication, sauf pour les besoins officiels, au personnel en fonction des forces armées. Du fait même des restrictions énoncées ci-dessus, seuls les renseignements NON CLASSIFIES peuvent être rendus publics.</p> <p>1. (b) <i>Communications confidentielles aux parlementaires</i></p> <p>(1) Bien que les parlementaires jouissent d'une certaine immunité conférée par les articles 44 et 45 de la Constitution belge, ils sont, au même titre que les autres citoyens, soumis aux dispositions du Code pénal qui, notamment en ses articles 118 à 120, punissent tant la communication volontaire de documents ou renseignements intéressant la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat à toute personne non qualifiée pour en prendre livraison ou connaissance, que la réception volontaire de tels documents ou renseignements.</p> <p>C'est notamment le respect de ces dispositions légales qui détermine un des principes de base de la sécurité militaire qui veut que « peuvent seuls être mis au courant d'informations classifiées, ceux qui doivent l'être pour effectuer la mission qui leur incombe et ce uniquement dans le cadre de celle-ci ».</p> <p>(2) Ce principe du « need to know » gouverne les relations entre les parlementaires et les autorités militaires. Si le parlementaire est en droit d'exiger de recevoir le maximum d'informations nécessaires aux études qui lui sont confiées, notamment dans le cadre des travaux des commissions parlementaires de la défense nationale ou qu'il entreprend d'initiative, il lui appartient par contre de se montrer conscient des impératifs de la sécurité militaire. La nature des renseignements qui lui sont nécessaires est d'ailleurs telle qu'elle lui permet généralement de respecter les études qu'il a à effectuer pour remplir sa double mission de législateur et de contrôle de l'exécutif.</p> <p>(3) La communication de renseignements protégés aux parlementaires se fera toujours à huis clos, généralement lors des réunions des commissions de la défense nationale ou lors des visites à des établissements militaires effectuées par ces mêmes commissions. Si la réponse à une question parlementaire exige la communication d'informations protégées, le ministre de la défense nationale répondra directement au parlementaire intéressé et non en séance publique ou par la voie du bulletin des « Questions et réponses » de la Chambre ou du Sénat.</p> <p>2. <i>Dispositions alliées</i></p> <p>Les dispositions prises par les alliés en matière de protection des informations relevant de la défense sont parallèles aux dispositions nationales.</p> <p>Toute matière ayant reçu un timbre allié (O.T.A.N., U.E.O., FINABEL, etc.), appartient à cette organisation et ne peut être diffusée qu'avec l'autorisation de celle-ci. Cette autorisation se manifeste par le degré de sécurité appliqué au document ou au renseignement.</p> <p>Au même titre que les documents nationaux, seules les matières non classifiées pourront être communiquées sans restriction parmi les nations membres tandis que les renseignements protégés ne pourront être divulgués que selon le principe du « need to know » compte tenu de la classification de sécurité appliquée.</p> <p>3. <i>Rapports avec les parlementaires</i></p> <p>(a) Les règles de sécurité qui régissent les rapports tant des fonctionnaires du ministère de la défense nationale que des officiers des forces armées avec les parlementaires sont basées sur les principes synthétisés au paragraphe 1 ci-dessus.</p> <p>(b) Les commissions de la défense nationale de la Chambre et du Sénat fonctionnant en corps ou par délégation de trois de leurs membres au moins, sont autorisées à visiter les locaux et installations militaires afin de se rendre compte du fonctionnement des différents rouages de l'armée et des dispositions qui sont prises pour assurer le bien-être du soldat.</p> <p>Les membres de ces commissions sont pourvus d'une carte spéciale mentionnant leur qualité et visée par le ministère de la défense nationale. Cette carte ne confère aucun droit aux membres de ces commissions agissant isolément.</p>

LE SUR LA PRATIQUE EN USAGE DANS LES MINISTÈRES DE LA DÉFENSE

RÉPONSES

République Fédérale d'Allemagne	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
<p>1. (a) Ne sont communiquées librement à des tiers que les informations non confidentielles ou pour lesquelles le secret ne s'impose plus.</p> <p>1. (b) Lorsque des informations qui doivent rester secrètes sont communiquées par le ministre fédéral de la défense ou le Bundestag, elles sont traitées conformément au « règlement de sécurité » du Bundestag.</p> <p>Celui-ci dispose que tout parlementaire informé de la teneur d'un document confidentiel ou secret est tenu de garder le secret ou de considérer l'information comme confidentielle.</p> <p>Un parlementaire peut, sans l'accord du président du Bundestag ou, s'il appartient à une commission, sans l'accord du président de la commission, divulguer la teneur d'un document soumis aux règles de sécurité uniquement au président de son groupe ou à l'un des membres du bureau de son groupe mandaté à cet effet par le président.</p> <p>Le règlement de sécurité du parlement allemand prévoit en outre que les personnes qui ne sont pas parlementaires (par exemple, les fonctionnaires, les employés, les experts auprès du Bundestag) ne peuvent avoir accès aux documents considérés comme secrets sans avoir satisfait au contrôle de sécurité prévu pour l'emploi dans les organismes fédéraux, avoir donné un motif et y avoir été spécialement autorisées par le président du Bundestag.</p> <p><i>Utilisation et conservation des documents secrets ou confidentiels au parlement allemand</i></p> <p>Les documents secrets et confidentiels sont confiés au service des archives réservées de l'administration du Bundestag. Ils sont inscrits dans des registres spéciaux.</p> <p>Le service des archives secrètes relève du responsable de la sécurité pour l'administration du Bundestag. Toute personne qui reçoit un document secret ou confidentiel doit en donner décharge par écrit.</p> <p>2. Il est rare qu'il soit nécessaire de communiquer des informations de ce genre au parlement. Dans ce cas, elles sont soumises aux mêmes conditions de sécurité qui s'appliquent aux informations secrètes nationales.</p> <p>Du reste, j'attire l'attention sur le fait que les exigences de l'O.T.A.N. ont été insérées dans le règlement national. Il convient de mentionner spécialement, à ce propos, le document de l'O.T.A.N. qui a été diffusé en tant que règlement administratif de la République fédérale pour la Bundeswehr.</p> <p>3. La réponse à la question 3 est contenue dans la réponse à la question 1.</p> <p>4. La réponse à la question 4 est contenue dans la réponse à la question 1.</p>	<p>1. (a) La législation italienne interdit à qui que ce soit de divulguer, ou de communiquer confidentiellement aux parlementaires de la commission de la défense de la Chambre ou du Sénat, des informations relatives à la défense nationale qui, dans l'intérêt de la sécurité, ou dans l'intérêt politique, interne ou international, de l'Etat, doivent rester secrètes.</p> <p>L'autorité compétente peut accepter d'accorder, les demandes étant étudiées cas par cas, des dérogations spéciales à cette interdiction, dans le cas d'informations dont la loi n'interdit pas la divulgation, par exemple celles qui, par leur nature même, sont déjà connues d'un grand nombre de personnes.</p> <p>1. (b) Voir la réponse à 1 (a).</p> <p>2. Les informations relatives aux accords qui peuvent être conclus avec des nations alliées ainsi qu'à ceux qui sont intervenus dans le cadre de l'Alliance atlantique concernant la défense commune sont soumises aux dispositions législatives prévues pour les informations concernant la défense nationale.</p> <p>Pour ce qui est de l'O.T.A.N., les dérogations sont subordonnées à l'accord unanime et préalable de tous les pays de l'Alliance.</p> <p>3. Les rapports avec les parlementaires, y compris les membres des commissions de la défense, sont maintenus exclusivement par le ministre de la défense et les sous-secrétaires à la défense. Cependant, des règles sont actuellement à l'étude tendant à permettre aux commissions de la défense d'entendre directement des officiers des forces armées et des fonctionnaires du ministère de la défense sur des problèmes purement militaires ou d'ordre technique.</p>		<p>1. (a) En principe, tous les partis politiques du parlement néerlandais peuvent être représentés dans les commissions permanentes de défense des deux chambres. Les réunions de ces commissions ne faisant pas normalement l'objet de restrictions et leurs procès-verbaux pouvant être rendus publics, aucune différence ne devrait, en principe, être faite, entre une réunion de commission et une session plénière de la chambre intéressée, en ce qui concerne les normes de sécurité.</p> <p>1. (b) Parmi les critères qui s'appliquent à la classification des informations touchant la défense nationale, figurent les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la situation politique en général ; — le degré d'intérêt que portent, à un moment donné, les parlementaires, les moyens d'informations et le public à certains sujets intéressant la politique de défense ; — l'importance relative des exigences de l'information du public, d'une part, et des impératifs de la sécurité, d'autre part, dans la mesure du possible. Il va sans dire que les informations « classifiées », dont il pourrait être fait mauvais usage, ne peuvent être rendues publiques. Il convient de noter que, conformément aux règles de sécurité nationales, les informations classifiées ne peuvent être rendues publiques que dans la mesure où cela est nécessaire, et que la décision appartient aux autorités compétentes. En ce qui concerne le parlement, il s'agit du ministre de la défense et de ses secrétaires d'Etat. <p>Aucun de ces critères ne peut être évalué. D'ailleurs, il existe sans doute entre eux, dans la plupart des cas, une certaine interaction. Etant donné le caractère de ces critères, il est très difficile de dire de façon plus précise si certaines informations seront ou non rendues publiques et, dans l'affirmative, les détails, les faits et les chiffres qui seront fournis. Dans un souci d'exactitude, il convient de noter qu'aux Pays-Bas, il existe également une commission parlementaire spéciale sur les questions de défense, dont la composition est limitée à un nombre très restreint de parlementaires et qui peut avoir connaissance de données « classifiées ».</p> <p>2. Les informations concernant les dispositions prises par les alliés en matière de défense, dans la mesure où elles reçoivent une classification O.T.A.N., sont soumises aux règles de sécurité de l'O.T.A.N., telles qu'elles sont définies notamment dans le document... On doit tenir compte, en publiant des informations qui ne sont pas soumises aux accords de sécurité de l'O.T.A.N., des intérêts du pays intéressé et de ceux de l'Alliance en général. A cet égard, on peut faire remarquer que les instances politiques et militaires néerlandaises ont suggéré, et demandent encore instamment, que l'O.T.A.N. et son effort de défense soient mieux connus et reçoivent une plus grande publicité. Dans de nombreux cas, on pourrait, estime-t-on, donner des informations sans livrer de secrets à la partie adverse. A notre avis, l'une des difficultés réside dans le fait que l'on ne sait pas toujours quelles sont les informations qui ont déjà été publiées ailleurs dans l'Alliance et qui devraient, par conséquent, ne plus être considérées comme classifiées.</p> <p>3. Le président d'une commission permanente de défense peut inviter, par l'intermédiaire du ministre intéressé, des fonctionnaires et des militaires du ministère de la défense à fournir certaines informations. Si le ministre en est d'accord, les règles de sécurité mentionnées dans les réponses aux questions 1 et 2 s'appliquent également.</p> <p>4. La réponse à la question 4 est contenue dans la réponse à la question 1.</p>

Royaume-Uni

Etats-Unis

1. (a) Au Royaume-Uni, les informations « névralgiques » sur la défense sont définies comme des « informations dont la divulgation pourrait porter gravement préjudice aux intérêts britanniques... ». Cette définition entraîne des exigences fondamentales pour éviter qu'aucune information détaillée sur des questions capitales de défense ne soit divulguée, sauf sur autorisation spéciale.

De plus, il existe bien d'autres questions de moindre importance qu'il serait *préjudiciable* ou *non souhaitable* de révéler. Néanmoins, le gouvernement a pour politique de révéler au public autant d'informations qu'il est compatible avec les exigences essentielles de la sécurité.

En pratique, toutes les informations non « névralgiques », concernant, par exemple, les conditions de service, les détails sur le matériel non classifié en service, etc., peuvent être divulguées sans autorisation préalable. En certaines circonstances, des informations sur la défense, jusque-là considérées comme « névralgiques » peuvent être divulguées sous l'autorité d'un ministre.

(b) Généralement, les règles gouvernant la divulgation d'informations classifiées aux parlementaires ou aux organismes parlementaires s'inspirent de celles qui se rapportent au public, mais dans certaines circonstances, il est prévu que la diffusion de certaines catégories d'informations classifiées sera laissée à la discrétion d'un ministre.

2. Il existe de nombreuses garanties pour éviter la divulgation unilatérale d'informations internationales. La diffusion de ce genre d'informations exige invariablement l'accord préalable du pays ou de l'organisation d'origine. Ces dispositions s'appliquent également aux informations classifiées de l'O.T.A.N. et, de plus, le Royaume-Uni observe les instructions de sécurité de l'O.T.A.N. en la matière.

3. et 4. Les règles qui régissent les rapports entre les fonctionnaires du ministère de la défense et les officiers des forces armées, d'une part, et les parlementaires, d'autre part, sont identiques (voir 1 (b) ci-dessus). En tous cas, le principe du « need to know » est appliqué et il faut qu'une instance dûment habilitée préside à cette divulgation. La communication et la garde des pièces contenant des informations de défense classifiées font l'objet d'une surveillance rigoureuse. Dès qu'est prise la décision de classifier une information, celle-ci est automatiquement assujettie aux règles visant à ce qu'elle ne soit ni divulguée par inadvertance, ni compromise.

4. Voir ci-dessus.

1. (a) La « classification » des renseignements touchant la défense nationale se fonde aux Etats-Unis sur les critères suivants :

Très secret - La divulgation sans autorisation pourrait entraîner des conséquences exceptionnellement graves pour le pays.

Secret - La divulgation sans autorisation pourrait entraîner des conséquences graves pour le pays.

Confidentiel - La divulgation sans autorisation pourrait porter préjudice aux intérêts de la défense des Etats-Unis.

Par conséquent, si des renseignements doivent être divulgués, ils ne peuvent être classés dans les catégories ci-dessus, et doivent d'abord être rendus non confidentiels.

1. (b) Si le renseignement est communiqué de façon confidentielle à des commissions ou à des membres du Congrès, à titre individuel, les destinataires sont informés de la catégorie à laquelle il appartient du point de vue sécurité et sont tenus de veiller à ce que les procédures prescrites continuent à être observées.

2. Les renseignements relatifs à la défense que les Etats-Unis communiquent à l'O.T.A.N. portent la mention appropriée conformément aux trois catégories de « classification » ci-dessus, et dépendent ensuite du système de sécurité de l'O.T.A.N.

3. Le département de la défense a pour politique de fournir aux membres et aux commissions du Congrès le maximum d'informations sur ses activités, sans, toutefois, perdre de vue la nécessité de protéger certains types de renseignements. Les dépositions écrites et orales concernant des documents « classifiés » doivent être communiquées avec la mention correspondante aux membres ou à la commission du Congrès.

4. Le département de la défense a pour politique de fournir aux membres du Congrès et aux commissions du Congrès le maximum d'informations sur ses activités, sans perdre de vue la nécessité de protéger certains types de renseignements. Si l'un de ses membres exprime son point de vue personnel, il doit indiquer nettement que ses observations sont personnelles et ne représentent pas la position du département de la défense.

QUESTIONS	BELGIUM	
	National Defence Committee of the Senate	National Defence Committee of the Chamber of Representatives
	A. Factual Information	
1. (a) Does your committee receive official information on defence matters which is not made public?	1. (a) Yes.	1. (a) Yes.
(b) Do certain specified members of your committee receive information not available to the committee as a whole and if so who designates these members?	(b) No.	(b) No.
(c) Do members of your parliament as a whole receive such information?	(c) No. Certain communications are for the sole use of committee members.	(c) No.
2. Are members of parliament or members of the committee subject to security clearance by any government organ before they receive access to confidential information?	2. No.	2. No.
3. (a) Do ministers address your committee in closed session? Do they appear at the committee's request? May they decline to appear?	3. (a) Exceptionally. Yes. In fact, no.	3. (a) Yes. Yes. No.
(b) If they appear, do ministers answer questions or merely make prepared statements? Has the committee any power to require the disclosure of particular information?	(b) The minister replies to questions put to him. Yes.	(b) Yes.
4. (a) Do officials of the defence or other ministries appear before the committee and can the committee require their attendance? Is the approval of the minister required before officials can appear? Can the committee put questions to officials appearing before it? If the appearance of officials is requested by the committee, are the officials named by the committee or designated by the minister?	4. (a) Yes, officials may appear before committees, with the agreement of the minister. Generally speaking, the minister designates the officials accompanying him to reply to questions by members of parliament. The committee may also propose to the minister that a specific official be heard.	4. (a) Yes. Yes. Yes. The committee and the minister may propose hearing a particular official.
(b) Do service officers appear before the committee and if so which of the conditions of 3 (a) above apply to their appearance?	(b) In the same conditions as above, the minister may be accompanied by officials whose presence may be requested by the committee.	(b) See 3 (a) and 4 (a) above.
5. Does your committee have access to any other source of confidential information on defence matters? Does the committee for example receive written information from government sources?	5. Yes, when appropriate.	5. Yes.
6. What obligations are imposed on members concerning the non-disclosure of confidential information?	6. They have the moral obligation not to disclose confidential information.	6. Moral obligations.
7. Are committee reports cleared with any government authority before publication and if deletions are requested on security grounds, does the ultimate decision on deletions rest with the committee or with the government?	7. If the report contains assertions or statements by the minister, he may ask that they be amended or deleted. In the last instance, it is the committee which decides.	7. The committee has complete control over its reports.
8. Does defence information communicated to the committee relate solely to national defence? Is adequate information provided on allied defence arrangements, in particular within NATO?	8. Yes, the minister gives committee members as much information as possible. They may also put questions to the government.	8. Yes. The minister keeps the committee regularly informed.
B. Personal assessment		
1. Are members of your committee satisfied with present arrangements for providing them with information on national defence? Do they feel they can engage in an adequately informed debate on defence subjects? Are members sufficiently informed to permit them to justify before the electorate defence expenditure which they approve in parliament?	1. Yes.	1. Yes.
2. Similarly are members satisfied with arrangements for informing them on allied defence matters — especially those concerning NATO?	2. Yes.	2. Yes.
3. Do members feel that arrangements for informing members of your committee or other members of parliament jeopardise in any way necessary military security?	3. No.	3. No.
4. Do members feel the disclosure of confidential information to them in any way restricts their ability to engage in public debate because of the obligation not to disclose such information?	4. No.	4. No.
5. Do members of your committee feel that government policy concerning information on defence matters given to the press and the public is adequate? Is it felt that these arrangements jeopardise in any way national security?	5. Yes. No.	5. Yes. No.

2

II. QUESTIONNAIRE ON TH

FRANCE	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY		IT
Committee on Foreign Affairs, Defence and the Armed Forces of the Senate	Defence Committee of the Bundesrat	Defence Committee of the Bundestag	Defence Committee of the Senate
<p>1. (a) No.</p> <p>(b) and (c) Each year, the Committee appoints special rapporteurs for the military budget: one rapporteur for the army budget, one rapporteur for the air force budget, one rapporteur for the navy budget and one rapporteur for the joint section (which includes expenditure on the nuclear force).</p> <p>The chairman of the committee and these special rapporteurs may, on a personal basis, receive information not communicated to the whole committee or a fortiori to all members of parliament.</p> <p>The Minister of National Defence appoints one officer of the rank of colonel from each of the three armed forces as experts to the committee. These three officers ensure permanent technical liaison between the Ministry and the committee and, in particular, act as technical advisors to the chairman and special rapporteurs.</p> <p>(c) See above.</p> <p>2. If so we are not aware of the fact.</p> <p>3. (a) Ministers are heard by the committee either at their own request or, more generally at the request of the committee; they are heard in closed session. In theory, a minister may refuse to appear, but this has never happened.</p> <p>(b) There is no rigid procedure for hearing ministers; they may make a preliminary statement on a given subject, followed by replies to questions, or they may reply only to questions communicated beforehand by committee members. In general, the chairman of the committee writes to the minister a week before he is to be heard informing him of the general points on which the committee wishes to receive information, and then transmits to him the more detailed questions submitted by committee members. With regard to the second point, the press communiqué issued after a minister is heard is in practice drafted with the agreement of the minister or a member of his private office.</p> <p>4. (a) and (b) The committee may request the minister to authorise an official or an officer of the armed forces to appear before it; a name is sometimes suggested by the committee, but the minister makes the final decision. Such hearings are very rare; they took place in a restricted working party of the committee in 1961 when it had to study the first military programme law which required a start to be made on production for the nuclear force.</p> <p>(b) See above.</p> <p>5. Committee members receive certain "restricted" information, such as the annual report from the government on the application of the military programme law.</p> <p>6. The only obligation incumbent on committee members with regard to the non-disclosure of confidential information is a moral one, but this is binding. An involuntary failure to respect this obligation might be punished by a subsequent refusal by the minister to communicate further information.</p> <p>7. Committee reports are not subject to prior examination by a government body, misunderstandings are avoided because the opinions of the expert officers seconded to the committee are available at all times, but political conclusions remain the entire responsibility of the rapporteur.</p> <p>8. The National Defence Committee of the Senate is at the same time the Foreign Affairs Committee; it is therefore well placed for receiving information on external problems, and in particular those concerning our alliances.</p>	<p>1. (a) Yes.</p> <p>(b) No.</p> <p>(c) No.</p> <p>2. No.</p> <p>3. (a) Yes. The Federal Minister of Defence addresses the committee in closed session. He appears at the request of the chairman. In accordance with Article 53, paragraph 3, of the Fundamental Law, the Federal Government has to keep the Bundesrat informed of current affairs. For defence questions, this is done by means of reports submitted by the Minister of Defence to the defence committee.</p> <p>(b) After statements on current defence policy matters, the minister replies to questions by committee members. Questions may also be put on particularly confidential questions.</p> <p>4. (a) and (b) Yes (to all the questions). The Minister of Defence decides whether officials and officers may appear before the committee and he also designates them.</p> <p>(b) See above</p> <p>5. No.</p> <p>6. Committee members are bound not to disclose confidential information. No special measures exist, apart from those provisions of the penal code which apply to all citizens. In the event of confidential information being disclosed, however, measures taken by the government of the Land to which the member of the Bundesrat belongs would apply.</p> <p>7. The government does not have the right to control committee reports. In a spirit of co-operation with the government particularly confidential information is not included in minutes should the government so request.</p> <p>8. The committee is normally kept informed of NATO matters.</p> <p>1. Yes (to all questions). As far as I know, there have to date been no opinions to the contrary.</p> <p>2. Yes (to all questions). As far as I know, there have to date been no opinions to the contrary.</p> <p>3. No.</p> <p>4. No.</p> <p>5. Information given to the press and the public seems adequate; there has been no sign of national security being jeopardised thereby.</p>	<p>1. (a) Yes.</p> <p>(b) Generally speaking no. Sometimes the chairman of the committee or the spokesman of the parties represented receive particular information.</p> <p>(c) No.</p> <p>2. No.</p> <p>3. (a) Ministers address the committee in closed session. They do so at their own or the committee's request. In accordance with Article 43, paragraph 1, of the Fundamental Law, Bundestag committees may insist on members of the government being present.</p> <p>(b) If ministers attend committee meetings, they are obliged by the Constitution to reply to questions put to them. If necessary a committee meeting may be declared "secret".</p> <p>4. (a) Officials and officers from the Ministry of Defence or other ministries often take part in meetings. Generally speaking, the committee cannot compel officials to be present. The minister decides whether officials shall appear before the committee and designates them. The committee may put questions to officials appearing before it.</p> <p>(b) The same applies to officers.</p> <p>3. and 4. When the defence committee meets as a committee of enquiry, the procedure is different. In accordance with Article 45 A, paragraph 2, of the Fundamental Law, the committee may sit as a parliamentary committee of enquiry when at least a quarter of its members so request. It then decides which officials, servicemen or private individuals shall be heard, and they are obliged to appear in the same way as witnesses in court. This kind of meeting, too, may be declared "confidential".</p> <p>5. Yes. The defence committee is informed, for instance, of plans concerning weapons, research, development, staff, etc. These secret documents may be consulted by committee members in the archives reserved for such documents, but they are not generally communicated.</p> <p>6. Committee members are in general bound not to disclose confidential information. There is no provision for exceptions to this rule. However, members of parliament must in certain cases take account of measures adopted by their group.</p> <p>7. Committee reports are not subject to any governmental control whatsoever before publication, but contain no confidential information. To date, there have been no difficulties.</p> <p>8. Information does not concern national defence alone; it may also concern all questions in the NATO framework.</p> <p>1. Committee members are in general satisfied with present arrangements for their information. Sometimes government information is inadequate. A political debate on defence questions and consideration of defence expenditure are possible. The problem is not so much the obtaining of information as its presentation.</p> <p>2. See 1 above.</p> <p>3. No.</p> <p>4. No.</p> <p>5. The press and public opinion are given adequate defence information in the Federal Republic. There is no impression that these provisions jeopardise national security.</p>	<p>1. (a) No.</p> <p>(b) No.</p> <p>(c) No.</p> <p>2. No.</p> <p>3. (a) There is no provision for committees to meet in closed session. Ministers appear at the request of the committee; it is not customary for them to refuse.</p> <p>(b) In the committee, ministers reply to questions put during a discussion; they may also make statements prepared in advance. The committee may ask for certain information to be disclosed, unless it is covered by military secrecy.</p> <p>4. (a) In accordance with provisions recently included in the rules of procedure of the Senate concerning bills and, generally speaking, questions referred to the committee, the committee may ask ministers to instruct their respective administrations to provide information of an administrative or technical nature required for questions being studied, or for officials and administrators to speak during meetings. The committee may ask for such officials by name, but it is for the minister to designate them.</p> <p>(b) The committee may hear such officials only in public sitting; since they are designated by the minister, they may not refuse to appear.</p> <p>5. No.</p> <p>6. There is no provision in this respect.</p> <p>7. No.</p> <p>8. Military information given to the committee mainly concerns national defence.</p> <p>1. Fairly satisfied. It may be considered that the members of parliament in question are adequately informed as to defence questions. Particular questions on this subject have, however, been raised recently.</p> <p>2. Fairly satisfied. It may be considered that the members of parliament in question are adequately informed as to defence questions. Particular questions on this subject have, however, been raised recently.</p> <p>3. In view of the kind of information given to the committee, it may be considered that military security could not be jeopardised.</p> <p>4. In view of the information received, the question does not arise.</p> <p>5. Yes. It may be considered that information concerning defence given to the press and the public by the government cannot jeopardise national security.</p>

THE PRACTICE OF PARLIAMENTARY DEFENCE COMMITTEES

REPLIES

LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	NETHERLANDS	
Defence Committee of the Chamber of Deputies	Defence Committee of the Chamber of Deputies	Royal Netherlands Committee on Defence	Defence Committee of the Second Chamber
<p>1. (a) Members of permanent parliamentary committees are not sworn to secrecy. No confidential information is given to the committee.</p> <p>(b) No.</p> <p>(c) No.</p>	<p>1. (a) The Military Affairs Committee receives classified information which is not made public.</p> <p>(b) All Committee members are treated equally.</p> <p>(c) Such information is transmitted only to members of the Committee and the custom in Luxembourg is that communist members of parliament are not appointed to the Military Affairs Committee.</p>	<p>1. (a) The committee does, but the members have to consider this information to be confidential. This confidence is never broken.</p> <p>(b) No. All members get the same information, as the information is provided at meetings. Confidential papers go to all members.</p> <p>(c) They do not, because this committee is not a parliamentary body. There is a partition between their membership of parliament and this committee.</p>	<p>1. (a) Yes.</p> <p>(b) Yes; the members of the committee's sub-committee on military NATO and WEU matters; this sub-committee is set up by the committee itself.</p> <p>(c) Yes; those members who are also members of the Royal Defence Committee, the chairman of which is Colonel Wierda.</p>
<p>2. No. They have no access to confidential information.</p>	<p>2. No.</p>	<p>2. No. But they are sufficiently well known to be appointed to this group. One could say that their attitude towards defence is a positive one.</p>	<p>2. No.</p>
<p>3. (a) Meetings of the committee are not public. Ministers must appear each time the committee asks them to do so to explain relevant questions. Ministers may even ask for a committee meeting to be convened in order to make a statement.</p> <p>(b) They also reply to questions put by the committee. The second question does not apply, since no secret information is given to the committee.</p>	<p>3. (a) Ministers address the Committee in closed session at the request of the Committee. They have the right not to appear.</p> <p>(b) Generally speaking, they give direct replies and their replies are not always prepared in advance. According to the Rules of Procedure, the Committee is sworn to secrecy; moreover, meetings of the committees of the Luxembourg Parliament are not public.</p>	<p>3. (a) The committee is always addressed in closed session and only by the Minister of Defence and (or) his under-secretaries. They appear at the chairman's request, formally, as there is always consultation between him and the minister. They never decline to appear, although they could.</p> <p>(b) The minister makes prepared statements on subjects of his own choice or by request of the chairman. He answers questions with the utmost frankness. It may be assumed that very secret operational plans viz. in the nuclear field are not revealed to the committee.</p> <p>The committee has no power to require the disclosure of particular information, as the minister is a guest.</p>	<p>3. (a) Yes (to all three questions). A committee meeting may also be convened at a minister's request.</p> <p>(b) Ministers usually start by making a prepared statement, after which they answer questions put by members. The committee has no power either to enforce any ministerial answer or to require the disclosure of particular information. The Minister has the constitutional right (Section 104 of the Constitution) to decline to answer questions put by the Chamber as a whole, if the giving of the information required would be against the national interest.</p>
<p>4. (a) Officials of the Ministry of Defence may be heard by the Senate Defence Committee if a prior request is made to the minister in accordance with a recent provision. There is as yet no such provision in the Rules of Procedure of the Chamber of Deputies.</p> <p>(b) The reply to question 4 (a) also applies to this question.</p>	<p>4. (a) Officials may be heard in the presence of the Minister or with his approval. Members of parliament may put questions to them.</p> <p>(b) The Committee also hears officers, in the same conditions as officials, but Ministers, officials and officers all respect military secrecy.</p>	<p>4. (a) They do, but always in the minister's presence as by the Netherlands State law the minister is responsible for their statements. The committee can ask for their attendance and in that case they never fail to turn up. Both the minister and the committee can designate the official.</p> <p>(b) They do, but they are very, very careful and keep an eye on the minister and their chief of staff who is always present. Usually more is to be learnt from the minister than from the official.</p>	<p>4. (a) Yes, and Yes. Yes. Yes (the minister, however, might not allow an official to answer a particular question). Both.</p> <p>(b) They might appear, in which case the answers to question 4 (a) would be applicable. Such an appearance, however, has not taken place in recent years.</p>
<p>5. No.</p>	<p>5. Yes.</p>	<p>5. There is a lot of written information, usually by request of the committee or members.</p>	<p>5. No.</p>
<p>6. None, since there is no provision for confidential information to be supplied.</p>	<p>6. Such information is absolutely confidential and is usually transmitted orally.</p>	<p>6. When a member attends the committee for the first time after being appointed by the Queen he is told by the chairman that anything said during the meetings is confidential and may not be conveyed to anybody.</p>	<p>6. None other than Section 272 of the Penal Code which applies to all civil servants; Section 84 of the Penal Code places the same obligation, which rests on civil servants, on all those holding an elected office (in this case: a parliamentary seat).</p>
<p>7. No. The question does not arise.</p>	<p>7. Committee reports are not subject to government authority and are strictly confidential.</p>	<p>7. This committee does not report.</p>	<p>7. Yes, but only as far as information given by the government to the committee is concerned. The government cannot insist that statements by committee members are deleted.</p>
<p>8. Only information which the government considers it can give; this may concern military and defence policy.</p>	<p>8. Generally speaking, the Committee receives the national or international information it requires.</p>	<p>8. Most of the time the information is related to national defence, but it happens that a meeting is completely taken up by international matters, <i>in casu</i> NATO matters. The committee is kept well informed on progress in burden-sharing, consultation in the nuclear field, etc., etc.</p>	<p>8. No. Information on allied defence arrangements is given, usually to the sub-committee; its adequacy is a matter of opinion.</p>
<p>1. Satisfaction is not general; attitudes obviously depend on the political party to which the committee members belong.</p> <p>2. On the whole, yes. But what is stated above also applies.</p> <p>3. In view of the preceding replies, the problem does not arise.</p> <p>4. Ditto.</p> <p>5. See replies to questions B.1 and B.3.</p>	<p>1. Yes.</p> <p>2. Generally speaking, yes.</p> <p>3. No.</p> <p>4. Generally speaking, no.</p> <p>5. Opinions are divided.</p>	<p>1. Not quite. They want more liberty in disclosing facts to the voters in order to convince them of the necessity for defence expenditure.</p> <p>It is difficult therefore to engage in debates as they are not allowed to reveal confidential and secret information. Of course, the information is useful as background material and people like our members are supposed to know a great deal about defence. Members are sufficiently informed to justify defence expenditure: however they are not allowed to do so. In fact, I think, they do without revealing their source and often they were able to get the information elsewhere.</p> <p>2. They are satisfied with NATO information, but most of them think that security measures are overdone and sometimes ridiculous.</p> <p>3. Only in a few exceptional cases disclosure of information would jeopardise military security, i.e. information given to the committee. Of course we cannot assess the information not given to us, but this must be very little.</p> <p>4. I do not think so. Most of the time one does not know what one really knows.</p> <p>5. There are complaints that information on defence matters to the press and the public is inadequate because of exaggerated security measures either imposed by NATO or by the national authorities. The Minister of Defence agrees and stressed strongly for more frankness during the latest meeting of NATO defence ministers.</p>	<p>1. Yes. Yes. Yes.</p> <p>2. Yes.</p> <p>3. No.</p> <p>4. No.</p> <p>5. No. No.</p>

UNITED KINGDOM

Estimates Committee	Conservative Parliamentary Defence Committee	Labour Party Defence Group
<p>1. (a) The Estimates Committee (and Party Defence Committees) may receive official information on defence matters which is not made public. The Party Defence Committees would normally only receive this orally; the Estimates Committee might well receive written memoranda which are classified as secret but, in general, not with a higher classification than that. The question of the information to be supplied to the Estimates Committee or, in particular, to one of its sub-Committees, is a matter for negotiation between the Committee and the Ministry concerned.</p> <p>(b) No.</p> <p>(c) No. In theory secret sessions of the House of Commons can be held, but in practice this does not happen in peace-time.</p>	<p>1. (a) No.</p> <p>(b) The Leader of the Opposition and the Shadow Secretary of State for Defence can arrange with the government for confidential briefings on security matters. Other members can be designated by the Leader of the Opposition with agreement of the Government.</p> <p>(c) No.</p>	<p>1. (a) No.</p> <p>(b) No.</p> <p>(c) No.</p>
<p>2. No.</p>	<p>2. No.</p>	<p>2. Does not arise.</p>
<p>3. (a) Yes. Ministers may address the Estimates Committee in closed session or, indeed, in open session. They do so at the request of the Committee. They may decline to appear. As regards Party Committees, Ministers frequently appear; these are invariably meetings not open to the public.</p> <p>(b) Ministers answer questions. In theory, a Committee normally has power to require the disclosure of information, but in practice this is a matter for negotiation with the Ministry involved.</p>	<p>3. (a) Ministers do not address the Opposition's defence committee in closed sessions nor are they invited to a committee meeting. Any information they can give is normally given to a sitting of the whole House of Commons.</p> <p>(b) Not applicable.</p>	<p>3. (a) Yes. Yes. Yes.</p> <p>(b) Answer questions. No.</p>
<p>4. (a) Yes. Officials appearing before an Estimates Sub-Committee would normally be those designated by the Department, but the Committee could insist on specific officers appearing.</p> <p>(b) Yes. The same conditions apply as for civilian officials.</p>	<p>4. (a) No.</p> <p>(b) No.</p>	<p>4. (a) No. The other questions do not arise.</p> <p>(b) No.</p>
<p>5. Yes. Departments submit written information. See 1. (a) above.</p>	<p>5. The Committee as a whole does not officially have access to any source of confidential information. Members of Select Committees (consisting of MPs of all parties) do sometimes have access to confidential information but they should not divulge this information. A Select Committee has no relationship to a Conservative parliamentary defence committee.</p>	<p>5. No. No.</p>
<p>6. Members of the Estimates Committee, and indeed other Select Committees, may not disclose information submitted to the Committee until after the report of that Committee has been made to the House and it has been held to be a "contempt" of the House to disclose confidential information given by a Department on defence matters to Committee.</p> <p>7. Normally yes; though the Committee are not obliged to clear their reports in this way and the ultimate decision on deletions rests with them.</p>	<p>6. There are no obligations as the Committee does not normally hear confidential information.</p> <p>7. No, reports are not cleared with any government department and, in practice, the committee does not produce written reports.</p>	<p>6. Does not arise.</p> <p>7. Does not arise.</p>
<p>8. There is no restriction on information communicated to the Committee.</p>	<p>8. The committee gets all kinds of defence information not restricted to national defence. Sufficient information on NATO defence arrangements is available within the limitations of security.</p>	<p>.....</p>
<p>1. Estimates Committee members seem to be satisfied with the information which they receive. And such information helps them to engage in debate on the matters which they have investigated much better equipped than they might otherwise have been.</p>	<p>1. One cannot speak for all members of the committee but it is probably true that most of them would welcome the availability of further information particularly of a technical nature on the performance and capabilities of ships, aircraft, weapons etc. The difficulties of security are, however, recognised.</p> <p>Through the steps individual MPs take to keep themselves informed (personal contacts, visits to overseas bases, ships, air force stations, army establishments, etc.) a reasonable standard of informed debate is possible on defence matters.</p>	<p>1. No. No. No.</p>
<p>2. No. But information only comes to the Estimates Committee when it requests it.</p>	<p>2. It cannot be said that all members are satisfied with arrangements for informing them on all allied defence matters. There is, however, a hard core of members who attend the NATO Assembly and are members of its various committees and who can be said to be well informed on NATO defence matters. There is enough written material available on the subject — the problem is to find the time to read and absorb it all. There are, of course, gaps in the information a member would like to have but this seems inevitable if security is to be observed.</p>	<p>2. No.</p>
<p>3. No.</p>	<p>3. No.</p>	<p>3. No.</p>
<p>4. No.</p>	<p>4. Yes. This would certainly make it more difficult to know where to draw the line in debate when touching on subjects which had security aspects.</p>	<p>4. Does not arise.</p>
<p>5. No. I personally feel that much more information could be given by H.M.G. without jeopardising national security.</p>	<p>5. Information provided by the government is, broadly speaking, adequate. It must always be a matter of personal opinion whether too much or too little information is available. National security is not jeopardised.</p>	<p>5. No. No.</p>

UNITED STATES

QUESTIONS

Committee on Armed Services of the House of Representatives

N. B. Arrangements for the Senate Committee are identical.

1. (a) Yes.

(b) Yes. The Chairman of the committee and members designated by the Chairman receive such information.

(c) No.

2. No.

3. (a) Members of the President's Cabinet (ministers) address this committee in both closed and open sessions. They generally appear at the request of the committee. In the event a cabinet member does suggest or request an appearance before the committee, such suggestion or request is honoured. They could decline to appear, although none has up to this time.

(b) They make statements and respond to questions. The committee does have power to require disclosure of particular information.

4. (a) Yes. They generally appear voluntarily, but the committee does have the power of subpoena. Technically, the request for officials of the United States Government agencies to appear before this committee is made of the cabinet member who is head of the agency. The cabinet member delegates this responsibility to his subordinates down the line, so the general practice is to make the request of the specific office concerned with the subject matter under consideration by the committee. All members of the committee are provided an opportunity to question all witnesses who appear before the committee. Sometimes the committee requests an official by name to appear as a witness; generally, however, the request is made to the head of a department for an unnamed official to appear on a particular subject.

(b) Yes, service officers do appear before the committee, and all the answers to 3 (a) above apply.

5. Yes.

6. Members are expected to treat classified information with discretion, although they technically are not subject to prosecution for any disclosures they might make in connection with their official duties.

7. As a general rule committee reports are not cleared with government agencies. On occasion, however, particularly when the subject matter deals with classified information, a report is submitted to the Department of Defence for security clearance. The committee invariably respects the classification imposed by the department, but technically does not have to do so.

8. Generally the information deals with national defence. The committee is advised with respect to NATO matters when such information is requested.

A. Factual Information

1. (a) Does your committee receive official information on defence matters which is not made public?

(b) Do certain specified members of your committee receive information not available to the committee as a whole and if so who designates these members?

(c) Do members of your parliament as a whole receive such information?

2. Are members of parliament or members of the committee subject to security clearance by any government organ before they receive access to confidential information?

3. (a) Do ministers address your committee in closed session? Do they appear at the committee's request? May they decline to appear?

(b) If they appear, do ministers answer questions or merely make prepared statements? Has the committee any power to require the disclosure of particular information?

4. (a) Do officials of the defence or other ministries appear before the committee and can the committee require their attendance? Is the approval of the minister required before officials can appear? Can the committee put questions to officials appearing before it? If the appearance of officials is requested by the committee, are the officials named by the committee or designated by the minister?

(b) Do service officers appear before the committee and if so which of the conditions of 3 (a) above apply to their appearance?

5. Does your committee have access to any other source of confidential information on defence matters? Does the committee for example receive written information from government sources?

6. What obligations are imposed on members concerning the non-disclosure of confidential information?

7. Are committee reports cleared with any government authority before publication and if deletions are requested on security grounds, does the ultimate decision on deletions rest with the committee or with the government?

8. Does defence information communicated to the committee relate solely to national defence? Is adequate information provided on allied defence arrangements, in particular within NATO?

B. Personal assessment

1. Are members of your committee satisfied with present arrangements for providing them with information on national defence? Do they feel they can engage in an adequately informed debate on defence subjects? Are members sufficiently informed to permit them to justify before the electorate defence expenditure which they approve in parliament?

2. Similarly are members satisfied with arrangements for informing them on allied defence matters — especially those concerning NATO?

3. Do members feel that arrangements for informing members of your committee or other members of parliament jeopardise in any way necessary parliamentary security?

5. Do members of your committee feel that restrictive information to them in any way restricts their ability to engage in public debate because of the obligation not to disclose such information?

5. Do members of your committee feel that government policy concerning information on defence matters given to the press and the public is adequate? Is it felt that these arrangements jeopardise in any way national security?

QUESTIONS

BELA

Commission de la défense nationale du Sénat

A. Les faits

1. (a) Votre commission reçoit-elle des informations officielles qui ne sont pas rendues publiques ?
1. (a) Oui.
- (b) Certains membres de votre commission reçoivent-ils des informations qui ne sont pas communiquées à l'ensemble de la commission et, dans l'affirmative, qui les désigne ?
- (b) Non.
- (c) Les parlementaires dans leur ensemble, reçoivent-ils ces informations ?
- (c) Non. Certaines communications sont réservées aux membres de la commission.
2. Les parlementaires ou les membres de la commission sont-ils soumis à une enquête de sécurité par un organe gouvernemental avant d'avoir accès aux informations confidentielles ?
2. Non.
3. (a) Les ministres prennent-ils la parole devant votre commission à huis clos ? Se présentent-ils à la demande de la commission ? Peuvent-ils refuser de le faire ?
3. (a) Exceptionnellement. Oui. En fait non.
- (b) Lorsqu'ils sont entendus par la commission, les ministres répondent-ils aux questions ou se bornent-ils à faire des déclarations préparées à l'avance ? La commission peut-elle demander la divulgation d'informations particulières ?
- (b) Oui.
4. (a) Les fonctionnaires du ministère de la défense ou d'autres ministères sont-ils entendus par la commission et celle-ci peut-elle demander qu'ils le soient ? L'approbation du ministre est-elle requise au préalable ? La commission peut-elle poser des questions aux fonctionnaires qui se présentent devant elle ? Leur nom est-il proposé par la commission, ou bien sont-ils désignés par le ministre ?
4. (a) Oui, des fonctionnaires peuvent être entendus. Le ministre doit alors être d'accord. Généralement c'est le ministre qui désigne les fonctionnaires qui l'accompagnent pour répondre aux questions des parlementaires. La commission peut aussi proposer au ministre d'entendre tel ou tel fonctionnaire.
- (b) La commission entend-elle des officiers des forces armées, et, dans l'affirmative, quelle est, parmi les conditions énumérées au point 3 (a) ci-dessus, celle qui s'applique à leur cas ?
- (b) Dans les mêmes conditions que ci-dessus, le ministre peut se faire accompagner par des officiers dont la présence peut être demandée par la commission.
5. Votre commission a-t-elle accès à d'autres sources d'informations confidentielles sur les questions de défense ? Reçoit-elle, par exemple, des informations écrites de source gouvernementale ?
5. Oui, le cas échéant.
6. Quelles obligations sont imposées aux membres de votre commission en matière de non-divulgaration des informations confidentielles ?
6. Ils ont l'obligation morale de ne pas divulguer les informations de caractère confidentiel dont ils reçoivent connaissance.
7. Les rapports de commission sont-ils soumis à l'examen d'une autorité gouvernementale avant leur publication et, si des suppressions s'imposent pour des raisons de sécurité, la décision appartient-elle en dernier ressort à la commission ou au gouvernement ?
7. Si le rapport contient des affirmations ou des déclarations du ministre, celui-ci peut demander que ces affirmations et déclarations soient modifiées ou supprimées. C'est en dernier lieu la commission qui décide.
8. Les informations de caractère militaire communiquées à la commission concernent-elles uniquement la défense nationale ? Reçoit-elle suffisamment d'informations sur les dispositions prises par les alliés en matière de défense, notamment au sein de l'O.T.A.N. ?
8. Oui, le ministre informe aussi amplement que possible les membres de la commission de défense. Ceux-ci peuvent également poser des questions au gouvernement.
- B. Avis personnel
1. Les faits des dispositions actuellement en vigueur pour leur information en matière de défense nationale ? Estiment-ils être en mesure de prendre part à un débat suffisamment approfondi sur les questions de défense ? Sont-ils suffisamment informés pour pouvoir justifier, devant leurs électeurs, les dépenses de défense qu'ils approuvent au parlement ?
1. Oui.
2. De même, sont-ils satisfaits des dispositions prises pour les informer des problèmes concernant la défense alliée, et notamment des questions concernant l'O.T.A.N. ?
2. Ou.
3. Les membres de la commission ont-ils le sentiment que les dispositions prises pour informer les membres de votre commission ou les autres parlementaires compromettent, d'une manière quelconque, la sécurité indispensable sur le plan militaire ?
3. Non.
4. Les membres de la commission ont-ils le sentiment que le fait de recevoir des informations confidentielles limite, d'une manière quelconque, leurs possibilités de prendre part à un débat public, puisqu'ils sont tenus de ne pas divulguer ce genre d'informations ?
4. Non.
5. Les membres de votre commission considèrent-ils comme satisfaisante la politique du gouvernement concernant l'information de la presse et du public en matière de défense ? Ont-ils l'impression que ces dispositions compromettent, d'une manière quelconque, la sécurité nationale ?
5. Oui. Non.

LIEU	FRANCE	REPUBLIQUE FEDERALE
Commission de la défense nationale de la Chambre des Représentants	Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat	Commission de défense du Bundesrat
1. (a) Oui.	1. (a) Non.	1. (a) Oui.
(b) Non.	(b) et (c) La commission désigne chaque année des rapporteurs spéciaux pour le budget militaire : un rapporteur pour le budget de l'armée de terre, un rapporteur pour le budget de l'air, un rapporteur pour le budget de la marine, et un rapporteur pour le budget de la section commune (qui comprend les dépenses de la force nucléaire). Comme le président de la commission, ces rapporteurs spéciaux peuvent, à titre personnel, recevoir des informations non communiquées à l'ensemble de la commission et <i>a fortiori</i> à l'ensemble des parlementaires. Le ministre de la défense nationale désigne trois officiers du grade de colonel comme experts de chacune des trois armées auprès de la commission. Ces trois officiers assurent une liaison technique permanente entre le ministère et la commission et sont plus spécialement les conseillers techniques du président et des rapporteurs spéciaux.	(b) Non.
(c) Non.	(c) Voir ci-dessus.	(c) Non.
2. Non.	2. Si oui, nous l'ignorons.	2. Non.
3. (a) Oui. Oui. Non.	3. (a) Les ministres sont entendus par la commission soit sur leur demande, soit plus généralement à la demande de la commission ; l'audition a lieu à huis clos. Théoriquement, un ministre pourrait refuser de venir, mais cela ne s'est jamais produit.	3. (a) Oui. Le ministre fédéral de la défense prend la parole devant la commission à huis clos. Il se présente à la demande du président. Conformément à l'article 53, paragraphe 3, de la loi fondamentale, le gouvernement fédéral doit tenir le Bundesrat au courant de la conduite des affaires. Pour les questions de défense, cela se fait au moyen des rapports présentés par le ministre de la défense à la commission de défense.
(b) Oui.	(b) Aucune formule rigide n'est imposée aux auditions de ministres ; elles peuvent revêtir la forme d'un exposé préliminaire sur un sujet donné, suivi de réponses à des questions, ou bien ne porter que sur des réponses à des questions qui lui ont été préalablement adressées par les membres de la commission. Généralement, le président de la commission adresse au ministre, une semaine avant son audition, une lettre l'informant des problèmes d'ordre général sur lesquels la commission souhaiterait être éclairée, puis lui transmet les questions plus précises que lui ont adressées les commissaires. Sur le deuxième point de la question (b), le communiqué de presse publié à l'issue de l'audition d'un ministre est en pratique rédigé avec l'accord du ministre ou d'un membre de son cabinet.	(b) Après les exposés sur les questions d'actualité en matière de politique de défense, le ministre répond aux questions des membres de la commission. Celles-ci peuvent porter également sur des affaires particulièrement confidentielles.
4. (a) Oui. Oui. Oui. La commission et le ministre peuvent proposer d'entendre tel ou tel fonctionnaire.	4. (a) et (b) La commission peut demander au ministre d'autoriser un fonctionnaire ou un officier des forces armées à être entendu par elle ; leur nom est parfois suggéré par la commission, mais le ministre reste maître de leur choix. De telles auditions se font très rarement ; elles ont eu lieu devant un groupe de travail restreint de la commission lorsqu'en 1961 celle-ci eut à étudier la première loi programme militaire qui impliquait les premières fabrications de la force nucléaire.	4. (a) et (b) Oui (à toutes les questions). C'est le ministre de la défense qui décide si des fonctionnaires et des officiers doivent se présenter devant la commission et qui les désignent.
(b) Voir 3 (a) et 4 (a).	(b) Voir ci-dessus.	(b) Voir ci-dessus.
5. Oui.	5. Les commissaires reçoivent certaines informations classées « diffusion restreinte » comme, par exemple, le rapport annuel qui leur est adressé par le gouvernement sur l'application de la loi programme militaire.	5. Non.
6. Obligations morales.	6. Aucune obligation autre que morale, mais impérieuse, n'est imposée aux membres de la commission en matière de non-divulgence des informations confidentielles. Un manquement involontaire à cette obligation pourrait être sanctionné par un refus ultérieur du ministre de communiquer d'autres informations.	6. Les membres de la commission sont tenus de ne pas divulguer les informations confidentielles. Il n'est prévu aucune mesure spéciale en dehors des dispositions du code pénal valables pour tous les citoyens. En cas de divulgation de renseignements confidentiels, il faudrait néanmoins compter avec les mesures prises par les gouvernements des Länder auxquels appartiennent les membres du Bundesrat.
7. La commission est maître de son rapport.	7. Les rapports de la commission ne sont pas soumis à l'examen préalable d'une autorité gouvernementale, mais la possibilité permanente de prendre l'avis des officiers experts détachés auprès de la commission permet d'éviter des malentendus, les conclusions politiques restant entièrement de la responsabilité du rapporteur.	7. Le gouvernement n'a pas le droit de contrôler les rapports de la commission. Dans un esprit de bonne collaboration avec le gouvernement, les informations particulièrement confidentielles ne sont pas consignées, s'il le désire, dans les procès-verbaux.
8. Oui. Le ministre informe régulièrement la commission.	8. La commission de la défense nationale du Sénat est en même temps commission des affaires étrangères ; elle est donc parfaitement à même d'être informée des problèmes extérieurs et notamment de ceux qui concernent nos alliances.	8. L'information de la commission s'étend d'ordinaire aux questions qui touchent à l'O.T.A.N.
1. Oui.	1. Oui (à toutes les questions). Jusqu'à présent, je n'ai eu connaissance d'aucun avis contraire.
2. Oui.	2. Oui (à toutes les questions). Jusqu'à présent, je n'ai eu connaissance d'aucun avis contraire.
3. Non.	3. Non.
4. Non.	4. Non.
5. Oui. Non.	5. L'information de la presse et du public paraît suffisante ; rien n'indique que la sécurité nationale en ait souffert.

H. QUESTIONNAIRE SUR LA PRATIQUE EN USAGE DANS LE

R É P O N S E S

ALLEMAGNE	ITALIE		LUXEMBOURG
Commission de défense du Bundestag	Commission de défense du Sénat	Commission de défense de la Chambre des Députés	Commission de défense de la Chambre des Députés
<p>1. (a) Oui.</p> <p>(b) En général, non. Il arrive parfois que le président de la commission, ou les porte-parole des partis représentés, reçoivent des informations particulières.</p> <p>(c) Non.</p>	<p>1. (a) Non.</p> <p>(b) Non.</p> <p>(c) Oui.</p>	<p>1. (a) Les membres des commissions parlementaires permanentes ne sont pas tenus au secret. Aucune information confidentielle ne parvient à la commission.</p> <p>(b) Non.</p> <p>(c) Non.</p>	<p>1. (a) La commission des affaires militaires reçoit des informations confidentielles qui ne sont pas rendues publiques.</p> <p>(b) Tous les membres de la commission sont traités à égalité.</p> <p>(c) La transmission de ces informations est limitée aux membres de la commission et suivant la tradition luxembourgeoise aucun député communiste n'appartient à la commission des affaires militaires.</p>
<p>2. Non.</p>	<p>2. Non</p>	<p>2. Non. Ils n'ont pas accès aux informations confidentielles.</p>	<p>2. Non.</p>
<p>3. (a) Les ministres prennent la parole devant la commission à huis clos. Ils se présentent de leur propre chef ou bien à la demande de la commission. En vertu de l'article 43, paragraphe 1, de la loi fondamentale, les commissions du Bundestag peuvent exiger la présence de membres du gouvernement.</p> <p>(b) Si des ministres assistent à une réunion de la commission, ils répondent aux questions qui leur sont posées. La constitution les y oblige. En cas de nécessité, une réunion de la commission peut être déclarée « secrète ».</p>	<p>3. (a) Les réunions de commission à huis clos ne sont pas prévues. Les ministres se présentent à la demande de la commission ; ils ne peuvent refuser de le faire, du moins en vertu de la pratique constante.</p> <p>(b) Devant la commission, les ministres répondent aux questions posées au cours d'un débat ; ils peuvent, certes, faire aussi des déclarations préparées à l'avance. La commission peut demander la divulgation d'informations particulières, pour autant qu'elles ne soient pas couvertes par le secret militaire.</p>	<p>3. (a) Les réunions de la commission ne sont pas publiques. Les ministres doivent se présenter devant elle chaque fois que la commission le demande pour lui fournir des éclaircissements sur les problèmes de sa compétence. Le ministre même peut demander la convocation de la commission pour lui faire des communications.</p> <p>(b) Ils répondent aussi aux questions posées par la commission. Le second problème ne se pose pas, aucune communication de caractère secret n'étant faite à la commission.</p>	<p>3. (a) Les ministres prennent la parole devant la commission à huis clos, à la demande de celle-ci. Ils peuvent refuser de le faire.</p> <p>(b) D'une façon générale, ils répondent d'une façon directe et leurs réponses ne sont pas toujours préparées à l'avance. Le règlement impose à la commission une discrétion absolue et d'ailleurs toutes les réunions de commissions du parlement luxembourgeois sont non publiques.</p>
<p>4. (a) Des fonctionnaires et des officiers du ministère de la défense, ou d'autres ministères, participent souvent aux réunions. La commission ne peut pas, en général, obliger les fonctionnaires à y participer. C'est le ministre qui décide si des fonctionnaires se présenteront devant la commission, et qui les désigne. La commission peut poser des questions aux fonctionnaires qui se présentent devant elle.</p> <p>(b) Il en va de même pour les officiers.</p>	<p>4. (a) Sur la base de dispositions introduites récemment dans le règlement du Sénat concernant les projets de loi, et, d'une manière générale, les questions qui sont renvoyées devant elle, la commission peut demander aux ministres d'ordonner que les renseignements et les éléments de caractère administratif ou technique nécessaires pour compléter les informations relatives aux problèmes à l'étude soient fournis par leurs administrations respectives, ainsi que par l'intervention personnelle de fonctionnaires et d'administrateurs particuliers au cours des réunions. La commission peut demander nominativement d'entendre ces fonctionnaires, mais la désignation est de la compétence du ministre.</p> <p>(b) La commission ne peut entendre ces fonctionnaires qu'en séance publique ; étant désignés par le ministre, ils ne peuvent refuser de se présenter devant elle.</p>	<p>4. (a) Les fonctionnaires du ministère de la défense peuvent être entendus par la commission de défense du Sénat (avec demande préalable au ministre) d'après une disposition récente. Cette disposition ne figure pas, du moins jusqu'à maintenant, dans le règlement de la Chambre des Députés.</p> <p>(b) La réponse à la question précédente s'applique aussi à la question 4 (b).</p>	<p>4. (a) Les fonctionnaires peuvent être entendus en présence du ministre ou avec son autorisation. Les parlementaires peuvent leur poser des questions.</p> <p>(b) La commission entend également des officiers, dans les mêmes conditions que les fonctionnaires, mais tant les ministres que les fonctionnaires et les officiers respectent le secret militaire proprement dit.</p>
<p>3. et 4. Lorsque la commission de la défense se réunit en commission d'enquête, la procédure n'est pas la même. D'après l'article 45 A, paragraphe 2, de la loi fondamentale, la commission doit se constituer en commission d'enquête parlementaire lorsque le quart au moins de ses membres le demandent. Elle décide alors quels fonctionnaires, soldats, ou particuliers doivent être entendus et ceux-ci sont tenus de déposer comme les témoins en matière de procédure pénale. Toutefois, ce genre de réunions peut aussi être déclaré « confidentiel ».</p> <p>5. Oui. La commission de la défense a connaissance de certains plans relatifs, par exemple, aux armements, à la recherche et à la mise au point, au personnel, etc. Ces documents secrets peuvent être consultés par les membres de la commission dans les archives réservées, mais en général, ils ne sont pas communiqués.</p>	<p>5. Non.</p>	<p>5. Non.</p>	<p>5. Oui.</p>
<p>6. Les membres de la commission sont tenus, d'une manière générale, de ne pas divulguer les informations confidentielles. Il n'existe aucune disposition faisant exception à cette règle. Cependant, les parlementaires doivent, dans certains cas, tenir compte des mesures prises par leur groupe.</p>	<p>6. Il n'existe pas de règle en la matière.</p>	<p>6. Aucune, étant donné que la communication d'informations confidentielles n'est pas prévue.</p>	<p>6. Ces informations sont absolument confidentielles et le plus souvent elles ne sont transmises que par voie orale.</p>
<p>7. Les rapports de commission ne sont soumis à l'examen d'aucune autorité gouvernementale avant leur publication, mais ils ne contiennent aucune information de caractère confidentiel. Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de conflit.</p>	<p>7. Non.</p>	<p>7. Non. La question ne se pose pas.</p>	<p>7. Les rapports de commission ne sont pas soumis à un examen gouvernemental et ils sont strictement confidentiels.</p>
<p>8. Les informations ne concernent pas seulement la défense nationale ; elles peuvent concerner également toutes les questions dans le cadre de l'O.T.A.N.</p>	<p>8. Les informations de caractère militaire communiquées à la commission concernent avant tout la défense nationale.</p>	<p>8. Seules sont données les informations que le gouvernement estime pouvoir donner ; elles peuvent concerner la politique militaire et de défense.</p>	<p>8. D'une façon générale, la commission reçoit des informations à caractère national ou international dont elle a besoin.</p>
<p>1. En général, les membres de la commission sont satisfaits des dispositions actuellement en vigueur pour leur information. Il arrive parfois que les informations du gouvernement soient insuffisantes. Un débat politique sur les questions de défense et un examen des dépenses de défense sont possibles. Le problème ne réside pas tant dans l'obtention des informations que dans leur présentation.</p>	<p>1. Assez satisfaits. On peut considérer que les parlementaires en question sont suffisamment informés en matière de défense. Quoi qu'il en soit, des questions particulières à cet égard ont été récemment soulevées.</p>	<p>1. Tous ne sont pas satisfaits ; leur attitude est évidemment déterminée par leurs positions politiques respectives.</p>	<p>1. Oui.</p>
<p>2. Voir 1 ci-dessus.</p>	<p>2. Assez satisfaits. On peut considérer que les parlementaires en question sont suffisamment informés en matière de défense. Quoi qu'il en soit, des questions particulières à cet égard ont été récemment soulevées.</p>	<p>2. Pour la plupart, oui. Mais ce qui a été dit précédemment est également valable.</p>	<p>2. En général, oui.</p>
<p>3. Non.</p>	<p>3. On peut considérer, compte tenu de la nature des informations transmises à la commission, que la sécurité sur le plan militaire ne peut être compromise.</p>	<p>3. Eu égard aux réponses précédentes, le problème ne se pose pas.</p>	<p>3. Non.</p>
<p>4. Non.</p>	<p>4. Compte tenu des informations reçues, le problème ne se pose pas.</p>	<p>4. Idem.</p>	<p>4. Généralement, non.</p>
<p>5. L'information de la presse et de l'opinion publique en matière de défense est suffisante en République fédérale. On n'a pas l'impression que ces dispositions compromettent la sécurité nationale.</p>	<p>5. Oui. On peut considérer que les informations fournies à la presse et au public par le gouvernement en matière de défense ne peuvent, en réalité, compromettre la sécurité nationale.</p>	<p>5. Voir réponses aux questions B 1 et 3.</p>	<p>5. Les avis sont partagés.</p>

5 COMMISSIONS DE DÉFENSE

PAYS-BAS		ROYAUME-UNI	
Commission royale de défense	Commission de défense de la Seconde Chambre	Commission des prévisions budgétaires	Commission de défense parlementaire du parti conservateur
1. (a) Oui, mais les membres de la commission doivent considérer ces informations comme confidentielles. Ils l'ont toujours fait. (b) Non. Tous les membres reçoivent les mêmes informations étant donné qu'elles sont fournies lors des réunions. Les documents confidentiels sont diffusés à tous les membres. (c) Non, car cette commission n'a pas un caractère parlementaire. La qualité de parlementaire et l'appartenance à la commission sont deux choses distinctes.	1. (a) Oui. (b) Oui. Les membres de la sous-commission des affaires militaires de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O., sous-commission qui a été créée par la commission elle-même. (b) Oui. Les membres qui appartiennent également à la Commission royale de défense, présidée par le Colonel Wierda.	1. (a) La commission des prévisions budgétaires (et les commissions de défense des partis) peuvent recevoir des informations officielles qui ne sont pas publiées. Les commissions de défense des partis ne reçoivent normalement ces informations qu'oralement; la commission des prévisions budgétaires peut recevoir des mémorandums qui sont considérés comme secrets mais, en général, aucun de classification supérieure. La question des informations à communiquer à la commission des prévisions budgétaires ou, en particulier, à l'une de ses sous-commissions, fait l'objet de négociations entre la commission et le ministre intéressé. (b) Non. (c) Non. Théoriquement, la Chambre des communes peut tenir des séances à huis clos, mais, en fait, ceci ne se produit pas en temps de paix.	1. (a) Non. (b) Le chef de l'opposition et le ministre de la défense du Cabinet fantôme peuvent obtenir du gouvernement des exposés confidentiels sur les questions de sécurité. D'autres parlementaires peuvent être désignés par le chef de l'opposition avec l'accord du gouvernement. (c) Non.
2. Non, mais ils sont suffisamment connus pour être nommés à ce groupe. On pourrait dire que leur attitude à l'égard de la défense est positive.	2. Non.	2. Non.	2. Non.
3. (a) La commission entend uniquement le ministre de la défense ou ses sous-secrétaires, et toujours à huis clos. Ils sont toujours entendus officiellement à la demande du président, étant donné qu'il y a toujours consultation entre celui-ci et le ministre. Ils ne refusent jamais de se présenter devant la commission bien qu'ils puissent le faire. (b) Le ministre fait des déclarations préparées à l'avance sur des sujets choisis par lui ou sur la demande du président. Il répond aux questions avec la plus grande franchise. On peut supposer que les plans opérationnels très secrets, touchant par exemple au domaine nucléaire, ne sont pas révélés à la commission. La commission n'est pas habilitée à exiger la divulgation d'informations particulières, étant donné que le ministre est son hôte.	3. (a) Oui (aux trois questions). La commission peut également être réunie à la demande d'un ministre. (b) Les ministres commencent d'habitude par faire une déclaration préparée à l'avance, après quoi ils répondent aux questions qui leur sont posées par les membres. La commission ne peut obliger un ministre à répondre ou exiger la divulgation de renseignements particuliers. La constitution (Section 104) autorise le ministre à refuser de répondre aux questions qui lui sont posées par l'ensemble de la Chambre, si la divulgation requise va à l'encontre des intérêts nationaux.	3. (a) Oui. Les ministres peuvent prendre la parole devant la commission des prévisions budgétaires à huis clos, ou même en séance publique. Ils le font à la demande de la commission, mais ils peuvent décliner cette invitation. En ce qui concerne les commissions des partis, les ministres se présentent souvent devant elles, mais invariablement au cours de séances qui ne sont pas publiques. (b) Les ministres répondent aux questions. En théorie, une commission est normalement habilitée à exiger la communication d'informations mais, en pratique, ceci fait souvent l'affaire de négociations avec le ministre intéressé.	3. (a) Les ministres ne prennent pas la parole à huis clos devant la commission de défense de l'opposition et ils ne sont pas, non plus, invités aux réunions de la commission. Tous les renseignements qu'ils peuvent donner le sont normalement dans le cadre d'une session plénière de la Chambre des communes. (b) La question est sans objet.
4. (a) Ils le sont, mais toujours en présence du ministre, étant donné que, selon la constitution des Pays-Bas, celui-ci est responsable de leurs déclarations. La commission peut demander qu'ils soient entendus et, dans ce cas, ils ne manquent jamais de se présenter. Le ministre, comme la commission, peuvent désigner les fonctionnaires en question. (b) Oui, mais ils sont très, très prudents, et observent le ministre et leur chef d'état-major qui est toujours présent. En général, on apprend beaucoup plus de la bouche du ministre que de celle d'un fonctionnaire.	4. (a) Oui, et oui. Oui. Oui. (Le ministre peut, néanmoins, ne pas autoriser un fonctionnaire à répondre à une question donnée). Oui dans les deux cas (b) Les officiers des forces armées peuvent être entendus, auquel cas les réponses indiquées sous 4 (a) sont valables. Néanmoins, cela ne s'est pas produit au cours des dernières années.	4. (a) Oui. Les fonctionnaires entendus par une sous-commission de la commission des prévisions budgétaires sont normalement ceux qui ont été désignés par le ministre, mais la commission peut insister pour entendre des fonctionnaires particuliers. (b) Oui, dans les mêmes conditions que les fonctionnaires civils.	4. (a) Non. (b) Non.
5. La documentation écrite est très abondante; elle est d'ordinaire fournie à la demande de la commission ou de ses membres.	5. Non.	5. Les ministères communiquent des informations écrites. Voir 1. (a) ci-dessus.	5. La commission dans son ensemble n'a officiellement accès à aucune source d'informations confidentielles. Les membres des « select committees » (formés de parlementaires de tous les partis) ont quelquefois accès à des informations confidentielles, mais ils ne doivent pas les divulguer. Un « select committee » n'a rien à voir avec la commission de défense parlementaire du parti conservateur.
6. Lorsqu'un membre de la commission assiste pour la première fois à une réunion de la commission après sa nomination par le ministre, le président lui indique que tout ce qui sera dit au cours des réunions sera confidentiel et ne pourra être divulgué à quiconque.	6. Aucune autre que celle qui, selon l'article 272 du Code pénal, s'applique à tous les fonctionnaires; l'article 84 du Code pénal impose la même obligation, qui s'applique aux fonctionnaires, à tous ceux qui détiennent une charge à la suite d'une élection (en l'occurrence: un siège parlementaire).	6. Les membres de la commission des prévisions budgétaires et même des autres « select committees » ne peuvent divulguer les informations communiquées à la commission avant que celle-ci ait présenté son rapport à la Chambre et l'on considère comme une « offense » à la Chambre de divulguer des informations confidentielles données par un ministre à la commission sur des questions de défense.	6. Aucune, puisque la commission ne reçoit normalement aucune information confidentielle.
7. Cette commission ne publie pas de rapport.	7. Oui, mais seulement dans la mesure où il s'agit d'informations fournies à la commission par le gouvernement. Le gouvernement ne peut exiger que des déclarations faites par les membres de la commission soient supprimées.	7. Normalement oui, bien que la commission ne soit pas obligée de faire examiner ses rapports de cette façon et que la décision d'effectuer des suppressions lui appartienne en dernier ressort.	7. Non. Les rapports ne sont soumis à l'examen d'aucune autorité gouvernementale et, en pratique, la commission ne fait pas de rapports écrits.
8. La plupart du temps, les informations ont trait à la défense nationale, mais il arrive qu'une réunion soit complètement consacrée à des questions internationales, en l'espèce les questions relatives à l'O.T.A.N. La commission est fort bien tenue au courant de la répartition des charges, de la consultation dans le domaine nucléaire, etc.	8. Non. Les informations sur les dispositions prises par les alliés en matière de défense sont données habituellement à la sous-commission: leur valeur est affaire d'opinion.	8. Aucune restriction n'est apportée aux informations communiquées à la commission.	8. La commission reçoit toutes sortes d'informations de caractère militaire qui ne se limitent pas à la défense nationale. Elle reçoit suffisamment d'informations sur les dispositions prises par l'O.T.A.N. en matière de défense, dans les limites imposées par la sécurité.
1. Pas tout à fait. Ils voudraient être plus libres de divulguer les faits à leurs électeurs, afin de les convaincre de la nécessité des dépenses de défense. Il leur est donc difficile de participer à des débats, étant donné qu'ils ne peuvent révéler aucun renseignement confidentiel ou secret. Naturellement, les informations sont utiles en ce qu'elles constituent une documentation; les membres de notre commission sont censés être très au fait des questions de défense. Les membres de la commission sont suffisamment informés pour pouvoir justifier les dépenses de défense, mais ils ne sont pourtant pas autorisés à le faire. En fait, ils le font, je pense, sans révéler leurs sources et ils peuvent souvent se procurer des renseignements ailleurs.	1. Oui. Oui. Oui.	1. Les membres de la commission des prévisions budgétaires semblent satisfaits des informations qu'ils reçoivent. Celles-ci les aident à participer aux débats sur les questions qu'ils ont étudiées, car ils sont mieux informés qu'ils ne l'auraient été autrement.	1. Je ne saurais parler au nom de tous les membres de la commission, mais il est vraisemblable que la majorité d'entre eux se féliciterait d'avoir la possibilité de recevoir d'autres informations, notamment des renseignements techniques sur les caractéristiques et les performances des navires, des avions, des armes, etc. Ils admettent, cependant, que les questions de sécurité soulèvent des difficultés. Grâce aux démarches qu'entreprennent individuellement les membres du parlement pour se tenir informés (contacts personnels, visites de bases outremer, de navires, de bases aériennes, d'installations de l'armée, etc.), on dispose d'informations suffisantes pour tenir des débats valables sur les questions de défense.
2. Ils sont satisfaits des renseignements de l'O.T.A.N., mais la majorité d'entre eux pense que les mesures de sécurité sont exagérées et quelquefois ridicules.	2. Oui.	2. Non, mais ces informations ne parviennent à la commission des prévisions budgétaires qu'à sa demande.	2. On ne saurait dire que tous les membres sont satisfaits des dispositions prises pour la défense alliée. Il y a, cependant, un petit groupe de membres qui participent à l'Assemblée de l'O.T.A.N., siègent dans ses diverses commissions et dont on peut dire qu'ils sont bien informés des affaires de défense de l'O.T.A.N. On dispose de suffisamment de documents en la matière — la difficulté est de trouver le temps de les lire et de les assimiler. Il existe évidemment des lacunes dans l'information dont tout parlementaire voudrait jouir, mais cela semble inévitable si l'on veut respecter les impératifs de la sécurité.
3. La divulgation d'informations, c'est-à-dire d'informations données à la commission, ne serait dangereuse pour la sécurité militaire que dans quelques cas exceptionnels. Bien entendu, nous ne pouvons juger des renseignements qui ne sont pas communiqués, mais il ne doit pas y en avoir beaucoup.	3. Non.	3. Non.	3. Non.
4. Je ne pense pas. La plupart du temps, on ignore ce que l'on sait vraiment.	4. Non.	4. Non.	4. Oui. Il est, de ce fait, certainement plus difficile de savoir la limite à ne pas dépasser dans un débat où l'on aborde des sujets qui touchent à la sécurité.
5. Certains estiment que les informations en matière de défense données à la presse et à l'opinion publique sont insuffisantes, du fait des mesures de sécurité exagérées imposées soit par l'O.T.A.N., soit par les instances nationales. Le ministre de la défense en convient et il a fortement plaidé en faveur d'une plus grande franchise au cours de la dernière réunion des ministres de la défense de l'O.T.A.N.	5. Non. Non.	5. Non. Personnellement, j'estime que le gouvernement de Sa Majesté pourrait donner beaucoup plus d'informations sans compromettre la sécurité nationale.	5. D'une façon générale, les informations fournies par le gouvernement sont suffisantes. Toutefois, la réponse à la question de savoir si elles sont trop réduites, ou trop abondantes, est toujours affaire d'opinion personnelle. La sécurité nationale n'est pas compromise.

Groupe de défense du parti travailliste	ETATS-UNIS	
	Commission des forces armées de la Chambre des Représentants	
	N. B. Des dispositions identiques sont appliquées à la commission du Sénat.	
1. (a) Non.	1. (a) Oui.	A. Les faits 1. (a) Votre commission reçoit-elle des informations officielles qui ne sont pas rendues publiques ?
(b) Non.	(b) Oui. Le président de la commission et les membres qu'il désigne reçoivent ces informations.	(b) Certains membres de votre commission reçoivent-ils des informations qui ne sont pas communiquées à l'ensemble de la commission et, dans l'affirmative, qui les désigne ?
(c) Non.	(c) Non.	(c) Les parlementaires, dans leur ensemble, reçoivent-ils ces informations ?
2. La question ne se pose pas.	2. Non.	2 Les parlementaires ou les membres de la commission sont-ils soumis à une enquête de sécurité par un organe gouvernemental avant d'avoir accès aux informations confidentielles ?
3. (a) Oui. Oui. Oui.	3. (a) Les membres du Cabinet du Président (ministres) prennent la parole devant cette commission à la fois à huis clos et en séance publique. Ils le font généralement à la demande de la commission. Lorsqu'un membre du Cabinet suggère d'être entendu par la commission, ou le demande, il y est fait droit. Les ministres peuvent décliner cette invitation, mais aucun ne l'a fait jusqu'à ce jour.	3. (a) Les ministres prennent-ils la parole devant votre commission à huis clos ? Se présentent-ils à la demande de la commission ? Peuvent-ils refuser de le faire ?
(b) Ils répondent aux questions. Non.	(b) Ils font des déclarations et répondent aux questions. La commission est habilitée à exiger la divulgation d'informations particulières.	(b) Lorsqu'ils sont entendus par la commission, les ministres répondent-ils aux questions ou se bornent-ils à faire des déclarations préparées à l'avance ? La commission peut-elle demander la divulgation d'informations particulières ?
4. (a) Non. Les autres questions ne se posent pas.	4. (a) Oui. Ils le font en général volontairement, mais la commission ne peut les y obliger. Sur le plan technique, la demande de comparution devant la commission de fonctionnaires des agences gouvernementales américaines est adressée au membre du Cabinet qui dirige cette agence. Celui-ci délègue cette responsabilité à ses subordonnés, si bien que la règle générale est de formuler cette requête à l'organisme qui s'occupe spécifiquement de la question examinée par la commission. Tous les membres de la commission ont la possibilité de questionner tous les témoins comparissant devant la commission. Quelquefois, la commission demande à un fonctionnaire nommé désigné de déposer ; généralement, cependant, on demande au département intéressé de faire entendre sur un sujet donné un fonctionnaire sans en préciser le nom.	4. (a) Les fonctionnaires du ministère de la défense ou d'autres ministères sont-ils entendus par la commission et celle-ci peut-elle demander qu'ils le soient ? L'approbation du ministre est-elle requise au préalable ? La commission peut-elle poser des questions aux fonctionnaires qui se présentent devant elle ? Leur nom est-il proposé par la commission, ou bien sont-ils désignés par le ministre ?
(b) Non.	(b) Oui. Des officiers des forces armées sont entendus par la commission et toutes les réponses formulées au point 3 (a) ci-dessus s'appliquent ici.	(b) La commission entend-elle des officiers des forces armées, et, dans l'affirmative, quelle est, parmi les conditions énumérées au point 3 (a) ci-dessus, celle qui s'applique à leur cas ?
5. Non. Non.	5. Oui.	5. Votre commission a-t-elle accès à d'autres sources d'informations confidentielles sur les questions de défense ? Reçoit-elle, par exemple, des informations écrites de source gouvernementale ?
6. La question ne se pose pas.	6. On attend des membres de la commission qu'ils utilisent les informations « classifiées » avec discrétion, bien qu'en fait, ils ne soient pas passibles de poursuites pour les divulgations qu'ils pourraient faire dans l'exercice de leurs fonctions officielles.	6. Quelles obligations sont imposées aux membres de votre commission en matière de non-divulgation des informations confidentielles ?
7. La question ne se pose pas.	7. En règle générale, les rapports de la commission ne sont pas soumis à l'examen des organismes gouvernementaux. Il arrive cependant, notamment lorsque le sujet traite d'informations « classifiées » qu'un rapport soit soumis au département de la défense pour des raisons de sécurité. La commission respecte invariablement la « classification » imposée par le ministère mais, en fait, elle n'est pas obligée de le faire.	7. Les rapports de commission sont-ils soumis à l'examen d'une autorité gouvernementale avant leur publication et, si des suppressions s'imposent pour des raisons de sécurité, la décision appartient-elle en dernier ressort à la commission ou au gouvernement ?
.....	8. En général, ces informations concernent la défense nationale. Quand il s'agit de l'O.T.A.N., la commission est informée lorsqu'elle le demande.	8. Les informations de caractère militaire communiquées à la commission concernent-elles uniquement la défense nationale ? Reçoit-elle suffisamment d'informations sur les dispositions prises par les alliés en matière de défense, notamment au sein de l'O.T.A.N. ?
1. Non. Non. Non.	B. Avis personnel 1. Les membres de votre commission sont-ils satisfaits des dispositions actuellement en vigueur pour leur information en matière de défense nationale ? Estiment-ils être en mesure de prendre part à un débat suffisamment approfondi sur les questions de défense ? Sont-ils suffisamment informés pour pouvoir justifier, devant leurs électeurs, les dépenses de défense qu'ils approuvent au parlement ?
2. Non.	2. De même, sont-ils satisfaits des dispositions prises pour les informer des problèmes concernant la défense alliée, et notamment des questions concernant l'O.T.A.N. ?
3. Non.	3. Les membres de la commission ont-ils le sentiment que les dispositions prises pour informer les membres de votre commission ou les autres parlementaires compromettent, d'une manière quelconque, la sécurité indispensable sur le plan militaire ?
4. La question ne se pose pas.	4. Les membres de la commission ont-ils le sentiment que le fait de recevoir des informations confidentielles, leur possibilité de prendre part à un débat public, puisqu'ils sont tenus de ne pas divulguer ce genre d'informations ?
5. Non. Non.	5. Les membres de votre commission considèrent-ils comme satisfaisante la politique du gouvernement concernant l'information de la presse et du public en matière de défense ? Ont-ils l'impression que ces dispositions compromettent, d'une manière quelconque, la sécurité nationale ?

